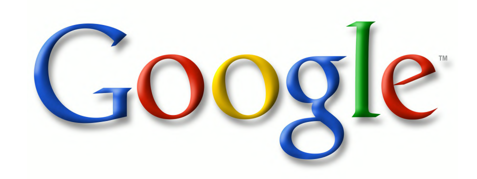








LA

FRANC-MAÇONNERIE

DÉMASQUÉE

REVUE MENSUELLE

DES

DOCTRINES & FAITS MAÇONNIQUES

PARAISSANT LE 19 DE CHAQUE MOIS

8me ANNÉE

1891-1892

« En premier lieu, arrachez à la
« Franc-Maçonnerie le masque
« dont elle se couvre, et faites-la
« voir telle qu'elle est. »
(LÉON XIII. *Encyclique du 20 avril 1884.*)

GRENOBLE
IMPRIMERIE E. VALLIER & Cie
1, boulevard de Bonne, 1

1892

La **Franc-Maçonnerie démasquée,** revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, paraît tous les mois depuis le 19 mars 1884, par livraison de trois feuilles in-8°; elle forme chaque année un beau volume de près de 600 pages. Prix : **6** francs; **6** fr. **50** *franco.*

Pour faciliter la propagande et étendre l'action de la Revue, le prix de l'abonnement a été fixé aussi bas que possible.

Pour la France, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine : un an, **6** fr.; six mois, **4** fr.

Pour les colonies et l'étranger : un an, **7** fr.; six mois, **5** fr.

Les abonnements sont payables d'avance, de préférence en mandats sur la poste. Il est ajouté 50 centimes pour frais de recouvrement à tout abonnement recouvré par la poste. Les abonnements partent de chaque mois.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, contre l'envoi de 0,50 centimes.

Adresser toutes les communications relatives à la Rédaction, à l'Imprimerie E. VALLIER ET Cie, 1, boulevard de Bonne, Grenoble.

On s'abonne à l'Imprimerie E. VALLIER ET Cie, 1, boulevard de Bonne, à Grenoble.

Les abonnements sont également reçus à la Librairie catholique internationale de l'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, 6, rue Cassette, à Paris.

Comme la Revue est essentiellement une œuvre de propagande, loin de s'opposer à la reproduction des articles qu'elle publie, elle donne à cet égard toutes les autorisations nécessaires.

La Revue ne répond pas des manuscrits qui lui sont envoyés.

LA

FRANC-MAÇONNERIE

DÉMASQUÉE

LA

FRANC-MAÇONNERIE

DÉMASQUÉE

REVUE MENSUELLE

DES

DOCTRINES & FAITS MAÇONNIQUES

PARAISSANT LE 19 DE CHAQUE MOIS

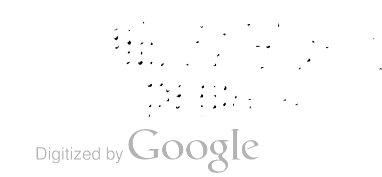
8me ANNÉE

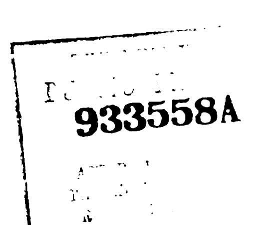
1891-1892

« En premier lieu, arrachez à la
« Franc-Maçonnerie le masque
« dont elle se couvre, et faites-la
« voir telle qu'elle est. »
(LÉON XIII, *Encyclique du 20 avril 1884.*)

GRENOBLE
IMPRIMERIE E. VALLIER & Cie
1, boulevard de Bonne, 1

1892




933558A

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'EPISCOPAT

Il y a peu de mandements de Carême, cette année, où la Franc-Maçonnerie ne soit signalée et traitée comme elle le mérite. La question a fait bien du chemin depuis dix ans. Les lettres des cardinaux de Paris et de Lyon sont explicites à ce sujet, ainsi que les adhésions qui leur arrivent de tous leurs collègues dans l'Episcopat. Il est même permis d'espérer que la *Réponse* du cardinal de Paris, qui est un vrai programme, est le point de départ d'une action puissante dans le sens catholique. Ces deux documents sont très connus ; nous donnons, à l'occasion de notre huitième année qui commence avec ce mois de mars, un passage du mandement du lutteur de la première heure, fondateur et toujours inspirateur et soutien de cette Revue, Mgr Fava ;

« Dans une récente Encyclique, le Souverain Pontife signalait aux évêques italiens la Franc-Maçonnerie qui, en Italie surtout, veut détruire la foi et renverser pour jamais la Papauté. Là aussi elle tue les âmes, abreuve d'amertume le Vicaire de Jésus-Christ ; mais la Papauté est placée, comme son divin Fondateur, à l'abri de ses vains complots.

« Les gouvernements de la terre devraient, plus qu'ils ne le font, prêter attention aux avertissements qui leur viennent de la chaire de Pierre. Ils ne voient pas que la secte antichrétienne s'efforce de leur arracher des mesures qui les compromettent, en favorisant son œuvre de déchristianisation. Les républiques, aussi

bien que les monarchies et les empires, ne peuvent assurer leur existence qu'en travaillant à assurer le bonheur de leurs peuples, par la justice, l'ordre et le véritable amour du pays. Or, la Franc-Maçonnerie, en voulant détruire la foi, la Papauté, tout le christianisme, est injuste, trouble l'ordre, et de plus, enveloppe le pays dans la haine qu'elle professe publiquement pour le Dieu des chrétiens. Elle sape ainsi par leur base les républiques, les monarchies et les empires. Elle irrite tous les citoyens honnêtes, toutes les âmes croyantes, tous les chrétiens, qui disent, comme nous disons nous-mêmes : Nous voulons être gouvernés par la République, non par la Franc-Maçonnerie. La République est une forme de gouvernement que l'Eglise admet : nous l'admettons aussi tant qu'il plaira à la France de la conserver ; mais la Franc-Maçonnerie est excommuniée par l'Eglise à cause des doctrines qu'elle professe ; nous ne voulons pas qu'elle nous gouverne. Et si quelqu'un s'avisait de dire que la République en France doit nécessairement être maçonnique, il prononcerait sa condamnation ; car la France sera chrétienne, ou elle ne sera plus. Le jour où la Fille aînée de l'Eglise apostasierait pour remplacer les églises par les loges, et l'Evangile par le Naturalisme, ce jour-là, on entendrait retentir dans le ciel, comme un coup de tonnerre, une voix qui crierait : Anathème à la France qui a cessé d'aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Maran-Atha : Il va venir, et Il la jugera.

« Non, non, par la grâce de Dieu, il n'en sera pas ainsi. Et toujours sortira de nos cœurs ce cri d'amour qu'aimaient à redire nos ancêtres : Vive le Christ qui aime les Francs ! *Vivat qui diligit Francos Christus !* »

M. du F.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1890

Nous poursuivons notre compte rendu, à bâtons rompus, de la dernière assemblée générale du Grand-Orient de France ; il y a là des documents, des aveux qu'il serait regrettable de ne pas mettre en lumière.

On sait avec quelle emphase on parle dans les loges de la générosité et de la fraternité maçonniques, parfois même les frères vantent leur *charité*, ils oublient que cette vertu théologale, qui n'est autre que l'amour de Dieu et du prochain, n'existe pas en dehors du Christ ; saint Vincent de Paul était charitable ; tel philanthrope, en admettant que ses largesses parfois inintelligentes, soient absolument désintéressées, est libéral, généreux, bienfaisant, il n'a pas le droit de se dire charitable. Et les francs-maçons peuvent encore moins usurper ce beau mot de charité, eux qui dans leur grande masse, ne sont ni généreux, ni bienfaisants, et qui recherchent trop généralement dans les loges des avantages personnels. Que de personnages, dont on signale le zèle maçonnique, se seraient bien gardés d'entrer dans les loges s'ils n'avaient vu que c'était le seul moyen de se hisser aux honneurs. Demandez plutôt aux F.·. Rouvier, Constans, Ferry, Raynal, Fernand Faure et *tutti-quanti*

Il est intéressant de l'étudier en action, cette générosité maçonnique dont on fait volontiers parade. Chaque année, de nombreuses loges invoquant leur détresse, viennent demander des dégrèvements ; il s'agit parfois de sommes bien minimes. Il faut voir avec quel dédain sont traitées ces loges nécessiteuses ; comme on leur signifie de haut qu'elles doivent payer ; comme on éconduit leurs délégués qui ne présentent point une quittance en règle. « Vous n'avez pas payé et vous voulez siéger ! Quelle audace ! Repassez quand

vous aurez payé. » Ce spectacle peu fraternel s'est produit en 1890 comme les années précédentes, et nous ne nous y arrêtons pas. Mais une loge s'est présentée comme suppliante, qui était dans une situation particulière, que chacun déclarait digne d'intérêt; elle demandait non un dégrèvement, non un don, mais un prêt; elle n'a guère trouvé que de bonnes paroles. Cela coûte peu, ces bonnes paroles non suivies d'effets, mais cela sert encore moins.

Donc la loge de Belfort ayant besoin de quelques milliers de francs, les demandait aux frères; elle leur offrait un certain nombre d'actions de 100 francs constituant un « placement sérieux » garanti par une hypothèque, et donnant un intérêt de 4 0/0 « Je crois, disait le F.·. Thiault, que vous ne pouvez hésiter; j'espère, MM.·. FF.·. du Rite français, que vous respecterez assez la Maçonnerie, surtout vis-à-vis des Prussiens, dont le temple s'élève en face du nôtre, pour nous prêter ces quelques cents francs qui nous manquent; j'espère que vous ne voudrez pas nous laisser dans cet embarras cruel qui porterait un coup funeste à la Maçonnerie française ; j'ai compté sur vous, de même que j'ai compté sur les LL.·. de l'Est, auxquelles j'ai fait la même proposition, et je suis convaincu qu'avec votre concours nous sortirons de cette situation et que, dans peu de temps, nous pourrons probablement vous racheter ces actions. »

Il semble que la générosité maçonnique si vantée devait se hâter de venir en aide à la Loge de Belfort ; que de francs-maçons riches, que d'autres qui doivent aux loges des postes bien rentés, auxquels il était facile de prendre une action de cent francs. Les bonnes paroles n'ont pas manqué. « Nous n'avons pas de vote à émettre, s'écriait le F.·. Poulle, justement un de ces francs-maçons auxquels les loges ont valu des postes avantageux auxquels ne les appelait certainement pas leur mérite. Nous avons écouté avec intérêt, et je puis dire avec peine ce que nous a dit notre F.·. Thiault ; il a fait appel au cœur des maçons ; vous êtes l'élite des maçons français, j'espère que votre cœur n'y restera pas sourd. »

Mais, hélas ! les actes n'ont pas suivi ces belles paroles. Dans un rapport pompeux fait au nom de la Commission des finances, le

F.·. Maynard déclarait bien « que l'intérêt maçonnique exigeait que des efforts énergiques fussent faits pour conserver la L.·. de Belfort », mais il n'offre qu'une somme insuffisante, presque dérisoire de 1,000 fr., prise au budget, c'est-à-dire dans la poche de tous. Le F.·. Thiault se récria, c'était un « palliatif bien léger ». Il « priait donc tous les VV.·. des LL.·. présents de vouloir bien aider la Loge de Belfort en prenant une ou deux actions qui leurs seraient remboursées dans fort peu de temps. » Le F.·. Bellot, ému, propose « d'ouvrir une souscription à laquelle chaque Loge donnerait une méd.·. de 10 fr. au moins » (1). Ce F.·. prenait trop au sérieux la fraternité et la générosité maçonniques; on le lui fit voir immédiatement; des protestations s'élevèrent, et le F.·. Fernand Faure, président, leur signifia que « les délégués au Convent n'avaient pas mandat pour cela. » Un autre Frère exprimait l'espoir qu'on arriverait facilement à répartir une quarantaine d'actions de 100 fr. entre plus de 300 loges; il ne lui fut rien répondu. Ce silence était significatif. Le F.·. Lagache, un personnage important, car il a fait partie du Grand Conseil, demanda que la quête du banquet soit abandonnée à la Loge de Belfort. La proposition fut repoussée.

Voilà en action la générosité maçonnique. Qu'on s'étonne après cela que l'Orphelinat maçonnique ne fasse que végéter, malgré les immenses ressources dont disposent les loges françaises, alors que tant d'œuvres catholiques prospèrent qui ont été fondés par des prêtres, des religieuses dénués de tout. C'est que ceux-ci avaient réellement la charité.

Nous venons de voir en action la fraternité maçonnique, passons à la liberté. Les francs-maçons réellement *francs* — ils ne doivent pas être nombreux, mais il peut y en avoir, témoin le F.·. Huber, — avouent que le Conseil de l'Ordre a des pouvoirs exorbitants. Cependant, on a trouvé que ce n'était pas assez, et on a demandé pour lui le droit de faire appel de tous les juge-

(1) On sait que dans le jargon prétentieux et ridicule des loges les monnaies sont des médailles.



ments qui peuvent être rendus par les ateliers. Cette proposition qui, en réalité, met les loges à la discrétion du Conseil de l'Ordre, n'a réuni que quatre voix contre trois dans une Commission de sept membres. Ce n'est pas une majorité.

Quoique la proposition fût présentée d'une manière fort anodine comme une précaution contre les dénis de justice possibles dans les ateliers; quoiqu'on déclarât que « le Conseil de l'Ordre, envers qui il ne faut pas avoir de trop grande défiance après tout, n'userait que très rarement de ce droit d'appel », certains frères se méfiaient de cette extension des pouvoirs d'un Conseil déjà fort autoritaire. Voici quelques observations du F.·. Simonin :

« Le Conseil de l'Ordre, en vertu de l'article 289, possède le droit, déjà exorbitant, de mettre en accusation soit un franc-maçon, soit un atelier. Il demande, de plus, le droit de s'immiscer dans la justice des loges de notre Fédération ; il désire pouvoir *interjeter appel ou se pourvoir en cassation contre tout jugement de Loge et tout arrêt de Chambre d'appel.*

« Cette demande du Conseil de l'Ordre a l'inconvénient d'être en contradiction flagrante avec les termes de sa circulaire du 28 juillet dernier, que vous avez tous lue, et par laquelle il constate lui-même que « les rouages de la justice maçonnique ont été compliqués par des additions successives et nombreuses, et par des emprunts répétés faits à la procédure profane ». Et cette contradiction du Conseil de l'Ordre est d'autant plus étonnante que, tout en blâmant les emprunts faits à la procédure profane, il désire lui en faire un autre d'un caractère despotique et vraiment dangereux pour l'avenir de notre Association...

« MM.·. F.·., ce que le Conseil de l'Ordre vous demande, c'est une complication de plus apportée à notre justice maçonnique; c'est le plus beau de nos droits que l'on vous engage à transformer en élément de despotisme ou d'arbitraire. Examinez la portée de cette demande et réfléchissez.

« Notre Constitution, article 30, dit ceci :

« Le Conseil de l'Ordre a la garde de la Constitution ; il pourvoit à l'exécution des lois maçonniques, des décisions de l'Assemblée générale et des arrêts de la justice maçonnique. »

« Le Conseil de l'Ordre est donc nettement constitué comme *pouvoir exécutif* : laissez-le dans son rôle et ne lui permettez pas d'empiéter sur le *pouvoir judiciaire.*

« Notre Association est basée sur l'*autonomie de la Loge.* C'est cette indépendance absolument démocratique de la Loge qui a causé le succès et fait la fortune de la Franc-Maçonnerie. Toucher à cette autonomie et à cette indépendance de la Loge, ce serait commettre une faute maçonnique et un crime démocratique. Notre devoir, un des devoirs principaux de la Franc-Maçonnerie, est de réduire, partout où il existe, le pouvoir exécutif à sa plus simple expression, à sa plus faible réduction, et de faire en même temps la part la plus large possible à l'indépendance de l'homme et du citoyen. Veillons, mes FF.·., au maintien de l'esprit maçonnique et à son développement rationnel qui, avec le temps, ne pourra manquer de s'accomplir si nous savons rester sur le terrain des conquêtes libérales réalisées par nos pères. Ne laissons pas entamer le privilège des libertés que nous avons conquises ; ne laissons pas pénétrer chez nous le régime de l'arbitraire.

« Si quelques-uns d'entre vous, mes FF.·., ne comprenaient pas exactement la portée et la signification des idées que je viens de vous communiquer, ils comprendront peut-être ce que je sens si je leur répète ce que disait le Sénat romain aux consuls dans les moments de danger ou de crise sociale : *Caveant consules !* »

Les observations du F.·. Simonin avaient produit un certain effet ; alors le F.·. Boumer a fait une charge à fond contre le boulangisme ; la diversion était habile. Il a donc montré une loge qui a mal tourné, qui est arrivée par exemple à déserter les grands principes maçonniques et républicains. Dans cette loge qui aurait méconnu les devoirs de la Maçonnerie pour s'inféoder à quelque réaction ou à quelque mouvement césarien (1), il y a un très bon républicain qui se trouve insulté par un de ses frères félons.

(1) Cette horreur des « mouvements césariens », la Franc-Maçonnerie ne l'affichait pas en 1852.



Quelle serait sa situation? Il ne pourrait que mettre en accusation ce frère devant son propre atelier, et cette loge pourrait rendre un jugement qui serait contraire aux intérêts de la Franc-Maçonnerie. Toute cette fantasmagorie ne tient pas debout, car le frère républicain a le droit d'appel dont il serait de son intérêt d'user, mais le F.·. Doumer savait qu'en évoquant le spectre du boulangisme, il obtiendrait un facile succès.

Aussi, malgré l'opposition du F.·. Cinqualbre, celui-là même dont nous avons déjà parlé et qui se trouve mis en jugement avec le F.·. Laguerre et quelques autres, la proposition a été adoptée étendant encore les pouvoirs déjà bien grands du Conseil de l'Ordre. Et cependant, elles ne manquaient pas de justesse les réflexions du F.·. Cinqualbre. Il disait que « le Conseil de l'Ordre deviendrait le directeur de conscience des loges », il mettrait en accusation les loges soupçonnées « d'avoir un mauvais esprit ». Et, comme on se récriait, le F.·. Cinqualbre a pu citer l'exemple de sa propre loge, mise en jugement uniquement « parce qu'elle paraît avoir un mauvais esprit », car on ne peut lui reprocher aucun acte contre les statuts maçonniques. C'est un précédent qui pourra servir contre d'autres loges. La liberté maçonniqne vaut la fraternité.

Ce n'est pas, du reste, la seule atteinte portée à la liberté par l'Assemblée générale. Sous prétexte de rendre plus assidus les membres du Conseil de l'Ordre, deux propositions ont été faites qui étaient ainsi conçues :

« 1° Frappés du peu d'assiduité des membres du Conseil de l'Ordre, les délégués de la Charente, soussignés, ont l'honneur de soumettre à la Commission des vœux un paragraphe additionnel à l'article 213 du Règlement général ainsi conçu :

« Sera considéré comme démissionnaire, tout membre du « Conseil du continent qui, au moment du Convent, n'aura « assisté à trois séances de ce Conseil pendant l'exercice qui « prend fin. »

« 2° Devant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'administration du Conseil de l'Ordre et la nomination au Conseil de membres décidés à assister aux séances et non pas seule-

ment à remplir les fonctions des anciens Officiers d'honneur, nous proposons l'addition suivante à la Constitution :

« Tout membre du Conseil de l'Ordre qui n'aura pas assisté à « au moins six séances par an sera déclaré démissionnaire et « remplacé au Convent suivant. »

En apparence, ces propositions sont anodines, mais en les examinant d'un peu près, on en voit bientôt le but qui n'est rien moins qu'anodin. Le Conseil, qui a des réunions bi-mensuelles, se compose de membres élus pris indifféremment dans les loges de Paris et des départements. Il est clair que, pour les membres du Conseil demeurant en province, il n'est pas toujours facile de se rendre aux séances mensuelles. Auparavant, on ne leur demandait guère que d'assister à trois séances obligatoires, et on les désignait de préférence pour inspecter les loges de leur région. Mais combien ne pourraient accepter les fonctions de membres du Conseil s'il leur fallait, sous peine d'être démissionnaires, assister au moins à six séances par an. Un frère a vu immédiatement le but des deux propositions et l'a fait ressortir en termes assez vifs.

« Le F.·. *Doumer*. — MM.·. FF.·., il ne faut pas que vous preniez en considération des choses qui pourraient être considérées comme non sérieuses, malgré l'accueil fait à ces propositions par la Commission. La Commission me permettra de lui dire qu'elle a insuffisamment étudié ce projet. Comment, vous voulez que les membres de la province assistent au moins à six séances par an ! Mais rappelons-nous la Constitution et le budget aussi, que vous aurez à voter tout à l'heure ; il y a trois séances obligatoires pour les membres du Conseil habitant la province, ce sont celles pour lesquelles on leur donne une indemnité de déplacement, et il est bien évident que vous ne pouvez pas obliger nos FF.·. habitant Marseille, Montpellier ou Toulouse, d'assister aux séances bi-mensuelles du Conseil de l'Ordre, et dire que ces FF.·. seront considérés comme n'ayant pas rempli leur mandat s'ils ont assisté aux trois séances qui sont : la Tenue plénière, le petit Convent et l'Assemblée générale, ce serait commettre une grosse faute. Il est certain que si cela s'appliquait exclusivement aux

membres du Conseil habitant Paris, je trouverais la proposition beaucoup trop large, mais il s'agit des membres de la province, et à moins d'écrire dans le budget, pour le déplacement de ces membres, la somme de 1,200 fr. environ pour chacune des réunions du Conseil, on ne peut leur imposer cette obligation. »

Le fr.·. Grégoire n'a pas été moins vif ; il a demandé si l'on n'allait pas « arriver bientôt à imposer aux délégués, que cette Assemblée souveraine choisirait pour les envoyer au Conseil de l'Ordre, l'obligation de s'assurer auparavant s'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour venir à six réunions par an ; cela est anti-démocratique et anti-maçonnique. » Accepter de semblables propositions, « ce serait absolument lier la liberté des LL.·. de province dans le libre choix qu'elles doivent faire, parce que vous seriez obligés ou bien de charger le budget de sommes considérables, ou bien de déclarer que, parce qu'on est trop pauvre, on ne peut être membre du Conseil. » Il ne faut pas que les loges enchaînent leur liberté ; il faut qu'elles restent libres de choisir qui leur conviendra et qu'elles ne permettent pas qu'on frappe d'exclusion « les délégués des loges qui ne sont pas assez riches pour faire partie du Conseil. »

Ces observations contre les tendances des loges parisiennes qui cherchaient à mettre la main sur la Franc-Maçonnerie avaient fait impression et il paraissait à peu près certain que l'Assemblée se prononcerait contre la prise en considération de « propositions dont le caractère est des plus frivoles », lorsqu'un frère a posé la question sur un tout autre terrain. Nous le citons un peu longuement parce que ses paroles sont instructives :

« Le F.·. *Fernand Maurice* : Dans notre esprit, il n'y a pas de question de personnes ; il n'y a pas de question d'antagonisme entre les LL.·. de Paris et les LL.·. de province ; maçons de la France, nous sommes tous des républicains et des Français. Nous n'avons qu'un but, le triomphe de la Maçonnerie, pour amener le triomphe définitif de la République ; mais nous voyons dans ces questions une régénération de la Maç.·.. Incontestablement, nous sommes tous d'accord sur ce point que la Maç.·. n'a pas aujourd'hui sur la politique de la France l'action qui

lui devrait être dévolue, qui lui appartient, et qu'elle n'aboutit pas à la réalisation de toutes nos aspirations. (*Applaudissements.*)

« Peut-être, MM.·. FF.·., pourrions-nous arriver à réorganiser, le mot est peut-être exagéré, mais à reprendre cette Maç.·. de façon à ce qu'elle atteigne ces résultats.

« Hier, on disait : Mais la Chambre actuelle n'est pas maçonne. MM.·. FF.·., il n'y a pas d'accusation plus terrible à faire contre la Chambre que de dire qu'elle n'est pas maç.·. ; il ne devrait rien se produire en France sans qu'on trouve l'action cachée, l'action secrète de la Maç.·. N'oublions pas une chose, MM.·. FF.·., c'est que la Maç.·. a fait la Révolution de 1789, qu'elle a réussi à chasser l'étranger de France en 1792 et qu'elle n'a pas réussi en 1870 à le faire, qu'elle n'a pas réussi à chasser le boulangisme de France..., — (*Une voix*, — Elle l'a étouffé !) — Et que la Maç.·., à l'heure actuelle, n'est pas en état d'emporter dans un grand mouvement le triomphe définitif de la République.

« Eh bien, sous ces questions de symbolisme, MM.·. FF.·., évidemment nous ne voulons pas parler de ce qui se trouve sur nos rubans ! Le symbolisme, qui viendra, je l'espère, en discussion dans nos LL.·., mais c'est l'éducation de l'esprit, mais c'est la discipline intellectuelle, c'est la subordination de toutes les forces à une grande idée ! Aujourd'hui se présente la question du Conseil de l'Ordre. Qui donc va incriminer le Conseil de l'Ordre ? Ne savons-nous pas ce qu'il est ? C'est nous qui le nommons. Ne savons-nous-pas quelle est l'étendue de son travail ? Allons-nous chercher autre chose ? Non, nous pensons que le Conseil pourrait avoir une autre action, que nous pourrions peut-être le réorganiser comme avant 1789, et que, de ce Conseil, partiraient à certains moments des mots d'ordre comme ceux qui partaient avant 1789, quand on disait : Allez prendre la Bastille ! (*Vifs applaudissements.*)

« Voilà ce que nous voulons. Le symbolisme ou le non-symbolisme, la question du Conseil de l'Ordre ; il ne peut y avoir de discussions plus graves. Pour nous, c'est la question de l'existence ou de la non-existence de la Maç.·. Il ne suffit pas de savoir

si elle sera administrée plus ou moins bien ; elle l'est admirablement. Nous sommes tous ici, maçons, des républicains militants, des élites, des intelligences qui portons tous nos efforts, toutes nos énergies pour faire triompher nos idées. Eh bien, à l'heure actuelle, nous n'emportons pas le morceau, et il faut que cela soit. Eh bien, si la Maç.·. veut s'organiser non pas sur le terrain des théories, mais sur le terrain intellectuel qui nous préoccupe, je dis que, dans dix ans d'ici, la Maç.·. aura emporté le morceau et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà qui est net : « Personne ne bougera en France en dehors de nous. » Tout ce qui ne sera pas marqué du signe des loges, sera traité en ilote. Cela rappelle le « signe de la bête » dont parle l'*Apocalypse*. Comme après cela les maçons sont bien venus à nous dire qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse de vouloir imposer leur tyrannie à la France. Est-ce que leurs délégués n'ont pas applaudi les paroles que nous venons de citer ? Il ne suffit pas aux maçons d'être des « républicains militants », il leur faut encore « emporter le morceau », c'est-à-dire être les maîtres, et toute assemblée n'est pas bonne qui n'est pas maçonne. Il ne s'agit pas de savoir si elle fait bien les affaires de la France, il faut qu'elle se fasse l'humble exécutrice des volontés des loges. Hélas ! nos majorités républicaines ne l'ont que trop fait au grand détriment de la France et même de la République que bien des gens auraient acceptée, qui maintenant la repoussent à cause de son caractère antichrétien.

Tirant les conclusions des fougueuses paroles du F.·. Fernand Maurice, un révoqué du suffrage universel, le F.·. Blatus, ex-député du Puy-de-Dôme, a proposé de soumettre aux loges une grave question : « De la direction morale à donner par le Conseil de l'Ordre à la Franc-Maçonnerie tout entière. » Ici encore, nous voyons ce que devient la liberté dans la Franc-Maçonnerie. Le F.·. Fernand Maurice avait frappé juste, et les propositions qui, sans son intervention, allaient être repoussées, ont été prises en considération : Il faut que les loges parisiennes mettent la main

sur la Franc-Maçonnerie pour lui imprimer une direction qui lui permette de s'emparer de la France.

Dans un troisième et dernier article, nous relèverons encore quelques aveux et quelques incidents significatifs.

(A suivre) A. RASTOUL.

POIGNARDS

Et Franc-Maçonnerie bourgeoise

Certaines idées flottent dans l'esprit de plusieurs personnes qui s'occupent de la Franc-Maçonnerie. Ces idées, nous croyons utile de les préciser. Il y a longtemps qu'on parle d'exécutions maçonniques. Un ennemi devient trop dangereux ; un frère a prévariqué ; il a livré les secrets de l'Ordre ; il a trahi. Une réunion maçonnique aurait lieu ; un des membres de la Loge serait désigné pour faire disparaître l'ennemi gênant ou le coupable. Il devra s'exécuter sous peine d'être exécuté lui-même.

Tout cela est-ce de l'histoire ou de la légende ? Voici Léo Taxil, voici Andrieux qui n'ont ménagé, ni l'un ni l'autre, la Veuve dont ils avaient été les enfants. Aucun mal ne leur est arrivé ; ils vont, ils viennent, ils circulent. C'est tout au plus si Andrieux a échoué aux élections. C'était le cas ou jamais de les supprimer et de leur appliquer la mort sans phrases. La Franc-Maçonnerie leur a envoyé ses malédictions dont ils n'ont cure, et voilà tout. Pourquoi cela ?

Eh ! bonnes gens, vous savez bien que les mœurs se sont adoucies. Vous en parlez, d'ailleurs, bien à votre aise. Songez-vous que si Taxil ou Andrieux disparaissaient d'une manière tragique et mystérieuse, les soupçons ne s'égareraient pas un seul instant.

Ces deux messieurs sont donc assassinés. Toute la presse s'empare du fait ; l'opinion publique s'exalte. La Franc-Maçonnerie excite déjà la méfiance de bien des gens ; elle jouit, dans beaucoup de milieux, de la plus belle des impopularités. Toutes les vieilles histoires d'exécutions maçonniques seraient rééditées. Il ne serait question dans tous les journaux que de William Morgan, de Saint-Blamont et du général Quesnel, du comte Rossi et de Garcia Moreno (1). Il pourrait se produire dans l'opinion un tel mouvement d'indignation que le Gouvernement, malgré qu'il en eût, se vit entraîné à prendre des mesures de rigueur contre l'institution maçonnique, à fermer et à dissoudre les loges et à répudier toute connivence avec elles. Or, les enfants d'Hiram sont la prudence même. Vous vivrez donc, Léo Taxil et Andrieux !

Le poignard est l'arme des temps héroïques de la Franc-Maçonnerie. Depuis, la Maçonnerie, la Maçonnerie française surtout, s'est trop embourgeoisée pour manier volontiers cette arme. Nous ne faisons, d'ailleurs, nulle difficulté d'avouer que son usage, même dans les temps les plus difficiles, n'était pas quotidien. Nous ne sommes pas de ceux qui, dans tout assassinat, dans toute disparition inexpliquée, voient la main de la Franc-Maçonnerie. Si nous croyons fermement, et sur preuves, que les carbonari italiens ont assassiné le comte Rossi, et les francs-maçons de l'Equateur, Garcia Moreno, nous avouerons volontiers, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils ne sont pour rien dans le meurtre de Gouffé. Il ne nous a jamais été prouvé qu'Eyraud fût franc-maçon ; et sa trop fameuse compagne n'appartenait à aucune loge androgyne, bien qu'elle eût tout ce qu'il faut pour faire une parfaite sœur maçonne.

Les J. Prudhomme qui composent les loges françaises seraient un peu bien étonnés si, sous leur chevet, ils trouvaient l'ordre d'aller poignarder tel ou tel faux frère. Leur bonnet de coton s'a-

---

(1) Voir les *Assassinats maçonniques*, par Léo Taxil et Paul Verdun.

giterait aussi terriblement que le casque de Ménélas, et je ne sais trop ce qu'ils diraient à leurs épouses. Ils veulent bien détruire la religion, ruiner les bonnes mœurs, faire tout le mal moral possible, tuer les âmes. Mais tuer les corps! C'est dangereux. On pourrait attrapper quelque bon horion, et cela fait mal, comme dit M. Jourdain.

Comme il est plus commode et moins compromettant d'étrangler la foi de la France, de vilipender le clergé, répétons-le, de tuer la foi et les mœurs d'un grand pays! Tout cela peut se faire en pantoufles. La Franc-Maçonnerie héroïque tuait les gens : le nihilisme, qui lui succède les tue et les tuera malheureusement encore. La Maçonnerie française bourgeoise arrête les programmes incendiaires, sape les fondements de toute société, de toute famille, de toute propriété.

Jouer du poignard, cela suppose, du moins, un certain courage de spadassin. Cela caresse les instincts romanesques et aventureux de la nature humaine. L'assassinat par le poignard est un crime qui fait du bruit. L'assassinat moral d'un peuple est un crime social, public, permanent, où il n'y a ni cris, ni sang versé; c'est un crime silencieux.

Eh bien, ce crime, la Maçonnerie bourgeoise le commet tous les jours. Oui, le poignard traditionnel et classique parait délaissé jusqu'à nouvel ordre; il tombe, je le crois, en désuétude.

Ce n'en est plus la mode; il sent son vieux temps. Il est vieux jeu.

Mais ce qui n'est pas vieux jeu, ce qui ne le sera jamais, c'est la conspiration en permanence contre la religion. Ce sont les mots d'ordre, envoyés par les grands maîtres de la Maçonnerie, les Lemmi, les Thulié, par lesquels toutes les forces, toutes les énergies mauvaises sont enrégimentées, sont syndiquées contre le bien, contre la religion. L'empoisonnement moral a détrôné l'*aqua Tofana*.

Ah! si J. Prudhomme, franc-maçon, ferait triste figure, en recevant l'ordre d'aller tout à l'heure, au saut du lit, poignarder un faux frère, il est une besogne qui lui sourit d'avantage! Qu'il reçoive l'ordre de laïciser, de calomnier, de persécuter la religion



dans la mesure de ses moyens ! Il part, il court, il vole. S'il s'agit de ces basses œuvres, comme le crochetage d'un couvent, la confiscation du bien des pauvres, on peut frapper à sa porte ; il est prêt à se dévouer, au nom de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, devise, comme on sait, bien chère aux francs-maçons.

Mais à quoi bon verser du sang inutile !

La Maçonnerie bourgeoise a désormais fait son choix. La vue du sang lui répugne. Ce qu'il lui faut, c'est la mort à petit feu de tous ses ennemis. Plutôt que de tuer ses adversaires, elle préfère les anémier. Elle a étudié l'histoire des tyrans, et y a trouvé l'art de l'étouffement, les tyrans lui ont fourni le type de la mort lente entre deux perfides textes de loi comme entre deux matelas.

Le sang versé ne sert à rien ou à moins que rien. Il donne aux victimes le prestige du martyre. La Franc-Maçonnerie de l'Équateur a fait vraiment un beau coup en assassinant Garcia Moreno. Non, l'assassinat est un procédé par trop primitif. Dans notre siècle positif, on ne doit faire que ce qui est utile. L'assassinat est un luxe inutile.

Quand Thermidor eut éclaté, la Révolution se lassa de verser le sang. La guillotine s'arrêta : mais la persécution ne cessa pas pour cela. Les prêtres furent encore déportés, moururent sur les pontons. On appela cela la guillotine sèche. L'histoire superficielle prétend que la persécution s'arrêta après Thermidor. C'est une erreur. Elle devint plus savante ; elle profita des écoles et des fautes qu'avaient faites ses premiers organisateurs.

Il en est de même de la Franc-Maçonnerie ; elle en est à sa période de guillotine sèche. Qu'on ne s'y fie pourtant pas trop, et que les futurs Garcia Moreno et Rossi veuillent bien prendre quelques précautions ! Si le poignard irait mal aux Prudhommes des loges, si le révolver lui-même tremblerait trop dans leurs mains, qu'on n'oublie pas qu'à notre époque moderne, Mazzini a trouvé son Orsini, et, qu'à défaut le l'*acqua Tofana*, la dynamite n'a pas dit son dernier mot.

Convenons pourtant, si l'on veut, que la Maçonnerie française paraît moins disposée à verser le sang, moins sanguinaire que jadis. N'examinons pas de trop près quelle part de responsabilité

lui revient dans nos convulsions et nos massacres politiques, depuis la grande Révolution jusqu'à la Commune de 1871. N'approfondissons pas trop, comme dit notre bon La Fontaine. Il est entendu que la Franc-Maçonnerie de nos jours porte son action sur le terrain des idées. Sa haine du bien ne veut généralement pas du sang ; c'est une haine à froid, la haine de Voltaire. En vaut-elle davantage, si elle ne recule devant aucun crime, l'assassinat excepté ?

Voyez ce prêtre dont l'influence est immense. Le bien qu'il fait est incalculable. La Franc-Maçonnerie ne peut rien, est désarmée pour le mal, dans le rayon lumineux qu'il occupe. Que fera-t-elle ? Essayera-t-elle de le faire disparaître, de le supprimer ? Non. Elle essayera de le supprimer, de le tuer moralement. Elle ourdira contre lui toute une trame savante de calomnies. Si elle réussit, elle se débarrassera du gêneur beaucoup plus efficacement que par le poignard ou le poison.

Nous essayons de nous tenir en garde contre toute exagération et de ne donner comme certain en fait d'assassinats maçonniques, que ce qui est historiquement démontré, et nous sommes heureux de répondre aux interrogations de plusieurs de nos lecteurs : Oui, la Franc-Maçonnerie française paraît entrer de plus en plus dans la phase vulgaire et bourgeoise où le poignard est mis de côté. Oui, nous aimons à nous persuader que les légendes maçonniques qui excitent à venger la mort d'Hiram, que les rites qui consistent à percer d'un couteau le flanc rasé d'un mouton ou le mannequin coiffé d'une tiare, demeureront, de plus en plus, lettre close pour la majorité des francs-maçons. Fria Diavolo ne peut avoir aucun rapport avec J. Prudhomme ou M. Jourdain. Tout cela détonnera de plus en plus, il faut l'espérer, avec l'adoucissement des mœurs et le vrai progrès.

Mais ce qui n'est pas démodé, ce qui est éternel, c'est la guerre à la religion, cachée sous ces symboles. Cela est plus actuel, plus vivant que jamais. Cette guerre contre la religion ne se déguise plus sous le mystère hypocrite d'un temple à édifier au grand Architecte de l'Univers, ou de la mort d'Hiram ou du Grand Maître des Templiers à venger. Les membres

intelligents des loges ont honte de ces vains symboles. Ils ont rejeté tous les voiles, marchent droit au but et ont le courage de dire : « La Religion, Jésus-Christ, Dieu, voilà l'ennemi ! »

Les symboles, c'était bon pour le temps où la science était encore dans les langes, où la vraie lumière ne paraissait qu'aux initiés, où la Gnose se transmettait de mains en mains comme l'antique flambeau, où la Maçonnerie devait ménager les gouvernements.

Maintenant, la Gnose est connue ; les secrets ont transpiré ! A quoi bon les cacher ? Les gouvernements sont pour nous : nous sommes libres.

Nous voulons la destruction de toute religion, du catholicisme en particulier. Il y a un moyen plus infaillible que le poignard pour y arriver. Par le poignard, nous pouvons détruire un ou plusieurs catholiques ; mais le catholicisme nous échappe. Nous n'en aurons raison que par les idées. Emparons-nous de l'éducations de la jeunesse ; écrasons l'œuf ; détruisons le germe catholique, partout où nous le rencontrerons. Chassons le prêtre de partout. Empêchons le clergé de se recruter par l'application draconienne de la loi militaire. Nous aurons fait ainsi œuvre véritablement maçonnique.

Poignardons l'homme à la tiare en rendant le Pape impopulaire, en rendant difficile, sinon impossible, l'exercice de son pouvoir spirituel, en le faisant passer partout pour un faux monnayeur, etc.

Ainsi procédaient ces grands conspirateurs, les Mazzini, les Palmerston, les Cavour. Ainsi procédait, hier encore, le trop fameux Crispi. Ainsi procède le juif Lemmi dans les fameuses instructions qu'il adresse à ses affidés. Ces instructions sont des cours complets de démoralisation du peuple. Disciple des Nubius et des Piccolo Tigre, Lemmi enseigne à ses adeptes, avec un luxe de détails incroyable, l'art pratique de démoraliser le peuple, de dégoûter le père de famille de son foyer, de sa religion, de le *soutirer* à sa femme, à ses enfants.

Au lieu de dire à ses fidèles maçons : M.·. F.·., revenons à la tradition des vieux carbonari et des anciens fondeurs, aigui-

sons nos poignards et allons les essayer sur la poitrine de ceux que notre F.·. Garibaldi appelait la vermine sacerdotale, le juif Lemmi a changé de langage : M.·. F.·., tâchez de détruire toute religion. Déconsidérez le clergé par tous les moyens possibles ; traînez-le dans la boue. Ne laissez passer aucune occasion de le calomnier et de lui nuire.

Eh bien ! qu'on nous permette de regretter quelque peu le vieux poignard classique. Il avait, au moins, le mérite d'être pittoresque. Le carbonari, embusqué au coin d'une rue avec une escopette ou un poignard, désigné pour l'exécution d'un ennemi ou d'un faux frère, l'emporte, à notre humble avis, sur le prosaïque maçon, embusqué au coin d'un texte de loi, pour pervertir la femme et l'enfant, détrousser la société chrétienne, ravir à la famille sa vieille foi et sa religion traditionnelle.

J. DES APERTS.

LE « RADICAL » ET Mgr FAVA

Le *Radical*, journal franc-maçon, vient de publier l'article suivant :

Français ou Catholiques

« M. Fava, évêque de Grenoble, n'a de préférence ni pour la république, ni pour la royauté, ni pour l'empire. Il est pour l'un quelconque de ces gouvernements, à la condition que ce gouvernement « prête attention aux avertissements qui viennent de la chaire de St-Pierre » ; ce qui, traduit en langue vulgaire, signifie

que M. Fava est pour tout gouvernement qui est clérical ultramontain.

« C'est, du reste, la façon ordinaire des catholiques d'être gouvernementaux. Pourvu que le prêtre soit le maître, au nom du Très-Haut, il leur importe fort peu que le gouvernement nominal ait à sa tête un président, un empereur ou un roi.

« La forme ne fait rien à la chose, c'est le fond qui leur importe.

« Si la République veut confier l'école au curé, si la République veut dispenser les séminaristes de l'impôt du sang, si la république veut reconnaître une religion d'Etat, avec un budget des cultes et quelques lois sur l'observation du dimanche et la répression du blasphème, M. Fava et ses amis sont pour la République.

« Seulement, comme ils savent bien que la République, à moins de se suicider, ne peut rien leur donner de tout cela, ils sont pour l'aigle ou pour le coq.

« Ils savent bien que, pour se maintenir en fonctions, les monarques, empereurs et rois, font assaut d'amabilités avec le Pape et que, par suite, à la condition de certaines petites concessions à faire au monarque pour la satisfaction de son intérêt ou de ses passions, ils ont la puissance effective.

« Cela n'est pas dit textuellement dans le mandement pour le carême que M. Fava vient d'adresser à son clergé et à ses ouailles, mais cela ressort avec la plus entière évidence.

« On trouve d'ailleurs cette phrase : « La France sera chrétienne ou elle ne sera pas », qui ne laisse subsister aucun doute.

« Sans compter les attaques violentes de M. Fava contre la Franc-Maçonnerie, à laquelle il reproche de « saper monarchies, républiques et empires », parce qu'elle veut détruire la foi et la papauté.

« Tout cela n'est pas très nouveau, mais il est intéressant de bien montrer comme les catholiques sont catholiques même avant d'être Français. »

Le *Radical* commence par une interprétation fantaisiste, où il prête aux évêques les sentiments et la duplicité de son propre

parti. Les évêques ne parlent point autrement qu'ils ne pensent, et quand ils déclarent que l'Eglise accepte tous les gouvernements qui respectent les droits des catholiques, ils n'entendent point dire qu'ils veulent gouverner eux-mêmes ni devenir les maîtres indirects du régime. C'est là un vieux cliché que le *Radical* aurait pu laisser dans son coin.

Les évêques et tous les catholiques demandent simplement, sans se préoccuper du nom et de la forme, un régime qui ne les mette pas hors la loi et qui leur assure le légitime exercice de leur liberté. Mais le *Radical* n'entend pas que les catholiques jouissent de cette liberté, et il le déclare presque sans ambages : « Les catholiques savent bien, dit-il, que la République, *à moins de se suicider*, ne peut rien lui donner de tout cela. » *Tout cela*, c'est simplement la liberté la plus élémentaire, et non point, comme il affecte de le dire, un gouvernement théocratique. Un républicain a écrit plus nettement et plus sincèrement, il y a quelques années : « On ne peut être à la fois républicain et catholique. »

Pour faire accepter son interprétation menteuse, le *Radical* avoue que les prétentions absurdes dont il parle ne sont pas énoncées « textuellement dans le mandement de Mgr Fava », mais il dit qu'« elles en ressortent avec la plus entière évidence ». Il ajoute comme preuve cette phrase de Mgr Fava, que « la France sera chrétienne ou qu'elle ne sera pas ».

Le *Radical* sait fort bien qu'il trompe ses lecteurs, et nous n'avons pas à le démontrer. Quant à la phrase de Mgr Fava, elle est l'énoncé d'un fait certain et évident pour quiconque veut consulter l'histoire.

La France restera chrétienne, ou elle ne sera plus. Baptisée en 496 à Reims, elle a grandi et s'est formée par le christianisme. Elle a été, aux jours de sa suprême gloire, le soldat du Christ. Lorsqu'elle a renié le Christ, elle est tombée dans des abîmes de sang et de hontes ; c'est notamment l'histoire de la Révolution, et « le bloc » qu'admire M. Clémenceau, le « bloc » formé de Marat, de Danton, de Robespierre, de Carrier, du tribunal révolutionnaire, du comité de Salut public et de tous les sinistres gredins

de la Terreur, marque l'époque où la *secte dirigeante* avait fermé les églises et proscrit le christianisme. Cette époque est certainement la période la plus atroce, la plus criminelle et la plus ignoble que notre patrie ait vue de 496 à 1891. Il n'est pas douteux que si cette période avait duré quelques années de plus, la France aurait été rayée du livre des nations.

Nous croyons donc, avec l'expérience historique, que la France, qui a été grande avec l'Eglise, ruinée et expirante sans elle, ne pourra revenir à la vie que par le christianisme. Le *Radical* n'y changera rien, quelque contrariété qu'il en éprouve.

La feuille chère à la République croit être habile en finissant par le trait du Parthe : « Les catholiques, dit-il, sont catholiques même avant d'être Français. »

Le *Radical* est maladroit. C'est la Franc-Maçonnerie qui renie la patrie, ce n'est pas nous. Le *Radical* sait bien que la Franc-Maçonnerie est cosmopolite, et que la France n'est rien de plus pour elle que la Prusse ou l'Italie. Cent déclarations de la secte établissent ce point : elle est antichrétienne et cosmopolite. Pour nous, au contraire, nous avons toujours uni très étroitement l'amour de la France et l'amour de l'Eglise. Rien ne peut les séparer dans notre cœur pas plus que dans notre espoir pour l'avenir.

Mais peut-être le *Radical* a-t-il besoin d'explications pour comprendre. Pour lui, pour les radicaux et les opportunistes, la France, c'est la curée républicaine, c'est le petit « bloc » qui gouverne et tient solidement à la portée des amis ce que le public appelle fort exactement « l'assiette au beurre ». Ce « bloc » n'est la France que pour les compères qui nous oppriment, c'est-à-dire pour la Maçonnerie qui gouverne, jouit, nous déshonore et nous ruine.

Pour nous, la France, c'est cette pauvre nation tombée sous la griffe sectaire ; ce sont les 37 millions de catholiques persécutés, ce sont les honnêtes gens qui souffrent, c'est le clergé spolié et violenté, c'est la religion du Christ qui a présidé à notre origine, à nos gloires, à toutes nos grandeurs, et qu'on veut proscrire. Cette France, la seule qu'il y ait, ne revivra qu'avec

l'Eglise, et jamais sans elle. Nous ne saurions les séparer, pas plus qu'on ne sépare une mère d'avec sa fille.

Aussi, Mgr Fava a-t-il, avec une grande exactitude et une absolue précision, formulé la pensée aussi bien que le devoir des catholiques, lorsqu'il a écrit que nous acceptons parfaitement d'être gouvernés par une République, mais jamais par la Franc-Maçonnerie. Une République peut, en effet, comme un autre régime, être juste, respectueuse de l'Eglise et des droits légitimes de chacun. La Franc-Maçonnerie, au contraire, fait profession de combattre l'Eglise, et ses efforts tendent ouvertement à la détruire ; elle n'hésiterait pas à supprimer la France pour tuer l'Eglise et la Papauté.

Nous catholiques, nous voulons l'Eglise et la Papauté pour rendre la force et la vie à la France. Notre cri est et il sera toujours : « Vive le Christ qui aime les Francs ! »

A. Desplagnes,
ancien magistrat.

TENUE SOLENNELLE

de la Loge **la Clémente-Amitié** *de Paris*

21 JANVIER 1891

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le compte rendu *in extenso* d'une tenue solennelle de la loge la *Clémente Amitié* de Paris, qui a eu lieu le 21 janvier dernier.

Au cours de cette séance maçonnique, le Vénérable de la loge, en prenant possession, pour la première fois, du fauteuil prési-

dentiel, a prononcé un discours qui a le mérite de dépeindre sous les couleurs les plus vives, en dépit des dénégations des francs-maçons eux-mêmes, en dehors de leurs loges, le véritable rôle de la F.·.-Maçonnerie au triple point de vue potitique, religieux et social.

Ce discours montre au surplus quels sont les hommes que la secte place à sa tête.

Après l'ouverture des Travaux et certaines formalités d'ordre intérieur, le F.·. Rémond, Vén.·. sortant, procède à l'installation du nouveau Vén.·., le F.·. Edgar Monteil.

Le F.·. Edgar Monteil, se trouvant entre les col.·., le Vén.·. F.·. Rémond lui dit que sans vouloir faire de discours, il tient à le complimenter. L'unanimité des suffrages des membres de l'At.·. qui lui confèrent le Vénéralat prouve en même temps l'estime et l'affection des FF.·. qui l'entourent. Il espère que, grâce aux éminentes qualités et au dévoûment du F.·. Edgar Monteil la L.·. deviendra, sous son Vénéralat, plus vivante et plus prospère encore.

Le Vén.·. Rémond descend de l'Aut.·., passe au F.·. Edgar Monteil le cordon de Vén.·., lui remet le maillet et lui donne l'accolade frater.·.

Le Vén.·. Edgar Monteil prononce alors l'allocution suivante :

Mes Frères,

Je ne pourrai jamais assez dire : merci! à mes FF.·. de l'honneur qu'ils me font, en me confiant le premier maillet d'un At.·. si important que celui de la *Clémente Amitié*. Et je ne puis non plus trop remercier mon honorable prédécesseur de ses paroles bienveillantes. Sans doute, mes FF.·., vous pouvez compter sur tout mon dévoûment; mais ce dévoûment, si grand soit-il, ne pourra qu'égaler celui que le F.·. Rémond et ceux qui m'ont précédé dans la première magistrature de notre Loge, ont toujours montré, si tant est même qu'il puisse l'égaler. Tout ce que je pourrai faire, je le ferai, soyez-en sûrs.Ma vie est de celles qui ne s'appartiennent pas à elles-mêmes, mais qui sont à l'Humanité.

Fils d'un magistrat révoqué le lendemain du coup d'Etat de 1851, j'ai, pendant toute ma jeunesse, entendu maudire l'Empire; fils d'un républicain, d'un franc-maçon, j'ai été élevé dans l'amour de la République, et c'est d'une manière bien naturelle que dès l'âge de 18 ans, j'ai commencé à lutter contre Napoléon III et contre tout ce qui constitue, en France comme ailleurs, les bases sociales d'un Etat monarchique. Emprisonné sous l'Empire, condamné après la Commune, frappé plus durement sous l'Ordre-Moral qu'aucun écrivain ne l'avait été depuis la Restauration, j'ai poursuivi ma route, tout droit, sans me laisser abattre, quoique ma vie ait constamment été une vie de lutte, et que les amertumes et les heures d'angoisses ne m'aient pas été épargnées.

Ce qui m'a permis de surmonter mes épreuves, c'est l'honnêteté absolue de mon existence intime, la loyauté de mon caractère et une foi, une foi indestructible dans l'esprit d'émancipation de la Nation française. Quels que soient les soubresauts des cléricaux, quels que soient les complices qu'ils trouvent dans nos rangs, je suis sûr d'assister à la mort politique des uns et des autres, et au triomphe des idées que je défends et qui sont celles de la Franc-Maçonnerie.

Ces idées, par la plume et par la parole, je les ai servies sous l'Empire : j'ai aidé à les faire triompher le 4 septembre 1870, je les ai propagées à l'étranger pendant cinq longues années d'exil, et je ne les ai pas oubliées un seul instant pendant les sept années que j'ai passées au Conseil municipal de Paris. C'est celles que j'ai servies encore quand j'ai quitté ce Conseil pour aller tenir dans l'Isère le drapeau de la République radicale.

Dernièrement, quand j'ai été appelé par un de nos FF.·., dont l'honnêteté et la loyauté sont proverbiales, le F.·. Ch.·. Floquet, à un poste de préfet, j'ai conformé mon administration à mes principes : j'ai marché avec les républicains, avec la démocratie de la Creuse, et je pense avoir laissé dans mon département bon renom d'administrateur républicain. Les cléricaux m'ont fait jeter hors de l'Administration active qui me laissait en contact avec la population ; j'ai subi une fois de plus les mensonges et les infamies

dont ces gens-là ont l'habitude de se servir; on m'a remplacé dans le corps préfectoral, moi, le républicain, malgré Floquet, Brisson, Clémenceau, Lockroy, Pelletan et tant d'autres, les députés les plus respectés et les plus républicains, malgré deux députations républicaines qui me demandaient, on m'a remplacé par un bonapartiste qui avait donné à l'Ordre-Moral, comme secrétaire général, des gages certains; j'ai pu être étonné un moment, écœuré certainement; mais j'ai conscience d'avoir fait mon devoir de républicain, et je reste debout, plus ferme que jamais dans ma foi au Progrès de l'Humanité, et aujourd'hui, comme hier, je demeure le serviteur dévoué de la République.

Il n'est pas possible que les hommes de progrès ne triomphent pas un jour; il n'est pas possible que notre vieille France se laisse pendant longtemps livrer à la réaction cléricale et il faut que les idées de liberté que nous avons jetées dans le monde, reprenant leur élan dans ce mouvement de recul qu'on leur fait subir, renversent enfin les derniers obstacles qui s'opposent à leur expansion définitive.

C'est, je pense, parce que vous connaissez mon dévoûment inné aux idées républicaines et humaines qui nous sont chères, que vous m'avez appelé à la présidence de notre respectable Atelier; c'est un honneur pour lequel je ne saurais assez vous témoigner ma gratitude; mais vous avez eu raison de me confier votre premier maillet, si vous avez compté que je vous demanderais de nous engager dans une voie de travail et d'activité maçonnique qui mène plus rapidement la démocratie tout entière vers son émancipation suprême.

Pour y arriver, il faut que la Franc-Maçonnerie déclare nettement ce qu'elle est, c'est-à-dire *un corps politique*. Toutes les libertés qui ont ensuite resplendi au grand soleil ont pris naissance dans l'ombre de nos loges; la Franc-Maçonnerie a inscrit dans sa Constitution la recherche de la Vérité; il faut qu'elle y inscrive ce qui est déjà dans ses mœurs: que pour être franc-maçon on doit être républicain et libre penseur.

Etre républicain, c'est mettre en pratique la devise maçonnique: Liberté-Egalité-Fraternité; c'est abroger les lois léguées par les

royautés ; c'est repousser les administrations et les corps monarchiques pour les remplacer par des organisations nouvelles, c'est exiger absolument un gouvernement honnête dans ses *hommes et dans ses mœurs*.

Etre libre-penseur, c'est se déclarer l'adversaire résolu de toute association politique ayant pour objet l'exploitation des croyances religieuses.

Et, puisque nous sommes tous liés par un même serment, il est naturel que ce serment implique une discipline inflexible, et que le Suprême Conseil de l'Or.·. puisse, quand l'exige l'intérêt général, donner des instructions qui *soient aveuglément suivies*. En matière électorale, par exemple, il est des cas où il doit appartenir au Gr.·.-Or.·. de déterminer l'attitude de la F.·. Maç.·. tout entière, et d'autres cas dans lesquels il doit pouvoir frapper un candidat d'interdit ou recommander la propagande en sa faveur.

Mais pour avoir une influence qui s'étende dans les couches profondes du suffrage universel et puisse s'y faire continuellement sentir, il est nécessaire que la F.·. Maç.·. fasse entrer dans son sein un élément qui, jusqu'à ce jour, n'est pas suffisamment venu lui apporter sa force, l'élément ouvrier. Si l'ouvrier s'est tenu loin de nous, c'est, peut être, à cause de sa pauvreté. Il est impossible de demander à un travailleur à la journée la contribution exigée aujourd'hui pour l'initiation aux grades et pour la cotisation annuelle. Il y a donc lieu de se demander s'il ne serait pas convenable d'abaisser les versements demandés dans la F.·. Maç.·. de manière à en retrouver le montant sur une plus grande quantité de membres admis. Ou bien, il faudrait que des cotisations, dites ouvrières par exemple, puissent être établies. La Fr.·. Maç.·. serait bien placée pour offrir à l'ouvrier autant qu'au patron un terrain commun et un tribunal arbitral fraternel. Lorsque des conflits s'élèveraient entre maçons et que ceux-ci seraient d'accord pour prendre comme juges les dignitaires de leur loge ou le Conseil de l'Or.·., ou une juridiction maç.·. spéciale, ils promettraient d'avance de se soumettre à la décision

intervenue et la Fr.·. Maç.·. accomplirait ainsi une haute mission de paix.

Il existe dans la constitution maç.·. un admirable article qui dit: « Il est prescrit au maçon, en toute circonstance, d'aider, d'éclairer, de protéger un frère même au péril de sa vie, et de le défendre contre l'injustice. » C'est une des plus belles maximes que puisse fournir la philosophie. Si cette maxime se trouvait réellement pratiquée, elle constituerait la plus parfaite garantie que l'ouvrier puisse trouver sur terre, lui qui est, dans la société, l'être isolé par excellence ; la pratique de cette noble philosophie serait, du reste, une garantie pour tous, la vraie traduction du terme Fraternité de notre devise. Ce qui fait, peut-être, qu'on manque aisément à ses devoirs maçonniques, on pourrait dire à son devoir d'être humain, c'est qu'il n'y a dans notre Code aucune punition pour l'injustice ou le mal que commet un maçon vis-à-vis d'un maçon.

Il ne serait sans doute pas inutile d'instituer un tribunal devant lequel tout frère pourrait en citer un autre, et qui aurait pour sanction la réparation du dommage causé ou la radiation du coupable des cadres maçonniques avec publicité de cette radiation, s'il y avait lieu. Les dispositions judiciaires, telles qu'elles sont édictées à présent, avec la juridiction des Ateliers et de la Chambre d'appel, sont d'une application trop longue et trop compliquée pour qu'on y recourt (*sic*). La rareté de la mise en mouvement de cet appareil de justice formidable est une preuve suffisante de la difficulté qu'il soulève, quoiqu'on puisse souvent viser la seconde classe des délits prévus par l'article 5 des dispositions judiciaires de la Fr.·. Maç.·. La justice maç.·. doit cependant exister.

Ainsi, mes FF.·., je voudrais que la Franc-Maçonnerie entrât d'une manière disciplinée dans la lutte politique ; que nous appelions à nous les ouvriers : ouvriers de l'usine, ouvriers de la terre, et je souhaiterais voir respectée par tous la haute philosophie qui domine notre Ordre et l'esprit de fraternité qui doit le diriger.

En ce qui me concerne, vous pouvez être assurés, mes FF.·., que tout l'effort de ma volonté sera employé à respecter et à faire respecter les principes de la Franc-Maçonnerie. N'éprouvant per-

sonnellement d'autre nécessité que de garantir une existence sobre et modeste, toute mon ambition est de vivre en citoyen honnête et épris de justice, de me rendre utile aux hommes, mes frères, de semer beaucoup d'idées pour qu'il en germe quelques-unes, d'apporter une petite et humble pierre au progrès de notre sphère terrestre. Tous mes actes, toutes mes paroles, tous mes écrits, même les plus littéraires sont faits en vue de saper les préjugés et d'assurer l'émancipation sociale. Ce que je pourrai y ajouter grâce à votre bienveillance, grâce à votre appui, concourra, je le sais, au même but.

Francs-Maçons, mes Frères, formons la chaîne d'union, tenons-nous serrés les uns contre les autres et, fraternellement, travaillons au bonheur de l'homme par la République, au triomphe de l'Humanité.

....

Le vén.·. Edgar Monteil procède ensuite à l'installation des autres officiers, à leur prestation de serment. Ces officiers sont : 1er Surv.·., Cissay ; 2e Surv.·., Tamisey ; Orat.·., Montéran ; Secrétaire, Drecq ; Grand-Expert, Belley ; Trésorier, Plantin ; Hospitalier, Méot ; 1er Expert, Arbogast ; 2e Expert, Godet, Archiviste, Litaud ; 1er Maît.·. des Céré.·., Fornot ; 2e Maît.·. des Céré.·., Dives ; Couvreur, Moins ; Délégués judiciaires, Cissay, Tamisey, Fornot ; Délégué à l'orphel.·., Courcenet ; Délégué à la Société des vieil.·., Delahaye ; Délégué à la Société civile, Cadiot ; Adjoint à l'orateur, O. Chenavas ; Adjoint au Secrétaire, Courcenet ; Adjoint à l'hosp.·., Hébert, etc., etc.

Au milieu de ce fatras de phrases tirées du vieux cliché de la démagogie révolutionnaire, on distingue nettement les déclarations suivantes :

1° La Franc-Maçonnerie est nécessairement un corps politique, adversaire *né* de toute croyance religieuse ;

2° La République des francs-maçons n'est autre que le gouvernement de la France par les loges ;

3° Les élections dans notre malheureux pays sont menées par les loges, sous la direction suprême du Grand-Orient ;

4° L'élément ouvrier reste éloigné des loges, parce qu'il est

pauvre ; d'où il résulte nécessairement que les 18 ou 20,000 maçons de France se composent d'une infime minorité de bourgeois jouisseurs dont le but est d'arriver par tous les moyens à concentrer dans leurs mains les ressources du reste de la nation.

Veut-on savoir maintenant quel est l'homme qui a tenu ce langage et formulé ces déclarations en qualité de vénérable de la loge la *Clémente Amitié de Paris?* Voici :

En 1887, le sieur Edgar Monteil se présenta à la députation dans le département de l'Isère. Mais ses adversaires qui étaient des républicains de vieille date, lui jetèrent publiquement au visage qu'il avait été condamné à cinq ans de prison pour atteinte à la morale publique dans une brochure qui n'était qu'une longue diffamation ; qu'après avoir esquivé le service militaire pour la patrie française, il était venu se mettre au service de la Commune et s'en était, au surplus, vanté dans une brochure.

A tout cela, le sieur Monteil fut incapable d'opposer des raisons acceptables et échoua assez piteusement.

Le Gouvernement, qui réfuse des secours aux braves gens qui se sont fait mutiler ou estropier au service de la patrie, dès qu'on les soupçonne d'avoir des sentiments religieux ou d'appartenir à une famille imbue de ces sentiments, croit devoir donner à l'ancien client de nos tribunaux, au citoyen qui n'avait pas payé sa dette à la patrie, au communard enfin, une compensation digne de ses services (maçonniques).

Grâce à l'appui des FF.·. Floquet, Brisson et Clémenceau, dit-il lui-même dans son discours, il fut bombardé préfet de la Creuse.

Mais sous l'empire de l'indignation non dégulsée de ses administrés, et malgré la puissante influence de ses protecteurs, F.·, maçons, on fut obligé de le démettre de ses hautes fonctions en attendant que nos populations soient assez démoralisées par l'action maçonnique pour supporter de pareils adminisirateurs.

Tel est ce vénérable de la loge *la Clémente Amitié* de Paris, et tels nous apparaîtraient sans doute si on possédait sur eux des renseignements suffisants, la plupart des hommes que le Suprême Conseil place à la tête des loges, persuadé que n'ayant rien à perdre

et tout à gagner, ils se pénétreront de cette obéissance aveugle que le sieur Monteil signale comme le critérium de l'action maçonnique et seront, en toutes circonstances, prêts à tout.

MILES.

UN ARTICLE DU « BULLETIN MAÇONNIQUE »

L'Université et la Réaction cléricale

« Un des collaborateurs anonymes du *Bulletin* signalait à cette même place, il y a deux mois, le changement de tactique que semblait vouloir adopter le parti de la Contre-Révolution. — Il indiquait qu'après avoir vu échouer les complots du 24 Mai et du 16 Mai, et celui qui, plus récemment, avait pris le couvert boulangiste, la secte catholique, apostolique et romaine préparait un nouvel avatar. Renonçant à la lutte ouvertement déclarée, se faisant à nouveau patelins et papelards, les ultramontains paraissaient décidés à couvrir la République de fleurs et à la griser d'encens, tout prêts à l'embrasser pour la mieux étouffer. Cette évolution cléricale qui commençait à se dessiner, il y a trois mois, s'est, depuis lors, nettement accentuée. Le mot d'ordre est venu de Rome, comme à l'ordinaire ; et l'on a vu les principaux chef de la Réaction catholique courir au Vatican pour y prendre les instructions de celui qui commande à la noire internationale.

« Ainsi s'est créée une situation nouvelle. — L'impérieux adversaire d'hier est devenu le souple et caressant allié de demain, ne cessant de poursuivre son but qui est d'asservir la société moderne aux commandements et aux prescriptions de l'Eglise, mais le célant avec plus de mystère. Ne pouvant relever le



trône, il ne prend désormais d'autre soin que de restaurer l'autel, et, sans plus de souci de la Royauté abolie, il s'applique à fonder la République cléricale.

« C'est à dénoncer ce péril et à le conjurer, que doivent tendre, à l'heure actuelle, tous les efforts des républicains prévoyants. L'ennemi cherche à reprendre par surprise les positions d'où il a été si difficilement débusqué ; soyons attentifs à les défendre et occupons-nous d'attaquer celles où il tient encore. Ces dernières sont plus nombreuses qu'on ne pense, et l'œuvre de sécularisation entreprise par la République n'est qu'insuffisamment ébauchée.

« La domination du prêtre pèse toujours lourdement sur les consciences, et son œuvre de propagande n'est que trop facilitée par les pouvoirs publics. L'argent lui est fourni largement par le gouvernement républicain ; de vastes et spacieux édifices sont mis à sa disposition pour y prêcher ses doctrines, ou y organiser, s'il lui plait, des discussions auxquelles il donne artificieusement un caractère contradictoire. Enfin son action s'exerce aussi puissante qu'autrefois dans le domaine de l'enseignement.

« Si la neutralité de l'école primaire semble assurée par les lois de ces dernières années, on ne peut pas dire qu'il en soit de même, lorsqu'il s'agit de l'enseignement secondaire. Le cléricalisme y règne toujours en maître, sans qu'il soit besoin de distinguer les lycées subventionnés par l'Etat, des établissements que dirigent et qu'inspirent les jésuites, maristes, eudistes et tous congréganistes jadis expulsés à grand fracas, mais depuis, revenus et tolérés. Et pour que personne n'en doute, voici, tracé par un membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui se dit un des plus vieux républicains qu'il y ait en France, le rôle d'un professeur de philosophie d'un collège universitaire.

« *Le maître n'est pas chargé d'enseigner sa propre philosophie ou la philosophie qu'il lui plaît de choisir ; mais il enseigne la doctrine acceptée, autorisée par l'Université et par l'Etat... Au nom de la société, il affirme la doctrine que la société affirme elle-même par son code et sa constitution, la doctrine dont elle vit.* »

« Cette doctrine, C'EST LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Ecoutez plutôt :

« *L'Université, si elle remplit son devoir, commence l'enseignement de la philosophie orthodoxe le jour où elle reçoit un enfant des mains de sa mère... Elle lui dit : « Il y a un Dieu. Remplis ton devoir. » Le livre où on lui apprend à lire lui parle de Dieu. S'il demande quelques explications, on lui dit : « Il est parfait et tout-puissant. » Ou bien encore : « C'est un père. » On ne pousse pas plus loin... A mesure que l'enfant avance, il devient plus interrogeant. On lui répond toujours par des affirmations... Car si nous avons besoin d'une jeunesse éclairée, ce qu'il faut, avant tout, c'est une jeunesse croyante et ardente.* »

« Tel est l'enseignement que doit donner un professeur de l'Université; s'il s'en écarte, on le *dégrade et on le chasse à l'instant.* Mais on ne peut pas trouver dans l'Université un maître qui mette en doute l'existence de Dieu, de l'âme et de la vie future, *car l'Université, dans le choix de ses maîtres, veille à la pureté de la doctrine, plus encore qu'à l'érudition et à la puissance intellectuelle* (1).

« Ces déclarations bien faites pour étonner et déconcerter quiconque désire assurer le plein et entier exercice de la liberté de conscience, émanent d'un homme qui a joué un rôle considérable dans le parti républicain, d'un ancien ministre de l'Instruction publique, qui jouit encore, à l'heure qu'il est, d'une assez grande autorité pour être choisi et désigné comme le président d'une des plus importantes délégations que la France ait envoyées à l'étranger.

« On peut donc l'en croire, lorsqu'il affirme que l'enseignement secondaire donné par l'Université, est orthodoxe et chrétien. On voit, dès lors, à quelle discipline religieuse sont façonnées les jeunes générations, et l'on comprend bien toute l'habileté de la tactique conseillée par le Vatican. Le terrain paraît admirable-

(1) V. Le *Temps*, numéro du 24 janvier 1891.

ment préparé par la République elle-même pour le triomphe du cléricalisme, si la Maçonnerie, sentinelle vigilante, ne jette le cri d'alarme.

« Le danger est pressant. Il menace l'avenir le plus prochain. Il faut l'écarter à tout prix. L'esprit de l'Université doit être au plus tôt réformé. La laïcisation de l'école primaire ne suffit pas, il faut obtenir celle de l'enseignement secondaire. Il y va du salut de la chose publique.

« Louis HUGUET. »

Cet article, ainsi que beaucoup d'autres du même genre déjà reproduits dans la *Revue*, montre que la République a été entraînée par la Franc-Maçonnerie à sa lutte contre l'Eglise. Il montre aussi que, loin d'être satisfaite du chemin parcouru, la Franc-Maçonnerie trouve que « l'œuvre de sécularisation entreprise par la République n'est qu'insuffisamment ébauchée. » Pour une ébauche, c'est une belle ébauche. Que nous réserve donc l'œuvre arrivée à son parfait acccomplissement ? La disparition complète, non seulement de tout christianisme, mais de toute croyance à « l'existence de Dieu, de l'âme et de la vie future. » La Franc-Maçonnerie entend que la République travaille à faire de la France un peuple sans idéal, sans force, un peuple de bêtes, un peuple d'athées. Une nation arrivée à ce point est assez mûre pour être partagée et absorbée par ses voisins, en attendant le règne de la « République universelle » sur un troupeau d'hommes qui se contentent de l'herbe des champs, des fruits des arbres et du produit de leur chasse. Le vrai franc-maçon « sait apprécier l'égalité, la liberté, et ne craint pas de voir brûler Rome, Vienne, Paris, Londres, Constantinople, et ces villes quelconques, ces bourgs et ces villages, que vous appelez votre patrie ». (Code illuminé.)

Eh bien, nous, nous voulons vivre en société, et en bonne société dans notre chère France, et c'est pourquoi nous continuerons de nous efforcer d'arracher le gouvernement du pays aux mains des francs-maçons qui le détiennent, pour le donner à qui ? n'importe à qui, nous le répétons, pourvu que ce soit à des mains

propres, honorables, capables de tenir haut et ferme le drapeau de la France au dehors, et au dedans celui de toutes les sages libertés, surtout de la liberté religieuse. Aussi, nous applaudissons à l'entrée en ligne de l'épiscopat français en tête du mouvement catholique.

Pendant ce temps, ô francs-maçons, qui avez profité de la faiblesse du pauvre pour imposer l'athéisme à l'enseignement primaire, tandis que vous laissez un prêtre dans vos lycées par peur du riche qui sait se défendre et soulever l'opinion, oui, pendant que vous commandez encore, c'est cela, faites décréter la laïcisation de l'enseignement secondaire, cela est dans votre programme, hâtez-vous.... hâtez-vous de vous perdre et de nous sauver par l'excès de vos lois tyranniques. Il y a longtemps que vous l'avez dit pour la première fois : vous voulez détruire toute autorité, et d'abord toute autorité religieuse. Nous voulons, nous, détruire la Franc-Maçonnerie, et en sauvant la France continuer de sauver le monde.

M. DU FOREST.

LA MISSION CATHOLIQUE A MADAGASCAR

Et la Franc-Maçonnerie

On lisait récemment une lettre de Tananarive, publiée par le *Temps* :

« La création d'une loge maçonnique à Tananarive vient de donner lieu à de regrettables incidents. Les Pères de la Compagnie de Jésus ont récemment publié et fait distribuer à profusion une brochure qui paraît avoir produit une très grande impression



sur l'esprit des Malgaches ; les membres de la loge se croyant atteints dans leur honneur et leur considération par les expressions et les arguments employés pour les combattre, ont déposé entre les mains du résident général une plainte en diffamation contre l'évêque et le supérieur des jésuites de Tananarive. Malgré les conseils de M. Bompard et le légitime ascendant qu'il exerce sur la colonie française, les ressentiments ne paraissent pas céder à ses instantes prières et le Tribunal correctionnel devra se réunir prochainement pour juger cette fâcheuse querelle. »

Il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes pour voir que le correspondant du *Temps*, certainement peu suspect de partialité pour les missionnaires catholiques, blâme discrètement les francs-maçons dans « cette fâcheuse querelle ».

Nous avons, sur ce différend, des renseignements précis à l'aide desquels nous nous faisons un devoir de rectifier et compléter le récit du correspondant du *Temps*. Puisque le différend est connu, il est utile de faire la pleine lumière et de montrer que, sectaires partout, les francs-maçons ne savent pas garder la réserve que leur commanderait l'intérêt français. Ils ne comprennent même pas ce que comprenaient des hommes aussi peu suspects de cléricalisme que MM. Gambetta et Paul Bert.

Donc, dans le courant du mois de juin dernier, quelques francs-maçons échoués à Tananarive eurent l'idée d'y fonder une loge maçonnique dont certainement le besoin ne se faisait pas sentir. Les missionnaires catholiques n'avaient jamais parlé aux fidèles de la Franc-Maçonnerie, mais apprenant la fondation de la loge, il était de leur devoir de prémunir les fidèles contre la propagande maçonnique ; ils devaient leur dire que l'on encourt *ipso facto* l'excommunication en se faisant affilier à la loge. Toutefois, avant de rien faire, des démarches furent faites auprès du vénérable de la loge, *un trente-troisième du rite écossais ancien et accepté*, pour obtenir de lui qu'il renonce à une entreprise qui, par les divisions qu'elle pourrait amener parmi les Français établis à Madagascar, prenait un caractère antinational. Les démarches furent appuyées même par de hauts personnages qui n'ap-

partenaient pas à la mission. Tout fut inutile, et alors les missionnaires se virent dans l'obligation de prémunir les fidèles en faisant lire à l'église la bulle *Humanum genus*.

Peu de temps après, les francs-maçons publiaient, en malgache et en français, une grande pancarte que nous avons sous les yeux et où ils prétendaient donner les principes de la Franc-Maçonnerie. C'était, disaient-ils, afin de « faire cesser les calomnies et les inventions mauvaises de certaines personnes qui cherchent à fausser les idées des honnêtes gens par des bruits mauvais et pleins d'hypocrisie, quand elles prétendent que la Franc-Maçonnerie est une société qui cherche à renverser les institutions politiques et religieuses ». Or, ces « certaines personnes », c'étaient le pape Léon XIII et les missionnaires, et « les bruits mauvais et pleins d'hypocrisie » étaient les accusations trop justifiées de la bulle *Humanum genus*. « L'hypocrisie », elle était chez les francs-maçons, qui publiaient une de ces banales déclarations dont ils sont si prodigues, lorsqu'ils sentent le besoin de dissimuler les véritables doctrines maçonniques. Ainsi ils débutaient par une invocation au Grand Architecte de l'Univers, en se gardant bien de dire que la Franc-Maçonnerie française a rayé ce Grand Architecte, pourtant peu gênant. D'ailleurs, ils laissaient passer le bout de l'oreille maçonnique en déclarant que la Franc-Maçonnerie veut « l'instruction laïque », c'est-à-dire l'instruction en dehors de toute religion, l'école athée.

Ainsi attaqués, les missionnaires devaient se défendre ; ils le devaient pour eux-mêmes, ils le devaient pour le Souverain Pontife hypocritement insulté, ils le devaient pour les fidèles qu'on essayait de tromper. Une petite brochure fut publiée, qui était composée à peu près exclusivement de textes tirés des ouvrages maçonniques et répandus partout. Personne n'était désigné, il n'était pas même question de la loge de Tananarive. On se bornait à établir, d'après les aveux mêmes de francs-maçons, ce que veut, ce que fait la Franc-Maçonnerie, et l'on concluait en disant aux Malgaches de ne jamais entrer dans la secte.

L'effet produit par l'opuscule *Les Francs-Maçons* a été considérable. Les Malgaches, grands et petits, mais surtout la reine et

le premier ministre, ne dissimulèrent pas leur satisfaction : le peu suspect correspondant du *Temps* le constate. De là grande colère chez les francs-maçons qui intentèrent le procès en diffamation dont parle le *Temps*. Se prétendant diffamés, huit membres de la loge sur douze demandaient cent mille francs chacun ! Rien que cela.

Qu'adviendra-t-il de ce procès, plus ridicule encore qu'odieux ? Les huit « diffamés » comprendront-ils leur faute, et obéissant aux conseils du résident général, M. Bompard, qui ne leur est certainement pas hostile, renonceront-ils à une poursuite qui, dans les circonstances, est un véritable crime antinational?

Déjà ils ont fermé leur loge. Nous voulons espérer qu'ils comprendront que des missionnaires catholiques ont le droit de reproduire ce qui est écrit contre la Franc-Maçonnerie,et le devoir de faire connaître les enseignements du chef de l'Eglise. La note significative du *Temps* devrait les éclairer.

A. Rastoul

P.-S. — Les espérances que nous exprimions ne se sont pas réalisées. Les francs-maçons de Tananarive ont poursuivi leur étrange procès : l'affaire est venue devant le Tribunal consulaire qui, au lieu de renvoyer les plaignants en les condamnant aux frais, comme aurait fait un juge sérieux, a admis leur plainte. Toutefois, il n'a pas osé leur allouer 800 ni 100,000 francs; d'après une dépêche du *Temps*, « l'évêque et les jésuites de Tananarive ont été condamnés à 1,000 francs d'amende et 10,000 fr. de dommages-intérêts envers les francs-maçons ». La dépêche qui fait connaître ce jugement, qu'on ne voudrait pas croire rendu par un tribunal français, ajoute que Mgr Cazet et les missionnaires « appellent de ce jugement. » Ils ont raison, car il ne se trouvera pas une cour française pour l'accepter.

Nous aurons sans doute à revenir sur cette affaire ; nous nous bornerons aujourd'hui à cette simple réflexion : On voit là en action le patriotisme des francs-maçons. Alors que l'intérêt national exige impérieusement l'entente à Madagascar de tous les Français, les sectaires des loges, en haine de l'Eglise n'hésitent pas à susciter des divisions.

LA CAMPAGNE ANTIMAÇONNIQUE

Une circulaire maçonnique. — Un journal catholique du Nord, le *Lillois*, avait révélé, il y a quelques mois, les mots de semestre de la Franc-Maçonnerie française. Cette révélation a causé un grand émoi au sein des Loges. Le G.·. O.·. de France a immédiatement changé les mots de semestre connus des profanes, et il a annoncé les nouveaux mots par la circulaire que voici :

ENVOI des mots de semestre.

LE CONSEIL DE L'ORDRE

AUX RR.·. LL.·. DE LA FÉDÉRATION DU G.·. O.·. D.·. F.·.

O.·. de Paris, le 10 novembre 1890.

TT.·. CC.·. FF.·.,

La divulgation de nos mots de semestre, qui a été récemment faite par un journal clérical du Nord, nous oblige, ainsi que vous en avez d'ailleurs été sommairement avisés, à en anticiper le renouvellement.

Vous trouverez, sous ce pli, communiqués dans la forme ordinaire, ceux que le Conseil de l'Ordre a choisis pour la période comprise entre le jour où ils vous parviendront et le 30 juin 1891.

En vous rappelant, comme à l'ordinaire, dans quelles formes vous devez les communiquer aux membres de votre R.·. L.·., *et à eux seuls*, nous appelons votre plus sérieuse attention sur la recrudescence des manœuvres dont la Franc-Maçonnerie est l'objet de la part de ses éternels adversaires et sur le devoir qui vous incombe, dans votre Orient, d'opposer à ces manœuvres une clairvoyante et infatigable vigilance.

Le Conseil de l'Ordre est d'ailleurs tout prêt à vous seconder dans cette voie, et il fait appel à l'actif dévouement de tous vos

FF.·. pour placer l'Ordre maç.·. dans un état de légitime défense qui est devenu nécessaire.

Agréez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
H. THULIÉ.

Les Vice-Présidents,
POULLE, VIGUIER.

Les Secrétaires,
ALBERT DETROT, SOUCHOLLE.

Le Garde des sceaux,
G. LEVEL.

On remarquera le ton de cette circulaire. Le G.·. O.·. est fort mécontent et il menace ; mais il dénature quelque peu les faits quand il parle de « placer l'Ordre maç.·. dans un état de légitime défense. » Ce sont les Catholiques qui sont en « état de légitime défense », les Maçons ne cessant de les attaquer et leur contestant même leurs droits les plus sacrés.

Du reste, la colère du G.·. O.·. s'explique ; il nous est revenu que le changement des mots de semestre coûte plusieurs milliers de francs, et dans les loges on n'aime pas à mettre la main à la poche.

***

Calomnies et dénonciations maçonniques. — Nous disons plus haut que le G.·. O.·. dénaturait les faits en parlant de légitime défense, alors que les francs-maçons ne cessent d'attaquer les catholiques. Or, voici que nous relevons dans le compte rendu de la séance du 10 novembre 1890 du Grand Conseil de l'Ordre:

« Une pl.·. de la R.·. L.·. *la Parfaite Sincérité*, O.·. de Marseille, signale les tentatives d'embauchage militaire organisées par l'œuvre cléricale et réactionnaire dite Saint-Victor de Marseille, dirigée contre la République.

« Le Conseil délibère sur cette communication.

« Le F.·. *Amiable* propose de renvoyer l'examen de la tentative signalée par la Loge de Marseille à une Commission spéciale qui, élargissant la question, étudierait toutes les affaires de ce

genre et examinerait dans quelles conditions et dans quelles mesures la Fr.·.-Maç.·. pourrait intervenir auprès des pouvoirs publics.

« Le Conseil adopte cette motion et nomme membres de cette Commission spéciale les FF.·. Viguier, Desmons et Lombard. »

L'Œuvre de Saint-Victor de Marseille, comme toutes les œuvres militaires, n'est nullement « réactionnaire »; elle n'est pas « dirigée, contre la République » ; c'est une œuvre simplement catholique qui a pour but de faciliter aux soldats chrétiens la fidélité à leur foi et de leur procurer d'honnêtes distractions. Si ignorants que soient généralement les francs-maçons des choses religieuses, ni la loge marseillaise, ni le Conseil de l'Ordre n'ont pu s'y tromper, et cependant, la première dénonce l'œuvre de Saint-Victor en la calomniant et le Conseil de l'Ordre cherche « dans quelles conditions la F.·.-Maç.·. pourrait intervenir auprès des pouvoirs publics. » Voilà, en actions, la tolérance et l'honnêteté maçonniques.

Remarquons que la F.·.-Maç.·. restant une société secrète, qui tombe bien plus que les congrégations religieuses sous le coup des lois invoquées contre celles-ci, le devoir des pouvoirs publics serait de considérer comme non avenue et même de repousser toute intervention de sa part.

Il est bon de rappeler, en outre, qu'une circulaire du maréchal Soult, ministre de la guerre sous Louis-Philippe, qui était cependant franc-maçon, remise en vigueur par le général Billot qu'on n'accusera pas d'être « clérical et réactionnaire », interdisait aux officiers de s'affilier à la F.·.-Mac.·.; le maréchal disait avec raison que c'était assez du serment militaire et qu'un soldat ne devait pas en prêter un autre. Ce n'est pas de la propagande catholique que doivent se préoccuper les autorités militaires, mais de l'embauchage maçonnique.

*
* *

Patriotisme juif et maçonnique. — Il y a quelques jours, à Grenoble, la Municipalité se voyait obligée de décider qu'elle refuserait désormais toute salle publique aux réunions anarchistes. Cette décision a été motivée par une conférence

absolument antipatriotique. On avait réquisitionné un certain nombre de jeunes gens dans le but de les exciter à s'opposer au tirage au sort. Un des membres du bureau anarchiste, conscrit pour l'année 1891, ayant déclaré que, quant à lui, il s'engageait à résister autant qu'il le pourrait, une bagarre s'en est suivie. Force a été de dissoudre la réunion. La conférence était intitulée : *Patrie et Humanité*. Nos lecteurs reconnaîtront à ce titre le cachet maçonnique.... D'où provient ce déséquilibrement des esprits ? Du travail maçonnique accompli sur les masses par les journaux, les revues et les discours de la secte. L'arbre va produisant des fruits de plus en plus mauvais. Cela devait arriver.

Voici, à ce sujet, les instructions pratiques données par M. de Bismarck lui-même à la presse judaïco-maçonnique, réputée française. Ces documents sont authentiques. Ils ont vu le jour à l'occasion du retentissant procès fait par le chancelier de fer à M. d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris :

« Les conservateurs ont beau être en France les plus éclairés, les plus honnêtes, les plus patriotes, ils sont opposés aux idées antisociales et antireligieuses qui ont tant fait de progrès, de dupes ou de criminels. Ils luttent à peu près seuls contre le courant qui entraîne la France vers l'anarchie et le paganisme. C'est assez pour qu'ils soient en butte à la haine et à la calomnie non seulement de la populace, mais de la bourgeoisie qui a l'esprit fermé à toutes les questions élevées de politique et de religion. Elle ne lit que les déclarations d'un journalisme inventé pour la seriner.

« *Exploitez cet état de choses*. Faites souvent parler dans vos journaux du danger de la réaction, des crimes de l'absolutisme, des horreurs de la féodalité, de l'infâme droit du Seigneur, de la dîme, des corvées, de l'Inquisition, comme si tout cela avait réellement existé ou pouvait revenir. *Faites part des empiètements et des captations du clergé*. Dites qu'avec les conservateurs la Religion serait non seulement protégée, mais imposée, que chacun serait forcé d'aller à la messe et même à confesse.

« Ces déclarations et ces BALIVERNES *ne manquent jamais*

leur effet auprès des masses ignorantes et imbéciles auxquelles le suffrage universel a remis le sort de la France.

« Entretenez la peur de l'épouvantail royaliste et clérical *en faisant propager les calomnies* ou les préjugés qui font naître cette peur.

« Les gens intelligents savent que l'ancien régime, en supposant vrai ce qu'on en dit de faux, n'a rien produit de comparable aux convulsions de la France depuis 1789, aux massacres de 1793, aux journées de juin 1848, aux pillages, aux assassinats, aux incendies de la Commune en 1871. Mais le peuple a ses journaux qui lui persuadent que cela est du progrès...

...Et vous voulez, mon cher ami, que je redoute, dans l'avenir, une revanche de la France ! Tranquillisez-vous. Cette nation est condamnée à mort...»

Non, M. de Bismarck, nous ne sommes pas condamnés à mort, nous l'espérons bien. Nous vivrons, et nous donnerons quelque jour, s'il le faut, des preuves de notre vitalité. Mais, nous sommes obligés de l'avouer, le chancre maçonnique nous ronge terriblement le cœur par tous les moyens susindiqués et d'autres encore. Espérons que l'excès de ses ravages ouvrira bientôt les yeux à notre pauvre patrie et que, la grâce de Dieu aidant, nous en serons délivrés pour toujours.

*
* *

Les loges et le droit d'accroissement. — On sait que le droit d'accroissement imposé aux Congrégations religieuses sur la proposition de M. Henri Brisson, l'ex-ministre, n'est qu'une odieuse spoliation. Ce qu'on sait moins, c'est que ce droit est sorti des loges comme tant d'autres mesures odieuses contre l'Eglise et les œuvres catholiques. En voici la preuve :

Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient a voté des remerciments et des félicitations à M. Henri Brisson, parce que ledit F.·. « est venu hautement signaler à la tribune de la Chambre les dangers, pour l'avenir de la République, de la situation actuelle des congrégations due à l'inertie du pouvoir exécutif, et demander avec

toute l'énergie d'une inébranlable conviction la stricte application de la loi qui les régit ».

A ce vote, le F.·. Brisson a repondu par la lettre suivante :

« Paris, le 16 janvier 1891.

« Monsieur le Président et T.·. C.·. F.·.,

« Je reçois avec joie la lettre par laquelle vous voulez bien, au nom du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, me donner des encouragements à l'occasion du dernier débat sur les congrégations. Votre approbation m'est précieuse, non seulement parce que je compte beaucoup d'amis personnels dans les ateliers, vous notamment, Monsieur le Président, mais encore, mais surtout parce qu'elle me montre *la Franc-Maçonnerie toujours prête à s'opposer aux tentatives du parti clérical*.

« La lutte recommence dans des conditions fâcheuses ; il devient de mode de nier le danger, ce qui dispense de le combattre et de se faire des ennemis ; l'opinion la mieux portée sur cette question est de n'en point avoir, de considérer l'esprit ultramontain comme évanoui et l'esprit laïque comme inutile. Je suis à l'opposé de cette manière de voir ou plutôt de parler ; je continuerai, à l'occasion, de signaler le péril ; la congrégation reprend ses influences ; ce n'est jamais sans dommage pour la liberté et pour la patrie ; il me sera doux de me *savoir soutenu* par ceux au milieu desquels j'ai longtemps combattu.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et T.·. C.·. F.·., avec tous mes remercîments l'assurance de mon dévoûment fraternel.

« Henri BRISSON. »

Comment, après des aveux semblables, croire aux protestations de tolérance que multiplient les francs-maçons dès qu'ils trouvent intérêt à le faire ?

On remarquera que M. Brisson dit que « la congrégation reprend ses influences » ; or, la congrégation qui n'a jamais eu l'action ni joué le rôle que leur attribuent les libéraux, a cessé d'exister depuis 1830. La montre du F.·. Brisson retarde singulièrement.

M. DU F.

ITALIE

(De notre correspondant spécial)

Dans ma dernière lettre, je vous entretenais des projets que le ministère Crispi, d'accord avec le Grand-Orient de Rome, mûrissait contre l'Eglise.

Depuis lors, ce ministère est tombé tout à coup, par suite d'un des accès de fureur que M. Crispi n'a jamais su refréner. Cette chute semble un nouveau chapitre à ajouter au livre de Lactance sur les humiliations et les châtiments réservés aux persécuteurs de la Religion. La dictature de Crispi et le rôle de reine que voulait jouer Dona Lina, sa femme seulement au civil, étaient un défi à l'opinion publique dans un pays chrétien. Le journal *La Campana del Mezzodi* consacra quatre colonnes à l'énumération des actes dictatoriaux de l'autocrate au petit pied, qui retenait dans ses mains les trois principaux ministères : présidence, intérieur, extérieur ou affaires étrangères. Je relèverai simplement les abus commis contre l'Eglise du 4 avril 1887 au 31 janvier 1891 :

Destitution du duc Torlonia de maire de Rome, pour une visite au Cardinal-Vicaire, et surtout parce que la duchesse ne voulait pas de relations avec Mme Crispi. — Destitution des maires, instituteurs et employés signataires d'une pétition au Parlement en faveur du Pape, pétition déclarée légale par le ministre de la justice. — Insultes au Sénat, sur lesquelles le triple ministre dut revenir, pour rejet d'un article draconien de la loi des Œuvres pies. — Nomination au Sénat de Giosué Carducci, le chantre de Satan. — Approbation de la *sainteté de la haine* contre les catholiques, proclamée par son compère le juif Lemmi, Grand-Orient de Rome. — Annexion des biens du collège apostolique des Chinois de Naples, et embarras de toute sorte suscités aux missionnaires. — Proclamation de la déesse Raison et blasphèmes dans un discours-programme à Palerme. — Mensonges contre les catholiques et blasphèmes dans le discours de Turin, suivi de menaces insérées dans le discours du Trône. — Destruction d'églises à Rome. — Expulsion de religieuses de leurs monastères. —

Refus de l'*Exequatur* aux Evêques, dont 60 l'attendent depuis longtemps, et du *Placet* aux curés.— Difficultés créées au clergé. — Confiscation des biens des Confréries de Rome, laquelle se serait étendue partout. — Statue à Rome, sur le Champ de Flore, du moine apostat et ordurier Giordano Bruno, et son apothéose de toutes parts pour soulever les masses contre la religion. — Prohibition des processions et des pèlerinages. — Code pénal, appelé la terreur des honnêtes gens, et destiné à persécuter le clergé. — Espionnage contre le Vatican, violation de sa correspondance, et falsification de lettres et même de bulles. — Insultes contre le Souverain Pontife, et subornation de ses serviteurs qu'il a dû renvoyer.

Conjointement avec Guiseppe Zanardelli, ministre de la Justice, Crispi préparait la loi du divorce, la loi schismatique de la révocation de l'*Exquatur* des evêques pour les rendre amovibles au bon plaisir du Gouvernement, et une loi d'administration des biens des diocèses et des paroisses par des conseils électifs de juifs et de francs-maçons. La mesure était comble et en dépit d'élections manipulées par la F.·. M.·., ainsi qu'Adrien Lemmi l'avait constaté dans une circulaire aux Loges, le géant aux pieds d'argile s'est affaissé sous son propre poids. Puissent ses efforts pour se relever rester inutiles !

LISTES MAÇONNIQUES

DOUBS *(Suite)*

Renaud Gauthier, confiseur, Besançon. — Geismar, horloger, id. — Gauthier, directeur d'usine, la Roche. — Gauthier, négociant, rue des Febvres, Montbéliard. — Garreau, aide

cantinier au 5e d'artillerie, Besançon. — Gaudard, id., id. — Gaulias, piqueur au chemin de fer, id. — Alphonse Girard, rentier, id. — Goldsmith, négociant, id. — Gozé, agent d'assurances, Montbéliard. — Grand, receveur municipal, Besançon. — Grand Girard, entrepreneur, id. — Martin Grand-Perrin, négociant, id. — Adolphe Grand-Perrin, restaurateur, id. — Grenet, horloger, id. — Grosjean, id. — Gros, journaliste, député, id. — Nicolas Gros-Perrin, serrurier, id. — E. Grosrenaud, horloger, id. — Gillot, professeur au Lycée, id. — Guizherger, boucher, id. Girardot, marchand de bois, id. — Victor Girod, id. — Gindre, médecin, Pontarlier. — Louis Gutzwiller, juge de paix, id.

Haldy, horloger, Besançon. — Hantz, négociant en vins, id. — Ernest Hanser, rentier, id. — Armand Humbert, propriétaire, id. — Thiébaut Humbert, horloger, id.

Adolphe Ihler, banquier, Besançon.

Jacot-Descombes, horloger, Besançon. — Jodry, sous-chef de gare, Vougeaucourt. — Jaillon, horloger, Besançon. — Jequier, id. — Jobard, graveur, id. — Jouclard, entrepreneur, id. — Jouquet, négociant, id. — Léon Juliard, fabricant de rouge, id. — Félix Junod, id.

Albert Koutz, professeur au Lycée, Besançon.

Lemaria, sous-officier au 4e d'artillerie, Besançon. — Lenhardt, horloger, id. — Leduc, limonadier, id. — Alphonse Lefèvre, comptable, id. — François Lebault, rentier, id. — Julien Lecomte, Montbéliard. — Lobat de la Barre, chef de gare, Pontarlier. — Lods, horloger, Montbéliard. — Lucet, distillateur, Besançon. — Eugène Lonchamps, id. — Leschot, horloger, id.

Machabey, conducteur des ponts et chaussées, Besançon. — Magnin, professeur à la Faculté des sciences, id. — Auguste Maguenet, limonadier, id. — Auguste Maigrot, négociant, id. — Maillet-Guy, négociant, id. — Etienne Maret, horloger, id. — Marquinot, entrepreneur, Montbéliard. — Megnin, teinturier, Hérimoncourt. — Mettetal, fabricant de limes, Pont-de-Roide. — Mettetal, boulanger, Hérimoncourt. — Th. Mataillet, propriétaire, Besançon. — Ali Matile, horloger, id. — Maréchal, médecin, id. — Marmet, épicier, id. — Maquis, marchand de vins, id.

— Morel, bureau de *la Garantie*, id. — Monod, tapissier, id. — Montaudon, marchand de vins, id. — Mirondot, horloger, id. — Millet, gardien de batterie, id. — Metin, agent voyer, id. — Micciolo, entrepreneur, id. — Joseph Mercier, négociant, id. — Mazier, voyageur de commerce, id. — Léon Mauricou, id. — May, ancien avoué, id. — Jacques Mayoux, entrepreneur, id. — Jean Mayoux, id., id. — Jean-Baptiste Marbain, id. — Marchal, entrepreneur, id. — Mandement, id., id. — Mourgeon, loueur de voitures, id. — Henri Millerot, id.

Niogrot, maître d'hôtel, Besançon. — Ed. Noirot, horloger, id.

Christian Oberli, horloger, Besançon. — Alphonse Orsat, menuisier, id. — Outhenin, facteur à la criée, id. — Oudet, sénateur, id. — François Oudet, propriétaire, Châtel-Blanc.

Jules Pamer, négociant, Besançon. — Hubert Parnin, agent voyer, id. — Parraud, pharmacien, id. — Pateux, négociant, id. — Pernot, rentier, rue Marret, 2, id. — Pourchet, négociant, id. — Onésime Pourchet, voyageur de com., id. — Fr. Poux, rentier, id. — Prétot, employé, id. — Payé, voyageur, Montbéliard. — Pointurier, cultivateur, Besançon. — Pône, entrepreneur, id. — Pierre des Pilliers, ancien prêtre et bénédictin de Solesmes (Sarthe), fondateur et premier supérieur de l'Abbaye d'Acey, à Grandfontaine, par Saint-Wit (Doubs). — Julien Perruche, menuisier, Besançon. — Perruchet, horloger, id. — Petiteau, horloger, id. — Pétua, professeur de dessin, id. — Philibert, fabricant de faux, id. — Picard, boucher, id. — Péligot, horloger, id. — Eugène Perret, voyageur de commerce, id. — Louis Perrin, horloger, id.

Joseph Raguey, rentier, Besançon. — Raillard, conducteur, id. — Renaudin, id. — Reutchler, horloger, id. — Roussiot, brasseur, id. — Pierre Rigoulot, horloger, id. — J.-B. Ravonneau, id. — Rœsch, chef de dépôt, id. — Fr. Rolet, pédicure, id.

(A Suivre.)

Le Gérant : GROS-GOJAT.

4292. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.



LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

LE GRAND CONVENT DE 1890

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE

Nous terminons aujourd'hui notre compte rendu du grand Convent de 1890.

On sait que les francs-maçons ont toujours à la bouche le mot de tolérance ; ils ne cessent d'opposer la large tolérance maçonnique à l'intolérance catholique ; lorsqu'on leur reproche d'imposer à ceux qui entrent dans les loges un naturalisme abject, qui ravale l'homme au niveau de la brute, ils se récrient; ils invoquent cet article de leurs statuts : « La F.·. M.·. a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. » Mais de semblables paroles ne sont que pour la galerie, pour les profanes qu'il faut tromper afin de les faire entrer dans les loges ; quand on les tiendra, quand, soit par respect humain — il y a le respect humain du mal comme du bien — soit par crainte, soit par intérêt, — les loges ne sont-elles pas toutes-puissantes dans l'Administration ? ne pourraient-elles pas faire disgracier le malheureux fonctionnaire qui s'attirerait leur haine ? — ils n'oseront plus se retirer, alors on leur dira qu'en conséquence de leur affiliation maçonnique, ils doivent prendre l'engagement de mourir en dehors de toute croyance religieuse et de se faire enfouir civilement. En vain le malheureux, qui n'était peut-être qu'égaré et qui gardait au fond de son cœur

un reste de foi chrétienne endormie, invoquera la tolérance, la liberté de conscience qui lui permet d'être catholique ; on lui répondra par ces mots du poète : laissez toute espérance, vous qui entrez ici.

Qu'on ne dise pas que nous exagérons ; la question de l'enfouissement civil obligatoire a été posée et discutée au grand Convent et au Conseil de l'Ordre dans la séance du 13 septembre 1890, et si aucune résolution définitive n'a été prise, ce n'est nullement par respect de la liberté de conscience, c'est à cause des difficultés légales, qu'en dépit d'une loi votée par les Chambres en vue de multiplier les enfouissements civils, présentait la mise à exécution des engagements. Un franc-maçon demandait, outre l'engagement inscrit à l'admission sur le registre de la loge, un duplicata remis au grand Conseil ; mais on lui a fait observer que ni la loge, ni le grand Conseil n'ayant d'existence légale, puisque la F∴ Maç∴ ne veut pas être reconnue même par une république où elle exerce cependant une influence dominante, ils ne pourraient apporter en justice lesdits engagements ; la famille resterait donc maîtresse de faire enterrer chrétiennement le maçon défunt, comme cela arrive souvent. Il y aurait bien la ressource de signer un engagement qui serait remis à deux maçons chargés de faire exécuter les volontés du mort ; c'est ainsi que procèdent ou procédaient les sociétés de solidaires, car elles ont quelque peu disparu, mais il y a deux inconvénients : d'abord, on ne sait ni qui vit, ni qui meurt, et tel maçon jeune disparaît avant tel autre plus âgé ; ensuite le dépositaire du testament peut lui-même revenir à de meilleurs sentiments et se dire qu'il a mieux à faire que d'infliger une nouvelle douleur à une famille en deuil. Qui donc oserait le blâmer de ne pas exécuter un engagement évidemment illicite, alors surtout que le mourant a reçu le prêtre et par suite révoqué implicitement ses dispositions impies, sans pouvoir le faire explicitement. On sait que la loi des funérailles civiles à laquelle j'ai fait allusion plus haut, une de ces lois sorties des loges comme nous en avons tant, multiplie les formalités nécessaires pour révoquer des dispositions prises en bonne santé,

généralement sous des pressions étrangères, alors que la mort semblait éloignée.

Quoiqu'elle n'ait pas abouti immédiatement,pour les raisons que nous venons de donner et qui n'ont rien de commun avec la tolérance, la double discussion du grand Convent et du Conseil de l'Ordre n'a pas manqué d'intérêt. Il en ressort que les loges prétendent s'imposer, se substituer aux familles souvent restées chrétiennes. La femme, les enfants verraient auprès du lit de leur mari, de leur père, se dresser un mandataire des loges qui, sans souci de leur douleur, resterait là pour empêcher le mourant de revenir à la vérité sous la douce influence de ceux qui l'aiment vraiment, qui aiment son âme. Et les francs-maçons osent accuser l'Eglise de porter la désunion dans la famille, parce qu'elle maintient dans sa foi la femme chrétienne unie à cet homme qui s'est laissé entraîner dans la Maçonnerie. Qui donc porte le trouble, le désordre même auprès du lit d'un mourant ? Est-il nécessaire de rappeler qu'il y a quelques années, un haut fonctionnaire qui mourait fut surveillé pendant ses derniers jours pour empêcher sa femme de faire venir un prêtre dont il aurait certainement accepté le consolant ministère et qu'ensuite un enfouissement civil fut imposé ? Hélas ! l'un des malheureux qui s'étaient attelés à cette sinistre besogne, mourut quelques jours après, également sans les secours de la religion !

La principale des propositions relatives à l'enfouissement civil forcé était ainsi conçue :

« Considérant que nombre de républicains libres penseurs et francs-maçons, connus pour leurs convictions, ont vu à leur mort le cléricalisme s'emparer de leurs restes et les soumettre à des pratiques religieuses contre lesquelles ils n'avaient jamais cessé de protester,

« Les soussignés émettent le vœu suivant :

« Ils sera tenu dans chaque Loge un registre où, sur une feuille séparée pour chacun, les FF.·. pourront inscrire leur volonté testamentaire d'être enterrés ou incinérés civilement. »

La proposition était signée de notabilités maçonniques parmi lesquelles le F.·. Desmons, un ex-pasteur qui ne croit plus en



Dieu, le F.·. Blacon, ex-député de Clermont-Ferrand, remercié par le suffrage universel, etc.

On remarquera l'hypocrisie de la rédaction ; en apparence l'inscription sur le registre n'est pas forcée, mais dans la réalité elle le sera. On insinuera au récipiendaire que c'est la conséquence logique de l'affiliation à la Franc-Maçonnerie ; comment résisterait-il à une invitation faite dans de semblables circonstances ? D'ailleurs, il aura bien le temps, s'il le veut, de révoquer son acquiescement forcé ; il est en bonne santé, la mort est loin ; ce n'est donc qu'une formalité qui ne l'engage pas, puisqu'il est toujours le maître de l'annuler. Il signera et on le tiendra ; il n'osera immédiatement révoquer son engagement; le temps se passera, et la mort viendra qui ne s'annonce pas. C'est d'une infernale habileté.

Il faut ajouter que, si dans le grand Convent, à cause des difficultés légales comme pour ne pas effrayer les profanes désireux d'entrer dans la Franc-Maçonnerie, on n'a pas imposé l'inscription pour l'enfouissement civil, on a été plus hardi ou plus franc au grand Conseil de l'Ordre, pour les membres dudit conseil.C'est le F.·. Colfavru qui déclare que « la Commission est d'avis qu'il y aura lieu, pour le Conseil de l'Ordre, d'imposer à ses membres l'obligation de prendre leurs dispositions en vue d'assurer un caractère purement civil à leurs obsèques ; c'est là une nécessité de conscience d'étiquette maçonnique, d'exemple à donner. ». C'est le F.·. Moulnier qui « propose de demander à tout candidat au Conseil de l'Ordre de faire au préalable une déclaration écrite touchant le caractère civil à donner à ses obsèques. Revenant à la charge, le même F.·. « propose de demander à chaque membre du Conseil de faire, aussitôt après son élection, une déclaration relative à ses obsèques ». Dans son ardeur, il ne s'aperçoit pas qu'il empiète sur les droits des électeurs, libres de nommer qui ils veulent pour le Conseil de l'Ordre. Un seul membre, le F.·. Fabre, a osé défendre le principe de la tolérance, mais le compte rendu ne daigne même pas résumer ses arguments. Un autre membre, le F.·. Vachter, plus franc que les autres, a déclaré « que la proposition visait le culte catholique ».

Les F.·. Thulié, Poulle, Viguier, ont vainement essayé de contester cette observation du F.·. Vachter. Finalement, la question a été ajournée, non par respect pour la tolérance, très malmenée par le F.·. Colfavru, mais à cause des difficultés légales qui se présentaient, et aussi à cause de l'opposition faite par certains maçons écœurés de cette intolérance cyniqne. La question a été ajournée.

Nous nous sommes un peu attardé à cette grave question de l'enfouissement civil obligatoire, nous n'avons plus maiutenant qu'à enregistrer quelques faits d'importance moindre.

On connait les efforts tentés à diverses reprises par la Franc-Maçonnerie pour gagner les femmes ; elle voudrait les arracher à l'Eglise. Une loge demandait donc qu'on mette à l'étude la question de l'admissibilité des femmes dans la Franc-Maçonnerie. Il a été passé à l'ordre du jour parce qu'on ne savait comment faire pour donner satisfaction à ce vœu. C'est un aveu d'impuissance.

La Franc-Maçonnerie se vante, non sans raison, d'avoir lancé l'idée du Centenaire de 1789 tel qu'il a été célébré par le Gouvernement ; pourquoi ne ferait-elle pas de même pour le Centenaire de l'année 1792 qui a vu la proclamation de la République ? La question a été posée et discutée ; finalement la célébration d'un nouveau centenaire a été écartée parce qu'on n'arriverait pas à donner le même éclat qu'à celui de 1789. Un fait qui doit être signalé s'est produit dans cette discussion : un orateur a demandé de fêter « la date glorieuse de septembre 1792 », sans avoir un mot de réserve contre les odieux massacres qui ont ouvert ce mois de septembre. C'est la théorie de M. Clémenceau, l'admirateur de la Révolution en bloc.

Autre souvenir révolutionnaire : un Fr.·. demandait la rédaction par la Franc-Maçonnerie d'une « déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1889 ». L'œuvre serait ardue, car, unis dans la haine de l'Eglise, du surnaturel, les francs-maçons sont absolument en désaccord dès qu'il s'agit d'affirmations doctrinales. On a esquivé la difficulté, en répondant que la déclaration des droits de l'homme de 1789 suffisait. Cette réponse a son importance en ce qu'elle montre que cette déclaration qu'on a essayé d'interpré-

ter dans un sens catholique, est d'une mauvaise inspiration. En fait, c'est l'opposition des « droits de l'homme » aux droits de Dieu qui sont passés sous silence.

Quelques mots sur la question de la « charité » maçonnique, et nous aurons fini. D'abord, écartons ce mot si beau de « charité » ; la charité n'existe pas en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ ; il y a la bienfaisance, la générosité, la fraternité, si l'on veut, non la charité. Celui-là seul pratique la charité qui aime Dieu et son prochain pour l'amour de Dieu fait homme. Donc, comme toutes les années, la question de la bienfaisance, de la générosité, de la fraternité maçonniques s'est posée ; comme toutes les années, elle a été écartée par une dédaigneuse fin de non-recevoir. L'*Evolution sociale*, Or.·. de Paris, demandait : 1° la création d'un asile pour les vieux fr.·.-maç.·. nécessiteux ; 2° la fondation d'un établissement maçonnique destiné à l'entretien et à l'éducation des orphelins. On a passé à l'ordre du jour sur les deux points ; sous prétexte que le premier projet n'était pas suffisamment étudié et que le second avait satisfaction dans l'Orphelinat maçonnique existant. Or, de l'aveu même des fr.·.-maç.·., leur orphelinat est absolument insuffisant. En réalité, les fr.·.-maç.·. se soucient fort peu de leurs Frères pauvres. Comment en serait-il autrement, ils n'ont d'autre lien que leur haine de l'Eglise.

A. Rastoul.

RÉFLEXIONS SUR L'APOSTASIE

Dans l'enseignement primaire

M. l'abbé Augustin Lémann vient, dans l'*Université catholique* de publier deux études intéressantes sur l'apostasie. Dans un premier travail il demande qu'on appelle les choses par leur nom

et qu'on désigne par le nom d'apostat les choses et les personnes qni l'auront mérité. Nous ne sommes pas de ceux qui contestent la puissance et l'efficacité d'un nom justement appliqué. Les lois les plus profondes du langage nous échappent la plupart du temps : mais, il n'est pas nécessaire de s'avancer bien loin dans la métaphysique, pour savoir qu'une appellation juste vaut souvent plus qu'un long discours. C'est souvent comme un fer chaud dont sera marqué pour la vie un grand coupable : c'est le T. F. dont son épaule portera la trace indélébile. C'est le F.·.-M.·. des enfants d'Hiram.

Le nom d'écoles sans Dieu, appliqué aux écoles laïcisées, a fait bien des fois bondir de colère les fauteurs de laïcisations : le nom d'écoles apostates, s'il parvenait à se répandre partout, les ferait aussi rugir sous la morsure. La loi de laïcisation a été qualifiée avec beaucoup de justesse de loi scélérate. M. l'abbé Lémann propose de l'appeler aussi loi apostate, et d'appliquer l'épithète d'apostat à cet ensemble de mesures inspirées par la maçonnerie, qui ont pour unique but de déchristianiser la France et le monde. Il veut qu'on appelle Etat apostat, école apostate, instituteurs et institutrices apostats, l'Etat, l'école et les maîtres sans Dieu. Il estime que l'odieux de ce nom est de force à faire reculer le mal dans certains cas.

Apostat est en effet un mot injurieux ; il sonne mal partout ; partout il se prend en mauvaise part. Un des personnages les plus sinistres de l'histoire, c'est Julien l'Apostat ; et l'épithète accolée à son nom n'est pas étrangère à l'idée que réveille sa physionomie. Nous le répétons : celui qui connaîtrait à fond les lois du langage donnerait l'explication de ces phénomènes. Nous ne pouvons que les constater.

Le second travail de M. l'abbé Lémann a pour titre : L'*Apostasie dans l'Enseignement public. — Enseignement primaire.* — Il montre avec une rigueur scientifique combien l'apostasie publique, à laquelle nous assistons, a été préparée de longue main, a été voulue *a priori*, a été arrêtée dans ses grands traits par la secte maçonnique. Il fait voir que tout a été prévu, le mode d'opérer, le temps approximatif de trente ans nécessaire à la laïcisa-

tion complète, etc., etc. Il compare l'instrument d'apostasie à une gigantesque machine, installée à grands frais, patiemment, mais aussi rapidement que possible. Il nous fait assister à son fonctionnement progressif, nous présente les préposés à la machine, qui sont les instituteurs et institutrices formés dans les nouvelles écoles normales, les victimes que la machine vivante va dévorer, qui sont les enfants de la France entière, l'installation, l'introduction sournoise, et jusqu'au graissage de l'horrible instrument, qui n'est autre que l'argent des contribuables, et enfin le complément inévitable de tout cela, qui consiste dans la suppression totale de toutes les écoles primaires *privées*, autrement dites congréganistes.

Cette fiction ne manque pas d'un pittoresque navrant. L'enfance française serait donc prise dans cet immense engrenage. « Courbée, ployée par la secte d'apostasie dans la savante machine, « l'enfance n'en devra sortir que le cou incliné, la tête baissée, de « manière à ne plus regarder le ciel ! » Laisserons-nous prendre nos enfants ? les laisserons-nous donner en pâture à Moloch ?

En 1885, Mgr l'Evêque de Grenoble traitait dans son mandement de Carême : *De l'apostasie maçonnique*. Sauf le pittoresque des détails que ne comporte pas une œuvre épiscopale, sauf les chiffres fournis par les dernières statistiques, le danger, indiqué par M. l'abbé Lémann, est déjà signalé dans ce mandement. «Aujourd'hui, dit Mgr Fava, notre bien-aimée France est menacée « du plus grand de tous les malheurs, de l'*apostasie*...

« Déjà l'apostasie, par l'influence séculaire de la doctrine ma« çonnique, est dans nos lois, dans nos écoles, nos chaires de « philosophie, aujourd'hui dans nos classes élémentaires, jusque « dans les asiles où n'apparaît plus le crucifix » (1).

Félicitons M. l'âbbé Lémann d'avoir repris ce thème, de l'avoir présenté sous un aspect original et nouveau. Oui, il faut appeler apostats ceux qui sont apostats ; oui, le temps des euphémismes est passé, et si Malherbe enseigna le pouvoir du mot mis à sa

(1) Lettre pastorale sur l'apostasie maçonnique, pages 2 et 3.

place, Dieu seul sait le pouvoir d'un nom mérité et donné à propos. Flétrissons, souffletons du nom d'apostats tous ceux qui le méritent. Quand on pense à l'instituteur, à l'inspecteur primaire anciens et à ce que beaucoup sont devenus, il n'y a qu'un mot pour qualifier leur volte-face, et ce mot c'est apostat. Quand on pense aux vils motifs qui ont déterminé chez la plupart cette volte-face, ce mot seul vient à la bouche. Dans les pays barbaresques, il y avait des renégats ; mais ce qui les faisait renégats, c'était la crainte de la mort ou de la captivité la plus terrible. Ce qui a fait d'un grand nombre de nos instituteurs publics des apostats, ce sont des considérations de l'ordre le plus bas : ce sont des considérations d'intérêt, d'avancement, de jalousie contre le prêtre.

Voyez ces instituteurs qui naguère chantaient les Vêpres, qui étaient les commensaux du curé ! Comment ont-ils si vite tourné leur veste ? Ne méritent-ils pas tous les mépris, le leur en particulier ?

Voyez-les à l'affût sous Thiers et vers la fin de Mac-Mahon, surveiller, de leur observatoire de village, la girouette politique ; voir, avec inquiétude, de quel côté souffle le vent et orienter en conséquence leurs soi-disant convictions, c'est-à-dire leurs intérêts. Ils sont d'abord hésitants ; ils ont peur de se compromettre, ils ne sont pas encore sûrs de leur affaire ; il pourrait encore se produire un retour religieux. C'est un moment de transition et ils se tiennent un pied dans les deux camps, prêts à crier selon les cas :

Vive le Roi ! Vive la Ligue !

Qui pourrait nous dire la petitesse, la bassesse, l'infamie des calculs qui se sont agités dans ces âmes vénales ? Qui pourrait exprimer la noirceur de l'ingratitude dont quelques-uns se sont rendus coupables à l'égard des vieux prêtres qui les avaient accueillis sous leurs toits, les avaient patronnés à leurs débuts, les avaient nourris, les avaient conseillés ?

Oui, un seul mot exprime cela, et ce mot c'est apostasie ; et ce mot, il faut le répandre, le vulgariser, le crier sur les toits. Il y a

dans la conscience des peuples un instinct infaillible, qui a horreur de toutes les lâchetés, de toutes les trahisons politiques et religieuses, de toutes les félonies, de toutes les apostasies. Livrons-lui donc le signalement des apostats, qu'il les connaisse, qu'il les flétrisse du vocable qui leur convient! Que ce vocable exprime tous les mobiles bas qui les ont fait agir, toutes leurs ingratitudes envers les hommes et envers Dieu! Que l'opinion populaire les mette sur le rang de Judas, le premier des apostats.

Il est impossible que du soir au lendemain, que d'une année à l'autre, ces magisters apostats aient perdu la foi que leur conduite témoignait d'abord. Perdre la foi? Est-ce par suite de leurs études? Leur instruction, suffisante pour les fonctions qu'ils ont à remplir, ne leur permet pas d'approfondir les discussions religieuses. En tous cas, le moment était mal choisi pour abandonner la religion persécutée, et, fidèles dans les temps de splendeur, ne devaient-ils pas rester fidèles dans les temps difficiles? Tout à coup, le peuple constatait à l'église l'absence du maître de ses enfants : l'absence était d'abord intermittente, puis elle devenait définitive. « Eh bien, où est l'apostat? Cherchez-le, il n'est pas dans « vos rangs, et le Dieu de nos tabernacles ne le voit pas ici ; il « n'entend pas sa voix se mariant à nos voix pour chanter les « cantiques sacrés... »

Si l'apostat n'était apostat que pour son compte, on pourrait le tolérer. Mais écoutez : « *Graditur ore perverso* : il s'avance la ruse « sur les lèvres. Dans les forêts, le sauvage marche armé de ses « flèches, qu'il lance contre les hommes de la tribu ennemie; « l'apostat se fait de ses lèvres un arc et de ses paroles des traits « empoisonnés, qui vont percer les enfants de Dieu et tuer en « eux la foi chrétienne. Que de victimes tombant chaque jour, « parmi nous, frappées au cœur par le langage impie, soit des « méchants, soit de leurs livres empoisonnés!

« *Annuit oculis* : comme le serpent, il effraye d'abord, puis il « fascine par ses regards les faibles qu'il captive et enchaîne. En « quête de sa proie, le serpent imite le gloussement de la poule « appelant ses petits ; ainsi l'apostat a des paroles flatteuses pour

« attirer à lui l'innocence et arriver à souiller la vertu dont il se « fait un jeu » (1).

Voilà l'apostat, voilà le maître apostat pris sur le fait ; voilà le chauffeur de l'infernale machine. Qu'aura-t-il à alléguer, quand il paraîtra au Tribunal suprême ? La nécessité de conserver son pain et le pain de ses enfants ? Mais plutôt mendier, plutôt casser des pierres, plutôt mourir que de manger le pain de l'apostasie et du déshonneur. Ah ! c'était le cas de dire à vos enfants et à ceux qu'on vous avait confiés :

Ne mangez pas, enfants, de ce pain-là.

Viendra-t-il vraiment un temps où, dans l'enseignement primaire, l'apostasie aura été consommée ? Humainement parlant, la chose est inévitable. Quelques anciens maîtres sont restés fidèles à leur Dieu. Mais « peu à peu, ces maîtres disparaissent, emportés par la « mort, par la vieillesse ou par des mises à la retraite prématu- « rées, et trop souvent sont remplacés par de jeunes libres pen- « seurs, désireux de prouver leur dévoûment aux doctrines nou- « velles, de plaire à leurs chefs et de vaincre par leur zèle anti- « religieux les lenteurs de l'avancement hiérarchique. On peut « donc prévoir le moment où toutes les écoles publiques seront, « comme les hautes fonctions gouvernementales, aux mains de « la Franc-Maçonnerie, et où les enfants y recevront une éduca- « tion, non plus neutre entre le bien et le mal, mais ouvertement « mauvaise et funeste » (2).

Ce serait le triomphe final de la Franc-Maçonnerie. « Qui ne « voit... que la Franc-Maçonnerie a été, depuis un siècle et demi, « dans le monde, l'agent le plus puissant de l'apostasie à laquelle « elle pousse les gouvernants et les législateurs, les chefs et les « inférieurs, les savants et les ignorants, les hérétiques et les « catholiques eux-mêmes, les peuples en masse, hommes, fem-

---

(1) Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Grenoble, page 8.
(2) E. Keller.

« mes, enfants pêle-mêle, prêtres et laïcs, tous ceux, en un mot, « dont elle peut faire sa proie » (1).

L'article de M. Augustin Lémann fait admirablement ressortir la tactique des entrepreneurs d'apostasie. L'apostasie ne s'établit pas subitement, tout d'un coup. Elle pénètre, elle s'introduit peu à peu, graduellement, hypocritement. Elle glisse, elle s'insinue à la faveur d'un texte de loi. L'apostasie ne procède pas par coups soudains, comme parfois les conversions. Les futurs apostats sont préparés soigneusement dans les écoles normales de nos jours : ce sont, nous l'avons dit, les futurs, les préposés à la machine d'apostasie. Toute résistance serait inutile ; toute tentative d'indépendance, de retour aux sentiments religieux serait immédiatement réprimée. « Comme le mouvement part d'en haut, les « subordonnés qui exécutent, par position, les ordres des chefs, « seront obligés ou de se retirer ou d'obéir ; et ainsi la malice de « l'apostasie ira de la tête aux membres principaux, aux institu-« teurs et aux institutrices de la jeunesse, aux familles, au peu-« ple, jusqu'à ce que le corps social tout entier en soit corrompu « et en perde la foi chrétienne » (2).

Telle est la genèse de l'apostasie. De haut en bas, la machine fonctionne et fonctionnera avec une régularité mathématique. Les littérateurs modernes aiment à comparer le bruit de la machine au souffle puissant d'une bête ; ils nous font entendre ses mugissements ; on l'entend renâcler. Aucun mugissement n'est plus sinistre que celui de la machine d'apostasie, qui broie, non les corps, mais les âmes.

Il est un point sur lequel nous trouverions M. l'abbé Lémann presque trop indulgent, c'est celui des écoles maternelles, de ces asiles où, dit Mgr Fava, « n'apparaît plus le crucifix ». « Les « enfants des écoles maternelles sont... laissés de côté, dit « M. l'abbé Lémann, leur bas âge devant ordinairement les lais-« ser indifférents aux enlacements de l'apostasie. » Est-ce exact ?

(1) Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Grenoble, page 14.

(2) Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Grenoble, page 10.

N'est-ce pas souvent dès cet âge que les enfants, selon l'expression citée plus haut, sont enlacés dans les mailles de l'apostasie ? Peut-être que certaines directrices d'école maternelle n'ont pas la cruauté d'entreprendre sur l'âme de ces petits, de leur dire qu'il n'y a pas de bon Dieu. Peut-être que les nursery les plus avancées n'osent pas complètement taire, au temps de Noël, le nom du petit Jésus. Il faut, en effet, pour cela, un bien triste courage. Peut-être même certaines maîtresses font-elles dire aux tout petits enfants de ces prières bien mièvres, comme on en rencontre dans certains manuels, leur font-elles chanter de petits cantiques aussi laïcisés que possible. Mais ces graines avariées, jetées par une mauvaise semeuse, ne lèvent pas dans un terrain mal préparé. Les maîtresses n'ayant pas la foi (l'instinct des enfants le devine) ne peuvent la donner à leurs enfants, qui, après l'âge de sept ans, riront les premiers des bêtises qu'on leur faisait dire ou chanter. Cet âge n'est donc pas négligeable : c'est à cet âge que se prennent les bons et les mauvais plis.

Louis Veuillot rappelle avec fierté que les musulmans, pendant la conquête de l'Algérie, ne pouvaient réussir à faire abjurer un seul de nos petits soldats. Les conscrits de la rue Mouffetard étaient les plus acharnés à défendre le Dieu de leur baptême et de leur première communion, et on en vit résister aux tourments les plus atroces plutôt que de fouler la Croix aux pieds. Ah ! c'est que leur mère, quelle qu'elle fût, avait su leur parler du bon Dieu, du Dieu de la France et du petit Jésus ! Ah ! c'est qu'ils devaient à leur religion leurs premiers et véritables attendrissements ! Ah ! c'est que, malgré leurs écarts, ils avaient conservé tout cela dans un coin de leur âme ! Ah! c'est que tout cela leur avait été enseigné par la bonne sœur de la crèche qui avait la foi, et non par des apostats ou des apostates, qui leur auraient distribué tout cela à la hâte, à la sourdine, comme une marchandise de contrebande ! Ah ! c'est que le petit Jésus avait pris possession de leurs jeunes âmes, les avait embaumées, les avait parfumées, et que, selon le mot du poète païen :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem Testa diù.

C'est ce qui fait notre espoir pour la France entière : elle a été

imprégnée de la Foi dès son enfance; le parfum a pénétré le vase; il en est imbu, et, pour le lui faire perdre, il faudrait le briser. Tous les maçons, tous les apostats du monde ne pourront y réussir. Julien l'Apostat y aurait échoué ; et, quand l'apostasie s'appelle légion et secte maçonnique, espérons qu'elle ne réussira pas davantage; la foi victorieuse de la France passera à travers l'engrenage de l'infernale machine.

J. DES APERTS.

F.·. maçons et Juifs dans la question sociale

Le Congrès international des ouvriers mineurs qui vient de se tenir à Paris donne lieu a d'importantes constatations.

D'abord, il a pu se réunir en dépit des lois qui régissent les associations de plus de vingt personnes, en dépit de la loi qui interdit et condamne l'Internationale.

En tête de nos codes, se trouve la fameuse déclaration des droits qui proclame tous les Français égaux devant la loi égale pour tous.

Comment et pourquoi l'appliquera-t-on aux uns, point aux autres?

Quand il s'est agi de disperser des religieux réunis pour prier, on n'a pas hésité un seul instant à sortir de l'arsenal de notre législation incohérente et fantasque des lois existantes.

C'est que les tendances subversives des ouvriers mineurs du congrès de Paris sont propres à servir les instincts des sectaires ; tandis que l'action des religieux ne peut que leur être nuisible. D'un côté il s'agit de favoriser le mal, de l'autre il faut à tout prix étouffer le bien.

Dans ce Congrès, les Belges ont joué un rôle prépondérant. Ils ont soutenu leurs revendications avec une énergie sauvage. Et la raison de cette attitude, la voici : En Belgique, le parti catholique a réussi à prendre en mains les rênes de l'Etat, malgré les efforts de la Maçonnerie juive. Celle-ci exploite par conséquent la question sociale en se servant des ouvriers pour s'emparer du pouvoir, et en chasser ceux qui l'exercent. Elle pratique en Belgique ce qu'elle a commencé à pratiquer en France il y a plus d'un siècle.

La politique des sectaires ne varie pas : Aiguiser les appétits des foules, de ceux qui travaillent et souffrent ; bouleverser la société sous prétexte d'éteindre le paupérisme et de donner la liberté ; mettre, selon l'expression typique bien connue, ce qui est dessus dessous, et ce qui est dessous dessus, au nom de l'égalité. et escalader le pouvoir sur les ruines amoncelées de la patrie ; puis, après s'être enrichis des dépouilles de leurs victimes, au nom de la fraternité, montrer une incapacité absolue de rien organiser et répondre aux plaintes et aux menaces de ceux dont ils se sont servis et qui sont plus misérables que jamais, par de fallacieuses promesses, des discours vides de sens et au besoin, par des charges de la police ou de la force armée, telle est, depuis un siècle la tactique des fr∴ maçons et des Juifs.

C'est cette tactique qui a mis la question sociale, après cent ans de lutte et d'effroyable déception, au point où nous la voyons et qui la rend insoluble.

L'ancien régime présentait assurément bien des imperfections et bien des travers, lorsque le souffle des réformes se leva sur la France, en 1789. Mais il avait cela de bon que les choses de la hiérarchie du travail constituaient, par corps de métier, une solidarité commune et qu'elles étaient placées sous la protection d'associations particulières qui s'appelaient des corporations.

Que la corporation fût un cadre vieilli, trop étroit, trop fermé, c'est une vérité que nous nous plaisons à reconnaître ; mais qu'il fallût la briser totalement et lui substituer un individualisme rigoureux, c'est un procédé excessif que nous sommes forcés de condamner et contre lequel protestent, à notre époque, toutes les revendications du monde du travail.



La loi de 1791 qui abolit purement et simplement les corporations et qui édicta des lois pénales contre toute association ouvrière, fut donc un grand malheur.

Quand les lois nouvelles eurent proclamé bruyamment que tous les citoyens étaient égaux en droit, que toute sanction religieuse et morale était étrangère à l'Etat, que la liberté de chacun n'avait d'autres limites que la liberté d'autrui et les nécessités de l'intérêt général ; quand la fortune de toutes les institutions charitables eut été confisquée et dispersée, la société se trouva comme pulvérisée, n'étant plus faite que d'unités de même valeur isolées les unes des autres, élevées, chacune à chacune, à la hauteur d'une même souveraineté.

Dès lors, il était naturel et logique qu'un fol orgueil s'emparât de tous les émancipés et que, d'un autre côté, l'égoïsme fît invasion dans les rangs supérieurs de la société, désormais disposés à admettre que le travail n'était plus qu'une marchandise, que le salaire était tout, et qu'il incombait aux classes ouvrières libres et affranchies de toute tutelle de défendre leur situation, ainsi qu'elles le voudraient.

C'est ainsi que dans cette société nouvelle où il n'était plus question que de droits, où chacun se croyait fort, parce qu'il était légalement indépendant, il n'y eut bientôt plus de place pour le sentiment du devoir réciproque et pour ces pratiques de solidarité qui, dans une société bien ordonnée, sont les bases essentielles de la paix, de la concorde et de l'ordre public.

L'égalité, quoi qu'on dise, est un vain mot : il y a et il y aura toujours des forts et des faibles, des riches et des pauvres. Il serait même très facile de prouver par des faits que l'inégalité est la loi qui régit la nature tout entière.

C'est par les liens extérieurs ou intimes qui rattachent les uns aux autres les divers éléments qui forment le corps social, qu'un peuple parvient à se perpétuer sous la loi de son unité primitive et de sa constitution naturelle. L'isolement engendre la haine ; la haine pousse à la révolte et à la guerre ; et la guerre est bien plus terrible si, par aventure, ceux qui gouvernent ont fait des promesses qu'ils ne peuvent tenir ; s'ils ont surexcité les

passions et les appétits, s'ils ont brisé, de leurs propres mains, tous les freins moraux, s'ils ne se réclament plus que des sanctions brutales, partagées entre le gendarme et le bourreau.

C'est l'histoire de la fin du siècle dernier ; c'est aussi l'histoire d'aujourd'hui. Les deux époques se rejoignent par dessus tous les gouvernements qui se sont succédé depuis un siècle.

Il reste donc acquis que l'individualisme inscrit dans nos lois sous l'inspiration ténébreuse et hypocrite des francs-maçons et des juifs, qui seuls devaient en profiter, est et demeure la lèpre qui dévore notre pays. C'est de l'individualisme que dérive le prolétariat, cette classe nouvelle de malheureux et de désespérés, sans profession, sans foyer et presque sans patrie.

C'est à cet état de choses encore qu'il faut attribuer la formation et le développement du *quatrième état*, qui, reprenant pour son compte la formule du *Tiers état,* prétend n'être rien et vouloir être tout. Ainsi les hommes qui ont fait la première révolution, qui ont détruit l'ancien ordre de choses et n'ont encore rien mis à sa place, ont préparé une nouvelle révolution qui, cette fois serait l'œuvre des masses ouvrières. Elles sont la force parce qu'elles sont le nombre, et nous sommes à une heure où elles tiennent le bulletin de vote pour un sceptre stérile et suranné.

Pour le plus grand nombre la question sociale est là, et il est évident qu'étant l'œuvre de la politique des sectaires, prêts, du reste, à en profiter pour eux-mêmes, ce ne sont pas ces sectaires qui la résoudront.

MILES.

LA CAMPAGNE ANTIMAÇONNIQUE

La *Réponse aux Catholiques*, de Mgr Richard, réunit en ce moment soixante-sept adhésions épiscopales, et bientôt ne sera



plus vraie la parole attristante relevée par Mgr Fava dans sa lettre au cardinal ; on ne pourra plus dire : « En France, il y a encore des évêques, mais plus d'Episcopat. » De l'aveu de tous les catholiques, c'était là la cause de notre faiblesse en face de la Franc-Maçonnerie ; les suppôts de Satan n'ont qu'à bien se tenir. Un programme a déjà paru, bref et net, émané de la lettre du cardinal, qui sera adopté peu à peu comme minimum de revendication par toute la France et autour duquel se grouperont tous les Français dignes de ce nom, qui n'entendent pas laisser la nation catholique par excellence, celle qui est appelée à de si hautes destinées, étouffer entre les mains d'une poignée de juifs et de francs-maçons. « Il s'agit, a dit Léon XIII, de savoir si la France sera catholique ou si elle cessera de l'être. » Plus encore, redirons-nous avec le vaillant prélat que nous citions tout à l'heure, il s'agit de savoir si la France existera ou cessera d'exister, car « la France sera chrétienne ou elle ne sera plus ». « Vieil arbre déplanté ne reprend pas racine », dit un proverbe populaire. Si les juifs et les francs-maçons arrivaient à arracher complètement la France à l'élément chrétien où elle est née, où elle a grandi, c'en serait fait d'elle. Or, qui ne voit que c'est là le but poursuivi par ceux qui se sont emparés du pouvoir dans notre pauvre pays. Il faut les arracher de là et nous mettre à leur place. Pour cela, il faut de plus en plus faire la lumière sur leurs actes, citer tous leurs méfaits. C'est une tâche que l'on aimerait s'épargner, mais elle est devenue nécessaire, et nous triompherons de notre répugnance pour ne pas y faillir. Rien ne vaut les faits pour prouver que nous avons raison de n'être pas contents et de chercher autre chose.

***

La Franc-Maçonnerie et le prince Napoléon.— Quelle fête si la F.·. M.·. avait pu présider aux obsèques du prince Napoléon ! Quel beau scandale dans cette ville des Papes volée par la révolution maçonnique au monde catholique !... La presse maçonnique, les dépêches de l'agence *Havas* elles-mêmes, évidemment rédigées par la Franc-Maçonnerie italienne, s'attachaient à y prépa-

rer les esprits. Ainsi, elles répandaient le bruit que le prince avait dit aux divers prélats venus pour le visiter : « Je vous reçois comme amis et non comme prêtres. » Or, ces paroles sont controuvées et le cardinal Mermillod, l'avant-veille de la mort, disait : « Il ne m'a jamais reçu que comme prêtre et il ne se dit pas du tout athée. » On sait du reste que, depuis quelque temps, le prince Napoléon assistait régulièrement à la messe et qu'il s'est confessé. Certes, il a fait beaucoup de mal à l'Eglise pendant l'Empire ; il disait en parlant des complots ourdis contre elle : «Si l'Eglise se relève des coups qu'on lui prépare, je croirai à sa divinité.» Son testament non plus n'est pas fait pour nous réconcilier avec lui, et sa pénitence ne paraît pas en rapport avec ses fautes. Si nous relevons l'attitude des francs-maçons autour de sa chambre de malade, c'est pour montrer leur empressement à saisir et à faire naître toute occasion de scandale. Quant à lui, Dieu l'a jugé : silence.

***

Les enterrements civils et les catholiques. On se rappelle le cas de l'enterrement du préfet Delatte à Grenoble. L'évêque de Grenoble avait, à cette occasion, publié les règles qui devaient servir à ses diocésains pour la direction de leur conduite dans les enterrements maçonniques. Ces règles ont servi depuis à éclairer bien des consciences perplexes. L'archevêque de Gênes, en Italie et l'évêque de Salamanque, en Espagne, viennent à leur tour de rappeler la même ligne de conduite, qui est celle de l'Eglise, à leurs diocésains. La lettre de ce dernier se termine par ces deux articles :

« Nous interdisons donc à tous ceux qui nous sont soumis :

« 1° D'accepter l'exécution des dernières volontés, quand elles impliquent un manque de considération et de respect pour la foi et l'Eglise.

« 2° D'assister au convoi public du cadavre d'un impénitent ou de coopérer de toute autre manière aux honneurs qu'on lui rend. »

***



La Franc-Maçonnerie ne s'occupe pas de politique. — Peu de temps avant Pâques, la loge maçonnique dont faisaient partie MM. Goussot et Laisant, députés, les a exclus solennellement... parce qu'ils ont favorisé le mouvement boulangiste et se sont ainsi associés aux cléricaux. C'est M. Doumer, nom bien connu de nos lecteurs, chef de cabinet du président de la Chambre, qui requérait contre eux.

***

Le petit Convent maçonnique. — Il a lieu tous les ans au printemps. On y prépare les travaux soumis au grand Convent de Septembre.

Malgré les vacances parlementaires, beaucoup de députés et de sénateurs sont restés à Paris pour y assister. Bon nombre de fonctionnaires y figuraient aussi, qui n'en seront pas repris ; s'ils avaient fait leurs Pâques aussi ostensiblement, n'en seraient-ils pas plus inquiétés ? Deux poids et deux mesures.

***

Deux poids, deux mesures. Inégalités devant la loi. Les juifs et les francs-maçons, maîtres absolus en France, tyrans du peuple et escamoteurs de nos deniers. — La *Tribune républicaine* avait dit de Mgr Lelong, évêque de Nevers, avec qualifications et commentaires outrageants : « Il se trouve du nombre des 6,000 prêtres ou évêques, ou archevêques, qui ont accordé leur confiance au banquier Macé, et, avec leur confiance, leur argent... Il paraît que plusieurs prélats font des pertes variant entre 200 et 300,000 francs... », etc., etc.

M. Lissoty, syndic de la faillite Macé-Bernau, cité devant la Cour, a fait cette déclaration : « On commence à classer cette multitude de dossiers ; je puis néanmoins répondre qu'aussitôt que j'ai reçu la citation, j'ai recherché et que ***je n'ai pas trouvé le nom de Mgr de Nevers dans les Dossiers.*** DU RESTE, LE NOM D'AUCUN ÉVÊQUE NE FIGURE DANS CETTE CLIENTÈLE...

« Du reste, les ecclésiastiques sont l'*infime minorité* ; je n'ai

vu dans les dossiers d'ecclésiastiques que les noms d'humbles curés de campagne, mais *AUCUN NOM D'ÉVÊQUE, ni même de personnage haut placé du clergé...*

« Je puis déclarer qu'il n'y a aucun curé de ville et que je n'ai trouvé que les noms d'humbles prêtres de campagne. »

Les allégations de la *Tribune* sont donc mensongères et calomnieuses ; les délits de diffamation et d'injures sont clairement établis.

Eh bien, malgré l'évidence des calomnies publiées par ce journal aux allures maçonniques, malgré l'aggravation de culpabilité résultant des injures qui accompagnaient ses diffamations et ses calomnies, malgré le talent de Mᵉ Jacquier, plaidant pour l'évêque, celui-ci s'est vu condamné aux dépens et le journal a été acquitté.

N'est-ce pas que les bras vous tombent ? Attendez, ce n'est pas tout ; écoutez la singulière manière d'élever le débat, employée par l'avocat de la *Tribune*. Cet avocat doit être aussi franc-maçon que le journal qu'il défend :

« Il faut, dit-il, élever le débat. C'est la république que l'évêque attaque en attaquant la *Tribune* ; c'est la république que la *Tribune* a défendue en attaquant l'Eglise, cette ennemie irréconciliable. Si les jurés accordent 1 franc à l'évêque, ils condamnent la république dont l'organe est la *Tribune*. On doit la haine au parti prêtre. »

C'était une sommation au nom de l'antichristianisme qui règne en France. Un magistrat nouvelle couche n'avait qu'à s'incliner en sacrifiant la justice et l'innocent ; c'est ce qui a été fait. Ils sont habitués à ces courbettes humiliantes... Le procureur a déclaré qu'« il se désintéressait du débat ». Il ne lui manquait plus qu'une cuvette d'eau pour se laver les mains comme Pilate.

La justice sera moins coulante pour le cas du chanoine Deheulle. Retenez bien ce que l'on a pu écrire et dire sans être inquiété dans le procès precédent, en nommant calomnieusement l'évêque du diocèse. Ici, c'est un prédicateur, et un prédicateur de carême, M. le chanoine Deheulle. Il dit en chaire que la loi scolaire est pernicieuse pour la foi, que la loi militaire va

priver de prêtres les campagnes, que le divorce est en opposition avec la loi chrétienne.

Mais vous dites vous-mêmes tous les jours la même chose. A la Chambre des députés, quand ces lois ont été votées, on a forcément avoué qu'elles étaient dirigées contre les chrétiens. M. le chanoine Deheulle n'a fait que répéter ce que vous avez dit vous-mêmes partout et de mille manières, ce que disait avec tant d'impudence l'avocat Cromby dans le procès précédent. Et alors ?... Ah ! mais, M. le chanoine Deheulle a dit aussi « que la France et les pouvoirs publics sont aujourd'hui aux mains des juifs, des protestants et des francs maçons. Dire cela dans une assemblée de catholiques, c'est au plus haut degré un outrage au gouvernement et aux fonctionnaires. » Mais, encore une fois, tous ces protestants, juifs ou francs-maçons, le sont réellement et se vantent de l'être. Ne peut-on pas le répéter après eux ? Voyez-vous comment il faudrait mesurer ses mots quand on parle de ces Messieurs ; on ne pourrait même plus les appeler par leurs noms ; pourrait-on dire au moins : les disciples du Talmud, de Calvin ou de Satan ? N'oublions pas que personne n'a été nommé par M. le chanoine Deheulle. A ces sans-Dieu qui se gorgent dans les grasses sinécures, gardez-vous de toucher, même de loin ; ils sont la loi ; contre les catholiques, tout est permis, et la seule mesure contre eux, c'est de ne pas en avoir.

M. le chanoine Deheulle a été condamné à six jours de prison. Il paraît que le culte est libre en France.

Dans l'Ardèche, un pauvre curé, dans son prône, avait commenté le passage de l'Evangile relatif aux *pharisiens* et aux *publicains*. — Le maire qui, par hasard, assistait au sermon, déclara au préfet que son curé avait mal parlé en chaire des *Parisiens* et des *républicains*. Trois jours après, le curé était privé de son traitement !

Cependant, un juif, M. Dreyfus, peut accepter d'être grand rabbin à Bruxelles sans perdre sa nationalité de Français et revenir comme grand rabbin à Paris. Je n'y vois pas d'inconvénient au point de vue patriotique ; autant ce juif-là qu'un autre ; ils sont tous aussi français que belges ou qu'allemands ; n'ayant point

de patrie, quel patriotisme auraient-ils ? Ce que je veux simplement faire remarquer, c'est que pareille faveur que celle accordée à M. Dreyfus n'a été et ne sera jamais inscrite en France au *Bulletin des lois*. Ils sont les maîtres et ils en profitent.

Ils ne réussissent pas si bien partout. Voici ce qu'on lisait ces jours derniers dans les quelques journaux exempts de toute attache avec les talmudistes pervertisseurs de peuples : « *Les juifs en Sibérie.* — On élabore un projet pour la transplantation de deux millions de juifs en Sibérie, où le gouvernement leur accordera de vastes terres à labourer et à cultiver.

« Le nombre des israélites qui seront prochainement expulsés de Moscou s'élève, comme nous l'avons dit, à 85,000. »

Il faut justifier tout notre dernier titre, et nous n'avons que l'embarras du choix, hélas !

On rencontre encore des gens, quand on voyage dans les voitures publiques, à travers les montagnes, surtout les jours de foires... qui croient au règne de la liberté en France. Je fis route avec un de ces retardataires, le mois dernier. C'était un fils d'ancien instituteur, voyageant et pérorant pour le compte de la Franc-Maçonnerie de Voiron (Isère). Comme il ne tarissait pas sur la liberté des temps nouveaux et que mon silence l'avait enhardi jusqu'à demander mon avis, j'entrai en scène.... pour l'assistance. J'expliquai que quand un maire, un Conseil municipal à l'unanimité, la commune tout entière voudraient conserver dans leur école des frères ou des sœurs, ils ne le pourraient pas ; ils ne le pourraient qu'en payant deux fois, en entretenant une école laïque pour le plaisir de la Franc-Maçonnerie et une école catholique pour leur utilité. Il ne fut plus question de libertés communales, ni de libertés privées dont je déduisis la confiscation des précédentes explications ; il me fut facile de montrer qu'au regard d'un pouvoir inféodé à la secte maçonnique la liberté était anéantie en haut comme en bas. Je ne regrettais pas ma peine parce qu'il me parut qu'elle n'était par perdue. Le peuple comprend les explications claires, les comparaisons et surtout les faits. C'est pourquoi nous voudrions disposer de plus de pages pour en citer plus encore que nous ne le faisons, afin que

l'on puisse s'en servir à l'occasion. J'aime la vaillante *Croix de l'Isère,* dont les abonnés vont atteindre le chiffre de 7,000, publiant des faits comme celui-ci :

« **Thodure.** — *Laïcisation.* — L'école des Frères Maristes de Thodure vient d'être laïcisée.

« La chose a été opérée comme on fait un coup, à la hâte. Une lettre brutale du préfet leur communiquant le décret de laïcisation, enjoignait aux bons Frères d'avoir à déménager en moins de deux jours. La lettre arrivait le mercredi. Le vendredi la maison devait être libre.

« La majeure partie de la population est indignée.

« Encore un coup de *Saint-Romme le franc-maçon.*

« Tant mieux ! le loup se fait enfin connaître. Ceux qui auraient voulu hésiter encore à voir en cet homme ce qu'il est ne le pourront plus.

« Malgré le *S.-R.* que sa mère a fait mettre contre le gré de son fils sur les vitraux de l'église de Roybon, Saint-Romme est un laïcisateur et un impie.

« Désormais donc, un électeur chrétien ne peut, sans trahir les intérêts les plus sacrés de sa conscience, voter pour *Saint-Romme le franc-maçon.* »

A Voiron, ville maçonnique par excellence, non par le nombre mais par l'activité d'une centaine de francs-maçons qui mènent la population comme ils le veulent, les catholiques « avaient fondé en 1850, à l'aide de souscriptions particulières, un orphelinat agricole qui permettait d'élever chrétiennement les enfants pauvres du canton. Par malheur les fondateurs de l'œuvre, confiants dans les sentiments des administrations communale et départementale, commirent l'imprudence d'en donner la propriété nominale au Bureau de bienfaisance.

Néanmoins l'Orphelinat, au dire de tout le monde, était bien un établissement privé et les subventions de 3 à 500 francs qu'on lui accordait par an n'étaient que de simples encouragements donnés à une œuvre privée.

Le Conseil municipal de Voiron, sous l'influence des Loges,

confisqua l'Orphelinat en expulsant du Conseil d'administration tous les fondateurs. Il n'osa pas cependant toucher aux Frères. Mais les bienfaiteurs expulsés refusèrent leurs aumônes et l'Orphelinat que la charité publique faisait vivre, imposa bientôt de lourdes charges à la Ville.

Qu'a décidé la Maçonnerie ? « L'établissement a été cédé au Département qui a chassé les Frères et l'entretiendra désormais aux frais des contribuables. Sur le rapport haineux d'un nommé Michal-Ladichère, le Conseil général a ratifié cette spoliation dont la première conséquence sera d'augmenter les impôts des contribuables. »

Une autre conséquence, c'est que les enfants de l'Orphelinat seront conduits aux enterrements maçonniques si ridiculement présidés par le F.·. Douron. Bientôt on lira avec de légères modifications, dans le journal maçonnique de la région,ce qu'on voyait il y a quelques jours dans ceux de Paris :

« L'*incinération* du corps de Mme Millière, veuve d'un des chefs de la Commune, a eu lieu aujourd'hui, à une heure et demie, au four crématoire du Père-Lachaise. Une centaine de personnes et les petites filles appartenant à l'école communale dont Mme Millière était directrice suivaient le convoi et ont assisté à la crémation du corps. »

Voilà à quoi aura servi l'argent des bienfaiteurs catholiques de Voiron. Et tout cela se sera fait sous le couvert des lois, dans un pays prétendu civilisé et libre.

***

Le citoyen Pochon. — Un mot du Journal officiel. — Une belle attitude. — Alors le pays sera mûr pour faire bon accueil au vœu émis par le député Pochon et adopté dans la dernière session du Conseil général de l'Ain :

« 1° A l'avenir nul ne pourra être investi d'une fonction publique rétribuée par l'Etat s'il n'a fait, dans les écoles universitaires, les études exigées pour remplir ladite fonction ;

« 2° Les diplômes, brevets et certificats d'étude ne pourront



être accordés qu'aux seuls candidats qui, durant les trois années précédant leurs examens, auront fait leurs études dans une école de l'Etat, des départements ou des communes. »

C'est un vœu transporté des Loges, où nous l'avons montré depuis plusieurs années, au grand jour de la vie civile ; nous appelons sur lui l'attention de tous les Français qui savent penser et vouloir ; il faut le dénoncer, le flétrir, soulever l'opinion à son sujet. Autrement nous le verrons se réaliser comme tant d'autres auxquels on ne pouvait croire tout d'abord : la confiscation des libertés communales au point de vue de l'enseignement, l'envoi des séminaristes et des prêtres à la caserne, l'expulsion des religieux de leurs domiciles, la laïcisation des hôpitaux, etc...

Les sectes maçonniques marchent lentement mais sûrement. Elles craignent l'explosion de notre indignation ; elles l'épuisent en détail. En 1880, après la dispersion de 261 couvents d'hommes, le *Journal officiel* parlant des congrégations de femmes disait : « Que leur situation se règlerait par d'autres procédés. » Nous les connaissons aujourd'hui, ces nouveaux procédés : la spoliation et la ruine par l'impôt, auxquelles va bientôt s'ajouter la loi des associations. Toutes les Congrégations doivent disparaître. C'est l'arrêt de la Franc-Maçonnerie. Mais l'arrêt n'est pas sans appel. A Chateauvillain on voulait inaugurer la fermeture de toutes les chapelles dans les usines; c'était aussi décrété dans les Loges. Il s'est trouvé quelqu'un pour résister. Le sang a coulé, il est vrai, mais c'est le sang d'une martyre, et la persécution s'est arrêtée. Bien souvent le gouvernement, trop faible à l'égard des francs-maçons, attend une résistance qui lui soit une excuse pour s'arrêter : Triste, très triste expédient ! Mais cette résistance l'a-t-il toujours trouvée chez nous ? En voici un exemple à propos des lois dites d'accroissement :

« L'administration de l'enregistrement ne peut que trouver très juste une attitude semblable (le refus de payer), appuyée sur de telles autorités. Si, contre toute attente de notre part, quelque agent, sous l'inspiration d'un zèle inconsidéré, se permettait des menaces ou des propos inquiétants pouvant faire craindre des vexations, nous vous prions de nous en informer immédiatement

pour que nous en portions plainte, ainsi que toute démarche ou exigence qui serait contraire à la justice et au droit des communautés. Vous avez droit à la même égalité, à la même protection qui sont le patrimoine commun à tous les Français. Il ne faut pas accepter d'être traité autrement qu'eux tous. Vous rendez assez de services au pays pour qu'en récompense vous y trouviez au moins la justice. Il y a lieu d'attacher une importance spéciale aux recommandations ci-dessus, qui ont en vue le bien de tous et une justice égale pour toutes les communautés. S'il en est parmi elles qui, pour divers motifs, aient eu jusqu'à présent une attitude différente, elles agiront prudemment en suivant autant que possible les conseils contenus dans la présente lettre. Elles pourront d'ailleurs nous faire connaître la situation spéciale où elles seraient placées et étudier avec leurs conseillers s'il n'y aurait pas lieu dès à présent de réclamer ce qu'elles auraient indûment payé par erreur » (1).

Après de telles instructions on sait à quoi s'en tenir et l'on peut marcher avec ensemble ; c'est ce qui importe le plus en ce moment. Aussi terminerons-nous par où nous avons commencé, par l'expression de la joie que nous éprouvons à la vue de l'union dans la résistance qui s'accentue de plus en plus. De plus en plus les catholiques attendent de Nosseigneurs les Evêques la direction dans le combat, mais il importe que cette direction soit donnée avec ensemble. Qu'ils s'entendent donc, qu'ils délibèrent ; les soldats sont prêts et ne demandent qu'à marcher.

M. DU FOREST.

***



Mort de Mgr Macedo et du prince Baudoin

A l'heure où nous écrivons, des dépêches du Brésil apportent la douloureuse nouvelle de la mort prématurée du primat du Bré-

---

(1) Instructions de Mgr l'Evêque de Grenoble données au Clergé et aux Congrégations religieuses de son diocèse au sujet de la loi sur le droit d'accroissement.

Semaine religieuse, 26 mars 1891.

sil, Mgr Macedo da Costa, enlevé à 54 ans à l'affection de son peuple. Nous avons plusieurs fois, dans des articles spéciaux, raconté les luttes de ce vaillant évêque contre les francs-maçons. Nos lecteurs savent qu'il fut condamné aux travaux forcés avec le vaillant évêque d'Olinda, que la peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle, et que les deux confesseurs de la foi ne sortirent de prison qu'en 1875. Quelques mois plus tard, Mgr l'évêque d'Olinda mourait en France des suites d'un empoisonnement.

L'année dernière, Léon XIII, pour récompenser le zèle de Mgr Macedo, l'avait promu au siège archiépiscopal de Bahia. Les Brésiliens de leur côté, l'envoyaient siéger au Sénat. Rien ne faisait prévoir cette mort inopinée et le mutisme des dépêches donne à craindre que, comme l'évêque d'Olinda, Mgr Macedo n'ait été victime d'un attentat maçonnique.

Nous sommes portés aussi à regarder comme suspecte la dépêche suivante insérée le 6 et le 7 avril dans tous les journaux à la solde des francs-maçons juifs :

« *La mort du prince Baudoin. — Un récit circonstancié. — Détails inédits.*

« BRUXELLES, 8 avril.— *Par service spécial.* — Une brochure intiulée : *S. A. R. Mgr le prince Baudoin*, par M. Monthaye, capitaine d'état-major, rappelle l'impression que fit, le matin du 23 janvier, la nouvelle imprévue de la mort du prince et donne des détails sur sa maladie et sa mort.

« La brochure explique comment ce prince, sorti pour la dernière fois le mercredi 14 janvier, s'était refroidi, ne quittait plus le palais et s'alitait pour ne plus se relever.

« Le récit de la marche de la maladie et de la mort du prince a un caractère d'authenticité et il mettra fin une bonne fois aux racontars qui ont couru au sujet de la mort du prince Baudoin. »

Quelle insistance à vouloir montrer que la mort du prince est naturelle! Quel désir de mettre fin à des bruits ennuyeux !.. D'un autre côté, on se rappelle la décision prise par les mineurs au Congrès de Paris de favoriser la campagne des mineurs belges pour

obtenir le suffrage universel, et arriver par là à la république, quoi qu'ils n'en aient rien dit. C'est ainsi que procède la Franc-Maçonnerie. Quand il y a de la graine de roi, et surtout de roi comme promettait de l'être le prince Baudoin, son procédé est aussi connu, mais elle en parle moins devant les profanes ou les frères peu avancés ; c'est le secret des arrière-loges. Qui sait ce que l'avenir nous révélera ?

M. du F.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

I

Le Grand Conseil de l'ordre a prononcé, dans sa séance du 9 septembre la régularisation de la L.·. Les *Arts et l'Amitié* d'Aix qui, moyennant cinq mille francs, se chargeait d'étouffer l'affaire Fouroux ? Celui qui saurait à fond le rôle de l'argent dans les choses maçonniques aurait l'explication de bien des énigmes dans les choses politiques et judiciaires.

il paraîtrait que l'argent ne rentre pas ; le numéraire n'afflue pas assez vite dans les caisses des loges. « Les loges, dit le Grand-« Orient de France, laissent avec une trop grande facilité s'ac-« cumuler les cotisations arriérées, un peu par négligence, beau-« coup par un sentiment exagéré de fraternité qui est le contraire « d'une vertu administrative, Quand la somme due est trop « forte, on perd à la fois l'argent et le F.·. » Il y a longtemps qu'on a dit qu'en matière de finances le sentiment est une hérésie : il est le contraire d'une « vertu administrative ! »

On a raconté ici, le mois dernier, le conflit entre la loge de Beaune et la loge de Dijon. Le F.·. Colfavru manqua, paraît-il, gravement à la discipline maçonnique en soutenant, aux dernières élections, la candidature d'un F.·., qui n'était pas approuvé par le pouvoir central. Voici l'épilogue de cette histoire qui contient plus d'un enseignement et nous montre un spécimen de la discipline maçonnique en matière d'élection.

« Après échange d'observations, le Conseil charge son président d'infliger un blâme frat.·. au F.·. Colfavru.

« Le F.·. Colfavru, introduit, déclare accepter la décision du « Conseil et donne l'accolade frat.·. aux délégués des LL.·. de « Dijon et de Beaune. »

C'est un bel exemple de vertu qui servira au futur procès de canonisation maçonnique du F.·. Colfavru ! Fénelon ne fut pas plus touchant dans sa soumission.

II

Décidément, nos francs-maçons travaillent. Le Sincholle croit qu'il serait bien de charger une commission spéciale de la préparation du programme d'études à soumettre aux Ateliers. Pour le coup, la société civile et politique va être réformée. Le F.·. Sincholle propose d'étudier la salubrité des logements, le F.·. Colfavru, la réforme de l'impôt, le F.·. Thulié, la question de l'Assistance publique, d'autres la réglementation du travail et la recherche de la paternité. Le *Bulletin maçonnique* donne le titre de quelques travaux qui ont été lus en loges : il appelle suggestif le seul titre de ces travaux. Ils indiquent, dans tous les cas, quelques préoccupations des loges. On trouve à côté, de la *Séparation des Eglises et de l'Etat* la *Bijouterie française, la vulgarisation des contrôles et les faux poinçons*. Un sectaire, le F.·. Camille Bocquet a étudié la *Nécessité de supprimer le chômage public des fêtes sacerdotales :* un autre a traité de *la situation présente dans l'Amérique du Sud*. L'ombre de Garcia Moreno les empêche de dormir. Un des titres les plus *suggestifs* c'est l'*Instituteur à Paris* par le F.·. Cellier. Je voudrais lire aussi l'*Esprit révolutionnaire dans l'Eglise*, par le F.·. Fabre des Essarts.

Tout cela répond à la manie des gens à demi-instruction de lire en public leurs élucubrations. Tout cela fait aussi penser au vulgaire proverbe : « Qui trop embrasse, mal étreint » Au fond, en Maçonnerie, il n'y a qu'une question, hâtons-nous de le répéter : « Quels sont les meilleurs moyens de renverser la religion ? » Tout se ramène là, tout converge à ce but et la salubrité des logements et la vulgarisation des contrôles et des faux poinçons ne sont mis là que pour donner le change. Le bout de l'oreille ne tarde pas de paraître.

III

Dès novembre 1890, le Grand Orient envoie la circulaire n° 39 relative au renouvellement du mot de semestre par suite de la divulgation faite par un journal clérical du Nord. Elle appelle « la plus sérieuse attention sur la recrudescence des manœuvres « dont la Franc-Maçonnerie est l'objet de la part de ses éternels « adversaires et sur le devoir qui incombe d'opposer à ces « manœuvres une clairvoyante et infatigable vigilance. »

Parmi ces manœuvres, le Grand Orient cite « les tentatives « d'embauchage militaire organisées par l'œuvre cléricale et « réactionnaire dite Saint-Victor de Marseille, dirigée contre la « République ; le Conseil nomme une Commission composée des « FF.·. Viguier, Desmons et Lombard, chargée d'étudier toutes « les affaires de ce genre et d'examiner dans quelles conditions « et dans quelle mesure la Fr.·. Maç.·. pourrait intervenir auprès « des pouvoirs publics. »

Il serait donc défendu, de par la Franc-Maçonnerie, de chercher à moraliser le jeune soldat, à lui rendre plus facile l'accomplissement de ses devoirs religieux et la conservation de la foi de ses pères. Tout cela, la Franc-Maçonnerie n'en veut pas : tout cela est bien dirigé contre elle, mais non contre la République, comme elle le dit faussement. La République ne doit pas interdire aux jeunes soldats l'accomplissement de leurs devoirs chrétiens. C'est la Franc-Maçonnerie qui fait cela.

IV

Il est des questions qui reviennent dans chaque réunion maçonnique. La liberté des enterrements civils est une de ces questions. La Maçonnerie y tient comme à la prunelle de son œil. Qui est-ce qui s'oppose à cette liberté ? Est-ce nous ? Que la Maçonnerie se rappelle qu'elle est en train de conquérir le surnom de voleuse de cadavres et qu'elle l'aura bien mérité.

Les corps et les âmes, l'ogre maçonnique voudrait tout dévorer. La loi de 1850 sur l'enseignement secondaire modère quelque peu cet appétit. Ecoutez ce qui a été dit à la séance du Conseil de l'Ordre du 8 décembre 1890 :

« Tant que cette loi sera en vigueur, il sera impossible de faire « remplir les fonctions publiques par des citoyens dévoués au « régime républicain...

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'Etat, s'il « n'a pas fait ses études dans un établissement universitaire ; « nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un « citoyen s'il n'a pas fait ses études dans un établissement uni« versitaire ; aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra « être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas « fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins « dans les trois dernières années. »

Vient ensuite un vœu demandant le rétablissement de l'ancien certificat d'études universitaires exigé pour les examens du baccalauréat et l'entrée dans les grandes écoles de l'Etat, certificat supprimé par M. de Parïeu, le 16 novembre 1849.

Voilà la belle liberté qu'on nous promet ! Voilà la liberté maçonnique ! Voilà les programmes arrêtés dans les loges, et que nous voyons graduellement appliqués !

V

Disons deux mots du rite de Misraïm, qui est quelque peu sorti de son obscurité à l'occasion de l'excommunication fulminée con-

tre lui par le Grand Orient de France. Le fils de Cham s'insurge et ne veut pas reconaître le bien fondé de la sentence. Nous avons fait une évolution, dit-il, mais cette évolution « est la meilleure « réplique à donner à nos détracteurs d'hier, à nos accusateurs « d'aujourd'hui, que, du reste, nous attendons de pied ferme en- « tre l'équerre et le maillet. »

Cette crânerie nous plaît, et nous aimerions à savoir ce qu'en pensent les satrapes de la rue Cadet. Misraïm termine en adressant la leçon suivante au Grand Orient de France :

« Le temps et les forces vives que vous avez dépensés et que « vous nous ferez consacrer à notre défense seraient plus utile- « ment employés si vous veniez dans nos Temples, nous appor- « ter le concours frater.·. de vos lumières, et étudier avec nous, « pour le résoudre, si possible, le problème si ardu et si com- « plexe de la question sociale : l'extinction du paupérisme, la juste « répartition du travail et du bien-être, l'établissement d'une « caisse de retraite en faveur des invalides du travail, la sociali- « sation du capital et de tous les instruments du travail, « etc., etc.!! »

Eh! bonnes gens de Misraïm, que vous connaissez peu la rue Cadet! De l'extinction du paupérisme, de la répartition du travail et de la socialisation du capital, peu lui chaut. Ce qu'elle veut, ce sont les bonnes places, c'est la direction des élections ; c'est l'assiette au beurre. Elle vous abandonnera volontiers le reste.

VI

Les loges de la Suisse proposent la paix universelle et l'arbitrage international. C'est bel et bien. Mais quel sera l'arbitre ? Tous les grands mots du F.·. Elie Ducommun ne résolvent pas la question, et, si ce n'est pas le Pape, qui sera-ce ?

Le Grand Conseil de Paris a décidé de reconnaître officiellement le Grand Orient espagnol, présidé par le F.·. de Morayta, comme puissance maçonnique régulière, et d'entrer en relations frater- ternelles avec cette fédération. Une revue maçonnique de Barcelone, la *Concordia*, fait de grands efforts pour réunir en un seul tous les rites espagnols.

VII

Nous avons parlé maintes fois de la déchristianisation du peuple par l'instituteur. Pour montrer l'unité d'action de la Franc-Maçonnerie, voyons la manière dont opèrent les loges en Hongrie. On sait que la Maçonnerie juive fait des efforts inouis pour s'emparer complètement de ce pays. Le numéro de janvier de l'organe officiel de la Maçonnerie en Hongrie, *Orient*, nous révèle tout le plan des loges. Ce numéro contient une étude présentée par le F.·. Alexandre Braun ***sur la nécessité d'attirer à la Franc-Maçonnerie les instituteurs des écoles publiques.***

« Recevons donc les instituteurs à bras ouverts, dit en termi-
« nant le F.·. Braun. Sans leur concours, il nous serait bien
« difficile, sinon impossible, d'atteindre notre but. Qu'ils soient
« les bienvenus parmi nous ! Honorons-les, aimons-les, et nous
« les verrons bientôt répandre avec ardeur dans leurs écoles les
« leçons bienfaisantes de la Franc-Maçonnerie ! »

Voilà comment les choses se passent en Hongrie ! Nous savons par expérience comment, trop souvent, elles se passent en France.

La Franc-Maçonnerie dans les colonies mériterait un chapitre à part. Mentionnons, en passant, la mesure arrêtée au Grand-Orient de France à propos de la souscription ouverte en faveur des victimes des incendiés de la Martinique et de la Guadeloupe. Les fonds recueillis ne seront plus versés aux comités profanes, mais répartis intégralement entre les loges de la région frappée, qui remettront elles-mêmes les secours aux victimes au nom de la Franc-Maçonnerie. Pour qui sait lire entre les lignes, cela veut dire que les francs-maçons seuls seront secourus.

Il s'est fondé dernièrement une loge française à Tananarive (Madagascar). Les jésuites et l'évêque ont été traduits comme diffamateurs par les francs-maçons devant un tribunal de l'île. Ils ont même été condamnés ; ils se sont hâtés d'en rappeler devant le tribunal d'Aix. Il sera intéressant de suivre les débats

de cette affaire d'Outre-Mer. Voici comment le F.·. Iribe, fondateur de la loge *Imérina*, exhale sa plainte dans une lettre reproduite au *Bulletin* :

« Ah! nous avons bien besoin d'être encouragés; nous vivons « ici perpétuellement menacés. Les jésuites nous font une guerre « au couteau. Ils excommunient (?) non seulement les francs- « maçons, mais encore leurs familles et tous ceux qui ont avec « eux des relations. Ils publient des brochures et ils ont poussé « l'audace jusqu'à écrire à la reine pour lui dire que sa vie et « celle du premier ministre étaient en danger, depuis qu'une « loge s'était fondée ; car c'est nous qui avons tué tous les rois et « Napoléon III ainsi que son fils ont été assassinés par des francs- « maçons. »

Si la reine n'a pas, pour le moment, à redouter le poignard maçonnique (ce que nous ignorons), il est certain qu'elle fera bien de craindre le poison de leurs doctrines : C'est une *aqua Tofana* plus perfide que l'autre !

VIII

Les francs-maçons de la Loge *La Solidarité* de Villeurbanne renchérissent sur les francs-maçons malgaches. Ils exigent que tout à l'heure on aille de nouveau expulser les Jésuites. Ces vrais amis de la liberté rééditent toutes les calomnies contre la Compagnie de Jésus, tirées des « chefs-d'œuvre de Michelet, d'Edgar Quinet et d'Eugène Suë ». Les francs-maçons de Villeurbanne ne peuvent pas admettre que les fils de la haute bourgeoisie soient élevés par les Jésuites dans des « établissements à la mode où ils ont pour camarades les fils de monsieur le Marquis, de monsieur le Baron, etc. » Il faut donc organiser contre les Jésuites « un vaste pétitionnement dont la Maçonnerie prendrait l'initiative et qui s'étendrait dans la région lyonnaise, et, si c'est possible, dans toute la France ». Qu'on se débarrasse donc de ces Jésuites qui ont assassiné Henri IV et qui ne songent qu'à assassiner la République !



La loge *La Libre Conscience* de Nantes demande tout uniment la suppression de la loi de 1850 sur l'enseignement secondaire.

Un banquet maçonnique a réuni à Paris, le vendredi 27 mars, « les libres penseurs auxquels l'alimentation exclusivement maigre, prescrite par la secte romaine, ne saurait convenir ». Ces aveugles ne voient pas que leur rage impuissante est un hommage indirect rendu à la divinité de notre religion.

A signaler dans le *Bulletin* de bizarres Etudes initiatiques dans lesquelles la Franc-Maçonnerie s'appelle modestement « le cerveau des sociétés humaines ».

J. DES APERTS.

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

GIANSTEFANO MARCHESE ET SES ŒUVRES

1824-1883

Dans cette notice biographique et bibliographique, j'entends moins payer un tribut tardif d'affection qu'appeler l'attention des adversaires de la Franc-Maçonnerie sur une vie digne de leur servir de modèle, et sur des ouvrages qu'ils pourront consulter avec fruit.

Gianstefano Marchese, connu en littérature sous le pseudonyme de Gianstefano ou Jean-Etienne de Camille, descendait d'une famille vénitienne que les guerres civiles du Moyen Age avaient

chassée de la sérénissime République et qui se fixa à Turin. Tout jeune eucore, il publia un roman social, dont le nom me fuit, et dont les personnages étaient en réalité des membres de la Cour et du Gouvernement piémontais. Ces deux volumes, écrits en français, laissaient beaucoup à désirer sous le rapport du style, mais comme ils ne manquaient pas d'autres mérites, l'auteur me pria d'en corriger la diction avant de les publier de nouveau. Je crois que ce projet est resté un simple désir. M. Marchese contracta un mariage agréable et heureux avec Mlle Giuseppina Bianchi di Lavagna. La lutte contre la Franc-Maçonnerie, dans un temps où la secte n'était ni connue, ni combattue comme aujourd'hui, le désigna à une *vendetta* terrible, et il fut empoisonné. Il attribua sa guérison à le protection de la Sainte Vierge, et il redoubla d'ardeur dans le bon combat.

Venu habiter à Florence, alors capitale provisoire de l'Italie, Gianstefano Marchese, publiciste sincèrement catholique, était néanmoins resté, comme tous les Piémontais, attaché de cœur à la dynastie de Savoie, tout en déplorant qu'elle se fût mise à la tête ou à la remorque de la Révolution. En 1868, le Gouvernement aurait désiré célébrer à Florence le mariage du prince de Piémont, aujourd'hui le roi Humbert, avec sa cousine Marguerite de Savoie pour affirmer l'unification de la Péninsule. Un des ministres chargea même M. Marchese de sonder les sentiments de l'Archevêque, pour savoir s'il consentirait à donner la bénédiction nuptiale. A une première ouverture, Mgr Limberti détourna la conversation, et quelques jours après, à une seconde demande plus directe, il fit une réponse si évasive qu'elle semblait présager un refus,d'après l'abstention que le saint Prélat avait adoptée en présence de la conduite du Gouvernement contre l'Eglise. Cette crainte et d'autre part le désir manifesté par l'archevêque de Turin de bénir l'union de ses princes légitimes, et les préférences de la duchesse de Gênes, qui ne se souciait pas que sa fille allât chercher son fiancé à Florence, firent abandonner ce projet, au grand contentement de Mgr Limberti, l'homme du devoir, mais aussi l'homme de la paix.

M. Marchese publia en deux volumes la *Storia della Setta an-*



tichristiana, histoire de la secte antichrétienne, qui est épuisée depuis près de vingt ans. Il avait le projet d'en donner deux nouvelles éditions en italien et en français ; mais le temps lui manqua.

Une association catholique fonda, en 1870, le *Journal de Florence*, et appela J. E. de Camille à le diriger. Doux et triste souvenir, car je fus son collaborateur assidu pendant mes séjours à Florence de 1872 à 1875. Cette feuille internationale conquit une légitime autorité, et démasqua quotidiennement, pendant cinq ans, les menées occultes de la F.·. M.·. Celle-ci la supportait, comme on aime la fumée dans les yeux, et eut recours à toutes les ruses pour s'en débarrasser. Grâce à des naïfs et à de faux frères, elle fit prévaloir dans l'Association la pensée qu'un journal catholique international devait s'établir au pied même du Vatican et porter le nom de Rome. La translation s'opéra vers la fin de 1875 et une nouvelle direction fut choisie. Hélas! la secte ne savait que trop combien ce changement serait funeste à l'Association. Mon ami m'écrivait le 14 avril 1876 :

« C'est Dieu qui m'a fait parler, c'est Dieu qui me réduit au « silence : que son saint nom soit toujours béni ! Il y a toujours « grand profit pour moi à soumettre ma volonté à la sienne... Je « savais à peu près d'avance,— et depuis longtemps,— ce qui m'ar- « riverait avec le *Journal de Florence*. Ma mission contre la secte, « je l'ai poursuivie jusqu'au bout. Cela fait, il faut laisser mûrir « la semence jetée dans l'opinion publique : elle donnera son « fruit à l'heure que Dieu a prédestinée. Je n'ai plus à m'en mêler. « Je suis un humble domestique qui allume la lanterne et mar- « che devant Dame Vérité : elle s'arrête où elle veut. Mon rôle est « de rester dans l'antichambre sans nourrir l'ambition insensée « de triompher avec elle. Dieu pourra m'appeler encore à prendre « la parole : il sait que je suis prêt. S'il ne le fait pas, je sais perti- « nemment qu'il a de bonnes raisons pour cela : il a même la grande « bonté de me les laisser entrevoir. Nous marchons dans les « lueurs sinistres d'un horrible crépuscule : en ce moment, toute « lumière est inutile ; personne n'y prendrait garde. Et lorsque

« je dis personne, j'embrasse beaucoup de monde dans cette ex-
« pression ; car l'aveuglement est grand même où il ne devrait pas
« être. Lorsque la nuit complète sera venue, toute lumière aura
« son utilité, même le dernier bout de chandelle. La main d'en
« haut les allumera toutes, et peut-être même qu'elle n'oubliera
« pas la chandelle de la rue *Palazzuolo*. J'attends donc, je me
« recueille, je cherche à me mettre bien en cour avec Jésus-
« Christ. Je lui adresse toutes sortes de flatteries, et plus je l'adule,
« plus je me sens ennobli. Les autres choisissent leurs idoles :
« mon choix est tout fait. Mes amis qui rédigent le *Rome* m'écri-
« vent que ce journal va bientôt cesser sa publication. Au renou-
« vellement de fin d'année, ils ont perdu les quatre cinquièmes des
« abonnés au *Journal de Florence*, qui, pour la plupart, ont pris la
« peine de leur annoncer qu'ils préféraient l'ancienne rédaction à
« la nouvelle. Admirez avec moi la bonté de Dieu, et aidez-moi,
« mon cher ami, à lui rendre grâces. Il a voulu que je me taise ;
« mais il a fait surgir indirectement un témoignage en faveur des
« vérités que je défendais. Sous le point de vue littéraire, le
« *Rome* est bien mieux écrit. Je suis de Turin, et, à ce titre, je ne
« connais des deux langues française et italienne que tout juste
« ce qu'il faut pour déclarer que je ne connais ni l'une ni l'autre.
« Cependant Dieu, qui se tient toujours derrière les hommes qui
« se dévouent entièrement, et sans l'ombre d'une arrière-pensée,
« à la défense des vérités éternelles, a voulu que je sache que mes
« efforts lui étaient agréables, et il a donné la mission de me l'ap-
« prendre à ceux-là mêmes qui m'ont arraché le journal. Oh ! les
« miséricordes infinies du Seigneur, on ne les bénira jamais
« assez ! »

D'après les conventions, la nouvelle administration aurait dû verser une certaine indemnité à l'ancienne, après une année d'exercice. Hors d'état de remplir cette condition, elle cessa la publication du journal avant ce terme, et ainsi la secte fut débarrassée d'un ennemi qu'elle redoutait.

Concurremment avec le *Journal de Florence*, M. Marchese avait publié *Les lettres d'un ermite*, puis *Caïn, père de la Franc-Maçonnerie*, librairie Olmer, à Paris.



La direction du *Conservatore di Firenze* lui fut offerte en cette même année 1876, et il l'accepta. Au commencement de 1877, une revue Napolitaine comprit ce journal dans une liste des publications toscanes qui pactisaient pour la conciliation de la Papauté et du royaume d'Italie. A une nouvelle si inattendue, j'écrivis à Marchese. Peu de jours après, il publia ma lettre dans son journal avec une très longue réponse démontrant qu'il avait toujours soutenu ces deux vérités essentielles : 1° qu'il est impie et sacrilège de tenter une conciliation entre l'Eglise, qui est de Dieu, et l'Etat, qui s'est livré à l'Antechrist; 2° que la transformation sociale présente a pour but de sanctifier l'Eglise et de la préparer au plus splendide triomphe : en un mot, que, loin de pactiser avec les catholiques libéraux, il les avait toujours combattus de toutes ses forces.

Une feuille purement locale ne pouvait guère plaire à celui qui avait rédigé un journal lu dans toutes les parties du monde. D'autre part, Mme Marchese et leurs enfants regrettaient Turin, où parents et amis les rappelaient à l'envi. Le cœur affectueux de Gianstefano de Camille ne pouvait résister à des sentiments qu'il partageait, et il abandonna les bords enchantés de l'Arno en 1880. A peine installé à Turin, il y fut nommé Directeur général de la *Benefica*, Société mutuelle d'assurances. Il fit imprimer alors, à la librairie Caudeletti, *Roma nel XX secolo dell'èra cristiana*. Voici ce qu'il m'écrivit à ce sujet le 14 mai 1882 : « J'ai « terminé l'impression de mon récit prophétique, — c'est-à-dire « fondé sur les prophéties canoniques de l'Ancien et du Nouveau « Testament, — concernant l'avenir de Rome ; mais, pour main- « tenant, j'ai payé cette édition et l'ai retirée du commerce, « atterré comme je le suis de la somme de préjugés enracinés « actuellement dans le camp catholique, et contre lesquels ma « publication se heurterait inévitablement. Ce n'est pas qu'il me « manque le courage de proclamer la sainte vérité, — et le fait « d'avoir écrit ce livre est une preuve évidente du contraire ; — « mais j'attends quelque signe providentiel, qui me montre que la « proclamation de ces vérités produira plus de bien que de mal. « Dès que ce fait providentiel se manifestera, je me jetterai dans

« la mêlée en me confiant en Dieu, source de toute vérité. Pour « vous, cher et vénéré Monseigneur, si vous aviez le désir de « lire ce volume, si vous étiez disposé à me promettre de vous en « occuper sérieusement, si vous daigniez m'en dire ouvertement « votre pensée, si vous me promettiez sur l'honneur de ne com- « muniquer à personne un livre qui n'est pas encore édité, quoi- « qu'il soit imprimé, — voyez, mon ami, combien de si ! — peut- « être vous expédierais-je en secret un exemplaire de mon opus- « cule, et peut-être votre opinion pourrait-elle me tenir lieu d'une « de ces manifestations décisives que j'attends de la Providence.»

Ce tableau du règne de l'Antechrist contient neuf chapitres avec 50 pages de notes et éclaircissements. C'est la mise en scène des doctrines maçonniques unies aux prophéties et traditions sur les derniers temps. L'auteur avait étudié plus de deux cents ouvrages sur ce sujet, et il cite les principaux, en déplorant l'apathie contemporaine, qui rejette dédaigneusement tout ce qui a trait aux persécutions de la fin du monde, de peur de troubler sa tranquillité ! Tous désirent, suivant le mot du poète,

Dans un golfe du Ciel aborder endormis.

M. Marchese, qui n'avait nul attrait pour les affaires, avait renoncé, dès le mois d'avril 1882, à la *Benefica*. D'ailleurs sa santé s'affaiblissait visiblement, et son estomac, resté débile depuis l'empoisonnement dont il avait été victime, devenait de plus en plus malade. Une inflammation survint au mois de décembre 1883 et il y succomba le dernier jour de l'année, entouré de toutes les consolations de la Religion, et soutenu par ses célestes espérances, dont il s'était rendu digne par une longue habitude de la participation quotidienne à la divine Eucharistie.

Un tel champion de l'Eglise contre la secte antichrétienne était digne de la sympathie de S. G. Monseigneur Fava. Il désirait connaître personnellement le grand Evêque de Grenoble, et son désir était partagé. Le vénéré Prélat lui avait même annoncé sa visite pour le mois de janvier 1884, en se rendant à Rome. De fait, il se présenta à la rue Cavour, n° 11, et ce ne fut pas sans une



pénible émotion qu'il y apprit que Jean-Etienne de Camille était parti pour le Ciel.

J.-D. du Manoir,

Prélat domestique de S. S. Léon XIII.

LISTES MAÇONNIQUES

DOUBS *(Suite)*

Savourey, limonadier, Besançon.— Sussy, id. — Soldner, id. — Stercky, id. — Stauffer, id. — Salher, ingénieur, Montbéliard. — Salher, professeur, id. — Salher, manufacturier, id.

Eugène Theuret, Besançon. — Jean Thierry-Chef, id.— Tardy, professeur d'agriculture, id. — Tuaillers, notaire, Vaukey. — Tutey, négociant en vins, Montbéliard.

Vallet, employé aux Contributions directes, Besançon. — Vautelet, contrôleur des forges, id. — Veil-Picard fils, id.

DROME

VALENCE. — *Loge : L'Humanité de la Drôme.* — Rue Côte-des-Chapeliers et Côte-Courbe-Sylvante. — Tenue : les 2e et 4e samedi de chaque mois. — G.-O.

Eugène Ageron, entrepreneur de bâtiments, Valence. — Agrenier, marchand de chevaux, id. — Paul Aillant, maître tailleur, Nyons. — Allion, ancien notaire, Valence. — Andra, négociant, id. — André, chef de section à la Compagnie P.-L.-M. — Archi-

niard, limononadier, Valence. — Armand, limonadier, id. — Armand, maître-d'hôtel, Crest. — Arnaud, adjoint au maire, Bourdeaux. — Astier, négociant, id. — Aubert, marchand-tailleur, Crest. — Adolphe Aubert, marchand tailleur, id. — Archier, Courtézon. — Raccollié, Valence. —

Bajar, notaire, Valence. — Bélat, bâtonnier de l'orde des avocats, procureur de la République, maire de Valence, vice-président du Conseil général de la Drôme, président de chambre à la Cour d'appel de Poitiers. — Barneron, vétérinaire, Valence. — Barnoin, tourneur sur bois, Crest. — Félix Barnoin, id. — Barthélemy huissier, Nyons. — Hélie Beranger, quincailler, Valence. — Justin Béranger, limonadier, Bourdeaux. — Antoine Bergeon, Sauzet. — Jean-Antoine Bernard, agent d'affaires, Saillans. — Louis Bizarelli, docteur-médecin, député, député et conseiller général de la Drôme. — Bodeau, marchand de vins, conseiller municipal, Valence. — Louis Borel, banquier, id. — Louis Brenier, teneur de livres id. — Ferdinand Bret, négociant en vins, id. — Adolphe Breyna, Beauford. — Buret, Antoine, rentier, Valence. — Butterin, conducteur des Messageries, id. —

Chaix, marchand de charbon, conseiller municipal, Valence. — Adrien Chaix, père, marchand de charbon, id. — Chaix; Philidor, teneur de livres, id. — Antoine Camet, limonadier, Chabeuil. — Henri Cartier, limonadier, Valence. — Cambet, pilote, id. — Antoine-Daniel Chevandier, sous-préfet, député. — Chion, chapelier, Valence. — Joseph Clauzel, restaurateur, id. — Emile Clément, avocat, id. Jean-Louis Clément, propriétaire, Mont-Vendres. — Romain Chapres, avoué, Valence. — Jean Chapus, instituteur, Loriol. — Joseph Corcelles, quincailler, Valence. — François Crumière, armurier, id.

Dambuyant, commis-drapier, Crest. — Dentand, rentier, Valence. — Deschamp, avoué, Die. — Dammuguez, percepteur Saint-Vallier. — Jacques Dubois, négociant, Valence. - Duc, confiseur, id. — Frédéric Ducros, avoué, Nyons. — Dumien, hôtelier, Valence. — Adolphe Duranot, gazier,

Ferdinand Etienne, quincaillier, Valence. — Martial Etienne, comptable, id. — Gust. Eybert, négoc., Montélimar.

François Faure, négociant, Saint-Vallier.— Maurice Faure, journaliste, député de la Drôme. — Firancon, trav. aux chemins de fer, Crest. — Ernest Frandon, avocat, Valence.

Alexande Garnier, négociant, Crest. — Gaucherand, tanneur, Valence. — Gadon, caoutchoutier, Bourg-lès-Valence. — Grandgand négociant, Vinsolère. — Grasso, meunier, Mornans. — Guilhermier, négociant, id. — Guihni. Nyons.

Harivel, maître tailleur, 17e d'artillerie, Valence. — Holstaine, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, Valence.

Hippolyte Ismard, maître de bains, Crest.

Léon Jacommet, distillateur, Valence. — Nicolas Jacquier, maréchal ferrant, Sauzet. — Joubert, marchand tailleur, Crest. Louis Julien, tonnelier, Die.

Keck, tailleur, Valence.

Lamotte, négociant, Livron. — Alexandre Lagrange, bourrelier, Valence. — Lacour, Montélimar. — Léthaume, professeur, Valence. — Lamotte, maître d'hôtel, id. — Adolphe Laporte, employé, id. — Léonard Lefèvre, rentier, id. — L'Hemault, voyageur de commerce, id. — Benjamin Lérable, Crest. — Lustrou, pharmacien, Montélimar.

J. Malens, avocat, Valence. — E. Marin, peintre en bâtiments, id. — J. Marmey, filateur, Charmes. — Louis Martin, horloger, Crest. — Madier de Montjau, député. — Hippolyte Mialaret, voyageur de commerce, Valence. — Tancrède Mialaret, employé principal, id. — François Michel, commis banquier, id. — Molard, négociant, Crest. — Jean-Baptiste Mônet, propriétaire, Bourdeaux. — Morteillet, comptable, Montélimar. — Mermier, économe au collège, Valence.— Messier, chapelier, Crest.— Lucien Mossan, négociant, Valence. — Célestin Micolas, instituteur, Crupies. — Millon, hôtel du commerce, Valence. — Jean Muller, entrepreneur, id.

Stanislas Nal, Luc-en-Diois.

Aug. Olivier, notaire, Félines.

Paul Pacaud, maître d'hôtel, Valence. — Perrin aîné, limonadier, id. — Célestin Poncet, doreur, id. — Prenner, négociant, Romans. — Pelet, foulonnier, Aoust. — Paturel, huissier, Va-

lence. — Jean Pezet, banquier, id. — Pichot, boucher, id. — Hector Petit, Montélimar. — Polins, adjoint au 17e d'artillerie, Valence. — Parti, 17e d'artillerie, id. —

Ranel, négociant, Valence. — Camille Richard, député. — Rivoire, cafetier, Valence. — Robert, préposé aux lits militaires, id. — Roux, bijoutier, id. — Roux, marchand de chevaux, Saint-Maurice. — Roulat père et fils, commissionnaires de roulage, Valence. — Ferdinand Roux, bijoutier, id. — Roux, Montélimar. — Pierre Reynaud, mécanicien, Valence. — Rhodes, sergent, Valence. — Rey-Taix, id. — Saubevois, négociant, id.

Joseph Sestres, limonadier, Montélimar. — Signobosc mécanicien, Valence. — Etienne Sardut, négociant en vins, Loriol.

Tacussel, directeur des postes et télégraphes, Valence. — Camille Terreau, propriétaire, Nyons.

Vernet, employé, Montélimar. — J. Vincent, Sauzet. — Villard, agent voyer, Valence. — Victor, professeur de musique, conseiller municipal, id.

Yunck, Directeur du Gymnase civil, Valence.

EURE

PACY-SUR-EURE. — *Loge : Union et Progrès.* — Rue du Carquois, 24.— Tenue : le 3e dimanche de chaque mois. (G. O.).

VERNON-SUR-SEINE. — *Loge : L'Etoile Neustrienne.* — Rue Requier, 9. — Tenue : le 2e mercredi de chaque mois. (G. O.).

Bailly, maître carrier, Nernonnet. — Bataillon, chef de chantier, Poses. — Bartholomé, voyageur de commerce, Pitres.— Bistoury, Port-au-Prince (Haïti). — Bauer, Vernon-sur-Seine. — Belot, receveur des Contributions directes, Pacy-sur-Eure.— Bertin, propriétaire, Hardencourt. — Bertin, propriétaire, Pacy-sur-Eure. — Billard, constructeur, id. — Blacet, peintre en voiture, Vernon-sur-Seine. — Bocage, cultivateur, Bizy-Vernon. — Bonnefous, cantinier aux ouvriers constructeurs, id. — Bomand, Gisors. — Boué de Villiers, rédacteur de l'*Union républicaine,* Evreux.— Bourdet, propriétaire, ordonnateur du Bureau de bien-



faisance, rue de la Plâtrerie, Vernon-sur-Seine. — Bréant, entrepreneur, id. — Ambroise Bully, docteur en droit, propriétaire, député, conseiller général de l'Eure.

Théodore Chaillon, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, Tourny. — Chedeville, constructeur, Pacy-sur-Eure. — Auguste-Désiré Chéron, limonadier, à Tillières-sur-Avre. — Charpentier, marchand de nouveautés, Nonancourt. — Cissey, agent d'assurances, Evreux. — Chaillon, docteur-médecin, Vernon.— Paul Chapelain, propriétaire, rue Saint-Louis, 81, Evreux.

Damerine, médecin, Pacy-sur-Eure. — Damoiseau, cultivateur, Saint-Marcel. — Defontenay, carrier, Giverny. — Décaux, propriétaire, Saint-Germain-de-Fresney. — Delavigne, boucher, St-Pierre. — Delbrouch, architecte, Vernon. — Donneaud, piqueur au chemin de fer, id. — Dubois, rentier, Gamilly-Vernon. — Duboc, couvreur, Vernonnet. — Dubourdien, soldat aux ouvriers constructeurs, Vernon. — Ducarouye, médecin, Pacy-sur-Eure.— Ducarouge fils, boucher, id. — Dufray, praticien, id. — Dusan, maître sellier, Vernon. — Robert Dutertre, Evreux. — Duzan, maître tailleur du 3e du train des équipages, Vernon.

Edmond Ersant, cordonnier, rue du Marais, id.— Ersant-Lelièvre, cordonnier, rue du Marais, id.

Fontaine, Pacy-sur-Eure.

Ferry, teinturier, Pacy-sur-Eure. — Fleuret, id. — Fléau, av., direct. de l'*Un. rép.*, Evreux. — Foinard, surveillant de travaux, Vernon. — François, contre maître, Pacy-sur-Eure.

Garreau, constructeur, Pacy-sur-Eure. — Galot, Bernay. — Germain, Evreux. — Gérard-Delaplace, les Andelys. — Germain, Cissey-Grosœuvre. — Gaudrion Cauturier, Vernon. — Gondon, cordonnier, Gisors. — J. Gonache, rédact. en chef de l'*Un. Rép. de l'Eure.* — Godet, ferblantier, Louvet. — Hyacinthe Godet. ferblantier, Gaillon. — Guilmin, limonadier, Pacy-sur-Eure.

Heize, grainetier, Saint-Pierre-de-Bailleul. — Helmet, colporteur, Houlbec. — Henry, corroyeur, Evreux. — Hervieux, marchand de bois, Pacy-sur-Eure.

Jaillot, sous-lieutenant au train, Vernon. — Jardin, Pacy-sur-Eure.

Lechène, Pacy-sur-Eure. — Arsène Lecomte, nég., Bernay. — Lalmand, sergent, Vernon. — Ladouce, meunier, Martigny-Vernon. — Langlois, Pacy-sur-Eure. — Lebrasseur, messager, id. — Leboulanger, ferbl., id. — Lécuyer, const., id. — Lécuyer, pr., Hardencourt. — Ledoyen, cultivateur, id. — Lehée, limon,, Vernon.— Legoux, pr., Verneuil.— Louvet, ancien mag.,Vernon. — Loisel, tailleur, id. — Lepouzé, dép. de l'Eure. — Lepouzé, march. de nouveauté, Pacy-sur-Eure. — Leroux, banquier, Saint-André. — Albert Leroy, sous-officier au 6ᵉ dragons. — Gabriel Leroy, Usine des Nations, aux Andelys. — Lescuyer, Pacy-sur-Eure. — Lepouzé fils, coiff., id. — Lepouzé-Rémont, maire, id. — Lequeu, Vernon. — Lemome, anc. huissier, Vernon-sur-Eure. — Lenoir, cordonnier, Louviers (Eure).

Maris, filateur, Nonancourt. — Marchand, entrepreneur, Vernon. — Marchand, rentier, Eure. — Myserai, maçon, Pacy-sur-Eure. — Metayer, meunier, id. — Morsent, limonadier, les Andelys.

Osmoy, sénateur.

Poussin, maître d'hôtel, Pacy-sur-Eure. — Peltier, march. de cuirs, Nonancourt. — Penould, quincaillier, Pacy-sur-Eure.

Saussaye, Bernay.

Trével, Evreux.

EURE-ET-LOIR

Si les francs-maçons dont les noms suivent s'avisaient de nier leur affiliation aux Loges, nous pourrions leur envoyer la date de leur naissance avec la commune et le département, leur profession et qualités civiles, le lieu de leur demeure, la date de leur affiliation, celle de leur initiation au 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ degré ; nous pourrions même, s'ils l'avaient oublié, leur rappeler le nom de la Loge fréquentée par eux avant leur entrée à celle de Chartres.

Nous rappelons aujourd'hui et pour la Loge la *Franchise Beauceronne*, ces détails auxquels on ne reprochera pas de manquer de précision ; nous pourrions le faire pour un grand nombre d'autres Loges.

CHARTRES. — *Loge: La Franchise Beauceronne.* — Rue Saint-Maurice. — Tenue le 1er dimanche et le 3e samedi de chaque mois.

Emile Altenburger, directeur des Ponts et Chaussées, Courtalin. — Louis-Félix-Anatole André, grainetier, id. — Aubry, meunier, Saumeray.

Louis Babeau, chef de section, Harfleur. — Constant Bonnet, propriétaire, Chartres.

Edouard Cheminet, capitaine, 14e train, id. — François Chouet, instituteur, Favières. — Charles Collet, comm. quincaillerie, Nantes.

Clément Dauber, infanterie de marine, Brest. — Hector Debast, limonadier, Chartres. — Paul Delabarre, percepteur, Illiers. — Ducornay, chef de dépôt, Chartres. — Louis Durantel, agent d'assurances, Dreux.

Romain Fanuel, agent d'assurances, Châteaudun. — Emile Fortin, directeur du gaz, Dreux.

Gustave Gallois, commis épicerie, Paris. — Louis Génevois, avocat, id. — Edmond Girard, conducteur des Ponts et Chaussées, id. — Antoine Giraud, mécanicien, Chartres. — Jean Gournay, entrepreneur, Voves. · Albert Gouin, négociant, Illiers.

Heroy, cordonnier, Chartres. — Hilsont, distillateur, Châteauneuf.

Imbert, fils aîné, négociant, Nogent-le-Rotrou. — Gustave Isambert, publiciste, Saint-Denis-des-Ponts.

Henri Leloup père, architecte, Chartres. — François Lepage, cultivateur, Blandainville.

(A Suivre.)

Le Gérant : GROS-GOJAT.

4478. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.



LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

LA PROPOSITION POCHON

Souvent, en parlant des lois d'oppression votées depuis que nous sommes en république, ou plutôt, suivant l'expression si juste de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, en franc-maçonnerie, on a dit que ces lois avaient été élaborées dans les loges avant d'être présentées aux Chambres. Jadis, des gouvernements réguliers, soucieux de doter la France de bonnes lois, les faisaient préparer par le Conseil d'Etat; on peut dire que maintenant les loges sont le Conseil d'Etat de la République maçonnique. La France n'a pas lieu de s'en féliciter.

Nous avons sous les yeux quelques numéros du *Bulletin du Grand Orient de France*, et un examen rapide nous a montré de nombreux témoignages de l'ingérence active des loges dans la confection des lois de persécution, comme dans l'Administration républicaine. Citons, un peu au hasard, quelques-uns de ces témoignages :

C'est dans l'ordre du jour de la réunion plénière du Conseil de l'Ordre du 12 janvier 1891, la « réunion générale au G.·. O.·. des députés et sénateurs francs-maçons » pour l'examen des « vœux des loges » et la « défense des institutions républicaines ». Que s'est-il passé dans cette réunion ? Le *Bulletin du Grand Orient de France* se garde bien de nous renseigner à cet égard. Disons, en passant, qu'il ne devrait pas y avoir de « députés et sénateurs francs-

maçons »; ce n'est pas comme francs-maçons, comme frères trois points qu'ils ont été élus, mais comme républicains de nuance diverse ; il n'en est pas un, que nous sachions, qui sur ses professions de foi,ait affiché les trois points cabalistiques ; il s'en garderait bien, sachant que cela pourrait lui faire perdre des voix. Donc, en réalité, il y a des francs-maçons qui ont été élus députés ou sénateurs parce que ou quoique francs-maçons, mais il n'y a pas de députés et sénateurs francs-maçons; seules les loges auraient qualité pour les élire, et, grâce à Dieu, elles n'ont pas encore droit d'élection.

Dans la séance du Grand Conseil du 22 décembre 1890, on communique « une pl.·. de la R.·. L.·. *les Artistes réunis*, O.·. de Limoges, relative aux incidents qui se sont produits à l'occasion des obsèques du F.·. Faure de Beauregard, préfet de la Haute-Vienne, enterré avec le concours du clergé, malgré ses intentions formelles et le désir de sa veuve. Le Conseil charge son Bureau d'écrire à ce sujet à la R.·. L.·. et décide de renvoyer l'affaire aux membres du Conseil appartenant au Parlement. »

Sans même vérifier les assertions de la pl.·. de la L.·. *les Artistes réunis*, nous pouvons dire qu'elles sont controuvées. Si le F.·. Faure de Beauregard a été enterré religieusement,c'est sur sa volonté; c'est qu'il était mort en chrétien. S'il en avait été autrement,les « membres du Conseil appartenant au Parlement », auxquels on avait « renvoyé l'affaire », n'auraient pas manqué de faire du tapage; ils auraient invoqué la fameuse loi Chevandier, dite par antinomie loi sur la liberté des funérailles, mais faite pour permettre aux sectaires d'imposer, malgré les familles, des enfouissements civils, alors même que les mourants ont réclamé et reçu les derniers sacrements. Si les « membres du Conseil appartenant au Parlement » se sont tenus cois, c'est qu'ils n'avaient rien à dire.

Dans la même séance, le Conseil « vote des félicitations au F.·. Albert Pétrot pour l'attitude nette qu'il a prise au Conseil municipal de Paris dans la question de la laïcisation de l'hôpital de Berck qui a été, sur sa proposition, votée à la grande majorité des membres du Conseil municipal. Le F.·. *Albert Pétrot* exprime

au Conseil de l'Ordre sa profonde reconnaissance et déclare qu'il a simplement fait son devoir de républicain et de Maç.·. »

Donc, le « devoir de républicain et de maç.·. consiste à sacrifier les intérêts des pauvres, des enfants, des malades, car, dans cette question de la laïcisation de l'hôpital de Berck, des républicains eux-mêmes l'ont reconnu, le Conseil municipal, en haine de la religion, a émis un vote en vertu duquel les dépenses seront augmentées et les malades seront plus mal soignés. Après la campagne du docteur Després contre la laïcisation, il n'est plus possible de soutenir de bonne foi qu'en chassant les sœurs pour les remplacer par des infirmières singulièrement recrutées on a travaillé dans l'intérêt des malades.

Dans une circulaire du Grand Conseil en date du 5 janvier 1891, nous lisons : « Vœu n° 23 : intervention du Grand Orient auprès des pouvoirs publics. — Le Conseil de l'Ordre a toujours fait tout ce qu'il pouvait en ce sens. » Hélas ! ce n'est que trop vrai, et les catholiques n'ont eu et n'auront encore, tant que nous serons en « Franc-Maçonnerie », que trop à souffrir de cette incessante intervention.

Dans la séance du 12 janvier, on lit une pl.·. de la R.·. L.·. *la Fraternité latine*, O.·. de Foix, demandant que le Conseil de l'Ordre fasse porter à la tribune de la Chambre par un député F.·. M.·. une protestation contre la rentrée des congrégations non autorisées. Le Conseil décide de renvoyer cette pl.·. aux FF.·. Desmons et Lombard, députés, membres du Conseil de l'Ordre, en les priant de s'entendre avec leurs collègues de la Chambre pour obtenir la stricte application des décrets. »

Cette question des congrégations tient au cœur des francs-maçons ; elle revient dans la séance du 9 février :

« Le Conseil prend connaissance d'une pl.·. de la R.·. L.·. *les Amis des Hautes-Alpes*, O.·. de Gap, en date du 18 janvier, et demandant qu'une protestation soit portée à la tribune de la Chambre contre la rentrée des congrégations non autorisées, et qu'une surveillance soit exercée sur les sociétés qui se livrent à une propagande hostile aux institutions que la France s'est librement données.

« Le Conseil décide l'envoi de cette pl.·. à la Commission spéciale instituée au mois de novembre dernier, tout en constatant que la pl.·. dont il est saisi aurait pu être utilement adressée au F.·. Euzières, député et membre de la Loge. »

Nouvelle pl.·. dans la séance du 23 février, qui est également renvoyée à « la Commission spéciale du mois de novembre » :

« La R.·. L.·. *l'Industrie*, O.·. de Saint-Etienne, demande qu'une protestation soit portée à la tribune de la Chambre contre le rétablissement des congrégations non autorisées, et qu'une surveillance soit exercée sur les Sociétés qui se livrent à une propagande hostile aux institutions républicaines. »

Dans cette même séance, voici d'autres pl.·. non moins significatives :

« Le Conseil prend connaissance de pl.·. de la R.·. L.·. *la Réunion des Amis choisis*, O.·. de Béziers, qui a émis le vœu « que le Gouvernement de la République se montre plus énergique tant dans l'épuration du personnel que dans sa lutte contre les cléricaux », et de la R.·. L.·. *le Réveil du Calaisis*, O.·. de Calais, signalant « comment la loi militaire est appliquée » dans certaines garnisons. »

Nous ne discutons pas, nous nous bornons à enregistrer ; toutefois, nous ferons observer que les francs-maçons ont une singulière manière d'observer la tolérance : ils invoquent contre les congrégations religieuses des lois iniques et tombées en désuétude, de l'aveu même de la magistrature républicaine ; ils réclament « l'épuration du personnel » et ils dénoncent les autorités militaires. Comme il leur sied bien, après cela, de parler de liberté !

Il est vrai que pour tromper le public, les francs-maçons se posent en victimes. Voici, par exemple, ce qu'on peut lire dans le compte rendu de la séance du Conseil du 12 janvier :

« Le F.·. *Thulié* expose au Conseil l'intérêt qui s'attache à la réunion au G.·. O.·. des membres du Parlement qui appartiennent à la F.·. M.·. Les Loges manifestent, sous forme de vœux envoyés au Conseil de l'Ordre, les justes revendications de la démocratie, en le chargeant de les faire aboutir auprès des pouvoirs

publics. Le Conseil est en outre saisi de nombreuses protestations contre les actes d'hostilité dont sont l'objet les FF.·. MM.·., non seulement de la part des ennemis irréconciliables de la République, mais encore de certains fonctionnaires du Gouvernement.

« Il est urgent d'aviser, et nécessaire, que le G.·. O.·. s'entende avec les membres du Parlement franc-maçons pour faire aboutir ces légitimes réclamations. C'est dans ce but qu'une réunion de tous les députés, qui sont restés attachés à l'Ordre, est utile et nécessaire. »

Nouvelle note dans la séance du 23 février :

« Le F.·. Viguier rend compte au Conseil de diverses démarches tentées par le F.·. Thulié, président du Conseil de l'Ordre, et par lui-même, pour faire rendre justice à certains FF.·. atteints dans leur situation en raison de leur refus de complicité avec les manœuvres cléricales. »

Les FF.·. Thulié et Viguier comptent donc bien sur la crédulité maçonnique, qu'ils viennent ainsi déclarer que des maçons sont, en pleine Maçonnerie, les victimes des cléricaux. En fait, les Loges sont les maîtresses ; elles le savent et elles en abusent. Nous venons d'en donner quelques preuves et nous n'avons pas pris toutes celles que nous aurions pu relever ; cela nous aurait entraîné trop loin.

Mais le terrain sur lequel surtout les Loges ont agi, c'est celui de l'enseignement ; on peut dire, sans aucune exagération, que nous leur devons la législation néfaste, scélérate qui a chassé Dieu de l'école. Il y a quelque trente ans, on parlait timidement dans les réunions maçonniques de l'école gratuite et obligatoire ; la laïcité était encore passée sous silence ; le F.·. Macé lui-même ne la réclamait pas dans sa doucereuse « campagne contre l'ignorance ». Et déjà, cependant, les meneurs du mouvement, y compris le F.·. Macé, voulaient la laïcité, c'est-à-dire l'école sans Dieu ; ils ne se seraient nullement souciés de rendre gratuit et obligatoire un enseignement réellement chrétien. Lorsque, après la tentative avortée du Seize-Mai et la démission du maréchal de Mac-Mahon, la République est passée aux mains des républi-

cains, pour la plupart membres des Loges, alors celles-ci ont pu imposer à la France qui n'en voulait et n'en veut pas, l'école gratuite, obligatoire et athée.

Dans bien des villages, il n'y a plus eu que l'école du Gouvernement, c'est-à-dire que l'école athée sous une étiquette de neutralité. L'œuvre de laïcisation se poursuit et une récente circulaire de M. Bourgeois, le ministre radical de l'Instruction publique, certainement franc-maçon, recommande aux préfets de se hâter. Et cependant, les Loges ne sont pas encore satisfaites. En face des écoles publiques, se dressent, dans les villes et même dans les villages, grâce au zèle des catholiques, des écoles libres, trop petites pour contenir les élèves qui s'y pressent. Voilà donc une partie des enfants qui échappe à l'enseignement démoralisateur de l'Etat et à l'action des Loges.

Il en est de même dans l'enseignement secondaire. Malgré les prétendues « lois existantes », malgré les expulsions, les établissements libres reçoivent de nombreux enfants qui, parfois même, appartiennent à des familles peu chrétiennes. Souvent, tel laïcisateur, tel conseiller général, tel député envoie son fils à un collège ecclésiastique. Si l'ambitieux appuie des mesures que sa conscience condamne, il reste père et veut assurer à ses enfants une éducation chrétienne ; il sait qu'ils ne seront pas moins bien instruits, et au moins ils seront élevés, tandis que l'Université se borne à instruire..., lorsqu'elle le fait. Vainement, on a multiplié, aux frais des contribuables, les bourses et les subventions — tel collège communal n'a pas un pensionnaire payant — vainement on a eu recours à la menace contre les parents qui dépendaient de l'Administration, les collèges libres ont non seulement conservé, mais augmenté leurs élèves. Comment les leur enlever ?

Volontiers, on aurait demandé dans les Loges et ensuite imposé aux « députés et sénateurs francs-maçons » l'abrogation de la loi de 1850 et le rétablissement pur et simple du monopole universitaire. Mais c'était faire du pur jacobinisme, et quoique tout franc-maçon conséquent avec lui-même soit doublé d'un jacobin, on n'aime pas dans les Loges à heurter l'opinion ; on

aime mieux la tromper et faire passer sous une étiquette plus libérale une mesure oppressive. Alors on a cherché un moyen détourné et, à la dernière session des conseils généraux, un F.·. Pochon, député et conseiller général de l'Ain, a saisi le Conseil général de ce département où les loges sont maîtresses, d'une proposition qui exclut des examens pour toutes les écoles et carrières gouvernementales les jeunes gens n'ayant pas passé par les établissements universitaires et qui leur refuse même le droit de se présenter au baccalauréat s'ils n'ont pas fait dans ces établissements leurs trois dernières années. C'est le retour, avec aggravation, au certificat d'études jadis inventé par l'Université pour imposer son monopole. C'est la mise hors la loi des enfants de toutes les familles chrétiennes, à moins que celles-ci ne livrent ces enfants à un enseignement dangereux, corrupteur. Est-il rien de plus lâche et de plus odieux ?

Un préfet, soucieux de son devoir comme representant du Gouvernement, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens français, aurait énergiquement protesté contre la proposition du F.·. Pochon, tout député qu'il soit ; il aurait exigé non pas seulement que la proposition soit repoussée, mais qu'elle soit écartée par la question préalable, et cela pour un double motif : premièrement, parce que la question était politique et que la loi interdit aux conseils généraux toute excursion sur le terrain politique ; deuxièmement, parce que c'est une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, en même temps qu'une atteinte à la liberté de conscience. Le père de famille est-il libre dans sa conscience, dans l'exercice de sa religion, si on lui interdit de faire élever ses enfants dans sa foi, ce qui est pour lui non seulement un droit, mais un devoir ? Il est bon de faire remarquer que les musulmans, en Algérie et au Sénégal, les païens dans l'Indo-Chine, ont la pleine liberté qu'on prétend retirer aux catholiques en France. Personne ne demande qu'on les force d'envoyer leurs enfants aux écoles françaises ; au contraire, la France subventionne pour eux des écoles où, cependant, malgré toutes les précautions, on leur enseigne la haine de la France. Pour le musulman, le chrétien est toujours le *Roumi* méprisé, auquel



on peut se soumettre momentanément par force, mais contre lequel la révolte est toujours un devoir, dès qu'elle semble avoir chance de réussite.

Mais, comme trop de préfets de la République, ou plutôt de la Franc-Maçonnerie, celui de l'Ain, probablement franc-maçon lui-même, était disposé à s'incliner devant les volontés des loges ; est-ce qu'il existe des lois pour elles ? Donc,le vœu du F.·. Pochon, œuvre d'illégalité et de proscription, a été adopté et bien des journaux républicains y ont applaudi. Ils ont eu l'hypocrisie de soutenir que les catholiques restaient libres puisqu'on ne demandait pas la fermeture de leurs écoles.Les catholiques libres, alors que leurs enfants se verraient, non seulement fermer les diverses écoles du gouvernement : école polytechnique, école de Saint-Cyr, école de marine, école centrale, école des mines, etc., mais même interdire toute espèce d'examen, de sorte qu'ils ne pourraient suivre aucune carrière libérale ! Et ces jeunes gens auxquels on fermerait ainsi les écoles militaires, seraient cependant pris comme soldats ! N'arriverait-on pas à interdire de leur donner des grades et de se présenter à Saint-Maixent et à Saumur, les réduisant à n'être que de la « chair à canon ? »

Et il ne s'agit pas d'une fantaisie plus ou moins absurde d'un de ces « sous-vétérinaires » transformés en législateurs par le suffrage universel sous l'inspiration délétère des loges. Certes, le sieur Pochon, fort inconnu jusqu'à sa fameuse proposition, a le droit de figurer parmi les plus incapables de ces étranges législateurs, mais l'idée ne sort pas de sa cervelle ; il n'était même pas de taille à la concevoir ; il l'a reçue toute faite des loges. Déjà nous l'avons signalée en la flétrissant dans notre compte rendu du grand Convent de l'année dernière, mais puisqu'elle se produit maintenant sur la scène politique, il est bon d'en indiquer la genèse ; c'est une nouvelle preuve que nous sommes bien, suivant l'expression de Mgr Gouthe-Soulard, en Franc-Maçonnerie.

C'est une loge de Moulins, l'*Equerre,* qui a pris l'initiative du mouvement dans une pétition ainsi conçue :

« Messieurs les Députés,
« Messieurs les Sénateurs,

« Les soussignés,

« Considérant que les fonctions publiques de tous ordres doivent être confiées à des citoyens dévoués au régime républicain ;

« Considérant que les établissements cléricaux préparent de nombreux candidats aux emplois publics, tout en leur inculquant la haine de nos institutions ;

« Considérant que le Gouvernement est forcé de confier des fonctions publiques à ceux de ces candidats qui ont satisfait aux exigences des examens, qu'il est par conséquent dans l'obligation d'accepter, comme serviteurs de la République, des ennemis de ce régime ;

« Considérant qu'il est donc impossible au Gouvernement d'arriver à l'épuration du personnel tant que la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement secondaire sera toujours en vigueur ;

« Invitent les membres du Parlement à prononcer l'abrogation de cette loi et à voter une loi nouvelle contenant les dispositions suivantes :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'Etat, s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire ;

« Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement universitaire ;

« Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins pendant les trois dernières années ;

« La présente loi sera applicable à partir du commencement de l'année scolaire qui suivra sa promulgation. »

Le Conseil de l'Ordre s'est « déclaré très sympathique à la tenta-

tive de la R.·. L.·. l'*Equerre* et a décidé que le texte de la pétition à adresser aux membres du Parlement serait inséré au procès-verbal de sa séance, afin que tous les Ateliers de la Fédération puissent en avoir connaissance. »

Puis c'est la L.·. *Union, Travail et Liberté* O.·., de Millau, qui demande de « faire voter par le Parlement une loi stipulant que l'Etat n'acceptera dans ses grandes écoles et dans les emplois publics que des citoyens ayant fait leurs études dans des lycées ou collèges de l'Etat ».

Voici le texte de son vœu :

« Considérant :

« Qu'il suffit de lire l'Histoire pour se convaincre que le but du parti clérical a toujours été et est encore, plus que jamais, de mettre la main sur la France en s'emparant de l'enseignement à tous les degrés.

« Que, dans ce but, il fait dans les villes et surtout dans les campagnes, où il a, dans chaque prêtre, dans chaque religieuse des auxiliaires puissants, une propagande acharnée ne reculant devant aucun moyen, serait-ce la calomnie ou l'injure ;

« Que le résultat de cette propagande est, pour le présent, un dépeuplement très marqué des lycées et collèges de l'Etat, et, pour l'avenir, un danger considérable pour la République ;

« Que, d'ailleurs, les établissements cléricaux d'instruction font pénétrer tous les ans dans l'armée, les grandes écoles et les administrations publiques de très nombreux fonctionnaires qui ne cessent de saper et de combattre le gouvernement qui les paye ;

« Que le danger est imminent et qu'il convient, par suite, de prendre, d'urgence, des mesures de protection puisque, à l'occasion du renouvellement décennal, par les municipalités, des traités des colléges communaux, certains de ces établissements ont été cédés à des évêques ;

« Qu'il appartient à la Maçonnerie, placée à l'avant-garde du



parti républicain, de signaler la première le danger et de jeter le cri d'alarme ;

« Que, d'ailleurs, le droit de l'Etat en matière d'enseignement est, d'après Royer-Collard, Guizot, de Barante, Cousin, Barthélemy Saint-Hilaire, pour ne citer que les plus modérés de ses défenseurs, *indiscutable et inaliénable*, et n'est pas plus attentatoire à la liberté que l'obligation au service militaire ;

« Par ces motifs :

« La R.·. L.·. *Union, Travail et Liberté*, O.·. de Millau, émet le vœu :

« Que l'ancien certificat d'études universitaires, établi depuis la fondation de l'Université et exigé pour se présenter aux examens du baccalauréat et pour l'entrée dans les grandes écoles de l'Etat, certificat que la Restauration elle-même avait maintenu et que les efforts de toutes les réactions coalisées ont enfin fait supprimer par M. de Parieu, le 16 novembre 1849, soit rétabli au plus tôt ;

« Ou, tout au moins,

« Que nul ne puisse désormais entrer dans aucune administration de l'Etat ou dans aucune des grandes écoles du Gouvernement s'il ne sort des lycées ou collèges de l'Etat ;

« La R.·. L.·. *Union, Travail et Liberté* considère que cette mesure s'impose ; que c'est une mesure de défense sociale et elle estime que, *seule*, elle pourra mettre un terme aux empiétements du clergé, si dangereux pour l'avenir de notre pays.

« Elle demande, en conséquence, que son vœu soit pris en considération, et que nos FF.·. qui font partie du Parlement soient invités à faire tous leurs efforts pour qu'une loi conforme soit votée dans le plus bref délai. »

Il va sans dire que le Conseil de l'Ordre appuie le vœu de la R.·. L.·. de Millau et décide qu'il sera publié au procès-verbal de la présente séance, afin que tous les Ateliers de la Fédération puissent en avoir connaissance.

Discuterons-nous ces deux pièces, non moins ridicules qu'odieu-



ses, auxquelles les membres du Conseil de l'Ordre maçonnique, qui ne cessent de vanter la tolérance, n'ont pas eu honte de s'associer? Cela nous obligerait à allonger démesurément un article déjà bien long, et ce serait inutile ; les deux pièces ne portent-elles pas leur réfutation en elles-mêmes? Lorsque la L.·. de Millau, qui ment si singulièrement à ses deux noms d'Union et de Liberté, puisqu'elle prêche la haine et réclame l'oppression, reconnait le « dépeuplement des lycées et collèges de l'Etat », ne condamne-t-elle pas, par là même, le monopole universitaire? La même loge parle des « réactions » coalisées » contre le monopole universitaire, mais à ces « réactions appartenaient justement MM. Guizot, de Barante et Cousin, dont elle ose invoquer l'autorité, et Royer-Collard, s'il avait vécu jusqu'en 1850, en aurait certainement fait partie. Quant à M. Barthélemy Saint-Hilaire, il a lui-même été éclairé par les événements, et sénateur, il est maintenant, avec M. Jules Simon, du groupe qui condamne les atteintes portées à la liberté d'enseignement.

Dans le *Fond de Giboyer*, parlant à des révolutionnaires sous l'Empire, Louis Veuillot disait : qu'ils avaient toujours à la bouche le mot de liberté, et qu'ils rêvaient un despotisme fou ; ils n'ont pas changé, et dans les loges, qui sont les officines ou s'élaborent les lois de la République, on cherche plus que jamais à nous imposer un despotisme fou. Mais quelque puissantes que se croient les loges, il est des points où elles ne prévaudront pas. Quoi qu'elles fassent, elles n'amèneront pas les familles chrétiennes à livrer leurs enfants à un enseignement d'autant plus suspect qu'elles le soutiennent davantage. La conscience chrétienne a la formidable puissance des Césars, elle finira par avoir raison des Pochon et autres grands hommes des loges.

A. RASTOUL.



UN CONGRÈS ANTIMAÇONNIQUE

(QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR.)

Parmi les congressistes, assez nombreux, nous remarquons : le général en retraite X..., un abbé reconnu pour millitant, le comte de ***.., M. J..., qui fut préfet sous l'Empire, un ancien procureur de la République, G..., publiciste, un professeur de la Faculté catholique, un de nos principaux industriels, D..., agriculteur distingué, et un maître-ouvrier ; tous les intérêts sociaux semblent donc très conpétemment représentés.

Les trois organisateurs du Congrès sont élus sans discussion membres du bureau.

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, nous avons reçu quelques lettres, dont les auteurs ont répondu à notre convocation, en louant notre initiative, en souhaitant bonne réussite à notre réunion, mais.., en s'excusant de ne pas s'y rendre, celui-ci à cause d'un rendez-vous de chasse, celui-là parce que, bien qu'il n'en convienne pas, il semble avoir comme peur de se compromettre...

UNE VOIX. — Des conservateurs, comme il y en a tant, hélas !

LE PRÉSIDENT, *continuant*. — Deux de ces lettres invoquent des raisons, que je crois devoir signaler plus particulièrement. Dans l'une, il est dit qu'il faut laisser les francs-maçons se perdre eux-mêmes en comblant la mesure, les difficultés actuelles étant de celles qui ne peuvent se résoudre en bien que par l'excès du mal. Le signataire de l'autre déclare que, fermement convaincu de l'indestructibilité de l'Eglise, il ne peut croire au prétendu danger dont on la dit menacée et qu'il suffit de redoubler de prières, la persécution franc-maçonne n'étant qu'une épreuve passagère, qui a pour salutaire effet de provoquer le dégoût des

honnêtes gens, de ranimer leur foi et de propager la piété. Si l'on tient compte de certains propos entendus de part et d'autre, il y a peut-être lieu de craindre, Messieurs, qu'il n'y ait plus de personnes qu'on ne pense, dont l'inertie est causée par des appréciations semblables ou équivalentes.

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Laisser le mal s'aggraver, dans l'espoir que le bien résultera de cette aggravation, est aussi dangereux que contraire à toute morale et à plus forte raison aux principes religieux. Quant à l'Eglise, bien certainement elle ne peut périr, parce qu'elle a une origine divine, mais aussi parce qu'en la créant le Christ a prévu providentiellement que, toutes les fois qu'elle serait attaquée, les fidèles, tout en priant, lutteraient énergiquement pour sa défense et qu'ainsi ils finiraient toujours par la faire triompher de ses ennemis...

UNE VOIX. — Aide-toi, le ciel t'aidera !

L'ECCLÉSIASTIQUE, *continuant*. — Nous devons donc joindre l'action résolue à la prière inspiratrice, et j'ai en conséquence l'honneur, Messieurs, de vous proposer la formation d'un grand parti catholique comme en Belgique, où ce parti détient le pouvoir parlementaire grâce à sa cohésion, et comme en Allemagne, où il est parvenu, à force de persévérance, à dicter ses conditions au gouvernement impérial lui-même.

L'INDUSTRIEL. — Avons-nous un Windthorst ?

LE PUBLICISTE. — Un chef de cette trempe ne s'est pas encore révélé, malheureusement ; la création proposée ne s'en impose pas moins, mais il faut considérer tout d'abord qu'en France la situation ne paraît pas aussi favorable qu'en Belgique et en Allemagne. En Belgique, le suffrage universel n'existe pas encore et en Allemagne c'est la brutalité même de l'attaque, le *Kulturkampf*, qui a produit l'énergie de la défense, alors que chez nous l'attaque a lieu par mesures partielles, successives, hypocritement motivées, afin que, ce qui arrive précisément, on s'en inquiète moins ou qu'on finisse comme en toutes choses par s'y habituer. Et puis, les catholiques allemands ne sont pas la majorité comme les catholiques français, mais une minorité par rapport aux protestants, et c'est un fait historique que les minorités sont toujours

plus unies et plus ardentes que les majorités, trop confiantes dans leur force. Enfin, les catholiques belges et les catholiques allemands ne font pas d'opposition politique au Pouvoir établi, ce qui facilite leur action, tandis que la majorité, ou tout au moins les plus marquants des catholiques français, sont... ou passent généralement pour être partisans du trône autant que de l'autel, ce qui, vous en conviendrez, Messieurs, n'est pas une recommandation auprès d'un suffrage, qui, universel, va par une pente toute naturelle à la République.

LE COMTE, *très vivement*. — Oui, Monsieur, le trône et l'autel sont étroitement unis, si unis que le parti catholique, c'est nous royalistes ! Quant à votre suffrage universel, il est loin d'être aussi républicain que vous le dites, puisqu'aux dernières élections générales, il eût suffi de 300,000 voix, sur 10 millions d'électeurs, pour déplacer la majorité ! Et on nous met en demeure *d'adhérer* à cette République de francs-maçons, en manquant à notre passé, à notre conscience, en devenant un objet de défiance ou de risée pour ceux-là même à qui nous tendrions la main ! S'il est vrai que cette adhésion soit conseillée par le Pape, tant pis, nous ne devons pas obéissance au Pape en matière politique ! Léon XIII avait aussi invité Windthorst à pactiser avec Bismarck, Windthorst a résisté et voilà que les catholiques allemands font la loi à Guillaume ! Nous résisterons de même et nous vous mettons au défi de vous organiser sans nous !

L'ECCLÉSIASTIQUE, *avec le plus grand calme*. — Evidemment, M. le Comte, les royalistes ont toujours été dévoués corps et âme au catholicisme ; ils sont le brillant état-major du parti catholique ; mais c'est une exagération de dire qu'ils constituent tout ce parti. En ce qui concerne la Papauté, elle n'est pas, il est vrai, infaillible en matière politique, mais je suis sûr, car vous êtes bien pensant, que vous acceptez comme vrai que, dominant l'univers entier, elle est plus à même que qui que ce soit de se rendre compte de la marche de l'esprit humain et que nous devons nous incliner avec la plus respectueuse reconnaissance, si elle daigne nous avertir que cette marche tend vers la démocratie et que, pour être au courant, il faut avoir cette ten-

dance. Au reste, par l'organe officiel de Son Eminence le cardinal Rampolla, Sa Sainteté Léon XIII s'est borné à déclarer, comme ses vénérés prédécesseurs, que l'Eglise reconnait tous les gouvernements régulièrement établis, quelle qu'en soit la forme, tout en respectant les droits des tiers et les opinions de ceux qui leur sont restés fidèles, mais qu'elle invite les catholiques à se garder de la compromettre dans les divisions, querelles, oppositions politiques,et à s'organiser pour la défense de ses purs intérêts en dehors et au-dessus des partis. L'autel prime tout chez les vrais catholiques,et personnellement j'estime que cette organisation peut très honorablement se faire sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire en *se soumettant* à la Constitution.

LE PUBLICISTE. — N'est-elle pas la formule, toujours respectable, de la volonté du pays...

LE COMTE. — De la volonté implicite actuelle !...

LE PUBLICISTE, *continuant*. — ...et l'œuvre patriotique, M. le Comte, de vos devanciers, les royalistes de l'Assemblée de Versailles, qui, en 1875, pour sortir enfin la France du gâchis, ont sacrifié leurs préférences personnelles à ce qu'ils considéraient alors comme le système le plus propre à rallier la majorité des esprits ? Le recommencement du même gâchis ne demande-t-il pas le renouvellement des mêmes sacrifices ?

L'ANCIEN MAGISTRAT. — En bonne justice, il serait excessif de demander une adhésion formelle, car l'adhésion ne peut être que volontaire et l'approbation qu'elle implique ne peut être aussi que convaincue ; mais on se borne très sagement à proposer purement et simplement une franche soumission, acte auquel la force des choses oblige parfois sans exclure la franchise, et que, dans les circonstances présentes, le sentiment d'un devoir supérieur incite notre conscience à admettre, ce qui est très honorable en effet.

LE GÉNÉRAL. — L'armée, n'est-il pas vrai, Messieurs, est un modèle de dévoûment, et elle renferme bien des royalistes, bien des impérialistes cependant ! Les descendants de notre antique noblesse, les fils de ceux qui ont servi le grand Napoléon, sont là, dans les rangs, sous le drapeau, sans s'inquiéter s'il est sur-

monté d'une aigle, d'un coq ou d'une pique, et qui sait mieux que moi avec quelle abnégation ils subordonnent à la France leur foi politique, conservée comme une relique au fond de leur cœur? Pourquoi ces mêmes royalistes, pourquoi ces mêmes impérialistes, ne feraient-ils pas dans le parti catholique pour leur religion ce qu'ils s'honorent de faire dans l'armée pour leur pays? Soumis à la loi militaire, le soldat n'est ni monarchiste, ni républicain, mais Français; soumis à la loi constitutionnelle, ne soyons, de même,ni républicains, ni monarchistes, mais Français et chrétiens! *(Nombreux bravos.)*

L'AGRICULTEUR. — Chez les campagnards, au milieu de qui je passe mon existence, le Christ est toujours très populaire; grâce à la croix, visible, tangible, le christianisme est compris, est aimé; mais,j'ai le regret d'avoir à le dire,le catholicisme, pure abstraction,est peu accessible à ces intelligences simples et même il est synonyme de cléricalisme pour beaucoup. Je me demande donc si le parti à former ne devrait pas être qualifié de chrétien au lieu de catholique, afin de le démocratiser, selon la tendance moderne, en y attirant les masses rurales à la suite de l'élite éclairée des croyants.

L'INDUSTRIEL. — Cette observation peut être appliquée, selon moi, à des ouvrier des villes.

LE MAITRE-OUVRIER. — C'est aussi ma façon de penser.

LE PUBLICISTE. — J'ajouterai, à l'appui, qu'après la retentissante intervention de Mgr Freppel et du cardinal Richard,accusant la Franc-Maçonnerie de vouloir déchristianiser la France, les journaux populaires, auxiliaires de cette secte, jugeant prudent sans doute de ne pas trop effaroucher leur clientèle, ont comme fait chorus pour déclarer qu'ils s'efforcent en effet de décatholiciser le pays, c'est-à-dire de le « dépapiser », de le « déjuitiser », mais qu'ils n'en veulent pas au christianisme.

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Puisque c'est par la Papauté et le Catholicisme que la démolition commence, il semble logique que le parti formé pour leur défense soit qualifié de catholique, sauf à tenir grand compte des consolantes et tentantes objections des

honorables préopinants et à donner un caractère très chrétien à notre programme.

LE PRÉSIDENT. — Ne serait-il pas temps, Messieurs, d'en étudier un ?

LE COMTE. — Je propose celui du cardinal Richard, archevêque de Paris...

UNE VOIX. — Une lumière et une tolérance !

LE COMTE, *lisant*. — « Nous avons signalé les trois grandes « attaques dirigées contre le christianisme : 1° la loi scolaire ; « 2° les lois relatives aux congrégations religieuses ; 3° la loi mi- « litaire.

« 1° Les pères de famille demandent que l'enseignement reli- « gieux ne soit pas proscrit des écoles ; que les instituteurs par « eux préférés ne soient pas frappés d'exclusion dans les écoles « publiques, uniquement parce qu'ils sont religieux et contraire- « ment aux principes de notre droit public, qui rend les emplois « accessibles à tous les Français jouissant de leurs droits civils. « — La générosité avec laquelle les familles créent et entretien- « nent les écoles libres en face des écoles publiques, qui souvent « demeurent vides, est un témoignage indéniable et persévérant « de la volonté des pères et mères.

« 2° A une époque où l'on provoque la formation d'associations « de tout genre, la France chrétienne ne saurait être privée de « ses associations religieuses. Des hommes qui s'unissent pour « prier, pour étudier, pour exercer les œuvres de charité, ont les « mêmes droits que les autres citoyens ; on ne saurait les en dé- « pouiller sans violer la liberté et l'égalité devant la loi. — Que « les associations religieuses supportent les mêmes charges que « les autres citoyens, elles ne s'y sont jamais refusées ; mais elles « demandent à n'être pas soumises à des lois d'exception, à « n'être pas assujetties à payer deux fois l'impôt, ni à subir un « système d'exigences fiscales reconnu injuste et qui aurait néces- « sairement pour résultat la confiscation progressive des biens « leur appartenant.

« 3° Nous ne prétendons pas que le clergé soit exonéré de « toute participation aux charges imposées pour la défense du

« pays, mais que la part qui lui est faite soit compatible avec le « caractère sacré et les devoirs du prêtre. C'est une question qui, « par sa nature exige le commun accord de l'Eglise et de l'Etat. Il « y a dans l'armée un service d'assistance pour les malades et « les blessés ; ce service, pour être complet, doit assurer à nos « soldats les consolations religieuses de l'âme aussi bien que les « soins du corps... »

LE GÉNÉRAL. — Une armée d'athées serait une armée de de lâches !

LE COMTE, *continuant.* — Et le cardinal, Messieurs, après avoir fait remarquer que ces revendications des catholiques sont loin d'être contraires aux intérêts de l'Etat, ajoute :

« Les lourdes charges de l'instruction primaire ne peuvent « qu'être allégées par le développement des écoles chrétiennes. — « Il en est de même dans les hôpitaux ; en y réintégrant les Sœurs « de charité, on allégera les charges de l'Assistance publique et « on répondra aux vœux des malades, les meilleurs appréciateurs « du dévoûment de nos religieuses hospitalières... » *(Applaudisse-« ments.)*

L'EX-PRÉFET. — J'ai applaudi comme vous, Messieurs, car le programme que nous venons d'écouter avec toute l'attention qu'il mérite, est aussi modéré et par conséquent habile que judicieusement motivé ; mais je me demande et je vous prie d'examiner si, en l'état des choses et des esprits, il est suffisant et même, permettez-moi l'expression, s'il n'est pas quelque peu usé. Voilà combien de temps qu'il figure dans les feuilles publiques, les conférences, les collèges électoraux ? Aux dernières élections générales, il a encore été l'espoir des candidats conservateurs ; plus récemment, aux élections partielles, soit pour la Chambre, soit pour le Sénat, nous l'avons vu reparaître, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, dans les professions de foi. Qu'a-t-il produit ? Combien de succès nous a-t-il valu ? Vous répondrez comme moi forcément que les résultats sont presque nuls. Et alors avec moi vous reconnaîtrez, je pense, que cela provient de ce qu'il ne renferme pas tout ce qu'il faut pour *exciter l'intérêt ou le dévoû-*

ment et, selon les termes du cardinal Lavigerie, « *entraîner les esprits à l'action* ».

En toutes choses, Messieurs, et surtout dans les questions de la gravité de celle dont nous nous occupons, on doit se garder de se payer de mots ou d'illusions, on doit s'efforcer d'être vraiment ment pratique. Or, généralement, on ne tient pas suffisamment compte de ce fait que nous vivons sous le régime du suffrage universel et que, parmi les dix millions d'électeurs environ dont on vous parlait tout à l'heure, il y a plus de six millions d'électeurs ruraux, rudes travailleurs, se levant tôt, se couchant tard, peinant tout le jour, n'ayant le temps de lire que pendant les longues veillées de l'hiver et ignorant le plus souvent ce qui se passe dans le monde politique et le monde religieux. Naïvement égoïstes du reste, se souciant de l'intérêt général comme d'une guigne, ne comprenant rien aux subtilités parlementaires et peu de chose aux délicatesses morales. La réussite de leurs récoltes et de leur bétail,la vente de leurs denrées sont comme leur unique préoccupation. Ils sont républicains parce que le gouvernement l'est, et quoique antirévolutionnaires, ils envient et jalousent en dessous ceux qu'on a appelés les classes dirigeantes,qu'ils excluent volontiers de leurs conseils locaux. Religieux au fond, c'est vrai, ils se contentent des trois *angelus* du jour,de la messe du dimanche, de la communion pascale, mais ne s'émeuvent guère de la loi scolaire, moins encore de la fermeture des couvents, pas du tout du droit d'accroissement, qui leur laisse même espérer une diminution d'impôt, et je n'en ai pas encore rencontré un seul, pas un seul, qui ne trouve point tout naturel que les séminaristes fassent leur service militaire à la caserne comme son enfant...

L'AGRICULTEUR. — C'est parfaitement exact !

L'EX-PRÉFET, *continuant*. — Tels sont en général, Messieurs, les électeurs ruraux, les plus nombreux et qui, par conséquent, font la majorité dans les élections. Vous étonnerez-vous, maintenant, que le programme d'opposition conservatrice, au sujet de la loi scolaire, des lois relatives aux congrégations religieuses et de la loi militaire, n'ait pas eu le succès espéré dans tant de scrutins, et nous exposerez-vous à de nouveaux mécomptes et,

ce qui serait plus grave, y exposerez-vous la sainte cause de la religion en le maintenant tel quel, sans le compléter, sans le rendre plus saisissant, plus capable de passionner la multitude ? Ce serait la continuation du piétinement sur place. Qui cause nos justes griefs ? Qui nous oblige à des revendications ? La Franc-Maçonnerie. Remontons donc de l'effet à la cause (*très bien, très bien*), ainsi du reste que s'accordent à nous y inviter, depuis longtemps, Mgr Fava et récemment Mgr Freppel, ainsi que les cardinaux Lavigerie, Richard...

UNE VOIX. — La fleur de l'épiscopat !

L'EX-PRÉFET, *continuant.* — Ce n'est pas la Constitution, ce n'est pas la République, Messieurs, qui est franc-maçonne, mais le gouvernement. Pourquoi ? Parce que, dans le système parlementaire actuel, les Chambres gouvernent et que les députés et les sénateurs, qui font et défont les ministres dirigeants, qui nomment en Congrès le Président de la République, qui modifient de même la Constitution, sont des francs-maçons ou subissent par approche le joug des Loges. Il s'agit donc de s'organiser de façon à empêcher ces sectaires d'être élus et, dans cet ordre d'idées, le parti catholique ou chrétien n'est plus seulement une association religieuse et sociale défensive, mais devient surtout une ligue offensive, constituée en vue des élections, soit législatives, soit départementales, soit communales, pour combattre les candidats convaincus d'être francs-maçons, ce dont il sera toujours facile de les convaincre aujourd'hui que les listes des membres des Loges ont été publiées et sont connues. (*Très bien.*)

Mais en quoi, me demandez-vous peut-être, Messieurs, ma proposition rendra-t-elle le parti catholique ou chrétien plus capable d'entraîner les esprits à l'action, c'est-à-dire plus apte à réussir ? Dois-je donc vous rappeler ce que les francs-maçons conspirent ? Ne préparent-ils pas ouvertement, publiquement, la destruction du catholicisme ? Ne préparent-ils pas sourdement, dans l'ombre, celle du christianisme ? Ne préparent-ils pas même l'abolition de toute religion et celle de la patrie, et celle de la famille ? Ne trament-ils pas la suppression de la propriété, non pas brusque-

ment, par la violence, mais peu à peu, par des mesures fiscales et douanières, qui en abaissent la valeur, et par des mesures législatives, qui supprimeront d'abord et prochainement la succession collatérale, puis l'hérédité directe, au profit de l'Etat et de la Commune socialistes ? (*C'est vrai, très vrai !*)

Tout cela n'est-il pas cent fois, mille fois plus saisissant que les conséquences, controversées d'ailleurs, des lois scolaire et militaire ? Ces campagnards, dont j'ai essayé de vous esquisser le réalisme, qui, malgré leur incompétence flagrante, décident des destinées du pays, est-ce que, quand on leur aura fait connaître qu'il ne faut plus plaisanter la Franc-Maçonnerie, puisque décidément elle menace la croix du Calvaire qu'ils vénèrent, la patrie qui, certes, ne leur est pas indifférente, leurs foyers qui leur sont chers et leurs biens qui leur sont si précieux, est-ce qu'alors, dis-je, ils ne sortiront pas de leur apathie pour chasser des Chambres et des Conseils, à grands coups de bulletins de vote, les perturbateurs de leurs intérêts sociaux ? Bien menée, une campagne antimaçonnique doit produire une certaine émotion populaire, qui peut aller jusqu'à la plus salutaire agitation. (*Très bien, très bien.*)

La difficulté, dira-t-on, est de faire pénétrer cette vérité dans les profondeurs du suffrage universel : difficile, oui ; impossible, non. C'est une question d'organisation et de temps, c'est affaire de persévérante propagande. Il y a beaux jours qu'il existe une Société contre l'abus du tabac, une Société pour la protection des animaux, etc. ; comment ne s'est-il pas encore trouvé un homme de bon sens, de cœur et de foi employant bien plus utilement sa fortune à en fonder une pour protéger l'espèce humaine contre l'intoxication maçonnique ? En 1848, on a soulevé les masses avec ces deux simples mots : *démoc-soc, partageux.* Expliqué, *franc-maçon* en dit aujourd'hui bien plus encore ! Les Droites, les Constitutionnels, les Indépendants honnêtes, n'ont-ils pas leurs comités électoraux, leurs journaux, leurs revues, leurs conférenciers, leurs émissaires, leur budget ? Le clergé, si puissamment hiérarchisé, ne nous viendra-t-il pas en aide ? Pour moi, Messieurs, et pour vous aussi, maintenant, je l'espère, la Franc-

Maçonnerie étant, sans le moindre doute, la seule cause du mal, le seul remède n'est et ne peut être logiquement, nécessairement, que dans l'antimaçonnerie. Là est, veuillez m'en croire, la solution de la crise que nous traversons ; là est le salut de la France ! (*Bravos prolongés !*)

LE PRÉSIDENT. — Pour aboutir plus vite, je vous propose, Messieurs, de nommer deux Commissions de cinq membres chacune, l'une dite de l'*Organisation de la défense religieuse et sociale*, l'autre dite des *Vœux divers*, dont les rapports nous seront soumis.

Cette proposition adoptée, la séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

Les rapporteurs sont invités par le Président à donner lecture des rapports qui sont prêts.

LE PROFESSEUR. — Messieurs, votre Commission des Vœux divers m'a chargé de vous soumettre la résolution suivante :

« Les journaux nous ont appris dernièrement la réunion du 15e Congrès de la *Ligue de l'Enseignement*. Cette Société a été fondée sous le second Empire, par M. Macé. A son début, elle a été l'objet d'un engoûment même officiel et on l'a déclarée d'utilité publique. Mais elle n'a pas tardé à devenir politique et sectaire, car son fondateur est franc-maçon, haut gradé même, et, depuis, on lui a adjoint l'œuvre du *Sou des écoles laïques*, qui fonctionne non sans succès dans certains cafés et les réunions maçonniques.

« Nous nous sommes étonnés, Messieurs, de n'avoir pas une Société semblable, dont nous sollicitons la fondation avec un *Sou des écoles libres ou chrétiennes*, qui aurait des troncs dans les églises et chapelles de toutes les paroisses, dans tous les autres lieux propres à les recevoir et serait entretenu en outre par des souscriptions, des tombolas et des quêtes dans les réunions propices. » — Adopté.

L'ANCIEN MAGISTRAT. — Messieurs, si les écoles sans Dieu



sont lamentables, les écoles contre Dieu sont criminelles. Cette façon perverse d'appliquer la neutralité est du reste contraire à la loi, mais le scandale n'en est pas moins très fréquent. Deux exemples entre tant d'autres : un instituteur a battu un de ses élèves pour avoir dans sa poche un catéchisme, qu'il a ensuite jeté au feu en pleine classe ; un autre, furieux de ce que les illuminations à l'occasion de l'Immaculée-Conception avaient réussi dans la commune, n'a pas craint, le lendemain, en pleine classe aussi, de déclarer « qu'il ne croyait ni à la sainte Vierge ni aux saints », et de traiter de « fils de cafards » les enfants qui lui sont confiés. Dans les deux cas, plainte a été vainement portée à l'autorité supérieure ; les maçons, pas plus que loups, ne se mangent entre eux.

« Votre Commission des Vœux divers s'est émue de ces scandales et dénis de justice et elle a émis cette sanction qu'en semblables circonstances, le droit et le devoir des parents sont de se concerter, de mettre en interdit l'instituteur coupable et de s'abstenir en masse d'envoyer leurs enfants à son école, car, si l'instruction est obligatoire, c'est à la condition qu'elle sera morale et saine. » — Adopté.

LE MAITRE OUVRIER. — « Messieurs, qui veut la fin, veut les moyens, comme on dit. Or donc, étant membre du Cercle catholique, j'y ai dernièrement assisté à un banquet où un orateur a rudement parlé contre les francs-maçons : savez-vous par qui nous étions servis à table ? Par des francs-maçons ! J'ai eu des entreprises de travaux d'église : savez-vous qui les Conseils de fabrique avaient chargés des plans et devis ? Des architectes francs-maçons !

« Or donc, votre Commission des Vœux divers a trouvé comme moi que ce défaut d'entente est mauvais et j'ai tâche de vous en faire rapport. » — Adopté.

LE GÉNÉRAL, *avec émotion*. — « Messieurs, il n'est que trop certain, hélas ! que nombre de sous-officiers et d'officiers s'affilient à la Franc-Maçonnerie, à cette secte corruptrice de l'armée, dont les anarchistes, avant-gardes des francs-maçons, demandent la dissolution. Après la douleur de l'avoir constaté, j'ai le péni-

ble devoir, ayant eu l'honneur de porter l'uniforme militaire, de dire hautement que ces affiliations sont honteuses et dégradantes, car la place du soldat, type de la loyauté et de l'honneur, ne saurait être là où cette grande famille, qui a nom Patrie, et pour laquelle tant de braves ont glorieusement sacrifié leur existence, est traitée de vieille et ridicule institution, qui a fait son temps et à laquelle ne croient plus que les imbéciles qui ont du cœur ! (*Très bien, très bien.*)

« Considérez, Messieurs, où nous en sommes déjà par le fait de ces écoles sans Dieu et même contre Dieu qu'on vient de stigmatiser avec tant de raison : voilà des conscrits qui crient : *Plus d'armée ! A bas la patrie !* à ce bel âge de 21 ans, tout d'enthousiasme et d'élans généreux, où les chauvins comme nous, criaient : *Honneur au drapeau !* et *Vive la France !* (*Applaudissements.*)

« Les nourrissons de l'anarchisme ont fait leur entrée en scène, cette année, pendant les opérations du tirage au sort. L'un d'eux, à Roanne, je crois, restant insolemment couvert devant le sous-préfet, a refusé de tirer son numéro ; puis, se précipitant sur l'urne, il l'a renversée avec fureur : on s'est contenté de le faire sortir de la salle ! — A Saint-Denis, près Paris, il y a eu une rixe sanglante, car les adversaires du service militaire étaient nombreux parmi les jeunes gens de la classe, et, après avoir refusé aussi de prendre part au tirage, retranchés dans un café aux cris de *plus d'armée, à bas la patrie, vive l'anarchie*, ils ont résisté à la police et aux gendarmes : le jury les a... acquittés !! — A Grenoble, un sieur Murmain, émissaire de la secte, a convoqué les conscrits et les militaires à une réunion publique et, dans son discours, il a dit notamment « *qu'il faut que les soldats désobéissent à leurs chefs, tirent sur les galonnés, incendient les casernes, lèvent la crosse en l'air quand on les fait marcher contre le peuple, anéantissent la guenille du drapeau tricolore et se groupent sous l'étendard rouge de l'anarchie* » ; aux assises, où il a pu, sous prétexte de défense, se faire une tribune de son banc d'accusé, il a confirmé, en le renouvelant, son discours de la réunion publique, et il a ajouté « *qu'il faut abattre la police, les gendarmes, les magistrats, les bourgeois, les richards* » : le jury l'a condamné... à six

mois de prison !!! — Il est vrai que le Ministère public avait expressément déclaré dans son réquisitoire « *qu'à une époque de liberté comme la nôtre on a le droit d'être anarchiste* » !!!! (*Murmures*).

« Encore une fois, Messieurs, voilà où nous en sommes. Le sens moral s'étiole, la notion du juste et de l'injuste se perd, la pire des démoralisations, l'inconscience du mal, s'étend comme un chancre rongeur et gagne de proche en proche les organes essentiels de la société. Quand on connaît le fin fond de la doctrine de la franc-maçonnerie actuelle et la formule des serments qui en assurent l'exécution, on se demande, avec effroi, ce que va devenir notre armée avec des sous-officiers et des officiers francs-maçons, c'est-à-dire cosmopolites, et des anarchistes parmi nos soldats, que ces tirailleurs des Loges pourront tout à leur aise endoctriner et pervertir dans les chambrées avec leur programme tentateur de mépris de la discipline, de haine des chefs et de suppression du service !

« Que l'affilation maçonnique, incompatible avec les devoirs militaires, soit donc interdite à tous militaires, et que les conscrits, qui auront fait profession d'anarchisme, soient impitoyablement incorporés dans les compagnies de discipline. Telle est, Messieurs, la conclusion de votre Commission. » — Adopté par acclamation.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au rapporteur de la Commission de l'organisation de la défense religieuse et sociale. (*Mouvement d'attention.*)

L'EX-PRÉFET. — « Messieurs, les lois portées, dans ces dernières années, sur les matières qui touchent aux intérêts de la société religieuse, et si souvent aggravées par les fonctionnaires chargés de les appliquer, ont produit une inquiétude profonde et motivée chez tous ceux qui sont soucieux de remplir le double devoir civique et religieux, et il n'y a nullement lieu de s'étonner de cette inquiétude, car la foi chrétienne est en péril, si le programme des sectes (carbonarisme, nihilisme, anarchisme, socialisme, etc.), personnifiées par la Franc-Maçonnerie, doit passer

dans notre législation, comme on y travaille constamment depuis 15 ans.

« La lutte est donc au fond entre le christianisme et la Fran-Maçonnerie, qui règne, gouverne, veut créer une France athée, et il s'agit de savoir si la France restera chrétienne ou cessera de l'être...

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Et par conséquent d'être. *(Très bien)*.

L'EX-PRÉFET, *continuant*. — « En cette extrémité, nous avons reconnu qu'il est urgent de trouver un terrain assez large pour que les hommes honnêtes, d'où qu'ils viennent, puissent s'y réunir et s'entendre avec les hommes de foi, et nous espérons que, soumis à la loi constitutionnelle, tant qu'il plaira au pays de la conserver, autant que respectueux des gloires du passé ainsi que des sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les cœurs *(très bien, très bien)*, ils ne tarderont pas à constituer, en dehors et au-dessus des partis, une association exclusivement religieuse et sociale sous le titre soit d'*Union chrétienne*, soit d'*Union catholique*.. *(Vive approbation.)*

« Cette association devra, selon la parfaite devise du cardinal Lavigerie, « *soutenir les institutions chrétiennes et combattre énergiquement la Franc-Maçonnerie* ». Son programme sera donc à la fois défensif et offensif. *(Applaudissements.)*

« 1° PROGRAMME DÉFENSIF

a. — Continuer de propager les écoles libres, les cercles catholiques et toutes les institutions chrétiennes en général ;

« *b.* — Sans solliciter de privilèges, travailler par les voies légales et par le pétitionnement notamment à obtenir, selon toute justice : l'exécution du Concordat, non seulement dans sa lettre, mais encore dans son esprit, violés par la retenue de traitements de prêtres, que la loi déclare insaisissables, — l'abrogation de la laïcisation obligatoire des écoles et la restitution aux communes du droit de choisir le mode d'instruction préféré par les pères de famille, — la rentrée de Dieu dans ces écoles et des congréganistes dans les maisons d'où ils ont



été expulsés, — la renonciation aux mesures fiscales, équivalant à la confiscation des biens des congrégations, et le respect par conséquent du patrimoine des pauvres, — l'emploi des séminaristes dans les services d'assistance militaire pour les blessés et les malades, leur assujettissement au maniement des armes étant une aberration, — enfin, la réintégration des sœurs de charité dans les hôpitaux. (*Applaudissements.*)

« 2° PROGRAMME OFFENSIF

« Propagande et action électorale énergiquement antimaçonniques.

« *c.* — La propagande se fera, *préalablement à l'action électorale,* par la parole publique (conférences, réunions privées), — par la presse unie, encouragée et renseignée par chacun, — par la distribution dans les campagnes surtout, à l'approche de l'hiver, de brochures nettement explicatives et attrayantes;

« *d.* — L'action électorale, *suffisamment préparée par une propagande instructive,* sera exercée incessamment et sans bruit par les comités existants ou à créer et elle aura pour mission d'exclure des Chambres, des Conseils départementaux et communaux les Maçons, qui sacrifient tout, même le salut de la France, à leurs haines et à leurs passions aveugles, pour leur substituer des hommes justes et sensés, opposés à la persécution vile et basse,amis de la patrie et d'une vraie liberté.(*Applaudissements.*)

« Les Chambres, et par suite le Gouvernement, une fois démaçonnisés, le redressement de nos griefs, Messieurs, ne saura tarder...

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Dieu vous entende !

LE PROFESSEUR, — *Cessante causâ, cessat effectus !*

L'EX-PRÉFET, *continuant.* — « Un membre de votre Commission a opiné pour l'organisation de l'*Union* par départements, mais la majorité a été d'avis que, dans un pays centralisé comme le nôtre, il est comme nécessaire que l'impulsion vienne de Paris, la centralisation étant une force considérable et assurant l'unité d'action.

« Quant aux moyens financiers, nous avons été tous d'accord pour reconnaître que, dès que l'organisation sera sérieuse, les souscriptions et dons volontaires ne manqueront pas et même seront abondants. » (*Bravos prolongés.)*

Ce rapport, qui a cela de particulier qu'il est, d'un bout à l'autre, une combinaison presque textuelle des propositions, des arguments, des phrases mêmes de N. N. S. S. Fava, Freppel, Lavigerie, Richard, a été adopté à l'unanimité, le Comte, qui a pris part au vote, ayant compris que, si pour le bon roy Henri Paris a bien valu une messe, pour un monarchiste chrétien, et français avant tout, la paix religeuse et sociale vaut bien une franche résignation à la République.... tant qu'il plaira au pays de la conserver !

E. Teste-Lebeau.

LE PÉRIL JUIF

A Fourmies, tout le monde était à sa place : un Juif faisait tirer sur des chrétiens, l'armée accomplissait en aveugle sa consigne, le clergé exposait sa vie pour épargner le sang de ses frères.

Il est écrit dans le Talmud, au chapitre *Aroubinn*, page 62 : « Taut autre qu'un Juif, s'il a volé même moins que la valeur d'un para, mérite la mort de suite et sans miséricorde. » Or, tout ce que possèdent les *goïms*, les chiens de chrétiens et autres non israélites, ils le possèdent injustement. En effet, le chapitre *Koumarath-Koummah* du même Talmud, qui est le livre de la loi pour les circoncis, dit textuellement : « Dieu ayant vu que les autres peuples n'observaient pas les sept commandements, touchant l'adoration des idoles, l'adultère, le meurtre, le vol, l'abs-



tinence des animaux non égorgés, la castration et le croisement des races, *a permis aux enfants d'Israël de s'approprier leurs biens.* »

Nous n'avons donc pas à nous plaindre. Le préfet du Nord, M. Vel-Durand, et M. Isaac, sous-préfet d'Avesnes, tous deux talmudistes, n'ont fait que leur devoir. Et il en sera toujours ainsi quand ils feront tirer sur nous, pauvres chiens de chrétiens, pauvres *goïms*, comme ils nous traitent dans leur langage dédaigneux. Ce qu'il y a d'inquiétant pour notre situation, c'est que ces terribles talmudistes, qui ne sont qu'une poignée en Europe, en possèdent toutes les richesses et s'emparent de toutes les administrations. Un beau jour, ils nous donneront l'ordre de nous détruire les uns les autres, ils iront se cacher et fumer des cigares, comme le Juif Isaac, en attendant que ce soit fait, et ils rentreront enfin dans leurs propriétés, puisqu'ils seront les seuls à habiter la terre ; nous, nous serons sous la terre, nous engraisserons le sol à leur profit, nous ne sommes bons qu'à cela.

Voici une statistique, dont les chiffres sont extraits en grande partie du *Moniteur de Rome*, qui montrera combien nous avons raison de redouter cette catastrophe finale.

Dans presque tous les grands pays de l'Europe, les Juifs, soit en accaparant les valeurs financières ou territoriales, soit par leur prédominance dans les carrières libérales, possèdent une influence exagérée et font courir, de ce chef, un grave danger à la société chrétienne.

En autriche, les Juifs sont au nombre de 1,648,708, et cependant ce petit groupe y est si puissant qu'il y tient dans ses mains les finances et la presse, et qu'il manipule à son gré les affaires publiques. En Hongrie, la seule maison Rothschild possède sept fois plus de domaines que la maison impériale. La moitié d'un district ou comté appartient à un Juif, le baron Poppel. En Galicie, le 80 pour 100 du territoire est entre les mains des Juifs. L'Allemagne n'est pas logée à meilleure enseigne. Les Juifs allemands ne sont que 500,000. Eh bien, à Berlin, sur 1,000 étudiants qui fréquentent les cours des écoles supérieures, il y a 830 Juifs. En France, après les livres de M. Drumont, personne ne peut plus

nier le péril de la question juive, même en admettant que M. Drumont ait exagéré. En évaluant le capital total de la France à 200 milliards, les Juifs, à eux seuls,en détiennent 80 milliards.Chaque Juif possède en moyenne un capital qui va de 800,000 francs à un million ; au contraire, la richesse de chaque Français ne représente guère que 6,000 francs. Au Sénat et à la Chambre, les Juifs sont plus de 21. Si les chrétiens étaient représentés dans la même proportion, le Parlement compterait 40 mille députés. En préfets, sous-préfets et receveurs généraux, il y a 200 Juifs.

En Italie, les Juifs sont moins nombreux qu'ailleurs ; mais il est hors de doute qu'eu égard à leur force numérique, ils y disposent d'une influence trop considérable. Il y a quelques années, l'auteur d'un livre intitulée : *La Piaga ebrea*, le docteur Giovanni de Stampa écrivait les lignes suivantes : « Quel malheur pour l'Italie, nation qui se vante d'être forte et libre, d'*avoir un Parlement qui ressemble à une synagogue !* »

« L'Italie compte 30 millions d'habitants parmi lesquels il y a seulement 50,000 Juifs.Par conséquent, au Parlement, c'est à peine s'il devrait y avoir la moitié d'un Juif. » Et, au contraire, ils s'y trouvent terriblement nombreux. La Vénétie a l'honneur d'être représentée au Parlement presque uniquement par des Juifs. Ce n'est pas seulement au Parlement que les Juifs pullulent ; mais on les retrouve partout, dans les emplois publics, dans les banques, dans les ministères et même jusque dans la diplomatie.

Que dire de la presse ?

A Rome, à Milan, à Turin, à Venise, à Bologne, à Florence, la plupart des grands journaux sont dans la dépendance des Juifs. Pour s'en tenir à Rome, la *Riforma*, la *Tribuna*, l'*Opinione*, le *Diritto*, le *Messagero*, le *Capitate*, le *Capitan Fracassa* sont dirigés ou rédigés en grande partie par des Juifs.

« L'opinion publique libérale en italie, dit la *Civilta*, est fabriquée dans les ghetto et les synagogues. »

Dans les Universités, la proportion est la même. En 1885, d'après une statistique, le quart des étudiants italiens étaient Juifs et les Juifs ne sont que 50,000 sur 30 millions d'habitants !

Mais là où les Juifs dominent entièrement et presque exclusive

ment, c'est dans la partie nord orientale de l'Italie, dans la Vénétie, dans les provinces de Mantoue et de Ferrare. Les sémites possèdent le quart des territoires de la province de Padoue. Dans ces contrées, le commerce, l'industrie, la banque et la propriété territoriale sont soumises aux Juifs. Pareillement à Ancône, à Livourne, à Florence, la haute banque est entre leurs mains. Il y a deux ans, un Juif de Florence laissait à ses fils un héritage de 18 millions en argent comptant. Et on ne sait ce que valent aujourd'hui en Italie dix-huit millions.

En ce qui concerne Rome, la *Civilta* dit textuellement : « Rome, bien plus que par les baïonnettes italiennes, a été prise dans les lacets du grand filet juif, qui capture toute sorte de poissons, petits et grands. L'usure à Rome, cette capitale du sémitisme bien plus que de l'italianisme, y règne souveraine et avec l'usure, la fraude et la rapine. Celui qui pénétrerait les secrets de ces *bolye*, qui sont les travaux publics, les monopoles et les diverses sociétés qui servent l'Etat, y verrait, avec horreur, des millions engloutis avec la même désinvolture que le grand-maître de la Franc-Maçonnerie s'est emparé des siens dans la fameuse affaire des tabacs.

Qui peut s'étonner désormais de l'inspiration si anticatholique et si antichrétienne de la politique européenne actuelle ?

Qui aussi pourrait être sans de graves inquiétudes à la pensée d'un avenir livré à la domination absolue de ces ennemis acharnés de tout nom chrétien ? Voyez comme ils sont déjà puissants en France (1).

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du cas de M. Dreyfus, un Monsieur plus ou moins naturalisé Français, puis Belge, puis Français encore; ces sémites changent de patrie comme les Aryens de chemises.

---

(1) Lors de la discussion à la Chambre sur les affaires de Fourmies, un député républicain a dit à un ministre qui traversait le salon de la Paix : « Votre préfet du Nord et votre sous-préfet, MM. Vel-Durand et Isaac, sont Juifs. Vous avez trop de Juifs dans votre administration. Prenez garde que cela ne porte malheur au Gouvernement, car plus que jamais nous avons besoin d'hommes de dévoûment, d'énergie, qui sachent payer de leur personne. »

Nous avons dit que le Gouvernement a ratifié sa nomination de grand rabbin à Paris et que c'était comme s'il ratifiait la nomination d'un évêque allemand à Paris, ce qui aurait d'infiniment moindres inconvénients, mais ce qu'il ne ferait jamais. Ce qu'on ignore peut-être un peu, c'est que nos talmudistes français ont un séminaire à Paris, 9, rue Vauquelin, pour inculquer à leurs futurs *rabbins* et par eux à tous les circoncis de France, d'Alsace-Lorraine, d'Algérie, de Belgique et de Suisse (1) cette loi dont nous donnions au début de cet article quelques passages et dont nous sommes forcément les victimes. Eh bien, tandis que nos séminaristes sont à la caserne, pense-t-on que les séminaristes juifs y sont aussi ? Pas du tout, nos rabbinaux en sont exempts. De droit, ils devraient y être aussi, il n'y a pas d'exemption pour eux dans la loi, on n'a pas eu l'impudence d'y introduire un article restrictif en faveur des israélites ; mais, de fait, ils n'y sont pas. Et savez-vous pourquoi il n'y a pas de rabbinaux sous les drapeaux et pourquoi il n'y en aura jamais ? C'est parce qu'il suffit au grand rabbin, pour toute enquête, de répondre à toute question indiscrète des chrétiens : « Il n'y a, au séminaire israélite, aucun élève en âge d'être appelé sous les drapeaux. Cet âge, ou n'est pas atteint ou est dépassé pour tous les jeunes gens qui se livrent actuellement à l'étude du Talmud. » La même chose est arrivée en Russie en 1872. Les juifs devaient, pour la première fois, faire partie de l'armée. Or, aucun ne se présenta à l'appel. On demanda aux rabbins la raison de cette absence de juifs. Voici la stupéfiante réponse qui fut faite : « Aucun des nôtres n'a l'âge pour le service militaire ! » Il y avait quatre millions de juifs en Russie !!!

O Juifs perfides, en réclamant, par toutes les voix de la presse qui est à votre solde, le service militaire pour *tous*, vous pensiez donc à vous et à nous ! A vous, pour échapper par ruse à cette loi ; à nous, pour vous réjouir d'avance du mal que nous ferait notre

(1) Le séminaire israélite de Paris est chargé de fournir des rabbins et des ministres officiants aux synagogues de ces divers pays.

fidélité à cette loi inique ! Vous écriviez par la main de votre Camille Dreyfus, juif et franc-maçon, presque toujours c'est tout un et c'est votre esprit qui anime la F.·. M.·., vous écriviez ceci, sûrement avec un rire d'enfer : « Les curés passeront par la caserne : ils iront de la caserne au cabaret, et du cabaret... ailleurs. Bien fortes seront les vocations religieuses qui résisteront à cette épreuve ! » Tu triomphes, ô Dreyfus, non pas par les moyens sur lesquels tu comptais, mais par le tarissement des vocations et par la diminution de nos séminaristes mal préparés par leurs dix ans d'études à cette vie du soldat qui les tue. Mais le peuple chrétien saura, assez tôt pour ne pas perdre la foi et pour demander justice, qui lui a volé ses prêtres et son argent.

Il faut dire encore que, tandis que le Gouvernement, sous l'instigation des juifs et des francs-maçons, a supprimé toute subvention à nos grands séminaires, tandis que le séminaire juif, lui, reçoit chaque année une somme de 24,000 fr. Ainsi donc, nous sommes en France 35 millions de catholiques, payant l'impôt, ils sont une poignée, ne payant presque rien ; ils possèdent 80 milliards sur 200 milliards, chiffre approximatif de la fortune de la France, c'est-à-dire presque la moitié ; ils trouvent moyen de se faire octroyer 24,000 fr. pour leur unique grand séminaire, tandis que nous, pauvres Français de France, nous ne recevons pas un centime pour nos petits et grands séminaires. Et encore, on nous crie de nous estimer heureux de ce que nos séminaires ne soient pas laïcisés, c'est-à-dire supprimés !

Cela viendrait si les catholiques ne commençaient à apercevoir la tombe où l'on veut les coucher. L'instinct de conservation, heureusement, commence à s'emparer d'eux.

M. du Forest.



LA FUSILLADE DE FOURMIES

Il y a à peine un mois, en traitant dans cette Revue du rôle des Juifs et des F.·. Maçons dans la question sociale, nous écrivions ces lignes que nous tenons à rappeler au lecteur : « La politique des sectaires, disions-nous, ne varie pas : aiguiser les appétits des foules, de ceux qui travaillent et souffrent, bouleverser la société sous prétexte d'éteindre le paupérisme et de donner la liberté ; mettre, selon l'expression typique bien connue, ce qui est dessus dessous et ce qui est dessous dessus au nom de l'égalité, et escalader le pouvoir sur les ruines amoncelées de la patrie ; puis, après s'être enrichis des dépouilles de leurs victimes, au nom de la fraternité, montrer une incapacité absolue de rien organiser et répondre aux plaintes et aux menaces de ceux dont ils se sont servis et qui sont plus misérables que jamais, par de fallacieuses promesses, des discours vides de sens et, au besoin, par *des charges de la police ou de la force armée*, telle est, depuis un siècle, la tactique des *F.·. Maçons et des Juifs.* »

La lugubre répression de Fourmies exécutée le 1er mai dernier, par ordre du *Juif F.·. Maçon Isaac*, sous-préfet d'Avesne, vient de souligner ces lignes avec le sang des ouvriers Français, de leurs femmes, de leurs enfants, prouvant ainsi d'une façon éloquente et irréfutable qu'elles sont l'expression de la vérité la plus absolue.

Quelques jours avant le 1er mai, aucune autorité ne s'était opposée aux excitations de deux fomenteurs de troubles, les nommés Bernard et Culine, agitateurs de la pire espèce, agissant sous la ténébreuse sauvegarde d'on ne sait qui, organisant librement des conférences ouvrières où ils prêchaient la haine de l'infâme capital et des exploiteurs qui le détiennent et excitaient les ouvriers à la grève et au désordre, affirmant que les troupes qu'on pourrait envoyer pour les maintenir ne tireraient pas.

Le plus dangereux de ces organisateurs, le nommé Culine, est un ancien soldat imbu d'idées anarchistes, qui a été condamné à dix ans de prison pour refus de marcher contre l'ennemi en Afrique et pour désertion.

Depuis il s'est fait usurier, prêteur à la petite semaine parmi les malheureux qu'il exploite et agent électoral.

Des personnages officiels jouant un rôle prépondérant dans les loges maçonniques se sont servis de ce gredin, d'après ce qui a été dit, à la Chambre des députés, au cours de l'interpellation sur les affaires de Fourmies, lors des dernières élections législatives.

Grâce à cette préparation que, de l'aveu même du maire de Fourmies à un rédacteur du *Gaulois*, on a laissé opérer, avec une coupable indifférence, parmi les ouvriers de cette localité, ceux-ci sont très montés, le matin du 1er mai ; et ils le sont plus encore à l'arrivée des 84e et 145e de ligne qu'ils prennent pour une provocation de la part du Gouvernement. Vers 10 heures, les premiers troubles se produisent. Gendarmes et manifestants se bousculent. Horions et coups de plats de sabre. Mais tout se borne là. Quelques arrestations sont faites pourtant.

Ce fut le point de départ des terribles incidents de l'après-midi.

Les ouvriers veulent faire relâcher leurs camarades arrêtés le matin. Ils occupent en grand nombre la place de l'Eglise où se trouve la Mairie.

Le presbytère était occupé par le 84e de ligne. Un détachement du 145e faisait la haie dans la rue qui borde la place de l'Eglise.

Vers cinq heures et demie les soldats sont serrés de près par les manifestants qui lancent sur la troupe des pierres et des briques.

Un maréchal des logis de gendarmerie est blessé, un soldat a le crâne fracassé.

Le sang coule. Un officier est saisi par les ouvriers et indignement brutalisé en face de sa troupe. Les manifestants tirent des coups de revolver.

Le commandant Chapus, malgré la situation critique, reste

esclave du devoir et ne donne aucun ordre, se contentant de recommander à ses hommes de croiser la baïonnette pour se mettre à l'abri de toute surprise et éviter que les manifestants ne les désarment.

C'est alors que le sous-préfet d'Avesnes, M. Isaac, fils d'un banquier juif de Constantine, naturalisé Français, il y a seulement quelques années, qui s'est suicidé l'an dernier dans des circonstances assez mystérieuses, s'avance sur le perron de la Mairie et ordonne de faire feu.

Le commandant parlemente avec le Juif ; celui-ci lui renouvelle l'ordre et rentre dans la Mairie au lieu de rester à son poste et de faire, au préalable, les trois sommations prescrites.

« Feu ! » s'écrie alors le commandant, qui vient de recevoir un ordre formel et ne peut plus s'abstenir sans manquer à son devoir.

Quatre salves se succèdent à intervalles réguliers, pendant lesquels on n'entend plus que des gémissements et des cris désespérés.

Les manifestants et les curieux affolés se dispersent en tous sens, fuyant les projectiles et abandonnant sur le terrain les morts, les mourants et les blessés.

Mais l'abbé Margerin, curé de Fourmies, a entendu les premières détonations. Il quitte son presbytère et court se précipiter au milieu des balles, entre les soldats et la foule. Il est suivi de près par ses vicaires.

A leur vue, le feu cesse et ces prêtres courageux se portent immédiatement au secours des victimes qui gisent au milieu de mares de sang. Il y a là 14 morts et 22 blessés grièvement, sans compter ceux qui sont plus ou moins atteints et qui ont pu, en se traînant, se mettre à l'abri.

Sans le magnifique dévoûment du clergé de Fourmies, formant un singulier contraste avec la conduite du juif Isaac, qui a ordonné le massacre et reste caché au fond de la Mairie pendant l'exécution, le feu aurait continué jusqu'à la dispersion complète de la foule et nul ne peut supputer le nombre des victimes qu'on aurait eu à déplorer.

Lugubres rapprochements : le 16 juin 1869, les mineurs de la Ricamarie étaient en grève. Une bande de 2,000 forcenés attaquèrent les bureaux du Directeur. On fit intervenir la troupe et, sur l'ordre du commissaire de police, vingt manifestants furent arrêtés.

Il y eut un mouvement de fureur indescriptilbe dans la foule. Le capitaine qui commandait le détachement, insulté, entouré, jeté à terre, voyant une grêle de pierres tomber sur ses soldats, ordonna le feu. Il y eut 9 morts et 22 blessés.

Le 16 octobre 1869, les mineurs d'Aubin (Aveyron) s'étaient mis en grève, réclamant le renvoi d'un ingénieur redouté pour sa sévérité.

Ce renvoi leur est refusé, et aussitôt ils se mettent à sa recherche, enfoncent les portes de sa maison, le saisissent et ne le relâchent que roué de coups, à moitié mort. Le lendemain, l'effervescence continue et l'on fait intervenir la troupe qui est forcée de faire usage de ses armes. Il y eut 14 morts et 22 blessés.

Aussi, les jeunes d'alors, qui sont les arrivés et les repus d'aujourd'hui, s'escrimaient d'estoc et de taille dans la presse contre l'Empire *assassin*.

Les répressions de la Ricamarie et d'Aubin étaient couramment qualifiées de *boucheries* et les soldats de *meurtriers*.

M. Schœlcher, aujourd'hui sénateur, écrivit cette phrase qui fit fureur : « Le despotisme ne peut pas plus s'améliorer que l'assassinat. »

Autres temps, autres mœurs ! Il s'agissait alors de renverser le Gouvernement pour attirer à soi l'assiette au beurre. Tous les efforts des juifs et des francs-maçons tendaient à cela.

La plupart de ceux qui invectivaient de si belle façon le Gouvernement impérial sont en place, à l'heure qu'il est, et ils ont, comme de bons bourgeois, la bouche pleine de tirades sonores sur le maintien de l'ordre dans la rue, sur les devoirs et les droits du pouvoir ; ils siègent à la Chambre, sur les bancs de la majorité ou dirigent des journaux officieux.

Dans son numéro du 6 mai, le *Lyon républicain* publiait un article que Granier de Cassagnac et Clément Duvernois eussent

volontiers signé en 1869, et M. Constans tenait à la tribune de la Chambre, le jour de l'interpellation sur les affaires de Fourmies, un langage que n'eût pas désavoué M. Rouher.

Par conséquent, F.·.-Maçons et Juifs trouvent parfaitement légal aujourd'hui ce qu'ils qualifiaient autrefois d'assassinat, uniquement parce qu'ils convoitaient autrefois ce qu'ils possèdent aujourd'hui.

Foin donc de leurs théories en apparence humanitaires, au fond souverainement despotiques. Toutes leurs doctrines se résument dans cette quintessence de l'égoïsme, de l'orgueil et de l'hypocrisie des hommes qui ne reconnaissent point au-dessus d'eux l'existence d'un principe éternel : « Tout pour moi ; rien pour les autres ; la souffrance, la vertu, le dévoûment ne sont que des mots. » Ces tristes événements ont eu du moins pour résultat de montrer de quel côté se trouvent réellement l'amour de l'humanité, le dévoûment, le sentiment du devoir, quelque pénible qu'il soit. Précisément, du côté du clergé et de l'armée que les F.·. Maçons et les Juifs poursuivent de leur haine ; parce qu'ils reconnaissent que le clergé et l'armée constituent deux forces capables, non seulement de leur faire échec, mais de les anéantir.

Haine de pleutre, haine féroce et non dissimulée quand il s'agit du clergé qui n'a point d'armes, ou du moins n'est armé que de la foi et de la charité ; haine sourde et hypocrite que couvre un semblant de patriotisme quand il s'agit de l'armée qui est pourvue d'armes terribles et dont la force est singulièrement accrue par la discipline qu'acquièrent les troupes sous l'action du commandement et par l'élévation d'esprit et de caractère de leurs chefs.

L'horrible fusillade de Fourmies a eu, au surplus, le don d'établir entre le clergé et les ouvriers, entre la soutane et la blouse, entre les persécutés de la religion et les persécutés du travail, une union que les événements de l'avenir ne feront que resserrer de plus en plus à mesure que la blouse se convaincra que les hommes qui l'excitent contre la soutane dont elle est forcée d'apprécier le dévoûment et la charité dans les circonstances les plus



difficiles, sont précisément ceux qui l'affament et répondent à ses revendications par la fusillade.

MILES.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Ce sera bientôt un lieu commun que de dire qu'il existe un complot maçonnique : les programmes sont arrêtés d'avance dans leurs grands traits et dans leurs détails. On suppute le temps approximatif qu'il faudra pour l'exécution complète. Quand tout est réglé, arrêté a *priori*, les pouvoirs publics sont sommés, mis en demeure de prêter leur concours. Malheur à eux s'ils hésitent ! C'est ainsi que les choses se sont passées pour les lois de laïcisation. Tout a été fixé d'avance, le mode d'opérer, le temps nécessaire à l'accomplissement total du grand œuvre et tous les détails de l'opération.

Nul doute que les lois iniques, dites d'accroissement; n'aient été aussi décrétées d'abord dans les arrière-loges de la Franc-Maçonnerie. En douterait-on ? Rien de plus facile que d'en administrer une preuve morale. Voici ce que nous lisons dans le *Bulletin maçonnique* d'avril :

« *Séance plénière du 13 janvier 1891*

« Sur la proposition du F.·. Lagache, le Conseil de l'Ordre vote « une adresse de félicitations et de *remercîments* au F.·. Henri « Brisson, qui a signalé, à la tribune de la Chambre, la situation « actuelle des congrégations et demandé la stricte application des « lois. »

Vous l'entendez bien ; voler les congrégations, c'est rendre à la Franc-Maçonnerie un service personnel, et, pour cela, la Maçonnerie envoie au F.·. Brisson tous ses *remercîments*. On peut



donc légitimement supposer que la Franc-Maçonnerie a demandé ce service au Gouvernement de la République, et que la République s'est exécutée humblement.

Nous lisons dans la *séance du 26 janvier* 1891 : « Lecture est « donnée de la pl.·. (lettre de remercîment) envoyée par le F.·. « Henri Brisson en réponse à celle qui lui avait été adressée par « le Grand Or.·. pour le féliciter de son attitude au sujet des con- « grégations. »

La disparition, la suppression des congrégations par tous les moyens possibles, tel est donc un des points principaux du programme des loges du Nord au Midi de la France. C'est l'ordre du jour, le mot d'ordre.

Ecoutez. « *Les Amis des Alpes* (Gap) demandent qu'une protes- « tation soit portée à la tribune de la Chambre contre la rentrée « des congrégations non autorisées et qu'une surveillance soit « exercée sur les Sociétés qui se livrent à une propagande hostile « aux institutions que la France s'est données librement.» La R.·. Loge l'*Industrie* de Saint-Etienne émet le même vœu.

La campagne antireligieuse bat donc son plein. La R.·. Loge des *Amis choisis* (Béziers) demande que « le Gouvernement de la « République se montre plus énergique tant dans l'épuration du « personnel que dans sa lutte contre les cléricaux.» Le *Réveil du Calaisis* se plaint de la manière dont « la loi militaire est appli- « quée dans certaines garnisons. » Toutes ces loges talonnent, aiguillonnent le Gouvernement, quand il est trop lent à exécuter les programmes arrêtés en loge ; elles lui crient sans cesse : Marche, marche ! Ah ! pauvre Gouvernement !

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du ridicule factum de la Loge *la Solidarité de Villeurbanne* sur l'application aux Jésuites des décrets existants. A en croire le *Bulletin maçonnique,* nous sommes « attérrés de l'attitude résolue prise, en cette « circonstance, par la Franc-Maçonnerie, et de l'énergie avec « laquelle elle semble décidée à poursuivre cette campagne. » Il n'en est rien ; loin d'être « atterrés »,cette rage des francs-maçons nous ferait presque sourire. Nous estimons d'ailleurs notre Gouvernement, tel qu'il est, encore trop raisonnable pour obéir à de

si grotesques sommations, venant des épiciers maçons de Villeurbanne.

Il est bon, cependant, de voir partout la Franc-Maçonnerie mettre flamberge au vent. La voilà qui s'engage dans la voie indiquée et qui pourrait bien y engager le Gouvernement français. Elle ne s'arrêtera pas qu'elle n'ait bouté les Jésuites hors de France et débarrassé « le territoire de l'ennemi intérieur. »

Mais, dites-nous donc un peu, chers enfants de la Veuve, que deviennent, au milieu de tout cela, vos fameux principes de liberté, d'égalité et de fraternité? N'êtes-vous pas, d'ailleurs, vous aussi, une manière de Congrégation? Que diriez-vous donc si, démasquant vos théories antisociales, on faisait « auprès des « pouvoirs publics toutes les démarches qui seront nécessaires « jusqu'à ce que la conscience du pays ait reçu satisfaction ? »

Voici, dans tous les cas, les instructions adressées par le *Bulletin maçonnique* à toutes les loges de France : « Dans chacune des « régions du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Midi, les loges « devront s'efforcer de coordonner leurs efforts, pour contrôler « le résultat des recherches individuelles et stimuler l'activité de « chaque atelier.

« Dans toute localité où il y a un établissement d'instruction « tenu par une congrégation non autorisée, les loges devront nous « faire savoir :

« 1° *Si l'établissement existait au moment où les décrets ont été rendus*;

« 2° *Quelle était alors son importance ?*

« 3° *Depuis quelle époque les congréganistes sont revenus ?*

« 4° *Quel est leur nombre aujourd'hui et le nombre de leurs élèves ?*

« 5° *Si les congréganistes ont un prête-nom et quel il est* » (1).

Et en note : *Adresser toutes les communications à la Direction du* Bulletin, *51, boulevard Saint-Michel.*»

Tel est le questionnaire détaillé, envoyé à toutes les loges par

---

(1) *Bulletin maçonnique*, n° d'avril, p. 23.

le pouvoir central. Qu'on aille ensuite nier l'existence d'un complot, d'une vrai inquisition maçonnique, d'une puissance occulte qui mène et dirige tout, en un mot d'un Etat dans l'Etat! Citons encore ces paroles menaçantes :

« En même temps que le résultat de cette enquête, les Ateliers « devront nous faire parvenir les feuilles de pétitionnement contre le rétablissement des Congrégations non autorisées, et nous « leur promettons,en retour, qu'aux menées cléricales, nous sau- « rons opposer une *énergique mise en demeure* adressée aux pou- « voirs publics. »

« Il faut que nos adversaires apprennent à respecter la Répu- « blique et la loi » (1).

Dormez donc tranquilles, solidaires de Villeurbanne ; si vous réussissez dans votre œuvre de haine, vous aurez sauvé la République en empêchant « les fils de M. un Tel de fréquenter à Mon- « gré les enfants de M. le Comte ou de M. le Baron. »

Que dire, en attendant, de « cette énergique mise en demeure » dont les « pouvoirs publics » sont menacés, et les pouvoirs publics exposés à de telles injonctions ne sont-ils pas bien à plaindre ? Il est évident que la Franc-Maçonnerie trouve que la besogne ne va pas assez vite ; elle excite, elle gronde, elle gourmande la marche trop lente à son gré, du Gouvernement républicain. Comment ! il y a encore, sur le sol français, des gens qui croient que la liberté d'enseignement est faite pour eux comme pour les autres, qui osent encore ouvrir des écoles où l'on n'enseigne pas les plus pures doctrines maçonniques ! Et cela, un siècle après notre triomphe en 1789 ! En vérité, cela ne peut pas se tolérer !

Allez donc, après cela, ô francs-maçons, nous prôner votre amour de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité ! La mort, la mort sans phrases, voilà la belle Liberté, voilà l'Egalité et la Fraternité que vous réservez à ceux qui ne sont pas de votre avis, dès que vous serez les maîtres absolus. Hypocrites !

---

(1) *Bulletin maçonnique*, n° d'avril, p. 23.

Il appert donc que la Franc-Maçonnerie n'est pas contente des Jésuites : elle n'est pas contente, non plus, de l'Université. On se souvient du F.·. Jules Thomas, professeur de philosophie, dont l'ouvrage fut condamné par Mgr Isoard, évêque d'Annecy. Il paraît que le F.·. Thomas eut aussi maille à partir avec l'*Alma Mater*. Il est maintenant en disgrâce à Alger, où il utilise ses loisirs à faire des conférences et à présenter des mémoires à la loge de *Bélisaire* : Ecoutons-le : « l'Etat s'y prend mal pour préparer « des citoyens ; il ne prépare que des diplômes. Quand l'un de ses « maîtres s'avise de songer à l'*âme nationale*, au delà des pro- « grammes tout tracés, au delà des candidatures à chauffer pour les « examens ; quand il ose en franc-maçon et en républicain pré- « parer chez les enfants qu'il dirige l'épanouissement de la pensée « libre en laissant voir la sienne, on lui enlève son enseignement « et même son traitement.— Croyez-en celui qui vous parle et qui « subit encore à Alger la peine d'une tentative de ce genre.. » (1).

(1) *Bulletin maçonique*, avril, page 13.

S'il nous en souvient bien, le F.·. Thomas ne croit pas à l'existence de l'âme et il a la prétention de travailler à la formation de « l'âme nationale ». L'âme nationale ? Qu'est-ce pour lui ? Nous serions curieux de le savoir. Puisque l'Université lui a créé des loisirs, qu'il nous le dise donc !

J. DES APPERTS.

(A suivre).

ITALIE

(De notre correspondant spécial)

Le changement de ministère a provoqué une évolution dans la conduite de la Franc-Maçonnerie. Il est certain, en employant son jargon, qu'elle n'est pas entrée en sommeil, mais qu'elle est redevenue une Société secrète pour le moment. Assurée de l'obéissance du Fr.·. 33 Francesco Crispi, elle avait commis l'imprudence de le remercier publiquement de l'avoir laissée l'arbitre des élections, et elle se vantait de compter 400 votes sur 508

députés. Les faits n'ont pas répondu à ce chant de victoire, et il est à croire que, malgré ses ruses, la secte antichrétienne s'est fait jouer par des ambitieux toujours prêts à courir au secours des vainqueurs. La majorité du nouveau ministère le prouve avec éclat. J'ignore quelles accointances le ministère Rudini-Nicotera peut avoir avec les Francs-Maçons ; mais jusqu'à présent, il a suivi une ligne de conduite modérée qui contraste étrangement avec les fureurs crispiniennes. Dans les premières semaines de son avènement au pouvoir, ce ministère fut en butte à des interrogations ou interpellations de ses devanciers. Ceux-ci attaquèrent la politique religieuse du nouveau cabinet, espérant que ce terrain brûlant pour les révolutionnaires le ferait tomber dans quelque chausse-trape. Ils reprochèrent au baron Nicotera d'avoir laissé les cléricaux triompher dans des élections en Lombardie et Vénétie. Celui-ci leur répondit dédaigneusement que le Gouvernement ne devait pas s'immiscer dans les élections, que ce n'était pas sa faute si les cléricaux avaient été plus habiles que les libéraux, et que les premiers sont un parti aussi bien que les seconds, de sorte qu'on ne doit pas les inquiéter tant qu'ils se tiennent dans les limites de la loi. L'ancien ministre des cultes Giuseppe Zanardelli refusait systématiquement l'*Exequatur* et le *Placet* aux curés, dans le but de désorganiser l'Eglise. Le nouveau ministère a remédié à cet abus. Aux interpellations à ce sujet et aux accusations sectaires de sacrifier les intérêts de l'Etat, le ministre des cultes Ferraris répondit qu'il connaissait à fond l'esprit de la loi des garanties et autres dont il avait été le rapporteur ; que ces lois entendent donner satisfaction aux convictions des catholiques qui forment l'immense majorité des Italiens et ont droit d'avoir des pasteurs ; que lui, ministre, a le devoir d'appliquer les lois ; que si les opposants les jugent mauvaises, ils peuvent en proposer d'autres d'initiative parlementaire ; qu'alors il dira son avis, mais que jusque-là il appliquera les lois existantes. Le président du Conseil, marquis di Rudini, renouvela les mêmes assurances constitutionnelles, et la Chambre leur donna raison.

On peut conclure de là que le ministère actuel entend renoncer

aux vexations passées, et inaugurer une ère de pacification. C'est une trêve, et, dans la situation respective de l'Eglise et de l'Etat en Italie, on ne peut rien espérer de plus présentement.

La secte se tait, attendant des circonstances plus favorables.

L'explosion de la poudrière de *Vigna Piat* à Rome, a jeté de vives inquiétudes dans les esprits. Le public a toujours cru à un acte délictueux. Le Gouvernement, au contraire, affirme que c'est un malheur purement accidentel, et les journaux ministériels, qui avaient d'abord répété des bruits dénonçant un crime, ont gardé le silence, et annoncent que la Commission d'enquête devait écarter *a priori* la pensée que ce sinistre fût dû à la malveillance. Serait-ce à dire que le ministère ne voudrait pas se trouver en face d'un ennemi redouté ? *Chi lo sa ?* En tout cas, il paraît que cette récente poudrière avait été construite contre les règles de la plus vulgaire prudence. Elle avait la forme d'un cône dont l'ouverture regardait Rome au lieu d'être tournée vers la campagne, et ainsi c'était une menace perpétuelle pour la Ville Eternelle. De plus, l'intérieur n'était pas aménagé avec les précautions employées en France et en Allemagne pour isoler les divers dépôts, et empêcher une explosion générale.

Les journaux libéraux annoncent que le Pape a protesté près des puissances contre le danger que les fortifications font courir aux chefs-d'œuvre catholiques ; mais c'est sans espoir de succès dans un temps où la force prime le droit.

— J'ai entretenu précédemment nos lecteurs des persécutions dirigées contre les *Sepolte vive* de Naples. Ici encore les protestations ont été inutiles. Elles ont dû abandonner aux écoles municipales leur cloître, leur grand jardin fleuri et leur petit *campo-santo*, où elles avaient espéré dormir leur dernier sommeil à côté de leurs sœurs, sur les tombes desquelles elles avaient versé tant de larmes et de prières. Ces *Romite*, qui n'étaient plus que treize, au lieu de soixante-six, ont été réunies aux Oblates dans l'autre partie du monastère.

— Le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier eut lieu samedi 2 mai, à *Santa Chiara*, et s'est renouvelé au Dôme pendant toute l'octave de la fête de la Translation de ce sang pré-

cieux. Au siècle dernier le savant chanoine Mazzocchi réunit en six distiques latins les divers modes que peut présenter cette liquéfaction miraculeuse et leur signification respective. A cause de l'agitation des esprits pour le 1er mai et de peur d'être accusé de *jettatura* dans un pays léger et imprévoyant, on a répété que le miracle opéré en cinq minutes n'annonçait que des prospérités. La vérité vraie est que le sang se montra très rouge, et c'est un signe de guerre.

Cum rubet, et Martem me monet indomitum

« Lorsqu'il est plus rouge, il m'annonce que Mars doit se déchaîner. »

LISTES MAÇONNIQUES

EURE-ET-LOIR *(Suite)*

Edmond Magnier, publiciste, Paris. — Julien Marolle, négociant, Chartres. — Louis Marchand, propriétaire, Nogent-le-Rotrou. — Georges Menavet, représentant de commerce, Chartres. — Hyacinthe Minot, chef de section, Auneau. — Morin. — Prosper Moulhard, comptable, Chartres.

Cyrille Perrin, percepteur, Châteaudun. — Poutenay, chef de section, Chartres.

Eugène Raux, cultivateur, Azarnay. — Victor Robin, capitaine du train, Tonkin. — Jean Roche, négociant en grains, Paris. — Jean Rougovine, chef de district, Chartres.

Ernest Sépot, commis, Dreux.

Terrier, rédacteur en chef de journal, Dreux. — Tiennot, voyageur, id.

Camille Veil, brasseur, Châteaudun.

GARD

NIMES. — *Chapitre : Le Trait d'Union.* — Rue Saint-Thomas, 4. — Tenue, sur convocation à dates irrégulières. — (S. C.)

Loge : L'Echo du Grand Orient. — Boulevard Victor-Hugo. — Tenue, tous les mercredis. — (G.-O.)

Loge : Indépendance et Progrès. — Rue Saint-Thomas. — Tenue, les trois premiers lundis de chaque mois. — (S. C.)

Loge : Mémausa. — Rue Saint-Thomas, 4.

ALAIS. — *Loge : L'Etoile des Cévennes.* — Quai Neuf, 8, et rue Sary. — Tenue, les premier et troisième samedis de chaque mois. — (G.-O.)

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de paraître à la *Librairie Téqui, 85, rue de Rennes, Paris :*

Méditations sur les Litanies du saint nom de Jésus et de la sainte Vierge, nouvelle édition, revue et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation la veille au soir, 1 vol. in-18 carré, 3 fr. 50; reliure demi-chagrin, 1 fr. 50; reliure en pleine basane, tranches jaspées, 1 fr.; reliure en pleine toile, tranches jaspées, 0 fr. 80.

Chrétiens et Hommes célèbres du XIX[e] siècle, par l'abbé Barraud, 3 vol. in-12, prix : 9 fr.; chaque volume se vend séparément, *franco* par la poste : 3 fr.

Voyages circulaires à travers la France, par Alfred de Besancenet (Œuvre St-Michel), 1 vol. de 300 pages, prix : 2 fr.

Esquisses de Voyages : Égypte, Palestine, Italie, Hollande, par Madame la marquise de Laubespin, 1 vol. in-12, prix, *franco :* 3 fr.

Boumaza, aventures d'un coureur de bois, par H.-B. de Laval, 1 vol. in-12, illustré, prix, *franco :* 3 fr.

Le Gérant : GROS-GOJAT.

5131. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.



LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

LES CATHOLIQUES ET LA RÉPUBLIQUE

Il est un reproche que l'on fait sans cesse aux catholiques et surtout aux membres du clergé ; vingt fois on y a répondu d'une manière victorieuse, mais le reproche n'en revient pas moins à la première occasion ; il faut donc y répondre de nouveau. Certains républicains auxquels répugne la persécution religieuse, sans qu'ils aient le courage de s'y opposer ; d'autres, assez habiles pour comprendre que cette persécution aliène à la République de nombreuses sympathies, mais trop habiles pour s'exposer à se faire accuser de cléricalisme et à compromettre ainsi leur situation politique, s'efforcent, sinon de justifier, au moins d'expliquer les mesures prises contre les catholiques et le clergé en les présentant comme des représailles ou comme des mesures de défense. A les en croire, ce seraient les catholiques, ou pour parler leur jargon, les cléricaux qui, par leur hostilité au gouvernement républicain, auraient obligé celui-ci à se défendre.

Cette thèse a reparu dernièrement dans les journaux républicains de toute nuance, à l'occasion de deux événements de nature bien différente, le voyage de M. Carnot dans le Sud-Ouest et la bénédiction de l'église votive du Sacré-Cœur. Les journaux modérés disaient : vous vous plaignez, vous catholiques, de la République, et voyez comme M. Carnot est correct envers vous ; il parle avec déférence aux évêques, il décore une religieuse, et fait l'éloge



des institutions *humanitaires* de saint Vincent de Paul. A peine rentré à Paris il laisse vos évêques bénir solennellement l'église votive du Sacré-Cœur, et M. le Ministre de l'intérieur, M. Constans, si honni par vous, empêche toute manifestation anticléricale, au risque de se brouiller avec les radicaux. Les violents accusaient presque MM. Carnot et Constans de livrer la République aux cléricaux. Les uns et les autres ne manquaient pas d'ajouter que, dans les mesures dont les catholiques se plaignent, la République n'avait fait que se défendre, et même qu'elle l'avait fait avec une modération qu'on avait méconnue. Un rapide examen de ces dernières années suffira à justifier les catholiques et surtout les membres du clergé séculier ou régulier.

D'abord, parlons du voyage présidentiel et de la bénédiction de l'église votive du Sacré-Cœur, et voyons si dans ces deux circonstances les catholiques doivent de la reconnaissance à M. Carnot et à son entourage.

Une première remarque à faire sur le voyage présidentiel, c'est que les francs-maçons, qui, formant une société secrète, ne devraient paraître nulle part, ont reçu à Toulouse, de M. Carnot, des compliments bien autrement accentués que les évêques ; le Président les a assurés de ses sentiments affectueux. Déjà les francs-maçons s'étaient présentés à M. Carnot à Orléans, lorsqu'il y était allé pour les fêtes annuelles en l'honneur de Jeanne d'Arc, et cependant quels points de contact peuvent exister entre les loges et l'héroïque envoyée de Dieu ? Les frères trois-points sont incapables de comprendre la mission de Jeanne, dont les meilleurs d'entre eux font une druidesse avec Henri Martin, tandis que les autres ont pour elle les sentiments de Voltaire dans son infâme presse.

Dans son voyage, M. Carnot a reçu, conformément à la loi, la visite et les compliments de S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, et des évêques de Limoges, Cahors, Montauban, Tarbes, Bayonne et Aire. Ces prélats ont parlé au Président comme peuvent le faire de hauts dignitaires de cette Église que le protestant Guizot appelait « la plus grande école de respect » qu'il y eût au monde. Si des leçons se sont glissées dans leurs

discours, notamment de celui du doyen des cardinaux français, elles ont été présentées avec un tact parfait. Les républicains ont, à cette occasion, beaucoup célébré la correction de M. le Président de la République. A-t-il été aussi correct qu'ils se sont plu à le dire? Toutes les réponses présidentielles ont été d'une banalité parfaite ; aucune, en fait, n'était une réponse, et il en est de telles qu'on pouvait se demander si M. Carnot avait entendu et compris ce qu'on venait de lui dire. Les discours des premiers prélats qui ont complimenté M. Carnot ont été passés sous silence par le *Journal officiel* qui enregistrait soigneusement les ridicules adulations des moindres maires, et si l'on a agi autrement ensuite, n'est-ce pas parce que la presse catholique, et notamment l'*Univers*, avait signalé ces omissions inconvenantes? Les pasteurs protestants et les rabbins juifs ont été mieux traités que les évêques catholiques ; M. Carnot leur a réellement répondu et il les a assurés, comme les francs-maçons, de ses sympathies. Tout cela est-il d'une correction absolue?

Il est vrai que M. Carnot a décoré une religieuse qui depuis quarante ans se dévouait au service des soldats ; mais comment concilier cet hommage avec la complaisance peu méritoire du Président pour les laïcisateurs des hôpitaux? Il a également rendu hommage aux œuvres de saint Vincent de Paul qu'avait fort opportunément rappelées l'évêque d'Aire, Mgr Delannoy, mais en les affublant d'une singulière épithète. L'apôtre de la charité ne se piquait pas de fonder des institutions *humanitaires* ; il se dévouait aux pauvres par amour pour Jésus-Christ, et sa charité n'a rien de commun avec l'humanitarisme des loges.

La conclusion de ces quelques observations sur la tournée du Président dans le Sud-Ouest, c'est que, malgré sa correction plus apparente que réelle, les catholiques ne lui doivent aucune reconnaissance. En va-t-il autrement pour la bénédiction de l'église votive du Sacré-Cœur ?

Jadis, alors que la France était une monarchie chrétienne, malgré bien des erreurs, une cérémonie comme celle de la bénédiction de l'église votive aurait été des plus imposantes ; le Gouvernement même y aurait pris part ; si le roi et les princes n'y avaient

pas assisté, au moins les troupes y auraient figuré, le canon aurait tonné ; les évêques se seraient rendus processionnellement à la basilique, accompagnés des grands corps de l'Etat et d'un immense concours de fidèles. Cela s'est fait, peu de semaines avant la révolution de juillet 1830,pour les processions de la Fête-Dieu et pour la translation des reliques de saint Vincent de Paul à la résidence actuelle des Lazaristes, rue de Sèvres. Mais les catholiques ont dû faire leur deuil de ces pompes officielles qui étaient une reconnaissance de la royauté du Christ sur la France ; ils pourraient cependant demander au moins la libre sortie des processions, conséquence naturelle du Concordat qui garantit le libre exercice du culte. Un culte est-il pleinement libre lorsqu'on interdit sous les plus frivoles prétextes ses manifestations extérieures ?

Mais nous passons là-dessus, et nous reconnaissons que les évêques, le clergé et les fidèles, à condition de ne pas sortir de l'enceinte laissée par les palissades qui entourent et protègent la basilique du Sacré-Cœur, ont eu toute liberté ; les évêques ont pu bénir l'église ; les prêtres et les fidèles ont pu venir aux cérémonies du vendredi 5 juin et des jours suivants, et leur nombre a été assez grand pour qu'ils représentent, dans une large mesure, la France s'agenouillant, *pœnitens ac devota*, dans l'église votive et demandant au Sauveur de daigner réaliser en sa faveur les divines promesses jadis faites à la bienheureuse Marguerite-Marie.

Le Gouvernement a eu le mérite, que nous lui reconnaissons franchement, de ne rien empêcher et même de protéger les fidèles. Des mesures ont été prises par le ministre de l'intérieur Constans et par le préfet de police Lozé pour que rien ne vînt troubler les catholiques dans l'exercice d'un droit incontestable. Ce n'était pas superflu, car des menaces s'étaient produites, auxquelles sans doute les loges maçonniques, au moins dans leur partie violente, n'étaient pas absolument étrangères. Avec une impudence à laquelle on ne croirait pas si l'on n'en était pas témoin, des réunions révolutionnaires s'étaient organisées à Montmartre même qui, au nom de la liberté de conscience, pré-

tendaient interdire aux catholiques l'accès de la basilique, en attendant de la détruire. Il paraît que, pour nombre de libres penseurs, la liberté de conscience consiste essentiellement à opprimer la conscience des catholiques en les empêchant de suivre leur religion. C'est une théorie en grande faveur dans les loges et à laquelle se rattache notamment la législation scélérate qui régit l'enseignement et dont le but est d'imposer l'école sans Dieu même aux familles chrétiennes.

A la veille de la bénédiction de l'église votive, les sectaires faisaient beaucoup de tapage ; ils parlaient très haut des manifestations qu'ils préparaient et ils laissaient deviner, s'ils ne le disaient pas très nettement, qu'ils feraient passer aux pèlerins un très mauvais quart d'heure ; les appels à la violence étaient à peine dissimulés. MM. Constans et Lozé, et là est leur mérite, ne s'effrayèrent pas plus que les catholiques de ce tapage. Les cérémonies ont eu lieu ; elles n'ont pas été sérieusement troublées par suite des mesures prises ; tout s'est borné à quelques arrestations d'anarchistes, le dimanche 7, pendant la cérémonie de l'après-midi.

Que, dans la circonstance, le Gouvernement ait fait son devoir, nous le reconnaissons volontiers ; nous ajouterons même qu'il l'a fait non sans habileté ; mieux vaut, en effet, prévenir que réprimer. Mais s'ensuit-il que les catholiques doivent pour cela à la République et à ses représentants, MM. Carnot et Constans, une extraordinaire reconnaissance ? Nous ne l'admettons pas.

D'abord, les catholiques sont restés dans la limite de leurs droits, qu'ils ont plutôt restreints qu'étendus ; on ne doit pas, ce semble, de reconnaissance à qui vous permet d'exercer vos droits. De plus, en cette occasion, les devoirs de M. Constans, l'autoritaire ministre de l'intérieur qui l'obligeraient à faire respecter la liberté des catholiques, se confondaient absolument avec ses intérêts. Quelle est la cause du pouvoir de M. Constans ? Pourquoi, dans la majorité républicaine, le considère-t-on comme nécessaire ? Ce n'est certainement pas à cause de la considération dont il jouit ? Son principal, on pourrait dire son unique mérite, est d'être un ministre à poigne qui, après avoir sauvé la

République par les moyens que l'on sait aux élections de 1889, maintient actuellement la tranquilité. Qu'il y ait des désordres, et immédiatement il perd son prestige. . On l'a bien vu, lors des événements de Fourmies qui ont failli tourner à mal pour lui. Or, si à Montmartre il avait reculé devant des forces révolutionnaires, s'il avait laissé insulter et maltraiter des citoyens paisibles, il perdait immédiatement cette réputation de ministre à poigne, capable de maintenir l'ordre dans la rue qui fait toute sa force. Dès lors, tout en reconnaissant qu'il a rempli son devoir, nous nous refusons à conclure que les catholiques lui doivent de la gratitude.

Quoi qu'il en soit, les républicains, comme nous l'avons dit, se sont armés de l'attitude de M. Carnot à l'égard du clergé dans son voyage, et surtout de la fermeté de M. Constans en face des menaces révolutionnaires à Montmartre, pour reprocher aux catholiques leur ingratitude à l'égard de la République. Naturellement, on leur a répondu en rappelant, non pas toutes les mesures oppressives dont les catholiques ont à se plaindre, — la liste serait trop longue, – même quelques-unes de ces mesures, et alors ils sont revenus à leur argument favori, que la République avait dû se défendre contre les attaques dont elle était l'objet, transformant ainsi en mesures défensives, en représailles, des attaques d'autant plus odieuses qu'elles n'étaient nullement provoquées et qu'elles atteignaient au plus intime de leur conscience, des citoyens français soumis aux lois. Une fois encore, faisons justice de ce mensonge par un rapide exposé de la politique républicaine dans ces vingt dernières années.

Lorsque la révolution du 4 septembre, révolution d'autant plus condamnable qu'elle se faisait devant l'ennemi victorieux et qu'elle risquait, comme elle l'a fait, d'entraver l'œuvre de la défense nationale, a renversé l'Empire, quelle a été l'attitude des catholiques, du clergé ? Y a-t-il eu la moindre velléité de résistance ? On n'a même pas protesté. Les députés de Paris qui s'étaient arrogé un pouvoir dictatorial, en mettant à leur tête le général Trochu, avaient pris le beau titre de Gouvernement de la Défense nationale. On les a crus sur parole, et la

France entière s'est rangée derrière ce gouvernement improvisé, les catholiques ne marchandant ni leur concours, ni leur argent, ni leur sang: il fallait défendre la France envahie. Est-il nécessaire de rappeler, pour ne citer qu'un fait, Charette et ses zouaves pontificaux que n'a même pas retenus l'appel fait à Garibaldi ? Et cependant les noms des membres du gouvernement sorti d'une émeute parisienne n'étaient pas pour donner confiance aux catholiques ; les Jules Favre, les Jules Simon, les Gambetta, les Pelletan, les Rochefort, n'avaient certes rien dans leur passé qui pût nous les recommander. Ce beau nom de Gouvernement de la Défense nationale n'était lui-même qu'une fausse étiquette; en réalité les hommes du 4 septembre, au moins pour la plupart, ne songeaient qu'à traiter au plus vite et au moins mal avec la Prusse victorieuse ; le 5 septembre, M. Eugène Pelletan le déclarait à M. Louis Veuillot qui a publié leur conversation dans l'*Univers*, sans qu'on ait osé hasarder un démenti, et la fameuse entrevue de Ferrière, au moins inutile si l'on voulait la « guerre à outrance », vient à l'appui des déclarations de M. Pelletan.

Donc le Gouvernement du 4 septembre serait mal fondé à se plaindre des catholiques et du clergé ; ils lui donnèrent tout leur concours pour l'œuvre de la défense nationale, quoiqu'ils eussent souvent à se plaindre. M. Gambetta lui-même, dans sa « dictature de l'incapacité » et dans sa « politique de fou furieux », put compter, jusqu'au dernier jour de la lutte, sur leur dévoûment à la patrie envahie (1).

Lorsque, la guerre terminée par la capitulation de Paris, la France a été appelée à choisir ceux auxquels elle remettait sa destinée, l'Assemblée nationale de 1871 est sortie du scrutin du 12 février ; dans son immense majorité, elle était catholique et royaliste ; a-t-elle abusé du pouvoir immense qui était remis entre ses mains? On lui a reproché au contraire, de n'en avoir pas usé et d'a-

---

(1) On sait que ces mots de dictature de l'incapacité et de politique de fou furieux sont, le premier de Lasfrezels de Mme Georges Sand, le second, de M. Thiers, qui n'étaient certainement pas des « cléricaux ».



voir confié le pouvoir à M. Thiers qui ne s'est préoccupé que d'une seule chose, le conserver. Royaliste parlementaire et disposé à accepter même le comte de Chambord, avant et pendant la guerre de 1870, M. Thiers ne songeait plus qu'à imposer la République du moment qu'il en était le président. Mais nous n'avons pas à nous arrêter sur ces premières années de la troisième République : nous ne faisons pas une histoire politique ; nous voulons seulement démontrer que les catholiques et surtout le clergé n'ont pas justifié, par une opposition systémathique, la persécution dont ils ont été l'objet dès le lendemain du jour ou la République est tombée aux mains des républicains.

Ce sont les élections législatives de 1876, les premières faites sous la Constitution républicaine de 1875, votée par bien des catholiques, qui ont donné aux républicains la majorité à la Chambre des députés. Seulement leur triomphe n'était pas complet : d'une part, le maréchal de Mac-Mahon restait président de la République, avec le droit de dissolution de la Chambre des députés ; d'autre part, il y avait au Sénat une faible majorité conservatrice, ou au moins très modérée. Dans cette situation, rien de plus facile au ministère républicain qui avait succédé à MM. Buffet et Dufaure, que de gouverner dans un sens modéré ; il devait le faire par amour même de la République, afin de la faire accepter des populations; nombreux étaient encore les gens qu'effrayaient les souvenirs des précédentes républiques. Le président du Conseil était justement M. Jules Simon, un modéré assez intelligent pour comprendre la nécessité d'une politique d'apaisement. Livré à lui-même, on peut croire qu'il s'y serait tenu, mais il lui fallait compter avec sa « queue », et harcelé, poussé par les radicaux, — l'opportunisme n'existait pas encore, au moins de nom, — il finit par faire de telles concessions que le maréchal de Mac-Mahon, indigné, fit *ex irato* le coup du 16 mai. M. Jules Simon fut brusquement remercié et remplacé par M. le duc de Broglie ; la Chambre des députés fut dissoute avec l'assentiment nécessaire du Sénat, et le président de la République fit appel au pays. C'était strictement légal.

Cette tentative avortée du 16 mai est un des grands griefs

qu'on invoque contre le clergé ; or, il n'y fut pour rien. M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, protestait hautement contre la qualification de « gouvernement des curés ». Si les catholiques, si les membres du clergé, qui sont citoyens comme les autres, votèrent généralement pour les candidats du Maréchal, c'était leur droit nous dirions volontiers que c'était leur devoir. Sauf de très rares exceptions, les 363 et les candidats qui marchaient avec eux se signalaient par leur haine de la religion, tandis que les candidats du Maréchal, s'ils n'étaient pas tous catholiques, étaient au moins respectueux des droits de l'Eglise.

Du reste, la suite fit bientôt voir que les républicains détestaient encore plus l'Eglise qu'ils n'aimaient la République ; cela ne peut surprendre puisque, pour la plupart, ils appartenaient aux loges maçonniques, alors que tout leur faisait un devoir de ménager les catholiques, faciles à rallier à une république non persécutrice, car l'Eglise s'accommode à toutes les formes de gouvernement, ils commencèrent l'attaque immédiatement. L'Assemblée constituante, par une de ses meilleures lois, avait donné une certaine liberté à l'enseignement supérieur ; une loi fut déposée qui abrogeait une partie des droits reconnus aux Universités catholiques dont le rapide développement irritait les loges. La loi Waddington échoua devant le Sénat, mais le ministre ne craignit pas de déclarer que les catholiques et le clergé auraient bientôt à regretter cette victoire, car on leur imposerait bien d'autres sacrifices.

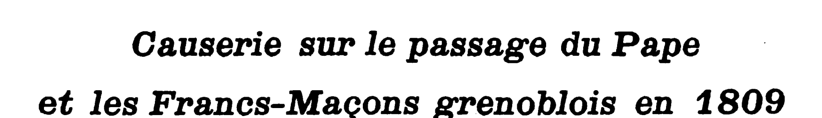
Hélas ! la prophétie ne devait pas tarder à se réaliser. Le Maréchal de Mac-Mahon, après s'être soumis aux exigences républicaines dut se démettre ; le soldat se refusa à frapper de vieux compagnons d'armes pour satisfaire à de basses rancunes ; il sauva au moins son honneur militaire. A peine M. Grévy lui avait-il succédé, que les attaques violentes commençaient contre l'Eglise. Gambetta n'avait-il pas proclamé que « le cléricalisme c'était l'ennemi »? Et nul ne doutait dans le parti républicain comme ailleurs, que cléricalisme et catholicisme soient synonymes. Le tribun n'avait employé le mot de cléricalisme que pour ne pas heurter trop violemment certains préjugés.

On n'a pas oublié les nombreux et tristes incidents de cette campagne contre l'Eglise qui depuis cette époque ne s'est pas arrêtée un seul instant; tous les ministres l'ont poursuivie, et les républicains qui ont osé la blâmer se sont vus, comme M. Jules Simon, mis à l'écart; on les aurait volontiers accusés de trahison. Quelques faits seulement: les Universités catholiques ont perdu les jurys mixtes et jusqu'à leur nom; M. Jules Ferry a voulu par son fameux article 7, exclure de l'enseignement tous les membres des congrégations religieuses; battu au Sénat qui répugnait encore à la persécution — il a bien changé depuis, — M. Ferry a eu recours aux fameuses « lois existantes »; des citoyens français ont été violemment expulsés de leurs domiciles, et comme la magistrature se prononçait pour eux, on a eu recours aux complaisances du Tribunal des conflits. Le Concordat, judaïquement interprété, a été tourné en instrument d'oppression contre le clergé, dont des centaines de membres se sont vus, contre tout droit, privés de leur insuffisante indemnité. La magistrature a été épurée; on la punissait ainsi d'avoir cru que sous la République, il devait y avoir des juges, en France, même contre le Gouvernement. Enfin nous avons eu la législation scélérate de l'enseignement qui impose partout l'école publique sans Dieu, la suppression des immunités militaires du clergé et le droit d'accroissement, odieuse invention de M. Brisson!

Et après cela, on viendra nous répéter que les catholiques, que le clergé ont provoqué la République et que nos républicains, opportunistes comme radicaux, n'ont fait que la défendre. C'est là un mensonge patent, que contredit l'histoire d'hier et que contredira sans doute, les loges maçonniques aidant, l'histoire de demain. Loin d'avoir été provocateurs les catholiques ont montré une longanimité peut-être regrettable; ils ne se sont pas armés autant qu'ils l'auraient pu du Concordat qui fait loi tant qu'il n'aura pas été dénoncé. Que cela leur serve de leçon et qu'ils constituent cette action catholique recommandée par le chef suprême de l'Eglise. Alors, mais alors seulement, la persécution s'arrêtera. Il est des hommes pour lesquels la crainte est non seulement le commencement, mais la fin de la sagesse, et nos républicains plus ou

moins francs-maçons sont de ceux-là ; ils respecteront les droits des catholiques le jour où ils verront qu'à continuer une politique de persécution, ils risquent leurs grosses sinécures.

A. RASTOUL.



Causerie sur le passage du Pape et les Francs-Maçons grenoblois en 1809

Vers le 20 juillet 1809, éclate, à Grenoble, la nouvelle de la prochaine arrivée du pape Pie VII. Il nous semble voir les principaux francs-maçons de la ville s'aborder d'un air mystérieux, se concerter, avoir des conciliabules secrets, faire courir des mots d'ordre, envoyer des planches de convocation. Avoir un pape authentique, un pape en chair et en os à se mettre sous la dent, quelle bonne et rare aubaine ! Assez longtemps il a fallu se borner à poignarder dans les arrière-loges le mannequin symbolique coiffé d'une tiare ! Mais c'était viande creuse.

« M.·. F.·., dut s'écrier le Vénérable, le voilà bientôt dans nos « murs ce dernier représentant du fanatisme et de la supersti« tion, ce successeur des Alexandre VI et des Borgia ! (Déjà la « Maçonnerie faisait une effroyable consommation d'Alexan« dre VI et de Borgia.) Il faut aviser. Envoyons dans toutes les « directions des émissaires sûrs qui répandront les calomnies « les plus noires contre la Papauté. Soulevons le peuple contre « lui. »

Hélas ! ils en furent pour les frais de leur haineuse propagande dont, il faut en convenir, il ne reste pas de trace. Ce que nous essayons, c'est une modeste reconstitution historique,



puisque ce genre de travail est à la mode. Ce qu'il faut à la reconstitution historique, c'est de la vraisemblance et de la couleur locale.

« M.·. F.·., hurlait le Vénérable, nous croyions en avoir fini « avec l'hydre de la Papauté. En 1799, le dernier des papes mou- « rait à Valence, et nous avions lieu d'espérer qu'il serait vrai- « ment bien le dernier des papes. Hélas ! il n'en était rien. « Le grand siècle de Voltaire et de Rousseau finissait à peine « que la Papauté renaissait à Venise. Que faire, M.·. F.·., que « faire ? »

Et l'on voyait les fils de la Veuve, soucieux, affairés, parcourir les rues de la cité, constater l'allégresse des habitants à mesure que le Pape approchait. « Ah ! si Adonhraim en per- « sonne venait visiter Grenoble, murmurait le Vénérable avec « amertume, il y aurait moins d'enthousiasme. Décidément, mal- « gré 93, ce peuple n'a pas encore reçu la lumière. »

Nous ne reproduirons pas le récit de l'entrée triomphale de Pie VII à Grenoble, ce fait historique est dans toutes les mémoires. Ce que nous voudrions *reconstituer*, c'est l'attitude, c'est la physionomie, c'est l'état mental d'un franc-maçon assistant à cette réception. « En entrant dans la ville, dit Pacca, nous vîmes « les fenêtres garnies de spectateurs et la rue encombrée de peu- « ple qui s'agenouillait en demandant la bénédiction. » Le voyez-vous, le fils de la Veuve, étouffant de rage, couvant son dépit ! C'était bien la peine d'avoir répandu « les calomnies les plus « atroces contre le clergé romain et peint les actions des souve- « rains pontifes sous les couleurs les plus noires et les plus « hideuses. » Vraiment, c'était à n'y rien comprendre ! Que le fanatisme, que la superstition avaient donc la vie dure !

Il fallait se venger ! Mais comment ? Nos bons maçons grenoblois se trouvaient un peu dans la position des Pharisiens après la résurrection de Lazare. Ils durent se dire comme eux : « Que « ferons-nous ? Cet homme, le Pape, émeut, passionne le peuple. « Nous sommes sans doute l'élite de la Société, mais nous ne « sommes qu'une poignée. Si nous l'insultons en public, le peuple « se soulèvera. »

Qu'imaginèrent alors les francs-maçons grenoblois ? Oh ! une simple espièglerie, de fort mauvais goût il est vrai. Ils n'examinèrent pas si les lois les plus sacrées et les plus élémentaires de l'hospitalité ne les obligeaient pas à une certaine courtoisie envers des étrangers dont les contre-coups de la politique avaient fait leurs hôtes. Non, ils n'eurent pas le moindre scrupule. Ils apprirent donc qu'un des familiers de Pie VII, le cardinal Pacca, était logé à l'hôtel Belmont, sur les rives de l'Isère. Ils s'abouchèrent avec le maître d'hôtel. Ils eurent probablement bien soin de ne pas lui dire quel était leur dessein : ils y mirent le prix. Le maître d'hôtel ne demandait qu'à tirer parti de son immeuble. Crut-il peut-être qu'il était loué par des amis du pape ? Toujours est-il qu'ils louèrent l'étage supérieur de l'hôtel et y établirent une loge provisoire. « Croira-t-on, dit le « cardinal Pacca, que, pendant que j'offrais le saint-sacrifice, les « franc-maçons,réunis dans l'appartement au-dessus de nous, re« cevaient dans la Société ou avançaient en grade le colonel Bois« sard, qui était chargé de garder le Saint-Père dans sa prison, « et qui l'avait escorté jusqu'à Grenoble ? J'ai cru que cette cir« constance méritait d'être remarquée. »

Oui, bon cardinal, cette circonstance mérite d'être remarquée et on la croira facilement. Les francs-maçons grenoblois se virent impuissants à arrêter l'amour du peuple pour votre maître. Alors ils cherchèrent autour d'eux et trouvèrent ce Boissard, sans doute ancien gendarme de la Terreur, sans doute déjà franc-maçon, ils lui donnèrent l'*augmentation de salaire* que méritaient les services rendus et ceux qu'on en espérait. Quant au saint sacrifice de la messe, les francs-maçons furent heureux de choisir le moment de sa célébration pour le parodier, le tourner en ridicule, le braver. Toutes les fois qu'ils le peuvent, ils mettent encore leurs fêtes, leurs réunions officielles à l'heure des saints offices ; leurs traditions, sous ce rapport, se sont bien maintenues. Tels vous les avez connus, tels nous les connaissons. Ils ne reculent pas devant un banquet le vendredi saint, et, s'ils pouvaient établir une loge au-dessus de chaque église pour y recevoir leurs futurs Boissard, pendant qu'on y célébrerait la messe, ils n'y

manqueraient pas ; et toutes les fois qu'ils pourraient molester un prêtre, un évêque, un cardinal, leur hôte, par une plaisanterie bien mauvaise, ils seraient au comble de la joie.

Les francs-maçons grenoblois de l'an 1809 ne s'en tinrent pas là. « Le dimanche 30 juillet, tandis que les fidèles se rendaient « à la messe, les francs-maçons se réunissaient dans l'apparte- « ment supérieur pour la réception d'un nouveau candidat. Nous « avions la douleur d'entendre la voix du vénérable qui pronon- « çait l'allocution ; c'était un certain père Olivier, ex-doctrinaire « et alors médecin à Grenoble. Pendant leur dîner, ils chantèrent « qnelques chansons dont nous n'entendîmes que quelques « paroles. J'ai voulu raconter ce fait pour donner une preuve de « la liberté dont jouissaient alors en France les sociétés secrètes, « et peut-être les francs-maçons en voulaient-ils faire trophée « sous nos yeux » (1).

Le doute du cardinal Pacca nous fait sourire, nous qui connaissons plus à fond les habitudes des enfants de la Veuve. Certainement, ils « voulaient faire trophée » sous les yeux des serviteurs de Pie VII de la liberté dont ils jouissaient en France. Leur triomphe, à l'heure présente, n'est-il pas encore de parader à des enterrements à la face de l'Eglise ? Certainement, ils firent coïncider l'heure de leur tenue, le dimanche, 30 juillet 1809, avec l'heure à laquelle les fidèles se rendaient à la messe. Cette tradition n'est pas plus oubliée que les autres. Toutes les fois qu'ils peuvent fixer une réunion officielle au moment de la messe, il faut voir leur joie. Toutes les sociétés de gymnastique, tous les orphéons, toutes les fanfares qui sont affiliées, de plus ou moins loin, à la Maçonnerie, sont fidèles à cette consigne. Certainement, les franc-smaçons grenoblois de l'an IX affectèrent de banqueter, de chanter à la barbe d'un cardinal prisonnier, pour le molester.

Il y a là un fait psychologique d'ordre élémentaire, puéril. Croyez-vous que toutes les fois qu'ils pourront vexer les chrétiens, ils y manqueront ? Le malin Italien s'en doutait quelque

---

(1) Œuvres du cardinal Pacca. Tome I, page 182.

peu en entendant, au-dessus de sa tête, le cliquetis des assiettes et des verres, l'écho des chansons et les conversations, l'allocution du Vénérable. Ah! cette allocution du Vénérable Olivier, religieux défroqué, cette allocution prononcée le dimanche 30 juillet 1809, à l'heure de la messe, au-dessus des appartements occupés par un cardinal prisonnier, quel dommage que cette pièce d'architecture ne nous soit pas parvenue! « A l'ordre, MM.·.FF.·., « à l'ordre! Les voyez-vous, ces victimes de l'ignorance et de la « superstition qui se rendent encore dans ces églises que nous « croyions fermées pour toujours? Le culte du G.·. Architecte de « l'Univers est inconnu. Seuls, nous sommes ses fidèles adora- « teurs.

« Nous avons là, tout près, sous nos pieds, un de ces représen- « tants du fanatisme qui renaît sans cesse de ses cendres. Là- « bas, dans l'Hôtel de Ville, est enfermé cet homme à la tiare que « nous avons si souvent poignardé en effigie et qui vit toujours. « A bas la tiare! Portons, MM.·.FF.·., une triple batterie à la des- « truction de la superstition et du fanatisme! Mort au Pape! »

Et l'on dut entendre ces sinistres demeurants de la Révolution, ces jacobins, ces terroristes entrechoquer leurs verres et boire à la destruction de la superstition et du fanatisme.

Voilà tout ce qu'ils purent trouver pour faire pièce à la papauté, une grossière gaminerie. Ils n'eurent pas lieu de se congratuler dans leurs loges lorsque, Pie VII parti, ils se revirent, le maillet et la truelle à la main. Lorsque le cardinal Pacca revit Pie VII et put lui raconter ses tribulations, il ne manqua pas de lui narrer l'épisode des francs-maçons grenoblois. Le bon Pontife dut les prendre en pitié et faire une prière pour eux. Espérons qu'elle aura été utile à quelques uns, au Père Olivier, ex-doctrinaire, comme aux autres.

Quand la Franc-Maçonnerie grenobloise écrira son histoire, nous lui recommandons de ne pas oublier de faire savoir au lecteur qu'elle trouva spirituel d'insulter à un homme malheureux, notre hôte. Cela s'appelle une infamie dans le langage profane: nous ignorons comment cela s'appelle en langue maçonnique. Ces détails paraîtront sans doute avec honneur dans la monographie



future de la Maçonnerie dauphinoise : ils sont tout à fait, nous le répétons, dans les traditions de la Maçonnerie.

J. DES APERTS.

UNE CONFÉRENCE ANTIMAÇONNIQUE

En annonçant cette conférence, les journaux avaient fait connaître que, pour éviter tout trouble systématique et malveillant, on n'y serait admis que sur la présentation d'une carte délivrée par ses organisateurs. Ces cartes avaient été enlevées très promptement, tellement la réputation d'originalité de la Franc-Maçonnerie a le don de piquer la curiosité publique. Au jour indiqué et à l'heure dite, la salle des conférences fut donc remplie d'un personnel de choix. La Commission a pris siège au bureau et le président, après avoir ouvert la séance et souhaité la bienvenue au conférencier, qu'il remercie en termes aimables, lui donne la parole.

LE CONFÉRENCIER, *à la tribune* : Messieurs, j'espère bien que vous n'êtes pas venus ici pour entendre un discours plus ou moins académique, mais un simple exposé de faits probants ; j'aborde donc mon sujet sans le moindre exorde, en vous prévenant que je répondrai très volontiers aux observations et objections que vous jugerez utile de m'adresser pour former vos convictions, cet échange d'idées devant exister, selon moi, dans une conférence entre gens sérieux, recherchant la vérité de bonne foi. (*Très bien, très bien.*)

Recherchons donc tout d'abord quelle est l'origine de la Franc-Maçonnerie.

Elle est très controversée, cette origine. Les uns, les plus nom-

breux, vous le savez sans doute, donnent à la secte, comme fondateur, Hiram, l'architecte du temple de Jérusalem, sous le roi Salomon, et cet Hiram, qui fut tué par ses ouvriers, y est le sujet d'un mythe allégorique ; d'autres, y voient la continuation des mystères de la Grèce, dont ils s'imaginent trouver trace dans certaines dénominations et quelques cérémonies ; plus excessifs encore, les adeptes du rite de Misraïm, second fils de Cham, qui en l'an 1816 du monde, aurait été l'inventeur de l'Egypte, à laquelle l'Ecriture Sainte donne ce nom de Misraïm, ne craignent pas d'affirmer qu'elle a été créée par le Grand Architecte de l'Univers lui-même, le 17e jour du 1er mois de la 17e année du monde, que c'est le premier homme, Adam, et ses enfants, qui furent les premiers francs-maçons, et que l'on compte parmi les grands Conservateurs de cet Ordre antédiluvien, Seth et sa descendance, puis Noé et la sienne, puis Homère, Anchise, Enée, Zoroastre, Yao, Sanchoniaton, Abraham, Jacob, Cénops, Joseph, Putiphar, Balaam, Orphée, Salomon, Thalès, Solon, Jérémie, Pythagore, Platon, Aristote, Démétrius de Phalère, Ptolémée Philadelphe, le grand prêtre Eléazar, Evandre, Numa Pompilius, Scipion, Caton, Pompée, Auguste, Marc-Aurèle, Trajan, *Julien le Philosophe,* c'est-à-dire *Julien l'Apostat,* Bélisaire..., et ainsi de suite jusqu'à épuisement de célébrités !

On ne peut guère pousser plus loin la fumisterie, n'est-il pas vrai ? D'autant plus que les études antimaçonniques, quoique bien récentes, sont déjà assez avancées pour qu'il soit notoire, que le rite de Misraïm ne remonte pas plus loin qu'à 1802, non de l'an du monde, mais de notre ère vulgaire, et que son fondateur est un simple filou, nommé Lechangeur, réfugié à Naples et héritier des gredineries du fameux Cagliostro, agent secret de la Franc-Maçonnerie, qui parcourut successivement l'Allemagne, la France, où il apparut en 1785, puis l'Angleterre, la Suisse, et finit par être condamné en Italie, comme « illuminé et franc-maçon », par la Cour de Rome.

UN ÉRUDIT. — N'admettriez-vous pas qu'il est historiquement établi que la Franc-Maçonnerie a une origine religieuse ?

LE CONFÉRENCIER. — Religieuse, non, mais elle fut, à son

début, protégée par le pape Nicolas III et l'empereur Rodolphe de Habsbourg de qui elle reçut d'importants privilèges. C'était une très honorable corporation de constructeurs, possesseurs de procédés d'édification de monuments religieux d'après le système ogival, qui s'étaient établis, au XIIIe siècle, dans le nord de l'Italie et de là se répandirent en Europe. Avant de révéler ses procédés, la corporation imposait un noviciat graduel, des épreuves et le secret le plus absolu, sous peine de châtiments exemplaires. Les membres admis avaient le titre de francs-maçons pour se distinguer des autres travailleurs, se traitaient de frères,se reconnaissaient entre eux au moyen de signes variant suivant de nombreux grades et leur réunion était appelée Loge. L'art chrétien doit des chefs-d'œuvre à cette Franc-Maçonnerie technique....

L'ÉRUDIT. — Nous voilà d'accord.

LE CONFÉRENCIER. — Vers la fin du VIIIe siècle, les procédés de la construction monumentale ayant cessé d'être un secret, la corporation cessa aussi d'avoir raison et profit d'être, mais elle n'en continua pas moins d'exister comme Société fraternelle, ayant pour but avoué la pratique de la bienfaisance, ainsi que l'étude de la morale universelle, et conservant ses symboles maçonniques, en souvenir de ce qu'elle avait été, et ses grades hiérarchiques,et ses signes mystérieux, et ses réunions secrètes,ce qui était prudent et utile alors qu'il s'agissait de conserver le monopole des procédés lucratifs, mais à quoi bon désormais tant de hiérarchie et de mystères pour exercer la bienfaisance et s'occuper de morale ?

UN ECCLÉSIASTIQUE. — Cela seul est une condamnation sans appel, car on ne se cache que pour faire le mal. *(Très bien.)*

LE CONFÉRENCIER. — Ainsi transformée hypocritement, la Franc-Maçonnerie se reconstitua en Ecosse, à Kilwinning, en 1286, avec le rite d'Hérodom, dénomination qui voile le nom d'Hérode, le président de Chapitre de ce rite représentant le roi de la Judée, qui ordonna le massacre des innocents à la nouvelle de la naissance du Messie, et comme, entre autres particularités significatives, les Rose-Croix des rites écossais et français, dans leurs

tenues de Chapitre et leurs banquets ou agapes, ont de tout temps célébré le supplice du Christ de la façon la plus sacrilège, on en a conclu que l'antichristianisme est initial et fondamental dans la Franc-Maçonnerie moderne, mais que, prudemment dissimulé, comme le nom d'Hérode, il a dû, dès le début, ainsi que de nos jours, n'être révélé qu'aux Frères des grades supérieurs, car autrement, lorsque le rite écossais passa, au commencement du XIVe siècle, d'Escosse en Angleterre, les membres de la Chambre Haute,qui, par sentimentalité philanthropique, prirent la mode de s'affilier aux Loges, se seraient évidemment abstenus.

C'est un de ces excentriques d'Outre-Manche, Messieurs, lord Derwent Waters, l'un des gentilshommes les plus dévoués aux Stuarts, qui introduisit, vers l'an 1725, la Franc-Maçonnerie en France. Grâce à lui, la première loge fut fondée à Bordeaux, le 27 avril 1732, sous le titre distinctif et caractéristique de *l'Anglaise*.

A partir de cette époque, la secte, comme protégée ou tout au moins mise en évidence par nos gouvernements, assez aveugles ou assez imprudents pour mettre à sa tête des princes, des membres de la haute aristocratie, des dignitaires, n'a pas cessé de progresser : 15 loges ont été fondées sous Louis XV, 24 sous Louis XVI, 20 sous le Consulat et l'Empire, 36 sous la Restauration, 48 sous le gouvernement de Juillet, 86 sous le Second Empire, et, depuis 1870, sous la 3e République, plus de 170 ! De sorte qu'aujourd'hui la France continentale est garottée par plus de 400 ateliers maçonniques ! Il est vrai que ces ateliers ne renferment que 16,582 membres cotisants, c'est-à-dire enrégimentés, mais ils sont unis, remuants, audacieux, eux, et ils détiennent le pouvoir, car le Président de la République, les Présidents du Sénat et de la Chambre, 200 députés (de l'aveu même du Frère Colfavru, qui fut président du Conseil de l'Ordre), bon nombre de sénateurs, majeure partie des principaux fonctionnaires sont incontestablement francs-maçons.

UN VIEILLARD. — C'est effrayant !

UN LIBÉRATRE, *grincheux*. — A la condition qu'il sera établi que la Franc-Maçonnerie est vraiment dangereuse. Or, je me

demande, et il me semble que quelques voisins se demandent comme moi, si elle l'est comme certaines personnes ont le dada de le prétendre depuis quelque temps, d'autant plus qu'elle existe depuis plus de 6 siècles en Angleterre, depuis 158 ans en France, qu'elle a été l'objet de la faveur de têtes couronnées, que le Prince de Galles est actuellement Grand-Maître, que la plus haute aristocratie s'est honorée de s'y affilier et que nous connaissons tous plus ou moins de très honnêtes gens qui en font partie, sans même s'en cacher. *(Assentiments sur quelques sièges.)*

LE CONFÉRENCIER. — Je vais répondre à cette spécieuse objection, mais en vous demandant la permission, Messieurs, de ne pas retourner en Angleterre, où, si vous le voulez bien, nous laisserons S. A. R. le prince de Galles, aimable, élégant, mondain, encore populaire, dit-on, se bercer de l'espoir que, plus heureux, plus habile que la reine Elisabeth, bien habile pourtant, il maîtrisera ceux contre qui cette souveraine a dû sévir rigoureusement. En ce qui concerne notre France et les têtes couronnées et les membres de l'aristocratie, qui, malgré les leçons successives de l'histoire, ont directement ou indirectement adhéré à la secte franc-maçonne, quoique sourdement républicaine, dans l'espoir aussi sans doute qu'ils finiraient par la maîtriser, il me semble qu'il sera difficile à mon honorable interrupteur de ne pas avouer que ces Puissants de la terre, comme on dit dans les Loges, n'ont pas eu à se féliciter de leur opiniâtre confiance, puisqu'elle n'a pas empêché, si même elle n'a pas hâté la perte de plusieurs couronnes et de l'influence des classes dirigeantes. Quant aux très honnêtes gens qu'il m'oppose encore, il peut être certain, je répète, *certain* qu'ils ne sont que des Frères des degrés inférieurs, dont l'initiation n'a été admise, en raison précisément de leur honnêteté, que pour les travaux d'Apprenti ou de Compagnon ou même de Maître et qui, fermant les yeux sur le ridicule des maillets et des truelles symboliques, ne voient de bonne foi que le but prétendu philanthropique et moral de leurs ateliers, car, n'en doutez pas, Messieurs, ils ne savent pas plus ce qui se dit, se fait et se prépare au-dessus d'eux que nous ne savons, nous, ce qui se passe dans la lune. Les francs-maçons de cette sorte

servent à couvrir les mauvais; ils sont le rideau discret comme les Grands Maîtres titrés sont les « pavillons protecteurs » et je suis en droit de considérer ces naïfs, ces dupes, comme dangereux, eux aussi, puisqu'ils font croire à la bénignité de la secte tout entière et qu'en entretenant ainsi l'incrédulité publique à l'égard des monstruosités des degrés supérieurs et du danger maçonnique, ils encouragent l'inertie de ceux qui ont intérêt à stigmatiser ces monstruosités et à conjurer ce danger.

LE VIEILLARD. — C'est vrai; trop vrai, hélas !

LE CONFÉRENCIER. — Au reste, Messieurs, je ne me refuse nullement à admettre que la Franc-Maçonnerie moderne n'a pas toujours été aussi complètement subversive qu'actuellement. Je maintiens son antichristianisme initial, fondamental, mais je reconnais que pendant longtemps elle a été déiste et spiritualiste. L'Ordre des Chevaliers défenseurs de la Franc-Maçonnerie Universelle, qui date du commencement du siècle, a des Statuts proclamant l'immortalité de l'âme et, en 1849 encore, on discutait dans les Loges la question de savoir si les athées ne devaient pas en être exclus. Aujourd'hui, ce serait les croyants qu'on en exclurait, car le fanatisme le plus antireligieux et le matérialisme le plus brutal règnent dans les Arrière-Loges, Aréopages et Chapitres, d'où ils commencent à contaminer certaines Loges ou Ateliers du 1er au 3me degrés...

LE LIBERATRE, *de plus en plus grincheux.* — Voilà justement ce qui est à prouver !

LE CONFÉRENCIER. — J'ai la satisfaction d'affirmer que cette preuve n'est plus à faire, mais qu'heureusement elle est faite, Messieurs, et bien faite et indéniable, parce qu'elle émane de nos adversaires eux-mêmes, parce qu'elle résulte de leur propres aveux et de leurs instructions officielles, de deux surtout, le *Programme de 1860*, autrement dit les instructions données à Garibaldi, lorsqu'à Palerme, le 5 avril de cette même année, il fut élevé au grade de Directeur Suprême de l'Ordre maçonnique, et *le Programme de 1879*, voté le 11 juin dans une réunion générale des Loges, où se trouvaient des délégués de tous les pays. Ces deux documents et quelques autres sont tellement accablants



pour la Franc-Maçonnerie qu'ils devraient recevoir une fréquente et complète publicité; mais je tiens à ne pas abuser de votre attention, Messieurs, et je me bornerai à grouper en Acte d'accusation, en Mémento antimaçonnique, quelques citations substantielles et les plus probantes. *(Mouvement d'attention.)*

PLUSIEURS VOIX. — Silence, écoutons.

LE CONFÉRENCIER, *lisant.* — « La Franc-Maçonnerie a pour but l'établissement de la république universelle par la destruction des monarchies et des religions, et la suppression des frontières entre les Etats. » (*Mémoire de Mirabeau concernant une association intime à établir dans l'ordre des francs-maçons, 1776.)* — « La Franc-Maçonnerie est une société secrète par excellence, qui, transformée en apparence en une société aussi insignifiante que possible de bienfaisance et de charité, avec des décors ridicules, des usages, des formules, des titres, des légendes absurdes, laisse déclarer que la politique et la religion lui sont complètement étrangères et, ainsi acceptée, elle travaille dans l'ombre au sublime but qu'elle est destinée à atteindre. » *(Programme de 1860.)*

UN JEUNE HOMME. — C'est-à-dire que les Frères Trois Points jouent l'innocence et même font la bête pour mieux nous mettre dedans. Rudes comédiens ces gaillards-là !

LE CONFÉRENCIER, *continuant de lire.* — « La Franc-Maçonnerie n'est pas autre chose que la révolution en action, qu'une conspiration permanente contre le despotisme politique et religieux. » *(Programme de 1860.)* — « Nos Rose-Croix proclament pour la première fois l'émancipation des papes et des rois. » (*Programme de 1860.*) — « La liberté est l'arme avec laquelle on a bouleversé le monde ; elle veut dire : indépendance de l'esprit, qui ne saurait être gênée par aucune révélation, ni limitée par aucun dogme ; indépendance de la volonté, qui ne reconnaît ni rois, ni papes, ni Dieu. » (*Programme de 1860.*) — « Fraternité veut dire : fraternité dans la Franc-Maçonnerie pour constituer un Etat dans l'Etat, un Etat au-dessus de l'Etat, un Etat contre l'Etat. » *(Programme de 1860.)* — « Je jure de n'avoir d'autre patrie que la patrie universelle ; je jure de vouer mon existence

tout entière au triomphe indéfini du progrès et de l'unité universelle ; je jure de combattre à outrance et partout les bornes-frontières des nations, *les bornes-frontières des champs, des maisons et des ateliers, les bornes-frontières de la famille ;* je déclare professer la négation de Dieu et de l'âme. » (*Serment de Garibaldi, Chef suprême de la Franc-Maçonnerie universelle, 1860.*)

L'ÉRUDIT. — *Habemus confitentem reum!*

LE JEUNE HOMME. — C'est le retour à la barbarie... en chemin de fer!

LE CONFÉRENCIER, *continuant de lire.* — « Choses à faire en France et au Nord : déchristianiser par tous les moyens, mais surtout en étranglant le Catholicisme, *peu à peu,* chaque année, par des lois nouvelles contre le clergé ; arriver enfin à la fermeture des églises... On veillera à diminuer l'esprit militaire des pays où les Souverains sont les plus solides, attendu qu'ils ont de fortes institutions militaires... On fera chaque année et partout des tentatives de régicide... Les socialistes allemands et les nihilistes disent qu'une fois établie en Espagne, la révolution sera indestructible... Les nihilistes ont les meilleurs mots et les meilleurs moyens... Aller avec prudence et marcher toujours. » *(Programme de 1879.)*

LE VIEILLARD : Corruption de l'armée, invite à l'assassinat, entente avec les socialistes et les nihilistes, c'est complet!

LE JEUNE HOMME. — Nous voilà en pleine forêt de Bondy !

UN COLONEL *en retraite.* — Rassurez-vous, Messieurs, jamais l'armée, crebleu, ne fera cause commune avec de pareils gredins!

L'ERUDIT : Veuillez prendre connaissance, colonel, des listes des membres des Loges, qui ont été publiées, et vous y releverez des noms de sous-officiers et même d'officiers !

LE COLONEL, *étonné, tordant sa moustache.* — Crebleu !

LE CONFÉRENCIER, *continuant de lire* : « Il faut que le code maçonnique triomphe sur le catéchisme, que la solidarité maçonnique remplace la charité chrétienne, que la Loge remplace l'Eglise et que la société civile remplace la société religieuse... (*Congrès maçonnique de Nantes 1885*). — « Pour amoindrir l'influence mortelle du clergé et des associations cléricales, un seul

moyen efficace est à employer : les dépouiller de leurs biens, les appauvrir complètement... Il faut saper par tous les moyens le cléricalisme dans ses fondements et ses sources de vie, c'est-à-dire dans l'école et dans la famille, voilà le grand œuvre de la Franc-Maçonnerie. » (*Mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie universelle*. 1889). — « Nous invoquons le génie de l'Humanité, afin que tous les Frères contribuent au suprême effort, qui doit disperser les pierres du Vatican, qui tombera sous notre marteau vivifiant, pour construire avec elles le temple de la Raison Emancipée. » (*Circulaire du Grand-Orient de la Vallée du Tibre, Italie 1890*).

L'ECLÉSIASTIQUE : O France, fille aînée de l'Eglise, si tu connaissais ces infamies !...

LE CONFÉRENCIER, *achevant de lire* : « Il n'a jamais été question, comme le bruit, me dites-vous, en a couru, d'atténuer le caractère politique de la Franc-Maçonnerie. Comme si c'était d'hier qu'elle s'occupe de politique ! On sait bien que c'est à elle que nous devons la Révolution. Ceux qui l'ont préparée en faisaient partie, Voltaire en tête, et ceux qui l'ont accomplie en étaient également, Mirabeau, Danton, Robespierre, Saint-Just, par exemple. Elle continue et continuera son œuvre. » (*Réponse d'un Frère dignitaire à un rédacteur du* Siècle, *journal maçonnique du franc-maçon Sadi-Carnot, Président de la République, 1890*).

Le LIBÉRATRE. — Après mes interruptions, motivées par des doutes sincères, j'ai le devoir de déclarer ici et je déclare que pour moi ces citations authentiques sont absolument concluantes. Partisan de la liberté...

LE JEUNE HOMME. — Avec laquelle on bouleverse le monde..

LE LIBÉRATRE, *continuant :* je proteste avec indignation contre les odieux abus qu'on en fait !

VOIX NOMBREUSES. — Et nous, et nous donc !

LE CONFÉRENCIER. — Après l'analyse, Messieurs, tâchons de faire la synthèse.

L'objectif social de la Franc-Maçonnerie est donc la fraternité dans la république universelle avec la communauté des biens, le communisme sexuel et l'absence de toute religion, puisque, chez

les Directeurs Suprêmes (33° degré), il n'y a plus d'immortalité de l'âme et que tout n'est que matière ici-bas et au delà. Y eût-il d'ailleurs une religion dans cette nouvelle barbarie que bien certainement ce ne serait pas le déisme, que les Juifs, banquiers de la Franc-Maçonnerie, en soient bien convaincus, puisque chez les Kadoschs (30° degré), Dieu, Adonaï, c'est le mal et que la divinité subsistante est Lucifer. Quoi qu'il en soit, ce qui est hors de doute, c'est que le christianisme, primordialement marqué à tuer, doit disparaître dans la république franc-maçonne et que, le catholicisme étant la plus importante des religions chrétiennes, c'est par lui qu'a dû commencer et qu'a commencé en effet l'œuvre de destruction, dès le jour où la Franc-Maçonnerie est parvenue au pouvoir, a régné, gouverné, administré, devenant ainsi, selon son programme, un Etat dans l'Etat, et au-dessus de l'Etat et au besoin contre l'Etat.

On a donc expulsé les congrégations, les unes de France, les autres des hôpitaux, qui sont leur raison d'être, et on les ruine par des taxes, qui équivalent à la confiscation de leurs biens...

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Encore selon le programme !

LE CONFÉRENCIER. — Après avoir exclu le clergé, force morale, des écoles, des régiments, des bureaux de bienfaisance, des commissions hospitalières, on se prépare à le ruiner à son tour par la suppression, au moyen de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, du budget des cultes, payement de la rente qui lui est bel et bien due cependant...

L'ECCLÉSIASTIQUE. — Toujours, à point nommé, selon le programme !

LE CONFÉRENCIER. — Et comme de pareilles mesures, pour être réalisables d'abord, durables ensuite, ont besoin, dans la France catholique, de l'assentiment d'une majorité d'électeurs démoralisés, on a fondé des écoles normales d'instituteurs et institutrices laïques, qui, après avoir reçu une instruction complètement irréligieuse, ont mission de déchristianiser les générations nouvelles, les prochains électeurs, ce dont beaucoup s'acquittent avec un zèle diabolique...

LE JEUNE HOMME. — Les exemples abondent !

LE CONFÉRENCIER. — Dans l'ordre politique, les menées ne sont pas moins subversives qu'en matière de religion. Vous venez de constater l'entente flagrante des francs-maçons avec les socialistes et les nihilistes; j'ajoute, j'*affirme* que nihilisme, anarchisme, socialisme, grévisme, ne sont que des branches du carbonarisme, branche principale lui-même de la Franc-Maçonnerie. Voilà combien de temps que les pouvoirs menacés procèdent à l'élagage social? Les branches supprimées repoussent et le nettoyage est toujours à recommencer. C'est le tronc, c'est la Loge, siège de la sève vénéneuse, qu'il faut abattre! *(Très bien.)*

Je m'étais engagé, Messieurs, à vous fournir des preuves probantes, indéniables; j'en ai tiré quelques conclusions pratiques; après mon analyse et ma synthèse sincères, croyez-vous maintenant au danger maçonnique?

TOUS. — Oui, oui certes!

LE VIEILLARD. — Le danger est évident, c'est acquis, mais que faire?

LE CONFÉRENCIER, *vivement.* — Prendre courage et combattre, comme on combat les tyrannies, sans trêve ni merci, par une incessante défensive combinée avec une offensive hardie! Nos ennemis sont dans la place; mais notez que leur victoire est due surtout à ce que jamais, vous entendez, *jamais*, ils n'ont été combattus; donnons donc enfin le branle, attaquons-les, attaquons-les une bonne fois!

LE COLONEL, *se levant comme prêt à monter à l'assaut.* — Tout de suite, crebleu, en avant! en avant!

LE CONFÉRENCIER. — Puisque, par la brèche à la religion, on menace nos foyers et nos biens, tous, tant que nous sommes, croyants, pères de famille, propriétaires, défendons le clergé et les congrégations; continuons à fonder des écoles chrétiennes et à soutenir les existantes; agissons de même pour les cercles catholiques d'ouvriers; ne nous lassons pas d'éclairer les pères et mères de famille sur la violation de leur droit de choisir le mode d'instruction de leurs enfants.

Mais ces moyens, purement défensifs, ne suffisent plus; l'offensive et une organisation *s'imposent d'urgence*.

Prenons-la donc résolument cette offensive, constituons-la cette organisation, *en faisant en contre-partie ce que les francs-maçons font eux-mêmes*; en instruisant, point capital, notre entourage, puisque l'ignorance ou l'incrédulité, où l'on est si généralement du danger maçonnique, sont une des causes principales de la force de la Franc-Maçonnerie ; en répandant la *Revue* qui la démasque ; en recommandant les journaux qui lui sont contraires ; en opposant des comités chrétiens à leurs loges sataniques...

L'ECCLÉSIASTIQUE. — *Retro Satanas !*

QUELQUES VOIX. — A bas les francs-maçons ! (*Longue agitation.*)

LE CONFÉRENCIER, *solennellement*. — Messieurs, la situation est grave et nous n'avons même pas cette sorte de consolation de pouvoir nous en plaindre, puisque, avertis combien de fois par la Papauté, nous n'avons pas écouté cette voix si autorisée. Les divers gouvernements qni se sont succédé, les « Puissants de la terre », usant de politique au lieu de fermeté, ont, non seulement toléré, mais encore comme soutenu les pires ennemis de la société ; c'est une conséquence que la société soit en danger. Comme on sème, on récolte. Mais, Dieu merci, il se fait un revirement dans l'opinion ; l'évêque de Grenoble n'est plus seul à nous convier à la lutte; NN. SS. Freppel, Richard, Lavigerie, Gouthe-Soulard viennent, de faire entendre leur voix puissante; des députés importants secondent nos efforts; la presse conservatrice a commencé l'attaque et, Dieu aidant, nous pouvons espérer le succès, après une campagne qui, il ne faut pas nous le dissimuler, pourra être longue et difficile. Voilà près d'un siècle, n'est-ce pas, que nous sommes en révolution : interrogez l'histoire contemporaine, interrogez vos propres souvenirs et vous reconnaitrez que cet état révolutionnaire n'a été causé et entretenu que par les menées souterraines de la Franc-Maçonnerie qui, du reste, s'en vante et s'en fait gloire. Ne s'ensuit-il pas que l'antimaçonnisme, qui est, je ne dirai pas la contre-révolution, mais l'antirévolution, doit nous rendre la paix religieuse et sociale ? Soyons donc, Messieurs, activement antimaçons! (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

La séance est levée au milieu de la plus vive émotion. Le colonel se fait remarquer par sa surexcitation. Il répète bien haut, de sa voix de commandement, que l'armée française est trop honnête, crebleu, pour pactiser jamais avec « la Maçonnaille » et que, s'il avait encore l'honneur d'être au service, il croirait de son devoir de f.... à la salle de police ou aux arrêts les sous-officiers et officiers qui auraient compromis leur uniforme dans « cette caverne de malfaiteurs ! »

E. TESTE-LEBEAU.

Une âme arrachée aux Francs-Maçons

Je me trouvais à Nant, petite ville de l'Aveyron ; j'eus l'occasion de voir une ouvrière déjà âgée dont j'avais remarqué la tristesse ; j'appris qu'elle avait perdu son fils unique, et voulant lui témoigner ma sympathie, je lui parlai de son chagrin. Voilà à peu près, mot pour mot, ce qu'elle m'a raconté :

« J'avais un fils unique, je l'aimais ! Il m'aimait bien aussi, lui. Il était intelligent, je le tins à l'école longtemps. Il remportait tous les prix. J'en étais fière, trop, peut-être. A seize ans, il concourut pour un emploi dans les droits réunis : il fut classé en première ligne. L'on me prédit pour lui un bel avenir ; je consentis à le laisser partir ; l'on me disait que c'était pour son bien. Au moment de la séparation, je lui dis en l'embrassant : « Tu aimes la sainte « Vierge, mon enfant : n'oublie pas qu'elle n'a jamais abandonné « qui a eu recours à Elle ; tu me le promets, mon Charles ? — Oui, mère, me dit-il, en me serrant dans ses bras... »

« Il alla à Marseille. Il m'écrivit souvent au début ; ses lettres étaient affectueuses et pleines d'abandon. Elles devinrent rares

par la suite ; puis... je pleurai, je priai, j'attendis : rien ne venait. Un jour, oh ! bien longtemps après, je reçus un télégramme, il disait : « Venez, vite, votre fils vous réclame. » Je partis en grande hâte : vingt-quatre heures après j'étais à Marseille.

« Je cours à la maison de Charles ; le concierge veut m'empêcher de monter.

« Je suis sa mère, lui dis-je, et je gravis l'escalier comme une folle. J'entrai chez mon fils, malgré deux Messieurs qui voulaient m'en empêcher.

« Pauvre Charles, cher enfant ! Il était bien mal, Il me serrait dans ses bras et me disait : « Je l'ai implorée, mère, et c'est Elle « qui t'envoie. Un prêtre ! Un prêtre... » Je le calmai, il me raconta ce qui lui était arrivé. Il avait fréquenté de mauvaises compagnies, des hommes sans foi ni loi : il était devenu franc-maçon, et avait juré de vivre et de mourir sans Dieu, le pauvre cœur ! La maladie était venue et, se voyant aller à grands pas vers la mort il s'était souvenu qu'il était chrétien. Il avait demandé un prêtre, et on le lui avait refusé. Deux de ses amis s'étaient institués les sentinelles du démon pour empêcher le prêtre d'arriver, sa garde même se refusa d'aller le chercher. Une femme ! et mon Charles se mourait ! Alors il se rappela ma recommandation dernière, et le *Souvenez-vous* monta à ses lèvres, il le répéta sans cesse et tout haut. Une jeune demoiselle, un ange plutôt, en passant l'entendit. Elle entra pendant l'absence de la garde ; touchée de piété, elle m'envoya la dépêche qui me fit venir sauver mon enfant en chassant ses amis par ma présence. « Figure-toi, « mère, me disait-il, qu'ils voulaient mon corps pour l'enterrer à « leur guise, ils me pressaient de signer un écrit qui le leur eût « livré.. Oh ! pour cela, mère, non, jamais ; tu en serais morte. »

« Un prêtre que j'avais prié de me suivre, arriva bientôt. Il reçut la confession de mon fils, et il lui donna de la force et du courage. Je restai encore deux jours à ses côtés ; à la fin du deuxième, il m'attira à lui et soupira à mon oreille : « Mère, c'est Elle « qui t'a envoyée. » Un moment après mon pauvre et cher enfant était mort. »

(H. B..., officier en retraite.)

LA CAMPAGNE ANTIMAÇONNIQUE

Un temple maçonnique à Grenoble pour le prochain Congrès. — Hypocrisie maçonnique. — Le Congrès maçonnique qui vient de se tenir à Besançon a décidé de se réunir l'année prochaine à Grenoble.

Mgr Fava étant connu, dit l'*Univers*, pour son zèle à lutter contre la Franc-Maçonnerie, l'on peut croire que la désignation de sa ville épiscopale pour être le siège du futur Congrès n'est pas sans quelque arrière-pensée.

Nos F.·.-M.·. veulent même, paraît-il, que le Congrès soit solennel. Il aura lieu dans un *temple*, qu'ils construisent à cet effet ; ils ont repris pour la circonstance maillets et truelles.

Mais, plus que tous autres, nos francs-maçons dauphinois sont rusés et intéressés ; ils sont si habitués à opérer avec l'argent des contribuables qu'ils n'ont pas pu faire autrement dans le cas présent. Voici comment on raconte la chose :

« Il y a quelques jours ont commencé les travaux de construction du temple maçonnique, édifié par la Loge de Grenoble intitulée *La Persévérance*. Le sol sur lequel s'élèvera ce monument est un ancien îlot des terrains militaires déclassés, situé à l'angle du cours Saint-André et de la rue Billerey, contigu au nord de la photographie Rostaing.

« Il n'est pas sans intérêt de rappeler par quels voies et moyens *La Persévérance*, justifiant son titre,est parvenue à acquérir à très bon marché cet emplacement. Les francs-maçons sont représentés au Conseil municipal par un groupe influent dont les FF.·. Robert, Charlon, Duclot, Milly-Brionnet, Cavalis, Eymard, J. Bernard, Marquian...... sont les chefs autorisés. Depuis plusieurs années, ces messieurs convoitaient l'îlot en question,

comme parfaitement approprié à l'usage qa'ils lui réservaient : la distance du centre de la ville, la solitude qui favorise le recueillement et éloigne les indiscrets, la contenance et la régularité du terrain, tout concourait à le désigner à leurs préférences. Aussi, dès 1888, une demande *officieuse* était présentée au Conseil municipal pour qu'il autorisât la vente de l'îlot aux francs-maçons, moyennant le prix de *vingt francs* le mètre carré.

« A la Mairie on n'osa pas consentir à une vente amiable aussi onéreuse pour la Ville, et voici comment fut tournée la difficulté, tout en respectant le principe de l'adjudication à l'enchère, qui ne pouvait être méconnu sans susciter de légitimes protestations.

« Ce terrain avait été mis en vente à l'enchère le 21 novembre 1885 sur la mise à prix de 30 fr. Aucun acquéreur ne se présenta. Pour décourager et éloigner complètement les acheteurs, on ÉLEVA alors la mise à prix de 10 fr. ; et l'îlot fut mis en vente le 18 févrir 1889, à 40 fr. le mètre. Naturellement, personne ne couvrit l'enchère.

« Pendant ce temps les francs-maçons ricanaient doucement, en attendant le succès de cette ingénieuse combinaison organisée aux dépens des contribuables.

« Cependant quelques incidents vinrent troubler leurs espérances. Après l'insuccès des adjudications, deux offres amiables furent faites à la Ville : la première à 35 fr., la deuxième à 32 fr., le mètre. Nous désignerons, s'il y a lieu, les propriétaires qui ont fait ces offres, lesquelles furent... rejetées. Ce bienheureux terrain était secrètement promis aux FF∴ du Conseil qui ont généreusement daigné le faire payer par leurs coreligionnaires 25 fr. au lieu de 20 fr. ; voici l'extrait du compte rendu de la séance du 17 février 1890 :

« M. le Maire expose que le lot numéro 5 de l'îlot I des terrains militaires déclassés, situé à l'angle du cours Saint-André et de la rue Billerey, a été exposé deux fois, sans résultat, aux enchères publiques.

« M. Amouroux, entrepreneur, agissant au nom de la Société civile *La Persévérance*, dont le siège social est à Grenoble, rue



de Strasbourg, 9, a demandé la cession de ce terrain au prix de 25 fr. le mètre carré.

« M. le Maire propose au Conseil, conformément à l'avis de la Commission des travaux, d'autoriser la cession à la Société *La Persévérance*, représentée par M. Amouroux, de la surface de 620 mètres de terrain formant le lot n° 5 de l'îlot I, au prix de 25 fr. le mètre carré, payable comptant.

« La proposition de M. le Maire est mise aux voix et adoptée.

« 620 mètres à 25 fr. font 15,500 fr.; 620 mètres au prix offert de 35 fr., auraient donné 21,700 fr., soit net, une perte de 6,200 fr. consentie par le Conseil municipal de Grenoble pour servir les intérêts de la Loge maçonnique *La Persévérance* ».

Le journal franc-maçon de Grenoble se défend inutilement en disant qu'il n'existe pas à Grenoble de Loge du nom de *La Persévérance* : tout le monde sait que les deux loges de notre ville ont leurs réunions au n° 9 de la rue de Strasbourg; or le terrain a été acquis par la Société civile « La Persévérance », dont le siège social est à Grenoble, 9, rue de Strasbourg, et il n'y a pas à cette adresse, que l'on sache, autre chose qu'un local servant aux réunions de *l'Alliance écossaise* et des *Arts réunis*. « La Persévérance » est donc un masque. Rien de plus maçonnique.

Rien de plus maçonnique aussi que la manière dont ces mêmes journaux annonçaient il y a quelques jours le suicide d'un jeune homme échappé à son école où il était interne. Le soir on s'était aperçu de sa disparition. Alors, « l'honorable directeur de l'Institution passa la nuit entière avec son personnel pour rechercher le fugitif, mais on ne le retrouva pas. » Qui donc, en lisant cette phrase, seule indication bien vague de l'école ne s'interrogerait : « Pourvu que ce ne soit pas dans une institution libre ou congréganiste ? Le poison maçonnique est si subtil, et les francs-maçons sont si perfides !... » L'établissement qui, pour la circonstance, portait le nom d'institution, était tout simplement « l'Ecole normale ». Il faut se creuser la tête pour l'appeler autrement. Par compassion pour sa famille, nous taisons le nom de ce pauvre jeune homme, victime du poison maçonnique ; il

devait, dans un temps donné, l'infiltrer à son tour dans le cœur des jeunes Français !

*
* *

Les francs-maçons en rupture avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans les diverses questions de l'enseignement, des hôpitaux et de l'esclavage.

La Loge maçonnique de Moulins a lancé, il y a quelques mois, sous forme de pétition, une sorte de manifeste politique dont l'importance ne doit échapper à personne.

Le *Bulletin* du Grand-Orient de France a publié ce document dans un de ses derniers numéros, et le Conseil de l'ordre, après avoir donné sa haute approbation à l'initiative de la Loge de Moulins, a décidé que cette pétition adressée au Parlement serait insérée au *Bulletin officiel*, « afin que tous les ateliers de la Fédération puissent en avoir connaissance ».

Ce n'est pas tout : le Grand-Orient a pris la peine de convoquer les députés et sénateurs francs-maçons, pour leur communiquer l'ordre suprême de la Fédération maçonnique ralliée à la proposition de la Loge de Moulins.

Quelle est cette proposition ? Quels sont les termes de cette pétition que les maçons vont adresser aux Chambres, c'est-à-dire imposer aux FF.·. élus du suffrage universel ? En voici les principaux passages :

« Considérant que les fonctions publiques de tous ordres ne doivent être confiées qu'à des citoyens dévoués au régime républicain ;

« Considérant que les établissements cléricaux préparent de nombreux candidats aux emplois publics, tout en leur inculquant la haine de nos institutions ;

« Considérant que le Gouvernement est forcé de confier des fonctions publiques à ceux de ces candidats qui ont satisfait aux exigences de ces examens;

....

« Invite les membres du Parlement à prononcer l'abrogation de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement secondaire et à voter une loi nouvelle contenant les dispositions suivantes :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'Etat, s'il n'a fait « ses études dans un établissement universitaire.

« Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à « un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement « universitaire.

« Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être « accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs « études dans un établissement universitaire, au moins pendant « les trois dernières années. »

Nous n'affecterons pas une surprise que nous sommes loin d'éprouver. La Loge de Moulins ne fait que donner une forme définitive et publique à la doctrine essentielle de la Franc-Maçonnérie jacobine.

Ce programme cynique est celui que M. Burdeau développait naguère à la tribune, en demandant que les élèves des jésuites de Jersey et de Canterbury fussent exclus des concours d'admission aux écoles de l'Etat. Toutes les réformes qui touchent à l'instruction publique ont été plus ou moins hypocritement dirigées dans ce sens.

L'heure devait sonner de la mise en œuvre non déguisée de ce programme infâme, exclusif de toute liberté de conscience et proscripteur de tous ceux qui se gardent fidèles à leur culte et à leur foi.

Le Congrès maçonnique de la région de l'Est, jaloux d'organiser, à l'*instar* de Paris, les services hospitaliers de la ville de Besançon, a émis le vœu que les municipalités procèdent au remplacement des infirmières congréganistes par des infirmières laïques pourvues d'un diplôme spécial.

Et, généralisant la question, le Congrès maçonnique fait appel à l'Assistance publique de Paris pour la création, sous la patronage de l'Etat, d'un enseignement technique destiné au recrutement de ces infirmières dans les hôpitaux de province.

Cette impudente intervention de la Franc-Maçonnerie dans l'organisation — ou plutôt la désorganisation — des services hospitaliers, mérite d'être signalée : elle montre une fois de plus l'audace croissante de cette secte aux injonctions de laquelle obéit servilement la République.

M. DU FOREST.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

La question de la pacification universelle préoccupe la Maçonnerie suisse. Les F.·. M.·. ont fait une motion en faveur des arbitrages internationaux. Nous ne pourrions qu'applaudir à ces bonnes intentions, si elles devaient amener un résultat. Mais ce n'est pas le discours prononcé à Grenoble par le grand Maître Elie Ducommun qui fera avancer la question. « Le respect mutuel des « peuples, le principe de l'inviolabilité humaine, basée sur le culte « de la liberté, de la justice et de la fraternité, » voilà de bien grands mots. Le moindre petit nom d'arbitre, mis en avant et unanimement accepté,ferait bien mieux notre affaire. Les hommes d'Etat paraissent se mettre d'accord autour du nom du Pape ; ce nom-là conviendrait-il aux francs-maçons ? Voudraient-ils à ce prix consentir au désarmement général ? Nous en doutons, puisque la Franc-Maçonnerie veut, avant tout, la destruction de la papauté.

On a banqueté, le 15 mars dernier, dans l'Hôtel du G.·. O.·. de France, à l'occasion de la fête solsticiale de la loge la *Justice*. Le F.·. Floquet présidait. On a baptisé quelques lowtons.

Le F.·. Viguier a, « dans une chaude et brillante improvisa- « tion, fait un intéressant parallèle entre le baptême catholique

« et l'adoption maçonnique et montré la haute portée de cette « dernière. »

Au G.·. O.·. de France, il y a eu cérémonie maçonnique après un mariage civil. On y a fait l'histoire de la femme à travers les âges ; le président a fait aux époux « une paternelle allocution ». On a chanté la Toussaint ! de Lacôme et on a bissé le Noël ! d'Augusta Holmès, accompagné par l'auteur. On a cependant oublié d'y ajouter l'air suggéré par un journal mondain — pour une semblable occasion :

Mad'moiselle, écoutez-moi donc.

Qu'il nous suffise de signaler une fois de plus la tendance maçonnique à remplacer les cérémonies de l'Eglise par des cérémonies ridicules et artificielles.

Nous parlions, il y a quelques mois, d'une déclaration du *Bulletin maçonnique :* il ne devait plus rien laisser passer sans le relever vertement. Nous nous faisions une fête de descendre en champ clos avec nos ennemis et, sur le terrain des idées, d'engager une de ces bonnes petites luttes de plume qui deviennent rares. Nous avions même prévenu nos lecteurs. « Il ne nous con-« vient pas, écrivait alors le *Bulletin*, de laisser plus longtemps « ces diffamations sans réponse. Nous prendrons désormais à « parti chacun de nos calomniateurs pour le confondre et faire « justice de ses allégations. » Nous nous tenions au port d'armes, prêts à être confondus, si nous ne pouvions pas faire autrement. Grande était notre erreur ; il faudra remettre notre plume au fourreau.

C'est de la justice qu'il s'agissait. « Il y a des lois qui punis-« sent la diffamation, s'écrie le J. Prudhomme qui écrit dans le « *Bulletin ;* elles doivent être appliquées à tous les citoyens fran-« çais, même à ceux qui déclarent ne relever que du pape. » Attendons la Franc-Maçonnerie sur ce nouveau terrain.

L'auteur maçonnique cite là-dessus l'affaire des francs-maçons de Madagascar contre Mgr Cazet et les jésuites. Nous verrons un peu ce que dira la Cour d'Aix. A beau mentir qui vient de loin.

A propos de la condamnation de l'abbé Deheulle, donnons, pour terminer, cet encouragement à la délation, tiré du *Bulletin maçonnique :* « Ces attaques contre le Gouvernement de la République se renouvellent presque tous les dimanches dans maintes communes de France. Il est du devoir de tout F.·.-M.·. de les signaler à l'autorité judiciaire. Le parti ultramontain n'a si longtemps montré tant d'arrogance que parce qu'il se croyait assuré de l'impunité. Quand il saura qu'il est justiciable des tribunaux et qu'il y va pour lui de la prison, nous le verrons bientôt changer d'attitude et de langage. Et personne ne s'en plaindra » (1).

Instituteurs francs-maçons, voulez-vous faire votre chemin ? Assistez au prône de votre curé ; épiez ses paroles, dénaturez-les et vous aurez bientôt un brillant avancement.

Cueillons encore dans le *Bulletin* cette nouvelle pleine d'actualité : « Exclusion de plein droit de la Franc-Maçonnerie contre le F.·. Alphonse Fouroux, ex-maire de Toulon, membre de la R.·. L.·. *la Réunion*, condamné à cinq ans de réclusion. »

***

Les lauriers du F.·. Pochon (de l'Ain) empêchaient les francs-maçons de Toulouse de dormir. Voici le vœu émis par l'*Indépendance française* de Toulouse :

« 1° Ne seront admis dans les administrations de l'Etat et les écoles du Gouvernement que les élèves dont le livret scolaire sera exclusivement garni par les autorités universitaires.

« 2° Une planche de la R.·. L.·. l'*Encyclopédique* (Toulouse), contenant un rapport et un vœu tendant à la dissolution de toutes les congrégations, communautés et associations religieuses. »

Nous demandons pardon à nos lecteurs de l'uniformité de ces détails : chaque mois, nous insérons des vœux de ce genre. Cette

---

(1) *Bulletin maçonnique*, n° d'avril, page 31.

uniformité est nécessaire pour bien faire saisir le parti pris, la persistance des plans et des complots maçonniques contre la religion. On ne peut parcourir un journal maçonnique sans y cueillir une gerbe de vœux contre les ordres religieux, en faveur de ce que, par antiphrase sans doute, ils appellent la liberté des funérailles, en faveur de l'organisation de congrès antireligieux, etc., etc. Il y a là toute une tendance qu'il est de notre devoir de signaler.

Pour varier un peu, nous allons découper dans le *Bulletin maçonnique* de mai le compte rendu d'une fête de la *Fraternité Bugeysienne*, Or.·. de Saint-Sorlin (Ain). C'est une page de littérature maçonnique qui a son prix. La voici dans toute sa beauté idyllique :

« La R.·. L.·. la *Fraternité Bugeysienne* a célébré le 26 avril, « dimanche, sa fête solsticiale.

« La situation pittoresque de cette loge, en pleine campagne « entre Ambérieu et Villebois, adossée au premier chaînon des « Alpes, et ayant devant elle le Rhône majestueux, avait pu con- « tribuer à nous amener bon nombre de FF.·., mais ce qui les a « guidés surtout, c'était de venir fraterniser avec leurs FF.·. éloi- « gnés de tout centre important, de leur apporter leur lumière « (quelle charité pour ces pauvres ruraux !) et de cimenter l'union « entre tous les maçons.

« Les trav.·. ont commencé par l'affiliation du F.·. Roblin, « membre honoraire de la L.·. la *Féd.·. Maçonnique*, Or.·. de Pa- « ris ; puis est venue l'initiation du prof.·. Roux, mécanicien à « Ambérieu ; le F.·. Ellia, vénérable, avait, pour la circonstance, « cédé le maillet au F.·. Maynard, vén.·. de la L.·. *Etoile et Com- « pas*, Or.·. de Lyon, qui a conduit les trav.·. d'après les nouveaux « rituels avec un tact parfait.

« La suppression des épreuves physiques exige aujourd'hui de « la part du Vén.·. des qualités qui n'étaient pas aussi nécessai- « res précédemment. L'initiation ne reposant plus que sur les « questions posées et leur explication, le vénérable doit avoir « l'élocution facile (ce n'était sans doute pas le cas du F.·. Ellia,

« ni de son prédécesseur le F.·. Delorme, bourrelier, qui travail-
« lait surtout les cuirs) ainsi que beaucoup d'à-propos, selon les
« réponses et le degré d'instruction du récipiendaire. Le F.·.
« Meynard s'est acquitté de sa tâche admirablement et a recueilli
« les éloges de tous les maçons.

« Le banquet a été ouvert à midi, sous la présidence du F.·.
« Pochon, député de l'Ain, ayant à ses côtés le F.·. Ellia, vén.·.
« de la loge ; Meynard, vén.·. de l'*Etoile et Compas* ; Bizet, vén.·.
« de l'*Amitié et Bienfaisance*, Or.·. de Lyon, Giraud, vén.·. de
« l'*Amitié Frat.·.*, Or.·. de Bourg, et une quantité de FF.·. visi-
« teurs ; notre salle des banquets était comble.

« Au dessert, les toasts obligatoires ont été portés par le F.·.
« Meynard qui les a développés (*sic*) avec beaucoup d'éloquence,
« et notre F.·. Pochon, en réponse à un toast à lui porté, a expli-
« qué le vœu qu'il a déposé à la dernière session du Conseil géné-
« ral de l'Ain : que les fonctionnaires soient choisis parmi les
« candidats qui ont passé au moins trois ans dans les écoles de
« l'Etat. Ce désir si légitime de voir la République servie par des
« fonctionnaires ne profitant pas de la situation et de l'argent que
« l'Etat leur donne pour tirer sur elle, sera déposé sous forme de
« projet de loi à la Chambre ; mais, dit le F.·. Pochon, pour que
« la résistance que l'on rencontrera certainement soit plus facile
« à vaincre, il faut que, dans toutes les loges, le mouvement se
« communique, et que ***mission soit donnée aux députés et con-***
« ***seillers généraux maçons*** de soutenir la proposition énergique-
« ment dans toutes les occasions. Le F.·. Pochon a été vivement
« applaudi.

« La parole a été ensuite donnée à nos FF.·. Bioletto et Schock,
« artistes de Lyon. Le premier, avec sa voix si chaude de bary-
« ton, nous a fait entendre les romances de Pierre Dupont dont
« la musique paraît écrite pour lui et qui les interprète d'une
« façon qui enorgueillirait bien Pierre Dupont, s'il pouvait encore
« les entendre. Le deuxième, dans ses monologues, a été tout sim-
« plement désopilant.

« Tous les maçons conserveront un bien agréable souvenir de
« cette charmante fête qui contribuera à resserrer les liens de

« l'amitié fraternelle qui existe entre tous les membres de notre « chère Société.

« En général, ces fêtes ont encore un grand avantage, c'est de « constater que les maç.·., à quelque Loge, à quelque rite qu'ils « appartiennent, sont bien en communauté d'idées, qu'ils veulent « tous la justice et le progrès incessant, la destruction de l'ennemi « de la libre pensée et de la raison humaine » (1).

Voilà, prise sur le fait, la vie intime d'une petite Loge de campagne ! Il y a là toute une étude à faire. Les francs-maçons citadins daignent honorer de leur présence la fête solsticiale de Saint-Sorlin. Le F.·. Pochon, député, descend de son Olympe, et, dans sa condescendance, veut bien *expliquer* aux bourreliers de la Loge bugeysienne la belle loi que son génie a découverte.

Un des représentants de la Franc-Maçonnerie bourgeoise, formaliste, empesée, une vieille barbe de 1848, le F.·. Colfavru, en un mot, vient de disparaître. Le F.·. Colfavru n'était pas le premier venu dans la Maçonnerie. Il avait été longtemps président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France et son nom singulier a souvent émaillé les pages de nos comptes rendus. Il y a eu force discours sur sa tombe, un, entre autres, prononcé par Madame Marya Chéliga-Lœvy, au nom du droit des femmes. Le F.·. Dide a aussi parlé. « On sait, dit le *Bulletin maçonnique*, que « le F.·. Dide est un des maîtres de la parole au sein du Parlement français. » Tout le monde profane sait, au contraire, qu'il n'est pas d'orateur plus laborieux, plus filandreux, plus cotonneux. Il était digne de prononcer l'oraison funèbre du F.·. Colfavru.

Le démon est le singe de Dieu, la Franc-Maçonnerie est le singe de l'Eglise. On l'a déjà fait remarquer : la Franc-Maçonnerie a inventé un baptême maçonnique, un mariage maçonnique pour contrebalancer l'influence de l'Eglise. Qu'elle ait réussi ou non, là n'est pas la question : il suffit de faire voir la tendance de la secte. Mais nous n'avions pas encore vu l'encyclique maçonnique ; espérons que nous verrons bientôt des bulles, en attendant

---

(1) *Bulletin maçonnique*, mai, pages 59 et 60.

que le Grand Maître du Grand Orient prononce des jugements *ex cathedra.*

La lettre encyclique de Léon XIII « *sur la condition des ouvriers* » a immédiatement provoqué une « lettre encyclique d'un groupe « de MM.·. Maç.·. à leurs FF.·. de tous les Or.·. et de toutes « les Ob.·. » Nous avons sous les yeux la première partie de ce factum. L'Eglise y est accusée de s'être opposée à tous les progrès légitimes : les Papes ont maudit les chemins de fer que les francs-maçons ont au contraire, sinon inventés, du moins perfectionnés. Nous ne nous plaignons pas de ces erreurs : elles sont dans la note maçonnique. Mais où l'erreur devient monstrueuse, c'est quand l'auteur maçonnique prétend que l'Eglise s'est alliée avec les puissants du jour pour opprimer les classes les plus pauvres et les plus malheureuses. Est-il possible de méconnaître à ce point les faits les plus élémentaires de l'Histoire ? L'Eglise, disent les auteurs de l'encyclique, faisait miroiter aux yeux des malheureux « un bonheur chimérique dans une autre vie, pla« çant les rebelles à l'autorité des monarques et des aristocraties, « sous la menace des souffrances éternelles de l'enfer. » Elle n'a rien changé de ses doctrines, et la peine de l'enfer menace toujours le patron et l'ouvrier prévaricateurs. Elle n'a pas non plus varié dans sa charité. C'est en vain que la Maçonnerie proclame la charité humiliante. Trouvez-donc autre chose, vertueux philantrhopes !

Les lueurs de sincérité, même incomplète, sont si rares chez les fracs-maçons une nous nous hâtons d'inscrire ces paroles : « Sans doute, il se produisait quelquefois dans le sein même « de ces églises, des hommes qu'animait un ardent esprit de cha« rité, — bien qu'ils partageassent les idées communes sur l'in« suppressibilité de l'oppression et de la misère, — tels les Fran« çois d'Assises et les Vincent de Paul. Mais ces douces figures « font ressortir d'une manière encore plus sombre le fond de « l'Eglise à laquelle ils appartiennent. »

Même avec la restriction de la fin, ces paroles sont précieuses à recueillir. Une simple question pratique : Pourquoi donc les conseils municipaux maçonniques s'empressent-ils de badigeon-

ner dans nos rues le nom de saint Vincent de Paul ou de saint François, « ces douces figures », pour le remplacer par celui de Voltaire qui n'est pas, lui, « une douce figure ? »

Nous avons dit que nous ne possédons que la moitié de cette singulière encyclique. Le *Bulletin maçonnique* de mai publie cette note allêchante :

« Nous publierons dans notre prochain numéro, qui paraîtra « dans quelques jours, la lettre encyclique de nos FF.·. Aleph, « dans laquelle la lettre encyclique du Pape est prise corps à « corps, et où l'ignorance de l'Eglise catholique en économie poli- « tique, ainsi que le but réellement poursuivi par elle, sont ma- « gistralement démontrés. » Nous verrons.

Il est bon de savoir que la Franc-Maçonnerie parisienne a organisé des jurys libres d'examen pour les écoles primaires. 33 institutions, dit le *Bulletin maçonnique* de mai, ont pris part au concours. Le F.·. E. Bordier, vén.·., rue du Vieux-Colombier, donne les renseignements et fait les inscriptions. Que les catholiques, de leur côté, ne craignent pas d'organiser des jurys libres, comme ils le font dans beaucoup de pays, et nous sommes persuadés que la jeunesse et l'enfance françaises viendront à nous plutôt qu'aux enfants de la Veuve.

J. DES APERTS.

*
* *

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

— On lit dans le *Corriere di Napoli*, journal très répandu, à la date du 6 juin : — « Le bruit court à Rome qu'il n'est pas improbable que le Ministre de Prusse près le Saint-Siège, M. Schloezer, puisse être rappelé par son gouvernement. En certains cercles cléricaux intransigeants, on affirme que diverses négociations entre la Prusse et le Saint-Siège ont échoué par les menées de M. Schloezer, qui, d'après eux, devrait avoir des relations avec la Maçonnerie. »

— *La Nuova Roma,* excellent journal hebdomadaire qui se publie dans la Ville éternelle depuis quelques mois, remarque qu'en 1870, sous le gouvernement de Pie IX, le Municipe de Rome avait un actif de 213,039,180 lires, et une somme de 700,000 francs en caisse. Aujourd'hui, il compte 200,000,000 de dettes et six millions et demi de déficit sur le budget courant. En outre, la misère est à son comble, et toutes les industries oscillent sur le penchant de leur ruine.

— *La Stella Cattolica,* de Florence, raconte que, le 1er mai, des jeunes gens de 17 à 25 ans criaient : « Courons saccager la ville. » Par prudence, on tint les églises fermées, et le mois de Marie ne commença que le lendemain. Le même journal a énuméré les motifs qui démontrent que l'explosion de la poudrière de Rome est due à la malveillance, et que la conspiration du silence autour de ce sinistre est l'œuvre de la Maçonnerie. Il paraît que le rapport officiel constate que la quantité de la poudre dépassait énormément les règlements, et il n'exclut pas la malveillance. A la nouvelle du scandale français pour la mélinite, le *Corriere di Napoli* rapporta que le Gouvernement italien s'en était procuré une grande quantité, et que c'était peut-être à cette cause qu'il fallait attribuer la catastrophe de *Vigna Pia* ; puis il n'est plus revenu sur ce sujet. Pauvre Rome ! En quelles mains se trouvent tes destinées ! Quelques jours avant le 20 septembre 1870, Victor-Emmanuel voulait charger le marquis Gualterio, qui lui était très dévoué, d'un message pour Pie IX. — « Je ne me sens pas le courage, lui répondit le marquis, d'abreuver le Pape d'amertume, et mon affection pour votre Majesté ne me permet pas de porter cette ambassade. A Rome, il ne peut y avoir que le Pape ou Nicolas Rienzi. » Vingt-une années d'occupation piémontaise montrent la justesse de cette réponse.

— Je vous ai déjà entretenu de la basilique de Saint-Nicolas de Bari. Là où est le corps, les aigles s'assemblent ; mais là où il y a de grands biens, en Italie et ailleurs, on est sûr que les sectaires cherchent à pêcher en eau trouble. Pour se concilier la fa-



veur des Pouilles, le Gouvernement italien a conservé au chapitre de Saint-Nicolas ses immenses propriétés, en le considérant comme un corps de curés, la spoliation ne s'étant pas étendue jusqu'aux paroisses, qui sont peu riches, mais s'étant limitée aux biens considérables des couvents, des évêchés et des chapitres. Saint-Nicolas de Bari, Altamura et autres églises palatines furent fondées et dotées par les princes d'origine française Roger II et Charles d'Anjou, et jusqu'à la révolution de 1860, leurs titulaires furent à la nomination ou présentation des rois des Deux-Siciles. Elles jouissent de leur propre juridiction sous l'autorité du Grand-Prieur de Saint-Nicolas. Après les invasions d'une partie de l'Etat Pontifical, en 1859, et du royaume de Naples, l'année suivante, Pie IX, par la bulle *Cum per obitum*, enleva à ces églises leurs privilèges, et les soumit à l'Ordinaire. Il fit rentrer également dans le droit commun les évêchés de Patronage royal. Il va de soi que des princes en révolte contre le Saint-Siège ne peuvent jouir des faveurs concédées à des rois catholiques en récompense de leur zèle pour la religion. Le Gouvernement italien avait rompu tous les Concordats: de quel droit pouvait-il réclamer des privilèges? Mais, si l'Eglise, colonne de la Vérité, ne transige jamais sur les principes, elle se montre toujours mère dans leur application. Grâce à l'intermédiaire du Grand-Prieur, un accord tacite s'établit, et, pour le bien de la paix, les titulaires nommés par le Pape purent en faire part au Roi avant la publication de leur nomination, et celui-ci leur envoyait la nomination au lieu de l'*Exequatur*. Le F∴ Zanardelli, devenu Garde des Sceaux et Ministre des Cultes, à l'instigation de la Secte, revendiqua les droits de la Couronne l'année dernière, et nomma un Commissaire extraordinaire pour tout réformer à Bari. A la mort du Grand-Prieur, Léon XIII avait fait choix de Mgr Bacile, évêque titulaire de Leuca, avec l'intention de le nommer aussi archevêque de Bari, pour mettre fin à tout antagonisme. Ce n'était pas l'affaire de la Maçonnerie et, grâce à des réclamations de faux frères, un autre archevêque fut nommé. La Secte cherchait à fomenter un schisme, et espérait, peut-être, faire confisquer les biens de ces églises et les faire employer selon ses vues.

On peut le supposer, puisque le Commissaire extraordinaire a, de son estoc, supprimé le Séminaire Palatin, *source d'obscurantisme*, et l'a remplacé par une Ecole d'Arts et Métiers, *foyer de civilisation*, pour les fils des frères et amis. En présence de ces faits, le Grand-Prieur donna sa démission, et, toujours pour embrouiller la question, elle fut refusée et un congé lui fut accordé. Les libéraux eux-mêmes ont publié que ce serait un abus de pouvoir très grave s'il était vrai que le Commissaire eût supprimé le Séminaire sans le consentement du Grand-Prieur et à son insu. Malgré tout le tapage de la Secte, le Ministre des Cultes, Ferraris, a accepté de nouveau la transaction primitive pour ramener la paix. Sa modération exaspère les francs-maçons, qui cherchent à le faire sortir du Ministère, sous prétexte qu'avec ses 80 ans, il est une cause de faiblesse pour le Cabinet.

— Le baron Nicotera, après trois mois d'une conduite qui paraissait correcte, intervient dans les élections partielles au Parlement, contrairement aux assurances qu'il avait données à la tribune. Il patronne d'anciens amis politiques compromis dans le maniement des deniers publics, ou de jeunes démocrates, qui ne vont pas jusqu'à dire du roi Humbert ce que Lafayette disait de Louis-Philippe : « Voilà la meilleure des Républiques. » Les uns expliquent la conduite du *héros de Sapri*, en disant qu'il fait partie d'un Ministère de coalition et qu'il a réservé sa liberté d'action pour apporter aux votes le contingent de son parti. D'autres, au contraire, prétendent que l'autocratie de Depretis et de Crispi empêche de dormir leur fougueux successeur, et qu'il veut élargir sa base dans le Parlement pour jouer un coup de Jarnac à ses collègues de droite. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, le fait est que les Loges travaillent dans les coulisses à la réalisation de leurs projets.

— Malgré le silence des feuilles gouvernementales, il est certain qu'un réveil de l'*irrédentisme*, contre l'Autriche, se manifeste parmi la jeunesse des Ecoles, et le soir de la fête du Statut, quelques étudiants furent arrêtés à Naples pour cris séditieux en



faveur du Trentin et Trieste. Cette conduite ne serait-elle pas inspirée à la Secte par le peu de sympathie que lui témoigne l'empereur Guillaume II ? Ne préférerait-elle pas les FF.·. de la République à la Triple Alliance ?

LISTES MAÇONNIQUES

GARD *(Suite)*

BESSÈGES. — *Loge : Progrès-Humanité.* — Rue Pas-du-Cros, maison Bousige. — Tenue, les premier et troisième samedis de chaque mois.

PONT-SAINT-ESPRIT.— *Loge : La Ligne droite.* — Rue Haut-Mazeau, maison Crintignan. — Tenue, le 2e samedi et le 4e dimanche de chaque mois. — (G.-O.)

SAINT-GENIÈS-DE-MALGOIRÈS.— *Loge : Le Progrès.*— Boulevard du Jeu-de-Balle. — Tenue, le 1er dimanche de chaque mois, — (G.-O).

Albarède, chef d'institution (loge du Vigan). — Ali-Margarot, banquier, maire, Nîmes. — Albin, négociant, id. — Allemand, chemin d'Uzès, id. — Jules André, id. — Anthelme, ménanicien, Alais. — Arbousse, chapelier, id. — Arnal (L. de Nîmes et Alais). — Auquier, Nîmes. — Atger, Alais.

Banino, marchand de confections (loge d'Alais). — Barry, rue Peyremale, 36, Bessèges. — Bastide, négociant, Alais. — Baumier (L. du Vigan). — Bécus (L. d'Alais). — Barbusse, capitaine en retraite, Saint-Hippolyte-du-Fort. — Gabriel Barbut, Nîmes. — Bernard (L. de Bessèges). — Béthoux, rue Florian, 11, Alais. — Blanc, Saint-Geniès-de-Magloires. — Blanc fils, id.

Daumène (L. de Pont-Saint-Esprit). — Doudet, employé, Nîmes. — Bauzon, huissier, Alais. — Bezeneck, négociant, Nîmes. — Bézeneck, id. — Berbiguier, id. — Berthoux, employé, Alais. — Bouillard (L. d'Alais). — Bourguet, chocolatier, rue de la Bueque, 2, Alais. — Bourrée, Nîmes. — Bourry, id. — Boussège, Bessèges. — Bousquet, avocat, id. — Bo er (L. de Bessèges). — Boyer (L. de Pont-Saint-Esprit). — Bousquier (L. de Nîmes). — Brun, instituteur, id. — Bruyère, Pont-Saint-Esprit. — Brun, Nîmes.

Cabanis, Nîmes. — Cadenat (L. du Vigan). — Caffarel, commis voyageur, Uzès. — Cayot, Nîmes. — Caulet (L. de Nîmes). — Cambassèdes, docteur, au Vigan. — Chauleb, Bessèges. — Crouzet, Grand'Rue, 32, id.

Douguy, Alais. — Domaine, Pont-Saint-Esprit. — Domergue, Bessèges. — Domergue, id. — David, député, maire, Auck. — Durand (L. de Saint-Esprit). — Dumas (L. d'Alais). — Durand, ajusteur, Nîmes. — Dutour, maire, Saint Sébastien.

Egimman, comptable, Alais. — Espior, Nîmes.

Fabre, Nîmes. — Foyssel (loge de Bessèges). — Fabrègue (loge de Bessèges). — Fabrègues (loge de Bessèges). — Fayard (loge d'Alais). — Fayor (loge d'Alais). — Feminier, Nîmes. — Feuchères (loge de Nîmes). — Fatala, Nîmes. — Fatalo, avenue Feuchères, id. — Fôack, substitut, id. — Florens, négociant, id.

Garnier-Lombard, rue Trajan, 26, Nîmes. — Gaussorgues, conseiller général et député du Gard. — Goudard (loge d'Alais). — Gourmet, verrier (loge d'Alais). — Greffeuille (loge de Nîmes). — Granier, professeur du collège du Vigan. — Graverol, Saint-Geniès-de-Malgoirès. — Gueidac (loge d'Alais). — Gilly (loge d'Alais). — Gignoux, Nîmes. — Gilbert, banquier, Blaye. — Gilly, député du Gard.

Imbert (loge de Pont-Saint-Esprit).

Jamais, député du Gard. — Jullian (loge de Bessèges).

Laporte (loge d'Alais). — Lacour (loge de Bessèges). — Lafontaine, rue de la Garrigue, 34, Nîmes. — Longevin, chemin d'Uzès, 23, id. — Lefranc, id.

Antoine Martel, négociant, Alais.

Jules Nicolas, Bessèges.

Ode (loge de Pont-Saint-Esprit).

Olivier (loge d'Alais).

Pantel, serrurier-mécanicien (loge d'Alais), Pagès, Alais. — Pagès, représentant de commerce, id. — Perusse, Nîmes. — Puchinat, avocat, conseiller d'arrondissement, Saint-Hippolyte-du-Fort. — Peyrault, receveur buraliste, Saint-Geniès-de-Malgoirès. — Pouget, négociant, Saint-Ambroise. — Perry (loge du Vigan). — Pialat (loge du Pont-Saint-Esprit). — Pujade, coupeur d'habits (loge d'Alais).

Raudon de Grollier, (loge de Nîmes). — Rebuffat, Aubais. — Rouverol, Nîmes. — Roux, vétérinaire, Alais. — Rousseau (loge de Pont-Saint-Esprit). — Rigal, Alais. — Roux, Nîmes. — Rolland, pharmacien (loge du Vigan).

H. de Sabatier-Plantier (loge de Saint-Geniès-de-Malgoirès). — Siméon (loge de Bessèges). — Sirven, commissaire de surveillance (loge d'Alais). — Sobot (loge de Bessèges). — Suel, Grand'-Rue, 125, Bessèges.

Tueydan, comptable, Alais. — Emile Teinier (loge d'Alais). — C. Tess-Teyssier (loge de Bessèges). — Tacussel (loge de Pont-Saint-Esprit). — Casimir Thorond, négociant, Alais. — Teulon, Nîmes. — Casimir Thérond fils, rue de l'Hôtel-de-Ville, Alais.

Prosper Vallat, Nîmes. — A. Vincent, Pont-Saint-Esprit. — Veyra, Alais. — Jules Veyra, Alais. — Vauclair, propriétaire, Pont-Saint Esprit. — Vidal, Nîmes. — Vigne, id.

Le Gérant : GROS-GOJAT.

5650. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

L'Action catholique

L'étude rapide par laquelle, dans le dernier numéro de la *Revue*, nous montrions combien est fausse l'accusation portée contre les catholiques et surtout contre le clergé d'avoir provoqué, par une hostilité ouverte contre la République, la persécution qui dure, latente ou avouée, depuis l'arrivée des opportunistes au pouvoir, demande un complément. Nous avons prouvé par des faits — et nous aurions pu multiplier les preuves, — que le clergé, fidèle à la doctrine de l'Eglise, avait dès le début accepté la République comme gouvernement de fait; nous allons montrer maintenant que cette « action catholique », cette « union de la France chrétienne », ce « mouvement catholique », comme on voudra l'appeler, dont on prétend faire un crime au clergé comme aux catholiques, est au contraire une reconnaissance implicite de la République. En même temps, nous ferons connaître un mouvement qu'une Revue comme celle-ci ne peut pas passer sous silence, car son but est aussi bien de grouper les forces catholiques contre la Franc-Maçonnerie que de dévoiler les méfaits de celle-ci. Et pour qu'on ne nous accuse pas de présenter les faits suivant notre fantaisie, nous ferons surtout parler les documents.

En réalité, l'action catholique remonte au lendemain du 4 Septembre, et même au delà. Déjà, dans les dernières années de l'Empire, alors que Napoléon III s'était lancé dans la politique révolu-



tionnaire qui devait aboutir à Sedan, les catholiques étaient tout naturellement amenés à voter pour des candidats décidés à défendre l'Eglise menacée. En 1869, l'*Univers* demandait aux candidats, sans se soucier qu'ils fussent ou non officiels, des engagements formels sur divers points, notamment sur le maintien du pouvoir temporel et sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Après le 4 décembre, même sous le gouvernement de « l'Ordre moral », l'action catholique apparaissait à certains moments pour combattre tels candidats dangereux, pour décider le Gouvernement, bien disposé, mais un peu effrayé de l'accusation de cléricalisme, à telle bonne mesure. Naturellement, lorsque la tentative avortée du 16 Mai et bientôt la démission forcée du maréchal de Mac-Mahon donnèrent le pouvoir aux républicains, la nécessité de se défendre amena les catholiques à une action plus visible. Est-il nécessaire de rappeler les pétitions contre le fameux article 7, néfaste invention de M. Jules Ferry, ? Dira-t-on qu'en visant l'article 7 et M. Jules Ferry, les catholiques se posaient par cela même en adversaires de la République? On l'a dit, mais c'est un odieux mensonge, M. Jules Ferry n'est pas la République ; il est tout au plus l'opportunisme. Qu'on se reporte aux pétitions adressées au Sénat ! Qu'on relise les protestations épiscopales, qui ont été réunies en volume, et l'on verra que, ni dans les unes, ni dans les autres, il n'est rien dit contre la forme du gouvernement qui n'était pas en question.

Mais passons, pour arriver à un commencement d'organisation de l'action catholique. La tentative se fit après les élections de 1885 qui, la persécution aidant, avaient envoyé à la Chambre des députés une si forte minorité de droite. Le fait seul de l'élection de tant de députés, divisés sur des points essentiels, mais d'accord pour la défense des droits de l'Eglise, était un témoignage de la force du mouvement de réaction qui se produisait contre une politique de persécution. L'idée vint tout naturellement d'organiser ce mouvement afin de lui donner encore plus de force. On n'aura certainement pas oublié le manifeste dans lequel M. Albert de Mun fit appel à l'union pour une ligue contre-révolutionnaire.

Mais qui dit contre-révolutionnaire dit-il antirépublicain, royaliste? Pas le moins du monde ; en ce moment les deux gouvernements les plus contre-révolutionnaires du monde, nous dirons volontiers les seuls antirévolutionnaires, sont deux petites républiques, l'Equateur et le canton de Fribourg, et l'illustre Gracia Moreno, ce martyr de la politique chrétienne, était certainement plus antirévolutionnaire que le czar Nicolas de Russie. Pour des motifs, sur lesquels il serait sans intérêt de nous arrêter, d'autant que nous devons aller rapidement au but, la ligue contre-révolutionnaire fut abandonnée.

Aux élections de 1889, dans l'année du centenaire de la Révolution, c'est encore, dans une certaine mesure, un mouvement catholique que celui qui poussait les conservateurs à appuyer le général Boulanger. On n'ignorait pas qu'il était républicain même radical ; il l'affirmait assez haut, et les noms de ses amis Rochefort, Laguerre, Naquet, Laisant l'affirmaient plus haut encore, mais dans le programme de Tours, qui a fait son succès, il promettait la tolérance religieuse. Il n'y a rien là qui ressemble à une hostilité systématique contre la République. On sait comment et pourquoi le « le syndic de tous les mécontentements» a échoué.

Dans l'encyclique *Libertas*, le pape Léon XIII, avec sa haute doctrine et sa grande prévoyance, rappelait que l'Eglise ne condamne aucune forme de gouvernement. La mauvaise foi ou l'ignorance républicaines prétendirent voir là une nouveauté. De telles assertions ne se discutent pas. Les enseignements du pape ne pouvaient pas avoir été donnés en vain; les catholiques comprenaient de plus en plus le besoin d'agir, lorsque, le 13 novembre 1890, une dépêche de l'*Agence Havas* fit connaître le toast porté par S. Em. le cardinal Lavigerie dans un banquet offert aux officiers de l'escadre française. Presque en même temps un député conservateur, M. Piou, donnait le programme sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire républicain, d'un groupe de la « droite indépendante ».

Certes, ni le prélat ni le député conservateur ne faisaient opposition à la République puisqu'ils s'y ralliaient tous les deux très nettement. Le cardinal Lavigerie faisait même comme un devoir



de conscience aux catholiques d'entrer dans la République pour obtenir satisfaction aux trop justes et trop nombreuses revendications de l'Eglise. Dans un premier mouvement, ce mouvement dont il faut se défier, suivant un mot bien connu, parce que c'est le bon, des journaux républicains, même avancés, se déclaraient satisfaits des paroles du cardinal ; ils ajoutaient, il est vrai, que les catholiques ne le suivraient pas. Depuis, ce langage a changé. les loges avaient compris que le cardinal, s'il se ralliait à la République, ne pouvait accepter la Franc-Maçonnerie ; elles ont donné le mot d'ordre et nos républicains, même ceux qui posent pour la tenue et la modération, ont dit que ceux-là seuls pourraient être admis dans la République qui accepteraient toutes ses lois. Or, est-il un évêque, un prêtre, et même un catholique qui puisse accepter une législation faite en haine de l'Eglise et portant atteinte à ses droits les plus sacrés? Une fois de plus, il était montré que nous ne sommes pas en République, mais en Franc-maçonnerie.

Nous ne nous arrêterons pas davantage au toast du cardinal Lavigerie. Il a fait bien du bruit ; il a été passionnément discuté ; mais par cela même qu'il était contesté jusque dans les rangs catholiques, il n'a pas été l'origine de cette action catholique à laquelle nous arrivons peut-être un peu tardivement. C'est de deux documents postérieurs que part réellement le mouvement, et ici nous devons citer longuement.

Le 28 novembre 1890, S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, adressait à Mgr Baduel, l'évêque de Saint-Flour, mort récemment, qui avait consulté Rome au sujet du toast du cardinal Lavigerie :

« L'Eglise catholique, dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien, ni dans sa constitution ni dans ses doctrines, qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut offrir et maintenir une excellente condition de société, si l'on en use avec justice et avec prudence.

« En effet, l'Eglise, s'élevant au-dessus des formes changeantes de gouvernement aussi bien que des querelles et des rivalités de

partis, s'attache avant tout aux progrès de la religion, au maintien et au développement de laquelle elle doit s'appliquer à donner tout son zèle et tous ses soins.

« S'inspirant de ces pensées et de ces considérations, le Siège apostolique, fidèle à suivre la tradition de tous les temps, non seulement respecte les pouvoirs civils (que l'Etat soit gouverné par un seul ou par plusieurs), mais aussi entretient des relations avec eux, en envoyant et en recevant des ambassadeurs et des légats, engage des négociations pour le règlement des affaires et la solution des questions qui intéressent les rapports de l''Eglise et de l'Etat.....

« Le même souci du bien de la religion qui guide le Saint-Siège dans les négociations qu'il engage et dans les relations mutuelles qu'il entretient avec les chefs d'Etats doit être aussi la règle des fidèles dans les actes non seulement de la vie privée, mais aussi de la vie publique. En conséquence, lorsque les intérêts de la religion l'exigent, et lorsqu'aucune raison juste et particulière ne s'y oppose, il convient que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin que par leur zèle et leur autorité, les institutions et les lois se modèlent sur les règles de la justice, et que l'esprit et la salutaire influence de la religion s'exercent pour le bien général de l'Etat.

« Maintenant, pour ce qui regarde les catholiques de France, il n'est pas douteux qn'ils ne fassent œuvre utile et salutaire si, en considération de l'état dans lequel se trouve depuis longtemps leur pays, ils veulent suivre la voie qui les conduira le plus promptement et le plus efficacement à ce noble but que j'ai indiqué.....

« Comme la nécessité de défendre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre social fait converger vers elle toutes les sollicitudes de tous ceux qui ont à cœur le salut de la société humaine, il importe souverainement que les catholiques de France s'accordent entre eux et prennent le rôle dans lequel ils pourront le mieux exercer l'activité de leurs forces et la grandeur de leur zèle.

« Ceux qui, mettant en œuvre les querelles suscitées par les



rivalités des partis, voudraient engager l'Eglise et les forces catholiques dans un combat plus étroit, ceux-là écarteraient leur pensée des biens suprêmes vers lesquels, il faut faire converger leurs forces; à agir de la sorte ils épuiseraient en vain ces forces sans aucun fruit de salut ou de gloire et finalement ils causeraient un grand dommage à l'illustre nation française, en laissant s'amoindrir en elle ces principes souverains du juste et du vrai, ces œuvres excellentes et ces traditions catholiques qui, formant comme le trésor commun de la nation, lui ont toujours procuré de grandes forces et une gloire insigne.

« Au reste, j'ai le ferme espoir que les catholiques de France, dont on connait le zèle admirable pour la religion et le remarquable amour pour la patrie, comprendront parfaitement quels sont les devoirs qui leur sont imposés par la nécessité des temps et que, dociles à la voix de leurs pasteurs, ils travailleront avec une parfaite entente des esprits et avec cette union des forces qui seule peut amener au but désiré. »

Cette lettre était une invitation à l'action catholique. En même temps qu'il traçait ce programme, dont des républicains, non inféodés aux loges, devaient être satisfaits, S. Em. le cardinal Rampolla faisait appel à « l'action sage et concordante des évêques » ; le 2 mars 1891, un évêque auquel sa situation le permettait, S. Em. le cardinal Richard, prenait l'initiative dans une réponse aux catholiques qui l'avaient consulté sur leur devoir social :

« Appelé par notre ministère, disait-il, à nous tenir en dehors et au-dessus des compétitions politiques, nous avons la mission de rappeler que l'Eglise ne condamne aucune des formes diverses de gouvernement, de même qu'elle ne s'asservit à aucun parti. D'ailleurs, la question qui s'agite aujourd'hui est beaucoup plus haute que toutes les questions politiques. Il s'agit, en effet, de savoir *si la France restera chrétienne ou si elle cessera de l'être ;* telle est la vraie question posée depuis un siècle. Les événements qui se sont succédé, durant cette période séculaire, ont été des incidents qui ont pu la faire oublier aux esprits distraits par les vicissitudes politiques. Au fond, la lutte a toujours été entre la France

chrétienne, qui défend la liberté de sa foi, et les sectes antichrétiennes, personnifiées dans la Franc-Maçonnerie. Aujourd'hui l'illusion n'est plus possible. »

Puis, l'éminent prélat rappelait les lois qui portent atteinte aux droits de l'Eglise et des catholiques, la néfaste législation scolaire imposant l'école sans Dieu, la nouvelle loi militaire supprimant les immunités ecclésiastiques, les mesures prises contre les ordres religieux, depuis les expulsions violentes jusqu'au droit d'accroissement, cette odieuse invention du F∴ Brisson ; il ajoutait :

« Or, nous n'hésitons pas à le dire : la foi chrétienne est en péril pour la France, si le programme des sectes antichrétiennes doit passer dans notre législation, comme on y travaille constamment depuis quinze ans. Quels sont les devoirs des hommes qui veulent être, en même temps, fidèles à leur pays et fidèles à l'Eglise ?

« D'abord, faisons trêve aux dissentiments politiques. Quand la foi est en péril, redirons-nous avec Léon XIII, tous doivent s'unir d'un commun accord pour la défendre.

« Le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse. Ces deux mots résument, croyons-nous, la disposition générale des esprits. Apportons un loyal concours aux affaires publiques ; mais demandons (les catholiques en ont le droit) que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République.

« Que les catholiques se placent nettement sur ce terrain qui leur appartient et qu'ils ne craignent pas d'affirmer leurs revendications. »

Et plus loin :

« Que les efforts des gens de bien ne s'usent pas en des luttes politiques stériles ; mais qu'ils se portent là où les appelle le péril religieux et social, là où les réclament les vrais intérêts de la France. Nous ne voudrions pas de dénomination de parti. Pour, nous, c'est la France chrétienne qui, sans renier aucun des progrès légitimes de notre siècle, s'unit pour défendre sa foi, ses traditions et ses gloires nationales contre les hommes qui voudraient



la déchristianiser. Il appartient à tous ceux qui acceptent ce programme de le poursuivre par les voies légales, avec calme, énergie et persévérance. Loin qu'on puisse les accuser de conspirer contre le gouvernement, ils seront les meilleurs soutiens de l'ordre public. »

C'était le programme d'une action catholique, en dehors de tout parti politique ; chacun pouvait garder ses convictions, mais il en faisait abstraction dans l'intérêt de la défense religieuse et sociale.

Les lettres d'adhésion arrivèrent nombreuses et chaleurenses au cardinal Richard ; on peut dire que l'unanimité de l'épiscopat français acceptait son programme. Il fallait le mettre à exécution. Le 19 juin, un comité de vingt membres se constituait sous le titre d'*Union de la France Chrétienne* ; il publiait la déclaration suivante :

« Répondant à l'appel de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, et nous associant à la grande pensée d'union qui a inspiré sa lettre aux catholiques sur le devoir social, nous demandons le concours des chrétiens, de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille.

« Au nom de la foi menacée, au nom du salut de la patrie, que l'impiété conduirait à la servitude et à la décadence si le programme des sectes antichrétiennes et maçonniques continuait à passer dans les lois et dans l'administration du pays, nous les adjurons tous de s'unir pour revendiquer la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité, la liberté d'association, et pour obtenir la revision de tout ce qui, dans les lois scolaires, militaires ou fiscales en est la violation manifeste.

« Le seul moyen de reconquérir ces libertés vitales c'est de ne nommer aux conseils municipaux et généraux, à la Chambre des députés et au Sénat, que des hommes franchement dévoués à cette grande cause. Du moment que la Religion et la Patrie sont en danger, s'abstenir serait une désertion ; voter par peur ou par faiblesse pour les complices des sectes antichrétiennes serait une trahison.

« Voilà ce que doivent résolument accepter tous ceux qui ne veulent pas laisser périr en France la foi de nos pères ; voilà ce qu'il faut surtout faire comprendre au peuple, sur qui l'oppression pèse plus lourdement.

« L'ouvrier qui vit de son travail est le premier intéressé dans la liberté que nous demandons pour tous. Les doctrines sectaires, qui s'attaquent aux droits les plus sacrés de son âme, lui promettent vainement l'amélioration efficace de son sort. La religion, qui fut sa libératrice, sera toujours son meilleur soutien. Seule, elle peut assurer sa dignité et relever sa condition pas l'ascendant de ces principes de justice et de charité dont l'Eglise est l'immuable gardienne et que la dernière encyclique de Léon XIII a remis en pleine lumière avec une si incomparable autorité et une si magnanime sollicitude.

« Remettre la France chrétienne en possession de ses droits, c'est donc le devoir et la nécessité de l'heure présente. Il importe d'y travailler plus que jamais, par la plume et par la parole, par la presse et par les conférences, par une propagande active et par une résistance opiniâtre, en usant de tous les moyens légaux dont nous pouvons disposer.

« Nous y serons aidés par toutes ces œuvres admirables que le zèle catholique a fait naître et que nous avons vues grandir et se multiplier dans l'épreuve. Par le bien qu'elles répandent autour d'elles, elle nous susciteront des appuis ; par la force que nous cherchons à créer, nous leur préparons une sauvegarde. Loin de nous la pensée de les détourner de la sphère d'action qui leur est propre. Nous respectons profondément leur autonomie et leur indépendance.

« Mais nous nous tenons à la disposition des comités locaux qui, poursuivant le même but que nous, se sont déjà établis ou s'établiront dans d'autres régions de la France. C'est à eux qu'il appartient de s'organiser et d'agir avec les diversités que chaque pays comporte. Nous leur demandons de se mettre en rapport avec nous, et, de notre côté, nous les tiendrons au courant de ce que nous ferons.

« Notre comité prend un titre qui indique la pensée de sa fon-

dation. Il s'appelle l'*Union de la France Chrétienne.* Nous espérons que, par la généreuse énergie et le concert cordial de tous les efforts, cette Union se constituera partout sur de fortes et larges bases. Puisse-t-elle, avec l'aide de Dieu, contribuer au relèvement religieux, social et national de notre pays ! »

Cette déclaration était signée par MM. Chesnelong, sénateur; Keller, ancien député; baron de Mackau, député; comte Albert de Mun, député; d'Herbelot, ancien magistrat; Ferdinand Riant, conseiller municipal; B. Terrat, président du Cercle catholique du Luxembourg; Raoul Ancel, du comité de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; R. P. Vincent de Paul Bailly, directeur de la *Croix;* marquis de Beaucourt, président de la Société bibliographique; Lucien Brun, sénateur; Buffet, sénateur; A. de Claye *(Défense);* comte Lanjuinais, député; Ferdinand Levé, directeur du *Monde;* Abel Rainbeaux (œuvre des Patronages); baron de Ravignan, ancien sénateur; vicomte de Roquefeuil, président de l'Association catholique de la Jeunesse française; Thellier de Poncheville, député; Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers.*

Attaquer ce programme comme contraire à la forme républicaine, c'était difficile; des journaux l'ont fait cependant en dénaturant le document. D'autres plus habiles s'en sont pris aux signataires dont le républicanisme ne leur inspirait pas confiance. En fait, cependant, des hommes considérés, méritant toute confiance, déclaraient s'unir pour défendre « les libertés civiles, sociales et religieuses » menacées; c'était complètement accepter la République, si elle voulait respecter ces libertés. Mais on allait avoir mieux encore. Le 24 juin, Mgr Fava, évêque de Grenoble, prenant une initiative hardie, adressait la circulaire suivante à son clergé :

« ÉVÊCHÉ
DE GRENOBLE

« Grenoble, le 24 juin 1891.

« Monsieur et cher coopérateur,

« Son Eminence le cardinal archevêque de Paris a entrepris

une œuvre de salut : celle de faire de tous les catholiques de France une armée qui défende les droits de Jésus-Christ, Roi des rois, et la souveraineté de son Eglise ou royaume.

« Or, cher coopérateur, il arrive que, quand nous demandons à nos catholiques de s'engager sous ce noble étendard de la croix, ils nous répondent : *Que le clergé nous guide !* Et lorsque nous disons au clergé de répondre à cet appel, à son tour il nous répond : *Que les évêques marchent en avant !*

« C'est ce que nous voulons faire, en vue de nous unir au cardinal archevêque de Paris, et de l'imiter dans notre diocèse.

« Nous sommes sûr de votre adhésion, cher coopérateur : vous nous suivrez, et si nos pas s'attardent, vous nous animerez aux combats du Seigneur.

« Afin que nous ne soyons pas accusés de tramer un complot contre les *institutions républicaines*, voici ce que nous déclarons publiquement et solennellement, pour vous et pour nous :

« Article premier. — Nous acceptons la forme de gouvernement qui est celle de la France aujourd'hui, c'est-à-dire la *République*.

« Nous voulons un chef qui soit catholique : c'est la loi de notre pays.

« Nous voulons un gouvernement qui s'inspire, dans ses lois et son action, des croyances catholiques, religion de la très grande majorité des Français, et non des erreurs maçonniques, dont la base est le naturalisme et qui ne sont professées que par un petit nombre de Français.

« Article 2. — Pour arriver à réaliser parmi nous cet idéal, qui s'impose à notre foi, nous aurons recours à tous les moyens honnêtes et permis. Nous nous efforcerons surtout d'avoir comme représentants à la Chambre et au Sénat des catholiques fidèles à leurs croyances, et intelligents dans les affaires qu'ils auront à traiter.

« Article 3. — Nous prendrons pour guider notre action la dernière encyclique de Léon XIII : *De la condition des ouvriers*, basée sur le saint Evangile et la justice naturelle.

« Article 4. — Sans nullement haïr ceux qui propagent l'erreur dans la société, nous les combattrons, à l'exemple de Jésus-Christ



qui s'élevait avec force contre les scandaleux. Car nous réprouvons, ainsi que Dieu le commande, le système de la *neutralité*, et nous professons qu'un enfant qui n'aime pas son père, ni sa mère, est coupable : il en est de même envers Dieu, qui est notre Père à tous.

« Article 5. — L'évêque diocésain est à la tête de cette Société, qui prendra le nom de *Parti Catholique*, parce qu'elle a pour but de défendre les intérêts de l'Eglise et de prendre *parti* pour elle dans toutes les questions auxquelles elle est mêlée.

« Article 6. — Le *Parti Catholique* se soumettra aux lois qui lui sont imposées de droit commun, et usera des libertés qu'elles lui laissent.

« Article 7. — L'évêque aura un conseil pour s'occuper avec lui des intérêts du *Parti Catholique*. Les affaires se traiteront avec lui et son conseil, *par correspondance* en général.

« Article 8. — Il se formera divers comités, conformément aux lois, dans les arrondissements, dans les cantons, les paroisses, etc., selon qu'il en sera besoin. A cette fin, nous réclamons nos droits de citoyens français, dont n'est pas privé le prêtre, forcé d'ailleurs aujourd'hui à être soldat et à défendre le pays comme tous les autres citoyens.

« Article 9. — Ces comités, chacun en ce qui le concerne, auront pour but la défense de l'Eglise catholique et le règne de Jésus-Christ dans les âmes, les familles, les écoles et la société.

« Pour atteindre ce but, les comités emploieront les moyens qne l'Eglise conseille ou approuve.

« S'ils ont besoin d'avis, ils en écriront au chef du *Parti Catholique* diocésain, ou à la personne qui aura été désignée par lui. Le conseil nommé pour étudier les questions répondra, après décision prise par qui de droit, et, s'il y a lieu, en informera les autres comités, par la voie du journal du *Parti Catholique*, qui sera le *supplément de la Croix de l'Isère*, tiré aujourd'hui déjà à 14,500 exemplaires.

« S'il en est besoin, l'évêque prendra conseil du métropolitain pour les questions intéressant le diocèse ou la province, et s'il s'agit d'une cause intéressant toute la France, il priera le métro-

politain d'interroger ses vénérables collègues les autres métropolitains, ou le président qu'ils auront élu, afin que l'unité d'action soit assurée dans toute la France pour les questions de haut intérêt.

« Art. 10. — Deux dangers doivent être évités par le *Parti Catholique* : le premier, c'est l'imprudence où jette un zèle inconsidéré. Nous voulons servir l'Eglise et la France ; or, le zèle inconsidéré ne peut que nuire à leur cause.

« Le second danger, c'est la timidité à laquelle on a habitué, en France, le clergé et aussi les catholiques, en leur faisant peur, en les menaçant, en exécutant sur eux ces menaces, en leur imposant des lois tyranniques. Peut-être sera-ce pire à l'avenir; mais, en tout cas, s'il faut souffrir, Jésus-Christ, notre divin Chef, a souffert ; nos pères ont souffert, nous saurons bien souffrir à notre tour. Naguère à Paray n'avons-nous pas pris pour maximes :

« Le devoir prime le droit,

« Le devoir règle le droit,

« Le devoir rempli fait triompher le droit.

« Art. 11. — Le secret de réussir et de vaincre se trouve dans ces paroles de notre adorable Chef : « Qui veut venir avec moi, qu'il fasse abnégation de lui-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive. » C'est l'égoïsme qui tue les entreprises et c'est l'oubli de soi qui assure leur triomphe, par la soumission aux chefs et au règlement. »

Voilà la République acceptée en termes exprès, pourvu qu'elle soit respectueuse de la foi catholique, et nous avons en même temps un programme d'action catholique. Aussi la lettre de Mgr Fava produisit-elle une vive et profonde impression. L'éminent prélat se vit attaqué et par les républicains plus ou moins affiliés aux loges, — combien le sont ! — et par les catholiques inféodés aux partis monarchiques ou trop effrayés de la République à cause de l'abus qu'on a fait en France de cette forme de gouvernement. Il a répoudu lui-même dans des lettres adressées à l'*Univers*. Nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole.

Le 2 juillet il écrivait à l'*Univers* :

« Ce qui me frappe, c'est de voir qu'on trouve étrange que je

songe à voir LE CHRIST redevenir le vrai Roi des Francs et le Roi des rois. Il faut, à leur avis, se résigner à être désormais païen en France, comme ils le sont eux-mêmes, et sans dire qu'ils veulent rester francs-maçons, ils laissent entendre que le catholicisme, qui est le christianisme parfait, doit demeurer étranger au gouvernement de la France et des autres Etats.

« La déclaration de l'*Union chrétienne*, sous les auspices de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, avait dit au fond ce que j'ai dit moi-même, et si j'ai accentué certains points de la question, je n'entends pas avoir innové en quoi que ce soit, sinon de m'être mis à la tête de mon peuple, dans le but de travailler à la rentrée de Jésus-Christ et de sa loi dans les nations européennes et leur gouvernement.

« J'apparais, à leurs yeux, en parlant ainsi, d'une naïveté de séminariste, et ils sont bien près de ne pas me prendre au sérieux, si l'on pèse leurs paroles. Je parle cependant sérieusement, et je leur annonce que l'Eglise catholique triomphera de leur incrédulité. Par la Papauté, que Dieu fait si grande à notre époque, Jésus-Christ redeviendra le Roi adoré des nations et sa loi divine servira de règle à la société. La Franc-Màçonnerie passera, comme toutes les hérésies ; l'éternelle vérité triomphera.

« Il n'y a pas un seul catholique digne de ce nom qui ne soit convaincu de ce que je dis, et non de ce que je prophétise ; car il ne faut pas être prophète pour annoncer que Dieu le Père a donné à son Fils les nations en héritage, et que tôt ou tard elles reviennent à Lui. *Qui vivra, verra.* Que messieurs les incrédules en prennent leur parti : le Christ ne peut pas plus abdiquer sa divine royauté qu'un père son autorité paternelle. Il y a dix-neuf siècles qu'il l'exerce en ce monde, quatorze en France, et ce n'est pas fini... Le Christ n'a pas cessé d'aimer les Francs. »

Et à l'appui de sa lettre, Sa Grandeur citait celle qu'il avait reçue de M. Théry, avocat à Lille, et que voici :

« Monseigneur,

« Je viens de lire dans l'*Univers* votre mandement pour la créa-

tion du *Parti catholique* dans votre diocèse. Permettez-moi de vous dire combien cet acte m'a réjoui.

« Jusqu'ici les catholiques qui cherchent à organiser la défense sur le terrain politique avaient rencontré de puissants encouragements auprès de leurs évêques, mais aucun n'avait cru devoir user de son droit de chef du peuple chrétien pour prendre publiquement la direction du mouvement catholique.

« Le premier vous venez de le faire : c'est mettre les choses sur leur base véritable. Votre exemple ne pourra manquer d'être suivi. Ce sera peut-être un redoublement de persécution religieuse, mais certainement ce sera le salut. »

Dans une autre lettre au même journal, datée du 9 juillet, Sa Grandeur disait :

« Je dois à la vérité de dire quelques mots à ceux qui trouvent mauvaise la démarche que j'ai faite, en acceptant publiquement la *forme* de notre gouvernement actuel : *la république*.

« Qu'il me soit permis de rappeler à ces messieurs qu'il y a trois écoles politiques, ou trois *opinions* en politique ; car de dogme, il n'y en a point.

« 1° La première est celle de saint Thomas d'Aquin, ou Suarez, qui enseigne que l'autorité est donnée de Dieu immédiatement à la société. La société en masse, ne pouvant pas gouverner, confie son autorité à un chef, qui gouverne le peuple, aux conditions stipulées par la nation. Que ce chef soit roi, empereur, président de république, il n'importe ; mais il doit être fidèle au contrat qu'il a passé avec la nation, et la nation, de son côté, est obligée de respecter ses engagements. Elle ne peut chasser ledit chef que s'il manque à son devoir, en un point capital et prévu.

« 2° La seconde opinion est celle de Bossuet. Il enseigne que le peuple choisit son chef, et que Dieu revêt ce chef choisi de l'autorité nécessaire au gouvernement du peuple. C'est pourquoi ce gouvernement n'est pas soumis à un contrat passé entre le peuple et le chef, et la nation doit obéir en silence, sauf en certains cas admis de.droit par elle, comme serait en France, pour le chef, l'apostasie de la religion catholique.

« 3° Enfin, il y a l'opinion révolutionnaire de Rousseau, qui prétend que non seulement l'autorité appartient à la société, mais aussi que la société peut, après l'avoir confiée à un chef à certaines conditions, la reprendre sans autre raison que sa volonté.

« Pour nous, nous partageons l'opinion de Suarez, qui est celle de la plupart des sociétés actuelles et même des auteurs les plus accrédités.

« C'est aussi, je crois, celle de Monsieur le comte de Paris, qui ne veut pas régner en France sans y avoir été appelé par la nation.

« Le comte de Chambord disait : « *L'heure est à Dieu, la pa-* « *role à la France.* »

« Or, la France a placé à sa tête un chef, sous la forme républicaine. Elle a renoncé à l'empire et à la monarchie. Sans doute, elle n'a pas été consultée, dès l'origine, d'une façon adéquate; mais, depuis lors, vingt ans se sont écoulés, des votes ont été émis à ce sujet, et la forme républicaine est adoptée légalement.

« La République est donc le gouvernement de la France, tant qu'il plaira à la France qu'il en soit ainsi. Et supposé qu'un prétendant au trône se présente, il appartient au peuple français de l'accepter comme roi ou empereur, s'il ne veut pas garder la République. Concluons :

« D'après l'opinion de Suarez, l'autorité vient de Dieu à la nation *immédiatement*, la nation en dispose. C'est ainsi que nous avons la République.

« S'il plait à la nation de rappeler un empereur ou un roi, nous accepterons l'empereur ou le roi. Si, au contraire, elle déclare, le cas échéant, vouloir garder la forme républicaine, nous ne ferons pas de révolution pour avoir autre chose, pourvu que la République garde le contrat qu'elle est censée avoir passé avec le peuple de France, en très grande partie catholique.

« Nous savons que, pour le quart d'heure, l'Eglise est persécutée par les Chambres, dont la majorité appartient à la Franc-Maçonnerie, mais à qui la faute?

« Pour nous, nous nous mettons à la tête de nos catholiques

pour essayer d'avoir des députés et sénateurs catholiques. Nous le faisons, par amour de Jésus-Christ et de la France, qui lui doit sa puissance et sa gloire. Veulent-ils que nous devenions des renégats, ceux qui attaquent notre foi de catholiques ? Veulent-ils que nous soyons des Français indignes de ce nom, que nous mettons au-dessus de tous les autres, des Français indignes de notre incomparable patrie, ceux qui, depuis quinze jours et plus. épuisent leur vocabulaire pour nous maudire ? Nous l'ignorons. Ce qui est sûr, c'est qu'en haut, comme en bas, beaucoup ne savent pas ce qu'ils disent. C'est en vertu de cette considération que nous leur pardonnons, et que nous demandons. à Dieu de leur pardonner. »

En même temps, la *Semaine religieuse* de Grenoble publiait sous ce titre : *Politique chrétienne*, un résumé dont le prélat prescrit l'enseignement dans son diocèse. C'est comme un catéchisme politique, divisé en quatre chapitres : Royauté divine de Jésus-Christ ; les apôtres de Jésus-Christ ; moyens d'apostolat ; des élections. Nous regrettons que la longueur de cet article ne nous permette pas de reproduire intégralement cet exposé ; en en voici le dernier chapitre :

CHAPITRE QUATRIÈME

DES ÉLECTIONS

D. Est-ce que les élections sont un moyen d'aspotolat ?

R. Oui, les élections diverses, surtout celles des députés et des sénateurs, sont un moyen puissant d'être apôtre de Jésus-Christ.

D. Quelle en est la raison ?

R. La raison en est que les députés et les sénateurs font les lois et forment le gouvernemeut du pays. Si leurs lois sont conformes à la justice et respectueuses des croyances catholiques, ces lois sont bonnes, sinon, elles sont injustes et impies, et le gouvernement mauvais.

D. Que faut-il penser des électeurs qui, sciemment et le voulant, nomment des députés et sénateurs qu'ils savent devoir voter contre les croyance catholiques ?

R. Il faut penser que ces électeurs se rendent gravement coupables envers Dieu, et qu'ils sont responsables devant lui des actes mauvais que commettront les députés et sénateurs nommés par eux.

D. Et pourquoi cela ?

R. Parce que si les électeurs, en nommant les députés et sénateurs, n'insultent pas eux-mêmes Jésus-Christ et son Eglise, ils les font offenser, insulter et blasphémer par les hommes de leur choix.

D. Mieux vaudrait donc ne pas voter du tout ?

R. Puisque les élections sont un moyen d'être apôtre de Jésus-Christ, et que, en général, il est facile de voter, il faut regarder les élections comme obligatoires devant Dieu.

D. Que faire si aucun catholique ne se présente ?

R. Il faut s'entendre avec ses frères et amis et en choisir un.

D. Cela coûte cher et de diverses manières.

R. Oui, c'est cher aussi pour les ennemis de Dieu, et ils trouvent de l'argent. Unissons-nous, nous en trouverons.

D. Les évêques et les prêtres peuvent-ils se mêler d'élections ?

R. Oui, puisque la loi les reconnait électeurs et éligibles, et leur assure tous les droits de citoyens français, dont, par ailleurs, ils remplissent les obligations.

D. Est-ce que le clergé, à l'étranger, s'occupe des élections ?

R. Oui, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, partout, les évêques et les prêtres s'occupent des élections, étant plus que les citoyens ordinaires obligés d'être apôtres de Jésus-Christ, défenseurs des droits de l'Eglise, pères du peuple, gardiens des mœurs et amis de la gloire de la nation.

D. Il faut donc, quand il y a des élections en vue, s'y préparer ?

R. Oui, il faut s'y préparer comme à un acte d'où dépendent la fortune du pays, son bonheur et son avenir.

Vive le Christ qui aime les Francs !

† AMAND-JOSEPH, *Evêque de Grenoble.*

Grenoble, le 7 juillet 1891.

N. B. — Ce résumé de politique chrétienne sera enseigné dans notre diocèse, ainsi qu'on enseigne le catéchisme.

Nous disions en commençant que l'action catholique, loin de se mettre en opposition avec la forme républicaine, comme on le lui reprochait pour justifier la persécution, acceptait, au contraire, la République; nous ajoutions que nous le prouverions par des documents. On a vu nos preuves que nous avons dû écourter : certes, elles sont concluantes. Depuis le toast du cardinal Lavigerie jusqu'à l'organisation donnée par Mgr Fava au parti catholique dans son diocèse, en passant par les lettres des cardinaux Rampolla et Richard et par la déclaration de l'Union de la France chrétienne, toujours on a affirmé qu'on mettait la politique de côté et qu'on acceptait la République pourvu qu'elle se montrât soucieuse des intérêts religieux et sociaux. Qui donc oserait demander plus à un chrétien ? Mais nos républicains ne veulent pas le comprendre : affiliés des loges dont ils exécutent trop souvent les ordres, ils entendent imposer une république maçonnique. Ils n'y parviendront pas.

Nous ne savons ce qui sortira du mouvement actuel, nous n'oserions affirmer que l'action catholique, de quelque nom qu'on l'appelle, va se constituer immédiatement de manière à s'imposer aux loges; mais tôt ou tard, les catholiques s'organiseront, et le jour où cette organisation sera faite, Dieu aidant, la victoire sera certaine.

A. RASTOUL

DANTON ET LE PASTEUR DIDE AU SÉNAT

Le pasteur protestant, Dide, sénateur, qui a une manière à lui de comprendre l'histoire, a soutenu jadis que le Directoire a été pour l'Eglise et le clergé catholique un régime de douceur et de



liberté. L'historien Victor Pierre se chargea alors, pièces en main, de lui prouver le contraire. Le pasteur Dide, sénateur, a-t-il été convaincu ? Nous en doutons; rien ne trouble l'intrépidité et la séréniité d'affirmation de certaines gens.

D'ailleurs, la thèse du pasteur Dide nous paraît reposer sur une théorie générale : C'est que les choses et les hommes de la Révolution sont parfaits. Nous ne savons si le pasteur Dide est un protestant bien fervent : mais nous savons qu'il est très fervent en maçonnerie. Or, les crimes de la Révolution sont des vertus aux yeux des francs-maçons ; c'est la théorie du bloc rendue célèbre par le F.·. Clémenceau.

Les massacres de septembre, mais c'est en partie, une œuvre maçonnique. Il y avait parmi les prisonniers massacrés, des personnages dont la mort avait été jurée en loge. Il y avait l'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes, auteur du Voile levé, qui avait commis le crime de révéler les mystères maçonniques. Il y avait la princesse de Lamballe, qui avait commis la coupable légèreté de se faire affilier à la Franc-Maçonnerie, qu'elle avait ensuite abandonnée. Vous êtes donc bien dans votre rôle, F.·. Dide, pasteur protestant et franc-maçon, en prenant la défense de Danton, coupable des massacres de septembre. Danton était probablement franc-maçon comme vous, et comme vous exécuteur des ordres maçonniques.

Mais autre chose est de défendre les massacreurs de la Révolution, autre chose est de laver la tache de sang dont ils sont marqués. Malgré tous les dires du pasteur Dide, malgré ce style fuyant qui fait merveille en loge, Danton n'a pas été justifié à la séance du Sénat ; il reste et restera bien, aux yeux de l'histoire, responsable des journées de septembre: tout le sang versé, rejaillit bien sur sa mémoire, et ce sang versé éclaboussera sa statue.

Le Conseil municipal de Paris est, on le sait, sous la direction de la Franc-Maçonnerie : presque toutes ses décisions sont inspirées par les loges. C'est sans étonnement que nous voyons un pasteur protestant, franc-maçon lui-même, se lever et prendre, en plein Sénat, la défense d'une mesure dictée par la Franc-Maçonnerie. Franc-Maçonnerie et protestantisme ont toujours, on le

sait, fait bon ménage. Il y a une logique des choses qui se réalise forcément dans les faits. La Franc-Maçonnerie et le protestantisme caressent le même rêve, le renversement de l'Eglise catholique : ce sont des alliés naturels ; ils s'entendent à demi-mot ; ils ont un terrain commun, ou ils se rencontrent presque sans ce chercher. Qu'un prêtre catholique se fourvoie dans une loge, ce serait purement monstrueux. Qu'un ministre protestant se fasse affilier à la loge et devienne un des grands dignitaires de la Franc-Maçonnerie, cela paraît tout naturel ; il n'examinera pas ce que devient, dans cette alliance, le minimun de christianisme qu'il a conservé : il voit dans la Franc-Maçonnerie une alliance puissante pour saper le catholicisme, c'est tout ce qu'il veut, c'est tout ce qu'il cherche. Il y a donc entre francs-maçons et protestants une affinité naturelle que nous voulions signaler. Revenons à notre sujet.

Le Conseil municipal de Paris vote l'érection d'une statue à Danton. M. Wallon, sénateur, interpelle le Gouvernement pour savoir quelle sera son attitude, et s'il se fera représenter à l'inauguration. Il n'a pas de peine à prouver que Danton fut un homme de sang, qu'il a, sinon provoqué, du moins laissé faire les massacres de septembre, qu'il était de son devoir d'empêcher. La chose ne fait pas de doute pour l'historien digne de ce nom. M. Wallon remporte une victoire facile. Qui se lèvera pour défendre Danton ? Un pasteur protestant, franc-maçon, le F.·. Dide.

Ah ! qu'il est bien dans la tradition calviniste et maçonnique ce F.·. Dide ! Qu'il est bien le descendant direct de ces huguenots qui, au XVI[e] siècle, dans des conciliabules secrets, avaient déjà partagé la France en départements, en districts ou cantons, avaient décrété l'assassinat du roi, la déclaration de la République ! Qu'il est bien le successeur des Jean Bon Saint-André, de tous ces protestants qui votèrent consciencieusement la mort de Louis XVI ! Oui, pasteur Dide, Danton est bien des vôtres, et c'est avec raison que vous le revendiquez.

Mais sachez que, malgré vos dénégations, vous allez élever une statue à un homme sanguinaire, plus sanguinaire que le fameux



Charles IX, coupable de la Saint-Barthélemy. En voulez-vous la preuve ?

A l'occasion du centenaire de 89, un honnête universitaire, un membre de l'Institut, M. Paul Janet, a voulu naguère, selon son expression, apporter son « obole » au centenaire de la Révolution. Il a écrit une « Histoire de la Révolution française ». C'est une œuvre calme, froide, sans passion aucune, favorable à la Révolution. Or, voici ce que nous y lisons à propos des massacres de septembre. Que le pasteur Dide, sénateur et franc-maçon, médite ce passage :

« Le grand agitateur Danton, qui avait été comme substitut de « la Commune de Paris, le principal organisateur du 10 août, et « qui était devenu depuis ministre de la justice, semble s'être « souvenu du conseil de Machiavel, lorsqu'il prononça, dit-on, « ce mot célèbre ; « Il faut faire peur aux royalistes».

« L'ennemi approchait ; le parti royaliste était tout prêt à « relever la tête. Danton, même avant le 10 août, avait fait décla- « rer la patrie en danger (28 juillet). Maintenant, pour sauver la « Révolution menacée, il voulut la compromettre par un de ces « actes sanglants qui ne permettent plus ni retour, ni composi- « tion (les massacres de septembre).

« La Commune insurrectionnelle, formée dans la nuit du 10 « août, était composée des éléments les plus violents du parti « révolutionnaire ; ce fut cette nouvelle Commune qui tint tête à « l'Assemblée et qui a la plus grande part de responsabilité dans « les événements qui allaient se passer...

« On voudrait, pour l'honneur de la France, que ce massacre « eût été une explosion de fureur populaire, comme il arrive « souvent dans les troubles civils. Malheureusement il n'est que « trop démontré que cet odieux épisode de notre histoire révo- « lutionnaire a été un coup prémédité et organisé par la Com- « mune de Paris, exécuté par des assassins ivres et stipendiés. « On a les quittances » (1).

(1) *Histoire de la Révolution*, par Paul Janet, p. 106.

Ainsi se trouve sapée par la base toute l'argumentation du pasteur Dide. Danton était bien en position d'empêcher tout le mal : c'était son devoir de le faire. Il ne l'a pas fait. Il n'a pas été surpris; le massacre avait été préparé de longue main, à froid. « On a les quittances. »

Ce que voyant, le pasteur Dide plaide les circonstances atténuantes. Dans un morceau de littérature maçonnique il parle de Louis XI, du cardinal de la Balue, de Richelieu, de Louis XIV, de la Révocation de l'édit de Nantes. C'est un de ces morceaux qui sont bons à dire en loge : les maçons s'extasient et persuadent au F.·. Dide qu'il a du génie. Nous doutons que le Sénat ait été de cet avis ; citons ce spécimen d'éloquence, ou plutôt cette pièce d'architecture. C'est du F.·. Dide tout pur :

« *Est-ce que quand* vous élevez une statue à Louis XI, vous pre-
« nez parti pour lui à propos de la légende du duc de Nemours,
« et est-ce que vous amnistiez la cruauté dont ce roi fit preuve
« envers le cardinal de la Balue ?

« Refuseriez-vous par hasard une statue au cardinal de Riche-
« lieu ? Et cependant, vous savez avec quelle éloquence indignée
« deux des plus grands écrivains de notre époque, Alfred de
« Vigny et Victor Hugo, ont parlé de l'homme rouge, du Cardinal
« impitoyable !

« Est-ce que vous demanderiez, Monsieur Wallon, est-ce que
« vos amis demanderaient qu'on fît descendre du piédestal qui
« s'élève place des Victoires, la statue de Louis XIV ? Et cepen-
« dant, ce monarque s'est rendu coupable de la Révocation de
« l'Edit de Nantes,... crime national accompli en pleine paix, avec
« des circonstances abominables et dix fois plus odieuses que les
« massacres de septembre. »

Voilà, certes, une belle manière de raisonner, et le pasteur Dide peut tenir école sur l'art d'enchaîner les sophismes. Cela veut dire : Comme il n'y a pas sur la terre d'homme parfait, ou n'élevez de statue à personne, ou ne protestez pas s'il nous prend fantaisie d'en élever à Danton, à Marat, à Robespierre, à Fouquier-Tinville, à tous les assassins de la Révolution. Vous n'aurez rien à dire s'il nous prend fantaisie un jour de gratifier de leur statue tous

les grands malfaiteurs de l'humanité. Un criminel de droit commun, Etienne Dolet, n'a-t-il pas déjà sa statue sur la place Maubert, à Paris?

Nous n'aurions pas insisté sur cet incident; nous n'aurions pas même fait remarquer avec quel acharnement la secte maçonnique au pouvoir élève des statues à tous les ennemis de la religion et de la société. Diderot, Voltaire, Jean-Jeacques Rousseau! quelle profusion, quelle débauche de bronze et de marbre! Mais l'enseignement de l'incident de la statue de Danton n'est pas là. Ce qu'il y a d'instructif dans cette affaire, c'est de voir un ministre protestant continuer la tradition de ses devanciers. L'abbé Barruel ne se trompe donc pas en affirmant que la Révolution est l'œuvre combinée de la Réforme, de la Franc-Maçonnerie et de l'Illuminisme. Ceux qui disent que la Révolution n'a pas été spontanée, mais voulue, préparée de longue main par des sectes occultes, ne se trompent pas plus que ceux qui affirment que les massacres de septembre ont été organisés d'avance.

C'est là que sont les vraies sources de l'histoire. Celui qui aurait les procès-verbaux des conciliabules secrets des calvinistes au XVIe et au XVIIe siècle, aurait l'explication de bien des événements de la Révolution. C'est ce qui explique la tendresse du pasteur Dide, homme de tradition, pour un des hommes les plus exécrables de la Révolution. Car s'il est vrai, comme l'a prouvé M. Wallon, et comme l'affirme M. Paul Janet, que: « les massa-« cres de septembre ne furent pas l'explosion d'un mouvement « populaire, mais un attentat prémédité, préparé et accompli sous « la direction de l'autorité publique, » il n'est pas moins vrai que la Révolution, dans son ensemble, a été l'œuvre, non du peuple français, mais du républicanisme calviniste, aidé du jansénisme, du philosophisme, trouvant enfin sa vraie formule dans l'illuminisme de Weishaupt et arrêtant ses derniers programmes dans les convents qu'il réunit et présida. Nous avons déjà expliqué ce filon inexploré aux jeunes chercheurs de l'avenir. S'ils veulent avoir l'histoire réelle, vivante, et non une histoire de convention,

qu'ils travaillent dans ce sens ; ils seront payés de leurs peines par les découvertes qu'ils feront.

J. DES APERTS.

LA FRANC-MAÇONNERIE
et l'Ame de la France

L'âme de la France, ce sont, sur notre sol de France, toutes ces intelligences, si nombreuses encore, qui veulent s'élancer vers la Vérité, toutes ces volontés qui veulent marcher vers le Bien, tous ces cœurs qui ont faim et soif de la Beauté qui transfigure et console. Les philosophes comme les théologiens nous le disent : le vrai, le beau, le bien ont leur source en Dieu, qui est lui-même la Vérité, la Beauté et la Bonté par essence. Or, les francs-maçons de France nient Dieu, et, par une inconséquence à laquelle nous sommes bien habitués, ils le poursuivent partout où ils en rencontrent l'idée ou les emblèmes. Ils veulent empêcher les âmes françaises de s'élever vers lui, d'arriver jusqu'à lui. Ils ont comploté d'étouffer l'âme de la patrie. Plus de Dieu dans l'école, plus de Dieu dans la famille, plus de Dieu dans la société, voilà le programme qu'ils se sont efforcés d'imposer à la nation. Ils ont réussi, mais leur triomphe doit être éphémère, car l'âme de la patrie, violentée dans ses instincts les plus essentiels et les plus puissants, est en souffrance et veut se débarrasser de ces étreintes, de cette prison étroite où on veut la confiner.

De ce malaise de l'âme de la patrie nous avons des preuves, trop nombreuses hélas !... Pourquoi ces suicides de petits enfants, de jeunes gens, de jeunes filles ? Ah ! pauvres oiseaux enfermés

dans la cage obscure de l'athéisme, ils manquaient d'espace pour déployer leurs ailes par la foi, l'espérance et l'amour divin, et, de désespoir, ils se sont brisé la tête sur les barreaux qui arrêtaient leur élan. Si attristants qu'ils soient, il faut citer des faits : c'est le spectacle des effets lamentables de l'athéisme dans l'école, la famille et la société, qui doit forcer le peuple français à se détourner à tout jamais de ce système contre nature.

Le 7 juin dernier, à Lyon, une petite fille de 12 ans, enfermée dans une chambre à un cinquième étage par punition, ouvre une fenêtre et se précipite dans le vide pour venir tomber sur le pavé de la rue, le crâne fracassé. Remarquez que ce n'est pas un coup de tête subit et irréfléchi ; c'est après deux heures de solitude dans sa prison qu'elle a pris sa détermination et l'a mise à exécution. Pauvre enfant !... si elle avait été élevée dans nos écoles chrétiennes, elle aurait su accepter sa punition sans murmurer ; si l'idée affreuse d'un suicide se fût présentée à son esprit, jamais, en tout cas, elle n'y aurait germé, mûri ; le vide où elle allait se précipiter lui eût apparu comme un enfer béant où elle se plongeait, et elle serait retombée sur son banc pour pleurer une minute de coupable et déshonorante défaillance. Mais son institutrice lui avait probablement fait la même leçon sur l'enfer et la prière que cet instituteur de Nantes qui, il n'y a pas deux mois, disait à ses élèves : « Il n'y a point de bon Dieu et point d'enfer, c'est pour vous faire peur qu'on les a inventés. — Quand vos parents veulent vous faire réciter vos prières, allez-vous-en, *détalez*. »

Le même jour et dans la même ville, un enfant de dix ans, mécontent de ses parents, forme le projet d'aller se noyer dans le Rhône. Le voilà qui se dirige vers le fleuve aux eaux profondes. Il s'avance avec intrépidité. Déjà il en a jusqu'à la ceinture. Heureusement, quelqu'un l'a vu et peut le rejoindre assez vite pour le prendre par un bras et le ramener sur le rivage.

A Montargis, une fillette de 14 ans vient de s'empoisonner avec du laudanum. A Courthiézy (Marne), Marcelle L... vient, à 11 ans, de se noyer, parce qu'elle était jalouse de ses frères et sœurs. Adonis D... s'est jeté à l'eau à Avesnes (Nord). Il avait 18 ans.

On a retiré de la Loire, il y a quelques jours, Camille P..., de Tours, qui avait 20 ans. A Orléans, Emile G..., âgé de 16 ans, a été trouvé pendu dans un grenier. A Tonnerre, le fils d'un instituteur public, trouvé pendu aussi, dans un coin de la maison paternelle.

Arrêtons-nous dans cette triste besogne. Les collections de journaux, tout incomplètes qu'elles soient, en apprendront toujours trop pour notre honneur à la postérité. Et il faudra joindre à cette liste celle des précoces assassins. Car, nos pauvres enfants sans Dieu ne succombent pas tous au désespoir, il en est qui veulent profiter du peu de temps qu'ils ont à vivre et qui, pour arriver plus vite à jouir, se livrent à tous les crimes. Tels, les trois assassins de seize, de dix-sept et de dix-huit ans que la Cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort. Les comptes rendus de la justice criminelle sont là pour édifier ceux qui auraient encore besoin de l'être.

Et il n'y a rien à objecter. Ces pauvres suicidés, ces pauvres assassins de seize ans et moins sont bien des produits de l'athéisme : Ils sortent tous des écoles sans Dieu, comme de mauvais fruits qui devaient nécessairement sortir de mauvais arbres. Je ne me rappelle pas avoir encore vu citer un seul fait de ce genre et de cette gravité, suicide et assassinat, de la part d'enfants pas encore sortis ou tout frais sortis de nos écoles chrétiennes. Et quand il y en aurait, ce serait dans la proportion d'un sur cent. Il est donc évident que si l'âme de la patrie est malade dans la personne de nos enfants, cela tient uniquement à ce que l'on refuse de montrer et de donner Dieu à ces intelligences et à ces cœurs qui ne peuvent s'en passer.

Quelle œuvre barbare que celle-là! Autrefois, les pirates barbaresques venaient sur nos côtes de France. Ils prenaient nos enfants et les emportaient sur leurs barques légères au pays musulman. Là, ils les élevaient à la turque. Ils en faisaient des janissaires, et quand l'heure des invasions sonnait, c'étaient nos plus terribles adversaires. Ainsi fait la Franc-Maçonnerie. Elle vole à nos familles chrétiennes leurs enfants ; elle les jette dans les écoles sans Dieu, ces repaires plus redoutables que ceux des



pirates d'autrefois, et là, elle s'attache à déflorer et à déformer leurs âmes, à comprimer ces élans vers Dieu de l'esprit et du cœur de l'enfant. Oh! qu'il faut être méchant pour se livrer à cette œuvre contre nature! Car, on n'y arrive pas du premier coup; il faut s'y remettre bien des fois. L'enfant va si naturellement vers Dieu et vers tout ce qui lui parle de Dieu. On a défini très justement l'homme « un animal religieux »; mais c'est l'enfant surtout qui est l'homme dont on parle ici, parce que, lui, n'a pas eu le temps de se déformer ou d'être déformé. L'enfant est donc essentiellement religieux, et il faut une constance de tigre dans la cruauté pour arriver à comprimer complètement sa nature et à la retourner. Pendant ce travail de transformation sacrilège, il arrive à l'âme de l'enfant de vouloir secouer ses chaînes; mais vains efforts, la main du bourreau est là pour réprimer tout élan vers les sphères supérieures. A tous ses « pourquoi », on répond en lui montrant la terre et en lui disant: « tout est là, tout vient de là et tout y retourne...; ne regarde pas le ciel, il est vide; sois pratique et occupe-toi de toi pour jouir en ce monde, il n'y a que cela. » Enlever aux jeunes générations l'idée d'un Dieu qui les voit, les priver des perspectives de l'éternité, c'est un crime contre l'âme de la patrie. Qu'est-ce qu'un peuple où tous les regards seraient tournés vers la terre?

M. Ferry disait, il y a quelques semaines: « Nous avons voulu refaire l'*âme nationale* par l'école nationale. Et nous avons mis dix ou quinze ans à la faire cette école nationale. » Reconnaissez qu'en refaisant ce que vous appelez à tort l'école nationale vous avez bien mal réussi à refaire l'âme nationale. Elle est malade plus que jamais, c'est un fait reconnu de tous. C'est que pour refaire une âme, il faut la replonger dans son élément vital qui est Dieu, et vous avez fait le contraire dans vos écoles. Du catéchisme, de l'histoire sainte, de la prière, voilà ce qu'il faut pour refaire l'âme nationale. Et, soyez-en certain, la patrie veut cela. Vous allez à l'encontre de ses désirs en agissant autrement.

Hier, je me promenais dans les environs de la ville avec un jeune prêtre de mes amis. Il nous arriva de rencontrer un groupe d'enfants de cinq à douze ans, conduits par deux maîtres laïques.

Quelques-uns commencèrent à saluer mon compagnon; d'autres suivirent, et, comme leurs maîtres ne disaient rien, toutes les têtes se déouvrirent d'un bout à l'autre du groupe scolaire. Ce printemps dernier, j'avais l'insigne honneur d'accompagner l'évêque de Grenoble dans une course aux environs, encore, de sa ville épiscopale. Ici, ce fut bien mieux. Le bataillon laïque se composait de plus de trois cents enfants, et il y en avait de treize et quatorze ans. Quand ils eurent reconnu leur évêque, instinctivement, ils accoururent autour de lui pour recueillir une parole de conseil et une bénédiction... Voilà l'âme de la France ! Ses élans naturels la portent vers Dieu et ses ministres, et s'il le faut, elle brisera les chaînes avec lesquelles on veut la retenir captive.

C'est à nous, catholiques, à ressaisir cette âme de la patrie, déformée, enchaînée dans les écoles, l'armée, les hôpitaux, pour la rendre à la liberté, c'est-à-dire à la vérité.

M. DU FOREST.

LES CULINES DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Culine, l'agitateur, dont nous avons fait, à cette même place, ressortir le rôle infâme au cours des tristes événements de Fourmies, vient d'être sévèrement condamné par la Cour d'assises du Nord.

Si le Gouvernement avait fait son devoir, Culine eût été arrêté avant la fusillade, car tout le monde officiel, préfet, sous-préfet, procureur, commissaire de police, connaissaient depuis longtemps le rôle que jouait Culine, rôle, comme nous l'avons dit, d'émeutier, d'entrepreneur de grève et de courtier en désordre.

Pour tous ceux d'entre nous qui ont suivi avec exactitude les

appréciations journalières de la presse maçonnique au sujet des affaires de Fourmies et les débats de la Chambre au moment de l'interpellation Lasserre il ressort clairement que les chevaliers du triangle ont essayé tout d'abord de rejeter toutes les responsabilités de ce triste événement sur les troupes dont ils considéraient l'envoi et l'attitude au milieu des populations en effervescence comme une véritable provocation. Puis ils rejetèrent la faute sur le Commandant de la troupe qui avait, disaient-ils, ordonné le feu sans attendre au préalable les sommations prescrites.

Ils ne parlaient pas ou presque pas et n'en faisaient mention que parce que les autres journaux en parlaient, du fameux Culine et du juif Isaac. Le premier opérait depuis plusieurs jours à Fourmies en toute liberté, à la connaissance, comme nous venons de le dire, des autorités administrative et judiciaire, de la gendarmerie et de la police.

Le second prévoyant le résultat des opérations de Culine, avait provoqué l'envoi des troupes, de concert avec le préfet, et s'était tenu caché dans la Mairie pendant que ces troupes étaient aux prises avec une foule en délire et supportaient avec un sang-froid digne d'éloges ses outrages en attendant avec patience, mais en vain, l'intervention du sous-préfet, du commissaire de police avec les fameuses sommations.

Mais devant les révélations touchant Culine, qui ayant été condamné comme déserteur, était devenu, à l'expiration de sa peine, un agent électoral aux gages de Constans et était peut-être, dans les affaires de Fourmies, un provocateur soudoyé par de ténébreuses influences ; devant la campagne que firent certains journaux contre le sous-préfet Isaac dont on mettait au jour les singuliers états de services, en faisant la preuve de son insuffisance, enfin devant l'attitude du ministre de la guerre fermement résolu, et nous ne saurions trop l'en louer, à couvrir les troupes et leur chef, ils firent appel aux sentiments de générosité du peuple français, à la concorde des partis dans l'intérêt de la paix publique et proposèrent de passer l'éponge, par une amnistie générale pour tous les faits se rapportant aux troubles de la journée du 1er mai,

sur le malheureux incident de Fourmies, *dont le sanglant épisode semblait tenir de la fatalité.*

Cependant l'opinion publique était surexcitée ; elle demandait à cor et à cris que des poursuites fussent exercées contre les coupables qu'elle désignait jusque dans les hautes sphères de l'Administration.

Il fallait à tout prix faire un sacrifice, offrir une tête de Turc à la vindicte publique, jeter à l'eau l'un des siens, quitte à le repêcher plus tard, quand les circonstances le permettraient.

On se résigna à sacrifier le plus maigre, le moins puissant.

On finit par arrêter Culine.

De tout cela il n'y a pas lieu de s'étonner.

Car les francs-maçons qui sont en place aujourd'hui ont tous été, plus ou moins, des Culines et sont arrivés par les mêmes procédés.

Tous n'y ont pas mis la lâcheté de Culine se réfugiant dans les brasseries pendant qu'il envoyait les autres à la mort, mais tous ceux d'entre eux que nous voyons dans les hautes sphères gouvernementales sont parvenus à la position qu'ils occupent en flattant les passions populaires et en excitant au mépris des lois.

Quelques-uns même n'ont pas reculé devant l'assassinat et on en connait qui siègent aujourd'hui dans le Parlement et que le régicide a mis jadis en mouvement sans que leur conscience le leur ait jamais reproché.

Ranc a été condamné à mort à la suite des sinistres événements de la Commune.

Méline, l'onctueux et placide Méline, était au nombre des maires de Paris à cette époque néfaste.

Félix Pyat, plusieurs fois condamné pour ses scélératesses, fut député. Yves Guyot est ministre des travaux public, après avoir, dans la presse sous-radicale, excité tous les pires instincts de la foule.

Jules Ferry et Floquet furent-ils donc autre chose que des Culines, le premier lorsqu'il poussait à la révolution sous l'Empire, et le second lorsqu'il outrageait le Czar, hôte de la France ?



Tolain le sénateur, le faux ouvrier; Basly le député, faux ouvrier également; Tirard le faux bijoutier; Lanessan, gouverneur de la Cochinchine, et tant d'autres, ont fait leur réputation dans la rue, dans les clubs, fomentant la rébellion, soit contre l'Empire, soit contre les gouvernements du 24 Mai ou du 16 Mai.

Il n'est pas un franc-maçon arrivé qui n'ait plus ou moins fait son Culine. C'est le moyen de percer et d'arriver.

Mais une fois parvenu on se range, on oublie le passé, on exigerait volontiers que les autres l'oubliassent aussi et l'on tape sur les nouveaux Culines dont on a toléré, voire même excité les entreprises dans le but d'entretenir l'hostilité *des couches profondes de la Société* contre les patrons ou contre ceux qu'on appelle les cléricaux, dès que l'on s'aperçoit que ces nouveaux Culines dépassent le programme, et avancent leur museau un peu trop près de l'assiette au beurre, ou dès qu'on y est contraint par l'opinion publique.

Quant à l'armée, esclave de la discipline et de l'honneur militaire, elle fait son devoir et rien que son devoir en toutes circonstances. Et pour avoir une idée juste de la manière dont la traitent les fancs-maçons qui la couvrent d'injures quand ils sont, nouveaux Culines, hâves et maigres, pressés de jouir, aux prises avec elle et l'envoient d'un cœur si léger, quand ils sont Culines engraissés et repus, recevoir les outrages et les coups des émeutiers, la mettant, la mort dans l'âme, dans la nécessité de trouer des poitrines françaises, il faut remonter à l'opinion que se fait la secte de cette armée, opinion qu'elle cache autant que possible aux profanes.

Voici ce que dit de nos soldats un franc-maçon de la loge les *Amis Réunis* de Cette, le F.·. Fort, professeur de l'Université, dans une tenue solennelle de cette loge : « Pénétrez au fond de cet être qu'on appelle le soldat; essayez l'analyse psychologique de tout homme qui porte un sabre, et vous verrez que le désir de paraître, de briller, de tenir de la place, et par conséquent de prendre la place des autres, est le seul mobile qui le fait agir. Il parle de dévouement, d'abnégation, du culte de la Patrie : mensonges que tout cela. Le premier objet de son

culte, c'est lui-même, et je ne vois en lui que la *personnification la plus complète de l'égoïsme.* »

Voici, d'un autre côté, une déclaration faite au Suprême Conseil de France par le F.·. Monteaux, 33e et membre de ce Conseil :

« La Franc-Maçonnerie ne doit pas, quelles que soient les circonstances et les événements, perdre de vue son caractère essentiellement international. Elle vise l'abolition des frontières et ne saurait, sans inconséquence, prévoir de nouvelles luttes et préparer ses enfants pour de nouveaux combats.

Donc il ressort de ces deux déclarations, dont on ne saurait nier l'authenticité :

1° Que les francs-maçons considèrent les membres de l'armée comme des êtres vils, indignes de toute considération ;

2° Qu'ils avouent que la défense nationale et la préparation à cette défense est en contradiction avec leurs doctrines, en un mot, qu'ils n'admettent pas le patriotisme ;

3° Qu'ils établissent une distinction complète entre leurs enfants et les enfants de la France, puisque la déclaration du F.·. Monteaux dit que la Franc-Maçonnerie ne doit *pas préparer ses enfants* pour de nouveaux combats.

En définitive, il est clair que les francs-maçons considèrent l'armée non pas comme une puissance nationale, destinée à soutenir l'honneur de la nation, à défendre la frontière, puisqu'ils n'admettent pas de frontières, mais comme une force inutile, nuisible et attaquable à merci quand ils sont, nouveaux Culines, dans l'opposition ; fort utile, au contraire, nécessaire même lorsque, Culines engraissés et repus, il s'agit pour eux de défendre leurs positions conquises.

En dehors de cela, qu'on outrage l'armée dans la presse, dans la rue, qu'on la soumette aux plus dures épreuves dans les émeutes, qu'on compromette à force de dénonciations et d'insinuations calomnieuses, l'avenir et l'honneur de ses chefs, peu leur importe, aux francs-maçons. Nos enfants qui la composent ne sont pas les leurs, et lorsqu'ils leur ont donné l'ordre de réprimer les émeutes organisées par les Culines qui veulent arriver, ils commettraient volontiers la lâcheté, si leur intérêt les y porte, de

leur faire assumer toute la responsabilité des malheurs qui résultent de cette intervention.

Aussi nous sommes-nous toujours demandé et nous demanderons-nous toujours de quel bois sont faits les membres de l'armée, membres rares, il est vrai, qui appartiennent aux loges et s'obstinent à vouloir concilier leurs obligations maçonniques avec leur devoir et leur honneur militaires.

MILES.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Comme nous le faisait pressentir un *nota bene* du dernier numéro du *Bulletin maçonnique*, nous avons aujourd'hui la suite de la lettre encyclique d'un groupe de maçons à leurs frères de tous les Orients et de toutes les Obédiences. Ce morceau de littérature maçonnique est signé du nom bizarre d'Aleph. Nous avons parlé jadis de l'érudition maçonnique, nous avons montré alors combien cette érudition est superficielle, figée dans ses préjugés, esclave de certains mots d'ordre historiques. Il est impossible de lire quelques pages d'un auteur franc-maçon sans y trouver des allusions à la Saint-Barthélemy, à l'Inquisition, à Galilée, à Alexandre de Borgia, à tout cet arsenal historique démodé, qui florissait sous Alexandre Dumas père.

Ces noms ronflants, d'un faux pittoresque, tiennent lieu aux orateurs des loges de toute raison. Savez-vous pourquoi l'Eglise est incapable de s'occuper utilement de réformes sociales? C'est parce qu'elle « a eu parmi ses chefs les Alexandre de Borgia, les « Jules de la Rovère. » Savez-vous pourquoi il faut tenir l'Eglise

pour suspecte quand elle veut conseiller les gouvernements humains? C'est parce qu' « elle a accepté, à toutes les époques, les « usurpateurs heureux, qu'ils s'appelassent Charlemagne, Ludo- « vic le More, Laurent de Médicis ou Napoléon. »

Il est facile de comprendre que des hommes qui raisonnent si bien ne sont pas capables de comprendre un traître mot de l'encyclique papale. Ce cours complet d'économie sociale et politique élémentaire est bien au-dessus de la portée de leur esprit. Je dis élémentaire, non pas en ce sens que l'œuvre manque de profondeur, mais, en ce sens, au contraire, que la question sociale est ramenée à ses principes primordiaux, qu'il est difficile d'arriver à une plus grande clarté d'exposition, que les hommes les plus étrangers aux questions sociales pourront la lire avec profit, tandis que les plus avancés dans ce genre d'études pourront encore y apprendre. C'est la clarté, la transparence du génie. On en est tout d'abord envahi : c'est tout le calme, toute l'assurance sûre d'elle-même, certaine de n'excéder ni dans un sens ni dans un autre, traçant d'une plume infaillible les limites des devoirs du patron et de l'ouvrier.

Les francs-maçons se vantent d'avoir entretenu chez l'ouvrier l'esprit de révolte et nous ne leur dénions pas cette maigre gloire... « Les ouvriers ne veulent plus de la misère, ils repous- « sent les théories de résignation, ils revendiquent une part du « bien-être.

« Et qui donc, Vén.·. MM.·., a créé cette situation nouvelle, si « ce n'est nous, si ce n'est la F.·.-M.·.? Ceux qui hésiteraient à le « croire n'ont qu'à relire les anciennes déclarations des papes et « des évêques, notamment cette encyclique contre le socialisme « qui fut le début pontifical de Léon XIII dans la question so- « ciale. Oui, c'est notre institution qui a déposé, fait germer et « déposé dans l'esprit des masses populaires les idées de droit, « de justice dans la répartition des richesses, fruits du travail. » Ces derniers mots auraient besoin d'explication, mais passons.

L'encyclique du F.·. Aleph s'efforce de présenter Léon XIII comme un bon opportuniste ; voyant que le vent est aux réformes sociales, il manœuvre dans le sens du vent. Ces bons maçons



font dire au pape que, grâce à lui, « la question sociale est réso-
« lue et qu'il n'y aura désormais qu'à suivre les indications con-
« tenues dans l'encyclique pour que la misère disparaisse de la
« surface de la terre et que la paix règne dans l'univers. »

Non, vertueux maçons, le pape ne dit pas cela; il a un sens trop juste des réalités pour dire cela. Dire cela, promettre que la misère va disparaître, ce serait tromper, égarer le peuple, l'abuser de vains mots et d'espérances chimériques, et cela, vous le savez bien, c'est votre rôle. Vous n'avez jamais fait, vous ne faites encore que cela en Belgique et ailleurs.

Les auteurs maçonniques entrent dans le vif du sujet; ils osent traiter de diffus le document papal; ils ont une intrépidité d'affirmation que rien ne désarçonne. Ils nient, par exemple, que l'Eglise se soit toujours occupée du sort des pauvres et des misérables;s'ils daignent accorder qu'elle l'ait fait quelquefois, ils prétendent que c'est dans des vues intéressées. Ils ne craignent même pas de se contredire à une page de distance; ils raillaient tout à l'heure le pape qui était censé promettre la cessation de la misère. Voici maintenant qu'ils rêvent « une réorganisation de
« la société en vue d'une équitable répartition des richesses » et qu'ils s'écrient triomphalement : « La suppression de la misère
« n'amène-t-elle point la disparition de la charité ? »

Ils nient « que la société antique a été foncièrement renouvelée
« par l'apparition du christianisme; » ils nient que le christianisme ait aboli l'esclavage. On lit dans leur encyclique cette étrange objection contre l'action civilisatrice de l'Eglise, objection qui est un trait de profondeur éblouissante : « La condition
« des pauvres fut-elle transformée dans le monde romain le len-
« demain du jour où Constantin fit du christianisme la religion
« de l'empire ? Vit-on, et cet exemple suffira, disparaître l'escla-
« vage ? L'état intellectuel du peuple fut-il relevé parce qu'au lieu
« de croire à Jupiter il crut à Jésus-Christ, parce qu'au lieu d'a-
» dorer Junon il se prosterna devant la Vierge Marie ? » Voilà de vrais raisonnements de fumistes. On se demande vraiment si ces puissants raisonneurs veulent rire en exigeant qu'une société soit changée foncièrement du jour au lendemain.

Ces grands érudits confondent le servage féodal avec l'esclavage antique « que les nouveaux dominateurs, disent-ils, main- « tinrent et aggravèrent ». Ils n'ont pas la première idée de ce monde si complexe de la féodalité, qui fait l'étonnement de ceux qui l'étudient sérieusement et sans parti pris. Ils se contentent (c'est toute leur science) de rééditer toutes les vieilles calomnies contre les évêques et les moines. « Les évêques, les abbés vivaient « au sein du faste, les chanoines s'engraissaient dans de plantu- « reuses prébendes, les moines menaient joyeuse vie, mais le « peuple famélique était amené, nonobstant les invitations à la « résignation, à des insurrections formidables..... » Les FF.·. Aleph daignent pourtant accorder qu'au moyen âge l'Eglise fonda quelques hôpitaux et hospices, racheta les prisonniers tombés aux mains des Barbaresques; mais ils font remarquer que ce ne furent que « des palliatifs aux maux sociaux, jamais des remèdes ». Si la Franc-Maçonnerie avait été alors au pouvoir comme elle l'est aujourd'hui, au lieu de fonder des hôpitaux, elle aurait supprimé les maladies et les Barbaresques; ce qui, en effet, il faut en convenir, eût été un remède bien plus radical; mais cette pauvre Eglise s'en tirait alors et s'en tire encore comme elle peut.

Nous ne nous arrêterons pas à certaines affirmations sans importance des FF.·. Aleph; d'après eux, l'encyclique semble spécialement écrite en vue de la France et par un Français. L'encyclique ne serait que l'écho des doctrines sociales de F. Le Play. Si les FF.·. Aleph veulent dire que la solution de toutes les difficultés sociales se trouve dans l'observation complète des commandements de Dieu et de l'Eglise, ils ne se trompent pas et Léon XIII est de cet avis: oui, il est de l'école de Le Play.

Relevons une affirmation fausse des FF.·. Aleph: « Les travail- « leurs sont la chair de notre chair, le sang de notre sang. C'est « chez eux plus que dans les autres milieux que se recrutent nos « Frères. » C'est faux: la Franc-Maçonnerie est une institution bourgeoise, qui ne se sert de l'ouvrier que pour l'exploiter. Voici ce que nous lisons dans le *Régulateur du maçon :* « Un domesti- « que, quel qu'il soit, ne sera admis qu'au titre de Frère servant. « On ne doit recevoir aucun homme professant un état vil et

« abject. Rarement on admettra un artisan, fût-il maître, sur-
« tout dans les endroits où les corporations et communautés ne
« sont pas établies.

« Jamais on n'admettra les ouvriers dénommés *Compagnons*
« dans les Arts et Métiers. »

Voilà des textes que les plus belles protestations des FF.·. Aleph n'effaceront pas.

Signalons en passant une attaque contre les pèlerinages de Lourdes et « la Basilique élevée en l'honneur du Sacré-Cœur, qui pro-
« jette son ombre toxique, comme un mancenillier vivace, sur la
« Ville-Lumière » ; signalons aussi cette prétention : « Nous
« aussi, francs-maçons, nous sommes catholiques, c'est-à-dire
« universels. »

Il ressort de l'étude attentive de l'encyclique maçonnique que les francs-maçons sont inquiets : ils sont inquiets de l'influence grandissante du Souverain Pontife, ils sont inquiets de l'attention que le monde entier prête à ses moindres actes et à ses moindres paroles ; ils sont inquiets de la clarté, de la lucidité, de l'unité puissante de ses enseignements et de ses décisions ; ils affectent une fausse assurance qui n'est pas dans leur esprit et leur inquiétude se fait jour malgré tout : « Nous avons cru utile, disent-ils,
« que quelques-uns d'entre vous se livrassent à l'examen attentif
« de ce bloc enfariné (l'encyclique), afin de vous faciliter l'œuvre
« d'enseignement que vous avez à remplir auprès des Apprentis
« et des Compagnons, dont l'éducation maç.·. vous est confiée, et
« qui, dans le monde prof.·., pourraient se laisser influencer par
« la vaste *réclame* organisée autour de l'encyclique du Pontife
« romain, dans le but de la faire accepter comme le dernier mot,
« le fin du fin de la question sociale, tandis qu'elle n'est qu'un rabâ-
« chage de théories surannées, la manifestation de l'ignorance
« complète des chefs de l'Eglise en tout ce qui touche à la science
« sociale. »

L'encyclique des FF.·. Aleph remplit le *Bulletin maçonnique :* C'est tout au plus s'il y a une petite place pour le compte rendu de la fête solsticiale de l'Ordre. Le F.·. Ducuing, grand orateur, concurrent du F.·. Bordier, y a prononcé un assez curieux discours

sur les francs-maçons au moyen âge. Il y a eu le banquet et les batteries d'usage. Au dessert, le F.·. Georges Martin a invité la Franc-Maçonnerie à l'unification des Rites et des Obédiences, pendant que les délégués de Misraïm regardaient de travers ceux du Grand Orient de France. L'unification ne peut se faire que sur un terrain, celui de la lutte contre la religion.

Le dernier numéro du *Bulletin* contient la nomenclature des principaux sujets traités dans les loges. Cette nomenclature nous fait venir l'eau à la bouche. Nous connaissons le talent et l'esprit des orateurs maçonniques, et ce serait un vrai régal pour nous que de lire, par exemple : *De l'Omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement*, par le F.·. A. Lemaître; *Ce que doit être un franc-maçon*, par le F.·. E. Boudin, Vén. ; *La journée de 8 heures*, par le F.·. Groussier ; le *Congrès international des Mineurs*, par le F.·. Basly, député du Pas-de-Calais ; l'*Eglise et l'Etat*, par le F.·. Edmond Lepelletier ; *Examen des mesures à prendre pour assurer l'exécution des dernières volontés des FF.·.; Du rôle de la Franc-Maçonnerie dans la question ouvrière; La religion de l'avenir*, par le F.·. Leblanc ; *Jeanne d'Arc*, par le F.·. Humblot ; *La Laïcisation*, par le F.·. Bourneville ; *Organisation des Patronages laïcs*, par le F.·. Cuvillier; *Monseigneur Richard*, par le F.·. Ed. Salles ; *La Crémation en France*, par le F.·. G. Barrier, etc., etc. Voilà des titres qui promettent. On connaît le genre, le style, les idées des francs-maçons. Quel malheur que nous n'ayons pas ces discours *in extenso !* Comme la littérature, la philosophie, l'économie sociale vont y perdre !

J. DES APERTS.

***

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

Sous ce titre : *La Massoneria*, l'excellent journal de Florence *La Stella Cattolica* publie une série d'articles sur la secte antichrétienne.

— Sous la pression du Grand Orient de Rome, le ministère Crispi avait multiplié les écoles italiennes à l'étranger, et surtout en Orient, pour faire concurrence à celles des missionnaires. Les maîtres laissaient beaucoup à désirer sous tous les rapports, et ne contribuaient guère au bon renom de leur patrie. Le ministère actuel a diminué la somme assignée pour cette dépense, et par suite a supprimé une partie de ces écoles impies et immorales, contre lesquelles les consuls envoyaient des rapports motivés. *Inde iræ* de la secte.

— Rome est fatale à ses ennemis. *La Capitale*, journal juif et maçonnique, avait pris vie à Rome le 21 septembre 1870, le lendemain même de l'invasion piémontaise, et, depuis vingt ans, il vomissait quotidiennement ses blasphèmes contre la Papauté, l'Eglise et le Christ, et ne cessait de calomnier le clergé et les catholiques. Quoique publiée par la riche maison Gonzogno, de Milan, *La Capitale* a dû cesser de paraître.

— Le 28 novembre 1881, le juif Sidney Gonnino interpella au Parlement le Ministre de la Marine sur l'enseignement religieux qu'on continuait de donner à l'Ecole navale de Livourne. Depuis lors, cet enseignement fut réduit presque à rien. L'an dernier, on constata des scandales dans cette école, et cette année, un des élèves, à peine âgé de 16 ans, s'y est suicidé.

— Le sixième centenaire du dôme d'Orvieto, bâti pour conserver un corporal baigné miraculeusement du sang divin sorti en bouillonnant du calice, et la restauration complète de ce reliquaire de marbre et d'or, viennent de donner lieu à des fêtes magnifiques. Le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté, pontifia le dernier jour. Son Eminence devait donner la bénédiction papale, au nom de Léon XIII, de la loge extérieure de la basilique; mais une dépêche du Ministre de l'Intérieur interdit cette cérémonie pour *motif d'ordre public*. Les francs-maçons Orviétains, furieux de l'enthousiasme religieux de leur ville, avaient sollicité cette mesquine vengeance, et, s'ils l'ont obtenue, ce peut être encore pour une autre raison. Le municipe avait invité le Roi et la Reine à assister à ces fêtes. La Reine aurait volontiers accepté

cette invitation, et on sonda le Vatican, de la part de la Cour, sur la réception qui lui serait faite à la cathédrale. La réponse fut qu'Orvieto appartenant à l'Etat Pontifical, S. M. serait reçue en simple particulière. La Reine Marguerite remercia négativement, et partit pour Naples. Beaucoup ont pensé que l'interdiction de la bénédiction à l'extérieur avait été provoquée par le refus de faire à la Reine une réception royale. Umberto, les fêtes religieuses terminées, a visité Orvieto. Il fut reçu au dôme par l'Evêque et le Chapitre, mais comme touriste, sans aucune cérémonie ecclésiastique.

— Le ministre Crispi, dans sa haine religieuse, avait pris pour point de mire le cercle romain de la Sainte-Famille, et le directeur, M. Joseph Amori, était accusé de malversation, de faux, de soustraction de fonds, etc. Après trois années de poursuites, la Chambre du Conseil a renvoyé l'accusé de la plainte, parce que les faits qu'on lui imputait ne constituaient pas un délit.

— *La Campana del Mezzodi*, dans son n° du 5 juillet, publie la lettre de Mgr Fava au clergé de Grenoble sur l'adhésion à la République, pourvu qu'elle cesse d'être maçonnique et devienne chrétienne. Ce journal catholique remarque avec raison que « l'Eglise ne saurait inféoder les suprêmes intérêts des âmes à « des dynasties qui n'inspirent guère de confiance, puisque, dans « la famille Bonaparte comme parmi les princes d'Orléans, le « libéralisme et les mœurs sectaires ont fait leur chemin. A ces « princes de parler et surtout d'agir en chrétiens, et d'inspirer « ainsi aux gens de bien le désir de vivre sous leur sceptre. »

— La session du Parlement italien a fini brusquement dans une tempête, qui a abouti à un escamotage. Pour se soustraire à une discussion sérieuse sur le renouvellement de la triple alliance, qu'il regarde comme un Palladium, et sur le gouvernement intérieur, le Ministère a saisi la balle au bond pour ajourner la Chambre, et avoir ses coudées franches jusqu'à novembre. La ruine du commerce, en dépit des plus séduisantes promesses, empêche la nation de s'associer aux sentiments gallophobes et prussophiles du Roi et de son entourage. A la longue, cette divergence pourra

créer des embarras au Gouvernement, maître jusqu'à présent de la situation.

— La recrudescence d'activité du Vésuve se maintient. Cette période éruptive remonte à 1872. De Naples, on ne voit que le panache de fumée, parce que la lave incandescente coule du côté opposé. Tout se passe dans les régions inhabitées. Un Brésilien, qui a joué un certain rôle dans la révolution de son pays, le docteur Silva Jardim, trouva la mort le 1er juillet, englouti dans une bouche du volcan, dont il avait eu l'extrême imprudence de s'approcher, en dépit de tous les avis.

***

ESPAGNE

On sait qu'un Congrès catholique eut lieu à Sarragosse, il y a quelques mois, à l'effet de protester en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Les francs-maçons espagnols ont envoyé une contre-protestation au roi d'Italie. On va la lire, ainsi que la réponse du Grand Chef de la Maçonnerie italienne, Adrien Lemmi. On verra que la Franc-Maçonnerie est animée partout de la même haine contre le Christ et son Eglise.

GRAND ORIENT ESPAGNOL

Au Sérénissime Grand Orient et Suprême Conseil d'Italie
S.·. F.·. U.·.

Illustre Grand Maître et Illustres Conseillers,

Nous adressons à l'Excellentissime Monsieur Crispi, Président des ministres du royaume d'Italie, la planche suivante :

« Excellentissime Monsieur,

« Lorsque le Vatican a célébré les Noces d'Or du Pape Léon XIII, nous, maçons du Grand Orient espagnol, nous sommes crus obligés de vous prier de saluer en notre nom, Votre Monarque, le successeur du Glorieux Victor Emmanuel qui, dans la légitimité du droit, a accompli l'unité de l'Italie, idéal de ses compa-

triotes depuis tant de siècles et objectif de la Maçonnerie pour qui la destruction du pouvoir temporel du Pape (obstacle puissant qui empêchait cette unité) était un devoir d'honneur.

« Le Congrès catholique réuni à Sarragosse, qui a terminé ses sessions le 9, nous oblige à renouveler l'acte alors accompli par nous.

« Les Evêques espagnols qui assistaient à ce Congrès ont menti en se permettant de parler au nom de toute la patrie espagnole. Non, l'immense majorité des Espagnols ne s'est pas encore regardée comme représentée par cette réunion antireligieuse qui a fait de la Cathédrale comme un club d'anarchistes en un moment de révolution.

« Y ont seuls assisté les anciens Ultramontains divisés aujourd'hui en *intègres* et en *tristes*. Il est évident pour tous que l'énergie qu'ils ont mise à accroître leur *Credo* du dogme de la « reconnaissance d'un Chef de l'Eglise infaillible et Roi », n'est point une preuve d'amour pour ce principe, mais le moyen de ramener en Espagne (leur ardeur à tout exagérer le prouve) la suprématie d'une faction sur une autre. Il n'est pas moins évident qu'*intègres* et *tristes* ne sont dans notre pays qu'une infime minorité, bien qu'ils soient soutenus par le concours à peu près unanime de nos Evêques.

« La Maçonnerie n'a pas besoin de grands efforts pour arrêter le progrès de ces prédications, car les partis réactionnaire et absolutiste ont été souvent et seront toujours battus par les partis libéraux. Mais malgré cela, le Grand Orient espagnol se regarde comme obligé de déclarer aujourd'hui qu'il combattra énergiquement et sur tous les terrains toute tentative pour rétablir désormais le légendaire pouvoir temporel des Papes. A ce point de vue, l'unité de l'Italie n'a pas de partisan plus sincère et plus loyal que le Grand Orient espagnol.

« Faites-nous l'honneur de communiquer en notre nom et au nom des deux cents associations affiliées à ce Grand Orient au roi Humbert, roi légitime de toute l'Italie, ces témoignages de nos convictions et de notre dévoûment. Et vous, très excellent Monsieur, agréez notre considération et nos respects.



« Nous avons le plaisir de vous communiquer tout cela pour notre satisfaction.

« Orient de Madrid, 16 octobre 1890.

« *Le Grand Maître,*

« Doct. MIGUEL MORAYTA.

« *Le Grand Secrétaire général,*

« JOACHIN RIUZ 33 .·. ».

Au Grand Orient espagnol, le Très Puissant Grand Maître a répondu par la lettre suivante :

« *Au Serenissime Grand Orient Espagnol*

« Très Puissant Grand Maître,

« Vénérés et chers Frères,

« Au nom de toutes les Loges et de tous les Frères d'Italie, j'exprime à votre sérénissime Grand Orient, à tous les ateliers et à tous les maçons d'Espagne, les plus vifs et les plus affectueux remercîments pour l'acte vraiment fraternel que vous avez accompli à l'égard de la Maçonnerie et du peuple d'Italie à l'occasion du Congrès catholique d'Espagne.

« Vos sentiments et vos nobles protestations seront portés là où vous désirez à bon droit qu'ils arrivent. La Maçonnerie tirera de cet acte une nouvelle force pour combattre et pour vaincre toute tendance réactionnaire, par la science, le droit humain et le progrès civil. Les vœux du Congrès catholique de Sarragosse ne pouvaient trouver et n'ont trouvé d'écho que dans les fanatiques qui, dans toute l'Europe, s'obstinent à rappeler un passé condamné pour toujours par les conquêtes de la liberté et de la raison.

« Agréez, Illustres et chers Frères, mon fraternel salut.

« Rome, 25 octobre 1890.

« *Le Grand Maître De l'Ordre Maçonnique en Italie,*

« A. LEMMI. »

(Extrait de la *Rivista della Massoneria italiana*)

Le F.·. Lemmi dit que le pouvoir temporel est « condamné

pour toujours ». Il prend ses désirs pour des réalités. Nous espérons bien au contraire que Rome et ses environs seront un jour rendus au Pape, comme garantie de son indépendance. Les Italiens ont peur de nous voir arriver pour les forcer à cette restitution ; ils n'ont qu'à la faire à l'amiable.

LISTES MAÇONNIQUES

GERS

AUCH. — *Loge : La Solidarité.* — Rue de Metz, 19. — Tenue, les 2e et 4e samedis de chaque mois. — (G.-O.).

— *La Vraie Fraternité.* — Rue Dessolles, maison Brunet. — Tenue, les 1er et 2e samedis de chaque mois. (G. O.).

CONDOM. — *Loge L'Auguste Amitié.* — Rue de Gêle. — Tenue, les 1er et 3e samedis de chaque mois. — (G. O.).

Bétous, l. de Condom. — Bauduer, agent de change, Auch. — Berthe, propriétaire, id. — Boubée, employé, Auch-Bouchet. — Boué, avocat, Condom. — Bourdil, brasseur, Auch. — Bourdil aîné, id. — Bourdil, id.

Cahuzac, commis-voyageur, Auch. — Castex, directeur des Messageries, id. — Carbonneau, id. — Castaride, négociant, Fleurance. — Chaoul-Ribot, loge de Nîmes.

Danos, percepteur, rue de la Pomme-d'Or, Auch. — Danton, Castillon-Desbats. — Daubas, limonadier, Auch. — Doazan, boulanger, Fleurance.

Esquinance, Masseubé.

Ferry, statuaire, Auch.

Gameley, plâtrier, Auch. — Gage, conseiller général du Gers,

Auch. — Gaidan, Alais. — Gas, négociant, Nimes. — Gorisse, Mirande.

Jaibert, Auch. — Jacob, huissier, Marciac. — Jayez, Auch.

Lasserre, Auch. — Larribleau, Fleurance. — Lubis, géomètre, rue du Barry, Auch.

Margoët, propriétaire, Fleurance. — Margoët, étudiant, id. — Ferdinand Méau, représentant de commerce, Pavie. — Molès, serrurier, Auch. — Molezun, cordonnier, id. — François Montamat, commis dns contributions indirectes, quai Roquelaure, id.

Ponteau, sergent-major au 34e de ligne, Mirande. — Péré, boulanger, Auch. — Paris, négociant en vins, id. — P. Peytavi, Nîmes. — Pugens, vétérinaire, Lavaudens.

L. Remy, de Condom.— Rey, négociant, place du Lion-d'Or, id.

Sancet, Auch. — Saint-Aroman père, propriétaire, Auch. —

Tournié, négociant, Auch.

Vergely, ouvrier au 34e de ligne, Mirande.

GIRONDE

BORDEAUX. — *Aréopage : La Candeur.* — Rue Ségalier, 8. — Tenue, le 2e mercredi de chaque mois. — (G. O.)

Aréopage : La Concorde d'Aquitaine. — Rue de Mouneyra, 22. — Tenue, sur convocations, à dates irrégulières. — (S. C.)

Chapitre : La Candeur. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : le 2e lundi de chaque mois. — (G. O.)

L'Espérance Bordelaise. — Rue Mouneyra, 22. — Tenue : sur convocations, à dates irrégulières. — (S. O.)

Chapitre : Française d'Aquitaine. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : le 1er vendredi de chaque mois. — (G. O.)

Chapitre : Les Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : le 3e lundi de chaque mois. — (G. O.)

Chapitre : La Vérité. — Rue Ségalier, 8.— Tenue : tous les 1ers lundis de chaque mois.

Loge : Les Amis réunis. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les jeudis. — (G. O.)

Loge : L'Anglaise. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous lès mardis. — (G. O.)

Loge : L'Avenir. — Rue Mouneyra, 22. — Tenue : tous les 1ers mercredis de chaque mois.

Loge : La Candeur. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les jeudis. — (G. O.)

Loge : Les Chevaliers de la Fraternité. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les lundis.

Loge : L'Etoile du Progrès. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les mardis. — (G. O.)

Loge : Française d'Aquitaine. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les vendredis. — (G. O.)

Loge : Française Elue, Ecossaise et Amitiè réunies. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les mercredis. — (G. O.)

Loge : Les Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les samedis. — (G. O.)

Loge : Les Neuf Sœurs. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les mercredis. — (G. O.)

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Librairie TÈQUI, 85, rue de Rennes, Paris.

VIENT DE PARAITRE :

Pieux exercices en l'honneur de sainte Anne, durant le mois de juillet et en l'honneur de **saint Joachim**, durant le mois d'août ; troisième édition, revue et augmentée par UN PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, in-18, *franco* 1 fr.



Voici un opuscule qui satisfera de tout point la dévotion des pieux serviteurs de saint Joachim et de sainte Anne, les glorieux parents de la Très Pure Vierge Marie. Mais. en même temps, il instruira et fortifiera les intelligences. Les lectures du mois de juillet sont consacrées à l'Eglise; celles du mois d'août au Souverain Pontife. Elles renferment un commentaire court, mais solide et fécond de deux vérités importantes du symbole catholique : l'autorité de l'Eglise et l'autorité de son Chef visible, le Vicaire de Jésus-Christ; et c'est avec un rare bonheur que l'auteur a emprunté à la parole même de Léon XIII, surtout à l'encyclique *Immortale Dei*, les développements doctrinaux ou pratiques qu'il donne à ces vérités.

En recommandant aux fidèles l'usage et la lecture de cet opuscule, Son Eminence le Cardinal archevêque de Toulouse le juge « propre à propager, selon le désir de Sa Sainteté Léon XIII, la dévotion à saint Joachim et à sainte Anne ». Nous croyons, en outre, que ces Exercices, pratiqués avec esprit de foi et avec ferveur, donneront aux âmes chrétiennes un amour profond du Saint-Siège et de Rome, en même temps que l'éloignement le plus prononcé pour le libéralisme et pour les sectes que l'Eglise a frappées de ses anathèmes, et dont la malice vraiment *satanique* a causé et cause encore tant de maux à la société.

L'Alliance antijuive. — Sommaire du N° de mai 1891. — I. Réponse à la *Revue des Deux-Mondes*. — II. Les Juifs en Europe : Autriche, Allemagne, Russie. — III. Assassinat du P. Thomas par les Juifs (suite). — IV. Chronique. — V. Faits divers.

Cette vaillante Revue parait depuis le mois d'octobre 1890. Nous ne saurions trop la recommander. Les abonnements partent de chaque mois : 10 fr. par an. S'adresser à M. Jacques Richard, gérant, rue des Grands-Augustins, 3, Paris.

Le Gérant : GROS-GOJAT.

5818. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

Y a-t-il des femmes dans la Franc-Maçonnerie ?

Il y en a, on le sait depuis longtemps, mais il appartenait à la plume de M. Léo Taxil de le montrer de façon à ne plus permettre à aucune femme honnête de mettre le pied dans une loge. C'est ce qu'il vient de faire dans un ouvrage paru sous le titre que nous avons reproduit en tête de cette page. L'auteur a reçu de Mgr Fava la lettre qu'on va lire et qui est un résumé de tout l'ouvrage, fait de main de maître. S'il nous était permis à notre tour de caractériser ces loges de femmes, nous le ferions en deux mots : idolâtrie et sacrilège, poussés au dernier degré. Ceux de nos lecteurs qui liront ce livre et qui, après l'avoir lu, le garderont soigneusement sous clef, surtout s'ils ont des enfants, en seront convaincus.

Voici la lettre de Mgr l'Evêque de Grenoble :

A MONSIEUR LÉO TAXIL, A PARIS

Grenoble, 5 août 1891.

Monsieur,

J'ai lu vos pages sur la Maçonnerie des femmes. Elles se résument dans ce mot de Piccolo-Tigre :« Puisque nous ne pouvons

supprimer la femme, corrompons-la. » Ils essayent du même système pour le prêtre et l'enfant.

Nos Français, dites-vous, monsieur, n'ont pas le cynisme de l'Italien, et même il se rencontre parmi eux des hommes, des Loges, qui répugnent à cette besogne satanique de corrompre la femme. N'importe, vous affirmez, preuves en main, qu'il y a soixante loges sur cent, qui ont, unie à elles, une Loge de femmes, *un harem.*

Sans le travail satanique des Maçons, leurs frères, ces femmes, vierges ou épouses chastes, eussent été l'honneur de leur famille et de la France, la joie de l'Eglise, les bienfaitrices de leurs semblables. Maintenant que le souffle du serpent les a souillées, elles rampent comme lui sur la terre, dans la fange dont elles se repaissent, flétries et déshonorées.

Elles étaient nées pour de nobles amours, pour ces saintes affections qui élèvent le cœur de la jeune fille et de la femme vers Dieu, par la grâce du Christ Sauveur et l'Eucharistie. Ces cruels Maçons le savent bien. Après avoir dépravé leurs victimes par le plaisir des sens, ils achèvent leur œuvre par la dépravation de l'esprit et du cœur.

Ils enseignent à ces malheureuses que la Sainte Vierge ne mérite pas ce nom ; que Jésus-Christ n'est pas le fils de Dieu fait homme ; ils se jouent, avec elles, de la communion et de la Sainte Hostie... Satan est là qui préside à leurs orgies sacrilèges, se plaisant à traîner dans la boue l'image vivante de Dieu, de Dieu qu'il ne peut pas non plus supprimer.

Haine du démon contre Celui qui l'a foudroyé ! Haine de l'homme-Maçon ! Haine de la femme-Maçonne ! Tout cela s'unit et forme un mélange diabolique que l'enfer même ne saurait nommer.

Eh bien, voilà ce qu'on voit, ce que l'on fait dans les loges maçonniques, *soixante sur cent !* C'est à ne plus jamais donner la main à un Franc-Maçon !... Et ce sont ces gens-là qui sautent, de leur antre, au gouvernail des Etats, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Amérique et ailleurs ; qui passent du harem à la Chambre législative, et, de là, au milieu de la société,

où nous les entendons parler et blasphémer contre tout ce qu'il y a de pur, de noble et de sacré !

Monsieur, votre nouvel ouvrage est tristement révélateur ; mais nous avouons, en rougissant, pour l'honneur des nations chrétiennes, qu'il a sa raison d'être. Ces hommes et ces femmes, ivres de volupté, à la façon des Ilotes à Sparte, feront horreur, nous l'espérons, à toute personne qui vous lira, et la Franc-Maçonnerie sera jugée « telle qu'elle est », c'est-à-dire *une école de lubricité*, d'abord ; puis, *une chaire d'impiété satanique*.

Il est temps que l'on sache que le monde d'aujourd'hui a des repaires dans chaque ville, là où une loge se cache ; et qu'il s'y commet des crimes contre Dieu et son Christ, crimes sans cesse répétés, pires que celui des Juifs au Calvaire. Car ceux de maintenant savent ce qu'ils font. On saura, si Dieu nous punit, pourquoi il frappe : et s'il nous pardonne, on reconnaîtra que sa miséricorde est infinie pour nous.

Merci, monsieur, de votre envoi.

AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

A TRAVERS LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

Nous l'avons dit souvent, toutes les questions qui touchent à l'enseignement sont d'une importance capitale ; qui a l'enfance, a l'avenir. Prenez la nation la plus chrétienne ou la plus impie ; organisez un monopole qui donne aux enfants un enseignement impie ou chrétien, et bientôt la nation sera absolument transformée ; de chrétienne elle sera devenue impie, ou d'impie chré-



tienne. Les loges le savent bien ; la haine est clairvoyante, et c'est pour cela qu'elles ont toujours visé à imposer à la France un enseignement impie, sous une dérisoire étiquette de neutralité. Elles n'ont que trop réussi pour l'enseignement public, mais elles ont vu leurs efforts se briser devant les établissements libres d'enseignement supérieur, secondaire et primaire qui, recevant une notable portion de la jeunesse française, leur conservent la foi. De là leur haine contre les congrégations religieuses, sans lesquelles cet enseignement libre ne pourrait subsister avec la néfaste législation qui a été imposée à la France.

Nous disions que les loges avaient réussi pour l'enseignement public ; nous arrivons en effet au terme fixé par une loi d'oppression pour la laïcisation des écoles primaires de garçons ; le 1er octobre 1891, en vertu du texte formel de la loi, tous les instituteurs congréganistes doivent avoir disparu des écoles publiques : ils auront fait place à des instituteurs laïques, et alors même que ceux-ci ne seraient pas impies, alors qu'il leur resterait des sentiments chrétiens, il ne leur sera pas permis d'en tenir compte dans leur enseignement. Quelle odieuse tyrannie dans ce temps de prétendue liberté !

D'ailleurs, l'œuvre de laïcisation pour les écoles publiques de garçons est singulièrement avancée ; d'une statistique, récemment publiée sur un ton de triomphe par les journaux républicains, sans en excepter ceux qui se piquent de modération, il reste qu'environ treize cents écoles seulement sur peut-être cinquante mille, ont encore des frères. La disparition de ces dernières épaves de l'enseignement religieux dans les écoles publiques aurait passé comme inaperçue, si les républicains n'avaient pas tenu à faire connaître leur victoire. Et cependant ce n'est pas un glorieux triomphe que celui-là !

Pour les écoles publiques de filles, l'œuvre est moins avancée. On a craint, lorsque la loi scélérate sur l'école primaire a été votée, de manquer d'institutrices ; cette appréhension a fait donner pour la laïcisation un répit plus loin. L'expulsion des religieuses n'est obligatoire que dans les départements qui ont des

écoles normales d'institutrices depuis quatre ans au moins. Ces départements, dans les calculs de nos législateurs, devaient avoir un personnel suffisant pour se passer des religieuses. Quant aux autres départements, on doit attendre. Quand nous disons *on doit*, nous avons tort ; il faut dire, *on devrait* attendre ; mais bien souvent, hélas ! on n'attend pas, malgré le texte formel de la loi. Des fonctionnaires trop zélés, des préfets trop ardents, sans doute poussés par des loges, imposent aux communes une laïcisation hâtive,malgré même les conseils municipaux. Cela s'est passé dans bien des endroits. Il suffira de rappeler l'école de Viq, laïcisée dans des conditions de violence odieuse qu'on n'aura pas oubliées.Malgré cela, il reste encore treize mille écoles publiques de filles avec des institutrices congréganistes. Quelques républicains ont essayé de présenter ce fait comme un témoignage de la longanimité, de la tolérance du Gouvernement. Qui donc espèrent-ils tromper ? Personne n'ignore à quel mobile ont cédé les « sous-vétérinaires » de la Chambre des députés, lorsqu'ils ont voté pour les écoles de filles un délai différent des écoles de garçons ; ils ont déclaré assez haut qu'ils n'obéissaient qu'à la crainte de désorganiser les écoles par une laïcisation prématurée. Les catholiques n'ont pas à leur en savoir le moindre gré.

Mais voilà une diversion qui nous aura entraîné un peu loin : elle n'aura pas été inutile cependant, puisqu'elle nous a fourni l'occasion de rappeler où en est l'œuvre impie de la laïcisation des écoles publiques ; en voyant l'œuvre se développer ainsi, les catholiques comprendront mieux la nécessité de contribuer de tout leur pouvoir à la création et à l'entretien des écoles libres ; à l'enseignement public impie, il est plus nécessaire que jamais d'opposer les écoles chrétiennes libres ; il faut faire même l'impossible.

Cela dit, nous revenons à notre phrase de début : toute question qui touche à l'enseignement est d'une importance capitale, et c'est pour cela que nous croyons utile de faire une excursion, peut-être un peu fantaisiste, « à travers les distributions de prix ». Jadis, c'étaient des fêtes de famille où la joie, la cordialité étaient sans mélange. Les parents n'étaient pas moins heureux que les

enfants, et les professeurs souriaient à la joie des uns comme des autres. C'était encore un bienfait de l'Eglise que ces fêtes de l'enseignement qui terminaient si bien une année de travail et ouvraient si joyeusement deux mois d'un repos si bien gagné. On le devait à cette Compagnie de Jésus qui a tant fait pour l'enseignement, qu'un ministre de l'instruction publique, connu pour ses tendances antichrétiennes, après avoir visité dans tous ses détails un de ses collèges, disait à ses collaborateurs universitaires: « Croyez-moi, Messieurs, imitons les Jésuites, nous ne ferons pas mieux. »

Depuis quelques années, ces fêtes de famille ont changé de caractère, non pas partout, mais dans les établissements de l'Etat. Jadis, toute personne appelée à l'honneur de présider une distribution des prix, fût-ce dans un Lycée, se regardait comme obligée de donner aux enfants de sages conseils; le savant impie, l'homme d'Etat sceptique, oubliait son impiété, son scepticisme; il comprenait le respect dû à l'enfance, ce respect que gardait l'antiquité païenne, même aux époques de sa plus grande décadence morale, et s'il n'allait pas jusqu'à l'affirmation des grandes vérités chrétiennes, il se cantonnait tout au moins dans les idées communes de la morale spiritualiste. C'était creux souvent, mais un style élégant savait dissimuler le vide du fond, et pour les jeunes auditeurs, les impressions ne pouvaient être mauvaises. On a, hélas! changé tout cela, et trop souvent les orateurs des distributions de prix des établissements publics, écoles primaires ou lycées, prononcent des discours qui sont véritablement criminels, quand ils ne sont pas grotesques. C'est que beaucoup de ces orateurs, pris dans le monde officiel, sont atteints d'une véritable monomanie antireligieuse; c'est que parfois aussi, le monde officiel est maintenant si singulièrement recruté, ils sont incapables de s'élever jusqu'au respect de leur auditoire et parlent comme ils le feraient dans une réunion électorale, un meeting révolutionnaire ou une tenue blanche. Qu'on ne nous accuse pas d'exagération; il nous suffira de quelques faits pour justifier notre assertion, et ce voyage à travers les distributions de prix nous montrera, sur ce terrain comme sur tous les autres, la supériorité

de l'enseignement chrétien sur celui que prétendent nous imposer les Loges.

A Paris, les établissements publics sont nombreux, lycées de garçons ou de filles, collèges municipaux, écoles supérieures ou primaires; mais si nombreux que soient ces établissements, les orateurs ne doivent pas manquer; le Ministre de l'Instruction publique peut choisir; il a sous la main toutes les notoriétés, toutes les gloires républicaines. Qui ne se sentirait honoré, même parmi les plus haut placés dans la hiérarchie officielle, de présider à la distribution des prix d'un des grands lycées de la capitale, de la « ville-lumière », comme disait emphatiquement Victor Hugo! On peut donc dire que dans les discours prononcés à Paris on a le spécimen le plus relevé des harangues officielles, aussi bien au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme.

Or, que voyons-nous de prime abord, en parcourant ces discours? C'est que, sauf une seule exception, d'ailleurs fort honorable, dont nous nous occuperons tout à l'heure, pas un orateur n'a osé faire même la plus fugitive allusion à l'existence de Dieu. Aucun de ces hommes, qui auraient dû enseigner de haut leurs devoirs aux jeunes gens qui les écoutaient, n'a eu le courage de faire même une vague profession de déisme.

Qu'on relise les discours de M. Bourgeois, le Ministre de l'Instruction publique, l'éducateur officiel de la jeunesse française, de M. Goblet, l'ancien ministre, jadis chrétien cependant, et encore spiritualiste et dévot, de M. Lavisse, un des rares professeurs de l'Université qui comprenne que celle-ci ne doit pas se borner à instruire, ce qu'elle fait fort mal, mais qu'elle doit aussi élever, ce qu'elle ne fait pas du tout, on cherchera vainement; partout Dieu est absent. Seul, M. Petit de Juilleville a su tenir le langage qui convenait devant des jeunes gens; mais cette exception se tourne pas à l'honneur de l'enseignement public. L'érudit professeur présidait la distribution des prix du Collège Stanislas, tenu par les Marianites, et il avait été choisi en conséquence. Si donc son langage leur fait honneur, nos observations n'en restent pas moins, et nous pouvons dire que l'exception confirme la règle.

Ce n'est pas que certains orateurs n'aient essayé de parler à leurs jeunes auditeurs de morale, de devoir, de sacrifice; il le fallait bien. Mais quelle base donnaient-ils à cette loi morale dont ils recommandaient, non sans timidité, le respect? Qu'était donc ce devoir qu'ils prétendaient imposer — non, le mot est trop fort — qu'ils se bornaient à recommander? Par quelles puissantes considérations faisaient-ils pencher dans ces cœurs de vingt ans, souvent généreux, mais plus souvent encore entraînés par leurs passions, la grandeur, la nécessité du sacrifice ? Il est impossible de se faire une idée du vide des discours officiels sur ces points capitaux. L'un disait sérieusement aux jeunes gens qu'ils devaient poursuivre « l'idéal ». Mais lequel? Et si le jeune homme place son idéal dans la poursuite des plaisirs ou de la richesse, comment lui prouverez-vous qu'il a tort? Un autre parlait de l'amour de la République. Jadis, en effet, dans les républiques antiques, cet amour aveugle, passionné de la république de Tacite, a produit de grandes choses. Mais alors. pour le citoyen, il s'agissait d'être avec sa petite république, ou de devenir un esclave, un ilote. Nous n'en sommes plus là, et l'amour de la République sera un faible soutien pour le jeune homme. Un troisième développait sur un ton pompeux la théorie du progrès indéfini et fatal de l'humanité auquel chacun devait apporter son concours. Mais si le progrès est « fatal » il se fera fatalement sans mon concours, dira le jeune homme, il est donc bien inutile que je me sacrifie pour un avenir dont je ne jouirai pas. Sous une forme souvent habile, il est impossible de ne pas voir le vide du fond, et même parmi les jeunes auditeurs, beaucoup ont dû se demander si l'orateur officiel parlait sérieusement; ils auraient pu répéter ce joli mot de Joseph de Maistre à propos d'un prêcheur de morale banale : « En vérité, je crois qu'il croit que je le crois. »

Un de ces orateurs a eu une idée originale; il a fait un tableau très triste, mais très vrai, du jeune homme « fin de siècle »; il l'a montré grisé de son savoir superficiel, infatué de lui-même, dédaigneux de ses vieux parents qui souvent ont fait des sacrifices pour le faire instruire et dont il « blague l'ignorance », croyant que tout lui est dû et bientôt, s'il est pauvre, irrité contre la

société qui ne lui donne pas une position en rapport avec ses parchemins, s'il est riche, se reposant de ses travaux du collège en se lançant dans ce qu'on appelle la « haute vie ». Ce tableau était réellement enlevé et n'était pas de nature à faire honneur à l'enseignement sans Dieu. L'auditoire, surpris, devait se demander à quoi songeait l'orateur, lorsque celui-ci, par une brusque volte-face, a montré son jeune homme « fin de siècle » subitement transformé du tout au tout; l'infatution, la suffisance avaient fait place à la modestie; le dédain des parents au respect le plus profond; l'irritation contre la société à l'acceptation de son sort, etc. Seulement, d'où provenait ce changement ? Pour nous, chrétiens, qui connaissons la force de la vérité, l'action de la grâce, semblable changement s'appelle une conversion, et les conversions sont nombreuses dans l'histoire de l'Eglise ; mais pourquoi un libre-penseur changerait-il ainsi brusquement ? L'objection n'aura pas échappé aux jeunes auditeurs de M. Lavisse, — c'est lui qui faisait ce double tableau, — et il est à croire que, l'entraînement de la jeunesse aidant, ils auront plutôt gardé souvenir du jeune homme « fin de siècle » que de l'autre, fort peu vraisemblable, et l'orateur n'a guère pu se figurer le contraire. Il nous vient même à ce sujet une idée : à tort ou à raison, M. Lavisse passe pour un « éducateur »; il voudrait que l'Université élevât et instruisît en même temps ; qu'elle fît des hommes, et pas seulement des bacheliers; n'aura-t-il pas voulu lui donner une leçon plus ou moins habilement déguisée? Dans le jeune homme « fin de siècle » il lui aura montré ce qu'elle faisait, et son œuvre n'est rien moins que belle ; dans le converti, ce quelle devrait faire. Mais pour cela, il y faut autre chose que l'enseignement sans Dieu, si brillant soit-il. Ce n'en serait pas moins un honneur pour M. Lavisse d'avoir compris et voulu montrer, même sous une forme détournée, l'insuffisance de l'œuvre universitaire.

Jusqu'ici nous sommes restés dans les hauteurs ; nous avons parlé seulement de personnages considérables, le Ministre de l'Instruction publique, l'ancien ministre Goblet, M. Levisse, auxquels on pourrait en ajouter d'autres ; mais, à côté de ces sommités, qui se sont montrées cependant si insuffisantes dans leur

tâche, il est des orateurs de moindre volée. Ceux-ci étaient également appelés à parler à la jeunesse ; comment l'ont-ils fait ? Hélas ! ils ont été à la fois ridicules et odieux. L'un est venu, suivant la théorie de M. Clémenceau, glorifier la Révolution qu'il faut admirer en « bloc ». Tout dans la Révolution, hommes et choses, doit exciter notre admiration. Ne leur objectez pas que l'œuvre de la Convention condamne celle de la Législative et est elle-même condamnée par celle du Directoire ; que les lois révolutionnaires se suivent et se contredisent ; que parfois même deux décrets votés le même jour sont en contradiction absolue. Ne lui dites pas que les hommes de la Révolution se méprisaient et se détestaient ; que Mirabeau n'a échappé à l'échafaud ou à l'exil que par sa mort prématurée ; que Barnave, l'émule de Mirabeau à la Constituante, a été guillotiné comme insuffisamment révolutionnaire ; que Robespierre, après avoir fait guillotiner Danton, a été lui-même la victime fort peu innocente des thermidoriens qui se sont proscrits entre eux. Il ne veut rien savoir de tous ces détails ; il entend qu'on admire en « bloc » les « géants de 93 ». Eh bien, soit, nous admettons la théorie du bloc, mais en la modifiant profondément ; au lieu d'admirer, nous condamnons en bloc; nous disons et nous nous faisons fort de le prouver que le bien attribué à la Révolution ne vient pas d'elle ; il aurait été réalisé sans elle et bien mieux ; ce qu'elle a en propre, c'est la néfaste doctrine qui substitue les droits de l'homme aux droits de Dieu, en supprimant les devoirs du premier, doctrine dont après cent ans la France supporte encore les fatales conséquences.

Faut-il regarder comme un partisan de la théorie du « bloc », un orateur qui a eu la singulière idée de présenter aux enfants une des plus illustres victimes de la Révolution comme un « guillotiné par persuasion » ? Cela a l'air d'une plaisanterie et cela est ; l'auteur de cette belle découverte est un conseiller municipal dont le nom nous échappe ; nous le regrettons, car il mérite d'être connu. Donc, ledit conseiller municipal parlait de Lavoisier, l'illustre chimiste, condamné contre toute justice et auquel il fut superbement répondu que « la République n'avait pas besoin de savants »,

ce qui ne témoigne pas d'un grand respect pour la science. Quelque peu gêné par la mort de Lavoisier, il a trouvé que celui-ci avait dû approuver sa condamnation, du moment qu'elle était prononcée au nom de la Révolution. Le farceur qui a inventé le « guillotiné par persuasion » ne se figurait sans doute pas qu'il serait plagié sérieusement par un orateur républicain parlant devant des enfants.

Une dernière citation : un autre orateur, également conseiller municipal et dont j'ai aussi oublié le nom, a cru faire merveille en opposant, dans une école de filles, au sacrement du mariage le goût dans la jeune femme des soucis du ménage ; il a dit que mieux valait pour la jeune fille qui se marie, savoir diriger sa maison en descendant au besoin aux détails du ménage,que de s'attacher à des préoccupations mystiques ; on comprend ce que ces derniers mots signifient dans le jargon révolutionnaire. Les « préoccupations mystiques », loin d'éloigner une femme des soins du ménage, les lui présentent comme un devoir. Est-ce que ledit conseiller municipal ne connaîtrait pas la « femme forte » des Saints Livres, présentée comme un modèle à la jeune épouse? L'ignoraece serait forte.

Et maintenant, avant de conclure, qu'il nous soit permis d'opposer rapidement à ces élucubrations vides ou ridicules, les enseignements donnés aux distributions des prix des établissements libres. Comme on voit que là on se préoccupe autant d'élever l'enfant que de l'instruire ; on veut en faire, non seulement un bachelier, mais un homme, un citoyen, et pour cela on en fait un chrétien. La religion est bonne à tout ; Montesquieu lui-même, pas suspect, n'a pu s'empêcher de le remarquer. Aussi les orateurs appelés à parler aux élèves des collèges ecclésiastiques se croient-ils obligés de leur donner encore d'utiles enseignements. Ici c'est un ancien élève qui, devant au peu enviable privilège de l'âge, à défaut d'autre mérite, l'honneur d'adresser la parole à ses jeunes camarades, leur montre la vie comme une lutte qu'ils doivent accepter pour Dieu, pour l'Eglise, pour la France, et leur rappelle où ils puiseront les forces nécessaires pour ce combat. Ailleurs, c'est Mgr d'Hulst, l'éloquent recteur



de l'Institut catholique de Paris, qui fait voir à ses jeunes auditeurs ce que doit être la tolérance, ce mot dont on abuse tant alors qu'on se montre intolérant pour les catholiques. Puis c'est l'illustre évêque d'Angers, développant devant les élèves d'un de ses collèges la grande question de la liberté de l'enseignement. Enfin, car il faut nous borner, c'est l'évêque de Grenoble, Mgr Fava, montrant dans « le sens religieux » le lien nécessaire qui relie l'homme à Dieu, la créature à son créateur.

Nous ne résistons pas, au risque d'allonger cet article, au désir de reproduire une partie des enseignements de l'illustre prélat ; il commence par établir contre les négations de la libre pensée, l'existence du sens religieux ; il en expose ensuite la nature ; puis il montre comment le sens religieux se développe dans les uns, pendant qu'il s'éteint dans les autres ; ici se trouvent des enseignements que l'état de la société rend plus actuels que jamais et qu'à cause de cela nous reproduisons :

« *Est-ce que le sens religieux se développe en nous ?*

« Toute faculté physique, intellectuelle et morale que l'on exerce en soi se développe : c'est pourquoi l'exercice fait le soldat chrétien aussi bien que celui de nos armées.

« Vous le savez bien, pères et mères ; aussi avez-vous élevé vos enfants chrétiennement, leur apprenant à ne point omettre les saints exercices de la prière du matin et du soir,ni l'assistance à la messe et aux saints offices ; vous les avez ensuite confiés aux chers Frères qui continuent à leur égard ce que vous avez si bien commencé en eux. C'est pourquoi, parents chrétiens, vous êtes heureux et fiers de leur bonne conduite, de leurs nobles sentiments, de leur belle attitude ; car le jeune homme, la jeune fille, qui ont la crainte de Dieu et son amour dans leurs jeunes cœurs, sont la gloire de leur famille, leur joie, leur bonheur ; et à ces bons parents on dit : Vous devez bien remercier Dieu d'avoir de tels enfants.

« On dit quelquefois, et je l'ai lu dans un journal allemand : « De nos jours, les Français sont païens. »



« Halte-là ! Messieurs ; dites, si vous le voulez : Il y a des Français qui ressemblent aux païens. — On veut rendre païens les Français. — Certaine éducation en France est païenne. — Mais nous affirmons que les Français sont catholiques et plus que jamais. Dans notre jeunesse, c'est-à-dire il y a un demi-siècle, les églises étaient presque désertes. On y voyait surtout peu d'hommes. Aujourd'hui, dans une grande partie de la France, les hommes qui fréquentent l'église, et même les sacrements sont nombreux. De toutes parts, on a élevé à Dieu des temples en grand nombre, spacieux et d'une beauté qui rivalise souvent avec nos cathédrales d'autrefois. Il faut remarquer particulièrement que malgré les avantages attachés à la fréquentation des écoles gouvernementales, beaucoup de parents préfèrent les *Ecoles libres*, parce qu'elles sont chrétiennes et développent en leurs chers enfants le sens religieux.

« Avec les principes chrétiens, le jeune homme a le gouvernail de sa vie ; avec la pratique religieuse, il possède, permettez-nous cette expression, le lest nécessaire à son âme, et qui la soutient au milieu des tempêtes, s'il veut continuer à crier : *Mon Dieu ! Mon Dieu ! sauvez-moi !*

« Certain incrédule, qui avait reçu dans sa jeunesse une éducation chrétienne, mais que l'orgueil avait égaré, se trouvant un jour au milieu d'une affreuse tempête sur les côtes d'Amérique, arracha des mains d'une pieuse femme le chapelet qu'elle portait, et se mit à le réciter. On s'étonna, la tempête calmée, d'avoir vu Volney, l'impie Volney, en prière. « Ah ! dit-il, on est philosophe dans son cabinet, non dans une tempête. »

« *Le sens religieux s'éteint parfois*

« Disons toutefois que le sens religieux s'éteint à force de le combattre en soi et de lasser Dieu par ses infidélités et ses mépris. Volney, dont nous venons de citer le nom, en est un exemple. « Il mourut, disent ses historiens, en 1820, en repoussant le prêtre qui venait lui parler de Dieu et de l'éternité. »

« C'est pourquoi saint Paul disait aux Thessaloniciens :

« N'éteignez point l'Esprit. » En résistant à l'Esprit de Dieu, avec obstination, on finit par le chasser de son cœur ; comme à force de mettre la main sur un flambeau, on l'éteint. Et alors qu'arrive-t-il, Messieurs ? On devient semblable à ces hommes qui vivaient à l'époque du déluge et dont le Seigneur disait : « Mon Esprit ne demeurera pas plus longtemps avec l'homme, parce qu'il est tout chair : *Quia caro est.* » (Gen. VI, 3.)

« Non content de se matérialiser soi-même, on veut matérialiser les autres, tout faire à son image. On se rit, sous prétexte de positivisme, de ce qui est spirituel ; comme si l'existence de l'âme et l'âme immortelle elle-même, n'étaient pas choses plus positives que le ciel et la terre, condamnées à passer ; comme si le Créateur n'était pas un être plus positif que sa créature.

« Hommes aveugles ! qui vous rendra le sens religieux ? Vous l'avez perdu et, plongés dans la nuit, vous appelez lumière ce qui est ténèbres. Vous appelez à vous vos frères sous prétexte de les *illuminer*, et vous les jetez dans l'éternel abîme.

« Chers enfants, n'éteignez pas en vous l'Esprit de Dieu. Il est l'Ame de votre âme, votre lumière, votre force et votre vie,

« Imitez plutôt Joseph, fils du patriarche Jacob, qui demeura fidèle aux inspirations de ce divin Esprit ; qui ne se découragea pas dans le malheur, supporta l'esclavage et la prison, resta chaste dans les épreuves les plus terribles, mérita la confiance de son maître, devint le ministre du roi Pharaon et le sauveur de l'Egypte. Mais aussi jamais homme plus que lui, disait le roi, n'avait eu l'esprit de Dieu. C'est ainsi qu'il mérita d'être une des plus belles figures du Messie, Jésus-Christ, notre adorable Maître... A Lui soit tout l'amour de nos cœurs. »

Et maintenant, quelle conclusion tirer de cette promenade à travers les distributions de prix ? Elle est bien simple, c'est que là comme partout, l'enseignement impie, l'enseignement maçonnique est à la fois vide et impuissant, tandis que l'enseignement religieux, même dans ces fêtes de famille, poursuit son œuvre qui est de faire des hommes en faisant des chrétiens. L'enseignement maçonnique veut « tout matérialiser » en tuant le sens religieux », tandis que l'enseignement chrétien travaille à dévelop-

per le « sens religieux ». Or, vienne pour la France l'heure du danger, l'heure où il faut se dévouer pour elle, ce ne sera pas dans des générations matérialisées qu'elle trouverait ce dévoûment, cet héroïsme qui relèvent et sauvent une nation ; celui-là seul peut se dévouer pour qui tout ne se limite pas à la terre !

A. RASTOUL.

UN MARIAGE MAÇONNIQUE

PARODIE EN CHARGE D'ATELIER

La hiérarchie maçonnique est la progression dans le mal.

LÉO TAXIL.

Personnages

PIPELET, concierge.
RIGOLO, rapin, son fils.
BONIFACE JOURDAIN.
AGNÈS, sa fiancée.
Camarades d'atelier de Rigolo.
Un joueur d'orgue de Barbarie.

SCÈNE PREMIÈRE

Intérieur de vaste loge de concierge, avec porte au fond et deux latérales.

BONIFACE, *suivi d'Agnès et lisant, au dehors, l'inscription du dessus de la porte du fond :* « Loge ». Ça doit être ici. (*Ils entrent.*)

AGNÈS. — Serait-ce là le Temple de la Loge *le Triangle sacré*, où votre ami, M. Hilarion, nous a adressés ?

BONIFACE. — Le Temple, non, mais ce pourrait bien en être le parvis, comme qui dirait, Agnès, l'antichambre. Hé ! voyez, sur cet établi, un compas, une équerre, un fil à plomb, une truelle, un maillet, un tablier de cuir ; tous les attributs y sont. Voyez aussi, là, suspendue à la muraille, cette image, qui représente l'*Hospitalité écossaise ;* précisément, Hilarion m'a dit que le rite écossais est pratiqué dans cette Loge. Bien plus, voici le triangle ! (*Agnès le prend et le frappe avec la petite tringle.*) Que faites-vous là, malheureuse ? Cet emblème est sacré !

PIPELET, *entrant avec Rigolo.* — Laissez faire, il n'y a pas de mal, c'est le vieil instrument dont je me servais quand j'étais grosse caisse et triangle au régiment... Monsieur, Madame (*il se découvre*), sont peut-être les personnes qui sont déjà venues, hier, pendant mon absence, pour la location de l'appartement du second ?

BONIFACE. — Je ne viens pas pour louer, Monsieur le concierge, mais pour parler au Vénérable.

RIGOLO, *bas à Pipelet.* — Ils se seront trompés de porte et auront cru entrer à la Loge maçonnique d'à côté.

PIPELET *à Boniface.* — En ce cas, veuillez...

Rigolo *achevant.* — Parler audit concierge, qui, vénérable par l'âge, est aussi le Vénérable de la Loge, que vous demandez.

PIPELET, *bas à Rigolo.* — Où diable veux-tu en venir ?

RIGOLO, *bas.* — Auteur de mes jours, laissez-moi faire, il vient de me pousser une idée.

BONIFACE, *stupéfait.* — Quoi !... Concierge et Vénérable, tout à la fois !

RIGOLO. — Pourquoi pas ? Il n'y a aucune incompatibilité entre ces deux honorables fonctions, dont l'une consiste a ouvrir la porte de la maison et l'autre celle de la raison, et ce cumul n'est interdit, que je sache, ni par les lois, ni par les bonnes mœurs.

BONIFACE. — Au fait, c'est vrai. (*Se découvrant.*) Je vous dirai donc, Monsieur le Vénérable, que je viens de la part d'un membre correspondant de votre Loge, M. Hilarion Gravet.

RIGOLO *à Pipelet.* — Vous savez bien, Vénérable, Hilarion que... Hilarion qui...

AGNÈS. — Qui est si gai ! il rit toujours !

BONIFACE. — Oh ! pas toujours, Agnès ; il est sérieux, quand il veut, et même très sérieux, surtout avec moi, qui ne donne pas dans les billevésées.

RIGOLO. — Démocrite aussi aimait à rire, ce qui ne l'a pas empêché d'être un des grands philosophes de l'antiquité.

BONIFACE. — Hilarion n'est pas de l'antiquité, mais de Fouilloux-les-Oies. Moi aussi (Boniface-Jourdain, votre serviteur), je suis de Fouilloux-les-Oies.

RIGOLO. — Je m'en doutais... rien qu'à votre air.

BONIFACE, *flatté.* — Bien obligé. (*Il salue.*) Vous pouvez vous vanter d'avoir un fameux correspondant en Hilarion ! Il me parle sans cesse des manigances de votre Loge. Il m'a assuré que vous mariez sans publications et même sans frais, et comme il sait que, pour des raisons, qu'il serait trop long de vous énumérer ici, je tiens à épouser, sans bruit, mademoiselle, ici présente (saluez, Agnès), il m'a engagé à venir vous trouver en son nom ; j'ai donc pris le chemin de fer et j'ai l'honneur, Monsieur le Vénérable, de vous prier de vouloir bien procéder à cette union, en nous expédiant ça, n'est-ce pas, de façon à ce que nous puissions profiter de nos billets de retour au pays, où j'ai le plus grand intérêt à rentrer cette nuit, sans qu'on se soit aperçu de notre départ.

RIGOLO. — Pour complaire à Hilarion, que ne ferions-nous pas, Monsieur Jourdain !

PIPELET, *bas à Rigolo.* — Où veux-tu en venir ? Je te le redemande, jeune fou que tu es.

RIGOLO, *bas.* — Mes camarades d'atelier ont, récemment, assisté avec nous, vous vous en souvenez, à un mariage maçonnique ; nous en avons préparé une parodie et, si vous le voulez bien, nous allons faire les honneurs d'une répétition générale à ces deux simples de Fouilloux-les-Oies, mystifiés par quelque loustic de l'endroit.

PIPELET, *bas.* — L'idée est drôle, il peut en résulter une utile leçon, allons-y gaîment !



BONIFACE. — Vous auriez tort de vous méfier, Monsieur le Vénérable, Hilarion m'a confié le mot de passe et le signe de semestre pour m'accréditer.

PIPELET, *avec importance.* — A la bonne heure! Accréditez-vous donc, Monsieur. J'ai failli attendre !

RIGOLO, *à Boniface.* — Le mot de passe d'abord et selon « la chaîne d'union » (*A Agnès.*) Veuillez, Mademoiselle, vous éloigner discrètement... sans écouter !

BONIFACE, *mystérieusement et à demi-voix, à l'oreille de Rigolo.* — Concombre.

RIGOLO, *de même à Pipelet.* — Concombre.

PIPELET, *de même à Rigolo.* — Cornichon.

RIGOLO, *de même à Boniface.* — Cornichon.

PIPELET, *haut.* — Maintenant, le signe de semestre. (*A Agnès.*) Veuillez, Mademoiselle, fermer les yeux... sans regarder !

Boniface fait mystérieusement un pied de nez à Rigolo, qui en fait autant à Pipelet, qui répond par deux pieds de nez, que Rigolo transmet à Boniface.

PIPELET, *gravement.* — Vous êtes en règle, Monsieur, je daigne agréer votre supplique. (*Présentant avec solennité Rigolo, qui, à chaque énoncé de titres, fait une courbette comique.*) Nabuchodonosor, Grand Prince de Jérusalem, Grand Ecossais de la Voûte Sacrée, en passe de devenir Grand Rose-Croix et même Grand Kadosch (tout est grand dans la Maçonnerie !) et, pour en finir, décoré des rubans de la Truelle magique et de la Royale Arche, à qui j'octroie, pour la circonstance, les éminentissimes fonctions de Grand Maître des cérémonies et de Grand Officier Orateur (1).

RIGOLO, *se mettant à plat ventre.* — Ah ! Vénérable. quelle, faveur ! (*A Boniface, après s'être relevé.*) Notre Temple étant en réparation, nous devrons, M. Jourdain, procéder au mariage ici, non sans apparat d'ailleurs.

(1) Ces titres, grades, dignités, avec toutes sortes d'insignes, existent réellement dans la Maçonnerie, qui est très aristocratiquement hiérarchisée, très militairement disciplinée et ne s'en vante pas moins d'être très égalitaire et très libérale.



AGNÈS. — Ne serait-il pas possible, cependant, Monsieur le Grand Prince de Jérusalem?...

BONIFACE. — Nous sommes pressés, Agnès, ne compliquez pas les choses; autant aurait valu le Temple, autant vaudra le parvis.

RIGOLO. — Second point, comment entendez-vous vous marier ?

BONIFACE. — Dame !... comme tout le monde se marie.

RIGOLO. — Je veux dire avec ou sans vêtements (1)?

AGNÈS, *rougissant*. — Oh ! Monsieur le Grand Prince de Jérusalem !...

BONIFACE. — Si c'est selon le rite écossais, Agnès, il n'y a là rien d'offensant; les Ecossais vont bien jambes nues !... *(Après l'avoir consultée.)* Toute réflexion faite, Monsieur le Grand Prince de Jérusalem, nous choisissons le premier mode comme plus conforme aux usages le plus généralement reçus.

RIGOLO. — Préjugés, M. Jourdain, préjugés, contraires au naturalisme !... Mais qu'il soit fait selon votre désir et nous allons tout préparer pour la cérémonie nuptiale. *(A Boniface et à Agnès.)* En attendant, vous allez, de votre côté, vous livrer à une méditation et à un recueillement « analogues à la circonstance ».

PIPELET. — A cet effet, Grand Maître des cérémonies, conduisez Monsieur et Mademoiselle au cabinet...

BONIFACE et AGNÈS, *se récriant*. — Au cabinet !...

PIPELET. — Au cabinet des réflexions. *(Sévèrement à Boniface.)* Ne souriez pas, Monsieur, c'est une de nos institutions statutaires (2)!

---

(1) Ce trait léger est justifié par ce que Mgr Fava raconte dans son ouvrage, *le Secret de la Franc-Maçonnerie*, p. 232 : « Au sein de certaines réunions maçonniques, si quelque sauvage y apparaissait tout à coup, il serait plus vêtu que n'importe quel danseur ou quelle danseuse de l'assemblée. »

(2) L'existence grotesque du cabinet des réflexions est absolument exacte.

SCÈNE II.

Même intérieur, décoré de feuillage. D'un côté, le long du mur, sur l'établi, orné d'un rideau rouge, un fauteuil avec rideaux blancs formant baldaquin et un marchepied pour y monter ; près du fauteuil, un petit guéridon sur lequel il y a un flambeau garni. Au bas de cette sorte d'estrade et de trône, un escabeau, recouvert d'un tablier de cuir, en guise d'autel, et portant une pierre brute ainsi que deux coquetiers, en guise de cassolettes à encens et à lycopode. En face, deux chaises pour les époux et, comme tabouret, un sac de ciment. Au mur de derrière, sur papier blanc, les figures, caricaturées au fusain, du soleil et du croissant de la lune, tirant la langue au soleil et, au milieu, le triangle maçonnique, la pointe en bas, à laquelle la silhouette d'un petit diable est suspendue par un fil.

Rigolo entre par la porte latérale de gauche, coiffé d'un casque de charlatan et s'appuyant sur un appui-main de peintre, dont il se servira pour ses démonstrations comme se servent de leur baguette les montreurs de spectacles forains. Il est accompagné de deux rapins, ses camarades d'atelier, dont l'un porte une grosse caisse et l'autre le triangle. Trois autres rapins achèvent la décoration de la salle.

RIGOLO. — Est-ce fait ?

UN RAPIN. — Nous venons de terminer.

RIGOLO.— Allez donc chercher nos deux Fouilloussois, qui sont enfermés dans le bûcher, transformé en cabinet des réflexions. (*Les trois rapins sortent. Au porteur de la grosse caisse.)* Toi, à ma droite. (*Au porteur du triangle.*) Toi, à ma gauche. A ce geste, vous jouerez ; à cet autre, vous cesserez, et de la pose, beaucoup de pose.

Boniface et Agnès entrent par la porte latérale de droite, bras dessus, bras dessous, précédés par un des rapins et suivis des deux autres.

AGNÈS, *bas à Boniface.* — Ne vous semble-t-il pas que nous avons l'air de deux prisonniers ?

BONIFACE, *bas.* — Si c'est selon le rite écossais, il n'y a rien à dire, pourvu (*regardant à sa montre*) qu'on ne nous fasse pas manquer le chemin de fer !

RIGOLO, *avec ton et gestes charlatanesques.*— A Monsieur Jourdainet à vous Mademoiselle Agnès, salut.(*Il fait le salut militaire, auquel répondent, Agnès par une révérence, Boniface en se découvrant.*) Pour compléter la provision de réflexions que la retraite, que vous venez de faire, a dû vous inspirer, pour achever de vous préparer, en vous édifiant, au grand acte d'esclavage mutuel, que vous allez accomplir, notre Vénérable m'a fait la nouvelle faveur de me charger de vous donner quelques explications sur les agencements de ce sanctuaire improvisé. (*Un coup de grosse caisse et un tintement de triangle.*)

Ce fauteuil, ce si modeste fauteuil, rehaussé, non d'or, mais d'une touchante simplicité, est une réponse sans réplique à ces réactionnaires, à ces rétrogrades, qui nous accusent de renverser les trônes, car, tout simple qu'il est, ce meuble meublant représente, sans en avoir l'air, le trône maçonnique, sur lequel notre Vénérable va siéger tout à l'heure et que vous trouverez en sa splendeur dans tous nos Temples, où on lui donne aussi le nom d'Orient, parce que c'est de l'Orient que nous vient la lumière, dont les Vénérables, nos prêtres à nous, sont les vivants flambeaux.

LES TROIS RAPINS, *en chœur.* — Bravo, bravissimo ! (*Grosse caisse et triangle.*)

RIGOLO, *continuant.* — Cet escabeau, ce non moins modeste escabeau, recouvert d'un tablier, « emblème du travail », et portant deux cassolettes, l'une à encens, l'autre à lycopode, « emblèmes de la lutte entre le bien et le mal », cet autel, dis-je, que vous retrouverez également en sa splendeur dans tous nos Temples, est, lui aussi, une réponse irréfutable à ces cléricaux, à ces fanatiques, qui nous accusent, de leur côté, d'être des fauteurs d'impiété. Impies, nous, francs-maçons, nous les sectateurs du « Grand Architecte de l'Univers ! » Est-ce que les trois coins de notre « Triangle Sacré » ne constituent pas une trinité mystérieuse ? Est-ce que la « Divine Lumière », que nous invoquons, n'est pas



l'Inspiration d'en Haut ? Est-ce que notre « Livre de la Loi Maçonnique », brochure in-12 contenant notre rituel et ses statuts (prix dix centimes, 2 sous, l'exemplaire), n'est pas considéré par nous comme sacré? Le Grand Orient n'est-il pas notre Sacré Collège? Le Souverain Commandeur Grand Maître n'est-il pas notre Souverain Pontife ? N'avons-nos pas des dogmes et, à foison, des sanctuaires, des autels, des génuflexions, des encensements, des invocations-prières, des chansons-cantiques ? N'avons-nous pas, le croirez-vous, n'avons-nous pas le goupillon ?

LE CHŒUR DES RAPINS. — Oui, oui, le goupillon lui-même (1) ? (*Grosse caisse et triangle.*)

RIGOLO, *continuant.* — Chez nous, tout n'est qu'emblème, symbole, mystère. Ce sac sur lequel, heureuse épouse, vous allez poser vos extrémités inférieures, renferme du ciment, ferment symbolique de l'union de vos cœurs. Cette pierre brute (2), Monsieur Jourdain, c'est votre image (*gestes négatifs de Boniface*), car, brute elle est comme votre intelligence (*gestes de plus en plus négatifs de Boniface*), tant que notre ciseau magique ne l'aura pas taillée et façonnée. Ce soleil, c'est le symbole des splendeurs maçonniques, cette lune celui des ténèbres profanes, et le pâle astre de la nuit tire irrévérencieusement la langue à l'éblouissant astre du jour, de même que l'obscurantisme fait la nique à nos étincelantes vérités. Enfin, la pointe en bas de notre Sacré Triangle aboutit, par un fil imperceptible, à cette silhouette de diablotin, comme notre doctrine aboutit en catimini à la reconnaissance de la toute puissance de l'Esprit du mal, et pour les initiés supérieurs, au culte secret de Lucifer.

LE CHŒUR DES RAPINS. — *In caudâ venenum.* (*Grosse caisse et triangle.*)

RIGOLO, *continuant.* — J'arrive enfin à cette dernière objection et des rétrogrades et des fanatiques, nos jaloux détracteurs : Pourquoi, disent-ils, vous prétendant « fils du Soleil, enfants de la

---

(1) Très vrai. V· *Le Culte du Grand Architecte* par Léo Taxil, p. 92.
(2) Un des « bijoux » ou objets sacrés de tous les temples.

Lumière », travaillez-vous toujours dans le mystère et l'obscurité ? Insensés ! Triples infâmes ! Mais l'obscurité, c'est leur ignorance ; la Lumière, c'est notre initiation. (*A Agnès.*) Vous êtes dans l'obscurité, mademoiselle ; crac ; je frotte cette allumette et vous voilà éclairée !

LE CHŒUR DES RAPINS. — La Maçonnerie, est l'allumette de l'humanité ! ! (*Grosse caisse et triangle.*)

RIGOLO, *achevant.* — Il y a en France 36 millions d'habitants, parmi lesquels plus de 10 millions d'électeurs, supposés intelligents, et la Franc-Maçonnerie, j'en conviens, compte à peine 30,000 initiés (1), sur lesquels 16,582 seulement payent la cotisation statutaire et sont par conséquent en activité (2). Mais, sachez-le bien, ces 16,582 sont une phalange de braves, qui, solidaires, se soutenant toujours et partout, marchant comme un seul homme, attaquant sans relâche, ont eu raison de vos 35,903,418 pleutres, ou égoïstes, ou aveugles divisés, puisqu'ils ont conquis le gouvernement de la France, et, si cette pleutrerie, si cet égoïsme, si cet aveuglement, si cette division continuent, ils ne tarderont pas, en se liguant avec les Loges étrangères, ce qu'ils ont soin de faire, par devenir les maîtres du monde ! Qu'on se le dise ! !

LE CHŒUR DES RAPINS.— Vive le chaos universel ! ! ! (*Coups de grosse caisse et tintements de triangle prolongés. Uu bouquet de soucis est offert à Agnès et à Boniface.*)

AGNÈS — Monsieur le Grand Prince de Jérusalem, vous parlez presque aussi bien que M. le Curé de chez nous.

BONIFACE, *très obséquieux.* — Mieux, mieux évidemment ! Mais (*regardant à sa montre*) notre mariage, quand donc commencera-t-il ?

RIGOLO. — Dans quelques minutes, et, en attendant, veuillez vous retirer...

BONIFACE et AGNÈS, *effrayés.* — Encore au cabinet noir ?

RIGOLO. — Non, sous « le portique sacré », là, derrière cette

---

(1) *La Franc-Maçonnerie démasquée*, n° 79, p. 289.
(2) *Ibidam*, n° 76, 179.



porte (*il désigne la porte du fond*), d'où, conformément à notre rituel, vous allez faire votre entrée... solennelle.

SCÈNE III

Même intérieur. Les portes et les fenêtres sont hermétiquement clos. La bougie, garnissant le flambeau qui est sur le guéridon, est allumée. Pipelet, en *Enchanteur Merlin*, avec une longue robe rouge et noire, pailletée d'étoiles, un très long chapeau pointu doré et un ruban jaune or, dit « cordon de la Présidence », en sautoir, est sur son trône, une longue épée, de fer-blanc et en zig-zag, dite « épée flamboyante » à l'épaule gauche, avec le maillet réglementaire à la main droite, superbe et raide comme une statue égyptienne. Rigolo, en *Méphistophélès*, garde la porte du fond. Les rapins, Grands Officiers dignitaires, Grandes Lumières, sont au nombre de cinq. Quatre costumés en *Russe*, en *Chinois*, en *Espagnol* et en *Arabe*, portant de la main gauche un sabre de fer-blanc aussi, appuyé sur la hanche, et de la main droite un maillet. Le cinquième est costumé en *Chevalier du moyen âge*, armé d'un manche à balai, avec une petite bannière jaune or, au haut duquel se trouve un porte-pancarte. Ils sont tous rangés « en colonne », le Chevalier tenant le milieu, en face de l'Orient et derrière les chaises des époux, avec des gants de coton blanc « emblèmes de la décence », et le tablier de peau statuaire, emblème, on le sait, du travail.

PIPELET, *frappant un coup de maillet* (1). — Les travaux sont ouverts aux premiers degrés.... A mes très chers Frères, salut... « Invoquons la Divine Lumière pour qu'elle maintienne la Sainteté de nos travaux !...

TOUS. — « Ainsi soit-il, amen ! »

Le vénérable s'incline profondément et les Frères se mettent tous

(1) Le cérémonial est conforme aux rituels.

« *à genoux* ». *Après une pause, nouveau coup de maillet, qui remet tout le monde debout.*

PIPELET, *au Chevalier.* — Grand Officier Porte-Etendard, veuillez arborer la maxime des premiers degrés. (*Déploiement d'une pancarte avec cette inscription* : O VERTU, SOURCE DE TOUTES LES FÉLICITÉS !)

RIGOLO, *à Pipelet.* — Très Haut Vénérable, avez-vous entendu ? On vient de frapper quatre coups à la porte du Temple.

PIPELET. — Grand Maître des cérémonies, transportez-vous sous le portique et voyez qui ose frapper de telle sorte. (*Rigolo sort.*)

RIGOLO, *rentrant.* — Très Parfait Vénérable, ce sont deux fiancés, qui viennent se mettre sous l'égide de la Franc-Maçonnerie, de laquelle ils réclament les sages conseils, l'appui et la célébration de leur mariage.

PIPELET. — Grand Maître des cérémonies, veuillez introduire ces fiancés dans le Temple, précédés des « Cinq Etoiles symboques de l'Orient » et en les faisant passer sous « le Ciel d'acier. »

RIGOLO. — Très Illustre Vénérable, les Cinq Etoiles symboliques de l'Orient manquent.

PIPELET. — Grand Maître des cérémonies, cet obscurcissement céleste est des plus regrettables ; mais, pour cette fois, je vous autorise à remplacer les Cinq Etoiles symboliques par cette bougie allumée, qui est là sur le guéridon où elle représente le Feu Sacré ». (*Aux officiers dignitaires.*) Vous, mes très chers Frères, faites votre devoir, formez le Ciel d'acier et que la variété de vos costumes témoigne de l'universalité de nos doctrines.

Le Russe, le Chinois, l'Espagnol, l'Arabe, « en tapant des pieds », selou le règlement, mais sur le rythme des lampions, vont se placer, sur deux colonnes, devant la porte du fond et forment le Ciel d'acier, en élevant en l'air leurs sabres, les pointes se touchant. Rigolo ouvre la porte à deux battants à Boniface et à Agnès, qui apparaissent se tenant par une main, portant de l'autre leur énorme bouquet de soucis et suivis d'un joueur d'orgue de Bar-

barie, enrubanné, qui joue l'air : Gai, gai, marions-nous ! Rigolo avec sa bougie allumée, Boniface et Agnès avec leurs bouquets de soucis et le joueur d'orgue tournant frénétiquement sa manivelle, en criant fichtra ! fichtra ! passent à la queue-leu-leu sous le Ciel d'acier.

PIPELET, *se levant et brandissant son épée avec enthousiasme.*— A moi, mes très chers Frères ! A l'ordre ! Maillets battants ! Haut le glaive ! Acclamation mystérieuse générale !

TOUS. — « Houzé ! Houzé ! Houzé ! »

Le Vénérable se rassied en s'essuyant le front. Les Officiers dignitaires reprennent leurs places en retapant réglementairement des pieds, toujours sous le rythme des lampions. Le joueur d'orgue, essoufflé, va se placer en face de la porte refermée. Boniface et Agnès restent debout an foud.

BONIFACE, *bas à Agnès.* — Ce rite écossais est assez imposant.

AGNÈS, *bas.* — Je suis bien émue et j'ai aussi bien faim ! (*Elle sort de sa poche une petite brioche, qu'elle porte à sa bouche.*)

BONIFACE, *bas, en lui arrêtant vivement le bras.* — Qu'allez-vous faire, malheureuse ! En pareil lieu ! (*Haut à Pipelet*). Monsieur le Vénérable, ma fiancée succombe à une fringale, compliquée d'émotion ; peut-elle manger une brioche ?

PIPELET, *branlant la tête.* — Question grave, très grave !... (*Après avoir consulté un cahier d'un air important.*) Rien dans nos statuts ne s'y oppose et d'ailleurs nos principes ultra-humanitaires nous feraient un devoir d'accorder l'autorisation sollicitée.

BONIFACE, *à Agnès.* — Vous avez entendu, les Statuts ne s'opposent pas aux brioches. (*Agnès se met à grignoter*).

PIPELET, *à Rigolo.* — Grand Officier Orateur, cet incident gastronomique ne vous dispense pas de votre « morceau d'architecture », en quelques phrases courtes, mais bien senties, et selon la morale attractive, *attractive*, vous entendez bien, des premiers degrés où nous travaillons. Je vous octroie la parole.

RIGOLO, *de sa voix la plus douce et la plus engageante.* — Entrez, chers fiancés, ce lieu, loin d'être, ainsi que les profanes le

prétendent, l'antre de la perdition, est au contraire le Temple sacré de la Sagesse et de la Fraternité, où, vous le voyez, tout respire l'innocence et le bonheur. La Franc-Maçonnerie n'y enseigne *que* la pure et saine morale, *que* le culte du beau, du vrai, du juste, *que* le respect des lois et l'amour de Dieu (1). Au nom de notre Très Haut, Très Eclairé, Très Sage, Très illustre, Très Parfait Vénérable, je vous souhaite la bienvenue (2).

PIPELET, *se pavanant.* — Très bien, très bien.

BONIFACE, *bas à Agnès.* — Quoique concierge, il est plein de majesté ce Vénérable !

AGNÈS, *bas à Boniface.* — Puis-je manger une seconde brioche ?

BONIFACE, *bas.* — Sans doute, mais prenez garde d'étouffer !

PIPELET, *frappant un coup de maillet.* — Les travaux sont fermés aux premiers degrés. *(Au joueur d'orgue.)* Officier de musique, veuillez nous moudre un nouveau petit air de circonstance, et nous, mes très chers Frères, après ce premier labeur, reposons-nous en nous plongeant avec délice dans des flots d'harmonie et de... méditation. *(Silence réglementaire.)*

L'orgue joue l'air : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? *Boniface et Agnès, précédés de Rigolo, se rendent à leurs chaises. Vers la fin de la musique, le visage de Pipelet s'épanouit en un large bâillement, qui gagne sympathiquement et de proche en proche l'assistance.*

PIPELET, *accentuant son coup de maillet pour faire diversion.* — Les travaux sont rouverts en montant, vu l'urgence, au 18e degré. Grand Officier porte-étendard, arborez la maxime du degré où nous travaillons. (*Déploiement d'une pancarte avec cette inscription* : **O vertu, ne serais-tu qu'un nom ?**) Grands officiers dignitaires, Grandes Lumières, faites votre devoir, double batte-

---

(1) Ces paroles sont tirées textuellement de discours maçonniques prononcés pour les initiés des degrés inférieurs.

(2) Entre eux, les francs-maçons se donnent à l'envi ces qualifications superlatives et accumulées.



rie, glaive en main. *(A Rigolo.)* Grand Officier Orateur, au nom de la Loge tout entière cette fois, veuillez faire hommage d'un nouveau morceau d'architecture à nos hôtes, en vous conformant à la morale positive, *positive*, ne l'oubliez pas, du degré intermédiaire où nous travaillons.

RIGOLO, *d'une voix impérieuse.* — Vous entrez ici dans la voie rationnaliste, où la Franc-Maçonnerie enseigne le libre examen, où le voile maçonnique va commencer à se désépaissir pour vous. Nous devons vous dire tout d'abord que nous n'avons nullement la prétention de vous administrer un sacrement, attendu que **nous sommes les ennemis de toute forme religieuse et mystique**. Nous ne venons donc pas pontifier, à l'exemple des ministres des différents cultes, mais vous donner de sages et utiles conseils. Le mariage religieux n'est à nos yeux de libres penseurs qu'une comédie de pure convenance et, dans ce Temple de la Raison, nous remplaçons avantageusement les mômeries du prêtre par des enseignements pratiques. (*A Boniface.*) C'est donc au sein de la famille maçonnique qu'il est utile de présenter les jeunes épouses, si on tient à faire d'elles des femmes dignes, en les mettant à même de profiter de la haute et saine morale qu'elles auront à pratiquer dans le mariage. (*A Agnès.*) Vous combattrez, à l'opposé de l'Eglise, l'ignorance qui croit tout et accepte tout sans contrôle, la superstition qui ne raisonne pas, le fanatisme qui se prosterne devant des idoles et vous vous garderez d'introduire jamais sous le toit conjugal le confesseur ennemi du foyer (1) !

AGTÈS, *bas à Boniface.* — Ne trouvez-vous pas qu'on prêche beaucoup ici et qu'on y débite d'étranges choses ?

BONIFACE, *bas, en regardant à sa montre.* — Je trouve que leurs salamalecs vont nous faire manquer le train !

PIPELET, *frappant un coup de maillet.* — Reméditons, mes Frères, reméditons...

---

(1) Ces paroles sont extraites textuellement de discours maçonniques prononcés devant des initiés de degrés déjà assez avancés. Voir notamment *Le Secret de la Franc-Maçonnerie*, pp. 234, 235, 241, 242.



Nouveau silence réglementaire, pendant lequel Agnès grignote sa troisième brioche et tous les Frères s'endorment, y compris le Vénérable et l'impatient Boniface, qui même se met à ronfler.

PIPELET *sursautant à ce ronflement et frappant un violent coup de maillet pour réveiller l'assistance.* — Grand Maître des cérémonies, veuillez conduire les futurs conjoints à l'Orient, près de l'autel ; qu'ils se tiennent par la main droite et touchent avec la gauche mon glaive, qui, quoique en zig zag, est le symbole de la droiture et de l'honneur. (*A Boniface.*) Mon Frère, vous déclarez prendre mademoiselle pour légitime épouse ?

BONIFACE. — Oui, Monsieur le Vénérable.

PIPELET *à Agnès.* — Ma sœur, vous déclarez prendre monsieur pour légitime époux ?

AGNÈS. — Oui, Monsieur le Vénérable.

PIPELET, *étendant les deux bras comme pour bénir.* — Mon Frère, ma Sœur, au nom et sous les auspices du Grand Orient et en vertu des Pouvoirs qui me sont confiés par cette respectable Loge, je vous proclame unis ! (*A Rigolo.*) Grand Maître des cérémonies, vous prendrez et donnerez acte, daté du 2e jour du 8e mois de l'an de La Lumière 5891.

Pendant cette consécration, Rigolo a jeté de l'encens dans un des coquetiers, d'où s'échappe une fumée odorante, puis dans l'autre du lycopode, qui fait jaillir trois grandes flammes diaboliques, et il décore Agnès d'un cordon jaune or.

PIPELET *se levant et brandissant son épée.* — A moi, mes Frères ! Célébrons cette union par nos mystères accoutumés !
A l'ordre, à l'ordre ! Triple batterie ! Triple levée de glaive ! Triple acclamation générale !!

TOUS. — « Alleluia ! Alleluia ! Alleluia ! »

PIPELET, *se rassayant.* — Grand Officier Porte-Etendard, pour la gouverne des conjoints, pour qu'ils apprécient la progression ascendante de notre vivifiante morale, pour qu'ils soient incités à revenir définitivement parmi nous, veuillez, par faveur toute spéciale, tout exceptionnelle, leur laisser entrevoir la maxime finale, *conclusive*, du 33e et suprême degré de notre sublime institution.

Déploiement d'une pancarte avec cette inscription « **Ni Papes, ni Rois, ni Dieu, ni famille, ni patrie, ni propriété !**

AGNÈS, *indignée.* — Mais je crois en Dieu, moi, Messieurs !

BONIFACE, *de même.* — Mais je suis propriétaire ! !

PIPELET, *jetant son maillet et son épée.*—En avant la musique ! ! ! (*Il saute à bas de l'établi.*)

L'orgue joue une Marseillaise effrénée. Tous les Frères et le Vénérable entourent Agnès, que Boniface s'efforce en vain de rejoindre, et dansent autour d'elle une ronde infernale, en chantant ce cantique (1) :

Que les mitrons de sacristie
Se nourrissent d'eucharistie,
Ça ne porte pas à la peau...
Qu'ils avalent seuls leurs boulettes
Et que ces pasteurs sans houlettes
N'aient plus à tondre de troupeau !

Contre tous ces marauds sinistres,
Qui du ciel se disent ministres,
Faisons acte de puberté !
Délivrons Dieu (Satan) qui n'est pas libre !
Jetons le Vatican au Tibre
Et proclamons la liberté !

BONIFACE et AGNÈS, *s'enfuyant.* — Infamie ! Infamie !

RIGOLO, *leur barrant le passage, en croisant une grande broche de cuisine.* — Halte !... On ne passe pas !... Satan ne lâche pas sa proie !... Enfer !... Damnation !... Brrr ! !

AGNÈS, *éperdue.* — Mon Dieu ! Mon Dieu ! ayez pitié de moi ! (*Boniface l'entraîne par la porte de droite.*)

RIGOLO, *éclatant de rire.* — Ha, ha, ha !... En voilà qui, je

---

(1) Les Maçons appellent ainsi tout chant sur un sujet maçonnique. Les couplets qui suivent sont authentiques. V° *Le Culte du Grand Architecte*, par Léo Taxil, p. 115.

pense, ne se laisseront pas prendre dans l'engrenage de la Franc-Maçonnerie !

PIPELET. — Et qui, j'espère, en dégoûteront les autres !

E. TESTE-LEBEAU.

Socialisme maçonnique et Socialisme chrétien

Si l'on désigne sous le nom de socialisme l'étude des principes qui régissent la société humaine et l'application de ces principes à la réforme sociale, il y a réellement un socialisme chrétien, de même qu'il y a un socialisme maçonnique qui n'est autre que le socialisme révolutionnaire, ou simplement le socialisme. Nous allons démontrer que la Franc-Maçonnerie est nécessairement socialiste révolutionnaire, que son but final est la ruine complète de la société et qu'elle n'est l'antagoniste-née du Christianisme que parce que le socialisme chrétien.qui tend au contraire à régénérer et à conserver la société, est le seul obstable à la réalisation de ses desseins.

Pour l'observateur sagace des luttes sociales contemporaines, il est clair que la Franc-Maçonnerie, par les doctrines matérialistes et athées qu'elle prêche dans ses loges et qui se résument par cette satanique négation : « *Ni Dieu, ni maître !* » par le naturalisme qu'elle fait enseigner officiellement dans les chaires des Facultés de l'Etat, dans les écoles communales, prépare à la société la plus monstrueuse des servitudes, celle-là même que poursuit le socialisme révolutionnaire. Par ses principes, c'est donc évident.

Mais en fait ?

Nous rencontrions, il y a quelques jours, un f.·. maçon avéré qui a conservé pour nous quelque sympathie:

— « Quelle idée de vous être fait f.·.-maçon, lui dîmes-nous, vous qui jouissez d'une jolie fortune. Ne savez-vous donc pas que les loges travaillent au renversement de la société ? Vous y perdrez tous vos biens.

— « Oui, nous répondit-il, nous voulons renverser la société, pour l'établir sur d'autres bases. »

Ce n'est, dira-t-on, que le témoignage d'un f.·.-maçon.

Soit. Mais pourquoi Jules Guesde est-il membre de je ne sais plus quelle loge ?

La tolérance maçonnique, répondra-t-on.

Pourquoi les loges ont-elles chassé de leur sein un certain nombre de boulangistes ? Pourquoi ? Parce que les boulangistes avaient paru, en fait, tourner le dos à l'aurore socialiste.

Ce n'est qu'une induction, dira-t-on. Soit encore. Mais voici ce qui est plus précis. Nous lisons, en effet, dans le texte du serment que tint Garibaldi, comme chef de la F.·.-Maçonnerie italienne : « *Je déclare professer la négation de Dieu et de l'âme.* »

Nous savions que le culte du Grand Architecte n'était qu'une hypocrisie.

Passons.

« *Je jure de combattre à outrance, toujours et partout, les bornes-frontières des nations, les bornes-frontières des champs, les bornes-frontières de la famille.* »

N'est-ce pas là jurer de détruire la propriété et la famille ?

Or, négation de Dieu, de la propriété, de la famille, n'est-ce pas l'essence du socialisme ?

Depuis plus d'un siècle, la F.·.-Maçonnerie travaille sans relâche à démoraliser dans ce sens le pauvre peuple de France.

Elle a escaladé le pouvoir avec la Révolution, et quelle qu'ait été la forme des gouvernements qui se sont succédé depuis, elle n'a cessé d'affirmer son influence néfaste dans les mesures d'intérêt public prises par ces gouvernements ; cette influence restant plus ou moins occulte selon que les éventualités du moment exigeaient de la secte plus ou moins de prudence.

Elle s'est attribué le rôle de présider aux destinées du peuple en proclamant la souveraineté de celui-ci ; elle a promis au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute de repos et de perpétuelles jouissances.

Le peuple, dans sa droiture naïve, a cru ces hommes pervers qui, dans leurs discours artificieux, lui suggéraient des espérances irréalisables et lui prodiguaient les brillantes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets, à d'amères et perpétuelles déceptions.

Le sort de Jacques Bonhomme était à plaindre, sous l'ancien régime : mais ne l'est-il pas cent fois plus sous ces prétendus régimes démocratiques qu'il a successivement subis ?

Tous ceux qu'il a portés au pouvoir et aux honneurs, au cours de ce siècle, tous ceux qui sont, grâce à lui, les arbitres de ses destinées, ont ressuscité, pour la satisfaction de leur orgueil, de leurs âpres convoitises et la réalisation de leurs iniques desseins, les mœurs du Balthazar biblique.

Sortis de rien, sans fortune et le plus souvent, sans moyens avouables de s'enrichir, ils ont dit au prolétaire : « Je suis de ton sang, la chair de ta chair, ton égal et ton frère. Fais-moi législateur et j'ouvrirai, pour toi et tes enfants, l'âge d'or entrevu par les anciens. Il n'y a qu'un ciel pour le citoyen des sociétés modernes, c'est le paradis terrestre, celui que je prétends t'assurer ici-bas et où tu goûteras toutes les félicités que réclame ta nature ! Tu auras l'or qui donne le luxe et les hautes liesses de l'existence ; tu auras le pouvoir qui assure la force ; tes patrons seront tes serviteurs ! Pour tes maîtres d'hier le servage, pour toi la liberté. »

Jacques Bonhomme, exalté par ce séduisant mirage, en pleurait de tendresse et trépignait d'enthousiasme. « A bas les trônes ! cria-t-il de sa forte voix ; à bas le noble ! à bas le bourgeois ! à bas la propriété : c'est le vol ! à bas l'autel et le cléricalisme ! à bas le Pape et l'Eglise ! à bas les prêcheurs d'une autre vie, les moralistes évangéliques ! vive la sociale et ni Dieu ni maître ! »

Pendant cette exultation, les Balthazars prenaient possession des palais, ils se logeaient dans la pourpre, le satin et l'or ; ils



couchaient dans le lit des rois et des empereurs. Leurs jours étaient une succession de fêtes, et leurs nuits des mystères d'orgies !

Le budget de l'ancien régime était trop maigre pour leurs insatiables appétits : de quelques centaines de millions, ils l'ont successivement grossi jusqu'à quatre milliards !

Jacques Bonhomme haletait sur la charrue, suait sur le pic et la pioche, peinait sur la machine et l'outil. Le bien-être promis et les réformes attendues ne venaient point, tandis que la misère s'asseyait dans son foyer. Pour payer l'impôt, la taxe et les corvées, son labeur devenait insuffisant. Le pain manquait dans la huche ; il fallait vendre le vin de sa vigne, le cidre de son verger, le lait de son étable, la volaille de sa basse-cour, les légumes de son jardin et les fruits du clos. Ce ne fut pas assez : Balthazar était insatiable !

« Va, ma pauvre femme ! dit-il un jour, on ne peut plus vivre ici. Allons à la ville ; nos gars sont robustes, nos filles vaillantes. Il faut des bras dans les usines ; on y paye bien ; partons ! »

Oui, les gains étaient plus forts, mais il fallut tout payer, et cher ; le logement, les vivres, les vêtements, les droits d'entrée aux portes de la cité, l'air, la lumière, le feu et l'eau ! Impossible d'y suffire et de parer aux maladies et aux chômages.

Naguère, au pays, dans les heures d'angoisse, Jacques Bonhomme regardait le crucifix dans l'alcôve des vieux parents défunts. Il savait par cœur les prières du chrétien, et se réfugiait avec sa foi sous l'aile de la Providence. Sa femme était bonne, dévouée, aimante et courageuse, les garçons se montraient respectueux, les filles soumises et respectueuses. La ville et l'usine, le club et le journal, les cabarets et les bals ont emporté tous ces réconforts des malheureux. Il ne lui reste plus rien que la haine et le désespoir !

Voilà ce que Balthazar a fait de Jacques Bonhomme ; un paria, un ilote, un maudit aujourd'hui, un anarchiste pour demain.

C'est dans cet état que l'Eglise vient lui tendre sa main maternelle et lui faire entrevoir son relèvement et le salut.

Cette Eglise a tiré le monde Romain de l'esclavage et de la

barbarie. Sa vertu féconde n'est point affaiblie, elle peut et doit régénérer encore la société que la secte maçonnique a sacrifiée à ses criminelles et monstrueuses passions.

Le socialisme chrétien doit tuer le socialisme maçonnique, et c'est précisément cette perspective qui a toujours donné lieu et donne lieu plus que jamais aujourd'hui à la guerre acharnée de la Franc-Maçonnerie contre le culte catholique, contre la morale et l'éducation catholiques.

L'Encyclique sur la condition des ouvriers a jeté l'épouvante dans le camp des sectaires. Nos soi-disant démocrates, francmaçons, héritiers des révolutionnaires qui, sous prétexte d'affranchir le peuple, l'ont, à la fin du siècle dernier, soustrait à la paternité sociale de l'Eglise, ont bien raison de s'inquiéter et de prendre peur.

Rien, en effet, n'est plus dangereux pour les *polichinelles* de nos jours, fils des *sinistres pourris* de 93, que le socialisme chrétien.

Si tous les ouvriers français lisaient attentivement et sans préjugés l'admirable lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, c'en serait fait de nos modernes Balthazars. L'encyclique est leur *Mane, — Thécel, — Pharès.*

MILES.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Le F.·. Albert Pétrot rendait compte naguère de l'impression agréable qu'il a emportée de son passage à Besançon, où il a représenté le Grand-Orient au Congrès des Loges de l'Est,



tenu les 7, 8 et 9 mai, dans une ancienne église. Pendant le banquet, à en croire le F.·. Pétrot, une foule nombreuse et sympathique n'aurait cessé de stationner sous les fenêtres de l'hôtel municipal et aurait répondu par de vives acclamations aux applaudissements des maçons dont l'écho était parvenu jusqu'à elle. Pour un rien, le bon peuple franc-comtois aurait porté en triomphe les fils de la Veuve comme les Moscovites viennent de porter les braves marins français. Nous croyons qu'il faut en rabattre de ce soi-disant enthousiasme du peuple en faveur des bourgeois repus qui composent la clientèle maçonnique. Le prochain Congrès des Loges de l'Est doit, dit-on, se tenir à Grenoble. Le peuple dauphinois, toujours hospitalier, a le sentiment du ridicule trop développé pour ne pas accueillir avec un sourire discret les grotesques manifestations des frères et amis.

Le F.·. Thulié vient d'inspecter les loges d'Orléans, Tours, Angoulême, Bordeaux. A Tours, la loge est composée de maçons ardents, parmi lesquels figure le premier magistrat municipal de la ville. « Cette loge, dit le *Bulletin du Grand-Orient* « se montre fort sévère sur le choix des présentations, les « épreuves morales sont faites sérieusement et d'après des « données absolument républicaines et conformes à la liberté « de penser. » Si la République est un dogme, que devient la liberté de penser ? Si la liberté de penser existe, que deviennent les données absolument républicaines ? Ah ! logique ! logique !

Saluons, chemin faisant, l'entrée de la Franc-Maçonnerie dans le monde officiel. Voici ce que nous extrayons *du Bulletin* du *Grand-Orient* : « Une planche du « F.·. Doinel informe le « Conseil de l'Ordre que, le 7 mai, il a présenté officiellement « à M. le Président de la République, au cours des réceptions « qu'il a faites à la Préfecture du Loiret, les délégations des deux loges d'Orléans et de la loge de Blois.

« Au moment où le F.·. Doinel a pénétré dans le salon d'hon- « neur, en tête des FF.·. délégués, les FF.·. Viger et Rabier, « députés du Loiret, se sont détachés du groupe présidentiel et « se sont adjoints à la délégation dont les membres étaient revêtus

« de leurs insignes. Le F∴ Doinel a prononcé l'allocution sui-
« vante :

« Monsieur le Président de la République, j'ai la faveur de « vous présenter les Vénérables et les délégués des loges d'Or- « léans et de Blois, au nom du Conseil de l'Ordre du Gr∴ Or∴

« Ils viennent vous assurer de leur profond respect pour votre « personne et de leur dévoûment inaltérable aux institutions « republicaines.

« L'Ordre, qui a toujours marché à l'avant-garde de la démo- « cratie, s'honore de compter parmi les siens votre grand-aïeul. « Il sait que dans votre famille, le patriotisme et l'honneur sont « héréditaires. »

« Le Président de la République a répondu qu'il était touché et « reconnaissant des sentiments qui lui étaient exprimés, et qu'il « remerciait la Franc-Maçonnerie des services qu'elle avait rendus « à la République et à la liberté.» Dans une circontance semblable, en 1848, Lamartine avait tenu le même langage.

Pour bien faire sentir l'étendue des services que la Maçonnerie veut encore rendre à la liberté, citons, en passant, un vœu des *Vrais amis réunis*, de Bédarieux, et de l'*Encyclopédique*, de Toulouse, qui demande bravement la dissolution des associations, congrégations et communautés religieuses.

M. Touzery, vicaire général de Rodez, a adressé aux curés du diocèse une circulaire dans laquelle on relève ce passage :

« Les francs-maçons redoublent d'activité dans notre départe- « ment. Par la Société des *Prévoyants de l'Avenir*, ils s'efforcent « en ce moment d'accaparer l'épargne du pays, pour exercer ainsi « sur l'opinion une influence plus considérable ; ils propagent « l'*Alliance française*, dans le but d'entraver au dehors l'œuvre « des missionnaires catholiques ; ils pervertissent l'opinion par la « mauvaise presse ; ils corrompent la jeunesse par les écoles, par « les casernes, par toutes sortes d'industries. Si nous attendions « davantage, il serait trop tard pour se réveiller, l'ennemi serait « devenu maître de la place. »

Là-dessus, le F∴ Sincholle s'indigne ; il fait remarquer que « la lutte est très vive entre la loge la *Parfaite Union* et le clergé,



« maître tout-puissant de l'Aveyron, et que les maçons, avec un « zèle qu'on ne saurait trop louer, redoublent d'efforts pour saper « l'omnipotence de l'Evêque de Rodez, de fameuse mémoire.»

Le Conseil de l'Ordre prend acte de la communication et charge ses secrétaires « d'écrire à la loge de travailler avec persévérance « contre l'action dissolvante et antinationale du clergé romain « dans la région et de lui dire que l'appui du Conseil ne lui fera « pas défaut. »

Nous donnons ces détails pour montrer le mécanisme, le fonctionnement, dans un département, de la lutte contre la religion et pour répondre à ceux qui prétendent que la lutte de la Maçonnerie contre la religion n'est pas organisée.

Omettons une fastidieuse discussion sur la Franc-Maçonnerie féminine, pour donner des détails sur l'organisation du patronage maçonnique, fondé récemment à Lyon. La discussion a eu lieu pendant la séance du 11 mai 1891, à la grande Symbolique Ecossaise.

« Le F.·. Jacquier dit que cette organisation a une grande im- « portance, surtout à Lyon où l'élément catholiqne est très « influent ; il demande l'appui de la grande loge Symbolique « Ecos.·. pour cette institution nouvelle.

En ce temps de syndicats, il est bon de montrer comment les francs-maçons savent s'entendre et s'organiser pour le *Struggle fort lifer*, Les catholiques pourront prendre dans ces détails plus d'une bonne leçon.

Les francs-maçons commencent à constater que la solidarité est un devoir maçonnique. Ils établissent ensuite que : « nombre « de FF.·. de la région lyonnaise adressaient fréquemment aux « loges des demandes d'emplois, et, presque toujours, soit par « indifférence,soit par oubli,ces demandes restaient sans résultat. « Nous avons cru être utile à la Maçonnerie en général et à « beaucoup de nos FF.·. par l'institution de notre Comité, issu « d'une proposition faite à la loge *Bienfaisante Amitié*, Or.·. de « la Croix-Rousse, et étudiée par le Congrès des Loges de l'Est, « réuni à Lyon, les 15, 16, 17, et 18 mai 1890.

« Voici nos statuts qui vous diront,T.·. C.·. F.·., mieux que de

« longues phrases, quelles sont nos intentions et quel est notre
« but :

« Art. 1er. — Il est institué entre les loges de la région de l'Est,
« sans distinction de rite ou d'obédience, un conseil de patronage
« maç.·. dont le but primordial est la mise en pratique du grand
« principe de la solidarité maçonnique.

« Art. 2. — Le Conseil de patronage aura pour mission de tra-
« vailler à l'accroissement du bien-être matériel et moral de tous
« les maç.·., soit en facilitant le choix d'une carrière, l'obtention
« d'un emploi, un avancement mérité, soit en facilitant les rela-
« tions commerciales et industrielles entre maçons réguliers, en
« un mot, de venir en aide aux maç.·. dans toutes les circon-
« stances de la vie profane, autrement que par des secours pécu-
« niaires....

« Art. 8. — Les demandes ou offres d'emplois, communiquées
« au Conseil, seront immédiatement transmises, par les soins du
« Président ou du Secrétaire, aux commissions spéciales qui s'ef-
« forceront de donner, dans la mesure du possible et dans le plus
« bref délai, satisfaction aux intéressés.

« Art. 9. — Toute demande d'emploi sera accompagnée d'une
« indication des emplois précédemment occupés par le F.·. pos-
« tulant, les aptitudes ou titres pouvant le recommander au suf-
« frage de ses frères. »

Il parait que toutes les loges de l'Est ont déjà désigné les délégués qui doivent faire partie de la Commission qui fonctionne d'ores et déjà régulièrement.

La Commission s'est divisée en trois sous-commissions, ainsi dénommées : *Administrtion, — Commerce, — Industrie.*

Elle a un siège social, à Lyon, rue Puits-Gaillot, 19, chez le F.·. Girard, café des Deux-Mondes. (Les délibérations sont secrètes.)

Les demandes et offres d'emplois sont transcrites sur un registre spécial. Les offres d'emplois sont plus abondantes que les demandes.

Une Commission de permanence siège tous les jours pour fournir à tous nos FF.·. tous les renseignements qui leur sont utiles.



Une boite dans l'allée du n° 19 reçoit toutes les communications intéressantes (1).

« Si à notre organisation première, concluent les maçons lyon-
« nais,. . on ajoute le dévoûment de tous qui est acquis à notre
« entreprise, vous voyez les résultats que nous espérons obtenir.
« Si nous avons le bonheur d'avoir votre appui, que nous sollici-
« tons du fond du cœur, nous espérons nous rendre utile et lutter
« contre les entreprises du cléricalisme toujours menaçant. »

Nous avons déjà signalé la Franc-Maçonnerie comme une agence d'avancement mutuel. Nous sommes heureux de voir ici nos allégations officiellement confirmées. On vient de le lire : C'est une organisation complète qui renferme les trois branches, administration, commerce, industrie, où viennent converger toutes les carrières. Vous voulez entrer dans l'Administration, être Préfet, Sous-Préfet, Juge, employé des Postes, des Douanes, des Finances, etc., etc. Adressez-vous à nous. La Loge, renseignements pris sur votre compte, se chargera de votre affaire. Elle se chargera pour vous « du choix d'une carrière, de l'obten-
« tion d'un emploi, d'un avancement mérité (ou immérité) ». Elle facilitera vos « relations commerciales et industrielles».

En voilà assez. Nous n'avons aucune influence dans les régions gouvernementales où la Maçonnerie se fait fort de pousser ses protégés. Mais que les commerçants et les industriels catholiques se tiennent pour avertis : qu'ils n'admettent pas leurs employés et leurs commis sans s'être soigneusement informés de leurs sentiments religieux. Qu'ils élèvent agence contre agence. Qu'ils soient bien persuadés que l'agence qui fonctionne rue Puits-Gaillot, 19, à Lyon, s'établira ailleurs. Ces agences seront toutes fières quand elles pourront introduire dans quelque grande exploitation catholique, fabrique, usine, un frère et ami, un jeune lowton, qui aura subi longuement la préparation maçonnique et qui, dans ces positions uniques, pourra rendre à la cause

(1) Ces détails sont tirés textuellement du *Bulletin maçonnique*, pages 122 et 123.

d'inappréciables services. Oui, que nos commerçants chrétiens secouent, une bonne fois, leur légendaire et inexcusable apathie ! Qu'ils prennent des leçons de nos ennemis ! Qu'ils comprennent que nous sommes pris, enserrés dans un engrenage savamment ourdi par les loges qu'il dépend de leur énergie de rompre ! A l'œuvre, et qu'ils opposent à l'organisation maçonnique l'organisation catholique !

Les francs-maçons, eux, ne désarment pas ; ils ne désarmeront jamais. Ecoutons le F.·. Levraud, président du Conseil municipal de Paris, à la distribution des prix de l'Orphelinat maçonnique : « Sous peine de dégénérescence, il faut reprendre avec énergie « la lutte contre le cléricalisme, qui, mollement combattu par nos « gouvernants, semble regagner du terrain et gangrener les « consciences. La Franc-Maçonnerie, et c'est là une de ses « gloires, n'a jamais failli à ce devoir. »

Oui, la lutte est générale ; elle s'étend sur toute la ligne ; elle sévit avec âpreté sur le terrain des idées et sur le terrain des faits. En voulez-vous un exemple ? Le F.·. Levraud vient de gourmander la mollesse du Gouvernement dans sa lutte contre le cléricalisme ; mais la Franc-Maçonnerie saura bien lui forcer la main : Il s'agit d'adresser au Parlement des pétitions rétablissant le certificat d'études, c'est-à-dire supprimant sans phrase la liberté d'enseignement. Le Gouvernement regimbera peut-être tout d'abord et ne voudra pas suivre la Franc-Maçonnerie dans cette voie illébérale. Voici ce qu'écrit à ce sujet une loge de Nantes :

« Certes, nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort « réservé à notre demande et nous sommes bien persuadés que « plusieurs années se passeront avant que nous n'obtenions gain « de cause. Mais nous ne nous découragerons pas pour cela. « Nous nous rappelons les luttes soutenues par nos pères pour « faire la grande Révolution. — Plus près de nous, nous connais« sons les efforts déployés pour obtenir l'enseignement gratuit, « obligatoire et laïque. — C'est en forgeant qu'on devient forge« ron, dit un vieux proverbe. Nous fergerons tant de pétitions et

« de réclamations qu'il faudra bien que nos députés forgent, à leur « tour la loi, que nous désirons.

« Que toutes les loges imitent l'exemple de la *Libre-Conscience* « (loge de Nantes), s'écrie le *Bulletin Maçonnique*, et, sous cette « immense poussée, le Parlement sera bien obligé d'agir et de « nous donner satisfaction. »

On ne peut refuser à ces gens-là, ni une certaine tactique, ni la persévérance, la ténacité qui mènent souvent aux succès. Ils ne se lassent jamais ; ils mettront à la réalisation de leur programme vingt ans, trente ans s'il le faut, les grands meneurs se résigneront à ne jamais voir le triomphe définitif : le mihilisme offre de ces superbes abnégations ; les meneurs maçonniques, ceux qui conçoivent les plans diaboliques, les Palmerston, les Mazzini, sont capables de s'élever à ces hauteurs ; le démon, singe de Dieu, inspire à ses adeptes un certain esprit de sacrifice.

Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, que le F.·. Edgar Bordier, Vén.·. de la L.·. les *Amis de la Patrie*, a organisé un jury de certificat libre et maçonnique pour les écoles primaires de Paris, libres et laïques. Une quarantaine d'institutions des deux sexes auraient pris part aux examens. Le F.·. Bordier constate modestement ce triomphe. Il a encore, en effet, bien à faire pour soustraire la jeunesse française à la direction de l'Eglise catholique. Nous lui accordons volontiers qu'il fait tout son possible pour cela, à Paris et en province ; mais ses efforts nous remettent en mémoire certaine fable de La Fontaine intitulée : *le Serpent et la Lime*, et M. Edgar Bordier, s'attaquant à l'Eglise, nous fait penser au petit serpent à tête folle de notre fabuliste.

Revenons en terminant sur cette pensée, que la Franc-Maçonnerie nous donne des leçons de tactique. On la voit, en effet, se porter sur tous les points menacés. Tantôt, elle transporte ses forces dans l'Isère qui possède, on s'en souvient, le plus clérical des évêques. Tantôt c'est l'Aveyron qui attire son attention. Elle encourage ses troupes au combat ; elle charge ses secrétaires de prévenir les loges de l'endroit de leur écrire que son appui ne leur fera pas défaut. Tantôt c'est sur Lyon « où l'élément catholique est

« très influent » qu'elle concentre son action . Oui, il y a là une leçon à prendre et la confirmation de la profonde parole de l'Evangile : «Les enfants des ténèbres sont plus prudents que les enfants de la lumière. »

J. DES APERTS.

*
* *

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

L'*Union des forces catholiques en Italie*, opuscule de G. Faust Pucci, convie les Italiens, dévoués à la Papauté et à la Patrie, à s'unir pour défendre avec la liberté et l'indépendance du Souverain Pontife la liberté et l'indépendance de leur pays. Les catholiques italiens doivent résoudre eux-mêmes la question romaine sans recourir aux armées étrangères ni à la diplomatie, mais en opposant à la Franc-Maçonnerie leurs propres forces organisées. L'auteur affirme que l'Italie réelle est bien plus nombreuse que l'Italie officielle, et il voudrait qu'on persuadât à ses compatriotes que l'union des forces catholiques ne détruirait point la grandeur de la patrie. M. Pucci est rédacteur de l'*Osservatore Romano*, et ses idés diffèrent de la ligne politique de ce journal, très opposé à tout concours des Catholiques à la politique. En annonçant cette brochure, Lino de Valterra prédisait à l'auteur son renvoi du journal officiel de la Curie, et déclarait irréalisables ses projets, parce que Rome est intangible. La morale de ce fait, c'est l'inanité des efforts de ceux qui prétendent régler la question romaine en dehors de l'Eglise et par les seuls moyens de la politique.

— La *Bevue Antimaçonnique* a entretenu ses lecteurs d'un article du *Courrier de Bruxelles*, racontant qu'un certain Adrien Lemmi, de Livourne, âgé de 22 ans, avait été condamné pour vol à Marseille, en 1844. Le *Grand-Orient* de Rome déclara que ce n'était pas lui, puisqu'il est né à Florence, le 2 mai 1822. Le nom et l'âge étaient les mêmes, et par conséquent le lieu de naissance



était le cheval de bataille du chef suprême de la Maçonnerie italienne. Or, le notaire Querci a compulsé les registres de Florence de 1820 à 1824, et il ne s'y trouve aucun Adrien Lemmi. Livourne dépendait du Grand-Duché de Toscane et est voisin de Florence. Ces observations écrasantes sont restées sans réponse, dit la *Stella Cattolica.*

— Un Congrès en faveur de l'arbitrage national et de la paix universelle doit se réunir à Rome, du 9 au 14 novembre, sous la présidence de M. Bonghi, un des survivants de l'ancienne droite piémontaise. Le Président du Sénat belge communiqua à ses collègues l'invitation de prendre part à cette réunion. Les sommités du parti catholique de cette assemblée, MM. Lammes, Vilain XIV, Van Ockerhout, Surmont de Valesberghe, Casier, de Béthune, de Grunne, etc., écrivirent le 30 juin une lettre magnifique au professeur Bonghi pour refuser son invitation : « Si la ville de Rome, disaient-ils, était restée de fait, comme elle l'est toujours de droit, la capitale libre et respectée de l'univers chrétien, elle serait très indiquée pour la réunion d'une semblable Conférence sous les auspices de Celui qui représente sur le Siège Apostolique le *Prince de la Paix*. Mais, vous le savez, Excellence, telle est aujourd'hui la situation de Rome, que cette ville semble, entre toutes celles du monde, la dernière où l'on puisse convoquer avec succès un Congrès de cette espèce. La paix n'est possible que dans la justice. La paix implique le triomphe du droit sur la force. La paix, comme on l'a dit, c'est la tranquillité de l'ordre. Maintenant, à Rome, la justice est opprimée par l'usurpation. A Rome, la force domine et le droit est captif. A Rome, la Révolution a consacré, momentanément du moins, le bouleversement de l'ordre. Les murs mêmes de la Ville des Papes conservent actuellement les traces du bombardement de 1870, et perpétuent le souvenir accusateur de l'attentat commis contre la plus antique, la plus légitime et la plus bienfaisante de toutes les souverainetés. Comment parler librement en un tel lieu, entre le Vatican et le Quirinal, du droit des gens, des droits des neutres, de la foi des traités?..... D'ailleurs, nous formons les vœux les plus ardents pour que la Conférence de la paix et de l'arbitrage international

puisse, avec de meilleures espérances de succès qu'aujourd'hui, se réunir à Rome redevenue libre et restituée à son légitime Souverain. »

Le sectaire Bonghi a été désolé de l'impression produite par ce fier langage. Tout le camp libéral a été en rumeur et l'accuse d'avoir manqué de tact et de jugement.

— Le député italien Arbib, sectaire et juif, me sembte-t-il, dans un article publié par le *Corriere di Napoli*, le 26 juillet, sous le titre *Protezionismo e libero-scambio*, s'élevait contre les ingérences du Dieu-Etat, et émettait cet aveu contre les résultats commerciaux du nouvel ordre de choses : « En réalité, nous sommes arrivés à ceci : à avoir un pays plus pauvre qu'au passé, et moins capable de combattre par lui-même et par sa propre initiative, les grandes batailles de la vie. »

— Le jour de S. Jean-Baptiste, patron de Florence, le sénateur marquis Torrigiani, maire de la ville, se rendit au Baptistère avec la *Giunta* ou Conseil administratif pour y assister à la messe et faire l'offrande de cierge saccoutumée, au nom de la cité. La minorité sectaire du comte Guicciardini, battu aux dernières élections, fit à ce sujet une interpellation au Conseil municipal, déclarant que, s'il était permis au Municipe de se faire représenter le 29 mai à la messe funèbre de *Santa Croce*, office patriotique pour les défenseurs de la patrie, c'était insulter l'opinion publique que d'assister à une cérémonie simplement religieuse. La conduite du *Sindaco* ou maire fut approuvée par 40 conseillers, 6 s'abstinrent, et les opposants arrivèrent au nombre de 7.

— Bari a beaucoup souffert de la banqueroute du banquier Positano, condamné sévèrement par la Cour d'assises de Catanzaro. Le banquier Ferroni vient de s'enfuir de Bari, et le chevalier Forli, directeur de la succursale de la Banque Nationale, a compromis cet établissement pour 300,000 francs en cette nouvelle faillite, probablement par esprit de juiverie. Ces trois personnages sont juifs. Qui écrira, avec conscience et vérité, l'*Italie Juive*? Les Juifs tiennent la Péninsule dans leurs serres, et y font commerce de tout au détriment des Chrétiens, même de corps

saints apocryphes, munis d'authentiques imaginaires ou concernant d'autres reliques.

LISTES MAÇONNIQUES

GIRONDE *(Suite)*

Loge : Le Problème social. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les vendredis. — (G. O.)

Loge : La Sincérité. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les samedis. — (G. O.)

Loge : La Vérité. — Rue Ségalier, 8. — Tenue : tous les samedis. — (G. O.)

BÈGLES. — *Loge : La Concorde.* — Rue Adolphe-Thiers. — Tenue : tous les mercredis. — (G. O.)

CASTILLON-SUR-DORDOGNE. — *Loge : La Concorde Castillonaise.* — Rue Michel-Montaigne, maison Léon Lavignac. — Tenue : les 1er et 3e lundis de chaque mois. — (G. O.)

LA TESTE-DE-BUCH. — *Loge : La Candeur.* — A la Loge. — Tenue : tous les samedis. — (G. O.)

LIBOURNE. — *Loge : Le Réveil Maçonnique.* — Quai du Pont, 13. — Tenue : tous les mercredis. — (G. O.)

Loge : Les Enfants du Progrès. — Tenue : les 1er et 3e samedis de chaque mois. — (R. M.)

LORMONT. — *Loge : L'Avenir.* — Rue du Carbon-Blanc, 1. — Tenue : tous les semedis. — (G. O.)

MONSÉGUR. — *Loge : L'Espérance.* — Grande-Rue. — Tenue : le 3e dimanche de chaque mois. — (G. O.)

Adéma, aux contributions indirectes, Bordeaux. — Jean Ader, négociant, cours d'Alsace-Lorraine, 40, id. — Paul Alazet, employé, allée d'Orléans, id. — Albert (aîné), boulanger, id. — Alibert, négociant, rue Roland, 7, id. — Albert (jeune), boulanger, id. — Alvarès, rue Sainte-Catherine, 227, id. — Jean Amouroux, rue Montméjeron, La Bastide, id. — Andrieu, huissier, Libourne. — Ernest Arnaud, voyageur de commerce, rue du Palais-Gallicen. — Arnut, conseiller général, au Bouscat. — Arricaut, percepteur, Bordeaux. — Artigue, maître d'hôtel, id. — D'Artigues, préfet, id. — Astrié, maître d'hôtel, au Méas, rue Poyenne, 13, id. — Albouquerque, id. — Audignon (Monségur). — Alcouffe, Bordeaux. — Alexandre, id. — Andréoti, Libourne. — Arberet, Bordeaux. — L. Ardouin, propriétaire, L. de Libourne. — Augey, Bordeaux. — Armand, id. — Augros, id. — L.-V. Armand, id. — L. Arné, id. — Auransan, négociant, quai de Queyries, id. — Auransan, forgeron, id. — Auransan, tonnelier, id. — Auriel, quai de Queyries, id. — D'Auriac, id. — Astruc, id. — Aymard, L. de Libourne.

Baglin, L. de Bordeaux. — Baer, rue du Jour, Bordeaux. — Baillet, commercant, id. — Baris, L. de Bordeaux. — Baldarra, commis négociant, rue Sainte-Catherine, id. — Ballade, négociant, rue des Tanneries, 16, id. — Basset, L. de Bordeaux. — Bastien, id. — Baudin fils, id. — Baudoin, entrepreneur de bâtiments, id. — Baubriand, id. — Bayle, id. Beausoleil, L. de Libourne. — Bédat, L. de Bordeaux. — Béguerisse, id. — Belhomme, L. de Libourne. — Léon Bardou, négociant, Bordeaux. — Bareyre, négociant, id. — Baril, employé des finances, Cauderait. — Barlet, rue des Remparts, 18, Bordeaux. — Jacques Barlet, rue des Remparts, 18, id. — Baronnet, boulanger, conseiller municipal, id. — Baronnet, boulanger, Bourg-sur-Gironde. — Bertin, avocat, Bordeaux. — Baratte, commissionnaire en grains, id. — Barraud, rue des Argentiers, id. — Barreyre, charcutier saleur, rue Maubourguet, 1, id. — Léonce Barrère, voyageur de commerce, rue Maubourguet, 1, id. — Edgard Barrière, négociant, rue du Tondu, 36, id. — Bertranet, charpen-

tier, L. de Libourne. — Billand, L. de Bordeaux. — Billat, Bordeaux. — Bitaly, id.

Cabaret, négociant, quai de Brienne, 17, Bordeaux. — Cabarré.

Belly, négociant, Bordeaux. — Bernard, rue Castillon, 9, id. — Bernardeau, agent d'assurance, Bourg-sur-Gironde. — Bersat, Sainte-Terre. — Bertrand, commis négociant, rue du Manège, 4, Bordeaux. — Bessei, imprimeur, id. — Boissernan, rentier, rue Mouneyra, 22, id. — Bonnamy, entrepreneur de travaux publics, rue Nanjac, 20, id. — Bonneau, id. — Bonvuart, id. — Bonnalgue, id. — Bonnet, marchand tailleur, rue Combes, 8, id. — Bossuet, id. — Boucher, id. — Boucheron, publiciste, directeur de l'*Union républicaine*, allées de la République, 2, Libourne. — Bouchet, bijoutier, Nîmes. — Bourdoli, Bordeaux. — Bourdon, id. — Bourg, serrurier, place Mombas, id. — Bourgès, professeur, id. — Bouzons, rue d'Albret, 16, id. — Bourgoin, id. — Bounneaux, id. — Brieussel, id. — Boyer, propriétaire, id. — Brach, négociant, place des Augustins, 2, id. — Brémond, rue Bouffard, 19, id. — Bruyère, id. — Brian, rue d'Onissan, 21, id. — Bride, mécanicien, rue Siédard, 24, id. — Bru (Joseph), rue Jeanne-d'Arc, 6, id.

Cabarré, Bordeaux. — Caillaux, id. — Caillère, id. — Cardoze, id. — Cabarret, négociant, quai de Brienne, 17, id. — Caduc, sénateur, id. — Caubet, place des Capucins, 56, id. — Cazères, négociant, id. — Cerf, cours de l'Intendance, 19, id. — Castro, id. — Calaret, professeur, Libourne. — Caume, rue Lalande, 5, Bordeaux. — Carrère, limonadier, rue Sainte-Catherine, 196, id. — Corveilli, voyageur, rue Sainte-Colombe, 55, id. — Charvin, id. — Chaumont, entrepreneur de travaux publics, id. — Chatelard, id. — Chassain, id. — Chastanet-Bègles, id. — Collet, rue Cabimen, id. — Chimènes, rue Sainte-Catherine, 185, id. — Chimènes (Oscar), négociant, id. — Chouerie, huissier, id. — Chrétien, négociant, id. — Clergeau, id. — Clermont, id.

(A suivre).

Le Gérant : GROS-GOJAT.

5976. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

LES FRANCS-MAÇONS A MADAGASCAR

S'il est un fait acquis pour tout observateur de bonne foi, quelles que puissent être ses idées religieuses ou philosophiques, c'est celui-ci : la France bénéficie des travaux de ses enfants qui, missionnaires frères des écoles chrétiennes, sœurs de charité, vont jusque sur les plages les plus lointaines porter la bonne nouvelle de l'Evangile et la charité du Christ. Sous le règne de Louis-Philippe, M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, se refusait, tout protestant qu'il fût, à appuyer en Syrie la propagande protestante ; à des coreligionnaires qui demandaient son appui, il répondait qu'en Orient catholicisme et France étaient synonymes, comme protestantisme et Angleterre. Et ce qu'il disait de la Syrie, à combien de pays on pourrait l'étendre. Sous l'Empire, un autre ministre des Affaires étrangères, plus hostile à l'Eglise que le protestant Guizot, M. Thouvenel, donnait une subvention à la mission catholique de Madagascar, parce qu'il y voyait pour la France un intérêt majeur ; et ces missionnaires étaient cependant des jésuites, c'est-à dire ceux peut-être de tous les religieux que déteste davantage la libre pensée. Un diplomate envoyé à cette époque à Madagascar, M. le comte de Louvières, nous disait à nous-même dans un entretien qui nous a singulièrement frappé : « Je ne saurais à Tananarive lutter contre les Anglais qui ont pour

eux la séduction de l'argent et au besoin la menace, si je n'avais pour m'appuyer la mission catholique. »

Même dans notre République, des hommes se sont trouvés qui, ayant poussé en France à la persécution, entendaient bien ne pas l'étendre à l'étranger de peur d'enlever à la France son plus puissant, sinon son unique moyen d'action. N'est-ce pas Gambetta qui, après avoir poussé son fameux cri de guerre : « le cléricalisme, voilà l'ennemi », disait que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation ? Et M. Paul Bert, plus froidement haineux, déclarait cependant, en partant pour l'Indo-Chine, qu'il n'emportait pas l'article 7 dans ses bagages.

Mais voilà peut-être quelque chose de plus fort: parmi les jeunes députés radicaux, il n'y en a guère de plus violent contre l'Eglise que M. Pichon, le rédacteur de la *Justice*, appelé parfois l'enfant de chœur de M. Gambetta. Or, ledit député, chargé du rapport sur le budget des Affaires étrangères, non seulement a conclu au vote des crédits demandés par M. Ribot, parmi lesquels il s'en trouve de destinés aux missionnaires, aux frères, aux sœurs, mais il a même invité le ministre, dans l'intérêt de l'influence et du prestige de la France, à demander davantage. Et les journaux républicains ont applaudi.

Voilà certes qui est significatif ; comment comprendre, après cela, que des francs-maçons, méconnaissant seuls une vérité si éclatante qu'elle s'impose aux Gambetta, aux Paul Bert, aux Ribot, aux Pichon, s'efforcent d'entraver l'action des missionnaires. Qu'on ne dise pas que nous exagérons : un simple exposé de ce qui vient de se passer à Madagascar montrera que nous ne disons que la vérité.

* * *

Pour qu'on ne nous accuse pas d'arranger les faits, nous empruntons le récit d'un journal de l'île Bourbon, *la Vérité*, placé pour être bien informé :

« Entrons dans la salle du Tribunal consulaire de Tananarive (devant lequel les francs-maçons de Tananarive avaient traduit

des religieux français), et qu'y voyons-nous ? Du côté des accusés, des jésuites, tous Français. Du côté des poursuivants, un mélange plus ou moins harmonieux de différentes nationalités : des Français qui, pour combattre des Français, se sont adjoint des Anglais et des Américains.

« Du cosmopolitisme de la société secrète dont il occupe un des hauts grades, M. Iribe lui-même a donné des preuves frappantes. Il a fait imprimer et distribuer le 22 janvier 1891 une adresse aux habitants de Madagascar, pour leur apprendre ce qu'est la Franc-Maçonnerie. C'est une réunion de puissances maçonniques dont il donne l'énumération ; la France s'y trouve pêle-mêle entre Colon-Cuba et la Belgique ; mais l'honneur du premier rang est donné à l'Angleterre. Cet hommage rendu à l'éternelle ennemie de la France d'outre-mer, a quelque chose de significatif.

« On lit dans cette adresse la phrase suivante, extraite des résolutions votées par un convent maçonnique international, tenu à Lausanne, en Suisse :

« Inconnus les uns aux autres, venus des pays les plus divers, « à peine avions-nous échangé les premières paroles de bienve- « nue, que l'union la plus intime régnait déjà entre nous ; les « mains se serraient fraternellement, et c'est au sein de la plus « touchante concorde que nos résolutions les plus importantes « ont été prises d'un sentiment unanime. »

« Les Pères Jésuites étaient, depuis de longues années, établis à Madagascar ; ils y servaient leur Dieu et leur pays natal en travaillant à les faire aimer et servir des peuples de cette grande île. Les deux objets de leurs efforts de missionnaires étaient si peu séparés, que, pour la reine et les ministres des Hovas, le catholicisme et la France n'étaient que la seule et même chose.

« Arrivent MM. Iribe et Rigaud, qui fondent une loge. Des affiliations ont lieu. Et alors que se passe-t-il ? Inconnus les uns aux autres, venus des pays les plus divers, à peine ces francs-maçons ont-ils tenu quelques séances, que l'union la plus intime règne déjà entre eux ; les mains se serrent fraternellement et c'est au sein de la plus touchante concorde que Français, Anglais et



Américains prennent, d'un sentiment unanime, la touchante résolution de poursuivre devant le Tribunal consulaire, présidé par l'un deux, Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, et le R. P. Bardon, supérieur des missionnaires jésuites.

« Et quand les journaux radicaux eux-mêmes se sont tus, sur un sujet aussi douloureux pour leur patriotisme, il se trouve des francs-maçons pour s'écrier que le franc-maçon Daumas, partie et juge au procès, a su comprendre et protéger « l'intérêt diplo-« matique et général de la France », en condamnant le prélat, qui était à Madagascar la plus haute personnification de l'action de la France dans le monde par le catholicisme.

« La création d'une loge à Tananarive a été blâmée, comme impolitique et contraire aux intérêts diplomatiques de la France, par un homme bien placé pour en juger, que Mgr Cazet, dans une note imprimée à l'adresse des magistrats de la Cour de la Réunion, désigne par ces mots : « Un homme influent de Paris, bien au courant des hommes et des choses de Madagascar » (1).

« Ce haut personnage que nos lecteurs nommeront d'eux-mêmes, a écrit à M. Iribe, vénérable de la loge, pour lui conseiller de fermer cet établissement dans l'intérêt commun des Français.

« M. Iribe ne s'est pas rendu à ces sages objurgations.

« On sait que le ministère des affaires étrangères a été vivement contrarié du jugement de Tananarive. Pourquoi cette contrariété? Il ne faut pas répéter ici une sottise que nous avons lue quelque part, à savoir qu'il y a conflit entre deux puissances aussi redoutables l'une que l'autre pour nos gouvernants, d'un côté les jésuites, de l'autre les francs-maçons. Non, il n'y a dans l'affaire qu'une influence, qu'une puissance, la Franc-Maçonnerie, si écoutée, si obéie dans les sphères gouvernementales. Quant aux Pères Jésuites, leur seule force est d'être utiles, indispensables

(1) Cet « homme influent » est sans doute M. de Mahy, député de la Réunion, ancien ministre, dont le zèle pour les intérêts français à Madagascar est connu.



à l'action pacifique de la France à Madagascar. Ce qu'il y a dans les deux plateaux de la balance, c'est, d'une part, la terreur exercée par une société secrète omnipotente dans notre République, de l'autre la douleur éprouvée à la vue d'une atteinte profonde portée à l'influence française sur le gouvernement et le peuple hova.

« L'intérêt diplomatique et général de la France est, dans l'espèce, entièrement confondu avec le droit de Mgr Cazet. Il n'aurait pas dû être condamné pour la raison qu'il n'avait pas commis de diffamation, et cet acquittement aurait servi la cause française à Tananarive. Voilà la vérité.

« C'est ce que tout le monde voit. Croit-on donc qu'il y aurait eu la moindre contrariété au quai d'Orsay si le ministre des affaires étrangères avait jugé que le rôle des jésuites est fini à Madagascar? Dans ce cas, il serait resté dans la plus grande indifférence touchant l'affaire introduite par MM. Iribe et Rigaud, et la presse radicale de Paris, non retenue par un mot d'ordre, aurait été libre d'aboyer furieusement aux trousses des Pères Jésuites.

« A l'heure qu'il est, les hommes d'Etat du gouvernement républicain — et les représentants de la Réunion doivent leur être joints — professent en l'affaire de Tananarive la même opinion qu'émettait Gambetta, disant : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Cette parole ne signifie pas que les ordres religieux doivent être respectés et protégés à l'extérieur parce qu'ils auraient dans la France d'outre-mer des qualités qu'ils n'ont pas dans l'intérieur de la France continentale; elle veut simplement dire que les missionnaires français sont des hommes nécessaires à ceux qui ont charge de l'intérêt diplomatique et général de la France.

« Eh bien, cette intelligence relative de notre intérêt national, des francs-maçons de Tananarive ne l'ont pas eue. Ils ont été fidèles jusqu'au bout aux ordres de leur société secrète.

« Ils ont répété et mis en pratique ces paroles de l'un des leurs, dont ils ne contesteront pas l'authenticité :

« La lutte engagée contre le catholicisme et la Franc-Maçon-
« nerie est une lutte à mort, sans trêve ni merci.

« Il faut que, partout où apparaît l'homme noir, apparaisse le
« franc-maçon.

« Il faut que, partout où l'un élève la croix en signe de domi-
« nation, l'autre élève le drapeau de la Franc-Maçonnerie en
« signe de liberté.

« Les deux camps sont nettement limités.

« Le camp de Dieu et le camp de Satan, a dit Léon XIII.

« L'hésitation n'est plus possible.

« Contre l'Eglise ou contre nous. »

« Ayant dit, ils se sont réunis, se sont serré fraternellement les mains, et, pleins d'une touchante concorde, quoique de nationalité diverse, ont ouvert la loge de Tananarive.

« A cette déclaration de guerre le devoir de Mgr Cazet était de répondre.

« Car la Franc-Maçonnerie est le plus dangereux ennemi de la religion catholique, et les ordres du Saint-Père sont formels. Le clergé catholique doit, partout où il se trouve, avertir les fidèles des dangers qu'offre cette secte.

« Mgr Cazet a rempli son devoir. Mais, avant de répondre à la propagation de l'erreur par sa réfutation, il a tenu à épuiser les démarches amiables. Ni M. Bompard, résident général, ni M. Iribe ne se sont laissé fléchir. Alors Mgr Cazet ordonna la publication de la Bulle *Humanum genus* de Léon XIII dans les églises de Tananarive.

« M. Iribe répliqua par une adresse aux habitants de Madagascar, où il traitait de calomniateurs ceux qui, comme Léon XIII, estiment que la doctrine maçonnique est destructive de toute institution sociale. Cette adresse fut affichée dans les moindres villages. Le devoir de Mgr Cazet était de signaler l'erreur à tous ceux qui en avaient pu subir la contagion ; il fit donc imprimer une brochure en malgache, à l'usage du peuple, où, sans polémique personnelle, sans aucune allusion à la pancarte de M. Iribe, sans nommer la loge de Tananarive, sans ré-

pondre aux injures dont il avait été l'objet, il montra la tendance et les fruits de la secte maçonnique en général.

« Le Procureur général près la Cour d'appel de Saint-Denis, dans son réquisitoire, a dit que cette brochure n'était qu'un tissu de calomnies contre la Franc-Maçonnerie. Or, l'auteur de la brochure n'a fait que citer des auteurs francs-maçons, il les a laissé parler, montrant eux-mêmes les détestables idées qu'ils préconisent. M. Brunet, si l'on avait passé au fond de l'affaire, aurait-il prouvé que les citations faites dans la brochure sont inexactes, que jamais francs-maçons n'ont parlé ainsi ? Il l'aurait probablement tenté, mais aurait-il réussi ?

« Mgr Cazet aurait mieux fait, disent quelques-uns, de garder le silence pour ne pas détruire l'entente commune des Français résidant à Madagascar. La guerre faite est une guerre fratricide.

« Il ne peut y avoir de guerre fratricide entre le vrai et le faux. Le faux n'est pas, en effet, le frère du vrai, il en est l'antagoniste le plus opposé. La charité ne doit s'exercer qu'envers les hommes, non envers les doctrines.

« Mgr Cazet l'a compris et mis en pratique. Son âme sacerdotale n'est pas de celles qui pactisent avec les ennemis de l'Eglise.

« Chef d'une citadelle assiégée par les troupes du prince des airs, il fait usage de ses armes. Ce n'est pas lui qui consentirait à dégarnir la place forte qu'il commande de ses plus valeureux soldats. »

Nous arrêtons ici notre citation, du reste bien longue, mais on connaît ainsi toute l'affaire. Comme le dit *la Vérité*, des personnages politiques, peut-être quelque peu francs-maçons — ils le sont presque tous — mais soucieux des intérêts français, avaient demandé aux FF.·. de Tananarive de ne pas ouvrir de loge. La colonie française était unie et cette union n'était pas superflue pour combattre les intrigues de l'Angleterre qui, parce qu'elle a reconnu le protectorat de la France sur Madagascar, n'a pas cessé de lui être hostile. Rien n'a pu arrêter nos maçons qui n'ont pas hésité, dans un intérêt purement maçonnique, à troubler la

colonie française, au risque de compromettre la situation de la France.

Après la promulgation de l'encyclique *Humanum genus* qui frappait la Franc-Maçonnerie sans les atteindre personnellement, ils pouvaient encore s'arrêter ; on le leur a de nouveau demandé et le patriotisme leur faisait un devoir de le faire. Ils ont encore refusé. Ils ont même attaqué l'Eglise, le Pape, les missionnaires, et c'est alors que ceux-ci, obligés de se défendre, ont obéi aux prescriptions de Léon XIII et fait la lumière sur les doctrines maçonniques en se gardant bien de toucher aux personnes. Les loges vantent leur tolérance, leur amour de la libre discussion. Dans les circonstances, les FF.·. de Tananarive pouvaient et devaient, ce semble, accepter une réponse qu'ils avaient provoquée. Mais ils se sentaient les maîtres et ils poursuivirent la mission française devant un tribunal à eux. Ils ne s'étaient pas trompés en comptant sur la fraternité maçonnique. Elle s'affirma par un jugement inique, comme elle s'est affirmée à la Cour d'appel de la Réunion qui n'a pas osé annuler l'arrêt. L'affaire viendra en Cassation, et quelque épurée qu'ait été la magistrature française, nous ne pouvons croire que l'iniquité triomphera jusqu'au bout pour la plus grande gloire de la Maçonnerie.

Mais nous ne voulons pas discuter un jugement qu'un jurisconsulte consciencieux déclarait devant nous incompréhensible ; notre but est de montrer en action le patriotisme maçonnique dans cette grande île de Madagascar où depuis tant d'années, l'influence française n'a eu d'autre soutien que la mission catholique. Ce que comprenaient le protestant Guizot, le libre penseur Thouvenel, les anticléricaux Gambetta et Paul Bert, les francs-maçons de Tananarive ne l'ont pas compris dans leur cosmopolitisme maçonnique auquel s'ajoutait peut-être la haine de la secte, ils n'ont pas hésité à compromettre les intérêts de la France, et ce qu'ils ont fait à Madagascar, d'autres frères trois-points l'ont fait et le font en Syrie, en Tunisie, au Tonkin, partout enfin.

A. RASTOUL.

A bon entendeur, salut !

PROVERBE ANTIMAÇONNIQUE

Personnages

L'ANTIMAÇON.
LA CHATELAINE.
L'AMIE de la Châtelaine.
L'INDUSTRIEL.
Quelques invités, dames et messieurs du voisinage, parmi lesquels un SOUS-LIEUTENANT, le CURÉ de la paroisse et le BARON X...

La scène se passe, comme pour le précédent proverbe *à Corsaire Corsaire et demi,* dans le grand salon du château de ***. (Voir le n° 80 de la Revue, page 367.)

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Je vous remercie, Monsieur, d'avoir répondu à mon appel, quoiqu'en réalité ce soit un peu votre faute si je vous ai dérangé, puisque c'est vous qui m'avez lancée dans l'antifranc-maçonnerie et, veuve, vous le savez, d'un vaillant officier, à qui j'ai souvent entendu dire que, pour engager une action avec chance de succès, il fallait étudier d'un coup d'œil le terrain sur lequel on allait opérer et se rendre compte promptement des mouvements de l'ennemi, j'ai tenu à vous revoir pour vous prier, non d'achever ma conversion qui est complète, mais de rendre ma propagande plus efficace, en me renseignant sur l'organisation et les menées de nos adversaires.

L'ANTIMAÇON. — Je suis à vos ordres, Madame, et ce sera pour moi un succès, d'autant plus agréable qu'il sera plus utile,

si je parviens à vous éclairer ; mais, franchement, ce n'est pas besogne facile, car la Franc-Maçonnerie, dédale plein de détours, de faux-fuyants, de dessous, de sous-entendus, de doubles sens, est fort énigmatique, ce qui sera mon excuse d'ailleurs, si je ne réussis pas à être suffisamment clair.

L'INDUSTRIEL. — J'ai à vous remercier aussi, Monsieur, car vous m'avez rendu un crâne service, la dernière fois que j'ai eu la faveur de vous rencontrer ici. J'étais franc-maçon, j'en conviens, là, oh ! pas haut gradé, pas Sublime du tout, ni Prince, ni même Chevalier, tout simplement Maître. Je m'étais imaginé que mon affiliation me donnerait de l'influence sur le personnel de mon usine ; je croyais naïvement que, dans ma loge, *l'Amie du Peuple,* je n'avais affaire qu'à de bons démocrates et c'est vous, Monsieur, qui m'avez démontré, preuve en main, que la Franc-Maçonnerie aboutit secrètement à ce programme communiste : « Combattre à outrance et partout les bornes-frontières des champs, des maisons et des ateliers », ce qui, pour l'industrie, comme on commence déjà à le demander impunément dans les Bourses du travail : « La mine aux mineurs, l'usine aux ouvriers ! » Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur, que le lendemain même de votre démonstration, *l'Amie du Peuple* recevait ma démission.

L'ANTIMAÇON. — Votre erreur, Monsieur, a été pendant longtemps et est encore malheureusement celle de beaucoup de gens, qui pensent que les loges ne battent en brèche que certaines *croyances*, sous prétexte qu'elles sont superstitieuses, sans viser les **intérêts**, et qu'elles ne sont qu'anticléricales, ou anticatholiques au pis aller (ce qui ne les inquiète guère, leur foi, disent-ils, étant solide), alors qu'elles sont surtout antisociales, en travaillant sourdement à la destruction des principes sans lesquels il n'y a ni civilisation ni société possibles. Elles nous accusent d'être rétrogrades et il n'y a pas de pires rétrogrades qu'elles-mêmes, puisqu'elles veulent nous faire rétrograder à la simplicité des temps primitifs et même à la barbarie des sauvages.

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon, en se levant.*— Etourdie que je suis ! N'allais-je pas oublier de vous faire apporter le verre d'eau sucrée, qui est dû à tout orateur ?

L'ANTIMAÇON. — Je vous en prie, Madame, ne vous dérangez pas ; ce fauteuil n'est pas une tribune et il n'y a pas d'orateur ici, mais un simple causeur, si vous le voulez bien.

LA CHATELAINE. — Une question alors sans façons, ce qui du reste vous donnera un point de départ : est-il vrai qu'il y ait plusieurs francs-maçonneries ?

L'ANTIMAÇON. — Non, Madame, il n'y a qu'une Franc-Maçonnerie, mais elle a des rites différents, qui, tous, sont plus ou moins une singerie des religions et surtout du catholicisme, d'où cette qualification de « religion avortée », qui lui a été si justement donnée. Il y a eu jusqu'à 52 de ces rites. Actuellement il n'en existe que 12, qui sont, par ordre d'importance numérique : le rite d'York, le rite Ecossais ancien accepté, le rite d'Hérodom, le rite Français, le rite de Zinnendorf, le rite Eclectique, le rite de Swedenberg, le rite Philosophique, le rite Ecossais ancien réformé, le rite des Ecossais dissidents, le rite de Misraïm ou Egyptien et le rite de Memphis.

LE CURÉ. — La tour de Babel ! La confusion des langues !

L'ANTIMAÇON. — Ainsi le rite Français n'arrive que quatrième avec 16,582 cotisants, alors que celui d'York en a 767,170, l'Ecossais ancien accepté 160,145 et l'Hérodom 92,760. Le Français, l'Ecossais ancien accepté, les Ecossais dissidents et le Misraïm sont seuls pratiqués en France. Tous les rites maçonniques sont ridicules en la forme, ce que les maçons, du reste, reconnaissent eux-mêmes expressément dans des instructions et des discours que je pourrais citer, mais ils ajoutent qu'ils tiennent à cette forme parce qu'elle les sauvegarde, la grande majorité du public ne pouvant croire qu'elle puisse cacher rien de dangereux et même, pour beaucoup, rien de sérieux. Tous les rites sont donc intentionnellement « ridicules », mais celui de Misraïm est tellement carnavalesque qu'on se demande comment des hommes doués de raison ont pu s'y affilier. Au reste, il ne compte plus que de rares adeptes. Il a été créé, on le sait, par Cagliostro. Il a son centre à Paris, sous le titre de Souverain Conseil Général, et possède 90 grades.

L'AMIE, *se récriant*. — Ah ! mon Dieu ! Tous gradés, alors ?



LE BARON. — Quand on prend du galon, Mademoiselle, on n'en saurait trop prendre ! (*Rires.*)

L'ANTIMAÇON. — La Franc-Maçonnerie est le refuge des vaniteux de bas étage aussi bien que des ambitieux de haute volée. Ce qu'elle a de galons, de rubans, de cordons, de décorations, de médailles, de majuscules, de particules, de qualifications, de titres, d'armoiries, de ferblanterie, est inouï et, comme l'avocasserie naguère, elle mène à tout aujourd'hui.

LE BARON. — A tout, sauf à la considération des gens de bien, Monsieur !

LE CURÉ. — Dieu aidant, sa vogue insensée ne résistera pas longtemps, je pense, au démasquement qui commence et qui progressera, il faut l'espérer, car c'est nécessaire.

L'ANTIMAÇON. — Le rite Français, le rite Ecossais ancien accepté et le rite des Ecossais dissidents, sont aussi centralisés à Paris ; le premier sous le titre de Grand Orient de France ou Grand Collège des Rites, avec un Conseil de l'Ordre ; le second sous le titre de Suprême Conseil de France, avec une Grande Loge Centrale ; tous deux ont trente-trois grades et ne diffèrent entre eux que sur des points peu importants ; quant au rite des Ecossais dissidents, il a sa Grande Loge Symbolique depuis 1881 et ne possède que les trois premiers grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître, qui existent dans tous les rites.

LA CHATELAINE. — Et ces rites vivent-ils en bonne intelligence ?

L'ANTIMAÇON. — Euh ! euh ! le Grand Orient et le Suprême Conseil paraissent bien s'entendre comme larrons en foire, mais en dessous, jalousie de métier, ils se font la guerre comme des saltimbanques et, pour faire concurrence à son puissant rival, le Grand Orient ménage les Misraïmites et fait les yeux doux à la Grande Loge Symbolique qui s'est séparée du Suprême Conseil pour « se soustraire, selon ses propres griefs, à la domination tyrannique, altière et malveillante de ses hauts grades ».

L'INDUSTRIEL. — Ce qui prouve que la liberté, l'égalité, la fraternité des maçons n'est qu'une forte blague, comme leur solidarité n'est qu'une habile réclame, j'en sais bien quelque chose.

L'ANTIMAÇON. — Cette espèce de solidarité est ainsi définie par Léo Taxil : « La Franc-Maçonnerie est le groupement de divers égoïsmes individuels, se fortifiant les uns les autres et constituant de la sorte la monstrueuse solidarité d'un égoïsme général, qui exploite la grande masse des profanes, c'est-à-dire des gens restés en dehors de l'association. »

L'INDUSTRIEL. — Je puis vous certifier que le dehors n'est pas seul exploité, car je n'en sais que trop quelque chose !

L'ANTIMAÇON. — Les trois premiers grades, dits Grades Symboliques, constituent la Loge ou Maçonnerie bleue ; les quinze suivants, dits Grades Chapitraux ou Capitulaires, constituent le Chapitre ou Maçonnerie rouge ; les douze qui viennent après, dits Grades Philosophiques, constituent l'Aréopage ou Maçonnerie noire ; les trois derniers, dits Grades Administratifs, constituent les Ateliers Souverains ou Maçonnerie occulte, et le Chapitre, l'Aréopage et les Ateliers Souverains sont désignés sous le nom général d'Arrière-Loges ; mais cette désignation n'est pas admise dans le langage usuel, où l'on donne le nom de Loge à tous les ateliers de Frères et on appelle Vénérable tout président d'une Loge. Les 3mes ou Maîtres, commandent aux Compagnons et aux Apprentis ; les 18mes ou Chevaliers Rose-Croix, aux quatorze gradés qui leur sont inférieurs ; les 30mes ou Grands Elus Chevaliers Kadoschs Parfaits Initiés, aux onze qui sont au-dessous d'eux ; les 33mes ou Souverains Grands Inspecteurs Généraux, qui ont la Suprématie Gouvernementale, aux 31mes ou Grands Inquisiteurs Inspecteurs Commandeurs, qui ont la Suprématie Judiciaire (Souverain Tribunal), ainsi qu'aux 32mes ou Princes du Royal Secret, qui ont la Suprématie Exécutive (Consistoire) ; enfin, comme ces 33mes, qui dirigent secrètement les Aréopages, qui eux-mêmes dirigent secrètement les Chapitres, qui eux-mêmes dirigent secrètement les Loges, composent exclusivement le Grand Orient, il en résulte qu'ils détiennent réellement la Direction Suprême de l'Ordre tout entier et, conséquemment, si les cérémonies maçonniques prêtent à rire, il faut bien reconnaître que cette organisation, si puissamment centralisée et fortifiée encore par une sur-

veillance qui va jusqu'à l'espionnage, des épreuves nombreuses et de longs noviciats, est extrêmement sérieuse et prête à beaucoup de réflexions. On l'a dit avec raison, les Apprentis et les Compagnons sont les soldats de l'armée maçonnique ; les Maîtres, les sous-officiers ; les Rose-Croix, les officiers subalternes ; les Kadoschs, les officiers supérieurs ; les 33mes, les commandants en chef, et, pour moi, la Franc-Maçonnerie qui, d'après le recensement officiel publié par Léo Taxil, ne compte qu'un peu plus d'un million d'adhérents *dans le monde entier*, ne doit sa force et ses succès qu'à son admirable organisation.

LE SOUS-LIEUTENANT. — Quelques soldats bien instruits et bien disciplinés valent mieux qu'une multitude sans instruction ni discipline suffisantes.

LE BARON. — Faute d'une bonne organisation, on perd les meilleures causes et souvent, au contraire, on a vu gagner les plus mauvaises en s'organisant fortement.

LE CURÉ. — Puissent les promoteurs de nos *Unions chrétiennes* se pénétrer de ces vérités ! Puisse leur entente nécessaire être prescrite par Qui de droit !

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — J'avais entendu dire, Monsieur, que la Direction Suprême de la Franc-Maçonnerie est, non pas à Paris, mais en Italie, à Naples.

L'ANTIMAÇON. — Le Grand Orient de Paris, Madame, dirige la France ; la Grande Loge de Naples dirige l'Europe, de sorte que, puisque, comme on dit, nous sommes moins en République qu'en Franc-Maçonnerie, nos gouvernants, qui sont gouvernés par le Grand Orient de Paris, obéissent indirectement à la Grande Loge de Naples, de qui le Grand Orient de Paris dépend et dont l'objectif est : « L'Italie avec Rome pour capitale, *régnant sur le monde par l'idée.* »

LE SOUS-LIEUTENANT, *vivement.* — Ce serait une honte pour les francs-maçons de livrer ainsi les intérêts sacrés de leur pays à l'étranger, à ces Italiens qui s'apprêtent, malgré les services que nous leur avons rendus, à nous faire la guerre !

L'ANTIMAÇON. — Vous ignorez donc, Lieutenant, que les

francs-maçons sont citoyens de l'Univers et ont pour patrie l'Humanité ?

LE SOUS-LIEUTENANT, *plus vivement encore.* — Qui trahit son pays est un misérable, un lâche ! ! *(Sensation.)*

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Je serais curieuse, Monsieur, d'apprendre les titres des 33 grades du rite Français; il doit y en avoir de drôles, n'est-ce pas ?

L'ANTIMAÇON. — En voici la liste, Madame : *(lisant)* « 1er grade, Apprenti ; 2e, Compagnon ; 3e, MAITRE ; 4e, Maître Secret ; « 5e, Maître Parfait ; 6e, Secrétaire intime ; 7e, Prévôt et Juge ; « 8e, Intendant des Bâtiments ; 9e, Maître Elu des Neuf ; 10e, Illustre Elu des Quinze ; 11e, Sublime Chevalier Elu *(rires)* ; 12e, « Grand Maître Architecte ; 13e, Royale Arche ; 14e, Grand Ecossais de la Voûte Sacrée de Jacques VI ou Sublime Maçon *(rires)*; « 15e, Chevalier d'Orient ou de l'Epée ; 16e, Prince de Jérusalem ; « 17e, Chevalier d'Orient et d'Occident ; 18e, CHEVALIER ROSE-CROIX ; 19e, Grand Pontife de la Jérusalem Céleste *(rires)* ; 20e, « Grand Patriarche Vénérable Maître *Ad Vitam* ; 21e, Chevalier « Prussien Nouchite ; 22e, Prince du Liban Royale Hache ; 23e, « Chef du Tabernacle ; 24e, Prince du Tabernacle ; 25e, Chevalier « du Serpent d'Airain *(fous rires)* ; 26e, Ecossais Trinitaire Prince « du Merci ; 27e, Souverain Commandeur du Temple ; 28e, Chevalier du Soleil Prince Adepte *(rires)* ; 29e, Grand Ecossais de « Saint-André d'Ecosse ; 30e, GRAND ÉLU CHEVALIER KADOSCH PARFAIT INITIÉ ; — Juge Philosophe Grand Commandeur Inconnu (régime sans grade pour le noviciat d'admissibilité aux grades administratifs) ; 31e, Grand Inquisiteur Inspecteur Commandeur *(rires)*; 32e, Sublime Prince du Royal Secret « *(rires)* ; 33e, SOUVERAIN GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL. »

LA CHATELAINE. — Voilà qui rappelle joyeusement la cour de l'empereur nègre Soulouque avec son prince de la Marmelade et sa marquise de Troubonbon ! *(Hilarité générale.)*

LE BARON. — Est-il difficile de se faire recevoir là-dedans ?

L'INDUSTRIEL. — Oh ! pour ça, non ! On n'a pas besoin de postuler, pour peu qu'on ait quelque fortune. On vous court assez



après alors ! J'ai été trop obsédé pour n'en savoir pas quelque chose.

L'ANTIMAÇON. — Ce que vous dites là, Monsieur, d'après ce que vous avez observé à l'*Amie du Peuple*, a lieu dans toutes les loges. Pour elles, il s'agit d'avoir le plus grand nombre possible de membres, et ce n'est que pour les grades supérieurs qu'elles sacrifient la quantité à la qualité. Elles ferment fièrement leurs portes aux prolétaires et bornent leur démocratie philanthropique humanitaire à les entr'ouvrir à des boutiquiers, à quelques contremaîtres et surtout aux instituteurs et aux sous-officiers.

L'INDUSTRIEL. — On prend ces derniers au rabais et parfois même à l'œil, j'en sais particulièrement quelque chose.

LE SOUS-LIEUTENANT. — Comme dans les baraques de saltimbanques : « Messieurs les militaires, enfants et femmes enceintes ne payent que demi-place....... en sortant...... et s'ils sont vrrraiment contents !... Gringalet, un roulement de tambour ! ! » (*Hilarité.*)

L'ANTIMAÇON. — En principe, officiellement, aux termes de la Constitution maçonnique, il suffit pour être admis d'être de bonnes mœurs, c'est-à-dire, dans la pratique, de ne pas avoir un casier judiciaire..... trop chargé, et d'être libre, c'est-à-dire d'être à même de faire face aux frais.... à tous les frais que l'affiliation comporte.

LE BARON. — Coûte-t-elle donc beaucoup cette affiliation ? (*A l'industriel, avec une pointe d'impertinence.*) Vous, Monsieur, en votre..... *qualité* d'ancien Maître-Maçon, vous devez bien en savoir aussi.... quelque chose ?

L'INDUSTRIEL, *qui n'a pas compris la pointe.* — L'initiation n'est certes pas bon marché et les fréquents appels de fonds le sont moins encore. Ah ! on est rudement étrillé chez les très chers Frères ! J'en sais, c'est vrai, quelque chose.

L'ANTIMAÇON. — Vidons tout de suite cette question des frais, des frais ordinaires d'initiation j'entends, car si nous parlions des divers, des extraordinaires, des imprévus et de tant d'autres, cela nous entraînerait trop loin. Les droits fixés en *minimum* par le Règlement, varient selon la prospérité ou la pénurie des caisses.

En moyenne, le grade d'Apprenti coûte 100 fr., celui de Compagnon 150, celui de Maître 200, celui de Rose-Croix 300, celui de Kadosch 400, celui de Juge Philosophe 500, celui de 33e 600 (en Angleterre 3,000 et en Amérique 5,000 !) et, dans le *Tarif général des Droits*, des taxes pour « Dispenses » sont au nombre des recettes.

L'AMIE. — Quoi ! il y a des dispenses payées ?

L'ANTIMAÇON. — Chèrement payées même ! La Franc-Maçonnerie, Mademoiselle, est l'exploitation pécuniaire d'une Société anonyme pour le triomphe de la révolution sociale ; la solde des groupes révolutionnaires absorbe beaucoup de « métaux », c'est-à-dire des sommes considérables ; il faut bien que la secte batte monnaie.

L'AMIE. — Et elle accuse le catholicisme d'être une religion d'argent ! On ne peut guère, en vérité, être plus audacieusement hypocrite !

LE CURÉ. — Comme tout cela mérite d'être publié et republié pour que les honnêtes gens en fassent leur profit ! Malheureusement les politiciens n'en ont cure et ils continuent de s'en prendre à la République, alors que c'est la Franc-Maçonnerie qui est la vraie, la seule coupable.

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Sous l'Empire, Monsieur, le prince Murat, puis le maréchal Magnan, puis le général Mollinet, ont été Grands Maîtres de l'Ordre pour la France ; en ce moment, le prince de Galles l'est encore, dit-on, pour l'Angleterre, malgré le *scandal-baccara* : est-ce que ce haut grade n'existerait plus chez nous, puisque vous ne nous en avez pas parlé ?

L'ANTIMAÇON. — C'est un oubli, Madame, que je vous remercie de m'avoir signalé. Ce haut grade existe toujours chez nous et consiste dans la Présidence officielle du gouvernement maçonnique dans le pays. En monarchie, la Franc-Maçonnerie a l'habileté d'y élire un prince ou un haut fonctionnaire dont, disent ses Instructions confidentielles, elle se fait un « pavillon protecteur », soit auprès du monarque, qu'elle tranquillise ainsi, soit auprès du bon public, à qui elle donne à croire de la sorte qu'elle est bien, ainsi que l'article Ier de sa constitution l'indique, « une

institution *essentiellement* philanthropique, philosophique et progressive ». Mais n'en doutez pas, en ce cas, le véritable Grand Maître de l'Ordre est l'élu secret d'un Conseil inconnu, formé par les plus anciens membres des grades supérieurs, et la secte n'en continue pas moins sa conspiration souterraine, sans autre changement qu'un peu plus de prudence.

LA CHATELAINE. — Il ne suffit plus d'attaquer les francs-maçons d'une manière générale, il faut prouver qu'on les attaque justement ; autrement, écrits et discours deviendraient superflus. (*A l'Antimaçon*). Grâce à vous, Monsieur, nous connaissons maintenant l'organisation maçonnique ; ne pourriez-vous pas nous faire connaître le cérémonial des initiations et surtout ce que ces initiations sont au point de vue religieux, moral et social ?

L'ANTIMAÇON. — Je vous ferai grâce, Madame, du cérémonial, où le poignard et le poison, des squelettes et des cercueils, sont les accessoires d'une tragi-comédie, qui n'est pas faite pour les natures délicates ; mais je vais essayer de vous résumer les initiations les plus caractéristiques, celles qui justifient l'accusation portée contre la Franc-Maçonnerie d'être antireligieuse, antimorale et antisociale.

QUELQUES VOIX. — Oui, oui, c'est cela.

L'ANTIMAÇON. — Rien de saillant du 1er au 3e grade inclusivement. Au milieu de rengaines humanitaires, de ritournelles soi-disant philosophiques, d'allégories bizarres, d'abstractions prétentieuses, on entrevoit bien de temps en temps quelques velléités d'émancipation, mais la banalité reste la note dominante. On se borne en somme à faire subir à l'Apprenti une épreuve de fidélité et de soumission ; on recommence à peu près cette épreuve, lorsque, par « augmentation de salaire », il est promu au grade de Compagnon ; même, les explications n'ont encore rien de bien significatif, quand, par une nouvelle « augmentation de salaire », il devient Maître, c'est-à-dire un des chefs des 3 grades symboliques. Au « mot sacré » *Jakin*, de l'Apprenti, on a substitué *Booz* pour le Compagnon, puis *Mac-Benac* pour le Maître, ce qui, certes, n'a rien de subversif ; mais, un mois après sa réception, le nouveau Maître sera convoqué à une « tenue » au 3e degré,

c'est-à-dire où des Maîtres seuls assistent et, là, de la façon dont il rendra compte de ses impressions d'initié, dépendra son avenir maçonnique : s'il trahit sa perversité ou sa pervertibilité, cet avenir est assuré ; sinon, jamais, au grand jamais, il ne dépassera le 3e grade et, rebuté, il devra se contenter d'être un agent électoral plus ou moins important avec la perspective, habilement entretenue et prolongée, du ruban de la Légion d'honneur. Les maçons avouent eux-mêmes que les loges symboliques ne sont qu'une pépinière créée pour distinguer les mauvaises plantes des bonnes et éviter de les comprendre dans la sélection à laquelle ils doivent procéder pour les promotions. J'ajouterai qu'elles ont pour eux cet autre très grand avantage de leur servir d'étiquette, de couvrir les menées des grades supérieurs, la bonne réputation de beaucoup de leurs membres des 3 premiers degrés, qui ne sont maçons que de nom, étant un argument courant en faveur de l'honorabilité de la secte tout entière. Un ecclésiastique m'a dit qu'il fut appelé, il y a une quinzaine d'années, au lit de mort d'un Maître et que, tout en désavouant son passé et en l'autorisant à faire connaître ce désaveu, le moribond lui avait certifié que jamais, dans sa loge, *en sa présence,* la religion n'avait été attaquée. Ce Maître avait tout bonnement été un des honorables rebuts de la secte, mais ces honorables rebuts deviennent de plus en plus rares, les bas grades subissant de plus en plus l'influence contagieuse des grades supérieurs, enhardis par la conquête du Pouvoir.

L'INDUSTRIEL.— Tout cela est d'une exactitude irréprochable, je le déclare, en sachant quelque chose.

L'ANTIMAÇON. — Du 4e au 18e grade inclusivement, les langues se délient, les aveux commencent et le programme maçonnique s'accentue ; il se corse même dès le début, puisque, dès le 5e grade (Maître Parfait), on enseigne que « ce qu'on appelle l'honneur, la vertu, la justice, ne sont que des instincts sociaux viciés ».

LE BARON. — Joli début ! Ni honneur, ni vertu, ni justice, quelle démoralisation !

LE CURÉ. — La fréquence des dilapidations de receveurs, de



percepteurs, de banquiers, de notaires, tant de forfaitures, tant de prévarications, que les journaux nous apprennent tous les jours, sont la conséquence fatale de cette morale de la Franc-Maçonnerie.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au 6e grade (Secrétaire intime), on apprend que « tous les hommes sont copropriétaires de tous les fruits, de toutes les productions de la terre ».

L'INDUSTRIEL, *bondissant sur sa chaise.* — Nous y revoilà! la copropriété générale, c'est le communisme, l'affreux communisme! *(A l'Antimaçon.)* Prévenu naguère par vous, je n'en suis pas moins ému, en entendant de nouveau cette déclaration de guerre à la propriété; oui, on a beau être prévenu, ça fait toujours quelque chose!

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au 10e grade (Illustre Élu des Quinze), « le cosmopolitisme est la liberté universelle, l'égalité universelle, la fraternité universelle ». — Au 13e (Royale Arche), « La raison pure doit dominer tout enseignement idéaliste ».

LE BARON. — Salut au Rationalisme, à la Déesse Raison, salut! Dressons-lui des autels, dédions-lui Notre-Dame de Paris comme en 93, dont le centenaire approche.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au 16e grade (Prince de Jérusalem), « les droits et les intérêts de l'humanité ne peuvent être ni bornés, ni limités par des frontières ».

LE SOUS-LIEUTENANT, *avec indignation.* — Cosmopolitisme d'une part, plus de frontières de l'autre, c'est clair, plus de patrie! Ignoble, ignoble, ignoble!!! Aujourd'hui, le service est trop court pour que le soldat ait le temps d'y changer d'opinions en y prenant l'esprit militaire; les opinions restent donc les mêmes dans les régiments que dans les masses civiles et, si la recrue arrive sous les drapeaux avec cette négation de la patrie, raison d'être de l'armée, il n'y aura bientôt plus d'armée en France!

L'ANTIMAÇON, *achevant.* — Enfin, au 18e grade (Chevalier Rose-Croix), « les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, sont remplacées, la Foi par la Liberté, l'Espérance par l'Egalité, la Charité par la Fraternité; le signe sacré

I. N. R. I. est appelé la *Parole* et traduit par Imposons Notre Raison Immortelle, et le pain, le vin de la Cène, le *Tout est consommé*, sont l'objet d'une parodie sacrilège.

L'AMIE. — Horreur ! Horreur !

LE BARON. — Sinistres bobèches ! !

LE CURÉ. — Pardonnez-leur, mon Dieu, ils ne savent ce qu'ils font ! !

L'ANTIMAÇON. — Tout ce que je viens de dire est textuellement tiré de pièces officielles ; conséquemment, il est bel et bien établi, *prouvé*, que les Chapitres maçonniques, sans honneur ni vertu, sont rationalistes, antipatriotes, antipropriétaires et antichrétiens. Passons maintenant aux Aréopages.

LA CHATELAINE. — La Franc-Maçonnerie irait-elle encore plus loin dans la subversion ?

L'ANTIMAÇON. — Encore plus loin, oui madame, jugez-en vous-même : Elle enseigne, au 19e grade (Grand Pontife de la Jérusalem Céleste), que « la Jérusalem Céleste est l'Eden reconquis par les descendants de Caïn, l'Ange de la Lumière (Lucifer) régnant et Adonaï (un des noms qui désignaient Dieu sous les Juifs) étant réduit à l'impuissance ».

LE BARON. — Le triomphe des descendants de Caïn ? C'est l'apothéose du crime ! Un comble ! ! Faites-vous tous francs-maçons, honorables assassins !

L'ANTIMAÇON, *continuant*. — Elle enseigne, au 20e grade (Grand Patriarche Vénérable Maître *ad Vitam*), que « c'est par les passions, les appétits humains et l'harmonie des intérêts matériels et moraux que la Franc-Maçonnerie parviendra à faire triompher la Vérité et que son objectif consiste par conséquent à détruire tout frein capable de contenir ces passions et ces appétits ».

LE BARON. — La licence des passions, l'assouvissement des appétits, ce n'est même plus le retour de la barbarie, c'est la bestialité !

LE CURÉ. — L'épouvantable recrudescence de la pornographie et le scandale de son impunité, stigmatisée par la presse propre, l'effroyable augmentation, statistiquement constatée, des



attentats aux mœurs de toutes sortes, n'ont pas d'autre cause que l'expansion délétère de cette morale bestialement cynique !

L'ANTIMAÇON, *continuant*. — Elle enseigne : au 22e grade (Prince du Liban Royale Hache), que « les savants philosophes, disciples de Zoroastre, en s'occupant de magie, ont fait d'étonnantes découvertes et que ce 22e grade est le premier nettement hermétique et cabalistique, deux mots dont il faut bien méditer le sens » ; — au 24e (Prince du Tabernacle), que « Salomon, après avoir changé de culte, ayant perdu la communication qu'il avait avec Adonaï, ne s'en est pas plus mal trouvé, puisqu'il a acquis une science extraordinaire dans la cabale et s'est mis en communication avec les Esprits du Feu » ; — au 25e (chevalier du Serpent d'Airain), « qu'Adonaï sera un jour vaincu à jamais et que ce jour-là sera celui où la Maçonnerie s'étendant sur tout le globe, l'humanité aura reconquis l'Eden » ; — au 28e (Chevalier du Soleil Prince Adepte), que « la doctrine de la cabale, de l'hermétisme et de l'alchimie doivent être l'objet d'un profond examen et que tous les *Credo* religieux ne sont que des formules issues de l'ignorance des hommes ».

LE BARON. — Le satanisme final de la Franc-Maçonnerie, quelque abasourdissant qu'il soit, n'est plus niable après ces preuves documentaires et les adeptes auront beau s'en défendre pour donner le change, leur Grand Architecte de l'Univers des premiers grades n'est pas Dieu, qui est le Mal, mais Lucifer, qui est le Bien.

L'ANTIMAÇON, *achevant*. — Enfin, au 30e grade (Grand Elu Chevalier Kadosch Parfait Initié), le candidat prête le serment de venger le Droit et la Vérité, les armes à la main, si cela lui est ordonné par ses chefs, et il souscrit cette « obligation », en foulant aux pieds une couronne et une tiare placées à côté d'une tête de mort, « couronne et tiare, disent les formules, emblèmes, celle-ci de l'imposture des prêtres, qui abrutit l'homme par la superstition, celle-là de toute oppression, vienne-t-elle de Dieu » ; puis, donnant un coup de poignard dans la direction du ciel, il s'écrie : « *Nekam Adonaï* ! Vengeance contre toi, Adonaï ! »

L'AMIE, *exaspérée*. — C'est de la folie furieuse !

LE BARON, *de même.* — Furieuse et abominablement scélérate !

LE CURÉ, *atterré.* — Tout cela est tellement monstrueux que je me demande si c'est possible.

L'ANTIMAÇON. — Mes citations, je vous en donne ma parole, Monsieur le Curé, sont authentiques et textuelles : elles *prouvent* donc bel et bien aussi que les Aréopages ne sont pas plus calomniés que les Chapitres, quand on les accuse d'être antimoraux, athées, matérialistes et sataniques. Au reste, le *Catéchisme du Kadosch* reconnait lui-même que « le Gnosticisme pur est l'âme et la moelle de la Franc-Maçonnerie » ; or, le Gnosticisme a été imaginé par Simon le Magicien, l'ennemi des Apôtres, le faux Messie, le disciple de Satan.

LE CURÉ. — Il est vrai qu'on m'a assuré, je m'en souviens maintenant, qu'il y a quelque temps les francs-maçons ont agité la question de savoir s'ils ne se feraient pas Manichéens.

LE BARON. — Gnostiques, Manichéens, Monsieur le Curé, qu'importe, ils sont francs-maçons, c'est tout dire, car il me semble impossible de descendre plus bas dans l'ignominie !

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Notre instruction antimaçonnique est en trop bonne voie, Monsieur, pour ne pas aller jusqu'au bout ; permettez-moi donc de vous adresser une dernière question, si ce n'est pas abuser de votre complaisance : les anarchistes sont-ils francs-maçons ?

L'ANTIMAÇON. — L'initiation maçonnique, Madame, est terminée au Kadoschat ; c'est pour cela que les Kadoschs sont qualifiés de Parfaits Initiés et les 31mes, 32mes, 33mes ne font, dans leurs grades administratifs, qu'appliquer la doctrine développée dans les loges, les chapitres et aréopages. En ce qui concerne la religion et quelques points de la morale, cette doctrine, depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis l'arrivée de la Franc-Maçonnerie au Pouvoir, est mise en pratique sans mystère ; elle est même discutée ouvertement par les journaux accrédités des loges, mais elle reste tout à fait occulte pour le reste du programme, dont des auxiliaires sont secrètement chargés. Eh bien, partie de ces auxiliaires sont évidemment les anarchistes. A vrai

dire, je ne les crois pas tous affiliés aux loges, mais ils font partie d'une société secrète spéciale, dont les chefs, leurs meneurs, sont tous francs-maçons. Leur division connue en section d'*Antipatriotes* et en section d'*Antipropriétaires*, répond du reste à la partie du programme maçonnique relative à la patrie et à la propriété. Remarquez aussi que, grâce à certaines influences sectaires, quand on les arrête, on ne tarde pas à les relâcher; que, si, par hasard, on les condamne, c'est avec une indulgence marquée et qu'on les traite avec indulgence dans les prisons jusqu'au jour, qui ne se fait guère attendre, où remise du restant de leur peine leur est accordée. Toutes les violences, tous les méfaits des anarchistes doivent être mis au compte de la Franc-Maçonnerie occulte. Ce serait être aveugle que d'en douter et, afin de rappeler sans cesse l'attache franc-maçonne de ces violents révolutionnaires, m'est avis qu'il serait habile de ne jamais les désigner que sous le nom de **Francs-Maçons-Anarchistes.**

PLUSIEURS VOIX. — Oui, oui, très bien, très bien !

L'INDUSTRIEL. — Et les grévistes ? Vous n'en parlez pas, de ces grévistes, à qui on a donné le droit, boulangers, d'affamer les villes; mineurs, de priver le pays du charbon, d'où l'on tire, selon toute nécessité, le combustible, l'éclairage, la force motrice; qui, le lendemain de l'arrivée d'une forte commande, font chanter le patron en quittant l'atelier sans avis préalable, ce qui équivaut en quelque sorte à : « La bourse ou la vie »; qui violentent les ouvriers ayant refusé de les suivre ou par lesquels ils ont été remplacés d'urgence, et acculent ainsi les Pouvoirs publics à une répression que, quoique légale, on lui impute ensuite à crime !

L'ANTIMAÇON. — Internationalistes, socialistes, grévistes, obéissent tous, comme les francs-maçons-anarchistes, à un mot d'ordre donné à leurs meneurs, par la *Charbonnerie* ténébreuse, annexe politique de la Franc-Maçonnerie, dans laquelle la Suprématie Exécutive, c'est-à-dire le Consistoire des 32[mes], enrégimente sous la surveillance des 33[mes], les maçons les plus ardents, les plus énergiques et les plus décidés.

L'INDUSTRIEL. — Je m'en doutais !... De sorte que mes très chers Frères pouvaient préparer une grève de mes propres ouvriers avec mon propre argent ! Dans quel guêpier m'étais-je fourré !...

LE BARON, *avec la même pointe d'impertinence.* — C'était le cas où jamais, Monsieur, d'en savoir... *quelque chose.*

L'INDUSTRIEL. — Oh ! on ne m'y reprendra plus !

LE BARON, *agacé.* — Je le souhaite, Monsieur, pour votre bourse et... votre dignité ! (*L'Industriel, qui a compris cette fois, devient soucieux.*)

L'ANTIMAÇON, *à la Châtelaine.* — En terminant, Madame, j'ai à cœur de vous donner un avis : il y a un espionnage maçonnique et il faut s'en défier !

LE BARON. — Les francs-maçons mouchards ? Il ne leur manquait plus que ça ! Allons, c'est le coup de grâce ! Ça les achève ! (*Bravos.*)

L'ANTIMAÇON. — Le vrai maçon, le *pur*, est toujours intransigeant et il sacrifie tout à la Franc-Maçonnerie, ainsi, du reste, qu'il s'y est engagé par serment. C'est un sectaire qui, conspirant plus ou moins, a continuellement peur d'être compromis par quelque trahison et cette crainte engendre naturellement une surveillance mutuelle, c'est-à-dire l'espionnage entre Frères. La secte a intérêt d'ailleurs à ne pas ignorer ce qui se passe chez elle et, comme elle a aussi intérêt à connaître les gens du dehors, afin de savoir ceux qui lui sont contraires et ceux dont elle peut tirer parti, cet espionnage comprend aussi les profanes notables, qui sont l'objet de rapports, dont on forme des dossiers dans les archives secrètes des loges. Ce service est réglé par une circulaire confidentielle et conçue conformément aux principes de la *Physionomie*, dont Lavater a rédigé les formules. Cette pièce étant fort curieuse, la voici *in extenso :*

(*Lisant*) « Pour avoir une idée juste du caractère de tel ou tel « homme *proposé* à votre examen, *mon très digne Frère*, vous « devez surtout l'étudier dans ses manières habituelles, bien sai- « sir les traits de son visage.

« L'homme est devant vous, examinez-le : est-il brun, roux,

« pâle, jaunâtre ou blanchâtre ? A-t-il l'œil fixe ou hagard, vif ou « languissant ? Son regard est-il langoureux, superbe, ardent ou « abattu ? Regarde-t-il en face, hardiment ou de côté ? Peut-il « supporter un regard avec fermeté ? A-t-il l'air enjoué ? A-t-il « des tendances à lever les yeux ou à les baisser ? Ne plisse-t-il « jamais le front, même dans les plus fortes émotions, ou, au « contraire, son front est-il facilement ridé, soucieux ? Sa conte- « nance est-elle noble ou commune, aisée ou maniérée ? Com- « ment porte-t-il la tête, droite ou penchée ? « Son langage est-il « régulier, désordonné ou entrecoupé ? En parlant, agite-t-il les « mains, le corps ou la tête avec vivacité ? S'approche-t-il de « ceux à qui il parle ? Les prend-il par le bras, par l'habit ? Est- « il grand parleur ou bien est-il taciturne ? Comment marche-t- « il, vivement ou posément ? *A qui doit-il son éducation ? A-t-il « été sous l'œil de ses parents* ? A-t-il voyagé ? En quel pays ? « Est-il constant et ferme dans ses résolutions ? Les obstacles « sont-ils quelque chose pour lui ? *Est-ce par des louanges ou « par des bassesses, par les femmes, par l'argent, par des amis, « qu'on peut le gagner ?* Aime-t-il la satire ? Sur quoi exerce-t-il « plus volontiers son besoin de rire et de se moquer ? Aime-t-il « la bonne chère ? Est-il sobre, gourmand, sensuel ? *Est-il dis- « cret ou bavard dans la boisson ?* Quel est le caractère qui « domine dans son ivresse ? Est-il tendre ou furieux, gai ou som- « bre ? Il faut aussi chercher à savoir si le sujet que vous avez « en vue dort peu ou beaucoup, s'il est rêveur, *s'il parle en dor- « mant*, s'il est difficile à éveiller ? Quelle espèce d'impression « produit sur lui un réveil subit ?

« Toutes ces observations, *mon très digne Frère*, doivent être « *notées avec soin*, afin que vous puissiez *rendre un compte exact « de chaque sujet proposé à votre examen*. »

LE BARON, *à l'Antimaçon*. — Ce document n'est pas seulement curieux, comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur, il est aussi précieux, parce que l'espionnage répugnant à la loyauté française, il porte un coup droit à la Franc-Maçonnerie si gravement atteinte déjà par vos documents précédents.

L'INDUSTRIEL, *très absorbé et à part soi*. — Quelle sentine de

vices que cette Franc-Maçonnerie !.... Qui le croirait aux débuts !... Comme elle abuse ses novices. Pour ma dignité, en effet, il ne suffit pas de m'en être démis et d'en faire la critique... (*Haut et avec résolution à la Châtelaine*). Désormais, Madame, je suis des vôtres, non plus seulement en paroles, mais en action et je m'enrôle résolument dans votre troupe militante.

LE BARON, *lui tendant la main.* — A la bonne heure, Monsieur ! Nous comptons sur votre active propagande.

L'AMIE, *à l'Antimaçon.* — Puisqu'il y a un espionnage maçonnique, n'est-il pas prudent de tenir à distance quiconque fait partie ou est soupçonné de faire partie d'une loge ?

L'ANTIMAÇON. — Logiquement, je ne puis être d'un avis contraire, Mademoiselle.

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Tous nos remercîments, Monsieur. Vous faites, vous voyez, des prosélytes ; vous avez convaincu, en ne vous bornant pas à de simples considérations, à de vagues conclusions, mais en vous appuyant loyalement sur des textes formels, officiels, authentiques, et par conséquent indéniables pour toutes personnes de bonne foi ; nous voilà donc fortement armés... A bon entendeur, salut !

E. TESTE-LEBEAU.

POCHON, COCULA ET CHENAVAS

Par une coïncidence bizarre et moins fortuite peut-être qu'on pourrait le croire, la proposition de loi la plus liberticide, la plus attentatoire à la conscience humaine qu'on puisse imaginer, même



chez un peuple à demi-civilisé ou tout à fait barbare, vient de voir le jour chez le peuple qui se dit le plus civilisé et le plus spirituel du globe et a pour auteur ou pour principaux apôtres des sectaires dont les noms seuls tombent aplatis sous le ridicule.

Pochon, Cocula et Chenavas semblent des noms prédestinés aux basses œuvres d'une secte qui étoufferait volontiers l'âme de nos enfants et atrophierait leurs facultés intellectuelles plutôt que de reconnaître que l'instruction dépourvue de morale religieuse est incapable d'élever l'intelligence de la jeunesse à la hauteur que lui font atteindre les fortes études des établissements religieux.

Cependant, il est matériellement prouvé que, par suite de la laïcisation à outrance, il existe un péril universitaire.

En quatre ans, d'après les statistiques officielles, les collèges de l'Etat ont perdu 6,888 élèves, pendant que les établissements religieux voyaient augmenter régulièrement le nombre des élèves.

D'autre part, depuis trois ans, le seul collège catholique de Paris qui soit admis au concours annuel, le collège Stanislas, a été classé premier, triomphant chaque fois de ses nombreux concurrents officiels.

Succès en nombre, succès en mérite, progrès en tout, voilà donc, en somme, le bilan de l'enseignement secondaire religieux dans ces dernières années.

Aussi, est-ce le moment pour les despotes hypocrites qui se disent partisans du progrès et de la liberté de porter le coup définitif à cette liberté et à ce progrès dans le but d'empêcher par la force cette supériorité de l'enseignement secondaire religieux sur l'enseignement officiel de se manifester dorénavant.

Pochon, député et conseiller général du département de l'Ain, vient de se rendre tristement célèbre par un vœu adopté déjà par plusieurs autres départements et longuement discuté par d'autres. Ce vœu sera sans nul doute transformé par le fameux Pochon en projet de loi qui reviendra très probablement devant la Chambre des députés à la prochaine session, comme il y est venu déjà sous une autre forme.

Quoique la *Franc-Maçonnerie démasquée*, par la plume de notre distingué collaborateur Rastoul, ait traité déjà de cette proposi-

tion de loi, nous croyons utile d'y revenir au moment où il en est question dans toute la presse et où les Chambres vont en être saisies à nouveau.

Aux termes du vœu de Pochon, tout candidat aux fonctions publiques et notamment aux grandes écoles, serait tenu d'achever ses études, pendant trois ans, dans un établissement de l'Etat.

Pochon, vous le voyez, se préoccupe de la prospérité des lycées et autres gargotes officielles qui ne font pas leurs frais. Les marchands de soupe universitaire sont dans le marasme, car les économes des *boîtes à bachots* gouvernementales, municipales ou départementales ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Bref, l'enseignement matérialiste est un fiasco complet. De là, les inquiétudes de Pochon.

D'un autre côté, on connait la marotte de la Franc-Maçonnerie. Elle se figure ou feint de se figurer que l'enseignement non officiel n'est pas autre chose qu'une école de rébellion des jeunes gens qui s'en abreuvent contre les *idées modernes*. Or, qu'entend la Franc-Maçonnerie par *idées modernes?* Evidemment les idées antireligieuses et matérialistes, et parmi ces idées antireligieuses celles qui s'inspirent principalement de la haine du catholicisme; en un mot, les idées maçonniques.

Une fois munis de leurs diplômes,ces jeunes gens se répandent dans les divers et nombreux services de l'Etat, l'armée, la marine, les mines, etc., et y combattent l'esprit de la secte, infusant ainsi dans les rouages gouvernementaux les principes chrétiens qui empêchent les fils de la Veuve de prendre leur essor et de déchristianiser la France.

Le vœu Pochon a trouvé de l'écho, quoique cette rengaine ne date pas d'hier et ait déjà fait, comme nous l'avons dit, son apparition à la Chambre qui la repoussa comme dépassant les bornes permises à la bêtise, bien que, sous ce rapport, la majorité parlementaire soit généralement très libérale. Mais les sectaires ne désarment pas ; refoulés, ils reviennent à la charge. Comme les juifs, avec lesquels du reste ils marchent la main dans la main, ils savent ramper et s'insinuer lentement, ne perdant aucune



occasion propice et lançant à propos les traits qui doivent atteindre l'ennemi.

Cocula, conseiller général de l'Orne, et Chenavas, conseiller général de l'Isère, ont essayé de prendre part, plus que les autres conseillers généraux de nos départements, que la gloire de Pochon empêchait de dormir, à la triste célébrité du fameux député de l'Ain.

Le premier fit adopter son vœu. Que pouvait-on refuser dans l'Orne au conseiller général qui s'appelle Cocula ? Le vœu de Chenavas, ancien élève du petit séminaire de la Côte-Saint-André, qui ne quitta cet établissement religieux, d'après le *Nouvelliste de Lyon*, que parce qu'il y fut forcé, reçut un accueil moins chaleureux. Une contre-proposition parfaitement motivée fut adoptée et ne laissa à l'ancien séminariste que le ridicule de son initiative et de sa prétentieuse personnalité.

Si Pochon, Cocula et Chenavas n'étaient ou de vulgaires imbéciles ou d'aveugles sectaires, agissant en dépit de toute vérité et de toute logique, c'est d'un autre côté qu'ils auraient tourné leurs batteries. Ils se seraient dit simplement : Si l'enseignement qui se donne dans les maisons religieuses produit des résultats meilleurs que celui des marchands de soupe officiels, c'est probablement parce que l'enseignement de l'Etat est moins bon. Pour avoir raison de l'enseignement des établissements religieux, appliquons-nous à faire mieux et satisfaisons même aux vœux des parents, si les parents réclament l'enseignement de la morale religieuse dans les établissements officiels. Cette concurrence, au surplus, est faite pour stimuler notre zèle ; elle activera l'émulation de nos professeurs et l'amour-propre de nos élèves. En somme, qu'est-ce que l'Etat recherche ? Des serviteurs honnêtes, instruits, capables de remplir leurs emplois avec éclat et dignité ; peu nous importe donc d'où ils sortent.

Ils auraient en outre songé que leur vœu ne tend à rien moins qu'à abaisser le niveau des capacités et que s'il supprime la concurrence universitaire, il sera de toute nécessité de rendre les concours moins sérieux, même de les rendre illusoires, comme il en est déjà du certificat d'études qui est donné aux élèves des

établissements primaires officiels après un semblant d'examen, de crainte que l'on ne soit forcé d'éliminer un trop grand nombre de candidats et de discréditer par cela même les écoles primaires de l'Etat. Enfin, ils auraient compris que leur vœu ne serait propre qu'à fournir à l'Etat pour fonctionnaires, civils et militaires, que des ganaches et qu'il serait par cela antipatriotique.

Après cela, nous posons au trio Pochon, Cocula, Chenavas, les questions suivantes : 1° Si demain la France devait défendre, les armes à la main, son territoire contre l'envahisseur, feriez-vous sortir du rang, comme indignes, tous les officiers qui ont fait leurs études dans les établissements religieux ? Dans ce cas, vous devriez également éliminer tous les soldats qui ont appris à lire et à écrire chez les Frères de la doctrine chrétienne ; 2° si vous êtes convaincus que ceux-là seuls qui ont reçu l'enseignement antireligieux sont dignes de servir la France, pourquoi n'avez-vous pas combattu à outrance la loi qui soumet au service militaire ceux qui reçoivent la quintessence de l'enseignement religieux, les séminaristes ?

Nous mettons au défi Pochon, Cocula et Chenavas de répondre à ces questions par des arguments dignes de la saine et inéluctable raison qui distingue l'homme de la brute ; parce que le but qu'ils se proposent échappe à la raison et à l'intelligence et appartient tout entier au domaine des instincts brutaux.

En éliminant des emplois et des services publics les citoyens les plus dignes et les plus méritants, qu'ils considèrent comme suspects, ils s'assurent à eux et à leurs amis la possession de l'assiette au beurre, qui doit les faire vivre et leur procurer les jouissances.

Et c'est au moment même où les dernières statistiques révèlent le plus crûment les progrès constants et effrayants de la criminalité dans la jeunesse, fruit de l'école sans Dieu, c'est à ce moment qu'on propose d'étendre cette œuvre néfaste, en la rendant pour ainsi dire obligatoire.

Cela ne devrait-il pas suffire à ouvrir tous les yeux ?

Mais non ! Les sectaires ne tiendront pas plus compte de la vo-





lonté du pays et du vrai progrès, d'une part, que de ces tristes résultats de l'autre côté.

Puisqu'il en est ainsi et puisque l'esprit de persécution tente un nouvel effort, ne serait-ce pas l'heure, pour les catholiques, de réagir avec plus d'énergie et plus d'ensemble, au nom de ces libertés compromises, au nom de l'opinion du pays, au nom du véritable progrès et du salut social, voire même au nom de la patrie française et de la défense nationale?

En ces mêmes conseils généraux où la Franc-Maçonnerie vient de présenter le vœu Pochon, ne convient-il pas qu'une voix catholique s'élève, à la prochaine session, qu'une protestation du bon sens surgisse et qu'un vœu unanime, énergique, soit émis en faveur du rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles publiques?

Qu'on en soit bien convaincu, cet accord dans les protestations produira un effet salutaire, et l'opinion publique, aujourd'hui plus éclairée qu'hier, sera avec les protestataires.

Sans parler des lourdes charges qu'une gratuité mensongère fait supporter au pays, le sentiment de l'oppression subie par les populations catholiques auxquelles la laïcité a été imposée, l'évidence du mal qui a déjà découlé de cette laïcisation, l'expérience enfin a frappé bien des esprits même peu religieux, portés jusqu'ici à ne voir dans cette lutte contre l'enseignement laïque qu'une guerre de parti. Plus que jamais, l'irréligion est officielle et n'est qu'officielle. Et c'est au contraire un retour à nos croyances qui se remarque dans le pays.

Du reste, la persécution a-t-elle jamais eu d'autre effet?

C'est là, d'ailleurs, une question de fait, et la question de principe qui demande que tous les honnêtes gens protestent, existe par elle-même.

Ces protestations se sont déjà produites énergiquement. Nous en citerons quelques-unes. Il y a deux ans, M. Vieillard demandait au Conseil général du territoire de Belfort une légère subvention de 1,000 francs pour les écoles libres, faisant remarquer qu'il ne saurait y avoir de solide instruction ni de bonne éducation sans la morale religieuse.

La même année, M. le vicomte de la Noue présentait au Conseil général des Côtes-du-Nord un vœu tendant à ce que les conseils municipaux aient le droit de choisir leurs instituteurs et d'introduire l'enseignement religieux dans le programme des écoles.

En 1889 encore, au Conseil général de la Loire-Inférieure, M. Cazenove de Pradines renouvelait le vœu tendant à obtenir l'abrogation de la loi de laïcisation, et demandant, en attendant, que cette loi soit appliquée avec modération, impartialité et économie. Il demandait également que le catéchisme fût enseigné dans les écoles.

Un vœu à peu près semblable était présenté dans la Lozère.

En Maine-et-Loire, M. de la Bourdonnaye constatait que l'enseignement chrétien obtenait d'autant plus les faveurs des populations du département que les laïcisations étaient plus nombreuses. Les écoles laïques comptaient cinq ou six fois moins d'enfants que les écoles congréganistes.

Dans la Haute-Saône, il était demandé que l'enseignement religieux fût donné dans toutes les écoles.

Un vœu tendant à l'abrogation de la loi scolaire était émis au Conseil général du Tarn et M. Compayré lui-même, le célèbre auteur du fameux manuel qui porte son nom, avouait que la morale était un peu négligée dans les écoles du gouvernement et racontait qu'un instituteur auquel il demandait ce qu'il avait enseigné ce jour-là, au point de vue de la morale, lui répondit : « J'ai parlé des ministres. »

Puis ce sont des conseillers généraux de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Haute-Marne, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne et de Vendée, qui émettent les mêmes vœux en faisant des protestations analogues. Enfin, tout récemment, le Conseil d'arrondissement de Nantes émettait le vœu : « que dans les écoles primaires de l'arrondissement la morale ne reste pas séparée de la religion, que l'enseignement des devoirs envers Dieu y soit pris comme base fondamentale et indispensable de tous les devoirs qui incombent à l'homme, et qu'à cet effet, les lois sur l'instruction publique reçoivent toutes les modifications nécessaires ». Ce vœu si courageux et si chrétien a été voté par 9 voix contre 4 op-

posants. Nous pourrions en citer d'autres encore si nous ne craignions de fatiguer le lecteur par une trop longue énumération. Or, les effets produits par la laïcisation sont aujourd'hui reconnus plus déplorables encore qu'alors, les vexations provenant de l'application de cette loi ont été plus nombreuses et plus odieuses, les parents ont plus souffert de ces vexations, les contribuables ont mieux senti ses effets, le mouvement de protestation religieuse s'est accentué ; n'est-ce pas l'heure pour toutes les voix honnêtes et indépendantes de s'élever contre la loi néfaste ?

Grâce à Dieu, à la voix de nos évêques, les catholiques de France semblent vouloir sortir de leur torpeur et former leurs bataillons sous les noms de parti catholique, d'union catholique ou d'union chrétienne,peu importe,puisqu'ils engageront le même combat, qu'ils combattront avec les mêmes armes et pour la même cause. Il serait même puéril, devant le danger qui menace la France catholique et lorsque l'ennemi est à nos portes,d'ergoter comme certains organes conservateurs et catholiques ont cru devoir le faire sur le nom à donner à cette levée de boucliers des catholiques français contre l'ennemi commun : la Franc-Maçonnerie. Ce serait renouveler les célèbres pourparlers des sénateurs de Bysance qui discutaient sur le point de savoir à quelle sauce devait être accommodé un de leurs mets favoris, précisément à l'heure où le canon des Turcs ébranlait les murailles de la capitale de l'empire d'Orient.

Nous ne saurions mieux faire, à ce propos, que de citer un passage d'une lettre circulaire de Mgr Fava, évêque de Grenoble, à son clergé pour l'engager à la lutte, enseignes déployées :

« Voilà donc, dit le courageux Prélat, les deux étendards déployés : celui de Jésus Christ et celui de Satan, celui des catholiques et celui des francs-maçons. Le Christ, qui aime les Francs, nous conduit à la paix, à la vie, à l'honneur ; l'autre à la division, à la mort, à la ruine.

« Allez, chers coopérateurs, instruisez votre peuple. Faites-lui comprendre qu'il tient en ses mains, avec le billet de vote, l'avenir de l'Eglise de France et de la France elle-même. Qu'il ait à

réfléchir devant Dieu et au fond de sa conscience sur la conduite qu'il doit tenir.

« Jusqu'ici les élections lui ont paru peut-être comme un jeu, tandis qu'elles sont en réalité une profession de foi où l'on dit, comme au jour de la rénovation des promesses du baptême : « Je renonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres, je jure de « ne jamais entrer dans aucune société secrète, je m'attache à « Jésus-Christ pour toujours. »

Citons également ces paroles de M. Chesnelong, président de l'Union chrétienne fondée sous le patronage de Mgr Richard, archevêque de Paris :

« C'est un devoir impérieux, a-t-il dit, de repousser les candidats favorables à la politique antichrétienne et de faire tous les efforts, tous les sacrifices possibles pour le succès des candidats dévoués à la liberté religieuse. »

Puissent tous les catholiques de France écouter les voix de ces prélats et de ces chrétiens courageux et convaincus et les suivre sans arrière-pensée et sans crainte dans le chemin qu'ils leur ont tracé.

Comme le dit très bien l'évêque de Grenoble, il y va du salut de l'Eglise de France et de la France elle-même. Il dépend d'eux que la France continue sa mission et reste à la tête des peuples civilisés ou qu'elle retourne à la barbarie du paganisme.

MILES.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Bossuet, dans un passage célèbre de ses sermons, fait dire au Fils de Dieu par le peuple juif, ces deux mots implacables : Mar-

che ! Marche ! Ces deux mots, la Franc-Maçonnerie les fait sans cesse retentir aux oreilles de la République, trop lente, à son gré, dans l'exécution du programme maçonnique : elle la stimule ; elle la harcèle. Si le gouvernement de la République veut mettre un petit temps d'arrêt dans l'œuvre des laïcisations : Marche ! Marche ! s'écrie aussitôt la Franc-Maçonnerie impitoyable. Veut-il s'arrêter dans la voie des expulsions, des confiscations ? Fait-il mine de revenir en arrière ? Marche ! Marche ! clame aussitôt la meute maçonnique en courroux. Et le pauvre Gouvernement se relève aussitôt et avance de quelques stations dans le chemin de l'intolérance et de la persécution.

Il s'est tenu à Dieppe, les 9 et 10 mai, un Congrès maçonnique des Loges du Nord-Ouest. Voici les résolutions qui ont été adoptées et votées à l'unanimité. On va voir si nous exagérons en prétendant que la Maçonnerie tient le Gouvernement sous sa coupe, prétend le régenter et lui dicter sa ligne de conduite. Nous citons le *Bulletin maçonnique* d'août 1891 :

« Le Congrès de Dieppe, considérant que le cléricalisme est l'ennemi de toutes les libertés conquises depuis 1789, et qu'en particulier il attaque la République et la Franc-Maçonnerie, il nous appartient de répondre à ses attaques par les moyens que nous préconisons ci-dessous :

« 1° Laïcisation de tous les pouvoirs publics ;

« 2° Invitation aux pouvoirs publics de n'admettre au concours des fonctions de l'Etat que les élèves des écoles du Gouvernement ;

« 3° Hâter la séparation des Eglises et de l'Etat ;

« 4° Inviter nos FF.·. députés et sénateurs à présenter à la tribune les trois propositions ci-dessus. »

Nous prions nos lecteurs de remarquer ce dernier article, et de juger par là, de quelle somme de liberté et d'initiative personnelles jouissent les députés et les sénateurs qui ont le malheur d'être francs-maçons. On leur donne leur besogne, toute faite, toute triturée. « Vous voterez ainsi, vous ferez telle motion, vous « présenterez tel projet de loi. » Il n'existe pas de mandat plus impératif.

Ce que nous venons de reproduire émane du Grand Orient de France : l'Ecossisme lui fait écho. La Franc-Maçonnerie, si divisée pour le reste, offre un concert touchant dès qu'il s'agit de la lutte contre la religion.

La Grande Loge Symbolique Ecossaise a même chargé un Frère de faire un travail sur la matière. Cela est pompeusement intitulé : « Rapport présenté à la Grande Loge Symbolique Ecossaise, dans sa séance du 10 août 1891, par le F.·. Le Masurier, au nom de la Commission d'initiative, sur la proposition du F.·. Friquet, relative à l'organisation d'un pétitionnement contre les manœuvres actuelles du cléricalisme. »

La Maçonnerie n'a pas le don des titres courts. Malgré l'ennui du style maçonnique, on nous permettra de citer une grosse partie de cet instructif rapport :

« T.·. C.·. F.·. président, TT.·. CC.·. FF.·. députés, et vous tous, mes FF.·.,

« La Commission d'initiative, réunie le 3 août dernier, sous la présidence de Notre T.·. C.·. F.·. Mesureur, a examiné la proposition de Notre T.·. C.·. F.·. Friquet, relative à l'organisation d'un pétitionnement dans et *hors* les ateliers maçonniques, pour soumettre à l'examen des Pouvoirs publics et des Chambres, les mesures législatives et autres qu'il conviendrait d'opposer aux manœuvres actuelles du cléricalisme.

« Vous connaissez les termes de cette proposition qui vous a été présentée le 8 juin dernier. Je crois cependant utile de vous en donner une nouvelle lecture.

« PROPOSITION FRIQUET

« Paris, 8 juin 1891.

« Je soussigné, ai la fav.·. de soumettre à l'examen de la G.·. L.·. S.·. la proposition suivante :

« Attendu que, pour permettre à la République de poursuivre utilement l'étude des questions sociales il est nécessaire de la débarrasser d'abord des entraves que lui suscitent ses ennemis de l'intérieur ;



« Considérant que le changement d'attitude de la gent cléricale, bien loin de calmer les justes méfiances de la Franc-Maçonnerie, doit, au contraire, attirer toute son attention ;

« La Grande Loge Symbolique décide qu'elle organisera, dans des termes et suivant des conditions à déterminer, un vaste pétitionnement, dans et hors les ateliers maçonniques, afin d'obtenir des Pouvoirs publics et des assemblées parlementaires l'exécution des lois déjà votées ou la création de mesures nouvelles pour arriver aux résultats suivants :

« Application complète des lois scolaires et des règlements qui en ont déterminé l'exécution ;

« Application réelle de la loi militaire, au lieu de la *plaisanterie séminariste* actuelle ;

« Laïcisation de toutes les écoles et spécialement des écoles de filles, pour lesquelles la loi n'a pas déterminé de limite *maxima* ;

« Laïcisation intégrale des maisons de secours, hôpitaux et hospices ;

« Respect des mesures prises à l'égard des congrégations expulsées ;

« Application rigoureuse et immédiate de la loi sur les Droits d'accroissement ;

« Vote d'une loi sur les associations ;

« Vote de *la loi Yves Guyot,* prise en considération par la précédente législature, ou telles autres permettant d'arriver progressivement à la séparation des Eglises et de l'Etat, à la suppression du budget des cultes, et à la dénonciation du Concordat ;

« Vote de la loi, en suspens à la Chambre, après retour du Sénat, retirant aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations ;

« Obligation, pour être admis aux emplois et fonctions publics et dans les écoles du Gouvernement, d'avoir fait ses études dans les lycées ou collèges de l'Etat ;

« Interdiction aux agents et fonctionnaires de tout ordre, sous peine de révocation, sauf en cas d'impossibilité absolue, de faire



élever ou enseigner leurs enfants dans les maisons d'éducation religieuse, etc., etc.

« En un mot, emploi de tous les moyens légaux pour laïciser tous les services publics, soumettre l'Eglise à l'Etat et imposer à tous le respect de la forme maçonnique.

« *Signé :* FRIQUET. »

Tels sont les *desiderata* de la Franc-Maçonnerie : telle est la mise en demeure signifiée solennellement aux Pouvoirs publics. Avions-nous tort de plaindre le Gouvernement à qui la Maçonnerie crie sans cesse : Marche ! Marche !

Il ne faut pas croire que ces résolutions arrêtées en loge restent lettre morte : ce serait mal connaître nos bons amis les francs-maçons :

« La Commission d'initiative ne veut pas, en effet, se borner à vous proposer une simple prise en considération, de même qu'elle espère bien que le Grande Loge Symbolique, à son tour, ne se bornera pas à donner un avis favorable à cette proposition, lui donnant, ainsi, comme une sorte d'encouragement platonique, qui, si sincère et si sympathique qu'il puisse être, pourrait cependant équivaloir à un enterrement de première classe.

« Non, mes FF.·., ce n'est pas ainsi que la Commission entend son rôle et celui de la Grande Loge Symbolique.

« La Commission d'initiative entend, au contraire, justifier son nom. Elle entend joindre ses efforts les plus énergiques à ceux de Notre T.·. C.·. F.·. Friquet, pour vous proposer, et, au besoin, vous adjurer, vous, Grande Loge Symbolique, de prendre l'Initiative et la Direction de cette grande, utile et salutaire mesure d'un vaste pétitionnement contre les agissements actuels du cléricalisme.

« Ce pétionnement, il faut qu'il soit fait par vous, organisé et dirigé par vous ; et ce n'est pas trop de toute l'autorité de la Grande Loge Symbolique pour prendre la tête d'un pareil mouvement pour la réussite duquel il ne faut rien négliger ; car mieux vaudrait encore ne rien entreprendre que de le tenter mollement pour risquer de le faire avorter. »



Attendons-nous donc à un suprême et dernier effort de la Franc-Maçonnerie pour museler et détruire la liberté des catholiques. Attendons-nous à voir les Pochon partir en guerre ; attendons-nous à voir les Dide et les Lockroy escalader la tribune et s'efforcer de faire défendre aux évêques français de donner une direction politique à leurs ouailles.

Nous n'essayerons pas de démontrer tout ce qu'il y a de grotesque à prétendre interdire à une partie des Français de se rallier au gouvernement de leur pays. On a dit naguère : La République sera maçonnique ou elle ne sera pas ; il sera défendu de dire : La République sera chrétienne ou elle ne sera pas.

Il est bon de démêler, au milieu de tout cela, la conception que les maçons jacobins se font de la liberté et de la République. La République leur appartient ; elle est leur monopole ; nul ne sera républicain hors eux et leurs amis. Ils ne veulent pas de l'adhésion des cléricaux.

« C'est à nous, francs-maçons, continue le rapport, qu'il appartient de dénoncer ces coupables manœuvres. C'est à nous de démontrer aux *républicains modérés*, ainsi nommés parce qu'ils ne sont, au fond, que *modérément républicains*, c'est à nous de leur démontrer qu'ils seront *dupes, s'ils ne sont pas complices*, en contribuant, par leur coupable faiblesse, à laisser entrer dans la République ses ennemis les plus acharnés. C'est à nous de proclamer que cette fameuse *République ouverte*, ne sera jamais que la *République ouverte à tous ses ennemis et surtout à ses pires ennemis !* »

Nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs le libéralisme de ces théories. Malheur à nos gouvernants s'ils veulent faire appel, pour le service de la France, à tous les dévoûments et à toutes les bonnes volontés ! De par la volonté maçonnique, il sera défendu à une partie notable, à la partie la plus notable du pays, de servir la patrie. Si ces belles idées passaient complètement dans le domaine des faits, nous verrions toutes nos administrations en proie à une oligarchie d'incapacités et de fruits secs maçonniques. Ce que nous voulons faire remarquer, une fois de

plus, c'est l'autorité que la Maçonnerie s'arroge sur les Pouvoirs publics de la France ; c'est la netteté des sommations faites, au nom des loges, à notre gouvernement ; on ne parle ainsi que lorsqu'on est presque sûr d'être écouté.

Nos gouvernants s'endorment: ils ne se défendent plus que mollement contre les envahissements du cléricalisme. Attendez un peu : nous allons les réveiller de leur torpeur. C'est à nous, francs-maçons, de jouer le rôle des oies du Capitole, et de crier le classique : *Caveant Consules !*

« Et nous voyons, s'écrie le rapport précité, nos gouvernants triompher d'une victoire cependant si peu importante, et s'endormir dans les délices de cette nouvelle Capoue, où se renouvelle le fameux *baiser Lamourette*, que donnent à la République tous ses ennemis de la veille, les traîtres du lendemain. Nous voyons, d'un autre côté, un trop grand nombre de maçons, croyant terminé leur rôle actif en politique, déserter nos travaux et oublier presque le chemin de nos ateliers. Mais pendant ce désarmement général des forces républicaines et maçonniques, est-ce que nous voyons désarmer ses ennemis les plus acharnés, ceux pour lesquels Gambetta avait jeté ce mot aussi profond qu'énergique : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

« Est-ce que les cléricaux ont désarmé ?

« Eh bien, oui ! ils ont désarmé ; mais en apparence seulement ! Et, par conséquent, ils n'en sont que plus dangereux !

« Le mal le plus violent, mais bien apparent et bien connu, n'est-il pas, en effet, moins terrible et moins redoutable que ce mal invisible, inconnu et presque ignoré, qui mine lentement, mais sûrement, l'homme le plus fort, la constitution la plus robuste ?

« Tel est le nouveau danger que nous font courir les cléricaux, et, cette fois, c'est bien le plus dangereux de tous.

« Voyant qu'ils ne pouvaient réussir à prendre d'assaut cette République, objet de tant de leurs pieux anathèmes, ils veulent maintenant y entrer par la ruse ! Cette République qu'ils ont tant combattue, ils s'en proclament aujourd'hui les meilleurs défenseurs ! »



On le voit, si le gouvernement de la France recevait ses inspirations de la Franc-Maçonnerie il y aurait bien peu d'espérances à concevoir pour l'apaisement des partis, pour l'œuvre de pacification sociale rêvée par les esprits sincères de part et d'autre. Si la Franc-Maçonnerie avait, par malheur, voix prépondérante dans les conseils du Gouvernement, l'abîme qui sépare tant d'hommes faits pour s'entendre, se creuserait davantage. Il faudrait se résigner à voir la France chrétienne d'un côté et la France antichrétienne de l'autre, cantonnées, chacune, sur leur Mont-Aventin. Les enfants de la Veuve seraient à leur poste pour fomenter la division, augmenter les malentendus, travailler consciencieusement à la ruine de la patrie. La patrie ! Que leur importe ce mot vide de sens ? Ils n'ont qu'une patrie, le cosmopolitisme, s'établissant sur les débris de la religion, de la famille et de la propriété.

M. Léo Taxil vient de publier un ouvrage qui a pour titre cette interrogation : « Y a-t-il des sœurs maçonnes ? » La réponse est affirmative et M. Léo Taxil administre plusieurs preuves matérielles de l'existence de sœurs maçonnes dans un grand nombre de loges. La Franc-Maçonnerie n'en persiste pas moins à nier l'existence des loges androgynes, n'est-elle pas intéressée à le faire ? Toute la question est là. Mais en vérité, qui prétend-on tromper ? Malgré la dose de crédulité des profanes, ils ne voudront jamais croire qu'il existe des magasins où l'on vend les insignes de maçonnerie androgyne, s'il n'existe une clientèle de femme pour faire aller le commerce et qu'on fait en loges l'oraison funèbre de sœurs maçonnes qui n'ont jamais vécu.

Si la Maçonnerie tient absolument à donner le change sur l'existence des sœurs, c'est probablement pour des raisons de prudence : il est bon de ne pas trop éveiller l'attention de la police des mœurs. Le mot d'ordre est donc de dire qu'il n'y a pas de sœurs maçonnes et de faire semblant de discuter si l'on en admettra. Pareille comédie a été jouée naguère à l'occasion d'une sœur Maria Deraime qui se prétendait maçonne authentique envers et contre le Grand Orient de la rue Cadet, à la grande joie de la galerie. Il se rencontre de ci, de là, des sœurs à qui pèse le

huis clos, qui brisent la clôture, après avoir jeté le maillet et l'équerre par dessus les moulins. Les indiscrètes !

C'est ainsi que nous lisons dans le *Bulletin du Grand Orient de France* que la conférence qui devait avoir lieu le 27 mai, au Temple de la rue du Champ-d'Asile, par une prétendue Vénérable de la Franc-Maçonnerie de femmes, n'a pas eu lieu ; que d'ailleurs, tous les emblèmes maçonniques avaient été voilés et qu'il en sera toujours ainsi chaque fois qu'une réunion profane sera tenue dans ce local.

Quand les loges discutent sur l'admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie, il ne peut, à notre sens, être question que d'une chose : c'est du secret, de la publicité plus ou moins grande dont il convient d'entourer cette admission. Faut-il laisser encore planer le mystère sur les choses de la maçonnerie androgyne : ou faut-il rompre les entraves, braver l'opinion publique, et afficher, sans pudeur, le nom des sœurs trois-points ? Toute une école maçonnique, à la tête de laquelle se trouve le F.·. Georges Martin, réclame la publicité. La majorité des francs-maçons se prononce pour le *statu quo*, pour la continuation du huis clos dans les loges androgynes. Il sera admis qu'officiellement, extérieurement, la Franc-Maçonnerie n'acceptera pas de femmes dans son sein.

L'Eglise catholique, d'après la Franc-Maçonnerie, abêtit la femme. Nous voulons, par un exemple, montrer de quelle large façon la *Veuve* entend la civilisation de la femme. Il s'agit des nourrices. Dans un article de philanthropie niaise, un F.·. Jacoulet examine profondément quels pourraient bien être les moyens d'empêcher la mortalité des nourrissons et de rendre les nourrices plus consciencieuses. Savez-vous quel moyen le F.·. Jacoulet a inventé ? Je le donne en mille. Le voici :

« Ce serait au moyen d'une récompense traitée, de gré à gré, mais ne pouvant être inférieure à 50 fr. et offerte en perspective à la nourrice après douze mois d'allaitement et les salaires assurés qu'on pourrait atteindre ce but. »

Laissez-moi vous dire, F.·. Jacoulet, comment l'Eglise s'y prend en semblable occurrence. Elle dit aux nourrices que les



petits êtres qui leur sont confiés sont créés à l'image de Dieu, qu'ils sont, par le baptême, les frères de Jésus-Christ, que leur bon ange veille sur eux et que Dieu demandera compte aux parents et aux nourrices de la manière dont ils auront traité ces petits. Vous pouvez, profond Jacoulet, sourire du baptême et des anges gardiens ; vous pouvez traiter tout cela de superstition. Mais je soutiens que mon moyen de rendre les nourrices vigilantes vaut mieux que le vôtre. Le vôtre fera des mercenaires, le mien fera des femmes de devoir.

Voilà, dans un exemple bien vulgaire, un spécimen de la société dont la Franc-Maçonnerie nous gratifierait, si elle parvenait à faire passer ses théories et ses idées dans le monde des faits. Dieu préserve la France du triomphe définitif de pareilles doctrines !

J. DES APPERTS.

***

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

« *Habemus confitentem reum* » sur les vrais sentiments des sectaires italiens au sujet de Rome capitale *intangible* de l'unité de la Péninsule, et l'auteur de cet aveu n'est rien moins que le Grand-Orient de Sicile, Francesco Crispi. Les organes de la *greppia* répètent à satiété que la perte du pouvoir temporel est un fait accompli, est le plus grand progrès du siècle, est voulu par toute l'Europe civilisée, etc., etc. On leur répond que leur insistance sur ce point prouve tout le contraire de ce qu'ils affirment ; que les autres nations, grandes ou petites, ne parlent pas de l'intangibilité de leur capitale et que si quelqu'un s'avisait d'en parler il serait regardé comme un nouveau M. de la Palisse, et que leurs rodomontades rappellent la peur d'un voyageur égaré dans des parages dangereux, et chantant à tue-tête pour se donner du cœur et épouvanter les brigands. Or, M. Crispi vient de confirmer lui-même la justesse de ce raisonnement.

M. Crispi peut être un avocat fameux ; mais il est avant tout un sectaire et un parvenu mégalomane ; il ne possède aucune notion du diplomate ni de l'homme d'Etat. Aussi sa chute du pouvoir n'a laissé de regrets qu'à ses créatures, et a été accueillie avec une joie générale. Ses collègues du Ministère et du Parlement étaient fatigués de ses impertinences, qui discréditaient le pouvoir et enrayaient les discussions pour des faits personnels, des explications et des rétractations, dont personne n'était dupe. La nation, écrasée d'impôts et ruinée par la rupture du traité de commerce avec la France, déplorait la politique fastueuse du triple Ministre et, malgré ses dénégations, le rendait responsable des nouvelles conditions commerciales avec notre pays, conséquences de sa politique agressive et d'une haine féminine : « Cherchez la femme », comme je le dirai tout à l'heure. La Cour et la société gouvernementale se voyaient contraintes contre leur gré à des relations avec Dona Lina Crispi, qui voulait jouer le rôle de Vice-Reine, quand les convenances les plus élémentaires auraient dû la tenir éloignée d'un monde qui la repoussait avec raison. Il faut le dire à la louange de la haute société, c'est qu'en dehors du monde officiel, la *Cousine du Roi Humbert*, en sa qualité de femme d'un Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annunciade, n'a été admise nulle part. Les Ambassadrices de France rongeaient leur frein d'être contraintes à des rapports politiques, et elles s'en vengeaient en écrasant de leurs dédains de grandes dames Dona Lina Barbagallo-Crispi. Celle-ci attirait son mari dans ses ressentiments, comme il arrive aux femmes plus jeunes avec des époux septuagénaires, et les relations diplomatiques s'envenimaient, si bien que deux ambassadeurs durent être changés. Pour mettre fin à ces commérages d'alcôves, la République choisit un représentant célibataire, au vif mécontentement de la société qui regrettait les réceptions brillantes du Palais Farnèse. Crispi n'a jamais été francophile ; mais s'il se montra francophobe, c'est en grande partie à son amour aveugle qu'il faut l'attribuer.

Ceci posé, il est facile de comprendre toutes les difficultés intérieures qui s'opposent au retour de Crispi. Comme l'Italie gouvernementale accepte volontiers les jugements de Londres et de



Berlin, l'ancien ministre a pensé à obtenir en ce pays un regain de popularïté. En conséquence, il publia, il y a deux mois, dans une revue autorisée de Londres, un panégyrique de sa politique, qu'il signa : *Un homme d'Etat italien*. Cet article fut suivi d'un autre signé de son nom, dans lequel il reconnut la paternité du précédent. Or, que dit-il de sa conduite à l'égard de la France ? « Il reconnaît que sa politique fut très hostile contre le Saint-Siège « et contre notre patrie, qui sont, l'un à l'intérieur, l'autre à l'exté- « rieur, les deux ennemis les plus dangereux de l'Unité Italienne. « Quelle que soit la conduite de la République contre l'Eglise en « France, elle reste toujours, au dehors, la puissance catholique « par excellence, et l'Italie unifiée a tout à craindre d'elle, pour le « cas où elle serait victorieuse dans une nouvelle guerre. Il a donc « regardé comme un devoir impérieux de la combattre, et une en- « tente ne pourrait se faire avec elle que si elle renonçait à son « titre de fille aînée de l'Eglise, qui lui assure le premier rang « parmi les autres puissances catholiques, et si elle reconnaissait « catégoriquement que le pouvoir temporel est tombé pour toujours « et que Rome capitale de l'Italie unifiée fait partie du droit euro- « péen. » Aveu précieux au double point de vue de l'avenir du pouvoir temporel et de la mission providentielle de la France ! Chez les francs-maçons qui nous gouvernent, la haine contre l'Eglise prime le patriotisme. C'est pourquoi ils ont applaudi à l'invasion de Rome, accomplie à la faveur de nos revers et au mépris de la Convention de Septembre, qui portait la signature de la France. Les vrais Français ne sauraient oublier ce coup de pied au lion agonisant à Sedan. La Maçonnerie italienne le comprend et le redoute, et voilà pourquoi elle hait la France et soupire après son anéantissement. « *Habemus confitentem reum*, » et pendant que nous sommes en train de citations classiques, ajoutons : « *Fas est et ab hoste doceri.* »

On annonce un prochain discours de M. Crispi à Palerme, dont il est député. Nous verrons quels oracles il prononcera. En attendant, méditons ces paroles de la *Stella Cattolica*, de Florence, dans son numéro du 23 août : « De fait, qu'on le veuille ou non, la « France a toujours exercé et exerce encore une grande influence

« sur l'Europe. Qu'on la décrie tant qu'on le voudra, la cote de sa « bourse n'en règle pas moins tous les marchés européens. De « même qu'elle réussit à inoculer à tous les gouvernements « les faux principes de 89, à l'immense avantage de la F.·.-M.·., de « même son retour à la morale évangélique ne resterait pas sans « influence sur les chefs des autres nations. Mais lorsque les « actes des gouvernements européens commenceraient à s'inspi- « rer aux sources de la loi éternelle et divine, c'en serait fait de la « F.·.-M.·., et voilà pourquoi elle entre en fureur et cherche à con- « jurer la tempête qui la menace. Nous le répétons, si la France « écoute les conseils du Pape, ils ne produiront ni la guerre ni la « fin du monde, mais bien la chute de la secte antichrétienne. »

— Le même journal signale avec dégoût, dans son numéro du 6 septembre, le développement que prend chaque jour la mauvaise presse et les publications obscènes et illustrées étalées de toutes parts. Il en fait remonter la responsabilité au Gouvernement, athée en pratique, et il lui dit avec vérité : « Cessez de leur reprocher « d'aller jusqu'aux dernières conséquences de vos principes. Vous « annoncez avec joie que le Conseil municipal de Bergame a rejeté « la demande de 3,500 pères de famille, qui voulaient que le caté- « chisme fût enseigné dans les écoles par le clergé, et ainsi vous « applaudissez à une des causes qui ont produit les effets que vous « déplorez. Vous êtes plus nuisibles à la société que ces feuilles « immondes. Votre lutte sourde, hypocrite, marquée contre les « vrais principes, égare et aveugle les esprits, pendant que les dia- « tribes, les insultes et les obscénités de la petite presse soulè- « vent le dégoût. Combattre ces journaux et ceux qui propagent « les principes funestes qui ont réduit la société à l'état actuel, se « rait jouer le rôle de dupes et de niais. »



LISTES MAÇONNIQUES

GIRONDE *(Suite)*

Coudert, directeur de l'*Indicateur*, Bordeaux. — Chomarande, id. — Charles J..., capitaine au long cours. id. — Cotture, rue de la Rousselle, 47, id. — Condamy, négociant, rue Notre-Dame, 159, id. — Camin, maire de Genon, id.

Depos, Bordeaux, — Drau, tennelier, Libourne. — Doubledent, Bordeaux. — Daguet, propriétaire, id. — Danery, employé, id. — Debressé, rue Planturable, 18, id. — Daguet (Jean), propriétaire, id. — Dasté (Gustave), id. — Daney (Bernard), employé, id. — Daney, rne du Rocher, 34, id. — Daney (Pierre-Alphonse), rue du Rocher, 34, id. — Dapéna (Oliveira-José), capitaine au long cours, id. — Darmont (Jacob), interprète, id. — Dorroles (Louis), négociant, id. — Dasté (Jean-Baptiste), ébéniste, rue Constantin, 20, id. — Baudin (Jean), menuisier, rue Ducan, id.

Doant, rue du Chemin-Rouge, Bordeaux. — Donant, docteur, cours du Jardin-Public, 71, id. — Descomps, loge de Bordeaux. — Destanesse, id. — Destrées, négociant, Bordeaux. — Deynaud, loge de Monségur. — Deyrey, loge de Bordeaux. — Dezest, id. — Dumas, Bordeaux. — Dumoulin, id. — Dupierris, docteur, id. — Durand, directeur du *Mémorial Bordelais*, id. — Durand, rue Vital-Carles, 24, id. — Dufaux, id. — Dulaurd, loge de Libourne. — Duclaud, rue Notre-Dame, 34, Bordeaux. — Duclos, négociant, rue Aussone, 10, Paris. — Durand, imprimeur, Bordeaux.

Emerigon, rue des Gants, 28, Bordeaux. — Espinousse, loge de Bordeaux. — Eymard, id. — Espinausse, docteur, id. — Eyraud, rue Teaudaur-Ducos, 32, Paris.

(A suivre).

Le Gérant : GROS-GOJAT.

6110. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

COMMUNICATIONS

DE

Monseigneur l'Evêque de Grenoble

Vu les circonstances graves où se trouve, en ce moment, l'Eglise de France, ainsi que la France elle-même, nous croyons devoir communiquer à notre diocèse ce que nous avons appris, touchant les faits et gestes de la Franc-Maçonnerie française, réunie en convent général, au cours du mois de septembre de cette année.

Dans les citations que nous ferons, on verra que nous avons eu raison de distinguer entre le gouvernement de la République et l'Ordre maçonnique, en France ; mais que nous avons pu déclarer, sans offense pour nos gouvernants, ne vouloir pas subir la pression que les Loges exercent, nous dirions volontiers, *tyranniquement*, sur les députés francs-maçons.

En jetant dans lá publicité les communications suivantes, nous voulons défendre les droits de l'Eglise catholique, les intérêts de la France, l'honneur et l'avenir de la République, que compromettent aveuglément les Loges, en obéissant elles-mêmes à des mots d'ordre et à une direction générale, qui leur viennent des pires ennemis du catholicisme et de notre nation, dont le relèvement providentiel émeut l'Europe entière.

Ce qui nous pousse à prendre la parole, c'est surtout le désir de faire appel à tous les Français, demeurés attachés à leur patrie, en vue de nous unir, en sacrifiant tout ce que la conscience d'un chrétien peut sacrifier sans pécher, et dans le but d'assurer à notre pays une force invincible, dont demain, peut-être, il aura besoin, et aussi la dignité que réclame de nous l'amour éclatant de Léon XIII pour la fille aînée de l'Eglise ; dignité que nos marins ont montrée naguère à la Russie et à l'Angleterre, telle qu'un héritage de notre antique et chevaleresque nation. Il est temps d'en finir avec l'oubli de nos vieilles traditions d'honneur, de loyauté et de foi, que le cosmopolitisme maçonnique condamne à l'oubli, quand il ne les persécute pas. Ainsi que l'a écrit, avec toute l'autorité qui s'attache à sa personne et à ses vertus, Son Eminence le cartinal-archevêque de Paris : *Nous voulons que la France reste chrétienne.* Eh bien, nous demandons aux francs-maçons et aux juifs de ne plus arrêter l'action catholique : de respecter notre liberté, comme nous respectons la leur ; et s'il leur plaît de ne rien faire pour le catholicisme, comme faveur, du moins qu'ils soient justes à son égard, en ne faisant jamais rien contre lui, se souvenant d'ailleurs que l'Eglise catholique est une société parfaite et une puissance souveraine, qui a traité avec la France, par un concordat, de puissance à puissance : ce Concordat oblige.

Après cet appel sincère et loyal à tous les vrais Français, nons voudrions ne parler plus du tout de la Maçonnerie. Nous y sommes obligé, ayant à prouver ce que nous avons annoncé. Nous citons donc, sans aigreur aucune, ce qui suit.

I

Cela se passait, à l'hôtel du Grand-Orient, 16, rue Cadet, à Paris, 5e séance du convent, le 18 septembre 1891, sous la présidence du F.·. Fontainas.

...... « L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport de la Commission sur le vœu relatif à la proposition parlementaire du F.·. Pochon.

« Le président de cette Commission annonce qu'une proposition additionnelle lui a été remise par le F.·. Blatin. La Commission accepte cette proposition complémentaire.

« Le F.·. Courdavaux ne prolongera pas la discussion, mais il croit devoir ajouter quelques mots : son passé est un sûr garant de ses sentiments républicains. Avec les FF.·. A. Petrot et F. Faure, il repousse la proposition. Le discours du F.·. Blatin disant que le vœu du F.·. Pochon a simplement pour but d'indiquer une orientation, est la véritable solution. Il repousse tout projet indiquant l'obligation d'avoir fait ses études dans les lycées et collèges de l'Etat. Nous n'avons pas le droit de mentir à nos principes. (*Vive sensation.*) Nous devons rester partisans absolus de la liberté de conscience et nos constitutions disent que nul ne peut être inquiété pour ses opinions. Nos adversaires sont intolérants, mais nous n'avons pas le droit de les imiter, sans renoncer à les blâmer. Il faut distinguer les fonctions au choix du Gouvernement des fonctions conquises par le concours. Nous ne devons pas voir dans le genre d'enseignement que les enfants ne peuvent choisir une sorte de péché originel. Les externes des lycées reçoivent souvent l'éducation dans des établissements ecclésiastiques ; on ne peut cependant les exclure des examens pour les fonctions publiques, quelle que soit l'éducation qu'ils aient reçue.

« Le président de la Commission donne lecture de la proposition de résolution de la Commission ainsi conçue :

« Considérant que le vœu Pochon ne tend qu'à insérer dans la loi le desideratum qu'il contient, mais qu'il aboutit à faire voter par la Chambre un ordre du jour sur l'orientation anticléricale du Gouvernement ;

« Considérant que les menées cléricales sont plus actives que jamais ; qu'il faut se défier du procédé jésuitique qui veut faire accepter le régime républicain pour pénétrer et absorber la République et en travestir les principes au profit de l'Eglise ; que les administrations publiques ouvrent largement leurs portes aux candidats soutenus par les cléricaux, les favorisent au détriment des candidats sortis des écoles de l'Etat ;

« Qu'il est urgent de convier les ministres à tenir davantage la main à ce que leurs administrations soient épuisées et tout au moins ne fassent pas de recrues dans les élèves sortis des établissements cléricaux ;

« Que c'est cette indication que contient le vœu Pochon ;

« Que c'est donc le vote d'un ordre du jour de ce genre qu'il demande du Parlement ;

« Considérant qu'il est impossible de transformer le vœu en loi ;

« Que le vote de cette loi créerait des difficultés et n'empêcherait pas le cléricalisme de continuer ses efforts ;

« Que les jésuitières enverraient leurs élèves dans les écoles de l'Etat comme externes et continueraient à les recevoir dans leurs internats ;

« Que c'est à l'énergie gouvernementale qu'il faut faire appel et que, pour atteindre les menées cléricales, il faut frapper les congrégations et détruire la mainmorte,

« L'Assemblée se rallie aux idées qui ont présidé à l'élaboration du vœu Pochon ;

« Elle demande aux membres du Parlement d'exercer une action permanente et active sur les ministres et les directeurs dans les divers ministères pour que les nominations et l'avancement soient réservés aux seuls républicains.

Il donne ensuite lecture de la proposition complémentaire du F.·. Blatin, ainsi conçue :

« Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel du G.·.-O.·., chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération. Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

« Ces communications officielles du G.·.-O.·. ainsi que les échanges de vues qui les suivront devront être faites dans un de

nos temples sous la forme maçonnique, au grade d'apprenti, le Conseil de l'Ordre dirigeant les travaux, les invités se tenant sur les colonnes.

« Dans la plus prochaine réunion de cette nature, le Conseil de l'Ordre demandera aux membres maçons du Parlement à s'associer à toute interpellation parlementaire qui devra être suivie d'un ordre du jour invitant le Gouvernement à ne choisir désormais ses jeunes fonctionnaires que parmi les candidats élevés dans les établissements de l'Etat, à faire une enquête scrupuleuse sur l'attitude politique de ces candidats et à ne plus admettre au concours pour toutes les grandes écoles civiles ou militaires que ceux qui auront passé au moins les deux dernières années dans un collège de l'Etat ou dans un établissement assimilé.

« Les membres maçons du Parlement seront également invités par le Conseil de l'Ordre à s'associer énergiquement à toutes les mesures destinées à défendre la République contre les dangers, chaque jour plus menaçants, du cléricalisme, notamment à celles qui tendraient à la suppression des congrégations religieuses.

« Il devrait enfin exiger du Gouvernement que l'Université française veuille bien se souvenir, ce qu'elle semble avoir presque oublié aujourd'hui, que sa mission ne consiste pas à donner l'instruction aux générations nouvelles, mais encore à leur inculquer une éducation laïque et républicaine... »

« Le F.·. Lombard, en son nom et en celui des FF.·. Albert Pétrot et Fernand Faure, se rallie aux propositions de la Commission.

« Le F.·. Bourgueil rappelle les termes de sa proposition qu'il ne s'attendait pas à voir si vivement discutée. Les FF.·. Albert Pétrot, F. Faure et Courdavaux ont argumenté sur ce thème : Périsse la République plutôt que nos principes. Les élèves des écoles de l'Etat n'auront du moins pas reçu une éducation faussée par le cléricalisme ; il faut d'ailleurs veiller au recrutement des chefs hiérarchiques qui détiennent l'avancement dans la carrière administrative. Les élèves des établissements ecclésiastiques trouveront toujours, au moins dans le lycée dont ils suivront les

cours, un enseignement moderne, un enseignement républicain. Il faut la suppression des maisons religieuses. »

« ... La clôture est prononcée.

« Sur les conclusions favorables de l'Orateur, l'ordre du jour de la Commission est adopté. — La proposition additionnelle du F.·. Blatin, après avis favorable de l'Orateur, est votée à l'unanimité.

« Le scrutin public sur l'ensemble donne les résultats suivants :

« Nombre des votants : 273

« Pour l'adoption 270

« Contre 3

« (Longs applaudissements.) »

Il résulte donc de là que la Franc-Maçonnerie, en France, impose sa volonté aux députés qui sont francs-maçons : l'ordre du jour de la Commission, voté par toute l'assemblée, moins trois voix, le prouve clairement ; et de peur que MM. les députés ne se soumettent pas au gré des Loges, le F.·. Blatin, par sa proposition policière et menaçante, proposition votée à l'unanimité, les soumet au Conseil de l'Ordre, auquel il impose des obligations et des mesures draconiennes. Et comme les députés francs-maçons forment la majeure partie du Parlement, on voit que le Gouvernement est violenté par la Maçonnerie. C'est donc à elle que la France, finalement, obéit ; République et Franc-Maçonnerie c'est tout un.

Nous demandons si la France l'entend ainsi. Pour nous, nous protestons publiquement et solennellement. En acceptant la République et en lui déléguant la part d'autorité, que nous avons comme citoyen français, nous déclarons n'avoir pas voulu en revêtir l'Ordre mçaonnique, auquel obéit, on le sait, la Maçonnerie française. Et l'Ordre maçonnique a ses chefs en Italie et à Berlin : ce sont là dez faits incontestables, prouvés à Nice, à Rome, en Italie, hier.

Nous protestons contre la persécution ourdie dans les Loges contre le catholicisme, qu'elles appellent par dérision : le *cléricalisme*.

Nous protestons contre l'empire que s'arroge la secte sur l'Uni-

versité, dont elle régente les professeurs avec une autorité suprême et peu flatteuse, en vérité, tant pour le Gouvernement que pour l'Université elle-même ; si bien que les parents doivent se dire que leurs fils sont éduqués dans les lycées au gré des francs-maçons.

Il faut la suppression des maisons religieuses! C'est le cri de guerre, c'est le cri de mort, poussé au convent de septembre 1891 et applaudi par lui.

Nous demandons à MM. les Francs-maçons de se réunir et de réfléchir. Nous faisons appel à leur raison, à leur patriotisme, à cette maxime rappelée par le F.·. Courdavaux lui-même, quand il a prononcé ces belles paroles, en pleine séance : « Nous devons rester des partisans absolus de la liberté de conscience et nos constitutions disent que nul ne peut être inquiété pour ses opinions. » Or, tout l'ordre du jour, toute la proposition du F.·. Blatin, sont formellement subversifs de la liberté de conscience, vu qu'ils mettent à néant, non les *opinions*, mais les *croyances* catholiques.

Nous dénonçons à la France la Franc-Maçonnerie comme un gouvernement dans un gouvernement ; comme une puissance étrangère voulant confisquer à son profit l'autorité l'égislative de l'Etat ; comme une fraction de la nation en pleine révolte contre la nation tout entière ; comme une société violant ses propres constitutions pour dominer tout le pays, le rendre esclave de sa doctrine athée, qu'elle appelle républicaine, et l'entraîner dans le courant immoral, qui en sort fatalement.

II

Nous pourrions nous arrêter ici ; car le document que nous venons de citer prouve clairement que les Loges maçonniques prétendent gouverner ceux qui nous gouvernent ; ce qui constituerait à leur profit le suprême gouvernement. Mais nous croyons utile de mettre encore sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant du compte rendu analytique du convent précité, sixième séance, 19 septembre 1891, tenue sous la présidence du F.·. Schwérer, second surveillant, auquel succéda le F.·. Lagrange. C'est sous la présidence de ce dernier que « le f.·. de Vidau donne

lecture d'un article relatif aux menées du parti clérical et du projet de résolution qu'il dépose sur le bureau de l'assemblée.

« Considérant que la Franc-Maçonnerie n'est pas une institution destinée uniquement à soulager les infortunes ;

« Qu'elle est surtout l'avant-garde de l'armée des citoyens qui veulent avoir à la tête du gouverment de la République française des hommes décidés à rompre nettement et définitivement avec les traditions monarchiques et cléricales du pays, non seulement par des discours, mais par des actes ;

« Considérant que l'argument le plus sérieux invoqué par une partie des républicains pour le maintien du budget des cultes, consiste à dire que sa suppression ne serait pas ratifiée par le suffrage populaire ;

« L'assemblée invite le Conseil de l'Ordre à provoquer des réunions de tous les franc-maçons, savoir :

« 1° A Paris, les membres du Parlement et de la Presse ;

« 2° Dans les départements et par régions qui seront déterminées, les membres des corps élus, conseils généraux, municipaux, etc.

« L'ordre du jour de ces réunions, fixé d'avance, sera :

« Adhésion à la réforme de la suppreasion du budget des cultes.

« Les délibérations de ces réunions seront centralisées entre les mains d'une commission composée de membres du Parlement. »

Pauvre Parlement ! Pauvres députés francs-maçons ! Vous devez bien souffrir d'être appelés à devenir de la sorte les jouets des Loges ! Mais continuons la citation, et apprenez, si vous l'ignorez, que pour la secte surtout la crainte est le commencement de la sagesse.

Projet de résolution

« L'assemblée générale de 1891 décide :

« 1° Des listes de souscription seront adressées dans les trois

derniers mois de chaque année à toutes les loges de la Fédération, par les soins du Conseil de l'Ordre ;

« 2° Les fonds seront centralisés au Grand-Orient de France, sous la rubrique : Ligue pour la suppression du budget des cultes ;

« Fonds destinés à combattre par la parole et l'action l'accession aux fonctions parlementaires de tout franc-maçon dont l'adhésion et le concours ne seront pas acquis à la ligue pour la suppression du budget des cultes.

« La Franc-Maçonnerie reconnaîtra dans cette campagne nécessaire contre le cléricalisme, ses véritables serviteurs.

« Signé : DE VIDAU,

« Délégué de la Loge *les Amis triomphants*,

« O.·. DE PARIS.

« Cette lecture est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

« Le F.·. *Constans* vient de déclarer que le 4e bureau se rallie à la proposition du F.·. de Vidau.

(Une discussion s'engage).

« Une demande de scrutin est déposée sur la proposition du F.·. de Vidau.

« Le F.·. Président demande les conclusions de l'Orateur.

« L'Orateur adjoint remplaçant l'O.·. donne des conclusions contraires à la proposition.

« Le scrutin circule. — Résultat.

« Nombre des votants	187
« Pour les conclusions de l'Or....	13
« Contre les conclusions	174

« La proposition du F.·. de Vidau est adoptée. »

Nous n'ajouterons rien à cette citation. D'elle-même, elle prouve que les Loges maçonniques préparent les lois anticléricales, les imposent aux députés francs-maçons et leur commandent de les faire voter, en disant : on verra là, *Si vous êtes les véritables serviteurs de la Franc-Maçonnerie.*

C'est la patrie, qu'ils devraient servir, c'est la République, qu'ils devraient faire grande par l'union des Français, par la justice rendue à tous indistinctement, par le respect de la Religion et la dignité des mœurs..... Mais que leur importent ces nobles choses? Qu'elles périssent, pourvu que la Maçonnerie triomphe du Catholicisme! La haine! la haine! toujours la haine!

CONCLUSIONS

1. Nous nous trouvons en face d'une question grave, mais d'une gravité majeure; c'est une société de trente mille membres environ, organisée, ayant ses constitutions, ses chefs, ses règlements, fonctionnant et agissant avec activité sur tous les points de la France.

Que veut cette société?

Elle veut s'imposer au Gouvernement et s'impose à lui, réellement et effectivement, de manière à former un gouvernement dans un gouvernement, par des moyens illégaux et occultes; partant, criminels et coupables de lèse-nation.

Elle travaille à détruire la religion dans le pays pour y substituer l'athéisme qu'elle professe, et c'est elle-même qui le dit et l'écrit. Dans ce but, elle a obtenu du Parlement, auquel elle dicte ses volontés, des lois qui instituent des écoles sans Dieu, afin que, « dans huit ans, a-t-elle écrit, grâce à l'instruction laïque sans Dieu on ait une génération athée. On fera alors une armée et on la lancera sur l'Europe. On sera aidé par tous les frères et amis des pays qu'on envahira cette année-là. »

Ainsi cette société bouleverse la législation de la nation, qui de juste et de respectueuse du christianisme qu'elle était, devient injuste, antichrétienne et tyrannique.

Cette société vient de nous prouver qu'elle a mis la main sur l'Université et qu'elle est autorisée à la régenter à son gré, lui intimant l'ordre d'instruire et d'élever les jeunes gens comme elle le lui a prescrit, c'est-à-dire dans *l'athéisme*.

Cette société veut confisquer à son profit tous les postes élevés

de l'administration, et en exclure les catholiques, qu'elle appelle par dérision les cléricaux.

Quant aux députés francs-maçons, qui composent une grande partie du Parlement français, la plupart lui doivent leur nomination ; leur avenir dépend d'elle : aussi les traite-t-elle avec empire et leur impose-t-elle le Conseil de l'Ordre comme juge de leurs votes, et ce jugement ne manque pas de sanction, et de sanction sévère.

D'où il résulte que la Franc-Maçonnerie, sortant de ses Constitutions à elle-même, Constitutions déjà condamnées par l'Eglise, et y dérogeant dans ce qu'elles peuvent avoir de raisonnable, en est venue à persécuter toute religion révélée, tandis que son règlement porte que *nul ne peut être inquiété pour ses opinions*. Jusqu'ici, elle écrivait et disait qu'elle ne s'occupe dans ses Loges, ni de religion, ni de politique, et aujourd'hui, elle fait tout le contraire.

Vu tout ce qui précède, nous dénoncons au pays tout entier la Franc-Maçonnerie comme une société de *Lèse-nation*, et nous demandons qu'elle soit jugée en conséquence.

Nous acceptons, encore une fois, la *République*, mais nous l'avons dit : « Nous ne voulons pas être gouvernés par la Franc-Maçonnerie. »

II. — Nous demandons que le Parlement n'édicte aucune loi, qui porte préjudice à la *liberté de conscience ;* mais par conscience nous n'entendons pas la conscience des francs-maçons athées, mais la conscience de tout homme admettant au moins les principes de la religion naturelle et les vérités que la raison reconnaît, à savoir : l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme, ainsi que les conséquences qui s'ensuivent.

III. — Partant, nous demandons le retrait des lois préconisées par la Franc-Maçonnerie, comme sont les lois scolaires, qui sont faites par elle, pour la ruine de la foi en France, et de la France elle-même, ainsi que déjà on est forcé de l'avouer en face des crimes de la jeunesse ; — des lois militaires, en désaccord avec les



lois de l'Eglise et le Concordat, qui lui en assure le respect en France ; — avec les lois fiscales, qui sont impossibles dans leur application, de l'aveu même de ceux qui les ont faites.

Nous nous bornons à ces revendications, laissant à la justice de nos gouvernants d'ôter de notre législation ce qui blesse la liberté de la conscience catholique ; car si l'Etat ne veut pas favoriser les catholiques, qui sont la presque totalité de la nation, du moins il lui est interdit d'être injuste envers eux. *Nous demandons la justice, et nous y avons droit.*

Nous avons parlé et nous parlons, en notre nom personnel, en qualité de citoyen français ; mais avec la certitude d'exprimer les idées et les sentiments du pays, qui n'entend pas avoir confié l'autorité, dont il dispose, à la Franc-Maçonnerie. Tous, nous catholiques, nous voulons être soumis à l'Etat ; nous voulons toutefois obéir avant tout à Dieu. C'est à cette condition, que nous donnons notre suffrage à la République, et que nous le donnerons à ceux que nous élirons pour les divers conseils de la nation.

Grenoble, le 6 octobre 1891.

† AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

PATRIOTISME MAÇONNIQUE

Dans le dernier numéro de la Revue, nous avons raconté les étranges exploits de quelques francs-maçons à Madagascar. Alors que tout faisait un devoir aux Français de s'entendre pour lutter contre les intrigues anglaises et affermir sur la grande île africaine l'influence de la France, quelques FF.·. ont voulu constituer

une loge. C'était provoquer des divisions, se mettre en opposition avec les missionnaires, les meilleurs pionniers, là comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, de l'action française. Rien n'a pu les retenir: l'amour de la Franc-Maçonnerie et la haine de l'Eglise l'ont emporté sur le patriotisme. Vainement des voix autorisées ont invité les francs-maçons à rester sur la réserve. Parmi ceux qui recommandaient ainsi l'abstention, il y avait même des FF.·. auxquels le simple bon sens faisait comprendre qu'on ne se divise pas devant l'adversaire. S'ils ne pouvaient ou n'osaient interdire absolument l'ouverture d'une loge, — ils auraient dû le faire, mais ils n'étaient pas libres, — ils s'efforçaient d'éclairer leurs FF.·. de Madagascar. Ceux-ci ont passé outre et, comme nous l'avons dit, ils ont trouvé jusque dans les tribunaux d'autres FF.·. pour leur donner raison contre tout droit.

Nous nous proposons de poursuivre notre excursion dans ces régions lointaines vers lesquelles se tourne maintenant l'attention de tous les peuples européens. Que de preuves nous aurions rencontrées, hélas ! de l'aveuglement avec lequel les francs-maçons, en haine de l'Eglise, agissent contre les intérêts de la France ! Depuis plusieurs années le drapeau français flotte sur le Tonkin et sur une partie de l'empire d'Annam, dont le reste est soumis à notre protectorat. Quels sont, dans ces pays, les partisans de la France ? Il n'y en a pas d'autres que les chrétiens, Les mandarins, les lettrés nous détestent à double titre : ennemis acharnés de la foi chrétienne, souvent persécuteurs, ils ne nous pardonnent pas notre religion. Véritables tyrans des populations qu'ils rançonnaient et exploitaient, ils ne peuvent se faire au contrôle de nos administrateurs, de nos officiers surtout, dont ils redoutent la rude loyauté. Contre ces puissants d'hier qui aspirent à reprendre le Pouvoir, nous n'avons d'autres auxilliaires que les chrétiens. Ceux-ci se trouvent rapprochés de nous par une foi commune; ils ont pleine confiance dans leurs missionnaires, pour la plupart Français. Comment ne viendraient-ils pas à nous ? N'ont-ils pas été persécutés, massacrés, autant comme amis des Français que comme sectateurs du Christ ? Eh bien, au lieu de favoriser les chrétiens,on les abandonne aux exactions

des lettrés et des mandarins, quand on ne les persécute pas. Au lieu de travailler à la multiplication des chrétientés, on entrave les missionnaires dans leurs travaux. Des évêques, comme Mgr Puginier, le vaillant apôtre depuis tant d'années sur la brèche, ont dû protester hautement.

Si du Tonkin nous passons en Chine, nous trouvons la même inintelligence des vrais intérêts de la France, et toujours à cause du même sentiment de méfiance, de haine contre l'Eglise, qui a son centre le plus actif dans les loges. Dans les rapports avec cet immense empire chinois, la France ne vient qu'au quatrième ou cinquième rang, si l'on ne considère que le mouvement commercial ; elle est primée par l'Angleterre, par l'Allemagne, par les Etat-Unis, par la Russie, mais, grâce aux missions catholiques répandues même dans les provinces les plus éloignées et dont elle a, de par les traités, le protectorat, elle peut marcher, au point de vue de l'influence, l'égale même de l'Angleterre. Il semblerait donc tout naturel qu'en Chine, tous les Français et surtout nos agents s'efforcent de défendre l'œuvre des missionnaires. Lorsque, comme en ce moment, les missionnaires sont menacés, lorsque déjà quelques-uns sont tombés martyrs (1), la France doit prendre leur cause en main. Un Courbet n'y aurait pas manqué. C'est même un devoir strict, puisque dans ces dernières années, alors qu'il était question de remettre à un nonce la protection des missionnaires, laissant seulement les puissances intervenir à l'occasion pour leurs nationaux, même les journaux radicaux ont réclamé, invoquant le droit de protectorat que la France tenait des traités. Comment, après cela, ose-t-on attaquer les missionnaires et leurs chrétiens, les accusant presque d'avoir provoqué les émeutes dont ils sont les victimes ? C'est d'autant plus regrettable que maintanant les journaux européens vont jusqu'en Chine, où les mandarins peuvent les lire et voir dans des calomnies de ce genre, sinon un encouragement, au moins une espérance

(1) Un franciscain et deux franciscaines, missionnaires de Marie, ont été massacrés.

d'impunité. Seule la haine maçonnique peut expliquer cette conduite.

Nous pourrions continuer, aller en Syrie, en Egypte, dans l'Afrique centrale, partout nous retrouverions dans les missionnaires les pionniers de l'influence française, et partout aussi, hélas ! nous retrouverions la même méconnaissance de ce fait. Mais aujourd'hui nous ne voulons pas aller si loin.

On connait la situation où s'est trouvée la France au lendemain de la guerre de 1870-1871, non seulement elle était vaincue, non seulement elle avait été amputée de deux provinces, mais elle restait complètement isolée. Aucune puissance, grande ou petite, pour lui tendre la main ; les grandes ne voulaient pas, les petites ne pouvaient pas. Pour maintenir cet isolement, M. de Bismarck avait constitué la triple alliance ; l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie pour laquelle l'empereur Napoléon III avait prodigué l'or et le sang français, s'étaient mutuellement garanti leurs possessions actuelles. Ainsi la France vaincue était enserrée dans un cercle de fer.

Comment rompre ce cercle ? Quelle alliance trouver qui pût faire contrepoids à celle qu'avait constituée le chancelier de fer ? Certes, les petites puissances qui n'avaient pas oublié combien la France leur avait été secourable à l'occasion et dont plusieurs étaient menacées par le pangermanisme, se seraient volontiers groupées autour d'elle. Mais que pouvaient-elles faire alors que la France, encore sous le coup de ses défaites, était impuissante à les protéger ?

L'Angleterre était là, l'ancienne alliée de Crimée et de Chine, dont l'intérêt paraissait être d'arrêter le développement de l'Allemagne, qui depuis sa grandeur songeait à devenir puissance maritime et coloniale. Un rapprochement des deux puissances occidentales aurait paru assez naturel. Mais, soit antipathie pour la France, soit sympathie pour l'Allemagne malgré ses visées en Afrique, l'Angleterre, au lieu de faire opposition à la triple alliance, comme semblaient le lui dicter ses intérêts, s'en était tellement rapprochée qu'on put croire et dire que la triple alliance avait fait place à la quadruple alliance. L'empereur Guillaume,

étant allé voir l'impératrice-reine Victoria, sa grand'mère, on lui rendit tant d'honneurs, on lui fit tant de fêtes — plus officielles que populaires cependant, — que l'annexion de l'Angleterre à la triple alliance paraissait à peu près certaine.

Une seule puissance restait, la Russie, assez forte pour ne prendre conseil que de ses intérêts et pour ne pas craindre de laisser voir ses sympathies. Or, ses intérêts comme ses sympathies la rapprochaient de la France. Déjà, en 1855, alors que se terminait à peine la guerre de Crimée, les armées russe et française échangeaient des témoignages d'estime; de plus, la triple alliance, faite surtout contre la France, atteignait ou tout au moins menaçait aussi dans une certaine mesure la Russie, D'une part, l'Autriche se trouvait en rivalité avec celle-ci sur le Danube. D'autre part, le pangermanisme puissant visait les provinces allemandes de la Russie sur la mer Baltique. La guerre de 1870, rendue possible par la neutralité sympathique du czar Alexandre II pour son oncle l'empereur Guillaume, était à peine livrée que l'on comprenait à Saint-Pétersbourg qu'on ne pouvait pas laisser achever l'écrasement de la France. Aussi, lorsque, quelques années après, le prince de Bismarck, qui voyait la France se relever graduellement, forma le projet de l'envahir et de l'écraser à nouveau, le czar ne lui permit pas de le mettre à exécution. Prévenu par le ministre des affaires étrangères, le duc Decazes, et par l'ambassadeur français, le général Le Flo, deux personnages auxquels on n'a peut-être pas été suffisamment reconnaissants de ce service presque oublié, il opposa son veto, et la France ne fut pas envahie.

C'était déjà un premier rapprochement entre la Russie et la France ; cela ne devait pas s'arrêter là. Alexandre II avait un profond attachement pour son oncle l'empereur Guillaume et de grandes sympathies pour l'Allemagne. Alexandre III, au contraire, était notoirement antiallemand. Le refroidissement existant entre l'Allemagne et la Russie devait naturellement s'accentuer avec ce prince, le caractère entier du prince de Bismark aidant. Les relations de la Russie avec la France s'améliorèrent. La République eut le bon esprit de choisir des ambassadeurs qui,

comme les généraux Chanzy, Appert et M. de Laboulaye, surent se faire apprécier. Lorsque, il y a quelques mois, la triple alliance, qui n'était cependant pas arrivée à sa fin, fut renouvelée, tout était prêt pour une entente de la Russie et de la France capable de lui faire contrepoids.

Nous n'avons pas à raconter ici l'événement où s'affirma si bien, non l'alliance russo-française, — il n'existe pas de traité, — mais l'entente des deux puissances basée sur la similitude des intérêts et sur une estime réciproque. Une escadre française, commandée par l'amiral Gervais, se rendit à Cronstadt ; elle y fut l'objet d'ovations enthousiastes. Ce n'étaient pas seulement des fêtes officielles, c'était un mouvement spontané auquel s'associaient la marine, l'armée, le peuple russes. Des télégrammes furent échangés entre le czar et le président Carnot.

En France, ces manifestations eurent leur contre-coup. Cherbourg fit une réception magnifique à l'équipage d'une frégate russe. Un des généraux étant venu à Paris et à Vichy, les plus grands honneurs lui furent rendus. Partout, on exécutait l'hymne russe, dont le caractère profondément religieux n'arrêtait pas nos libres penseurs.

Mais la conséquence la plus remarquable de la réception de Cronstadt ne fut pas dans les manifestations françaises qui y firent écho ; il y eut quelque chose de bien autrement important qu'un mouvement des populations, certainement spontané, mais peut-être éphémère. Le gouvernement anglais, qui venait de faire une réception des plus brillantes à l'empereur Guillaume, exprima le désir que la flotte française, en revenant de Cronstadt, fît un arrêt en Angleterre. C'est ce qui eut lieu, et nos marins, sans retrouver l'accueil enthousiaste de Cronstadt et des autres villes russes, furent l'objet d'une brillante réception, à laquelle il était facile de voir que la population s'associait, ce qu'elle n'avait guère fait pour l'empereur Guillaume. C'était là un fait grave à un double point de vue. D'une part, il indiquait d'une manière à peu près certaine que l'Angleterre n'était pas aussi engagée qu'on l'avait prétendu, avec la triple Alliance. D'autre part, il prouvait que pour les Anglais, gens essentiellement pratiques, la France se

trouvait relevée par son entente avec la Russie; aussi tenaient-ils à rester en bons termes avec elle. De fait, on a dit, et avec raison, que la triple alliance se trouvait contrebalancée par une alliance franco-russe et que cet équilibre pourrait contribuer à maintenir la paix.

Telle était, telle est encore la situation. Longtemps isolée, la France ne l'est plus maintenant : elle peut regarder la triple alliance sans s'effrayer. La plupart des partis l'ont compris en France, et ils ont applaudi à ce rapprochement de leur patrie avec la Russie qui était une nécessité. Les radicaux généralement hostiles au czar à cause de son pouvoir absolu, ont fait trêve à leurs attaques. Les catholiques, sans oublier les persécutions dont les Curvates et même les Lacons ont été l'objet en Pologne, ont salué une entente qui relevait la France, peut-être avec le secret espoir qu'elle bénéficierait aux catholiques de Pologne et de Russie en assurant une plus large tolérance. Les uns et les autres faisaient taire leurs préjugés ou leurs griefs devant les intérêts de la France ; les francs-maçons ont fait exception. Sans se demander si leur patrie pouvait actuellement se passer de la Russie, ou plutôt sachant qu'elle ne le pouvait pas, ils n'ont pas hésité, dans le grand convent des 14-15 septembre 1891, à se prononcer contre cette alliance, et leur unique motif c'est que le czar n'est pas favorable à la Franc-Maçonnerie qu'il interdit dans ses Etats. Les F F.·. ont donc, dans cette circonstance, sacrifié la France à la Franc-Maçonnerie. Le compte rendu de la discussion que nous avons sous les yeux le montre bien ; comme il n'est pas bien long et qu'il est instructif, nous nous faisons un devoir de le reproduire :

« La question de l'alliance franco-russe a été mise sur le tapis. Très peu d'enthousiasme. Un jeune Kadosch, osseux et long comme un jour sans pain, gesticulant de façon désordonnée, et doué d'un accent méridional des plus prononcés, a protesté contre l'engouement populaire en faveur de la Russie. Son grief capital contre le csar est que ce souverain s'est toujours opposé à l'établissement de la Franc-Maçonnerie dans ses Etats. « En nous

alliant à la Russie, a dit ce Chevalier Kadosch, nous faisons le jeu de l'impérial autocrate, du tyrannique hospodar (*sic*) ; nous servons bêtement le csar, qui devient, en s'appuyant sur nous, le roi de l'Europe. La France républicaine, si elle s'allie à la Russie, monarchique, sera fatalement sa dupe. » L'orateur a conclu en déclarant que le rôle des francs-maçons français doit être de pousser à la réconciliation avec l'Italie. « Là est seulemeut la bonne politique maçonnique. L'inauguration de la statue de Garibaldi à Nice est, à cet égard, une chose excellente. En Garibaldi, nous honorons le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne, si bien remplacé par le F.·. Adriano Lemmi. Garibaldi et Lemmi ont suivi la voie tracée par l'illustre F.·. Mazzini, en travaillant avant tout à détruire la Papauté. Le Grand Orient de France devra donc employer son influence à persuader aux hommes du gouvernement républicain que tous leurs efforts doivent tendre à détacher l'Italie de la triple alliance. Une fédération des nations latines, France-Italie-Espagne, suffirait à tenir en échec l'Allemagne unie à l'Autriche, selon le vœu exprimé par le F.·. Xavier de Ricard, à un congré de Montpellier il y a quelques années, et ainsi nous n'aurions pas, nous républicains français, à rechercher l'humiliante alliance d'un despote, ne vivant que d'arbitraire et martyrisant ses meilleurs sujets. Telle est si bien l'opinion des francs-maçons français, que nos loges ont eu soin de s'abstenir de toute manifestation en faveur des grands-ducs russes, partout où la populace aveugle les a acclamés (1). »

« Cette sortie du Kadosch méridional est chaleureusement approuvée par l'assistance. Par un vote, le Convent engage le Grand Collège des Rites à maintenir, avec plus de zèle que jamais, les bons rapports avec le Grand Orient d'Italie, Le secrétaire du Grand Collège répond que les rapports existants sont des meilleurs

(1) De fait, les loges qui, depuis quelques années, sont si prodigues de manifestations publiques, lorsqu'il s'agit de venir en corps saluer un ministre en tournée, n'ont paru, ni à Paris ni en province, dans aucune des circonstances où la population a acclamé les frères du csar ou les amiraux et généraux russes.



et que le Grand Orient de France a, au sein du Suprême Conseil de Rome, un correspondant dévoué et un ami sûr en la personne du F.·. Giacomo Sani, député au Parlement italien » (1).

Voilà bien nos francs-maçons ! Qu'importe que la France ait besoin de l'alliance russe ? Le czar « s'est toujours opposé à l'établissement de la Franc-Maçonnerie dans ses Etats », cela suffit. Les intérêts de la France sont sacrifiés à ceux des loges, et l'alliance russe est condamnée. Peut-être dans le Convent maçonnique, où les juifs sont nombreux, se sera-t-on souvenu, quoiqu'on ne l'ait pas dit, que le czar n'entendait pas livrer sans défense ses sujets à l'exploitation des juifs. Les intérêts des juifs se confondent si souvent avec ceux de la Franc-Maçonnerie.

Dira-t-on que les francs-maçons, s'il refusent à la France l'alliance de la Russie, lui en donnent une autre, celle de l'Italie ? Mais les faits sont là qui montrent quels sont pour la France les sentiments de l'Italie une. L'ancien ministre Crispi, l'homme des loges italiennes, s'était fait, en haine de la France, l'humble serviteur de M. de Bismarck ; il avait mis l'Italie à la remorque de l'Allemagne. Son successeur, M. di Rudini, sous une forme plus modérée, n'est guère moins hostile à la France. Il a maintenu la triple alliance qui est certainement dirigée contre nous.

Si, du reste, on avait pu avoir des doutes sur les sentiments vrais des nouveaux ministres italiens, ce qui s'est passé à Rome à l'occasion de ce qu'on a appelé d'abord « l'attentat », et ensuite plus justement « l'incident du Panthéon », les aurait levés. Des convois de pèlerins ouvriers se trouvaient à Rome avec le pèlerinage international de la jeunesse catholique venu pour le centenaire de saint Louis de Gonzague. Des manifestations fort belles avaient eu lieu, dont l'une avait réuni dans la vaste basilique de Saint-Pierre, en même temps que les pèlerins, plus de 60,000 Romains. Les uns et les autres avaient acclamé le Pape-Roi, au grand mécontentement des partisans de la monarchie subalpine

---

(1) Les Francs-maçons ennemis de l'alliance franco-russe, par Paul Stein, ex rose-croix. Paris, Téqui.

comme des révolutionnaires et des francs-maçons. Ceux-ci cherchaient une occasion, un prétexte pour arrêter les pèlerinages qui devaient continuer et pour se venger, non seulement du Pape : mais aussi de la France, largement représentée dans les pèlerinages.

« Des jeunes gens, dit une correspondance de Rome qui assure les faits, visitant le Panthéon, apposent leur signature sur un registre placé près du tombeau de Victor-Emmanuel. A côté de son nom, un de ces jeunes gens ajoute trois mots : *Vive le Pape !*

« Des Italiens, parmi lesquels un avocat et un officier de marine qui, avec une opportunité étonnante, se trouvent là, surveillant le registre, s'aperçoivent de la chose, et, au lieu de réprimander discrètement le jeune homme, donnent l'alarme, appellent les agents, se ruent sur le malheureux. On arrête trois jeunes gens sans savoir pourquoi, on les conduit à la *questure*, on les enferme.

« Puis, sur-le-champ, le mot d'ordre est donné aux associations libérales ; une manifestation anticléricale, préparée à l'avance, parcourt les rues criant : *Mort au Pape ! Mort aux pèlerins ! A bas la France !* On donne la chasse aux pèlerins, on les siffle, on les conspue, on les frappe. Le Gouvernement ne fait rien pour réprimer ces désordres. Les agents et les carabiniers se bornent à tirer les pèlerins de la foule, lorsque celle-ci leur a fait essuyer tous les outrages.

« Après les insultes de la populace viennent les insultes des journaux. D'abord toute la meute des feuilles libérales se déchaîne contre les pèlerins ; mais, peu à peu, les radicaux s'aperçoivent que les amis de la monarchie veulent exploiter à son profit les événements, et alors ils avouent, ils proclament que tout cela était préparé, que l'incident du Panthéon n'a été qu'un prétexte, et que le Gouvernement n'est pas seulement le complice, mais l'instigateur des manifestations. »

« L'incident du Panthéon » était si peu de chose que, malgré toute sa bonne volonté, le gouvernement italien n'a pas pu trouver un coupable ; il lui a fallu relâcher les trois jeunes gens arrêtés. Toutefois, il avait réussi dans un sens : les pèlerinages



étaient suspendus. Il avait aussi réussi à faire crier, non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie, *à bas le Pape*, et surtout *à bas la France* ! Les cris contre le Pape, d'abord assez nombreux avaient même fini par cesser; on ne criait plus qu'à bas la France. En Sicile, on évoquait le Souvenir des Vêpres siciliennes. Cette explosion de haine contre la France est allée si loin que même des journaux ultraradicaux ont fini par se fâcher et par signifier aux Italiens qu'ils devaient se taire.

Et c'est l'alliance avec cette nation, d'autant plus hostile à la France qu'elle lui doit tout, que les loges veulent substituer à l'alliance russe. Comment expliquer cette aberration ?

L'explication est facile, et elle nous donne la mesure du patriotisme maçonnique. Si les loges se montrent moins favorables à l'Italie, ce n'est pas qu'elles croient que la France trouvera en elle une alliée fidèle ; elles n'ont à ce sujet aucune illusion ; c'est parce que leur haine de l'Eglise se trouve servie par l'Italie officielle ou révolutionnaire.

Les ministres du roi Humbert, quelle que soit leur modération personnelle, sont forcément les adversaires du Pape. Rome ne peut renfermer en même temps le roi d'Italie et le Vicaire de Jésus-Christ. La grandeur du premier disparaît devant la majesté désarmée du second, captif au Vatican. Le roi Humbert et ses ministres le savent, et cela les constitue en opposition absolue avec la Papauté, d'autant qu'ils représentent à Rome l'usurpation. Dans cette lutte, ils ont les sympathies de nos francs-maçons, qui ne parlent d'une alliance entre la France et l'Italie que pour tromper les naïfs.

Quant aux révolutionnaires, aux maçons italiens, ce sont les ennemis les plus violents de l'Eglise, et tout naturellement nos maçons les appuient. Nous avons déjà, à diverses reprises, cité des témoignages significatifs de cette haine violente des loges italiennes contre la Papauté et l'Eglise , en voici de nouveaux :

« La Franc-Maçonnerie italienne, sur laquelle le monde entier a les yeux fixés, *dans l'attente du mot d'ordre de l'avenir,* ne doit pas faillir et doit se montrer digne de la sainte et sublime mission dont elle est chargée par tous les francs-maçons de la terre, réu-

nis en une merveilleuse et homogène unité. » (*Rivista della Massoneria Italiana*, rapport officiel du 16 janvier 1885 à l'Assemblée Constituante du Grand Orient d'Italie, tome XVI, page 6.)

« La Franc-Maçonnerie italienne a deux grandes missions à remplir : elle doit donner 1° l'unité nationale à l'Italie, 2° *l'unité morale au monde entier.*

« Elle est grandement, efficacement propre à cette double mission, comme le prouve la véhémence furieuse de l'anathème *Humanum Genus* du Vatican, comme le prouvent les aboiements de rage de ses ennemis. » (*Rivista*, tome XVI, page 133.)

« La Maçonnerie italienne, plus qu'aucune autre, forme, par la cohésion de sa solidarité, une phalange compacte appelée à disperser les hordes mercenaires du Vatican, qui a pour devise : Mensonge et Hypocrisie ; de cette plèbe cléricale qui représente la barbarie vis-à-vis du monde tout entier et le parricide vis-à-vis de l'Italie. » (*Rivista*, déclaration officielle du 8 mai 1885 à la réunion plénière des Loges d'Ancône, tome XVI, page 167.)

« Le Chef vénéré de notre Ordre a arboré d'une main de fer notre drapeau si terrible ; et son inébranlable fermeté n'a pas peu contribué à rendre plus décisive en Italie *et dans d'autres pays* la lutte anticléricale où la victoire se dessine et s'approche pour nous. » (Circulaire du F.·. Pyrro Aporti, Grand Maître Adjoint ; *Rivista*, tome XX, janvier 1889, page 5.)

« Dans une époque pas bien éloignée, il pourrait se faire que le Pape eût à prendre la route de l'exil, lorsque la patience des peuples, lassée des mystifications qui l'ont bercée de doux rêves jusqu'à ce jour, se réveillera pour supprimer dans le monde tout vestige des antiques superstitions. » (*Rivista*, tome XVII, page 346.)

« A Rome, dans la ville universelle qui devrait être la cité maçonnique par excellence, demeure encore et règne sur les consciences le plus tenace et le plus terrible des ministres de toutes les fourberies religieuses.

« Tant que le Pape ne sera pas chassé de Rome, la Franc-Maçonnerie ne pourra pas se vanter de son vrai triomphe ; car l'in-



famie de la Curie romaine a toujours combattu partout la Maçonnerie. » (*Rivista,* tome XIX, page 217.)

« La Rome Papale est renversée par décret de déchéance de la Conscience de l'Humanité... Rome, qui dans le passé a été le centre de la Théocratie Universelle, sera dans l'avenir le centre de la Laïcité Universelle. » (*Rivista,* tome XIX, page 134.)

Dans cette rage effroyable de la Maçonnerie italienne contre l'Eglise est le secret de l'affection des loges françaises pour l'Italie. La haine l'emporte chez nos maçons sur le patriotisme. D'ailleurs, est-ce que, pour le cosmopolitisme maçonnique, la patrie n'est pas un préjugé ? En 1886, et nous l'avons raconté à l'époque, la L.·. *le Globe,* Or.·. de Vincennes, écoutait et applaudissait une conférence du F.·. Rollet sur *les motifs devant faire désirer à la Franc-Maçonnerie française que l'Alsace-Lorraine demeure Allemande.* Sur les protestations indignées de quelques francs-maçons Alsaciens ou Lorrains, le Conseil de l'Ordre et du Grand Orient blâmait la loge, mais ce blâme, soumis à la ratification des loges, n'était approuvé que par six, tandis que *quatre cent trois* refusèrent de le mettre à l'ordre du jour. Depuis 1886, le sentiment patriotique ne s'est pas développé chez les francs-maçons.

A. RASTOUL.

LES INCIDENTS D'ITALIE

et le Pouvoir temporel

On prétendait, dans la presse d'en deçà et d'au delà des Alpes, que le Pape est libre, que sa Suprématie spirituelle n'avait que gagné à son dépouillement temporel, que la question romaine

avait cessé d'être. Les journaux du pays de Machiavel avaient même prétendu, en dépit des protestations réitérées de Léon XIII, que le Pape en prenait son parti, de cette inique spoliation et de ces dires. Les loges maçonniques italiennes étaient au premier plan dans cette campagne si bien dans leurs mœurs. Ce sont elles qui ont préparé sur toute la surface de l'Italie, avec un ensemble où on les reconnaîtrait facilement à défaut d'autre preuve, ces manifestations inouïes dans l'histoire contre les pèlerins français (1). En agissant ainsi, elles ont brisé leurs propres armes entre leurs mains. Elles ont démontré, en effet, à l'encomtre de leurs prétentions, que le Pape n'est ni libre, ni respecté, et que, par conséquent, ni Léon XIII ni les catholiques du monde entier ne sauraient se rallier au fait accompli.

Le prétexte de tous ces désordres aurait été cette inscription : « Vive le Pape ! » trouvée sur les registres du Panthéon, et attribuée à un pèlerin français de dix-huit ans. On sait comment cette parole a été démesurément grossie, et quelle explosion l'a accueillie à Rome et dans toute la Péninsule italienne. Plusieurs de nos jeunes pèlerins ne sont pas encore guéris des coups qu'ils ont reçus, et dont ils se félicitent du reste, parce qu'ils sont

---

(1) Nous nous contentons, comme preuve de la haine des francs-maçons contre l'Eglise, de rappeler qu'il y a en Europe deux personnages chargés de par la F.·.-M.·. d'une mission spéciale : l'un, le Chef d'Action Politique, est particulièrement chargé de la surveillance du Vatican, pour précipiter les événements contre la Papauté ; il réside à Rome ; c'est actuellement Adriano Lemmi ; — l'autre, le Grand Dépositaire des Traditions Sacrées, est le chef dogmatique, l'antipape secret ; il réside à Charleston ; c'est actuellement Albert Pike.

Le 21 novembre 1888, Lemmi écrivait à Albert Pike : « Aidez-nous à lutter contre le Vatican, vous dont l'autorité est suprême, et, sous votre initiative, toutes les loges d'Europe et d'Amérique épouseront notre cause. » A cette lettre, Pike répondait : « La Franc-Maçonnerie s'est placée à la tête des armées du peuple et est prête pour la guerre. Les moyens ne lui manqueront pas en cas de besoin. Elle pourra empêcher le Vatican de parvenir au pouvoir... elle pourra affaiblir par tous les moyens son influence, taxer ses richesses, tarir ses sources de renouveau. » (*Bulletin officiel* du Suprême Conseil de Charleston, vol. X, pages 232-233.)

fiers d'avoir souffert pour le Vicaire de Jésus-Christ. Même en acceptant l'authenticité de cette inscription, nous disons que les Italiens doivent être à cette épreuve et avoir plus de sang-froid, car, si le moindre geste, la moindre parole, doit avoir de pareils effets, les voyages des catholiques à Rome deviennent impossibles. Il est si facile de poser ces prétextes quand on les désire. Pas n'est besoin même d'être Français pour cela. Michel Dreux, le jeune Français incriminé, vient d'être reconnu innocent et renvoyé à la frontière.

Le Pape n'est donc pas respecté dans un pays où, sous le moindre prétexte, on pousse contre lui les cris indignes que l'on a entendus, où l'on brise ses armoiries, etc...

Le Pape n'est pas libre, puisqu'il ne pourrait sortir qu'en s'exposant à toutes espèces d'avanies.

Le Pape n'est pas libre puisqu'il est prisonnier. Et son incarcération est des plus dures. Défense formelle à ses enfants d'aller le voir ! Ils s'exposeraient du reste à être mis en pièces sur le chemin qui conduit à sa prison.

La situation du Pape est donc défectueuse et doit être réformée. Il ne faut pas qu'il soit le sujet de l'Italie, pas plus que de la France, de l'Autriche ou d'un autre peuple. Il faut qu'il soit indépendant de toute puissance terrestre ; il faut que le Pape soit chez lui là où il est, et pour cela, que Rome lui appartienne de fait comme elle lui appartient en droit. Il faut qu'aucune question de nationalité ne se pose là où se trouve le Père de la grande famille catholique. Il faut que Rome redevienne une ville internationale-catholique sous la dépendance du Pape-Roi. A ce prix seulement le Pape sera chez lui, et les catholiques du monde entier chez eux quand ils seront chez lui. Ils cesseront d'être Français, Italiens, Allemands ou Russes, quand ils seront à Rome ; ils se contenteront d'être catholiques, et tous les cœurs battront à l'unisson ; ils ne se souviendront chacun de leur patrie que pour appeler sur elle les bénédictions du Père commun de la catholicité.

Est-il besoin de rappeler que Rome appartient au Pape et aux catholiques du monde entier ? « Rome chrétienne, dit le cardinal Manning, dans son ouvrage sur l'indépendance du Saint-Siège, a

été la création des évêques de Rome. Beaucoup parlent de Rome comme étant la cité des César. Mais ceux-là, quand ils se promènent au *Corso*, croient-ils fouler le sol de la ville des empereurs romains ? Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un assez peu familier avec l'histoire, pour s'imaginer que Rome est encore la ville des César ? Cette Rome-là a été détruite de fond en comble. Saint Grégoire-le-Grand disait après l'invasion des Lombards : « Quand les hommes eurent succombé, les murailles tombèrent à leur tour. »

« Il y a une triple Rome sous la Rome actuelle : Rome détruite, Rome reconstruite, Rome détruite de nouveau, Rome reconstruite une troisième fois : on peut dire que les Papes ont construit Rome deux fois. Au temps de Bélisaire, Rome fut si dépeuplée que, pendant l'espace de huit jours, on n'y rencontra pas une âme vivante : les renards avaient établi leurs tannières sur l'Aventin. La ville entière était un désert. Rome se releva de ses ruines grâce à la protection et à la tutelle des Papes. Toutes ses basiliques furent l'œuvre de ses Pontifes. Un grand nombre de nations y construisirent des églises spéciales à elles. Qui a enrichi Rome de tous les trésors de l'Orient et de l'Occident ? Les princes chrétiens et les nations chrétiennes ; Rome fut le grand musée de la piété et de la dévotion chrétienne. »

Le Cardinal Manning conclut en affirmant que Rome, « la Cité du Verbe incarné, appartient, non pas à une nation, non pas à l'Italie, non pas à la Révolution italienne, mais à l'ensemble de la Chrétienté »,

Ainsi donc, la Révolution italienne dit vrai quand elle proclame Rome *intangible*, mais elle se trompe étrangement dans le sens qu'elle donne à ce mot. Rome est intangible parce qu'elle est la ville des Papes et du monde chrétien tout entier. Toute main qui se porte sur elle est nécessairement injuste et sacrilège. Personne n'a le droit d'y toucher. Cependant, comme un oiseau de proie fond à l'improviste sur sa pauvre victime sans défense et la met en lambeaux, insensible à ses cris et menaçant pour qui veut lui faire lâcher prise, la Révolution italienne s'est jetée sur les Etats du

Pape innocent et désarmé ; elle l'a dépouillé peu à peu ; elle lui lance l'insulte chaque jour, et les catholiques du monde entier ne peuvent plus mettre le pied dans la cité des Papes qui, est aussi la leur sans courir les mêmes dangers que s'ils s'introduisaient seuls et désarmés dans une caverne de brigands ! Et tout cela en attendant que peut-être le Pape soit obligé de s'enfuir furtivement de Rome, comme nos pèlerins, pour aller chercher loin de l'Italie, ingrate et perfide, un refuge assuré pour sa vie, et pour son indépendance une garantie plus sérieuse. Alors sans doute aussi, des brigands sortis de leurs repaires pénétreront dans le Vatican et les Institutions papales pour achever de voler les richesses accumulées dans ces établissements par la piété du monde catholique.

Les nations catholiques jusqu'ici ont laissé faire : Pourront-elles garder toujours la même réserve ? Dieu seul, sans doute, le sait encore, et l'avenir seul nous le dira. Mais les fidèles serviteurs du Pape ne peuvent s'empêcher d'espérer. Oui, ils espèrent que l'on verra bientôt que Rome était intangible absolument comme étaient immortels ses empereurs payens. Ils espèrent qu'un jour le Pape sortira de sa prison ou rentrera dans Rome pour en parcourir les rues en triomphateur, aux acclamations d'un peuple d'autant plus ivre de joie qn'il lui aura été davantage pardonné.

Dieu à qui les prodiges ne coûtent pas fera celui-là, car l'indépendance absolue de son Vicaire dans la Rome catholique paraît de plus en plus une condition indispensable de son ministère si relevé au sein des nations. J'emprunte, pour le prouver, quelques paroles d'hommes les mieux placés pour juger de cette nécessité. « L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, dit Napoléon Ier, est une institution admirable. On a reproché à ce chef d'être un *Souverain étranger*. Ce chef est étranger en effet et il faut en remercier le ciel. Le Pape et hors de Paris est cela est bien ; il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. » On le voit : dans la pensée du grand organisateur de peuples, il ne faut pas non plus que le Pape soit à Rome, capitale de l'Italie : il faut qu'il y soit comme Souverain indépendant ; à cette condition seulement, le Pape sera pour tous les peuples comme pour l'Italie elle-même un « Souverain

étranger ». « La Souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise, dit à son tour Napoléon III, le grand coupable, est intimement liée à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Enfin, M. Thiers, dans son rapport à l'Assemblée Nationale en 1849, s'exprimait en ces termes : « Pour le Pontificat, il n'y a d'indépendance que la Souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre qui doit faire taire les intérêts particuliers. » Ainsi parlaient ces hommes dont on ne peut nier la haute compétence dans la question. Quel catholique, après cela, s'étonnerait d'entendre le Souverain-Pontife revendiquer aussi ses Etats en face des spoliateurs-sacrilèges ? Certes, si une parole peut faire autorité par-dessus toutes les autres en la matière, c'est bien la sienne. Citons quelques lignes de ce langage si apostolique : «Dans l'état actuel des choses, écrivait Léon XIII au Cardinal Rampolla, son secrétaire d'Etat, le 15 juin 1887, il est manifeste que, plus qu'en Notre pouvoir, nous sommes dans le pouvoir d'autres, de la volonté desquels il dépend de modifier, quand et comme il leur plait, selon les changements des hommes et des circonstances, les conditions mêmes de notre existence, comme nous l'avons répété plus d'une fois. C'est pourquoi nous avons toujours, dans le cours de notre Pontificat, conformément à notre devoir, revendiqué une souveraineté effective pour le Pontife romain, non par ambition, ni dans le but d'une grandeur terrestre, mais comme une garantie vraie et efficace de son indépendance et de sa liberté ! »

Nous protestons donc pour notre part, de toute la force de nos convictions catholiques, et ce sont les plus fortes qui soient enracinées dans nos cœurs, nous protestons contre les injures lancées contre Léon XIII par ses geoliers des rives du Tibre, et contre les violences sans nom d'un peuple sans dignité à l'égard de nos pèlerins français.

M. du Forest.

P.-S. — En rejetant sur les loges maçonniques la responsabilité des manifestations antifrançaises et antipapales, nous pensions bien ne pas manquer de documents pour le prouver ; ils

commencent à se produire. L'*Univers* reçoit à la date du 14 octobre les renseignements suivants:

Le 26 septembre, les loges maçonniques de Rome réunies dans une sorte de Convent secret, fermé même aux membres de l'Ordre qui ne comptaient pas parmi les hauts dignitaires, s'occupèrent de l'attitude à prendre le 20 septembre, jour de la messe solennelle du Pape à Saint-Pierre.

Les plus violents voulaient qu'on se portât en masse vers la Basilique, qu'on en forçât les portes et qu'on l'emplit des cris de: « A bas le Pape ! A bas les Français ! »

Quelques orateurs firent remarquer qu'une telle façon de procéder était inacceptable pour deux raisons: d'abord elle pouvait attirer à l'Italie des représentations de la part des puissances catholiques et notamment de la France dont on aurait injurié les nationaux sans qu'ils se fussent rendus coupables d'aucune provocation; ensuite, disait-on, la cérémonie de Saint-Pierre n'aura aucune importance, aucune signification, et c'est à peine si en dehors des pèlerins, dix mille hommes, femmes, moines et prêtres, y assisteraient.

Lorsque les francs-maçons virent les manifestations du 29, lorsqu'ils assistèrent à cette exode d'une ville entière se dirigeant vers Saint-Pierre pour y acclamer le Saint-Père avec un enthousiasme inoubliable, tout de suite ils se préccupèrent d'organiser une contre-manifestation, de faire oublier l'effet produit à l'étranger par la messe pontificale.

Le soir même, à 9 heures, une nouvelle tenue maçonnique avait lieu. On sait ce qui se passa le 2 octobre. Les loges avaient fait passer le mot d'ordre dans toute l'Italie que, dès qu'il y aurait une manifestation antipapale et antifrançaise à Rome, il fallait que d'un bout à l'autre du royaume on répondit par des manifestations de même nature. Et c'est ainsi que le jour même de l'incident, les mêmes cris ont été poussés dans toutes les villes italiennes.

Association des Industriels, Négociants et Voyageurs de Commerce Francs-Catholiques

---

On nous demande, de temps à autre, ce que devient notre Association, si elle vit, si elle agit, si elle se développe, en un mot, quel est son avenir ?

Modeste dans son action, notre œuvre s'accroît tous les jours. Plus de cinq cents membres sont inscrits et tous se proposent de faire connaître, aimer et servir de plus en plus le divin Maître, son Eglise et ses représentants sur la terre. Sans attache politique, elle est respectueuse du gouvernement établi, mais se défend partout et contre tous quand on veut toucher à ses croyances, objets de ses espérances éternelles.

Chaque trimestre une voix autorisée et chère à tous, celle du vaillant évêque de Grenoble, vient rappeler la route à suivre, la direction à prendre, le chemin à parcourir. Un extrait des deux derniers procès-verbaux montrera à tous que notre œuvre est pleine de vitalité et qu'au milieu des défaillances modernes, elle a sa raison d'être.

Monseigneur Fava, au début de cette année, nous faisait remarquer qu'il ne peut y avoir qu'un parti parmi les catholiques, le parti catholique. « On est catholique ou on ne l'est pas. Chrétien par le baptême on peut être mauvais catholique, manquant de foi agissante, oublieux des pratiques religieuses et de l'exemple que doit à ses semblables tout homme vraiment digne de ce nom, mais alors on n'est pas plus catholique qu'on n'est protestant ou libre-penseur. Etre catholique, c'est connaître sa foi, en porter hautement et fièrement le drapeau en la mettant en prati-



que ; c'est savoir la défendre comme son bien le plus précieux, même au prix de ses plus chers intérêts terrestres.

Notre société moderne est un chaos, nous marchons dans les ténèbres parce que nous perdons le sens chrétien, l'âme vraiment catholique. Allons donc à Celui qui seul possède la lumière qui nous éclairera, qui nous sauvera, allons à Notre Seigneur Jésus-Christ. Ici-bas, le Pape est le représentant du Sauveur Jésus. Conduire les hommes au Pape, évidemment, c'est le jeter aux pieds et dans les bras du Christ.

Le Pape sait que le peuple monte comme un flot puissant dans notre société et que l'avenir est à lui; l'avenir est toujours à celui qui travaille et qui souffre. C'est pourquoi Léon XIII veut, non pas arrêter le flot populaire, mais le rendre chrétien et digne de sa destinée glorieuse en ce monde et dans l'autre.

L'erreur aussi aspire à guider les foules qui montent, en les attirant à elle. Qu'en fera-t-elle ? Non des travailleurs, ni des chrétiens. Elle en fera des païens jouisseurs qui lui demanderont *du pain et des plaisirs,* et quand cela manquera, elle les verra égorger les riches pour en avoir.

A nous, Messieurs, de démasquer ces horribles complots de la secte impie qui veut nous gouverner. A nous les franc-tireurs du catholicisme, les éclaireurs de la vérité, de nous répandre dans les masses pour écraser l'erreur et faire briller, d'une main ferme, le flambeau de la vérité. Francs-catholiques, dans toute l'acception du terme, que notre foi brille dans toute sa splendeur, que nos espérances soient connues de tous, que notre charité pour notre Dieu et pour nos frères échauffe tous les cœurs, relève tous les courages et fasse l'union qui peut nous sauver.

Chers Messieurs, dites au peuple ces deux mots : *Confiez-vous, défiez-vous*. Sentinelles avancées du catholicisme, placées un peu sur toutes les routes et dans tous les milieux, jetez sans cesse cet avertissement au sein de la tourmente : *Confiez-vous* à ceux qui vous aiment et veulent vous faire du bien ; *défiez-vous* de ceux qui s'aiment eux-mêmes et cherchent leurs propres intérêts. Les premiers sont les amis de Dieu et les vôtres ; les seconds sont les ennemis de Dieu, et, au fond, les vôtres aussi. »

Ces éloquentes paroles, si fortes et si vraies, impressionnent vivement ceux qui ont le bonheur de les entendre. Nous regrettons de ne pouvoir en donner qu'une très pâle analyse.

Attristés par les récents événements survenus à Rome, froissés dans leur patriotisme, atteints dans leur foi, les membres du Conseil, dans leur dernière réunion, ont décidé d'envoyer une adresse de protestation au Souverain Pontife. Nous sommes heureux de pouvoir en donner le texte. Qu'il dise bien haut à tous que nous, nous serons **catholiques et français toujours**.

TEXTE DE L'ADRESSE AU SAINT-PÈRE

L'Association des Industriels, Négociants et Voyageurs de commerce, francs-catholiques, dont les membres, au nombre de 500, sont répandus dans toutes les provinces de France, prie Sa Sainteté Léon XIII d'agréer le témoignage d'amour, de respect et d'entier dévoûment qu'elle dépose à ses pieds. Elle donne, pour l'exprimer au Père commun des fidèles, un mandat formel et exprès à son Président M. le Baron Paul d'Allemagne.

Unis pour défendre l'Eglise, le Pape et la religion principalement dans le monde des affaires commerciales et pour combattre tous les ennemis de l'Eglise, notamment la Franc-Maçonnerie, les Francs-catholiques ont été indignés et désolés des outrages et des attentats qui récemment, en Italie, à l'occasion du pèlerinage français, ont affligé le cœur du successeur de Pierre. En réservant le mépris qui est dû aux auteurs et complices de ces lâchetés, ils sont fiers de voir la France si étroitement unie à la Papauté dans la haine que leur a vouée la Révolution maçonnique et dans les insultes qu'elle vomit avec une rage infernale. Ils y voient que, malgré tout, la France est toujours considérée comme la Fille aînée de l'Eglise, comme le soldat défenseur de ses droits sacrés ; ils ne peuvent s'empêcher de puiser un motif d'invincible espoir dans cette pensée que, persécutées, outragées, menacées, attaquées ensemble et par les mêmes ennemis, la France catholique et la Papauté devront aussi triompher ensemble, comme le monde

l'a déjà vu aux grandes époques de l'histoire, après des attentats semblables à ceux d'aujourd'hui.

La Société des Francs-catholiques voudrait pouvoir contribuer à consoler le Père de la Chrétienté et hâter le jour de sa délivrance et de son triomphe. Elle lui envoie le témoignage respectueux de tout son amour et de son absolu dévoûment. Pierre est plus que prisonnier, il est otage de la Révolution : tous ses enfants sont en deuil et en prière. Que Dieu veuille abréger ces jours de cruelle épreuve et délivrer son Vicaire, le Docteur infaillible du monde, notre Père vénéré, le Pape-roi ! Vive Léon XIII !

Pour l'Association des Industriels, Négociants et Voyageurs de commerce Francs-catholiques, son Président :

Baron Paul d'ALLEMAGNE,
Ancien Officier de Cavalerie,
Camérier de Sa Sainteté.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Nous citions,le mois dernier, les vœux émis par le Congrès maçonnique de Dieppe :

« 1° Laïcisation de tous les pouvoirs publics;

« 2° Invitation aux pouvoirs publics de n'admettre au concours des fonctions de l'Etat que les élèves des écoles du Gouvernement.

« 3° Hâter la séparation des Eglises et de l'Etat :

« 4° Inviter les F.·.-M.·. députés et sénateurs à présenter à la Tribune les trois propositions ci-dessus. »

Le Convent du Grand Orient, 16, rue Cadet, à Paris, le 18 septembre, reprend les vœux du Congrès de Dieppe, les formule avec plus de précision, les adapte en les aggravant. C'est avec raison que Mgr l'Evêque de Grenoble dénonce à l'indignation de la France entière ce programme maçonnique, arrêté depuis longtemps dans les loges et les arrière-loges. C'est avec raison qu'il fait remarquer combien sont humiliantes pour la France ces sommations aux pouvoirs publics d'avoir à appliquer ce programme dans le plus bref délai, ces invitations aux députés et aux sénateurs francs-maçons d'avoir à organiser, le plus tôt possible, un vaste pétitionnement pour obtenir la séparation des Eglises et de l'Etat, la laïcisation complète des écoles et des hôpitaux, etc., etc. C'est avec raison que le prélat s'écrie: « Nous dénonçons à la « France la Franc-maçonnerie comme un gouvernement dans un « gouvernement; comme une puissance étrangère, voulant con- « fisquer à son profit l'autorité législative de l'Etat... Nous ac- « ceptons, encore une fois, la *République*, mais nous l'avons dit, « Nous ne voulons pas être gouverné par la Franc-Maçonnerie. »

Comment! Voilà une société occulte qui prétendrait préparer, triturer aux élus du peuple leur travail législatif, leur imposer le sens dans lequel ils doivent orienter ce travail! Voilà une société secrète qui se vante de faire voter les lois qu'elle veut, de trouver dans la représentation du pays un instrument toujours docile pour la déchristianisation du pays! Et l'on n'aurait pas le devoir et le droit de signaler à la France cette infâme société, d'en appeler à son pays comme faisait Lacordaire! La France se laisserait gouverner, nous, Français, chrétiens, citoyens, nous nous laisserions gouverner par cette oligarchie secrète de trente mille hommes! Non, cela ne peut se concevoir.

Et pourtant, cela est. La Franc-Maçonnerie ne prend plus la peine de le cacher. Elle en convient avec un certain orgueil. C'est chez elle que s'élaborent tous les projets de lois antichrétiennes; elle est la tête qui conçoit; les députés, les sénateurs francs-maçons ne sont que l'instrument, le bras qui exécute. Il faut que la France sache cela; il faut que la France juge entre la Franc-Maçonnerie et nous. Si, par malheur, elle préférait sciemment la

Franc-Maçonnerie, il n'y aurait qu'à se résigner et à attendre la mort de la Patrie : *Finis Galliæ.*

Nous avons fait remarquer dans le numéro de septembre, le touchant accord de toutes les obédiences maçonniques dans l'œuvre de déchristianisation de la France. L'Ecossaise, là-dessus fait chorus avec le Grand Orient.

Nous avons reproduit, dans le numéro de septembre, la proposition Friquet, « relative à l'organisation d'un pétitionnement « dans et *hors* les ateliers maçonniques, pour soumettre à l'exa- « men des pouvoirs publics et des Chambres les mesures législa- « tives et autres qu'il conviendrait d'opposer aux manœuvres ac- « tuelles du cléricalisme. »

Ces mesures, que la Franc-Maçonnerie veut, par un pétitionnement, imposer à l'attention et au vote des Chambres, sont, on se le rappelle, les suivantes :

« Application complète des lois scolaires et des règlements qui en ont déterminé l'exécution ;

« Application réelle de la loi militaire, au lieu de la plaisanterie séminariste actuelle ;

« Laïcisation de toutes les écoles et spécialement des écoles de filles, pour lesquelles la loi n'a pas déterminé de limites *maxima*;

« Obligation, pour être admis aux emplois et aux fonctions publics et dans les écoles du Gouvernement, d'avoir fait ses études dans les lycées ou collèges de l'Etat ;...

« En un mot, emploi de tous les moyens légaux pour laïciser tous les services publics, soumettre l'Eglise à l'Etat et imposer à tous le respect de la *forme maçonnique.* » Il ne s'agit même plus de la forme républicaine, mais de la forme maçonnique.

On le voit, il y a unité absolue dans les programmes maçonniques, qu'ils soient formulés par le Grand Orient de France ou par la Grande Loge symbolique écossaise. Il y a également unité pour la manière d'arriver à la fin désirée : le pétitionnement. Arriver par le pétitionnement à accélérer la marche trop lente des pouvoirs publics dans l'œuvre de déchristianisation de notre patrie, à

faire pression sur les députés et sénateurs francs-maçons qui, sous peine de n'être pas réélus, seraient forcés de marcher.

L'édifiante proposition du F.·. Friquet, qui date du 8 juin 1891, est revenue en délibération à la séance de la Grande Loge symbolique du 10 août 1891. Voici ce que nous lisons dans le numéro de septembre du *Bulletin maçonnique:*

« Le F.·. Le Mazurier présente un remarquable rapport au nom de la Commission d'initiative, concluant ainsi :

« 1° A l'adoption en principe de la proposition du F.·. Friquet.

« 2° A la discussion immédiate de toutes les dispositions contenues dans cette proposition;

« 3° A ce que la Grande Loge symbolique prenne l'initiative, en son nom et sous sa responsabilité, du pétitionnement demandé dans cette proposition.

« Enfin, à ce que la Commission exécutive, ou une Commission spéciale, soit chargée de la forme et de la rédaction définitive de cette pétition et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la propagande et la réussite du mouvement pétitionnaire.

« Il est décidé qu'un exemplaire du rapport du F.·. Le Mazurier sera envoyé *à tous les députés* avant la prochaine tenue. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui aura été décidé à la prochaine tenue. Il est certain que pendant ce temps, la Commission d'initiative chargée de déchristianiser notre pays n'aura pas chômé.

Nous trouvons dans le *Bulletin maçonnique* de septembre le commencement d'une étude sur *l'Histoire de la Maçonnerie du Mexique de 1806 à 1879*. Les possessions espagnoles en Amérique ont été toujours travaillées par la Franc-Maçonnerie. La première loge mexicaine ne fut cependant fondée qu'en 1806, par Don Muni, dans la rue des Rats, n° 4. Deux de ses membres, Parroco et Don Allende, prirent la part la plus active à la déclaration de l'indépendance du Mexique, qui eut lieu à Dolorès, le 15 septembre « 1810 ; tous les membres de la loge prirent part à la lutte et plu- « sieurs succombèrent ». On est sûr de rencontrer la Franc-Maçonnerie et des francs-maçons dans toutes les révoltes.

Le rite Ecossais fut établi, en 1812, au Mexique, par des officiers



espagnols. Après la proclamation définitive de l'indépendance, en 1821, il y eut schisme entre les francs-maçons d'origine espagnole et les francs-maçons mexicains. Ces derniers, d'accord avec le général Bravo, fondèrent plusieurs loges exclusivement mexicaines. Après la chute du général Iturbide, à laquelle travaillèrent les loges, trente six francs-maçons, souffrant avec plein l'influence du clergé, fondèrent « un nouveau rite pour grouper tous les hom- « mes de progrès et fonder un parti réformateur assez puissant « pour imposer ses revendications ».

En 1825, le sénateur Don Alpuche fonda le rite d'York, qui rallia tous les ennemis de l'Espagne dans « cinq puissantes loges. » Voici en quels termes édifiants, à la fête de l'Ordre, le 24 juin 1826, Don Puebla, orateur de la L.·. « Inde Aztéque n° 18 » parle de la mère-patrie à laquelle il reproche les massacres des Indiens Aztéques :

« Plût à Dieu que tous les hommes de cœur se liguent contre la « patrie de Corte, d'Alvarado et de Fernand ! Que cette terre, si « féconde en monstres destructeurs, disparaisse du globe ! Que « cette péninsule qui a été et sera toujours cruelle et inexorable « pour tous les peuples américains, s'engloutisse dans la profon- « deur des mers !....

« Par ce discours, dit l'auteur maçonnique, on peut juger com- « bien la campagne conduite contre les Espagnols par les maçons « Yorkinois, fut ardente et passionnée ; en 1828, le rite d'York « possédait dans tout le pays 102 loges dont beaucoup compre- « naient des personnages officiels ; plusieurs d'entre elles, formées « dans les corps d'armée, n'avaient pas de résidence fixe ; le nou- « veau rite, soutenu d'un côté par l'armée, de l'autre par les « patriotes , possédait donc un pouvoir à peu près invincible.

« Les maçons écossais fondèrent aussi quelques loges dans les « corps d'armée, de sorte que plusieurs régiments possédaient des « officiers de l'un et l'autre rite. »

Qu'on remarque ici l'envahissement de l'armée mexicaine par la Franc-Maçonnerie : c'est ainsi que la Maçonnerie procède partout où elle le peut ; et, cette main-mise maçonnique sur l'armée est toujours le prélude de révolutions et de massacres.

La division éclata de plus belle entre les francs-maçons : les

membres de l'Aigle noir et les loges Yorkinoises accusèrent la Société dite *des Neuf* de cléricalisme ; les années 1827 et 1828 furent marquées par des troubles sanglants ; le parti écossais fut définitivement anéanti par le général Guerrero, Grand Maître des Yorkinois, qui fit exiler le général Bravo.

L'histoire du Mexique, à cette époque, est donc l'histoire de la Franc-Maçonnerie : il sera entendu, malgré cela, que les loges ne s'occupent jamais de politique.

Le *Bulletin maçonnique* publie une assez curieuse étude intitulée : la *Vérité sur les Rose-Croix*. M. Claudio Jannet, dans son opuscule : *Les Précurseurs de la Franc-Maçonnerie au XVIe et au XVIIe siècle*, a mieux élucidé la question que l'auteur maçonnique. Il raconte leur introduction en France, à Paris, en 1622, l'effet qu'ils produisirent dans le public. Ils prédisaient, au milieu d'un fatras d'alchimie, « que, par leur moyen, le *triple diadème* « du Pape sera bientôt réduit en poudre », prétendaient faire profession de virginité, et se donnaient comme les bienfaiteurs de l'humanité. C'est sans doute la destruction de la Papauté que l'auteur maçonnique appelle le *Grand Œuvre*.

Les personnes qui ont étudié les choses maçonniques savent qu'en langage maçonnique le mot *Rose* a un sens pornographique. La lettre G pour les initiés signifie Génération. Ceci posé, nous livrons à la réflexion du lecteur le passage suivant de l'auteur maçonnique : « Nous n'entreprendrons pas d'expliquer à ce sujet « comment le *Grand Œuvre* des Rose-Croix devint pour les ma- « çons l'art de la *Construction universelle*... De pareils dévelop- « pements ne doivent être fournis, à notre avis, qu'en loge régu- « lière, à des hommes « nés libres et de bonnes mœurs », dignes « de connaître *la lettre G*, et susceptibles de saisir le sens intime « des arcanes dont l'*Acacia* est l'emblème. »

Décidément, le *Grand Œuvre* des Rose-Croix est double : c'est le mal politique d'un côté, et le mal moral de l'autre.

L'auteur maçonnique nous dit quelques mots des Rose-Croix de nos jours, qu'on pourrait appeler les Rose-Croix fin de siècle. Leur grand maître est M. Stanislas de Guaita, auteur des *Essais de science maudite*, d'*Au seuil du mystère*, du *Serpent de la*

Genèse, titres, on le voit, très alléchants et très suggestifs. Stanislas de Guaita jeta, dés 1888, les bases d'un *Ordre Kabbalistique de la Rose-Croix*.

L'auteur maçonnique prend à parti, à mots couverts, il est vrai, le Sâr Joséphin Péladan. « Certain littérateur, nous dit-il, connu « par ses excentricités tapageuses, conçut alors l'idée de se faire « une réclame retentissante du nom de Rose-Croix.

« Il s'avisa d'abord de lancer des mandements épiscopaux au « nom d'un imaginaire *Tiers-ordre intellectuel de la Rose-Croix* « *catholique*, dont il se proclamait l'*archi-mage*. » Ce ne sont pas les mandements épiscopaux, mais c'est ce nom de catholique, employé même à contre-temps, qui a le don d'horripiler l'auteur Maçonnique. Il raille agréablement les armoiries adoptées par le nouveau prophète : « Une croix latine plantée au milieu d'une « rose... Le malheur, c'est que la fleur mystique ressemble, à s'y « méprendre, au plus prosaïque de tous les choux. »

On sait que le Sâr Péladan ne ménage pas les rudes vérités à la maçonnerie bourgeoise et persécutrice du catholicisme. Ceux qui en douteraient pourront lire avec profit un de ses ouvrages, intitulé l'*Initiative sentimentale*.

A la tête d'un article intitulé l'X, nous relevons, sur les destinées de l'homme, les deux strophes suivantes :

La vie est une pente aride,
Qui nous conduit on ne sait où ;
Nous nous agitons dans le vide :
Nous disparaissons, et c'est tout ! ! !

La Mort ! C'est le gouffre béant,
Vers lequel l'Humanité roule :
Naissante, elle sort du néant,
Puis elle meurt et tout s'écroule ! ! !

Voilà, on le voit, de bien consolantes doctrines. La Maçonnerie voltairienne ne croit pas à l'immortalité de l'âme : c'est tout au plus si elle accorde que la chose est douteuse, que l'au-delà est un X dont la science ne peut et ne doit s'occuper.

L'immortalité, pour la Maçonnerie voltairienne, c'est le bien

qu'un homme a fait, ce sont les œuvres qu'il laisse, c'est le souvenir qui vivra dans la mémoire de ses enfants et de ses amis. Mais la survivance de la personne humaine ne peut pas être scientifiquement établie : il faut donc se résigner à l'anéantissement. « Gémissons, mais espérons encore, car la vie de Schæfer, son « enseignement ne sont pas perdus. C'est la consolation suprême. « la *seule véritable, car elle repose sur la certitude* ; nous ne mour- « rons pas tout entiers. Nous vivons par la semence de nos œu- « vres et réalisons ainsi la *seule* immortalité à laquelle nous puis « sions prétendre. Nous léguons aux nôtres, à tous ceux qui nous « ont connus, la somme de l'activité que nous avons déployée « pendant notre existence. »

Comme immortalité, c'est maigre : c'est en vain que le F.·. Maquaire s'écrie : « La mémoire de Paul Schæfer vivra, non seu- « lement parmi les siens, mais dans la pensée de ceux qu'il a en- « seignés, surtout dans le cœur de ses nombreux amis. Le nom « de Schæfer, doublement inscrit sur les tables d'honneur de la « Maçonnerie française, sera précieusement conservé parmi ceux « des promoteurs et des défenseurs du droit et de la liberté, des « apôtres de la Fraternité universelle. »

Le moindre grain d'immortalité individuelle, d'immortalité chrétienne, de survivance telle que l'ont admise les peuples païens eux-mêmes, ferait bien mieux l'affaire du F.·. Schæfer.

J. DES APERTS.

***

ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

— Un journal sectaire de Florence, dans sa rage contre la charité catholique, n'a pas rougi d'insulter les Petites Sœurs des Pauvres et de leur demander leurs comptes, en les accusant de s'établir en Italie pour y enrichir leur congrégation de France. *La Stella Cattolica* leur répondit de bonne encre, le 13 septembre. Ce même numéro contient le chapitre XXII de l'histoire de la



Franc-Maçonnerie, intitulé: l'*Apothéose maçonnique*, et la prétendue bienfaisance de la secte y est fustigée sans merci à propos du Fr.·. 33 Francesco Crispi: « D'accord avec ses Judas, il avait « compté mettre la main sur les biens des moines et des prêtres, « sur les pieuses institutions inspirées par le sentiment catholique « qu'il traitait d'œuvres vieillies et mal administrées, inutiles à « la Société moderne. Orphelinats, Hôpitaux, Maisons de travail « et de refuge, Asiles pour l'innocence, la vieillesse, les infirmi- « tés de toutes sortes, à bas! Il faut réformer et transformer tout « cela, et le donner à administrer aux F.·.-M.·. pour le plus « grand bien de tous. Nul siècle ne sera plus fécond en institu- « tions philanthropiques que celui qui aura la secte pour guide et « pour modèle... Et en attendant, le trigame, la poitrine cha- « marrée de croix et de cordons, atteint le faîte des honneurs. Il « est déclaré, dans les discours patrioticogastronomiques la pre- « mière capacité encyclopédique; il est admiré dans les Acadé- « mies à l'égal de Platon et de Démosthènes; il est proclamé dans « les bals le plus habile sauteur de l'univers. De son côté, « dans des conventicules d'incrédules de sa trempe, il niait la « création, la providence, l'âme humaine; il définissait la pen- « sée le produit de la digestion cérébrale, et la mort une méta- « morphose; il invoquait le divorce et déclarait la pudeur une « invention de femmes mal conformées; il jurait la mort des en- « nemis de la secte, et recueillait les éloges du ban et de l'ar- « rière-ban des loges. En face d'une telle popularité, le Gouver- « nement en fit un chevalier de l'Annonciade avec un collier « d'un demi-mètre de large. Il reçut son apothéose de son vi- « vant, et cependant ses faits et gestes le firent tomber de selle; « mais il ne laisse pas à l'exemple de ses confrères de la *greppia*, « de jouir des millions qu'il a recueillis dans ses triples minis- « tères, en leurrant l'Italie de la domination de l'Afrique, qui a « fait tant de victimes et produit si peu d'avantages.»

— La *Liberta Cattolica*, n° 217, raconte qu'on devait bâtir une église è Massoua, et que la Reine a donné dans ce but deux mille francs. Pendant que le général Orero était gouverneur de cette

colonie Erythrée, il avait désigné un terrain pour cet édifice catholique et assigné une somme de cent mille francs. Son successeur actuel, le général Gandolfi, dévoué à la secte, a révoqué ces mesures, et il a même cherché, mais en vain, à mettre la main sur les offrandes recueillies en Italie.

— Actuellement, tout se tait en présence de l'agitation sectaire contre les pèlerinages. Il est manifeste que le Grand-Orient de Rome était aux aguets de la plus mince occasion pour entrer en campagne, et ses organes répétaient journellement qu'on ne pourrait plus souffrir longtemps de telles provocations. Aussi le Saint Père en avait-il tiré occasion de dire qu'on ne peut pas appeler vraie liberté celle qui dépend de la volonté d'autrui.

Le seul fait constant est qu'un étourdi imberbe a écrit sur le registre du Panthéon : « Vive le Pape ! » C'était un enfantillage imprudent ; mais quelle proportion y a-t-il entre ce mot et l'agitation qui a bouleversé tout le royaume ? La faiblesse des honnêtes gens a redoublé l'audace de la secte. Où s'arrêtera-t-elle ? Le Ministère s'est montré modéré, mais faible. Il envoyait les agents de police aux manifestations avec la consigne de s'opposer aux voies de fait, mais de laisser toute liberté de brailler : *A bas le Pape ! A bas la France cléricale ! A bas la France ! Vive Guillaume, notre allié ! Vive le Roi !* Les journaux ont rapporté que Humbert envoya au Syndic ou Maire de Rome le télégramme suivant : « Emu comme fils, fier comme Italien, je m'associe aux « patriotiques démonstrations du peuple de Rome, qui est mon « peuple. Je recommande à Rome le calme. Le calme est la vertu « des forts. » Le Ministère arrêta ce télégramme, et le Roi se borna à faire répondre à tous les télégrammes, par le ministre de sa maison, qu'il était reconnaissant de l'amour qu'on témoignait à Victor-Emmanuel, sans préciser l'incident du Panthéon. Bien entendu, les officieux ont nié cette divergence, et ont dit que le retard de la réponse royale provenait d'une autre cause, qu'ils n'ont pas indiquée. Partout les démonstrations étaient composées des bas-fonds sociaux et guidées par des Maçons. A Florence, deux pèlerins français se rendaient à la gare pour partir. Ils ren-

contrèrent une bande de gamins, qui leur enjoignirent de crier : *Vive l'Italie ! Vive le Roi !* Comme ils s'y refusèrent, ces vauriens les saisirent et les fouettèrent publiquement. Les journaux ont cherché à atténuer cette polissonnerie en parlant simplement d'une bousculade.

Maintenant on organise des démonstrations contre la loi des Garanties et contre le premier article du Statut, qui déclare la Religion Catholique la seule Religion reconnue : article tombé en désuétude. Les manifestations pour le divorce vont redoubler d'efforts. Le Congrès sur ce sujet, qui eut lieu à Florence le mois dernier avec l'intervention de l'ancien ministre Villa, fût un fiasco complet.

— On a vu dans les manifestations contre les pèlerinages une revanche de la F∴-M∴ pour son échec de l'anniversaire du 20 septembre passé inaperçu, malgré ses efforts. Le Roi avait envoyé à Rome un de ses habituels télégrammes à effet ; mais il n'avait excité aucun enthousiasme. La très libérale *Italia del Popolo* de Milan, *la capitale intellectuelle de l'unité nationale*, se demandait à ce sujet « comment le peuple pouvait se réjouir de voir Rome « changée en une fabrique d'impôts. Aussi il ne s'est pas ému « pour l'anniversaire de la prise de cette ville pendant qu'il avait « illuminé pour le centenaire de saint Louis de Gonzague. Saint « Louis ne lui rappelait pas le collecteur des taxes ! On s'est « trompé de route en faisant de la résurrection de l'Italie, non « pas la résurrection du peuple, mais la fortune de certaines « classes, et en laissant les autres dans leur état ancien, ou plus « mal encore. Le peuple n'est pas aussi naïf que ces *signori* le « croient, et il se lasse de remplir le rôle des ânes de Sienne, qui « portent le vin et boivent de l'eau. S'il continue à faire de même, « il ne se prête plus du moins à crier : « Vive l'Italie ! », parce qu'il a compris que l'Italie « actuelle n'est pas la sienne ».

— Il résulte d'études rétrospectives de certains journaux Italiens que le but de la visite de Francesco Crispi à Friedrischruhe fut d'obtenir du Chancelier de l'Empire Germanique qu'on entendrait

par agression de la part de la France, devenant un *casus fœderis*, non seulement une attaque directe, mais aussi toute insulte qui forcerait l'Italie à déclarer la guerre. De là toutes les impertinences de Crispi à l'adresse de notre patrie dans le but de la pousser à quelque incartade. Il n'y a donc pas à s'étonner si le traité de commerce ne fut pas renouvelé, et les Italiens doivent en faire retomber la faute sur leur triple ministre d'alors.

LISTES MAÇONNIQUES

GIRONDE *(Suite)*

Franconny, Bordeaux. — Frémont, loge de Bordeaux. — Marius Faget, maire de Bordeaux. — Fauchot, loge de Bègles. — Faugères, Saint-Aignan. — Floirat, loge de Bordeaux. — Flovia, id. — Faure, député de la Gironde. — Faure, rue du Jour, Bordeaux. — Faurie, négociant, Saint-Luobès. — Faux, rue Ducan, 98, Bordeaux. — Favant, député du Gard, — Fay, rue Sainte-Luce, 15, Bordeaux. — Ferrand, Saint-Vimard. — Ferret, rue Picard-la-Bastide, Bordeaux. — Fillatréan, quai de la Querie, id. — Feyrret, id. — Fourcade, boucher, id. — Fourcand, id. — Foison, employé, id. — Fortier, chef de train, rue du Jour, id. — Fournier, rue du Jour, id. — Fourvel, Pas-de-l'Ariège, 14, id. — Fust, rue du Manège, 36, id. — Froge, id.

Gallaud, Bordeaux. — Emile Gallet, comptable, id. — Gayette, rue Monneyra, 71, id. — Genouillac, rue du Tesson, id. — Germain, id. — Adrien Gaulier, Ambarrès. — Gouttinat, serrurier, loge de Bordeaux. — Godin, rue des Jardins-Publics, 20. Bordeaux. — Godin, rue Sainte-Catherine,30, id. — Grégoire, loge

de Bordeaux. — Guillaud, rue Henri IV, 40, Bordeaux. — Godère, loge de Bordeaux. — Guillot, rue Sainte-Colombe, 35, Bordeaux. — Guinebaud, aux Sablons. — Geynard, Bordeaux. — Geyraud, boulevard du Caudrans, id. — Guibert, quai Bourgog, 46, id. — Guiserix, rue Martignac, 6, id. — Guryonnet, id. — Gailheur, loge de Bordeaux. — Gaillac, Bordeaux.

Hélie, Bordeaux. — Hébrard, place de la Comédie, id. — Hostaing, tonnelier, id. — Huriot, rue Saint-Cernin, id. — Hubert. banquier, id.

Issartier, sénateur de la Gironde.

Jaime, rue Bénange, Bordeaux. — Jamet, rue Porte-Dijane, 87, id. — Jampy, Arcachon. — Jacob, antiquaire, Bordeaux. — Jemain, rue Pondandège, 14. id. — Javal, id. — Jambon, loge de Libourne. — Jolly, aux Billaux. — Joly, loge de Libourne. — Juge, Bordeaux. — G. Jude, négociant, id. — Joly, négociant, id. — Joly, négociant minotier, Baillecavat. — Jonneau, rue Notre-Dame, 27, Bordeaux. — Joulia, rue Benauge, 60, la Bastide. — Julien, loge de Bordeaux. — Juyon, id.

Koubly, Bordeaux.

Legros, loge de Bordeaux. — Lemeunier, id. — Legalland, loge de Libourne. — Langé, loge de Bordeaux. — Larcifrière, id. — Lauga, Pauillac. — Lagardelle, loge de Bordeaux. — Laterrade, Bordeaux. — Lanoirre, loge de Bordeaux. — Lansac, Bordeaux. — Labarry, id. — Labat, id. — Labbé, comptable id. — Labouchède, rue du Caucéra, 22, id. — Laureado, rue Rolland, 16, id. — Laurent, rue de Turenne, 62, Paris. — Lavertujon, Bordeaux. — Lavit, marchand, Libourne. — Lebert, rue Nuyon, Bastide. — Labardin, Bordeaux. — Labègue, id. — Ladevèze, id. — Laffut, id. — Lacaze, id. — Lacaze, rue Nauville, 50, id. — Laconche, rue Milhers, 89, id. — Lacouture, pianos, id. — Lafargue, rue Montbadon, 49, id. — Landard, id. — Langle, rue Kieser, 3, id. — Lannefranque, id. — Lansonde, sabot., Fargon. — Lapouble, Bordeaux. — Lamarque, id. — Leconniat, id. — Legrand, artiste dramatique, id. — Legendre, id. — Legeron, id. — Lorhmann, quai des Chartrons, 64, id. — Loubet, rue Dauphine, 30, id. — Livran, tonnelier, rue du Jour, id.

Leseure, place de la Croix, 2, Lormont. — Lichy, loge de Bordeaux. — Lienard, loge de Libourne. — Lormant, loge de Bordeaux. — Lourdet, Bordeaux. — Léon, cours du Chapeau-Rouge, 11, id. — Ferdinand Luc, capitaine, id. — Joseph Lucas, receveur-buraliste, Lafosse.

Martin, pasteur protestant, sous-directeur de la Colonie agricole, Sainte-Foy-la-Grande. — Elie Massé, entrepreneur de bâtiment, Ambarès. — Merdelsohn, dentiste, rue Hugerie, 20, Bordeaux.— Abraham Merdes, négociant, rue Frère, 58, id. — T... Menquin, entrepreneur de serrurerie, rue Maubec, 20, id. — François Mignon, buraliste, quai de Queyrie, id.

Alexandre Naupot-Legrand, artiste lyrique, Bordeaux. — Théophile Nègre, directeur d'assurances, id.

J.-Ch. Moinet,docteur médecin, cours de l'Intendance, 55, Bordeaux.— Michel Mirambeau, tonnelier, rue Sainte-Croix, 31, id. — Alexandre de Mouchy, avoué hon.., rue des Remparts, 52, id. — Ernest Monis, avocat, député de la Gironde. — Jean Montanier, entrepreneur de travaux publics, rue Saint-Bruno, 7,id. — Meyer, père, marchand, quai de Bacalan, 30, Bordeaux. — Pierre Meynard, propriétaire, id. — Charles-Jacob Michel, marchand tailleur, rue Sainte-Catherine, 164, id. — Aristide Ménard, liquoriste, id. — Daniel Mérillon, avocat, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, conseiller général et député de la Gironde. — E.-Gustave Merle, quai des Chartrons, 110, Bordeaux.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Les Francs-maçons ennemis de l'alliance franco-russe. — Au moment où la France et la Russie viennent de fraterniser, et tandis que tous les cœurs patriotes battent d'espé-



rance en pensant aux bienfaits de l'alliance entre ces deux grandes nations, on sera stupéfait d'apprendre que l'acte de Cronstadt est réprouvé dans les loges maçonniques.

En voir les preuves dans l'excellente brochure de M. Paul Stein.

Prix : 30 centimes, chez les principaux libraires. On peut aussi s'adresser à l'éditeur : M. Téqui, rue de Rennes, 85, à Paris. *Forte remise pour les demandes par quantités.*

*
* *

L'Existence des loges de femmes. — On trouvera cet ouvrage chez les principaux libraires. On peut aussi se le procurer en s'adressant directement à l'éditeur : M. Téqui, libraire-éditeur, rue de Rennes, 85, à Paris. Prix : 1 franc.

Un érudit, M. Adolphe Ricoux, a eu, à ce sujet, l'excellente idée de se livrer à de minutieuses recherches, dont il vient de publier le résultat, sous forme d'un joli in-octavo.

*
* *

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, Revue mensuelle des *Pères de la Compagnie de Jésus*. — Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, et chez tous les libraires catholiques. — Un an : France, 20 fr. — Union postale, 23 fr. — Un numéro, 2 fr.

Sommaire de la livraison du 15 septembre 1891 :

I. Le Clergé réfugié en Espagne pendant la Révolution, P. J. Delbrel. — II. Argent et Littérature, P. V. Delaporte. — III. Le premier confesseur de Louis XIV, le P. Charles Paulin. D'après sa correspondance inédite, P. H. Chérot. — IV. De Pondichéry à Marseille, journal de voyage, P. S. Coubé, — V. Electricité et Lumière, P. E. Villaume. — VI. Mélanges. Le pape Calixte II, P. H. Delahaye. — VII. Bibliographie. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois. — P. H. C.

Le Gérant : J. COTTIN.

6247. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

Patriotisme Maçonnique

Dans le dernier numéro de la *Revue*, nous nous sommes déjà occupé du patriotisme maçonnique ; nous avons fait voir comment les préjugés arrivaient à oblitérer chez le franc-maçon le sentiment des intérêts de la France. Alors que nous n'avons, contre la politique toujours menaçante de l'Allemagne, que l'Autriche et l'Italie, engagées dans la triple alliance, sont toutes disposées à appuyer, d'autre soutien possible en Europe que la Russie, également intéressée à arrêter les progrès du pangermanisme, les loges françaises, sans se soucier des nécessités de la patrie, se prononcent contre l'alliance russe. Il leur importe peu que la Russie nous témoigne des sympathies bien faciles à expliquer ; le czar ne tolère pas dans son vaste empire la propagande maçonnique ; il ne veut pas livrer ses peuples à l'erreur juive. Cela suffit, il est condamné et l'alliance franco-russe en même temps. Qu'importe que la France souffre, si la franc-maçonnerie triomphe.

Et en même temps que nos loges affichent ainsi leur haine de la Russie, elle n'affichent pas moins haut leurs sympathies pour l'Italie-Une. Quoique fassent les Italiens, ils sont d'avance assurés de l'indulgence de nos gouvernants, membres ou esclaves des loges. En 1870, après avoir refusé leur concours à l'empereur Napoléon III qui, en 1859, avait libéralement prodigué pour



eux le sang et l'or de la France, ils n'ont vu, dans nos défaites, que l'occasion de s'emparer de Rome que ne couvrait plus le drapeau français. C'est le guet-apens du 20 septembre. Depuis cette époque, l'Italie n'a pas démenti ces beaux débuts. Entrée dans la triple alliance avec l'Allemagne et l'Autriche, elle s'est montrée si agressive qu'on s'est demandé si elle n'avait pas accepté la mission de se faire provoquer par la France afin d'amener une lutte suprême dans laquelle l'Allemagne achèverait l'œuvre de 1870. La conduite, en certaines circonstances, de M. Crispi, ne peut pas s'expliquer autrement.

Dira-t-on que M. Crispi, le gallophobe enragé, a disparu ? C'est vrai, mais son successeur, M. di Rudini, dont on célèbre la modération, ne suit-il pas au fond une politique analogue, quoique moins tracassière ? Ne vient-il pas de déclarer, dans un grand discours prononcé à Monza, que la triple alliance, récemment renouvelée, était plus solide que jamais. Il est vrai qu'il la présentait en même temps comme une garantie de la paix européenne, mais cette partie de ses déclarations a rencontré bien des incrédules.

Même les révolutionnaires italiens, qui se déclarent contre la la triple alliance, — ils ne sont ni nombreux, ni surtout influents, — n'arrivent pas à témoigner, en dépit de leurs protestations parfois bruyantes, une véritable sympathie pour la France. D'abord, ce n'est pas la France qu'ils célèbrent, mais la République. De plus, ils sont irrédentistes, et leur irrédentisme, s'il réclame surtout en ce moment Trieste et l'Istrie, Trente et le Tyrol dit italien, n'affirme pas moins haut les prétendus droits de l'Italie sur la Corse et sur Nice, la patrie de Garibaldi. Et encore n'est-il pas certain que leurs revendications ne s'étendent pas plus loin et ne visent pas la Savoie et même une partie des départements limitrophes des Alpes. Est-il nécessaire de rappeler qu'il se publie à Nice un journal en langue italienne, intitulé le *Pensiero*, qui se montre ouvertement séparatiste et ne ménage pas les attaques à la France. On s'est même étonné, à diverses reprises, de la tolérance dont bénéficie ce journal qui tombe certainement sous le coup de la loi. Faut-il croire qu'il est couvert par quelque

haute protection ? Il est certain qu'un journal clérical qui, rappelant que l'annexion violente de 1771 de la principauté d'Avignon et du comtat Venaissin, anciens domaines pontificaux, n'a jamais été régularisé, réclamerait le retour de ces possessions au Pape comme le *Pensiero* le fait pour Nice à l'égard de l'Italie, ne trouverait pas la même indulgence. Il se rencontrerait bien quelque loge pour le dénoncer et un préfet, un magistrat, un ministre pour le frapper.

Nous avons déjà signalé l'incroyable et peu patriotique faiblesse de nos francs-maçons pour l'Italie, qui est comme le pendant de leur haine contre la Russie ; si nous y revenons, c'est que, dans notre dernier article, déjà bien long, nous avons dû écourter nos conclusions, et que de nouveaux faits se sont produits où s'est montré d'une manière peut-être encore plus éclatante, le manque de patriotisme des loges.

Nous avons souvent parlé de M. Adrien Lemmi, le grand maître de la Franc-Maçonnerie italienne ; on sait qu'il était l'ami de l'ancien ministre Crispi, le plus gallophobe des hommes d'Etat de l'Italie-Une. Le F.·. Lemmi ne déteste pas moins la France que l'ex-ministre italien. Cette haine ne prendrait-elle pas en grande partie sa source dans des démêlés qu'un certain Lemmi, dont le grand maître de la Franc-Maçonnerie italienne ne s'est jamais nettement distingué, a eus avec la justice française qui l'a condamné pour vol. Peut-être pourrait-on dire audit grand maître ?

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ?

Alors, chez le F.·. Lemmi, la vengeance personnelle s'ajouterait à la haine maçonnique.

Sur l'incident du 2 octobre au tombeau de Victor Emmanuel, la vérité est faite depuis longtemps ; aucun doute n'est maintenant possible. Tout se réduit à une inscription de : *Vive le Pape-Roi* sur les registres des visiteurs du tombeau. Il n'y a dans cette inscription, ni outrage contre Victor Emmanuel, ni contre le roi Humbert. Les autorités italiennes elles-mêmes, l'ont reconnu en ne poursuivant aucun des pèlerins arrêtés d'abord. Comment donc expliquer les manifestations qui se sont produites et qui étaient

dirigées encore plus contre la France que contre la Papauté. Voici l'explication d'un journal :

« *Rome, 24 octobre.*

« Il paraît certain que les manifestations antifrançaises organisées dans toute l'italie, à la suite de l'incident du Panthéon, l'ont été par la partie de la Franc-Maçonnerie qui subit l'influence de M. Adrien Lemmi, le bras droit de M. Crispi, contre lequel, il y a deux ans, se sont élevées de si fâcheuses accusations. M. Lemmi fait profession de gallophobie. Cette agitation était au fond dirigée autant contre M. Nicotera que contre la France, ce qui explique les mesures de rigueur prises par le ministre de l'Intérieur contre certains préfets. »

Quel est le journal qui publie cette dépêche significative ? Est-il clérical ? S'est-il signalé par ses attaques contre l'Italie ou contre la Franc-Maçonnerie ? Bien au contraire. La dépêche a été publiée par la *République Française*, jadis journal de M. Gambetta, qui est opportuniste, favorable à l'unité italienne, peu sympathique aux pèlerinages, et dont la plupart des rédacteurs sont certainement francs-maçons. C'est donc la force de la vérité seule qui la fait parler ainsi.

Voilà qui est bien nettement établi : « les manifestations antifrançaises ont été organisées dans toute l'Italie par la partie de la Franc-Maçonnerie qui subit l'influence de M. Adrien Lemmi, le bras droit de M. Crispi, contre lequel, il y a deux ans, se sont élevées de si fâcheuses accusations et qui fait profession de gallophobie. » Et cependant, voici la lettre qu'un ancien président du Conseil municipal de Paris, dans sa haine maçonnique et diabolique de la vérité religieuse, n'a pas craint d'écrire audit Lemmi :

« *Très cher el très illustre frère,*

« Tous les francs-maçons, comme tous les républicains de France, sont indignés de l'acte coupable commis par les pèlerins français à Rome. Ces fanatiques n'ont aucune patrie et ils n'hésiteraient pas, comme ils l'ont déjà prouvé si souvent à la mettre

à feu et à sang pour imposer leurs superstitions et exhaler leurs haines.

« Nous nous unissons d'autant plus à votre juste ressentiment, que nous sommes en France en pleine guerre contre les cléricaux, lesquels, après avoir tenté de détruire la République par les armes les plus déloyales, cherchent aujourd'hui à s'y insinuer pour l'égorger plus sûrement.

« La Franc-Maçonnerie voit le péril et se tient au premier rang parmi les défenseurs de nos libres institutions. Cela veut dire que nous sommes étroitement unis à l'idée italienne et que nous protestons avec indignation contre les insultes vomies par les papalins.

« Nous saluons avec respect et fervente amitié l'Italie une et indivisible.

« Veuillez agréer, très-cher et très-illustre Grand-Maître, l'expression de ma haute et fraternelle considération.

« Paris, 7 octobre 1891.

« *Signé :* DOCT. H. TULIÉ 33 : »

Voici maintenant la réponse dudit Lemmi.·.

« *A l'Ill.·. F.·. Henri Tulié.·. président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.*

« *Très-cher et très-illustre frère,*

« J'ai reçu votre honorée et très-agréable lettre du 7 courant, et j'ai ordonné aussitôt qu'elle fût communiquée à tous les libres Maçons de laCommunion italienne.

« Vos paroles qui nous expriment, à nous qui luttons de plus près contre la puissance de l'armée cléricale, la pensée affectueuse, la solidarité, les souhaits et les vœux de victoire de tous les francs maçons et de tous les républicains de France, nous réconfortent pour combattre avec plus d'enthousiasme le fanatisme moral et politique qui, vraiment, comme vous le dites, n'a pas de patrie et qui, étranger à tout pays, s'efforce cependant, par

les armes les plus déloyales, à étouffer partout la science, la raison et la liberté.

« Oui, vénérable et cher frère, la Franc-Maçonnerie doit se tenir toujours au premier rang parmi les défenseurs de toutes les libres institutions ; de même que vous travaillez à écarter de vos institutions républicaines l'influence cléricale qui tente de s'y insinuer, pour les détruire, de même aussi nous travaillons pour que l'œuvre sinistre du Vatican soit rendue impuissante contre l'Italie une et indivisible.

« Si les forces et l'audace de la réaction cosmopolite augmentent, ils augmentent aussi les moyens de résistance et d'attaque de la Franc-Maçonnerie universelle. A la conjuration des cléricaux contre le progrès et contre Rome italienne, s'oppose toute puissante la Ligue internationale des libres Maçons. Qu'il cesse donc une fois pour toutes le péril qui menace la raison civile de tous les Etats européens ; qu'elle cesse la conspiration qui veut rendre Rome à la Papauté et détruire, avec notre unité nationale, les fruits de la plus splendide parmi toutes les révolutions humaines !

« Agréez, Ill .·. et Vén .·. frères, la très-vive expression de ma haute et fraternelle considération.

Signé : ADRIEN LEMMI,
« Grand-Maître de l'Ordre Maçonnique en Italie. »

Les effusions mêmes du F.·. Lemmi, dans sa réponse à l'Ill.·. F.·. Henri Tulié montrent qu'il n'a pas été peu surpris de la lettre de celui-ci. Si bon franc-maçon qu'on soit, on ne s'imagine pas que dans des circonstances comme celles qui avaient marqué les premiers jours d'octobre, un maçon français va vous adresser des félicitations ; on ne se figure pas surtout qu'une inscription aussi simple que celle de « vive le Pape-Roi » se transformera sous la plume d'un Français, fut-il 33e en « injures vomies par les papalins. » Les injures avaient été vomies, non seulement contre la Papauté, mais aussi contre la France par les francs-maçons italiens, et le F.·. Lemmi devait se demander comment des Français accepteraient cela. Il doit être agréablement

surpris en recevant la mission du F.·. Tulié. On nous dirait qu'à sa surprise se mêla un profond mépris pour le Français qui écrivait ainsi que nous n'en serions pas surpris ; alors même qu'on se sert des traitres, on les estime peu.

Mais nous ne nous proposons pas aujourd'hui de discuter la misérable lettre du F.·. Tulié, ni la réponse du F.·. Lemmi ; nous restons sur la question du patriotisme, et nous nous bornerons à quelques souvenirs, sans remonter au delà du 4 septembre 1870.

Lorsque la nouvelle arriva à Paris de la capitulation de Sedan, les républicains ne virent dans les désastres de la patrie qu'un moyen de s'emparer du pouvoir. Certes, les hommes qui s'imposèrent alors à Paris et à la France ne pouvaient inspirer aucune confiance aux catholiques. Si le général Trochu se déclarait catholique, qu'étaient, au point de vue religieux, ses collègues du Gouvernement de la défense nationale ? La plupart s'étaient signalés par leur haine de l'Eglise et ils appartenaient presque tous aux loges.

Et cependant que firent les catholiques ? Devant la nécessité de défendre la France envahie, ils firent taire toutes leurs répugnances sans s'arrêter aux menaces, aux vexations dont le clergé était l'objet, ils prêtèrent un loyal concours au Gouvernement de la défense nationale, beau titre qui ne fut pas pleinement justifié.

Quelques semaines après, le guet-apens du 20 septembre ne permettait plus aux zouaves pontificaux de se dévouer au service du Pape. Que firent les soldats de Charette, ces papalins si souvent insultés par les feuilles républicaines et auxquels, on allait jusqu'à refuser la qualité de Français, sous prétexte qu'ils l'avaient perdue en servant un souverain étranger ? Ils vinrent offrir leurs services à la délégation de Tours, et on vit les volontaires de l'Ouest à Orléans, à Loigny avec l'héroïque Sonis, à Auvours, avec le général Gougeard, un républicain qui considérait comme le plus grand honneur de sa carrière d'avoir commandé à de tels soldats.

Et pendant ce temps là que faisaient les illustrations maçonni-

ques? Sur quels champs de bataille versaient-elles leur sang? Qu'on ne cherche pas ; tous ces illustres s'étaient casés dans des postes bien reculés qui les tenaient à grande distance de l'ennemi ; ils étaient préfets, procureurs généraux, commissaires civils dans quelque camp, etc. Certains avaient même pris des postes secondaires, ne cherchant qu'à se mettre à l'abri du service militaire. Cela alla si loin qu'un préfet, celui de la Vendée, qui s'appelait, croyons-nous, Coulon s'en indigna et flétrit dans une lettre rendue publique la conduite de ces trop prudents personnages.

Voilà en action le patriotisme des cléricaux, des « papalins et celui des francs-maçons. Qu'on compare et qu'on juge.

A. RASTOUL.

LA TRAGICOMÉDIE

Des Epreuves maçonniques

Le Château de ***, connu des lecteurs de la Revue, est décidément devenu un centre d'antimaçonnerie militante, comme il devrait s'en créer dans toute la France, ce qui serait pour tant de désœuvrés une distraction bien utile. La Châtelaine ayant prévenu les environs que l'Antimaçon viendrait y faire un exposé des épreuves auxquelles sont soumis les Frères Trois Points, quand on les admet aux mystères, l'assistance dans son grand salon est
:ette fois que cinq rangées de sièges ont à peine
dames, et que nombre d'hommes ont dû rester
: et jusque dans l'embrasure des portes. Une table,

sur laquelle il y a quelques livres, et un fauteuil, qu'occupe l'Antimaçon, font face à l'auditoire, où se retrouvent d'anciennes connaissances, l'Amie de la Châtelaine, le Curé de la paroisse, le Sous-Lieutenant, le Baron et l'Industriel, le même qui, Maître-Maçon, donna prudemment sa démission, on s'en souvient, dès qu'il eut appris et reconnu que la Franc-Maçonnerie aboutit, en principe, à la suppression de la propriété et qu'elle favorise, en fait, la guerre déclarée au capital et au patronat par les socialistes et les anarchistes.

L'ANTIMAÇON. — Je ferai tout d'abord observer aux personnes impressionnables que les scènes sépulcrales, et même sanglantes, que mon sujet comporte, n'étant que fictives, sont d'autant plus burlesques qu'elles semblent plus atroces et que, par conséquent, il faut en rire bien loin de s'en effrayer. J'espère donc qu'elles me suivront sans crainte dans le « Cabinet des réflexions », où le candidat au grade d'Apprenti est conduit par le Frère nommé, pour la circonstance, le « Frère Terrible », qui lui remet un papier, sur lequel sont imprimés : en haut, « Quels sont les devoirs de l'homme, 1° envers la patrie (naguère l'imprimé portait : envers Dieu), 2° envers lui-même, 3° envers ses semblables », et, au dessous, en très gros caractères : « Testament. »

Le Cabinet des réflexions est une petite pièce sans fenêtre, éclairée par un simple bec de gaz et n'ayant pour tous meubles qu'une table et un escabeau. Sur les murs, peints en noir, à côté d'inscriptions contre le parjure et prévenant le candidat qu'on pourra exiger de lui le sacrifice de sa vie, figurent en blanc des squelettes, des crânes placés au-dessus de deux tibias, et sur la table une vraie tête de mort et de vrais ossements humains...

UNE DAME. — Ah ! mon dieu !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Pendant que le candidat, en cette funèbre compagnie, remplit l'imprimé, apparaissent des spectres qui le menacent, des monstres qui s'avancent pour le dévorer, des hommes masqués qui poignardent un homme garotté ; puis, le mur noir s'entr'ouvrant tout à coup, il aperçoit un caveau, où, sur un billot, au milieu de linges rouges de sang, une tête d'homme, verdâtre, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, lui

dit, de cette voix caverneuse qui précède le dernier soupir des mourants : « Tremble, Profane, tu vois la tête d'un Frère parjure, qui a divulgué nos secrets ! »...

PLUSIEURS DAMES. — Horreur !... Quelle horreur !...

L'INDUSTRIEL. — Calmez-vous, Mesdames ; j'ai eu la sottise de consentir à passer par cette fantasmagorie ; ces ombres chinoises et ce décapité parlant ne sont que des trucs de foire.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — A l'épreuve du Cabinet des réflexions succède celle de la « Caverne, » qui a lieu en Loge.

Le Frère Terrible, après avoir remis au Vénérable, avec la pointe de son glaive, le papier contenant le testament et les réponses aux trois questions, qui, après lecture aux Frères réunis, est envoyé aux archives, retourne auprès du candidat, le dépouille de toutes ses valeurs et, dans certaines loges, de tous ses vêtements ; mais, le plus souvent, il se borne à lui ôter son chapeau, son habit et son soulier gauche, remplacé par une pantoufle, il lui retrousse son pantalon jusqu'au-dessus du genou droit et lui découvre le bras et le sein du côté du cœur. Il lui bande ensuite hermétiquement les yeux avec un masque, le fait pirouetter plusieurs fois sur lui-même pour le désorienter, lui passe une corde autour du cou et, en le faisant passer par maints escaliers, toujours pour le dérouter, il le traîne ainsi attaché dans le parvis, où il le pousse violemment trois frois, de façon à ce que, par suite de ces trois secousses, il frappe trois coups à la porte du temple, qui s'ouvre pour se refermer sur lui avec un bruit de forts verrous, imité au moyen d'une sorte de joujou d'enfant...

L'AMIE de la Châtelaine. — Voilà qui repose des horreurs de tout à l'heure.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — « Allongez bien la jambe, lui dit le Frère Terrible, il y a un fossé à franchir », et, au bout du prétendu fossé, il est brutalement arrêté par le « Frère Couvreur », e'est-à-dire le Frère chargé de garder intérieurement la porte du temple, qui, sans le moindre avis préalable, lui applique vivement la pointe de son glaive sur le cœur, en s'écriant : « Quel est l'audacieux qui tente de forcer la porte du temple ? » Il s'explique, subit un premier examen moral, puis est reconduit avec force

bousculades dans le parvis, d'où, après lui avoir fait faire de nouvelles pirouettes sur lui-même et conformément à l'ordre du Vénérable de l'introduire dans la Caverne, on le ramène dans le temple, en le poussant de nouveau, avec même violence, non plus contre la porte cette fois, mais contre un cadre, tenu, la porte étant ouverte, par deux Frères et garni de plusieurs couches de papier, qu'il crève...

LE SOUS-LIEUTENANT. — Comme les écuyères de cirque. Ah ! elle est bonne ! Elle est bien bonne !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Et il s'en va tomber à plat ventre...

UNE JEUNE FILLE. — Le pauvre patient ! il doit se faire mal ?

L'INDUSTRIEL. — Soyez sans inquiétude, Mademoiselle, et ne le plaignez que de sa sottise : le plat ventre s'exécute réglementairement sur un bon matelas, placé de l'autre côté du cadre. (*Rires.*)

LE SOUS-LIEUTENANT. — Cela me rappelle les brimades de l'Ecole militaire, et je ne me doutais nullement qu'elles fussent une si ridicule imitation des Loges.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — On referme, avec le même fracas de verrous que la première fois, la porte du temple ; on y ajoute, comme surcroît de couleur locale, le grincement d'un anneau de fer frottant une barre de même métal crénelée ; on relève votre patient, Mademoiselle, qu'on s'efforce, non sans difficulté, de remettre d'aplomb sur ses jambes, car, s'il n'est pas écloppé, il est fortement étourdi ; on l'invite à « prendre part mentalement et à genoux à une prière, adressée en sa faveur au Moteur de toutes choses » et on le place sur un escabeau boiteux et hérissé de clous, dont, il est vrai, les pointes sont enfoncées dans le bois...

L'INDUSTRIEL. — La position n'en est pas moins.... piquante, très piquante ! (Rires.)

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Là, sur cet escabeau et ces clous, et pendant qu'il souffle, le Vénérable lui fait subir un second et interminable examen moral sur l'Ignorance (« en latin

ignorantia, fait de *in* privatif et *gnarus* qui sait »), sur le Fanatisme et la Superstition (« du latin *super*, au-dessus, *stare*, se tenir, chose surnaturelle »), sur l'Erreur, les Préjugés, le Mensonge (« qui dérive du latin *mentis somnium* ou *mentitum somnium*, c'est-à-dire songe de l'esprit ou songe menteur, d'où cette ancienne maxime : tous songes sont menteurs »), sur les Passions (« du latin *passus*, qui a souffert »), sur les Mœurs, la Morale, la Loi naturelle, la Vertu, l'Honneur, la Barbarie et le Vice...

LE BARON. — Ouf ! Est-il possible d'être plus prétentieux ? Et, pendant ce cours d'omniscience, que fait sur ses clous notre imbécile ?

L'INDUSTRIEL. — J'en sais quelque chose ! *(Rires.)* L'imbécile... Oh ! le mot est vrai, mérité, j'en conviens... L'imbécile, un Frère Expert répond pour lui, quand on l'interroge, et, comme ses yeux sont toujours cachés par le masque, il en profite, ce qui n'est pas bête, pour roupiller un brin. *(Nouveaux rires.)*

LE BARON. — Malgré les clous ? Cela prouve que les discours, qu'on lui adresse, sont joliment somnifères !

L'ANTIMAÇON, *continuant*. — Cette somnolence, si elle existe, ne dure pas longtemps, car voici qu'on le soumet à l'épreuve de la « Coupe du Serment, fatale aux parjures », en l'avertissant que, « si la fausseté est au fond de son cœur, il doit redouter l'effet prompt et terrible du poison subtil qu'elle contient ». Cette coupe a deux compartiments, tournant sur un pivot, et renferme, d'un côté, de l'eau pure, de l'autre, un liquide extrêmement amer. Votre imbécile, Monsieur le Baron, avale l'eau sans sourciller, mais l'amer lui fait faire une telle grimace qu'il est déclaré suspect et condamné à la « Sellette des réflexions », sorte de fauteuil-berceuse, sur lequel on le jette brusquement, en l'y balançant avec rudesse, et, comme ces secousses ondulatoires lui portent au cœur et bouleversent de nouveau ses traits, il est déclaré de plus en plus suspect et, de ce chef, recondamné aux « Trois Voyages ! »

LE BARON. — Quelles pasquinades ! et les polichinelles de ce Guignol traitent de mômerie la liturgie catholique !

L'ANTIMAÇON, *continuant*. — Le premier Voyage est une

longue suite de grossières mystifications. Il faut, sous prétexte qu'il y a un obstacle à franchir, sauter comme un cabri, au hasard et au péril d'une culbute ; il faut marcher sur des planches à roulettes, hérissées d'aspérités, qui se dérobent sous les pieds, puis sur d'autres planches inclinées, à bascule, qui fléchissent tout à coup et semblent vous entraîner dans un précipice ; il faut, une demi-heure durant, gravir « l'Echelle sans fin » qui descend à mesure que l'on croit monter, et, après un labeur extrêmement pénible, prévenu qu'on est sur une tour, à une hauteur de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, pendant que divers Frères agitent violemment des éventails pour imiter le souffle d'une tempête, dont une manivelle imite les sifflements, d'autres manivelles imitant la grêle et le tonnerre, on doit, au milieu de ce vacarme charivarique, agrémenté de cris de douleur, de vagissements d'enfants, de chants de coqs, de hurlements de bêtes sauvages, de bêlements de moutons, de braiments d'ânes, de miaulements de chats (toute une ménagerie !), on doit, dis-je, se lancer dans l'espace... pour tomber...

LA JEUNE FILLE. — Où, cette fois ?

L'ANTIMAÇON. — Sur le matelas, qui a servi pour la première épreuve, Mademoiselle. *(Rires.)* Et, comme relevé, on n'en peut plus, on vous administre...

LE SOUS-LIEUTENANT. — Un bon verre de rhum ?

L'ANTIMAÇON. — Non pas ! Non pas ! Une bonne décharge électrique ! *(Explosion de rires.)* Une bonne décharge de bouteille de Leyde, qui vous assomme notre homme à ce point qu'il n'entend plus un traître mot de ce que l'impassible Vénérable lui débite ensuite pour lui expliquer que ce Voyage est... l'emblème de la vie humaine !

LE CURÉ. — La vie humaine est une épreuve grave, tandis que toutes ces épreuves maçonniques ne sont, jusqu'à présent, que grotesques d'un bout à l'autre, si grotesques même qu'on se demande avec stupéfaction comment des hommes sérieux peuvent les tolérer. *(Vives marques d'assentiment.)*

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au second Voyage, cliquetis d'armes, qui « figurent les combats, que l'homme vertueux est



sans cesse obligé de soutenir », et purification par l'eau, dans laquelle le récipiendaire plonge trois fois la main gauche, c'est-à-dire « purification du corps comme la vertu doit purifier l'âme ».

LE CURÉ.— Encore la vertu ? Mais, au 5e grade, la secte enseigne que « ce qu'on appelle l'honneur, la vertu, la justice, ne sont que des instincts sociaux viciés ! »

LE BARON. — Si elle tenait un tel langage, dès le début, Monsieur le Curé, les premiers grades ne compteraient pas tant de gogos, pris au piège d'une morale hypocrite.

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au troisième Voyage, à trois reprises, au moyen d'un instrument appelé la « Lampe à lycopode », notre récipiendaire est enveloppé de « flammes qui achèvent sa purification », car, dit le Vénérable, dont le sérieux imperturbable n'est pas ce qu'il y a de moins comique dans tout cela, « rien de profane ne doit rester en lui » ; puis, il subit les deux dernières farces de la « Saignée » et du « Fer rouge », et enfin (enfin !), débarrassé de son masque, il voit la lumière, la « Divine Lumière », ce qui équivaut à sa réception au grade, si péniblement acquis, d'Apprenti.

La CHATELAINE *à l'antimaçon.* — Vous nous intéressez beaucoup, Monsieur ; ces graves et solennelles puérilités sont étranges et piquent singulièrement la curiosité ; nous vous serons reconnaissants, si vous consentez à nous faire connaître les épreuves des autres grades.

L'ANTIMAÇON. — Je compte bien, Madame, vous en résumer les principales, c'est-à-dire les plus originales et typiques, jusqu'au 18e grade de Chevalier Rose-Croix exclusivement.

L'Apprenti, qui brigue la « faveur » (immense, paraît-il) de contempler, en qualité de Compagnon, « l'Etoile flamboyante », est astreint, lui, aux « cinq Voyages ».

Quoique sacrée, l'Etoile flamboyante n'est qu'une simple lanterne vénitienne à cinq pointes, au milieu desquelles apparaît en majuscule la lettre G. Emblème mystérieux, mystique, du Grand Architecte de l'Univers pour les débutants, cette Etoile est, en réalité, le principe du satanisme et du sensualisme finals, car elle représente l'astre Lucifer, qui veut dire, on le sait, *Apportant la*

lumière (Divine Lumière) et qui, on le sait encore, est le nom que porte la planète Vénus, lorsque, apparaissant sur l'horizon, elle précède les premières lueurs du jour (Vénus, Beauté, Amour).

Le G majuscule signifie Géométrie d'abord et ensuite et surtout Génération, et cette dernière signification est telle que je ne puis en dire davantage ici, bien que MM. les francs-maçons soient moins scrupuleux, puisqu'ils la donnent en Loges d'adoption, c'est-à-dire en Loges de femmes.

LE SOUS-LIEUTENANT. — Il y a donc des sœurs maçonnes ? Les journaux favorables à la secte le nient formellement.

L'ANTIMAÇON. — Tout mauvais cas est niable et même nié presque toujours. Sauf peut-être les arracheurs de dents d'ailleurs, je ne sais rien de plus trompeur que les francs-maçons, car le principe fondamental, celui qui domine tous les autres chez eux, est « qu'il faut dire une chose et en penser une autre », d'où le dicton populaire : « Fourbe comme franc-maçon ! » Il y a si bien des sœurs maçonnes que nous avons des délibérations de Loges d'hommes leur votant des félicitations et la série des imprimés qui les concernent. Ces dévoyées ne sont pas encore très nombreuses ; il est vrai que leur nombre augmente rapidement. Leurs Loges d'adoption sont cachées et même niées aux apprentis, mais on les révèle aux compagnons. Les vénérables disent expressément aux premiers : « Nous n'admettons pas de femmes dans nos Loges. » Et aux seeonds : « Vous êtes aptes maintenant à visiter les Loges d'adoption, où, ajoutent-ils dans le tuyau de l'oreille, tout se compte par cinq (?) » L'existence des Loges d'adoption, lieux de plaisir, est donc indéniable.

UNE JEUNE FEMME, *avec dépit*. — Ah ! il y a des sœurs maçonnes ? Nous avons la bonté, la faiblesse de permettre le Cercle à nos maris ; nous saurons désormais leur défendre la Loge ! Nous le saurons ! !

PLUSIEURS DAMES. — Oui, oui, très bien, bravo ! (*Sourires de quelques hommes.)*

LE CURÉ. — La propagande antimaçonnique est pour toutes les honnêtes femmes un devoir essentiel, qu'elles ont à accom-

plir, non seulement dans leur intérieur comme épouses et comme mères, mais encore au dehors comme chrétiennes. Votre concours, Mesdames, sera un puissant facteur dans notre lutte contre les ennemis de toute morale et de toute religion.

Les DAMES, *avec une animation croissante.* — Oui, certes, nous agirons !... Nous formerons une ligue !!... Nous interdirons les Loges !!!... Nous retirerons notre clientèle aux francs-maçon !!!!...

(*Un moment de brouhaha et même d'agitation.*)

L'ANTIMAÇON, *le silence une fois rétabli.* — Après un sincère applaudissement à de si justes protestations et à des résolutions si prudentes, dont la persistance est à souhaiter, je reprends le fil de mon discours.

Les cinq Voyages du candidat au compagnonnage, fort paisibles ceux-là, se bornent à un nouveau cours, non moins pédantesque que le premier : 1° sur la Vue, l'Ouïe, le Toucher, le Goût et l'Odorat ; 2° sur les divers ordres de l'Architecture ; 3° sur la Grammaire, la Rhétorique, la Logique, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique, « qui fait pénétrer dans le cœur de l'homme la volupté de la vertu ; 4° sur Solon, Socrate, Lycurgue, Pythagore, et I. N. R. I., « l'inscription, dit le Vénérable, mise sur la croix du Christ, adoré comme un Dieu par les chrétiens et qui doit être respecté comme un sage par les philosophes. »

Le CURÉ. — Et, au 18° grade, les Chevaliers Rose-Croix, après avoir tourné en dérision sacrilège la Cène, traduisent cette même inscription par : Imposons Notre Raison Immortelle !

Le BARON. — Toujours même hypocrisie, même Fourbe-Maçonnerie !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Enfin, le 5° Voyage est consacré à une glorification du travail, qui n'est pas sans grandeur. Nous y applaudirions de tout cœur, certes, si nous ne savions pas que la doctrine initiale des Loges n'est, comme on le disait tout à l'heure, qu'un piège, un piège très habilement appâté, ce que vulgairement on nomme un attrape-nigauds.

LE BARON. — Les sujets traités par le Vénérable sont des lieux-communs, mais, touchant un peu à tout, ils demandent une

certaine dose de connaissances : les laisse-t-on à son improvisation ?

L'ANTIMAÇOM. — La plupart des Vénérables seraient incapables d'improviser, et ceux qui en auraient les moyens exposeraient la doctrine à de singulières contradictions. Tout est donc prévu et réglé d'avance. Tous les discours adressés aux récipiendaires figurent mot à mot dans les « Cahiers des grades », même avec les temps d'arrêt, les intonations, les ralentissements et précipitations du débit. Ces discours sont imprimés en très gros caractères, on les dissimule devant soi et on les lit en ayant l'air de les prononcer.

LE BARON. — Ils sont donc officiels et indéniables : c'est bon à savoir.

LA CHATELAINE, *à l'Antimaçon.* — Si vous êtes fatigué, Monsieur, nous vous prierons de vous reposer.

L'ANTIMAÇON. — Merci, Madame, je vais, sans désemparer, vous entretenir de la réception du Maître, où l'on revient, je vous en préviens, au genre archi-lugubre.

La salle est toute tendue de noir. Çà et là des figures blanches de crânes humains au-dessus de tibias entre-croisés. Sur les deux colonnes de la porte d'entrée, des urnes funéraires contenant chacune une branche d'acacia. Au centre, un cercueil dans lequel gît le dernier Maître reçu, les pieds tournés vers l'Orient, un mouchoir blanc ensanglanté sur son visage et recouvert d'un drap noir, sur lequel il y a un compas, une équerre et une troisième branche d'acacia. Pour tout éclairage trois bougies de cire jaune et une lampe funéraire à lueur blafarde et cadavéreuse. Tous les Frères, la pointe de leurs glaives tournée vers la terre, sont en habit noir, avec gants blancs, crêpe au bras et, ajoute le Rituel, « les bords de leurs chapeaux avancés sur les yeux en signe de tristesse. » Le Vénérable, à qui on ne parle, en si triste circonstance, qu'en l'appelant Très Respectable, a l'air navré ; il tient d'une main défaillante un maillet rembourré pour en assourdir le son et il est assis sur une des marches de l'autel où une tête de mort éclairée à l'intérieur,

darde par ses orbites et sa bouche sinistrement ouverts et immobiles, de terrifiantes clartés...

L'AMIE. — Voilà encore une bien hideuse mise en scène !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Pourquoi tant de douleur ? Pourquoi les assistants répètent-ils en chœur : « Gémissons, mes Frères, gémissons ! » Parce que le Maître Hiram, architecte du temple de Salomon, a été, il y a quelque chose comme 900 ans avant Jésus-Christ assassiné, par trois Compagnons, à qui il avait refusé de révéler les secrets de la Maîtrise, et le récipiendaire, qu'on soupçonne d'être un des meurtriers, est déchaussé, à moitié déshabillé et amené brutalement, à reculons, avec une corde lui faisant trois fois le tour de la ceinture. Le Très Respectable ne lui cache pas ses soupçons ; pour l'éprouver, il lui fait enjamber trois fois le cercueil ; il le met même en présence de la prétendue victime ; mais, comme toute participation au crime est niée avec persistance par lui, il tente un dernier effort, en lui adressant quatre longs boniments sur le Droit, la Justice, la Conscience et la Loi naturelle, ce dernier n'étant qu'une amplification de celui qu'il lui a déjà ânonné lors de sa réception comme Apprenti. L'accusé restant impassible, on lui raconte, pour étudier sa physionomie sans doute, tous les détails de l'assassinat « dont les conséquences sont terribles, puisqu'en suspendant les travaux, dont le secret est perdu, il a jeté le monde dans les ténèbres ! »...

Tout à coup, sans préparation ni explication aucune, lui, le soi disant meurtrier d'Hiram, ne voilà-t-il pas qu'on le considère comme Hiram lui-même ? L'architecte du temple de Salomon a été tué par trois coups successifs, un coup de règle en fer à la gorge, un coup d'équerre de même métal sur le sein gauche, un coup de maillet sur le front : vlan ! on le frappe de même à la gorge, sur le sein, sur le front et, pour achever la ressemblance, deux Frères l'empoignent, le renversent, le fourrent dans le cercueil, d'où le précédent Hiram a furtivement décampé, et le recouvrent du drap mortuaire, sans oublier le rameau d'acacia, qui doit servir au dénoûment de cet imbroglio de pseudo-cadavres, car le Très Respectable, toujours navré sans rire, sait à n'en pas

douter qu'Hiram a été enterré par les assassins près d'un bois et qu'on a planté sur sa tombe un rameau d'acacia.

LA CHATELAINE. — L'acacia, que j'aime tant, est donc un emblème maçonnique? Quel dommage!

L'ANTIMAÇON. — Les Rituels prétendent que ses feuilles s'inclinent au soleil couchant et se redressent au soleil levant, ce qui a suffi pour qu'on en ait fait l'attribut ce celui qui, dans la secte, passe pour être la personnification du Soleil, car Hiram est fils d'Ur et, en hébreu, Hiram veut dire *Vie élevée* et Ur *Feu*. Mais (quel accroc à l'omniscience franc-maçonne!) il est parfaitement établi que l'acacia nous vient d'Amérique et qu'il n'était pas du tout connu dans les anciens continents avant la découverte du Nouveau Monde.

N'insistons pas, puisqu'il s'agit de retrouver au plus vite la tombe de la « Personnification du Soleil ».

Un Maitre est envoyé à cet effet par le Nord, deux autres par le Sud, mais vaine a été leur recherche. Enfin, neuf autres Maitres, après avoir fait le tour de la salle, s'arrêtent devant le cercueil et s'écrient: « Voici l'acacia! » On prononce les mots sacrés: « *Jakin*, *Booz*, *Mac-Benac*; » hélas! le corps ne bouge pas! « L'union fait la force, dit alors le Très Respectable, très ému; à moi, mes Frères, aidez-moi! » Hiram est soulevé, on le place sur son séant, les syllabes de *Moabon* lui sont scandées à voix basse à l'oreille (*Mo-a-bon*) et (que le Grand Architecte de l'Univers soit loué!) il reparaît plus vivant, plus radieux que jamais!

La salle n'est plus tendue de noir, mais de vert, les panneaux mobiles ayant été retournés; on l'a illuminée; la tête de mort de l'autel a disparu; les assistants ont relevé leurs glaives; les « Gémissons, mes Frères, gémissons » ont cessé; on célèbre avec joie le retour de la Lumière et de la Vérité: le Très Respectable clame en brandissant son Epée Fambloyante: « Que l'Univers, éclairé par nos travaux, cesse de gémir sous le joug honteux de l'esclavage où voudrait la retenir l'aveugle ignorance! » Le Compagnon, agenouillé devant « l'Autel des Serments », la main droite étendue sur un glaive, une équerre et un compas,

souscrit son « Obligation » et les « Enfants de la Veuve » comptent un ayant droit de plus au maillet, c'est-à-dire un Maître.

LE BARON. — J'ai écouté attentivement : je me demande ce que tout cela veut dire.

L'INDUSTRIEL. — J'ai assez financé pour en savoir quelque chose ! (*Sourires.*) Les initiés appellent cela un drame allégorique, qu'ils qualifient de Sublime. Cela veut dire que « le Profane est enfoui dans la tombe noire de l'humanité et que, pour renaître à la lumière, à la vie nouvelle, il doit se faire franc-maçon ! » N'est-ce pas de toute évidence ? Nous croyons vivre, n'est-ce pas une grossière erreur ?

LA CHATELAINE. — Et cette dénomination d'Enfants de la Veuve, dont on a fait une moquerie, d'où vient-elle ?

L'INDUSTRIEL. — Les maçons, qui sont Naturalistes, se regardent tous comme enfants de la Nature ; or, dame Nature est veuve, puisque Hiram, symbole du Soleil, son époux, est mort assassiné ; donc les maçons sont les Enfants de la Veuve... Très drôlichon, n'est-ce pas ?

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Passons maintenant aux épreuves du 9e grade de Maître Elu des Neuf, qui ont lieu dans une pièce qu'on appelle la « Chambre du Conseil ».

Le thème est la vengeance de l'assassinat d'Hiram, originaire de Tyr, demandée par le roi de Tyr au roi Salomon, et la reprise de la recherche des assassins, interrompue, on n'a jamais su pourquoi, au commencement des épreuves du Maître.

C'est le Président du Conseil ou Très Sage qui figure Salomon, et le Vice-Président ou Trés Puissant représente le roi de Tyr.

La tenture de la salle est noire, parsemée de larmes rouges ou larmes de sang. L'autel est recouvert d'un tapis rouge, bordé de noir avec, brodé au milieu, un poignard à lame noire et manche blanc, entouré de neuf flammes noires disposées en rayons divergents. Sur l'autel, encore un poignard avec un compas, une Bible ouverte au Livre de la Sagesse (pour la secte, la Bible est « un livre profane »), un maillet et un cordon noir. Dans un angle, un tableau représente trois têtes coupées et piquées chacune à l'extrémité d'un pieu ; au-dessus de la tête du milieu, l'inscrip-

tion : « Crime puni » et au-dessous un maillet ; au-dessus de la tête de droite : « Le ciel nous juge », et au-dessous une règle ; au-dessus de la tête de gauche : « Le châtiment est certain ». et au-dessous une équerre.

LE SOUS-LIEUTENANT. — Ces têtes piquées sur un pieu rappellent les Pirates du Tonkin honteusement !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Salomon siège sur son trône avec une couronne enrichie de pierreries, des gants garnis d'une frange d'or, un tablier bordé d'une dentelle d'argent et un sceptre bleu avec dorures, surmonté d'un triangle en or. Le roi de Tyr, sur un trône également, une couronne sans pierreries sur la tête et un grand poignard à la main, a, sur le côté gauche, un petit plastron où est brodée en argent une tête de mort au dessus d'un tibia et d'un poignard entre-croisés, avec cette devise : « Vaincre ou mourir ! » Tous les assistants portent un poignard sus-pendu à l'extrémité de leur cordon.

LE BARON. — Nous voilà maintenant en plein mélodrame ! Quelle mascarade !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Salomon frappe avec son maillet huit coups précipités et un neuvième détaché, en s'écriant : *Nekam ! Hichah ! (Vengeance ! Il a frappé !)* et tous les assistants répètent : *Nekam ! Hichah !* en brandissant leurs poignards.

Subitement, le Frère qui, pour la circonstance, a été constitué « l'Intime du Conseil », entre effaré et apprend qu'un inconnu s'est glissé dans la pièce voisine et qu'un glaive tranchant, dont il était armé, dépose contre lui. Bien entendu, c'est le récipiendaire, qu'on amène, les yeux bandés, coiffé d'un chapeau aplati et cabossé, signe d'une lutte, ficelé comme un saucisson avec une corde rouge et porteur de gants ensanglantés. On l'accuse d'être un des meurtriers d'Hiram ; mais il se disculpe, comme il s'est déjà disculpé au grade de Maître, et il déclare aux deux Majestés qu'un chien l'a guidé vers une caverne, où il a découvert le lieu de la retraite du principal des assassins, Abibala, que le sang dont ses mains sont teintes est celui d'un lion, d'un tigre et d'un ours, apprivoisés par cet assassin pour qu'ils gardent l'entrée de la caverne, et qu'il s'engage à le livrer mort ou vif.

Salomon prend acte sagement et, après s'être concerté avec son collègue de Tyr, il ordonne de mettre ce vaillant en état de remplir son engagement et, à cet effet, on l'autorise à ôter son bandeau.

Une porte, qui s'est ouverte, lui découvre un désert d'aspect sauvage, qu'on appelle encore la « Caverne ou Chambre obscure » et, dans l'obscurité, un homme assis sur un rocher. On le délie. On l'arme d'un poignard tranchant. Il s'avance en rampant. Il bondit sur l'homme assis, qui n'est autre qu'Abibala ; il le frappe avec fureur, le décapite, prend la tête coupée par les cheveux et, couvert de sang, la dépose en trophée, à genoux, aux pieds du roi de Tyr, qui crie : *Nekam ! Hichah* ! Tous les assistants répètent : *Nekam ! Hichah !* en brandissant leurs poignards !...

(*Ici se produit un incident. Une dame se trouve mal. On s'empresse autour d'elle et on lui fait respirer des sels, qui la remettent.*)

CETTE DAME, à l'*Antimaçon.* — Excusez-moi, Monsieur, de vous avoir ainsi interrompu. A moins que ce ne soit la pensée du sang versé, je ne m'explique pas moi-même cette faiblesse... car enfin la victime n'est bien certainement qu'un mannequin ?...

L'ANTIMAÇON. — Bien certainement, oui, Madame, un mannequin, un simple mannequin, bientôt suivi même de deux autres (mais n'ayez peur, je vous épargnerai leurs tortures), de sorte que les trois assassins d'Hiram ont enfin été punis et que le candidat au neuvième grade de Maître Elu des Neuf est acclamé, après avoir, le genou droit en terre, la main droite sur la Bible (ne pas oublier que pour la secte c'est un « livre profane »), la gauche sur le compas et le maillet, le poignard de Salomon sur le front et le glaive du Frère Intime sur le dos, prêté le serment « de venger la Vérité trahie et la Vertu persécutée et d'immoler, en sacrifice aux mânes d'Hiram, les faux Frères, qui pourraient révéler quelqu'un des Secrets aux Profanes ».

Selon les instructions officielles : « Cette série d'épreuves est une allégorie symbolique du châtiment dont on doit frapper les traîtres par des chemins obscurs, des sentiers détournés, à la faveur des ombres de la nuit et sans que les exécuteurs de la



vengeance se connaissent les uns les autres. » Elles ajoutent : « Toutefois, les ennemis de la Maçonnerie se sont servi de ce symbole pour calomnier notre respectable institution. »

LE SOUS-LIEUTENANT. — Calomnier ? Allons donc ! Frapper dans l'ombre n'a jamais été que le fait des escarpes et les bandits des Abruzzes sont presque des hommes de cœur à côté de ces Chevaliers du poignard francs-maçons !

LE CURÉ. — Ce n'est pas impunément, d'ailleurs, qu'on joue avec l'effusion, même simulée, du sang : cela finit par faire voir rouge, et voyez avec quelle facilité les inoffensifs poignards des Loges sont remplacés, dans la vie passionnelle, par le revolver meurtrier ! (*Approbation.*)

L'ANTIMAÇON, *à la Châtelaine.* — J'ai hâte, Madame, de rendre la liberté à vos patients invités. Pour être à peu près complet, il ne me reste plus d'ailleurs que peu de choses à dire ; j'en ai fini avec les scènes sanglantes ou sépulcrales et les épreuves qui vont suivre n'ont rien d'émouvant.

Ainsi, pour le 12e grade de Grand Maître Architecte, on renverse vivement le récipiendaire, on le fait mettre, comme on dit vulgairement, à quatre pattes, de façon à ce qu'il ait le visage dessus l'Etoile Flamboyante, placée par terre, et que sa bouche touche la lettre G, dont on termine l'explication en lui apprenant qu'elle ne veut pas dire seulement Géométrie et Génération, mais encore Gnose !...

LE CURÉ. — On sait les mœurs des Gnostiques !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Pour cimenter le lien maçonnique, on lui fourre dans la bouche, au risque de l'étouffer, avec une truelle d'or, il est vrai, la « Pâte Mystique », faite avec du lait, de l'huile, du vin et de la farine, et on lui fait faire ensuite l'aveu public de ses fautes, « que, dit le Président, on ne doit jamais refuser d'avouer à ses Frères ! »...

LE CURÉ. — Cependant les Loges n'ont pas assez de sarcasmes pour détourner les fidèles de la confession !

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Au 13e grade de Royale Arche, on vous descend dans la salle, à l'aide d'une corde... par un trou pratiqué au plafond !... (*Explosion de rires*) et pour vous récom-





penser de cette descente périlleuse, on vous montre un triangle resplendissant, où est inscrit : « le vrai nom de la Divinité ! » C'est une lettre de l'alphabet phénicien, qui a une forme obscène, et le Président explique que cette lettre a le même sens que le G de l'Etoile Flamboyante !...

LE BARON. — Quelle dépravation !

L'ANTIMAÇON. — Comme les gaz délétères, l'influence des Loges se répand peu à peu partout. La vie moderne est infectée de maçonnisme à l'état plus ou moins latent. Cherchez bien et, si vous en avez la clef, vous le trouverez dans la dégénérescence de l'esprit public et la plupart des principaux événements politiques.

Mais je reviens vite à mon sujet, car je tiens, Mesdames et Messieurs, à clore ce trop long entretien et à finir par une citation encore plus comique que certaines précédentes, tout à fait bouffonne celle-là, afin que nous nous séparions sur une impression gaie.

Dans la mise en scène, assez compliquée, de la réception au 16e grade de Prince de Jérusalem, figurent Cyrus, Nabuchodonosor, Balthazar, Mithridate ! C'est Cyrus qui préside, tient le maillet et pontifie. Un aigle entouré de rayons (quels rayons !) et perché sur un nuage (quel nuage !) tient dans son bec... une banderolle avec cette inscription : « Rends la liberté aux captifs ! » Le récipiendaire, un de ces captifs, à qui on apprend qu'il s'appelle Zorobabel, ce qui commence à l'ébouriffer, réclame sa délivrance, et je vous donne à deviner en cent, en mille, l'épreuve à laquelle on le soumet pour qu'il l'obtienne... Après lui avoir très spirituellement tiré un pétard sous le nez, on l'invite à allonger ses oreilles avec ses mains et on lui commande... de braire... (*Hilarité générale et prolongée.*)

LE SOUS-LIEUTENANT. — En voilà une ânerie !

LE BARON. — C'est le symbole de l'harmonie maçonnique ! (*Nouvelle hilarité.*)

L'ANTIMAÇON, *continuant.* — Zorobabel, de plus en plus ébouriffé, ne s'en exécute pas moins pour prouver sa soumission ; il brait comme s'il n'avait fait que ça toute sa vie ; il fait un vacarme infernal ; les Très Respectables Frères l'écoutent avec une

gravité imperturbable ; majestueux, le roi de Perse prolonge ses *hi han* jusqu'à époumonnement, afin de mettre sa patience à plus rude épreuve... Mais enfin le voilà à bout de force... Il s'arrête exténué... A son remarquable solo succède alors un concerto de félicitations et cette importante « tenue » se termine par l'acclamation solennelle de ce nouveau Martin-l'Ane au titre de Prince de Jérusalem ! (*Nouvelle hilarité.*)

LE SOUS-LIEUTENANT. — Le plus âne n'est pas celui qu'on pense !

LE BARON. — « On est fier d'être Français quand on regarde la colonne », disait-on à l'époque où il y avait des chauvins : aujourd'hui, quelle honte, quand on pense que nous sommes gouvernés par des francs-maçons, qui, pour arriver au pouvoir, ont consenti à braire jusqu'à extinction de voix comme Zorobabel !

LE SOUS-LIEUTENANT. — C'est égal, Jupiter Floquet a dû être cocasse dans ce rôle-là... Je le vois d'ici avec ses poses olympiennes et son bonnet d'âne... Les Champs-Elysées en ont dû crever de rire... Vive l'ânerie, Monsieur !... Ah ! elle est bonne ! Elle est bien bonne !

L'ANTIMAÇON, *se levant.* — Décidément, Mesdames et Messieurs, c'est une bien belle institution, n'est-ce pas, que la Franc-Maçonnerie !

E. Teste-Lebeau.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU TONKIN

Dans une succession de précédents articles ayant pour titre : « *La Franc-Maçonnerie et les revers de la France aux colonies* » j'ai mis le doigt sur la plaie de notre régime colonial et montré,



en termes non équivoques, jusqu'à quel point les francs-maçons, sans souci de l'honneur et de l'intérêt de la France, paralysent la précieuse influence de nos Missionnaires, rendent inutiles et vains le dévoûment et les sacrifices de nos soldats et de nos marins.

Plus d'un lecteur, sans doute, a taxé mes récits d'exagération, tout est difficile pour les hommes de cœur de s'imaginer que des Français soient capables, pour servir les intérêts d'une secte, de trahir ouvertement les intérêts de la Patrie. On a même pu douter de l'existence des Loges maçonniques dans les pays nouvellement conquis et seulement connus, jusqu'à ces derniers temps, par les Annales de la propagation de la foi et par les récits des rares voyageurs ou explorateurs. Mais j'ai réussi à mettre la main sur un factum officiel de la Loge la Fraternité de Hanoï, qui contient la liste par grades de tous les membres de cette loge. La voici

La Fraternité Tonkinoise

— 5891 —

Officiers dignitaires

Ven.·., Fellonneau ; 1[er] Surv.·., H. Schneider ; 2[e] Surv.·, Laurent ; Orat.·., Bouchet ; Secr.·. Garde de sceau, Féris ; Grand exp.·., Schaal ; Trés.·., Bernhard ; Hospitaier, Jaques ; Arch.·. Bibliot.·., Féris ; Arch.·. Jaques ; 1[er] M.·. des cérém.·., Corréard ; 2[e] M.·. des cérém.·., Tartarin ; 2[e] exp.·., Fontaine ; 3[e] exp.·., X.·. ; Couv.·., Lamothe ; M.·. des banq.·., Bernhard ; Porte étend.·., Jaques.

Officiers adjoints

Orat.·. adj.·., Hauser ; Secr.·. adj.·. Abbat, Charpentier ; Trés.·. adj.·., Joyeux ; Serv.·., Lequette.

Commission des finances

FF.·. Fellonneau ; Schneider (H.) ; Laurent ; Féris ; Lamothe ; Joyeux ; Celleron de Blainville.

Commission de bienfaisance

FF.·. Bouchet ; Schaal ; Jaques ; Tartarin ; Le Prévost.

Commission d'études

FF.·. Gresse ; E. Schneider ; Schaal ; Féris ; Le Prévost.

Colon .·. funèbre

FF.·. Garrien (Gabriel), avril 1887 ; Carrique (Jean-Pierre), octobre 1888 ; Kœnig (Eugène), janvier 1890.

Membres d'honneur

F.·. Tamisier, membre actif de la R.·. L.·. « La République démocratique » Or.·. de Paris. A participé, étant de passage à l'or.·. de Hanoï, à la fondation de la « Fraternité tonkinoise. » ;

F.·. Dutrain, membre actif de la R.·. L.·. « l'Aménité » or.·. du Havre. A participé, étant de passage à l'or.·. de Hanoï, à la fondation de la L.·. « La Fraternité tonkinoise. » ; F.·. Richard, membre actif de la R.·. L.·. or.·.,.. de Paris. A participé, étant de passage à l'or.·. de Hanoï, à la fondation de la L.·. « La Fraternité tonkinoise. » ; F.·. Constans, ministre de l'Intérieur. Services exceptionnels rendus à la Maç.·. et à la jenne colonie du Tonkin ; F.·. Ferry (Jules), ancien président du Conseil des Minoistres. Services exceptionnels rendus à la M.·. et à la jeune colonie du Tonkin ; F.·. Gresse 30°. Chancelier de Résidence à Hanoï. Services exceptionnels rendus à la M.·. et particulièrement à la R.·. L.·. « La Fraternité tonkinoise ».

Liste des Vénérables de la L.·. la Fraternité Tonkinoise.

1 Kœnig, 1887-1888 ; Fellonneau ✻ 1889.

Membres Fondateurs

Bouchet, avocat ; E. Schneider ; Wehrung ; H. Schneider.



Ainsi donc, au Tonkin où la propagation de la foi chrétienne est seule capable de nous assimiler les populations conquises, les Annamites identifiant fort heureusement la qualité de chrétien à celle de fançais, une secte, dont le seul but est la destruction du christianisme, fonctionne et traite en ennemis nos missionnaires, au mépris de tout sentiment de patriotisme et même au mépris de toute logique, car, à défaut de patriotisme, la simple logique devrait faire comprendre à des hommes dignes de ce nom que prétendre obtenir la pacification du Tonkin en supprimant bénévolement le seul moyen capable de faire cette pacification est, sinon une trahison, du moins une imbécilité. C'est ce que Gambetta comprenait et exprimait fort bien, lorsqu'il disait que « les décrets n'étaient point articles d'exportation. »

Ce qui semble également extraordinaire et tend à prouver quel est le degré de cynisme de nos pouvoirs publics dans cette fin de siècle, c'est qu'un beau bâtiment abrite, au Tonkin, les membres de la secte maçonnique pendant que nos braves troupes, éprouvées par le climat, les fatigues et les privations qu'entraîne nécessairement d'incessantes expéditions, n'ont pour logements que de misérables cases annamites en paillottes les abritant à peine du soleil et de la pluie. Détail non moins typique: c'est de Lanessan qui a inauguré la Loge de Hanoï lors de l'enquête qu'on l'envoya faire au Tonkin et en Annam sur la politique de nos fonctionnaires dans ces pays. C'est ce même de Lanessan, aujourd'hui Résident général en Extrême-Orient, qui adresse périodiquement au Ministère ces rapports emphatiques sur les progrès de la pacification du Tonkin, que nous lisons dans les journaux officiels ou officieux et que beaucoup d'autres journaux démentent absolument en reproduisant des lettres non équivoques de militaires et même de fonctionnaires civils stationnés au Tonkin.

Miles.



REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Le *Bulletin maçonnique*, dans le munéro d'octobre, adresse aux francs-maçons un appel désespéré. Aurait-il peur d'aller rejoindre prochainement *la Chatne d'Union* dans la tombe que le F.·. Humbert lui à creusée de sa plume ? « On ne paraît pas « comprendre suffisamment, dit-il dans sa détresse, l'importance « en Maçonnerie d'un organe périodique, propre à mettre chaque « maçon au courant des événements qui intéressent notre « Ordre...

« C'est pourquoi le présent *Bulletin maçonnique* fait appel à la « collaboration de tous les Maçons soucieux de voir la Franc-« Maçonnerie exercer une influence décisive sur la société mo-« derne... Nous avons le ferme espoir de voir notre modeste « *Bulletin* devenir bientôt de la sorte le phare resplendissant « d'où rejaillira, comme de son principal point de concentra-« tion, la *lumière maçonnique* actuellement diffuse et comme « perdue par son éparpillement dans des intelligences qui « manquent d'organe pour manifester leurs virtualités....

« Qu'on y prenne garde ! Nos ennemis veillent, ils nous guet-« tent. *Ils parlent, eux.* N'inondent-ils pas le pays de flots intaris-« sable de prose superstitieuse ?

« Et nous, à tout ce débordement de fanatisme obscurantiste, « n'aurons-nous pas à opposer au moins une publication à nous ?

C'est en ces mots que la Rédaction du *Bulletin maçonnique* exhale sa plainte. Les derniers paragraphes sont à notre adresse et prouveront aussi à nos lecteurs et amis la nécessité d'une Revue antimaçonnique. Il faudrait l'inventer si elle n'existait pas. En attendant que le *Bulletin maçonnique* devienne ce phare resplendissant de lumière qu'on daigne nous promettre, un F.·.

visiteur veut bien continuer à nous tracer, sous le titre de *l'Activité maçonnique*, le programme qu'il suivra pour arriver à ce précieux résultat. Nous nous efforcerons, « dit-il, de donner, sous cette rubrique, un « aperçu sommaire des principaux « travaux maçonniques dont nous pourrons avoir connaissance. « Nous avons tout d'abord comme événement capital du mois « écoulé le *Convent annuel du Grand Orient de France* (du 14 au 19 septembre)

Après avoir convenu que, en dépit des anciennes constitutions, le Grand-Orient est entré, cette année, à pleines voiles dans l'Océan politique, l'auteur fait ses réflexions légèrement mélancoliques : « Nous ne nous étendrons point sur le symptôme « alarmant que beaucoup de nos FF.·. ont cru voir dans la dimi- « nution du nombre des maçons actifs, rendu sensible par le « rendement inférieur de l'impôt de capitation.

« Nous ne pourrions y puiser qu'un argument en faveur d'une « réorganisation complète de notre institution. Du reste, ce n'est « point la *quantité,* mais bien la qualité de ses membres qui fait « la force des F.·. M.·. »

On se console comme on peut. Nous ne savons si la *qualité* des F.·. M.·. compense leur *quantité.* Mais nous enregistrons, comme un aveu précieux ce passage d'après lequel le nombre des francs-maçons tendrait à diminuer en France.

L'émotion produite par les communications de Mgr l'Evêque de Grenoble n'est pas encore calmée. Elles ont fait le tour de la presse et ont fait toucher du doigt aux plus sceptiques, le complot maçonnique de la déchristianisation du pays.

Il n'y a pas de tenues, il n'y a pas de réunions maçonniques où la lutte antireligieuse ne se donne pleine carrière. Le 6 octobre, avait lieu la tenue de la Loge *Les Amis Triomphants.* Plusieurs visiteurs étaient accourus pour entendre le F.·. de Vidau, rendre compte du Convent de 1891, dont il avait été secrétaire.

« Le F.·. de Vidau sut rendre son travail fort attachant. Des « saillies spirituelles et des comparaisons pittoresques agrémen- « taient à tout propos l'exposé très lumineux des faits. L'orateur « a développé surtout l'objet de sa proposition au Convent, ten-



« dant à organiser une campagne en vue de la suppression du
« budget des cultes. Cette campagne ne restera pas stérile, car le
« F.·. de Vidau paraît disposé à s'atteler à l'œuvre avec ténacité,
« et il n'est pas d'un tempérament à se contenter de résolutions
« purement platoniques. »

Peut-on douter, après tous ces débats, du complot, du parti pris de créer à travers la France une agitation plus ou moins factice pour amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Comme ce Convent de 1891 a été d'une importance exceptionnelle à cause des mesures qui y ont été arrêtées, nos lecteurs liront peut-être avec plaisir les noms des dignitaires maçonniques chargés de veiller, chacun dans leur ressort, à l'application du programme maçonnique :

« Nomination du président et des autres officiers du Convent :

« Président, F.·. Fontainas ; 1er surveillant, F.·. Lagrange ;
« 2e surveillant, F.·. Schwérer ; orateur, F.·. Girod ; orateur
« adjoint, F.·. Blondiaux ; secrétaire, F.·. de Vidau ; secrétaire
« adjoint, F.·. Mauger ; grand expert, F.·. Convers.

« Le renouvellement des membres sortants du Conseil de
« l'Ordre a donné lieu à la nomination des FF.·. Fontainas, La-
« grange, Gérard, Surchamp, Nicolas, Schwérer, Delpech, Le
« Pelletier, Rodanet, Bergère, Billaud, liste à laquelle il faut
« ajouter le F.·. Fernand Maurice, nommé en remplacement du
« F.·. Opportun, démissionnaire. » (1).

A la séance du 13 septembre, le Conseil de l'Ordre a décidé qu'il ne « se fera pas représenter officiellement aux obsèques des
« francs-maçons dont les obsèques présenteraient un caractère
« confessionnel, quel qu'il soit. » O tolérance ! O liberté de conscience ! Voilà comment les francs-maçons vous traitent.

Si parfois quelque franc-maçon veut réclamer en faveur de la liberté de penser, s'il veut faire valoir les droits éternels de la logique, on a bientôt fait de le réduire au silence. On lui fait voir qu'il est un sot.

---

(1) *Bulletin Maçonnique*, pages 194 et 196.

En veut-on un exemple? A la mémorable séance du vendredi 18 septembre, « le F.·. Courdavaux repousse tout projet indiquant « l'obligation d'avoir fait ses études dans les lycées et les col- « lèges de l'Etat. Nous n'avons pas le droit, dit-il, de mentir à « nos principes. Nous devons rester des partisans absolus de « la liberté de conscience, et nos constitutions disent que nul ne « doit être inquiété pour ses opinions. — Nos adversaires sont « intolérants, mais nous n'avons pas le droit de les imiter, sans « renoncer à les blâmer. »

Bon et naïf F.·. Courdavaux! Esprit droit fourvoyé au milieu de ces esprits tortueux! Sachez qu'il est un devoir qui prime les droits de la logique et de la conscience, c'est le devoir, pour tout franc-maçon, de détruire la religion. Puisse, ô F.·. Courdavaux, votre droiture, vous obtenir, ce que l'on peut bien, cette fois, nommer la vraie lumière, c'est-à-dire la grâce de la conversion.

Nous avons fait remarquer dans notre dernière Revue le touchant concert du Grand Orient de France et de la grande Loge symbolyque Ecossaise, dès qu'il s'agit du grand œuvre de déchristiannisation. Malgré l'implacable excommunication dont il a été frappé, nous sommes persuadé que l'humble rite de Misraïm est de leur avis sur ce point. Nous avons reproduit la proposition du F.·. Friquet en faisant remarquer l'identité des vœux de part et d'autres. Des deux côtés, c'est le même plan, c'est la même invitation aux députés et aux sénateurs d'avoir à s'exécuter dans le plus bref délai.

La proposition du F.·. Friquet devait revenir à l'étude au mois de septembre. Or, lisons-nous dans le *Bulletin* : « La proposition « du F.·. Friquet est reportée à l'ordre du mois d'octobre, après « entente entre ce F.·. et le F.·. Mesureur, lesquels sont absents « de Paris. »

Machiavel, qui l'eût cru? Machiavel écrit dans le *Bulletin maçonnique*. Nul doute qu'avec un collaborateur de cette force le *Bulletin* ne trouve enfin les abonnés tant désirés. Si l'écrivain posthume continue sa collaboration, les abonnements vont pleuvoir chez le F.·. Dumonchel drus comme grêle. Malheureusement, dès le second article, la Rédaction, en la personne du F.·.

Aleph, nous fait pressentir que le gracieux publiciste a déja donné sa démission.

Voici l'histoire de cette trop courte collaboration racontée tout au long dans le dernier numéro du *Bulletin.* La chose n'est pas trop mal imaginée :

« Il y a quelques semaines, les adeptes du spiritisme, réunis « autour d'un guéridon, faisaient des expériences de typtologie. « Un esprit qui se manifesta, répondit à l'appel de son nom par « le mot: Machiavelli. Un des assistants ayant eu l'idée de s'en- « quérir de l'opinion de l'auteur du *Prince* sur la politique fran- « çaise, sans plus amples explications, le guéridon levant le pied, « se livra à la dictée des deux missives qu'on va lire. Ceux qui les « ont recueillies lettre à lettre, craignant une mystification par « un esprit farceur, — comme il x en a d'après les spirites, dans « l'autre monde, n'ont pas osé transmettre lesdits documents « aux destinataires. Ils nous les ont confiés, et, comme nous « n'avons aucune raison d'être discrets envers feu Machiavel, « nous croyons devoir les porter à la connaissance de nos FF.·., « d'autant plus qu'il pouront y lire un bref passage relatif à la « F.·.-M.·. »

Cette entrée en matière ne manque pas d'un pittoresque macabre ; il y a quelques réminiscences d'un de ces contes d'Edgar Poë, dans lesquels l'auteur fantaisiste fait donner à des modernes infatués d'eux mêmes, des leçons de hautes civilisation par une momie du temps des Pharaons. La première lettre est adressée à *Son Eminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, Primat des Gaules.* En voici le début :

Eminentissime Seigneur,

« Pendant que ma *salme* repose noblement dans le tombeau « que m'a édifié la reconnaissance de mes concitoyens en une « église de Florence, mon esprit désincarné, toujours occupé des « sujets qui, durant ma vie terrestre, furent l'objet de mes médi- « tations, parcourt la terre en observant les faits et en déduisant « les règles naturelles de la politique. »

Nous passons des théories filandreuses sur la théocratie, sur la

démocratie, sur le peuple hébreux, sur la religion et le pouvoir civil, pour arriver à ce qu'on appelle « la partie conseillère » de sa lettre. Il indique à l'Archevêque de Lyon la manière de circonvenir le peuple qui, on le sait, d'après le droit moderne, est souverain. Dans cette question pratique, la Franc-Maçonnerie peut parler d'expérience.

« Sous quelque régime que l'on vive, le meilleur moyen d'ar-
« river à gouverner au nom du Souverain, c'est de s'emparer de
« l'esprit de celui-ci. En République démocratique, parlemen-
« taire, le Souverain qui règne, mais ne gouverne pas, c'est le
« Peuple. Pour s'emparer de l'esprit de quelqu'un, collectivité ou
« individu, le bon système n'est pas de se mettre en opposition
« avec lui, de lui déclarer qu'on veut le dominer ; il est, au con-
« traire, de le flatter et de lui persuader que l'on n'a pas de joie
« plus grande que de lui obéir, de pénétrer dans sa confiance
« comme son plus fidèle et plus humble serviteur, puis de lui
« insinuer les idées que l'on a, en lui persuadant qu'elles sont de
« lui.... »

Pour être de la politique machiavélique, c'est de la politique machiavélique. Mais nous doutons fort que l'Eglise consente jamais à essayer de ce système. C'est un monopole qu'elle abandonnera volontiers à la Franc-Maçonnerie. N'est-ce pas la Franc-Maçonnerie, en effet, qui se fait un plaisir, un métier, un art de tromper, de leurrer, d'abuser le peuple ? N'est-ce pas elle qui le berce de grands mots, qui fait sonner à ses oreilles les mots de souveraineté, de liberté, d'égalité, de fraternité en escamotant la chose ? Et quand le marchiavel spirite et franc-maçon vient nous dire : « C'est ainsi que l'Eglise a procédé autant qu'elle l'a pu « avec les monarques, pourquoi n'agirait-elle pas de même en- « vers les peuples ? » nous pouvons lui répondre avec Molière :

« Vous prêtez sottement vos qualités aux autres. » Non, non, l'Eglise ne pense aucunement à « dominer le souverain qui est le « suffrage universel. C'est celui-ci, le véritable et dernier maître « qu'il faut circonvenir, » nous dites-vous.— Non l'Eglise, ne veut pas dominer ni circonvenir le suffrage universel, mais elle veut l'éclairer. Voilà pourquoi nos Evêques, dans leurs cathéchismes

diocésins, tracent à l'électeur son devoir qui est de voter pour des chrétiens, tout au moins pour des hommes qui ne persécuteront pas la religion. Et il n'entre là-dedans, on peut vous l'assurer, aucun calcul machiavélique. Faire l'éducation chrétienne de l'électeur, c'est la mission du prêtre, de l'évêque, de l'Eglise en un mot, et ils n'y failliront pas.

« Il existe bien une puissance, nous dit le crayon de Machia-« vel, qui pourrait, dans une démocratie, jouer le rôle de contre-« poids de l'Eglise, c'est la Franc-Maçonnerie qui est, elle aussi, « une institution qui, elle aussi est, ou devrait être une association « permanente, poursuivant son but sans varier, ayant également « des agrégés soumis par foi ou par intérêt à une discipline stricte. « L'Eglise le sent si bien, qu'elle dirige contre elle la plupart de « ses coups. Mais la Franc-Maçonnerie est atteinte présentement « du mal de la démocratie ; elle est, comme elle, composée d'élé-« ments sans solidarité, et ne faisant pas corps pour la lutte. Ce « qui le prouve, c'est que hauts dignitaires francs-maçons sont « aujourd'hui au pouvoir, et que, par l'influence de leurs femmes, « — qu'ils n'ont pas su gagner à leurs idées, — ou par désir de « se maintenir au gouvernement avec l'appui de l'Eglise, ils « accueillent de la manière la plus gracieuse les offres d'adhé-« sion, pourtant un peu rogues et sujettes à caution d'un certain « nombre d'évêques. »

Voilà des aveux dépouillés d'artifices et bons à retenir. Nous omettons la lettre adressée par feu Machiavel au comte de Paris, pour donner la note facétieuse de la fin :

« Les spirites, qui ont reçu ces deux communications de l'esprit « de feu Machiavel, fort embarassés, car ils sont bons républi-« cains, demandèrent à celui-ci s'il n'aurait pas une autre lettre « à adresser, cette fois, à M. Carnot, représentant officiel du « troisième intérêt en cause, celui de la démocratie. — Certai-« nement, répondit le Florentin. Mais, comme étant donné la « lenteur des procédés typtologiques, il était, à ce moment-là, une « heure avancée de la nuit, on convient de reprendre la séance le « lendemain. Le lendemain, Machiavel ne répondit pas à l'appel. « Voilà pourquoi nous ne pouvons donner à nos FF.·. qu'une



« communication inconplète de la consultation du Grand Maître
« ès-politique. »

Pour copie conforme :

ALEPH.

Faisons une rapide excursion à l'étranger. La *Rivista della Massoneria italiana* prend à parti huit sénateurs belges qui ont refusé de prendre part au Congrès maçonnique de la paix qui se tient à Rome. Ces sénateurs ont osé proclamer qu'ils ne sauraient aller à Rome sans revendiquer les droits de « celui qui représente « sur son siége le principe de la paix. » Cette périphrase, pour désigner le Pape, n'a pas l'heur de plaire à Nosseigneurs les Maçons. Ils appellent ces huit sénateurs chrétiens des demeurants de l'âge de Pierre et raillent l'un d'eux de s'appeler Vilain XIV. (1) Or on sait qu'en fait de noms ridicules et vilains, les francs-maçons ne le cèdent à personne.

Puisqu'il s'agit de cette manifestation maçonnique du congrès de la paix, qu'on nous permettent de citer le jugement du *National* sur cette fumisterie : « Allons! ce n'est pas encore ce congrès-« là qui déplacera l'axe du monde.

« Il avait pourtant beau jeu de remplir son office, en discutant « la question d'Alsace-Lorraine, la seule qui tienne les cœurs en « angoisse (la question de l'indépendance du Pape mise à part), la « fortune de tous en suspens, des milliers et des millions de têtes « sous le glaive de Damoclès. »

D'autre part, le *Matin* a reçu la dépêche suivante : « Ici on au-« gure mal du résultat des travaux de la conférence. » En termes clairs, cela veut dire : Le Congrès maçonnique de la paix fera fiasco. »

Il paraîtrait que la Franc-Maçonnerie espagnole est dans une

---

(1) Citons cette plaisanterie maçonnique d'un goût exquis : « Que le « Pape leur envoie aussi une botte de paille, symbole de patience et de « résignation. » Le Pape ne saurait : il craindrait de diminuer la provision des francs-maçons. Voilà pourtant comment ces gens-là traitent ceux qui ne partagent pas leur manière de voir. O liberté de conscience!





situatian prospère, d'après le rapport du Grand Maître Miguel Morayta, 33. A la formation du Grand Conseil actuel, la Maçonnerie ne comptait que 2960 maçons : elle s'est accrue de 1191 membres, parmi lesquels se trouvent 28 femmes. Qu'on s'étonne ensuite des pronunciamentos, des révolutions qui affligent la terre espagnole !

Il paraît, à Valence, une Revue maçonnique qui a pour titre: *La Antorcha Valentina*. Voici la conclusion d'un article signé par le F.·. Galeno : « Le dilemme s'impose ; qui ne nous aide pas nous « gêne ; qui n'est pas avec nous est contre nous. La *Franc-Maçon-« nerie* ou la *Compagnie de Jésus*. Ecoutez, espagnols qui vous « lamentez des malheurs de notre chère Ibérie, l'inaction est un « crime de lèse-humanité. C'est la masse informe des indifférents « qui fait la force de la milice noire. » L'auteur maçonnique espagnol a raison : La lutte est désormais circonscrite entre ceux qui veulent le règne de Jésus-Christ sur la terre et ceux qui veulent le règne de Satan, les francs-maçons.

Tout ce qui a trait à la Franc-Maçonnerie féminine a revêtu, ces temps-ci, un intérêt tellement vif que nous n'hésitons pas à reproduire les annonces du *Boletin oficial* du Grand-Orient national d'Espagne. Les ouvrrges dont nous allons donner les titres ont pour auteur le F.·. de Puga, 33. La Franc-Maçonnerie d'adoption et de femmes fonctionne régulièrement en Espagne depuis le 25 mars 1891.

« *Rito de Adopcion o de senoras.* (Rite d'adoption ou des dames. « — *Estatutos de la Francmasoneria femenina.* Statuts de la « Franc-Maçonnerie féminine. *Ritual del 1° grado, del 2° grado,* « *del 3° grado.* En vente à Madrid, Libertad, 27. Qu'on soutienne encore que les Loges androgynes sont un mythe !

J. DES APPERTS.

ITALIE

(De notre correspondant spécial)

Rome, le 8 novembre, 1891.

Tout s'enchaîne dans le monde, et il est une logique des faits à laquelle on ne saurait échapper. Les ruines de Pompeï font revivre la société payenne à nos yeux, et nous font mieux comprendre les bienfaits de la foi. La vie payenne était toute extérieure : de là la splendeur et l'étendue du Forum, des Thermes et des Amphithéâtres, et aussi de l'*Atrium* des demeures particulières, dans lequel se groupaient les clients........ *Ingentem foribus domus alta superbis Mane salutantum totis vomit œdibus undam.*

L'intérieur des maisons se composait de pièces étroites et obscures pour les femmes, les enfants et les esclaves. La vie de famille et la famille elle-même étaient inconnues au vieux monde romain. Le père était un despote, et la mère, sans part d'autorité, voyait grandir autour d'elle les jeunes cœurs qui lui devaient l'existence, sans qu'elle sût ni qu'elle pût les guider dans le chemin de la vertu. La plaie du divorce menaçait continuellement la constitution de la famille, et lui enlevait toute sécurité et toute expansion. Le Christianisme, en changeant les mœurs, retourna l'aspect des villes. Rappelant le cœur de l'homme du dehors aux joies du foyer, il apporta à la maison une disposition différente, plus en harmonie avec la dignité que l'Evangile confère à la femme et à l'enfance, qu'il couronne de la double royauté de l'innocence et de la faiblesse. Aujourd'hui, avec l'affaiblissement de la foi, on revient au paganisme. Les clubs, les cercles, les théâtres et les cafés, pour ne nommer que les lieux de réunion réputés honnêtes, se multiplient à l'infini. Les tramways à





chevaux, à vapeur ou électrique, les omnibus et les voitures de toutes sortes, les trains de plaisir et les voyages à prix réduits font déserter les maisons et négliger l'éducation des enfants. Les admirateurs à outrance de la science appliquée à l'industrie ont fait un crime de lèse-civilisation au Pape Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, de son peu d'enthousiasme pour les chemins de fer inventés de son temps. Qui sait si ce saint Pontife, en contemplant ce progrès matériel aux lumières de la foi, n'en prévoyait pas les conséquences funestes à la vie intime ? Avec cette facilité de locomotion, les économies que faisaient nos pères passent dans l'escarcelle des entreprises ; et on renonce aux vies pures, pleines et réglées sous les inspirations du Ciel pour revenir aux existences molles et vides, légères et tout à la surface, gaspillées et perdues, telles que Pompeï les exhume à nos yeux. Tout de feu pour le plaisir, on ne s'émeut plus des énormités les plus révoltantes, et contre lesquelles nos pères auraient réagi jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et on avale la honte comme l'eau. La juiverie et la F.·. M.·. profitent de ces dispositions, et organisent à leur profit les trames les plus grossières, certaines d'avance qu'on aimera mieux accepter leurs mensonges, les yeux fermés, que de prendre parti pour la vérité, parce que le plaisir est devenu *le seul nécessaire*.

Ces réflexions m'ont été inspirées par le complot ourdi par le Grand Orient de Rome contre les pèlerinages. Des lettres et des publications me prouvent qu'on croit encore en beaucoup de bons lieux à l'imprudence du jeune séminariste Dreux, tandis qu'il est constant que les mots *Vive le Pape* ont été écrits par un jeune homme amené à dessein, probablement par cet officier, dont la présence parut, dès le premier abord, louche et inexpliquée. Le 5 novembre, à un sermon sur le purgatoire, dans une église de Rome, où je me trouvais, le prédicateur, au sujet de la punition réclamée pour toute faute, cita les réparations scandaleuses dont Rome avait été le théâtre *pour un prétendu outrage à la tombe de Victor Emmanuel, dont les jeunes gens, accusés de l'avoir commis, étaient parfaitement innocents.*

— Si l'on veut savoir comment se font les manifestations en Italie,



il n'y a qu'à lire l'article de fond de l'*Italie*, du 25 octobre. Si cette feuille sectaire a applaudi à *l'irrésistible indignation du peuple Italien contre les outrages au tombeau du Père de la Patrie*, elle ne veut pas de manifestations contre la loi des garanties pontificales, qui sert de paratonnerre au gouvernement contre l'Europe, désireuse d'être endormie, sans le gêner le moins du monde, puisqu'il ne l'observe pas.

Voici cet article d'un français de cuisine : « Jamais il n'y a eu d'agitation qui répondit moins à une véritable agitation des masses, jamais il n'y a eu d'agitation plus fictive. Mais aujourd'hui les partis radicaux sont organisés d'une telle façon qu'ils peuvent faire beaucoup de bruit, tout en comptant un nombre d'adhérents fort limité. Les mêmes individus font partie de dix, douze, quinze associations différentes : présidents dans l'une, vice-présidents dans l'autre, caissiers ou secrétaires dans une troisième, simples membres dans une quatrième. Ils colportent leurs idées d'une association à l'autre, et ils arrivent facilement à grouper autour de cette idée l'adhésion de vingt ou trente sociétés, dont chacune compte au moins cent membres. Trois cents personnes et trente drapeaux sont plus que suffisants pour fonder trente sociétés de cent membres chacune. Cependant, c'est avec de pareilles manœuvres qu'on forme, nous allions dire qu'on fausse l'opinion publique. Les associations prennent l'initiative d'une idée quelconque et se mettent en tête d'un mouvement populaire. Chaque associé est chargé de recueillir des signatures parmi ses amis et connaissances. Or, chacun sait comment on recueille ces signatures. Quand celui auquel on présente un papier à signer s'est bien assuré que sa signature ne l'oblige pas à bourse délier, il signe de grand cœur tout ce qu'on lui demande. Ne citons pour mémoire que les enfants des écoles, auxquels l'instituteur naturellement fait signer tout ce qu'il veut.

« Après les pétitions, viennent les comices. Jamais il n'y a eu d'exemple que quelqu'un soit allé dans un comice pour combattre les idées des organisateurs. On connait trop bien les habitudes de ces gens-là, et personne n'a envie d'attraper des horions. Les orateurs parlent donc tous dans le même sens. On vote, et comme



parmi les assistants neuf dixièmes sont des curieux qui ne comprennent rien au but de la réunion, et l'autre dixième est composé des promoteurs du comice et de leurs adhérents, on finit par voter tout ce qu'il plait à ceux-ci de proposer à l'assemblée. Après, c'est le tour des journaux du parti. Le pays s'est prononcé, les associations ont exprimé leur opinion, le peuple l'a sanctionnée par des milliers de signatures, et il est allé rectifier sa signature dans les comices : *Vox populi, vox Dei.*

« C'est d'une agitation de ce genre qu'on nous menace à propos de l'abolition de la loi des garanties, et si on n'y prend garde de bonne heure, quand on voudra endiguer le mouvement, il sera trop tard. »

Paroles d'or, dont nous devrons nous souvenir en face de toutes les manifestations sectaires de la Péninsule.

L'agitation contre la loi des garanties a été ordonnée par une circulaire du Grand-Orient, Adrien Lemmi, du 5 octobre, pendant le feu des manifestations contre les pélerinages. Les Maçons provoquent également d'autres manifestations contre le premier article du Statut, reconnaissant la seule religion catholique, article tombé en désuétude, et en faveur du divorce. Toutes les anniversaires de la Révolution leur deviennent des occasions d'insulter publiquement le Pape et la religion.

— Le Congrès de la paix, réuni à Rome sans le Pape et contre le Pape, vrai prince de la paix, dès avant son ouverture, donna lieu à des difficultés, qui obligèrent le député sectaire Ruggiero Bonghi à se démettre de la présidence provisoire. Les délégués d'aucune puissance ne voulaient entendre parler de restitution, et tous prétendaient qu'on sanctionnât implicitement leurs conquêtes. On a beau dire et beau faire, la guerre est une triste nécessité de l'humanité déchue, et le sang versé sur les champs de bataille la relève de la fange des passions auxquelles elle s'abandonne pendant les douceurs de la paix. C'est pour cela que Dieu s'appelle le Dieu des armées aussi bien que le Dieu de la paix. Ces discussions platoniques, suivant un proverbe Italien, *ont laissé le temps comme elles l'avaient trouvé.*

— A Florence, on vient de découvrir des vols et des malversations à l'hôpital de *Santa Maria Nuova*. La prudence florentine a voulu couper le mal dans sa racine, et elle appelle les filles de la charité à la direction de cet important établissement.

— Outre la *Stella Cattolica* ou semaine religieuse, cette ville n'avait qu'un journal quotidien catholique, *Il Giorno*, qui cessa sa publication l'été dernier. Il va être remplacé par une autre feuille, que dirigera un des collaborateurs actuels de *La Voce della Verita*, de Rome.

LISTES MAÇONNIQUES

GIRONDE *(Suite)*

Alfred Mothez, id. — Maulbouguet, id. — Masseron, voyageur de commerce, id. — Emmanuel Margouty, phamarcien, rue de Béglis, 64, id. — Martin, id. — Jules Morisseau, contre maître serrurier, rue des Pommiers, 37, id. — Théodore Moulnier, trésorier-payeur général à Tulle, Corrèze, puis percepteur des contributions directes, à Bordeaux. — Mongé, loge de Bordeaux. — Robert de Montaigne, id. — Minvielle père, id. — Félix Minvielle, id. — Millau père, id. — Mélingue, artiste lyrique, id. — Gustave Merdes, id. — Camille Mauras, id. — Mause, id. — Jean Mavié, id. — Giacono Mampain, id. — Manguin, id. — Moty, id. — Pierre Murac, boulanger, rue Fondardège, id. — Hugo Musler, brasseur, rue du Jour, id.

Nagiel, commis, Bordeaux. — Henri Noblot, négociant, id. — Léonce Noi, chemisier, cours de l'Intendance, 7, id. — Nicolas,

loge de Libourne. — J.-H. Noirot, Bordeaux. — Nouzarède, loge de Bordeaux.

Jean Olagnier, peintre, loge de Bordeaux. — Olanet, id. — Olivier Guillaume, entrepreneur de couverture, rue de Belleville, 119, Bordeaux. — Joseph Olivier, tinturier, rue Saint-Genis, id. — Jean Ortigé, capitaine au longs cours, id.

Paravey, artiste lyrique, au Grand-Théâtre de Bordeaux. — Parenteau, loge de Bordeaux. — Louis Parquier, menuisier, id. — Panard, id. — Pazet, id. — Potier, directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux. — Pouzenc ou Pouzeng, Bordeaux. — Léonce Prévot, maître d'hôtel, aux Messageries maritimes, rue Barada, 34, id. — Gust. Prieur, maître tonnelier de la Trésorerie, 143, id. — Péringiez, docteur en médecine, maire de Béziers, conseiller général de l'Hérault, percepteur à Bordeaux.— Pierre-Maxime Perrin, propriétaire, rue Saubat, 58, id. — Louis Palladre, proposé en chef à l'octroi, Libourne. — Louis Pallon, employé aux Messageries maritimes, cours Saint-Louis, 52, Bordeaux. — Osselin, loge de Libourne. — Pallard, loge de Bordeaux. — Panajon, id. — Poissonié, négociant, impasse des Tanneries, 20, id.—Poissonié, lithographe, rue Sainte-Eulalie, 35, id.— Perroud, négociant, rue Borie, 10, id. — Peters, id. — Petit-Dufrenoy, directeur de la Manufacture des tabacs, id. — Pène-Castel, comptable, Mérignac. — Pineau, photographe, Libourne. — Paquet, entrepreneur de peinture, Bordeaux. — Paradis, employé chemin de fer d'Orléans. — Philippe, marchand de bois, Paimbœuf. — Philippe, conducteur des Ponts et Chaussées, rue Henri IV, Bordeaux.

Pauchot, employé des Ponts et Chaussées, rue de la République, Bègles.-Bordeaux. — Pécon, statuaire, id. — Péhourticq, mécanicien de navire, avenue Alexandrine, Arcachon. — Jean Piquet, serrurier. — Potié, maître-couvreur, rue des Bouviers. — Péquin, loge de Libourne. — Albert Pereyre, Bordeaux. — Perié, loge de Monségur. Perpezat, id.

Raffer. — Rocher, voyageur de commerce, rue Saint-Remi, Bordeaux. — Roché, tripier, rue de Bègles, 27, id. — Rochet, capitaine au long cours, id. — Rodrigues, négociant, rue Cor-

nac, 31, id. — Rodrigues, marchand tailleur, place de la Comédie, 2, id. — Boucaud, id. — Rousselle, id.

Savignac, marchand de pierres, Saint-Quentin-de-Baron. — Santini, élève en pharmacie, Arcachon. — P. Servan, marchand de vins, rue Bénaray. — Saint-Marc, cafetier, Monségur. — Jean Saint-Selve, maître d'hôtel aux Messageries maritimes, rue Calriol. — Pierre Soube, négociant, Castets-en-Dorthe.

Céleste Terret, marchand tailleur, rue du Temple, 3. — H. Tibaut, restaurateur, quai de Bacalan, 63, Bordeaux.

Bernard Vernis, professeur de musique, rue du Palais-Gillien, Bordeaux. — A. Imfariveure, rue des Remparts, 40, id. — Auguste Vornée, propriétaire, rue Grotteloup, id. — J.-B. Vaissier, industriel, Roubaix, rue Coquillère, 47. — Léon Valade, chapelier, Bordeaux. — Valette, propriétaire, place Saint-Charles, 11, Toulouse. — Abraham-Isaac Vonebef, négociant, Bordeaux. — T... Vanson, officier supérieur en retraite, rue Mouneyrat. — Weiss, négociant en vins, rue Michel-Montaigne, 33, Libourne. — Albert-Daniel Wal, négociant, cours du Chemin-Rouge, 44. — Arthur-Isaïe Wal, négociant, id. — Vinez, Bordeaux. — Vallet, id. — Vincet,commis, id— Vincent, propriétaire, id. — Wallis id. — Wautier, loge de Bordeaux. — Visteur, id. — Vignal, loge Bordeaux. — Véridenjur, rue de Lyon, 33, Libourne. — Visser, employé, Bordeaux. — Vabkerig, marchand, cours Balguerie, Sthatoupe. — Vidal, marchand de vins, Bordeaux. — Viziers, tonnier, rue du Portail, 6, id. — Virginex-Roche, id. — Vigennum, Gest-Foy.

Yng.

Planté, tailleur, Bordeaux. — Stéphane Philoche, id. — Puytorac, huissier, rue des Piliers-de-Tentelle, 23, id. — Proust, commis constructeur maritime, id.

Ramus, tonnelier, rue Sillevan, 27, Bordeaux. — Ratabout négociant, avenue de Paris, id. — Ravet, rue du Palais-Gollian, 84, id. — Raynal, négociant, député de la Gironde, id. — Recteu, rue de Piosac, 210, id. — Redon, négociant, id. — Reycas, appareilleur, rue des Fauves, 55, id. — Robert, avenue de Paris, id. —





Henri Robert, capitaine au long cours, id. — Roussic, rue Lagrange, 62, id. — Rousseau, limonadier, id. — Roux, id. — Rion père, id. — Robert, id. — Rougey, négociant, rue Nougey-La-Bastide, id. — Roure, économe aux Messageries maritimes, rue de Turenne, 145, id. — Pierre Rous, négociant, rue de la Tour, 12, id. — Rouyès, tailleur de pierres, rue Paulin, 12, id. — Reynwam, négociant, id. — Ricard, ferblantier, id. — Ricoud, négociant, rue Baste, 4, id. — Rochedieu, id. — Renaud, id.

Ed. Serr, Bordeaux. — G. Serr, id. — Salomon, rue Michel, 5, id. — Sarget, quai des Chartrons, 14, id. — Stecewicz, médecin, rue Prosper, 7, id. — Suppligeon, mécanicien, avenue de Paris, id.

Treniloin, boulevard de Cauderan, 107, Bordeaux. — Tournié, id. — Thamin, id. — Thibeaudeau, id. — Taillefer, id. — Tespereau, rue Moneyra, 107, id. — Techeny, rue Renange, id.

Vauseri, Bordeaux. — Varinot, id. — Vayssier, id. — Vaissier, rue de la Fusterie, 25, id. — Valade, chapelier, id.

HAUTE-GARONNE

TOULOUSE. — *Chapitre : Les Cœurs réunis.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, les premier et troisième vendredis de chaque mois. — (G.-O.)

— *L'Encyclopédique.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois. — (G.-O.)

Loge : Les Cœurs réunis. — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les mercredis. — (G.-O.)

— *L'Encyclopédique.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les lundis. — (G.-O.)

— *Française des Arts.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les samedis. — (G.-O.)

— *Indépendance Française.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les vendredis. — (G.-O.)

— *La Parfaite Harmonie.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les mardis. — (G.-O.)

— *La Vérité.* — Tenue, — (S.-C.)



— *Les Vrais Amis Réunis.* — Rue de l'Orient, 3. — Tenue, tous les jeudis. — (G.-O.)

GRENADE-SUR-GARONNE. — *Loge : La Solidarité.* — Rue de Toulouse, 3. — Tenue, les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois. — (G.-O.)

Adouy, négociant, rue Caffarelli, 28, Toulouse. — Allié, rue du Tour, 8, id. — Amédée-André Audigé, représentant de commerce, Grenade-sur-Garonne. — Arbacher, Toulouse. — Audie ou Audier, id. — Audigé, représentant de commerce, rue Pharaon, id. — Averous, id.

Baïle, L. de Toulouse. — Baqué, limonadier, place du Capitole, 3, id. — Barbelanne, professeur, négociant, Marmande. — Barsac, représentant de commerce, rue de la Concorde, 32, Toulouse. — Baudoin, id. — Bazelet, id. — Bécus, id. — L. Beix père, id. — Bens, rentier, rue de l'Industrie, 15, id. — Auguste Barcouda, rentier, Grenade-sur-Garonne. — Victor Bergès, id. — Bernard, id. — Budoni, imprimeur, rue Saint-Jérôme, 4, id.

Calès, docteur-médecin, sous-préfet, député de la Haute-Garonne. — Calvinach, journaliste, député, Toulouse. — Chanchole, conducteur des machines à vapeurs, allée Lafayette, 49, id. — Bruno Classaut, adjoint au maire de Toulouse. — Courtand, id. — Courtial, id. — Courtin, id.

Louis Gros, rue St-Etienne, 8, Toulouse. — Constant Germain, avocat, conseiller général et député de la Haute-Garonne.

Delga, rue des Blanchet, 6, Toulouse. — Dalquier, rue de la Pomme, 39, id. — Delma, rue du Rempart-Saint-Etienne, 47, id. — Denat, entrepreneur, allée Saint-Etienne, 28, id. — Dereix, rue Marengo, id. — Daumerger, rue Raliguière, 14, id.

Flohrac, Toulonse. — Frugier, capitaine en retraite, Aucamville.

Imard, loge de Toulouse. — Ismard, id.

Joffary, Toulouse.

Lecomte, chapelier, Toulouse. — Casimir Légal, mécanicien, id. — De Lapeyries, avocat, id. — Lorimy, id. — Lenglé, préfet, député de la Haute-Garonne.

Camille Ournac, négociant, rue des Abeilles, 4, Toulouse.

J.-P. Planiade, fabricant de pompes, rue Palaprat, 12, Toulouse.

Ponsalle, loge de Toulouse. — Bruno-Joseph-Alexandre Plussan, avocat, adjoint au maire, propriétaire, rue Lafayette, 22, id. — Planlaret, id. — Périer ou Perrier, id.

V. Roumens, négociant, rue des Riquepets, 19, Toulouse. — Paul de Rémusat, sénateur de la Haute-Garonne, loge de Toulouse. — Emile Regnier, négociant, rue Dusents, 22, id.

Michel Samuel, loge de Toulouse. — Stekert, étudiant en droit, Toulouse. — Salze, propriétaire, rue des Gestes, id.

François-Marcellin Tranier, docteur-médecin, boulevard Strasbourg, 36, Toulouse. — Samson Trille, nég., rue du Faubourg-Saint-Etienne, 22, id. — Marius Thil, manufacturier, rue du Faubourg-Arnaud-Bersera, 15, id.

Pierre Wabbott, limonadier, place du Capitole, 22, Toulouse. — Viciat, lieutenant en retraite au quartier général, rue Duranti, id. — De Villaret, propriétaire, rue du Lycée, 8, id. — Vie, id.

HAUTE-LOIRE

Chausse, loge de Saint-Etienne.

Dreyfus, loge de Saint-Etienne.

De Lafayette, sénateur de la Haute-Loire.

Guyot-Montpayroux, député de la Haute-Loire.

Lecourt, rue des Entrepreneurs, 14, à Saint-Etienne. — Lehmann, rue des Capucins, 2, à Saint-Etienne.

Jules Maigne, député de la Haute-Loire.

Jules-Basile Parret, voyageur, au Puy.

HAUTE-MARNE

CHAUMONT. — *Chapitre: L'Etoile de la Haute-Marne.* — Place de la Loge — Tenue, le 4e dimanche des mois d'avril, de juillet, octobre et janvier.

Loge: L'Etoile de la Haute-Marne. — Place de la Loge. — Tenue, le 2e dimanche des mois d'avril, juin, octobre, décembre, février, et le 2e samedi des mois de juin, juillet, septembre, novembre, mars. — (G. O.)

Amat, capitaine de gendarmerie, Langres.

Bailly, tanneur, Bourbonne-les-Bains. — Bauhmann, ébéniste, Langres. — Bourgogne-Bernard, charpentier, Savigny.

Jean-Baptiste-Fernand, Danelle-Bernardin 'maître de forges, conseiller général, député de la Haute-Marne. — Dechanel, Neuilly-Lévêque. — Demouy, rue Chamaraude, Chaumont. – De Gambeville, loge de Chaumont.

Giraud, propriétaire, Varennes. – Guédenet, huissier, id.

Lambert, juge au tribunal civil. — Lallemand, maître de forges, Sionnille. — Lavégue, cordonnier, Dammartin. — Linard, loge de Chaumont.

Mouchet, ingénieur civil, Chaumont.

Taupin, menuisier, rue de l'Eglise, 7, Champigny.

HAUTE-SAONE

VESOUL. — *Loge: Les Cœurs unis.* — Place du Trau. — Tenue, les 1er et 3e samedi de chaque mois. — (G.-O.)

GRAY. — *Loge: La Vraie Réunion désirée.* — Rue de l'Ancienne-Comédie, salle de l'ancien Théâtre. — Tenue, les 1er samedi et 3e dimanche de chaque mois. — (G.-O.)

Allemanet, Gray.

Barat, L. de Gray. — Battendier, Vesoul. — Borrot, fabrican de peignes, Taverny. — Batandier père, négociant, Vesoul. — Bresson, L. de Gray. — Lassau, quai Vannoise, Gray. — Bourgeois, marchand de vins, id.

Coutterut, notaire, Lure.

(A suivre).

Le Gérant : J. COTTIN.

6409. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.





LA FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

Nouvelles déclarations de guerre

PAR

LES FRANCS-MAÇONS AUX CATHOLIQUES

Le compte rendu du Convent maçonnique, ou assemblée générale des représentants de toutes les Loges de l'Ordre, qui existent en France et ses dépendances, a paru, et nous avons pu nous le procurer. Le voici, nous l'avons sous la main.

Nous l'avons lu avec attention, et nous avouons que cette étude consciencieuse et sans nul parti pris, nous a confirmé dans l'idée que nous avons de la Franc-Maçonnerie, depuis longtemps déjà. Nous nous sommes convaincu que la Maçonnerie française n'a guère plus d'autre doctrine que la libre pensée ; c'est-à-dire qu'elle ne croit plus à rien, en fait de religion positive et révélée.

Pour résumer ce compte rendu, qui n'a pas moins de quatre cents grandes pages, nous dirons que les Loges maçonniques veulent, mais d'une volonté absolue, gouverner la République.

Pour eux, la République et la Franc-Maçonnerie, ce n'est qu'un ; c'est pourquoi la République française est leur chose. C'est un beau et riche palais, où tout abonde ; où affluent tous les trésors que Dieu prodigue à la France catholique et dont disposent à leur gré ces excellents ménagers des deniers publics. Il y a

des Frères Terribles, des cerbères, pour garder les portes de cette demeure opulente, et nul n'y peut entrer s'il ne dit pas bien *Schibboleth*, c'est-à-dire le mot d'ordre semestriel. Cela me rappelle un noir de la Réunion qui me disait, en son langage : « *Père, la République, ça c'est not' gouvernement à nous. Nous y nomme sénateurs, dépités, conseillers généraux, minicipaux, tout'. Nous y prend l'arzent caisse li blancs, nous y donne ça comme nous y vé. Si le roi y revient, nous pi rien.* » Il ne faudrait pas que le roi revînt pour que la puissance des francs-maçons croulât, il suffirait aux catholiques d'entrer dans le Parlement, et ils y entreront s'ils savent le vouloir et se syndiquer, ne fût-ce que dans un vaste syndicat des volontés. Ils sont 35 millions, la France tout entière ; et les francs-maçons, en tenant compte des trois mille membres qui les ont quittés, ainsi que nous en verrons l'aveu plus loin, ne sont que vingt-deux mille.

Il est vrai qu'ils ont une foule d'affiliés, auxquels parfois on jette les restes des millions juifs, offerts pour les grandes circonstances comme les élections, mais en somme, les maçons français ne sont qu'une poignée de FF.·. qu'unit le ciment de l'intérêt. L'intérêt disparaissant, cela se *décollerait* bien vite, et sans effort. Il s'y trouve bien quelques membres vraiment sectaires, pour garder les brimades de leur rituel, et ce qu'ils appellent l'honneur de l'Ordre maçonnique ; c'est peu de chose. Dans tout cet assemblage, où le vrai Dieu est conspué, Satan règne, et Satan, c'est la haine. La grande Thérèse disait : « *Le malheureux ! il n'aime pas !* » Où avez-vous rencontré l'amour chez les francs-maçons ? Lecteurs, faites vous-mêmes la réponse.

Le fait est que la secte aime le pouvoir, pour elle ; la liberté, pour elle ; la fraternité,pour elle ; l'égalité, pour elle ; la République, pour elle. C'est effrayant de voir comme elle veut tout diriger en France, au moyen des députés maçons, qu'elle régente la verge en main, comme on s'en persuadera au cours de cet exposé. Si les ministres manœuvrent mal à son gré, elle lance vers eux des messagers *ad hoc*, au point de fatiguer le Gouvernement. Mais que peut un ministre qui a gardé son indépendance, à certaine heure, et ose parler d'ouvrir la porte de la République ?





Vite, on le regarde de travers, et on agite sur sa tête le couperet où est écrit le terrible *ultimatum* maçonnique : *Se soumettre ou se démettre.* Nous plaignons profondément le Gouvernement ; car alors même qu'un ministre serait franc-maçon, quand il se sent chargé de la vie et de l'honneur d'une grande nation comme est la France, ses vues s'élèvent, ses horizons grandissent, il éprouve ce qui se passe en tout homme qui a charge d'âmes ; il est père et son cœur s'émeut, à moins qu'il ne soit une brute ou un démon. Je ne ferai jamais pareille injure à nos gouvernants.

Que dirons-nous du projet poursuivi à outrance par la secte contre le catholicisme ? Chez elle, c'est de la furie. Qu'on ne se récrie pas, mais que l'on prenne patience. Il suffira d'entendre les paroles, les discours, parfois les cris de rage des FF.·. qui monteront à la tribune maçonnique ou présenteront leurs vœux. Si MM. les députés les écoutent, vite nous allons entendre à la Chambre agiter les questions les plus sérieuses intéressant l'Eglise de France, en vue de les résoudre d'un façon injuste contre elle.

Au Convent, où triomphe en grand l'*associomanie*, on a vu un vrai défilé de questions religieuses, avec injonction aux membres maçons du Parlement de voter impitoyablement contre tout ce qui est catholique. A bas le budget des Cultes ! A bas le Concordat ! A bas les congrégations religieuses ! Dehors les fonctionnaires catholiques ! A mort le Catholicisme ! Qu'il disparaisse de la France et qu'on n'en parle plus ! Fous de joie dans cette cruelle espérance, ils ont cherché un moyen légal, comme les Juifs pour Jésus-Christ, d'en finir le plus vite possible, et ils se sont arrêtés à l'expédient d'une bonne *loi sur les associations*, qu'ils demanderont au diable de rédiger lui-même, ou de leur inspirer, s'il le préfère. Car ils sont en train de réhabiliter ce grand Révolté.

Hélas ! ces haines et ces orgies, parfois sacrilèges, nous mènent à la ruine complète : ruine de toute foi, de toute religion, de toutes mœurs honnêtes, de tout ordre, de tout honneur..., ruine entière de la France catholique. Nous avons étudié la Franc-Maçonnerie et l'avons suivie pas à pas dans sa marche à travers les nations, depuis la Pologne, sa première victime, dont nous dirons

les malheurs, jusqu'aux peuples modernes, qu'elle a saisis à la gorge et qu'elle étrangle : « Satan », a dit notre divin Maître, « fut homicide dès le commencement. » (Jean VIII, 44.) Partout nous avons vu le sang couler, les guerres sociales, les gibets et la guillotine qui se dressaient ; partout la ruine et la mort.

Qu'on se récrie contre nous, si nous ne le prouvons pas ; mais si nous disons la vérité, qu'on ouvre donc enfin les yeux et qu'on avise : *Caveant consules !*

I. Est-ce que les francs-maçons se proposent de s'imposer de plus en plus au gouvernement de la République Française ?

II. Leur projet est-il de détruire le Catholicisme en France, par tous moyens, principalement en y faisant triompher le système de la libre pensée ?

III. Quels malheurs attendent la France, si le projet anticatholique des francs-maçons se réalise parmi nous ?

Telles sont les trois questions auxquelles nous allons répondre, dans cet exposé.

PREMIÈRE QUESTION

Est-ce que les Francs-Maçons se proposent de s'imposer de plus en plus au gouvernement de la République Française ?

Ouvrons donc le Bulletin, page 256, et lisons :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Session de 1891

1re SÉANCE

Lundi 14 *septembre* 1891

« Conformément aux dispositions des articles 24 de la Constitution et 198 du Règlement, le G.·.-O.·. de France, régulièrement convoqué par pl.·. en date du 5 juin 1891, s'est réuni en Assemblée générale, en son hôtel, 16, rue Cadet, à Paris, le lundi 14 septembre 1891, à neuf heures du matin.

« Les travaux sont ouverts à la manière accoutumée par le F.·.

Thulié, président du Conseil de l'Ordre, assisté des membres du Conseil qui siègent à l'Orient.

« Les membres du Conseil dont les noms suivent occupent les divers offices, savoir :

Les FF.·. Vachier, 1er surv.·.
Lartigue, 2e id.
Dequaire, Or.·.
Sincholle, Secr.·.
Pouspier, Gr.·. Exp.·.
Amiable, Couv.·.
Moulnier, M.·. des cér.·.

Le Président donne lecture des excuses que certaines Loges, empêchées de se faire représenter au Convent de 1891, ont adressées à l'Assemblée. Ce sont les Loges de Levallois-Perret, Auch, de Châtillon-sur-Marne, du Havre, de Meulan, de Montrichard, de Pontarlier, de Quimper, des Sables-d'Olonne, de Villedieu, de Constantinople.

L'appel nominal est fait par le F.·. Sincholle, secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Ont répondu à l'appel de leurs noms les délégués dont les noms suivent. (D'autres sont venu après, qui figurent ici.)

Barré,	Dél.·.	loge	Admirateurs de l'Univers,	Paris.
Régnier,	—	—	Alsace-Lorraine,	—
Bourdin,	—	—	Amis bienfaisants,	—
Le Tertre,	—	—	Amis de la Patrie,	—
Murat,	—	—	Amis de la Tolérance,	—
De Vidau,	—	—	Amis triomphants,	—
Peltier,	—	—	Amitié,	—
Bonfils,	—	—	Atelier,	—
Tinière,	—	—	Avant-Garde maçonnique,	—
Burgues,	—	—	Avenir,	—
Cissay,	—	—	Clémente Amitié,	—
Lambret,	—	—	Clémente Amitié cosmopolite,	—
Dussol,	—	—	Cœurs unis,	—

Adrien Duvand	Dél.·.loge	Constante Amitié,	Paris.
Poullain,	— —	Devoir,	—
Thylstrup,	— —	Disciples du Progrès,	—
Lepelletier,	— —	Droits de l'Homme,	—
Simonin,	— —	École, Équité et Travailleurs unis.	—
Delaby,	— —	École mutuelle,	—
Lagarrigue fils,	— —	Émancipation,	—
Huret,	— —	Enseignement mutuel,	—
Sautret,	— —	Esprit moderne et Amis du Progrès,	—
Bujon,	— —	Evolution sociale,	—
Nouvelle,	— —	La France maçonnique,	—
Mille,	— —	La Franchise,	—
Bidou,	— —	Fraternité des Peuples,	—
Charpentier,	— —	Frères Unis inséparables,	-
Danel,	— —	Homme libre,	—
Pierre,	— —	Isis-Montyon,	—
Bourgoin,	— —	Jérusalem des Vall.·. égyp.·.,	—
Rodanet,	— —	Justice,	—
Fernand Maur.,	— —	Liberté de Conscience,	—
Parmentier,	— —	Lien des Peuples et Bienfaiteurs réunis.	—
Sagnes,	— —	Lutèce,	—
Collineau,	— —	Le Matérialisme scientifique,	—
Gouillon,	— —	Le Progrès,	—
Laffont,	— —	Renaissance,	—
Morot-Gaudry,	— —	Rose du Parfait Silence,	—
Gilbert,	— —	Ruche libre,	—
De Grandsagne,	— —	Temple de l'Hon.·. et de l'Union,	—
Lemaître,	— —	Thélème,	—
Bernollin,	— —	Trinosophes de Bercy,	—
Pompei,	— —	Union fraternelle,	—
Fontainas,	— —	Union et Persévérance,	—
Bertrand Mau.,	— —	Vrais Amis,	—
Badaire,	— —	Vrais Experts,	—
Troubat,	— —	Amis de l'Humanité,	. .
Luquain,	— —	Droit et Justice,	—

Bardillon,	Dél.·.	loge	Libre Pensée,	Paris.
Martin,	—	—	Parfaite Solidarité,	—
Clément,	—	—	Étoile polaire,	—
Mauger,	—	—	Union de Bellevile,	—
Petit,	—	—	Voltaire,	—
Davinière,	—	—	Zélés Philanthropes,	—
Sauvage,	—	—	Bienfaisance et Progrès,	Boulogne.
Dubreuil,	—	—	Rénovateurs,	Clichy.
Moulins,	—	—	Fraternité universelle,	Courbevoie.
Petitfrère,	—	—	Lumière,	Neuilly.
Lehujeur,	—	—	Le Lien fraternel,	Le Perreux.
Tissot,	—	—	Démocratie maçonnique,	Pantin.
Dubois, Emile,	—	—	Union philanthropique,	Saint-Denis.
Blavier,	—	—	Globe,	Vincennes.
Sentini,	—	—	Solidarité fraternelle,	Agen.
Jaubert,	—	—	Les Arts et l'Amitié,	Aix.
Viala,	—	—	L'Étoile des Cévennes,	Alais.
Alibert,	—	—	Parfaite Amitié,	Albi.
Guy,	—	—	La Fidélité,	Alençon.
Caulet,	—	—	Avenir Cévénol,	Anduze.
Lafargue,	—	—	Travail et Perfection,	Angers.
Chabrelot,	—	—	Amis de la Paix,	Angoulême.
Gamaury,	—	—	Étoile de la Charente,	—
Astier,	—	—	Concorde et Persévérance,	Annonay.
Maurellet,	—	—	Concorde Intime,	Apt.
Arrivets,	—	—	Solidarité,	Auch.
Michaut,	—	—	Réveil de l'Yonne,	Auxerre.
Fuzat,	—	—	Vrais Amis réunis,	Avignon.
Labrousse,	—	—	Les Amis réunis,	Baignes.
Lepage,	—	—	Régénération,	Bar-le-Duc.
Vincent,	—	—	Amis de la Nature et de l'H.·.,	Beaune.
Gérard,	—	—	Étoile de l'Espérance,	Beauvais.
Mourgues,	—	—	Vrais Amis réunis,	Bédarieux.
Thiault,	—	—	Tolérance et Fraternité,	Belfort.
Valbousquet,	—	—	Vrais Frères,	Bergerac.

Félix,	Dél.·.	loge	Sincérité, Parf.·. Union, Const. Amitié réunies,	Besançon.
Dupré, Léon,	—	—	Réunion des Amis choisis,	Béziers.
Couret,	—	—	Union et Prévoyance,	Blois.
Marbeuf,	—	—	Amis réunis,	Bordeaux.
Liégaux,	—	—	Anglaise, n° 204,	—
Roques,	—	—	Candeur,	—
Dalancourt,	—	—	Chevaliers de la Fraternité,	—
Dacosta,	—	—	Étoile du Progrès,	—
Cazenave,	—	—	Française d'Aquitaine,	—
Fontebride,	—	—	Française élue écossaise,	—
Carrère,	—	—	Francs Chevaliers St-André.	—
Picot,	—	—	Neuf Sœurs,	—
Carbonne,	—	—	Problème social,	—
Dupart,	—	—	Sincérité,	·
Lacoste,	—	—	Vérité,	—
Bonneval,	—	—	La Concorde de Bègles.	—
Lemaître,	—	—	Amitié,	Boulogne-sur-Mer.
Fichot,	—	—	Amitié Fraternelle,	Bourg.
Renaudie,	—	—	Fraternité,	Brive.
Aumont,	—	—	Thémis,	Caen.
Blanc,	—	—	Le Phare du Quercy,	Cahors.
Merchier,	—	—	Réveil du Calaisis,	Calais.
Conté,	—	—	Amis de la Science,	Cannes.
Barrau,	—	—	Les Vrais Amis réunis,	Carcassonne.
Château,	—	—	La Parfaite Alliance,	Carpentras.
Flamens,	—	—	Libre Pensée,	Castelsarrazin.
Mollo,	—	—	Concorde castillonnaise,	Castillon.
Lauth,	—	—	Cœurs unis,	Castres.
Teuly,	—	—	Fraternité,	Caussade.
Dugas,	—	—	Vrais Amis fidèles,	Cette.
Leureau,	—	—	Vrais Zélés,	Chalon-sur-Saône.
Bourgueil,	—	—	Fraternité,	Charleville.
Couty,	—	—	Avenir,	Châtellerault.
Barthélémy,	—	—	Étoile de la Hte-Marne,	Chaumont.



Barbet,	Dél.·.	loge	Fidèle Maçonne,	Cherbourg,
Faucillon-Boucher	—		Enfants de Rabelais,	Chinon.
Girod,	—	—	Enfants de Gergovie,	Clermont-Ferrand.
Fichon,	—	—	Liberté,	Cognac.
Terrisse,	—	—	Auguste Amitié,	Condom.
Leneslet,	—	—	Liberté et Progrès,	Coutances.
Labeyrie,	—	—	La Sobriété,	Dax.
Duchesne,	—	—	La Conciliation,	Dieppe.
Lévy,	—	—	L'Espérance couronnée.	—
Duthu-Céry,	—	—	Solidarité et Progrès,	Dijon.
Gautrot,	—	—	Val d'Amour,	Dôle.
Duputel,	—	—	La Ruche,	Elbeuf.
Chevreux,	—	—	La Fraternité vosgienne,	Epinal.
Leborgne,	—	—	Triple Unité,	Fécamp.
Delpech,	—	—	Fraternité latine,	Foix.
Déhays,	—	—	Emancipation brayonne,	Forges.
Frézouls,	—	—	Orion,	Gaillac.
Mauzan,	—	—	Les Amis des Hautes-Alpes,	Gap.
Froyard,	—	—	Vraie Réunion désirée,	Gray.
Schwérer,	—	—	Arts réunis,	Grenoble.
Roudergues,	—	—	Aménité,	Le Havre.
Leconte,	—	—	Gauloise,	Issoudun.
Lenoir,	—	—	Phénix,	Joigny.
Alisant,	—	—	Étoile de la Saintonge,	Jonzac.
Herbin,	—	—	FF.·. du Mont-Laonnois,	Laon.
Surchamp,	—	—	Le Réveil maç.·.,	Libourne.
Dumas-Guilin,		—	Les Artistes réunis,	Limoges.
Le Chevalier,	—	—	Humanité,	Lisieux.
Gaulion,	—	—	Prudente Amitié,	Lons-le-Saunier.
Rondeaux,	—	—	Nature et Philanthropie,	Lorient.
Casse,	—	—	Le Vœu natonal,	Lourdes.
Noble,	—	—	Asile du Sage,	Lyon.
Bizet,	—	—	Bienfaisance et Amitié,	—
Lagrange,	—	—	Candeur,	—
Portailler,	—	—	Chevaliers du Temple,	—
Maynard,	—	—	Étoile et Compas,	—

Bouvet,	Dél.·. loge	Parfait Silence,	Lyon.
Gonnot,	— —	Simplicité, Constance,	—
Guédy,	— —	Union et Confiance,	—
Berthelot,	— —	Arts réunis,	Mâcon.
Gaudry,	— —	Amis du Progrès,	Le Mans.
Jeannin (Marcel),	— —	Liberté par le Travail,	Mantes.
Tauzin,	— —	Justice,	Marmande.
Nolane,	— —	Amis du Travail,	Marseille.
Morpurgo,	— —	Parfaite Sincérité,	—
Nicolas,	— —	Parfaite Union,	—
Nugue,	— —	Phare de la Renaissance,	—
Wind,	— —	Réunion des Amis choisis,	—
Meyrenaud,	— —	Ordre et Progrès,	Maule.
Basile,	— —	Enfants d'Hiram,	Melun.
André.	— —	Union lozérienne,	Mende.
Ivolas,	— —	Union, Travail, Liberté,	Millau.
Lafaye,	— —	Espérance,	Monségur.
Périès,	— —	Parfaite Union,	Montauban.
Schwander,	— —	Amis éprouvés,	Montbéliard.
Bacon,	— —	La Concorde,	Mont-de-Marsan.
Constans,	— —	Union et Solidarité,	Montluçon.
Louvet,	— —	J.-J.-Rousseau,	Montmorency.
Durand,	— —	L'Union sincère,	Montpont.
Fléty,	— —	Zélés,	La Motte-Bouchot.
Billaud,	— —	L'Équerre,	Moulins.
Pierre, Alfred,	— —	Saint-Jean-de-Jérusalem,	Nancy.
Griveaud,	— —	Paix et Union,	Nantes.
Bergère,	— —	Libre Pensée,	Narbonne.
Andrez,	— —	Etoile de l'Avenir,	Neuilly-Pl.
Malfuson,	— —	L'Humanité,	Nevers.
Gaffié,	— —	La France démocratique,	Nice
Jaume,	— —	Philosophie cosmopolite,	-
Boucoiran,	— —	L'Écho du Grand-Orient,	Nîmes.
Robert,	— —	Adeptes d'Isis-Montyon,	Orléans.
Ménager,	— —	Véritable Amitié,	—
Morel,	— —	Union et Progrès,	Pacy-s/Eure.

Berdot,	Dél.·. loge	Le Réveil de Béarn,	Pau.
Picot,	— —	Amis persévérants, etc.	Périgueux.
Couture,	— —	Fraternelle beauceronne et gâtinaise,	Pithiviers.
Roux,	— —	La Tolérance,	Pons.
Charlot,	— —	Amis du Peuple,	Pontoise.
Boyer,	— —	Ligne droite,	Pont-Saint-Esprit.
Chantegrain,	— —	Amitié discrète,	Rambouillet.
Dupont,	— —	Sincérité,	Reims.
Paul Nardin,	— —	Le Travail,	Remiremont.
Louveau,	— —	Parfaite Union,	Rennes.
Tronche,	— —	La Tolérance,	La Réole.
Bouet,	— —	Fraternité vendéenne,	Roche-s/Yon.
Roche,	— —	Accord parfait,	Rochefort.
Dupeux,	— —	Union parfaite,	La Rochelle.
Malrieu,	— —	Parfaite Union,	Rodez.
Guéroult,	— —	Arts réunis,	Rouen.
Lecroq,	— —	Constance éprouvée,	—
Van Kœnigsveld,	— —	Persévérance couronnée,	—
Longuet-Galy,	— —	Raison,	—
Bauer,	— —	Vérité,	—
Couillaud,	— —	Triple Accord,	Royan.
Mantion,	— —	Fidèles d'Hiram,	Rueil.
Joliet,	— —	Amis du Lien,	Ruffec.
Ducornot,	— —	Intime Union,	Saint-Affrique.
Ponard,	— —	Réveil de la Montagne,	St-Claude.
Mazet,	— —	Elus,	St-Etienne.
Convers,	— —	Industrie,	—
Gordes,	— —	Progrès,	St-Geniès.
Journée,	— —	Bonne Foi,	St-Germain.
Louis,	— —	Egalité régénérée,	St-Jean-d'Angély.
Pierre Dumas,	— —	Le Trait-d'Union,	St-Nazaire.
Blondiaux,	— —	Justice et Vérité,	St-Quentin.
Ellia	— —	Fraternité bugeysienne,	St Sorlin.
Lyon,	— —	L'Unité,	Salon.
Barry,	— —	Parfaite Harmonie,	Sarlat.

Pannier,	Dél.·. loge	Persévérance,	Saumur.
Damuzaux,	— —	Egalité, Justice, Progrès,	Sedan.
Boë,	— —	La Concorde,	Sens.
Chauvin,	— —	Réveil du Parfait Silence,	Sisteron.
Waendendries,	— —	Patrie, Humanité,	Soissons.
Bergerol,	— —	Réveil du Lot,	Souillac.
Meignié,	— —	Amis de la Raison,	Tarare.
Baget,	— —	Propagation de la V.·. L.·.,	Tarbes.
Gras,	— —	Amis des Deux Rives,	Le Teil.
Laterrade,	— —	Candeur,	La-Teste-de-Buch.
Matheron,	— —	Réunion,	Toulon.
Baqué,	— —	Encyclopédique,	Toulouse.
Valès,	— —	Française des Arts,	—
Bonnefont,	— —	Indépendance française,	—
Barrau (Ernest)	— —	Parfaite Harmonie,	—
Delmas,	— —	Vrais Amis réunis,	—
Dameron,	— —	Concorde,	Tournus.
Chevallier,	— —	Démophiles,	Tours.
Leclercq,	— —	Etoile des Mers,	Le Tréport.
Desfoux,	— —	Etoile des Deux Pôles,	Trouville.
Pinel,	— —	Union fraternelle,	Troyes.
Tavé,	— —	Intime Fraternité,	Tulle.
Martin-Mazade,	— —	Humanité de la Drôme,	Valence.
Piguiet,	— —	Etoile neustrienne,	Vernon.
Caviale,	— —	Amis philanthropes,	Versailles.
Battandier,	— —	Cœurs unis,	Vesoul.
Prévot,	— —	Concorde,	Vienne.
Bannier,	— —	Persévérance,	—
Guitard,	— —	Réveil,	Villeneuve.
Monnier,	— —	Triple Union et Amitié,	Voiron.
Gueirouard,	— —	Bélisaire,	Alger.
Mermet,	— —	La Revanche,	Aïn-Témouchent.
Duval.	— —	Hippône,	Bône.
Riffard,	— —	Union et Progrès,	Constantine.
Hirsch,	— —	L'Etoile,	Mascara.
Blum,	— —	Trinosophes africains,	Mostaganem.



Ruault,	Dél.·. loge	Union africaine,	Oran.
Bertrand,	— —	Libre Pensée,	St-Denis-du-Sig.
Beaumont,	— —	Maçons réunis,	Sidi-bel-Abbès.
Guibal,	— —	L'Union de Tlemcen,	Tlemcen.
Tamisey,	— —	Nouvelle Carthage,	Tunis.
Venturini,	— —	Réveil de l'Orient,	Saïgon.
Gassier,	— —	Fraternité tonkinoise,	Hanoï.
Serin,	— —	Union sénégalaise,	St-Louis,
Alépée,	— —	Amitié,	Saint-Denis.
Levasseur,	— —	Elus d'Occident,	Basse-Terre.
Imberton,	— —	La Paix,	Pointe-à-Pître.
Courdaveaux,	— —	L'Union calédonnienne,	Nouméa.
Véron,	— —	La Fraternité,	Genève.
Aussel,	— —	Sagesse,	Barcelone.
Jeannin, Louis.	— —	Phénix,	Corfou.
Blanchon,	— —	Hiram,	Botuschani.
De Serres,	— —	Le Phare hospitalier,	Braïla.
Benoît-Lévy,	— —	Sages d'Héliopolis,	Bucarest.
Duca,	— —	Etoile de la Dobroudja,	Constantza.
Roche,	— —	Disciples de Pythagore,	Galatz.
Cercueil,	— —	Union,	Plojesti.
Iverlet,	— —	Etoile du Bosphore,	Constantinople.
Maupas,	— —	Le Progrès,	—
Huguet,	— —	La Syrie,	Alep.
Gouffé,	— —	Le Liban,	Beyrouth.
Lallemand,	— —	Les Pyramides d'Egypte,	Alexandrie.
Dupuy,	— —	Les Amis du Progrès,	Mansourah.
Delmas,	— —	La Bienfaisance,	Port-Louis.
Soulier,	— —	Patrie, Humanité,	Mexico.
Mayer,	— —	Amie des Naufragés,	Buenos-Ayres.
Zypressembaum,	— —	Amis de la Patrie,	Montévidéo.
De Hérédia.	— —	Amour de la Vérité,	Wellington.
Choléwa-Chudzinski,	Dél.·. loge	Nouvelle Volubilis,	Tanger.

Prêtent également leur obligation, les membres du Conseil de l'Ordre dont les noms suivent :

Allal-Abdi,	Oran.	Baigue,	Besançon.
Amiable,	Nice.	Bayle,	Bordeaux.
Arbola,	Toulouse.	Betbèze,	Lourdes.
Blatin,	Paris.	Lartigue,	Givet.
Cabadé,	Agen.	Lombard,	Paris.
Croissant,	Paris.	Moulnier,	Moulins.
Dequaire-Grobel,	Aix.	Opportun,	Paris.
Doinel,	Orléans.	Pasquier,	Avignon.
Doumer,	Paris.	Pétrot (Albert),	Paris.
Fabre,	Lyon.	Poulle,	Poitiers.
Faure (Fernand),	Bordeaux.	Ruffault,	Rouen.
Foussier.	Paris.	Sincholle,	Clichy.
Grégoire,	Nîmes.	Thulié,	Paris.
Jeanvrot,	Angers.	Vachier,	Marseille.
Lagache,	Paris,	Viguier,	Paris.

L'Assemblée procède au tirage au sort des délégués appelés à composer les bureaux des élections pour la nomination des officiers de l'Assemblée.

Les FF.·. Nolane, Gaffié, Nouvelle, Moulins et Viala sont désignés pour former le premier bureau.

Les FF.·. Gouillon, Constans, Boë, Cazenave et Régnier sont désignés pour former le deuxième bureau.

L'Assemblée décide que le scrutin sera ouvert de deux à trois heures.

Le F.·. *Président* rappelle au F.·. Grand-Expert la décision relative à la récolte des tickets d'entrée et de sortie des délégués.

Le F.·. *Fontebride*, délégué de la L.·. *Franç.·. élue écoss.·. et Amitié réunies* à l'O.·. de Bordeaux, demande à prêter son obligation, quoique sa Loge ne soit pas à jour avec le Trésor, et il en explique les raisons, qui sont acceptées par l'Assemblée.

En conséquence, ce F.·. prête son obligation.

La séance est suspendue à onze heures un quart.

***

La séance est reprise à deux heures sous la présidence du F.·. Thulié, président du Conseil de l'Ordre.

Un certain nombre de délégués prêtent leur obligation.

Le *Président* fait connaître que les bureaux sont ainsi constitués :

1er Bureau.

Président : le F.·. Gaffié.
Secrétaire : le F.·. Dupré.

Lemaître (Arthur), Jaubert, Dugas, Duputel, Roudergues, Jeannin (Marcel), Roux, Joliet, Pannier, Baget, Chevallier, Gueirouard, Aussel, Zypressembaum, Viguier, Adrien Duvand, Danel, Morot-Gaudry, Alibert, Valbousque, Dupart, Leconte, Lagrange, Bergère, Blanchon, Mauger, Fabre, Davinière, Mazet, Guéroult, Courdaveaux, Couture.

2e Bureau

Président : le F.·. Thiault.
Secrétaire : le F.·. Ponard.

Dussol, Tissot, Mourgues, Bourdueil, Fichon, Froyard, Ivolas, Durand, Berdot, Malrieu, Damuzeaux, Prévôt, Duval, Blum, Imberton, Lartigue, Le Tertre, Gautrot, Moulins, Nolans, Audrez, Barreau (Ernest), Alépée, Martin-Mazade, Boyer, Cazenave, Peltier, Bonneval, Gérard, Tinière.

3e Bureau.

Président : le F.·. de Hérédia.
Vice-Président : le E.·. Schwérer.
Secrétaire : le F.·. Merchier.

De Grandsagne, Fuzat, Carrère, Duchesne, Rondeaux, Guédy, Fléty, Louveau, Robert, Blondiaux, Gras, Tavé, Guibal, Duca, Dupuy, Vachier, Bonfils, Bertrand (Maurice), Dubreuil, Maurellet, Château, Surchamp, Gaulion, Périès, Battandier, Clément, Fontainas, Martin, Duthu-Céry, Mayer.

4e Bureau.

Président : le F.·. Ducornot.
Secrétaire : le F.·. Constans.

Rodanet, Labrousse, Lepage, Delpech, Casse, Gonnot, Picot,

Pierre Dumas, Bonnefond, Guitard, Tamisey, Cercueil, Allal Adbi, Dequaire, Pasquier, Sincholle, Delaby, Collineau, Dubois, Arrivets, Dalancourt, Leneslet, Tauzin, André, Iverlet, Sautret, Riffart, Lehujeup, Burgues, Bergerol.

5e BUREAU.

Président : le F.·. de Serres.

Secrétaire : le F.·. Couty.

Luquain, Sentini, Lacoste, Girod, Mauzan, Schwander, Jaume, Ménager, Van Koningsweld, Gordes, Baqué, Monnier, Mermet, Levasseur, Delmas, Firmin, Foussier, Poulle, Barré, Pierre (Etienne), Gouillon, Troubat, Caulet, Marbeuf, Faucillion-Boucher, Le Chevalier, Berthelot, Basile, Boudin, Fontebride, Lepelletier, Hirsch, Nugue.

6e BUREAU.

Président : le F.·. Flamens.

Secrétaire : le F.·. Huret.

Chabrelot, Félix, Barthélemy, Malfuson, Bouet, Couillaud, Louis, Dameron, Leclercq, Bertrand (Louis-Aristide), Véron, Maupas, Arbola, Pétrot (Albert), Lambert, Charpentier, Petit, Lafargue, Couret, Barrau (Etienne), Dehays, Bouvet, Billaud, Meignié, Griveaud, Blatin, Piguiet, Opportun, Gouffé, Cissay.

7e BUREAU.

Président : le F.·. Lafaye,

Secrétaire : le F.·. Michaut.

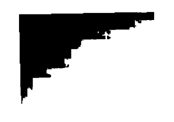
Bidou, Aumont, Mollo, Barbet, Lenoir, Nicolas, Boucoiran, Chantegrain, Lecrocq, Lyon, Delmas (Louis), Caviale, Beaumont, Jeannin (Louis), de Choléwa-Chudzynski, Amiable, Grégoire, Murat, Bujon, Sauvage, Viala, Gamaury, Roques, Labeyrie, Portailler, Tronche, Desfoux, Faure (Fernand), Picot, Pompeï, Lagache, Pierre (Alfred), Jeanvrot.

8e BUREAU.

Président : le F.·. Roche de *Rochefort*

Secrétaire : le F.·. Benoît Lévy.

Parmentier, Bardillon, Dacosta, Conté, Lévy, Bizet, Gaudry,



Louvet, Robert, Journée, Waendendries, Bannier, Ruault, Serin, Lallemand, Cabadé, Régnier, Lagarrigue fils, Badaire, Guy, Liégaux, Renaudie, Frézouls, Morpurgo, Valès, Alisant, Laffont, Convers, Blavier, Terrisse, de Vidau.

9e Bureau.

Président : le F.·. Maynard.
Secrétaire : le Fr.·. Huguet.

Poullain, Astier, Lemaître (Emile), Leborgne, Noble, Bacon, Dupont, Dupeux, Ellia, Boë, Pinel, Venturini, Gassier, Soulier, Baigue, Moulnier, Thulié, Simonin, Nouvelle, Gilbert, Petitfrère, Vincent, Fichot, Dumas-Guilin, Chauvin, Roche (Onésime), Wind, Maurice (Fernand), Leureau, Laterrade, Teuly, Morel.

Commission des finances.

Les FF.·. Maynard, président ; Rodanet, secrétaire ; Aussel, Blum, Huret, Lenoir, Renaudie, Schwérer et Troubat.

Commission des dégrèvements.

Les FF.·. Leconte, président ; Merchier, secrétaire ; Alépée, Bertrand, Iverlet, Laffont, Lepelletier, Lyon, Petit-Frère.

Commission des vœux.

Les FF.·. Nicolas, président ; Benoit Lévy, secrétaire ; Bergère, Clément, Couret, Couty, Gouillon, Huguet, Martin-Mazade.

Commission des récompenses.

Les FF.·. Journée, président ; Mourgues, secrétaire ; Blondiaux, Bourdin, Duputel, Lafargue, Lauth, Lecrocq, Poullain.

⁂ Le F.·. *Thulié* porte à la connaissance de l'Assemblée la décision suivante prise par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 13 septembre :

« Le Conseil de l'Ordre décide :

« Le Conseil de l'Ordre ne se fera pas représenter officiellement aux obsèques des FF.·.-Maç.·. dont les funérailles présenteront un caractère confessionnel quel qu'il soit. » *(Marques d'approbation.)*

Le F.·. Président donne connaissance du résultat du scrutin pour l'élection du Président de l'Assemblée.

Votants : 251
Majorité absolue : 126

Le F.·. Fontainas a obtenu 206 voix. Il est proclamé Président du Convent de 1891.

Le F.·. Thulié lui adresse les paroles suivantes :

« Mon T.·. C.·. F.·., c'est avec une grande joie que je vous remets ce maill.·. Vous êtes un Maç.·. zélé, ardent et fidèle. Votre talent de jurisconsulte a servi le G.·.-O.·. dans ses difficultés financières, l'Assemblée vous en témoigne sa reconnaissance. C'est avec une grande joie, je le répète, que je vous remets ce maill.·., signe de la Présidence. »

— On tire une triple batterie en l'honneur du nouveau Président, dont le nom semble étranger, comme l'était celui de Garibaldi.

Le F.·. Fontainas répond : « Dès que j'ai été appelé à faire partie du Convent, je ne sais par quelle circonstance heureuse, vous m'avez témoigné tant d'amitié, tant d'affection, tant de fraternité, que j'eusse été un ingrat si je n'avais pas donné à la Franc-Maçonnerie française toute l'affection, tout le dévoûment, tout le zèle, toute l'énergie dont j'étais capable. (*Applaudissements.*) C'est donc une dette que je paye lorsque je me dévoue à la Franc-Maçonnerie.

« MM.·. FF.·., après avoir dit ce que j'ai dans le cœur, ce que je pense, l'extrême reconnaissance dont je suis animé, je dois vous dire également que j'ai le devoir de m'inspirer des exemples qui m'ont été donnés par mes prédécesseurs, de chercher à diriger les travaux de cette Assemblée avec la plus absolue impartialité, avec le désir de les faire aboutir. Je n'ai, je le répète, qu'à m'inspirer des exemples qui m'ont été donnés ; mais pour y réussir, il me faut votre concours. Il faut que nous donnions un nouvel exemple de calme, de travail, de force à nos adversaires, dont le masque a été arraché il y a deux ans, mais qui manifestent aujourd'hui tous les dehors trompeurs, avec la pensée de décrire un

mouvement tournant, qui manifestent, dis-je, la pensée de porter atteinte à la République, à laquelle ils semblent vouloir faire adhésion. — Vous savez à qui je fais allusion. Nous avons dit, MM.·. FF.·., et je crois qu'il est du devoir du Président qui a l'honneur de diriger vos trav.·. de le rappeler, nous avons à répondre aux cris, aux protestations, aux récriminations dirigées contre la Franc-Maçonnerie, non seulement par des paroles, mais par des actes, en démontrant que la Franc-Maçonnerie est digne d'être à l'avant-garde du progrès ; qu'elle est digne de diriger la République. On le dit, et c'est vrai. En définitive, qu'a-t-elle fait ? Elle a consacré — peut-être pas totalement encore — les principes que nous proclamons et défendons depuis longtemps : la liberté, nous l'avons ; l'égalité, nous l'avons également; mais nous devons faire pénétrer dans les lois, et je crois que c'est aujourd'hui le devoir de la Franc-Maçonnerie, nous devons faire pénétrer l'esprit de fraternité dans la solution des questions sociales. (*Bravos*). Voilà de quelle pensée, je crois, nous devons nous inspirer ; et je ne fais là que rappeler ce que le Conseil de l'Ordre lui-même indique à toutes les L.·. avec l'assentiment de tous les Maç.·. français. »

Nous avons entendu le F.·. Fontainas, à peine installé au fauteuil de la présidence et armé de son maillet, déclarer que la Franc-Maçonnerie a mission pour diriger la République française. Mais qui donc lui a donné cette mission ? De quel pays ce Vén.·. la lui apporte-t-il ? D'Italie ou d'Allemagne ? Certain journal parlait naguère du F.·. Fontainas, bien il ferait d'étudier la question que nous posons ici ; car aujourd'hui il faut former nos bataillons, si nous voulons éviter d'être écrasés.

Voilà donc les FF.·. à l'œuvre pour légiférer selon leur doctrine du *Naturalisme*, a dit Léon XIII, et comme le mot sonne mal avec sa queue en *isme*, ces Messieurs ont adopté l'expression de *Libre Pensée*. Il y a dans ce mot-là de l'*r* et de la liberté. Pourvu « qu'on en prononce le nom, dit Bossuet, tout le monde suit ».

Nos libres penseurs du Parlement, membres de la Maçonnerie, savent donc dans quelle voie ils doivent diriger la République française.

Mais la République française, c'est la France. Et vous prétendez, vous, francs-maçons, qui n'êtes que quelques milliers d'hommes, composer la République française qui compte plus de trente-cinq millions de catholiques ? C'est absurde !

N'importe ! Ils sont à l'œuvre, et avec leurs lois, ils empoisonnent tout, depuis l'enfant jusqu'aux vieillards.

Le F.·. Thulié.

Le F.·. Thulié, président du Conseil de l'Ordre, va nous révéler à sa manière les principes de direction que la Franc-Maçonnerie veut inoculer à la République française. Appelé à faire l'éloge funèbre de quelques FF.·. maçons, il parle ainsi :

« MM.·. FF.·.,

« La Fédération du G.·.-O.·. de France a perdu dans le courant de l'année qui vient de s'écouler quelques-uns de ses membres les plus anciens et les plus actifs. En saluant leur mémoire, rappelons en quelques mots ce qu'a été leur vie, entièrement remplie par leur dévoûment à la cause de la Maçonnerie et du progrès. D'ailleurs, le seul fait d'appartenir à la Maçonnerie et de remplir les devoirs qu'elle impose est un acte de courage, ne l'oublions pas dans un excès de modestie, et à ce seul titre, nous pourrions rendre à nos FF.·. un hommage mérité. En entrant dans notre Fédération, le citoyen fait abnégation de ses intérêts, il consacre son temps et son argent à l'évolution libérale ; persécuté souvent dans ses affaires profanes, combattu quelquefois dans son propre foyer, il ne peut, en dehors de la Maçonnerie, compter que sur ses propres forces, et n'espère d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli et l'appropation de ses frères, désintéressés comme lui-même. Que notre constance ne soit pas ébranlée ! Nous avons derrière nous un passé glorieux ; nous voyons chaque jour l'idéal de la Maçonnerie se réaliser ; grâce à nos efforts persévérants, nons avons fondé définitivement la République en France, les grands principes de la liberté civile et de la libre pensée pénètrent les esprits dans les pays les plus asservis par la tradition despotique, et nous sentons autour de nous les trônes

chanceler. On peut entrevoir le jour où la Fédération maçonnique aura fait de l'Europe une Fédération républicaine à son image...»

Nous avouons que ce langage nous étonne. Nous n'avions jamais pensé qu'un franc-maçon fît abnégation de ses propres intérêts, en entrant en loge, et lorsque nous parcourons l'échelle sociale pour contempler les catholiques en belle position, nous trouvons qu'il y a pour le moins trois personnages, juif, protestant, franc-maçon (c'est tout un) contre un seul catholique. Comptons, par exemple, les préfets juifs, protestants, libres penseurs, en France : combien de préfectures pour les catholiques ? C'est la Maçonnerie qui dirige, dit-elle, la République ; après l'avoir fondée, elle travaille donc à son profit.

C'est vrai, la secte perd de son crédit, un *peu* ; mais c'est depuis qu'on la démasque ; depuis qu'elle oublie elle-même la modestie du silence et de la bonne tenue. Comment, d'ailleurs, le F.·. Thulié veut-il qu'une épouse chrétienne, qui entend former ses enfants semblables à elle-même, écoute le père de ses enfants leur vanter la libre pensée, mère des mœurs libres, sans s'attrister, pleurer et se plaindre ? Tant mieux, s'il est vrai qu'aujourd'hui le maçon ne soit plus approuvé que par le maçon son frère de Loge. C'est une preuve que si nous parvenions à déloger la secte du Parlement, elle devrait rentrer chez elle, puisque dans la Société elle ne trouve que *désapprobation*. Or, cette Société n'est pas autre que la France républicaine ! Cher F.·. Thulié, croyez-moi, il y a une autre satisfaction que celle du devoir accompli : c'est le bonheur d'avoir plu à Dieu, auteur des lois, sans lesquelles il n'y aurait de devoir envers personne et pour personne. Le plaisir que vous éprouvez au bruit des trônes et des autels qui s'écroulent, et l'idéal que vous rêvez, décrété par Mazzini à Genève, en 1866, sentent Lucifer et la révolte sanglante. Tout cela, mon F.·., est fort mauvais et respire le Cosmopolitisme, que vous cultivez et qui vous a inspiré d'écrire aux Italiens pour les féliciter d'avoir insulté le Pape, la France et les Catholiques. Pour moi, je suis Français et j'aime ma patrie à la vie et à la mort. Si je n'étais pas Français, eh bien, je voudrais l'être.

Le F.·. Thulié fait donc l'éloge funèbre des FF.·. Dalsace,

Depeaux, Moreau, et au cours de ces éloges, il dit : « Soit que, par négligence, ils n'aient pas marqué leur volonté d'une façon suffisamment nette, soit que, dans un sentiment de tendresse pour ceux qu'ils laissaient, ils aient craint de froisser leur cœur par un enterrement civil, les funérailles de ces trois FF.·. éminents ont été religieuses. Aujourd'hui cependant, et plus que jamais, il est indispensable de n'avoir aucune faiblesse et de mourir comme on a vécu. Les adversaires de la libre pensée emploient en ce moment une stratégie habile qui nous oblige à nous tenir sur nos gardes. Un prince de l'Eglise, audacieux et intelligent, se proclame républicain et entraîne tout le clergé qui, hier, combattait à outrance la République. Le Pape lance une Encyclique qu'il dédie aux ouvriers, manifeste d'Escobar, il est vrai ; car, d'une part, il s'écrie : « Si les hommes obéissent « aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que « s'opérera l'union.... ils sauront que tous les biens de la nature, « tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indis- « tinctement à tout le genre humain. » D'un autre côté, ce nouvel ami des ouvriers chante la propriété et les droits acquis, en fait presque un sacrement et combat énergiquement le socialisme. »

Après une tirade pareille, où l'orateur s'oublie jusqu'à vouloir imposer à toute la France le système absurde de la libre pensée, c'est-à-dire de la négation absolue de toute autorité enseignante et de toute religion positive ; jusqu'à injurier une Encyclique que les hérétiques et les schismatiques ; en un mot, les ennemis du Catholicisme admirent et louent publiquement, en vérité, ce n'est là, de la part de la Franc-Maçonnerie, qu'une prétention ridicule ; et si leur rêve insensé venait à se réaliser jusqu'au bout, pour la France ce serait la plus profonde des humiliations et le plus cruel des châtiments. Non, non : le Christ, qui aime toujours les Francs, ne nous abandonnera pas. Il a vu notre nation aux pieds de son Vicaire, nos ouvriers faire couler de ses yeux des larmes d'une douceur infinie ; il a entendu les accents de notre indomptable jeunesse catholique, il aura pitié une fois encore de notre généreuse nation.

DEUXIÈME QUESTION

Le projet des Francs-Maçons est-il de détruire absolument le Catholicisme, en France et partout ?

Pour le prouver, nous commencerons par exposer ce qu'elle fait de ses adeptes, alors qu'ils ont gardé encore quelque chose de leur foi religieuse. Nous éprouvons comme un regret pour l'honneur de la magistrature française en redisant les paroles d'un magistrat franc-maçon ; mais nous sommes plus amis de la vérité que de Platon. Le président de chambre, qui va parler, venait de recevoir la plus haute distinction que donne la Maçonnerie : une médaille d'or. Voici comment il répond :

Le F.·. Poulle. — « MM.·. FF.·., il m'est bien difficile de parler. Je voudrai me taire, mais je ne le puis. La plus haute récompense maçonnique, ce sont vos applaudissements, ce sont les paroles si affectueuses de mon ami Fontainas, c'est cette sympathie que vous me témoignez depuis de longues années, cette confiance que vous n'avez jamais cessé d'avoir en moi, et croyez-le bien, MM.·. FF.·., si vous m'avez décoré du cordon du G.·.-O.·. D.·. F.·., c'est parce que, au sein de vos assemblées, de vos at.·., j'ai puisé les principes que j'ai toujours mis en pratique depuis que je suis maç.·., c'est la Maçonnerie qui m'a fait ce que je suis. J'étais républicain dès ma naissance ; car je suis le petit-fils de l'ami intime d'un grand républicain mort sur l'échafaud : mon grand-père était l'ami intime de Camille Desmoulins ; il m'a toujours élevé dans les principes républicains. Mais il y avait autre chose qu'il fallait chasser de mon esprit, c'était cet enseignement réformiste qui était donné à cette époque par les pires ennemis de la civilisation et de la libre pensée. (*Applaudissements.*) Lorsque je suis entré chez vous, dans la L.·. de l'*Athénée français*, G.·.-O.·. de Paris, j'étais étudiant et, si j'étais républicain, je n'étais point encore libre penseur ; c'est vous, maçons, qui m'avez rendu libre penseur ; c'est vous qui m'avez confirmé dans mes opinions républicaines, c'est vous qui m'avez fait ce que je suis, qui m'avez toujours aidé

dans les circonstances difficiles. Je vous dois donc une reconnaissance profonde... » *(Vifs applaudissements.)*

La seule conclusion que nous tirerons de ce discours, qui nous émeut péniblement, parce que nous avons su apprécier les magistrats et le beau renom de la magistrature française, c'est que la Franc-Maçonnerie, au lieu de respecter la foi de ses adeptes, en fait des libres penseurs assez ingrats pour appeler ceux qui les ont élevés jusqu'à l'école de droit : « les pires ennemis de la civilisation. »

Parlons du vœu Pochon, objet d'une ardente discussion durant la tenue du Grand Convent de septembre dernier. La haine du catholiscisme y apparaît dans son âpreté.

Vœu Pochon

Le F.·. Président. — Je donne la parole au F.·. Nicolas, président de la Commission des vœux.

Le F.·. Nicolas. — « MM.·. FF.·., la Commission des vœux... va vous faire une proposition relativement au vœu Pochon. Cette déclaration complète le rapport sommaire présenté hier par le F.·. Gouillon. Elle est ainsi conçue :

« Considérant que le vœu Pochon ne tend pas à insérer dans la loi le désidératum qu'il contient ; mais qu'il aboutit à faire voter par la Chambre un ordre du jour sur l'orientation anticléricale du Gouvernement ;

« Considérant que les menées cléricales sont plus actives que jamais ; qu'il faut se défier du procédé jésuitique qui veut faire accepter le régime républicain pour pénétrer et absorber la République et en traverser les principes au profit de l'Eglise ; que les administrations publiques ouvrent largement leurs portes aux candidats soutenus par des cléricaux, les favorisent au détriment des candidats sortis des écoles de l'Etat ;

« Qu'il est urgent de convier les ministres à tenir davantage la main à ce que leurs administrations soient épurées et tout au moins ne fassent pas de recrues nouvelles dans les élèves sortis des établissements cléricaux ;

« Que c'est cette indication que contient le vœu Pochon ;



« Que c'est donc le vote d'un ordre du jour de ce genre qu'il demande au Parlement ;

« Considérant qu'il est impossible de transformer le vœu en loi ;

« Que le vote de cette loi créerait des difficultés et n'empêcherait pas le cléricalisme de continuer ses efforts ;

« Que les jésuitières enverraient leurs élèves dans les écoles de l'Etat comme externes et continueraient à les recevoir dans leurs internats ;

« Que c'est à l'énergie gouvernementale qu'il faut faire appel et que, pour atteindre les menées cléricales, il faut frapper les congrégations et détruire la mainmorte.

« L'Assemblée se rallie aux idées qui ont présidé à l'élaboration du vœu Pochon ;

« Elle demande aux membres du Parlement d'exercer une action permanente et active sur les ministres et les directeurs dans les ministères pour que les nominations et l'avancement soient réservés aux seuls républicains ;

« C'est par conséquent d'une manière bien nette et bien précise que la Commission vous demande de voter ces résolutions en les faisant précéder des considérants qu'elle croit devoir vous présenter aujourd'hui. »

Catholiques, mes frères, lisez et méditez cette proposition du F∴ Nicolas, président de la Commission des vœux, et bien vite vous verrez que ce n'est pas autre chose qu'un cordon, envoyé à la mode turque au Parlement, pour étrangler le catholicisme.

Ne pouvant faire une loi du vœu Pochon, ils le donnent, ils l'imposent aux députés francs-maçons comme règle de conduite, et comme orientation au Gouvernement. Ainsi, il est entendu en Loge, que députés, ministres et Gouvernement, doivent obéir à la Fédération maçonnique qui les a faits ce qu'ils sont : *se soumettre ou se démettre.*

Ils ont peur de notre adhésion à la République. Ils sentent que si tous les catholiques y entraient en masse, vite, nous les aurions jetés par les fenêtres de la Chambre afin de mettre de l'ordre dans la maison. -- Rassurez-vous, Messieurs les Maçons ; si cela



arrive, nous serons bons princes. Vous resterez maçons, si cela vous plaît; mais ne disposant plus du pouvoir, vous aurez beau tramer dans l'ombre vos complots, vous n'arriverez plus à guider la République. Et puis, vous qui régentez les catholiques, avec une verge de fer, vous apprendrez que nous avons de vraies notions, en fait de vérité, de justice, de liberté et d'ordre.

Oui, hâtez-vous « de convier les ministres à tenir davantage la main à ce que leurs administrations soient épurées... ». Ceux qui leur succéderont pourraient bien ne plus se soumettre, n'étant plus vos créatures. Malgré cela, on sent que nos ministres éprouvent quelque répugnance à faire cette besogne maçonnique de coupe-gorges, et nous leur en savons gré ! Cela nous permet de distinguer encore entre Gouvernement et Franc-Maçonnerie.

« C'est à l'énergie gouvernementale qu'il faut faire appel et que, pour atteindre les menées cléricales, il faut frapper les congrégations et détruire la mainmorte. » F.·. Nicolas, vous devenez F.·. terrible. Ah ! que vous êtes bien vrai disciple de la secte, qui a Satan pour chef ! « Satan, a dit Notre Seigneur Jésus-Christ, Satan qui fut homicide dès l'origine. » C'est lui qui, vous dirigeant, dirige la République française, se met insolemment, grâce à vous tous, à la place de son Maître, le Christ, vrai Roi des Francs, comme la Vierge, sa Mère, en est la Reine. Ce Roi et cette Reine, nous les garderons malgré vous; et, leur heure venue, ils reprendront place dans leur royaume, qui n'est autre que l'Eglise catholique, dont la France demeure toujours la Fille aînée.

Et maintenant, venez, orateurs, et discutez à plaisir la proposition de la Commission des vœux.

Le premier qui apparaît, c'est le F.·. Courdaveaux. Il trouve qu'on fait fausse route; que l'Ordre oublie ses principes, et son engagement de ne pas inquiéter les FF.·. pour leurs idées et leurs croyances, etc. On lui en sait peu gré, et quelqu'un lui jette à la tête ce reproche de préférer les principes au triomphe de la République. Le F.·. Doinel lui dit crûment : « Vous n'êtes pas dans l'esprit de la Révolution. »

Quoi qu'il en soit, le F.·. Courdaveaux continue et dépose son

vœu. Cela fait que le Président en a quatre en main. Il les lit, et voici que le F.·. Bourgueil prend la parole avec feu, les discute, les combat, et finit par cette conclusion pour le moins véhémente :

Le F.·. Bourgueil. — « MM.·. F.·., ce n'est pas une loi qui vous est proposée, c'est un but que je vous demande de placer. Vous qui avez toujours été à l'avant-garde de la démocratie, vous qui avez toujours servi de guides à nos législateurs, eh bien, indiquez-leur par votre vote que l'instruction religieuse doit disparaître de la France. Ce qu'il faut, c'est la suppression de ces maisons religieuses, et c'est pour cela que je m'associe à l'amendement présenté par le F.·. Blatin. Ce qu'il faut, c'est que les cœurs et les intelligences de nos enfants ne soient plus empoisonnés par ces hommes. Ils ont voulu nous prendre nos cœurs et nos intelligences : à notre tour, frappons-les sans pitié, frappons-les où ils nous ont frappés : à la tête. »

Nous avons entendu : « Indiquez-leur par votre vote que *l'instruction religieuse doit disparaître de la France,* » avec les Congrégations, avec le Clergé, avec les Evêques par conséquent, puisque leur mission à tous est d'instruire la France des principes du Christianisme. « Frappons-les sans pitié », dit le F.·. Bourgueil, oubliant que le cœur est un empire où personne ne peut pénétrer malgré nous, pas même Dieu, qui nous a faits libres jusque-là. Si les maîtres de cet honorable lui ont pris son cœur, c'était pour qu'il fût à Dieu, vrai milieu des intelligences et des cœurs. Hélas ! comme le F.·. Poulle l'a si bien dit : la Maçonnerie en a fait un libre penseur, et c'est elle qui l'a frappé à la tête, on le voit bien.

Mais revenons à la proposition de la Commission et aux paroles du F.·. Bourgueil, où il est fait allusion à l'amendement du F.·. Blatin. Cet amendement achève de nous révéler la mainmise de la Maçonnerie sur le gouvernement de la France et sa haine contre le Catholicisme. Nous insérons ici ledit amendement, afin de ne rien laisser dans l'ombre.

« Voici, dit le Président du Convent, la proposition complémentaire du F.·. Blatin, elle est ainsi conçue :

« Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convo-

quer à l'hôtel du G.·.-O.·., chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

« Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

« Ces communications officielles du G.·.-O.·., ainsi que les échanges de vues qui les suivront, devront être faites dans un de nos temples, sous la forme maçonnique, au grade d'app.·., le Conseil de l'Ordre dirigeant les travaux, les invités se tenant sur les colonnes.

« Dans la plus prochaine réunion de cette nature, le Conseil de l'Ordre demandera aux membres maçons du Parlement à s'associer à toute interpellation parlementaire qui devrait être suivie d'un ordre du jour invitant le Gouvernement à ne choisir désormais ses jeunes fonctionnaires que parmi les candidats élevés dans les établissements de l'Etat, à faire néanmoins une enquête scrupuleuse sur l'attitude politique de ces candidats, et à ne plus admettre au concours, pour toutes les grandes écoles civiles ou militaires, que ceux qui auront passé au moins les deux dernières années dans un collège de l'Etat ou dans un établissement assimilé.

« Les membres maçons du Parlement seront également invités, par le Conseil de l'Ordre, à s'associer énergiquement à toutes les mesures destinées à défendre la République contre les dangers, chaque jour plus menaçants du cléricalisme, notamment à celles qui tendraient à la suppression des congrégations religieuses.

« Il devrait enfin exiger du Gouvernement, que l'Université française veuille bien se souvenir, ce qu'elle semble avoir complètement oublié aujourd'hui, que sa mission ne consiste pas seulement à donner l'instruction aux générations nouvelles, mais encore à leur inculquer une éducation profondément laïque et républicaine. »



Le compte rendu analytique du Convent porte, page 8 : « La proposition additionnelle du F.·. Blatin, après avis favorable de l'Orateur, est votée à l'unanimité. »

Il est ensuite procédé au scrutin public de la proposition, sur son ensemble.

Nombre de votants.....	273
Pour l'adoption..........	270
Contre......................	3

Ce résultat est accueilli par des applaudissements prolongés et le cri de : *Vive la République!*

Nous laissons aux lecteurs des pages qui précèdent, le soin d'apprécier la proposition faite par le F.·. Nicolas, au nom de la Commission des vœux, et aussi ce que nous avons dit de la discussion et surtout l'amendement du F.·. Blatin, qui fait des députés maçons de vrais esclaves placés sous le fouet du commandeur, c'est-à-dire du *Conseil de l'Ordre.*

Il convient que nul n'ignore la composition de ce Conseil, tout-puissant dans l'Ordre maçonnique, pendant le Convent.

Le F.·. Président (Fontainas). — « MM.·. FF.·., voici le résultat des élections au Conseil de l'Ordre :

Votants.................	281	
Blanc..................	1	
Majorité absolue...	141	
	voix	
Fontainas.....	260	Élu.
Lagrange.....	234	—
Gérard.........	210	—
Surchamp....	180	—
Nicolas........	177	—
Schwérer.....	169	—
Delpech.......	156	—
Le Pelletier..	154	—
Rodanet......	150	—
Bergère.......	148	—
Billaud........	144	—

Cette proclamation est accueillie par les applaudissements de l'Assemblée. Le F.·. Fontainas, président de l'Assemblée, prête son obligation entre les mains du F.·. Schwérer, second surveillant, et reçoit celle des autres membres du Conseil nouvellement élus.

***

A la reprise de la séance, le F.·. Président indique à l'Assemblée la composition du Bureau du Conseil de l'Ordre :

Président : le F.·. Thulié.
Vice-présidents : les FF.·. Poulle et Viguier.
Secrétaires : les FF.·. Sincholle et Lepelletier.
Garde des sceaux : le F.·. Fontainas.
Archiviste : le F.·. Doinel.
Président de la maison de secours : le F.·. Rodanet.

Peuple français, salue, voilà tes maîtres ! les Directeurs des Députés maçons, lesquels font les lois qui nous régissent.

Budget des cultes

Nous allons trouver dans les discussions du Convent de septembre 1891 de nouvelles preuves de la haine de la Maçonnerie contre le Catholicisme, dont elle veut, à tout prix et par tous moyens, la ruine complète et à bref délai.

6e Séance

Samedi 19 septembre 1891

Présidence du F.·. Schwérer, 2e Surveillant

Le F.·. de Vidau.— « Considérant que la Franc-Maçonnerie n'est pas une institution destinée uniquement à soulager des infortunes;

« Qu'elle est surtout l'avant-garde de l'armée des citoyens qui veulent avoir à la tête du Gouvernement de la République française des hommes décidés à rompre nettement et définitivement avec les traditions monarchiques et cléricales du passé, non seulement par des discours, mais par des actes ;

« Considérant que l'argument le plus sérieux invoqué par une partie des républicains pour le maintien du budget des cultes, consiste à dire que sa suppression ne serait pas ratifiée par le suffrage populaire ;

« L'Assemblée invite le Conseil de l'Ordre à provoquer des réunions de tous les francs-maçons, savoir :

« 1° A Paris, les membres du Parlement et de la Presse ; 2° dans les départements et par régions qui seront déterminées, les membres des corps élus, conseils généraux, municipaux, etc.

« L'ordre du jour de ces réunions, fixé d'avance, sera :

« Adhésion à la réforme de la suppression du budget des cultes.

« Les délibérations des réunions seront centralisées entre les mains d'une commission composée de membres du Parlement.

« *Projet de résolution*

« L'Assemblée générale de 1891 décide :

« 1° Des listes de souscription seront adressées dans les trois derniers mois de chaque année à toutes les Loges de la Fédération par les soins du Conseil de l'Ordre ;

« 2° Les fonds seront centralisés au Grand-Orient de France sous la rubrique :

« Ligue pour la suppression du budget des cultes ;

« Fonds destinés à combattre par la parole et l'action l'accession aux fonctions parlementaires de tout franc-maçon dont l'adhésion et le concours ne seront pas acquis à la Ligue pour la suppression du budget des cultes.

« La Franc-Maçonnerie reconnaîtra dans cette campagne nécessaire contre le cléricalisme, ses véritables serviteurs.

« De Vidau,
« Délégué de la Loge *les Amis triomphants*,
« O.·. de Paris. »

Cette lecture est accueillie par les applaudissements de l'Assemblée.

Nous ne saurions priver nos lecteurs des paroles du F.·. de Vidau, à l'appui de sa proposition. C'est original d'un bout à l'autre.

« Maintenant, MM.·. FF.·., dit-il, quel est l'argument qu'on peut faire valoir en faveur du budget des cultes ? Le Chef de l'Etat nous a dit que la République était majeure, elle n'a donc plus besoin de la tutelle de qui que ce soit ; on paye l'Eglise pour moraliser le peuple ; nous, FF.·.-MM.·., nous le moralisons à notre tour. Eh bien, pour être logique, le Gouvernement devrait nous payer également. En réalité, le budget des cultes sert à payer les ennemis qui nous combattent et combattent la République ; on doit supprimer le budget des cultes, et tous ceux qui portent un cordon de F.·.-M.·. doivent se récrier contre le Gouvernement qui paye les ennemis qui le combattent, et par conséquent nous combattent nous-mêmes. » (*Applaudissements.*)

Ils appaudissent ! Sans doute, par ironie ; sinon ce serait à douter de leur bon sens... L'orateur continue de plus belle.

« Quand on veut faire marcher normalement une voiture, on ne peut enrayer les roues, il faut que les roues puissent tourner ; il faut que le Gouvernement nous considère comme des auxiliaires qui aident lesroues de la voiture à tourner. »

Voilà, n'est-ce pas, matière à une jolie caricature : nos vénérables, en tenue, poussant tous ensemble aux roues du char de l'Etat... Aussi comme il marche ! écrasant les catholiques au gré du F.·. de Vidau.

En effet, il ajoute : « Je dis plus, il faut détruire le cléricalisme dans l'Etat, qui, comme un rocher, masque la vue de l'avenir et empêche les réformes d'aboutir. Or, quand on veut faire sauter une roche, on ne fait pas de discours, on appelle un carrier qui fait un trou et y met de la poudre. Eh bien, pour faire sauter le cléricalisme, il faut frapper au point sensible : il faut lui enlever le budget. Voilà pourquoi je dis que les républicains ne doivent pas voter le budget des cultes. »

Le F.·. Constans — pas le ministre — adopte de faire sauter le cléricalisne avec le F.·. de Vidau. C'est peut-être le carrier en question.

Le F.·. Benoît Lévy explique qu'il ne s'agit pas en ce moment de voter pour ou contre la séparation des Eglises et de l'Etat ; la question est des plus complexes. — « Tout à l'heure, dit l'ora-

teur, à la porte du temple, on nous a remis une pétition du F.·. Monteil, provoquant la séparation des Eglises et de l'Etat, mais indiquant en même temps un certain nombre de mesures accessoires. Il n'est pas une seule des personnes qui demandent la séparation des Eglises et de l'Etat qui ne propose également une série de mesures pour protéger l'Etat contre le clergé quand celui-ci aura recouvré son entière liberté. Demander la séparation des Eglises et de l'Etat sans dire en même temps : Voici les mesures que nous proposons pour nous garantir contre le clergé, je dis que c'est un coup d'épée dans l'eau, une mesure inutile, au lieu qu'un Convent comme le nôtre ne doit faire que des choses sérieuses. » Le F.·. Benoît Lévy demande, en concluant, le renvoi de la question au prochain Convent.

Le F.·. de Vidau dit que c'est le renvoyer aux Calendes grecques et maintient son projet.

Le F.·. de Serres approuve le F.·. de Vidau, et dit : « Il y a un fait désastreux dont il faut convenir : nous avons entendu dire hier que 3,000 FF.·.-MM.·. avaient déserté les col.·. de la F.·.-M.·. française, il y a là un fait très grave. Pourquoi ? »

Le F.·. de Serres cherche le Pourquoi. Il cite le mot de Gambetta : *Le Cléricalisme, voilà l'ennemi...*; les victoires de Jean Macé, et finit par proposer une Ligue de la réforme sur l'impôt.

Le F.·. Blatin. — « C'est la terreur cléricale. »

Le F.·. de Serres. — « Que voyons-nous aujourd'hui ? Une féodalité financière et cléricale, qui va devenir plus terrible que la féodalité du XIIIᵉ siècle, si nous n'y prenons garde. Je m'entretenais dernièrement de cette situation avec mon ami Brisson qui me disait : « Oui, vous avez raison, nos véritables ennemis ne sont pas dans les journaux les plus cléricaux, mais dans ceux qui depuis longtemps prennent le masque de républicains, et si vous voulez leurs noms, ces journaux je les appelle *le Temps* et *les Débats* ; ce sont ces journaux qui sont à la tête des classes industrielles et commerciales, ces gens-là veulent le pouvoir... » Et comme je disais à Brisson : « Ils veulent la queue de la poêle, » il me répondit : « Non, ils veulent l'assiette au beurre. » Le mot est

de lui. C'est pour cela, MM.·. FF.·., qu'il ne faut pas que nous nous cantonnions dans cette question cléricale; elle est beaucoup plus grave que vous ne pouvez vous le figurer. »

Le F.·. de Serres continue paisiblement sa conversation; met en scène M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, avec « ses lycées *qui tombent en désuétude* », et conclut en ces termes :

« MM.·. FF.·., le mal est beaucoup plus grand que vous ne le croyez, et si nous ne prenons garde, si nous n'agissons pas immédiatement, nous pouvons, avant quelques années, voir tomber nos institutions républicaines. A côté de la question cléricale, il y a la question sociale ! Nous sortons d'un grand danger que nous venons de conjurer, mais ce danger n'est conjuré que pour le moment ; les partis n'ont pas désarmé ; il ne faut pas nous dissimuler que, bien que nous soyons tranquilles dans la rue, nous sommes encore dans une période révolutionnaire, et la preuve, c'est qu'on est à l'état de conspiration permanente contre la République ou tout au moins contre ses institutions. Il faut savoir garder nos libertés à tout prix. C'est pour cela que je vous engage à vous préoccuper de cette question sociale. Si nous n'arrivons pas à une solution prompte, nous verrons tous les partis se réunir de nouveau sous un syndicat de mécontents quelconques, et nous ne savons pas si le cheval qui sortira de la boîte à surprise, sera un cheval blanc, un cheval bai, ou un cheval noir. Je crois qu'il faut aussi se préoccuper de la réforme de l'impôt. Je ne parle pas du projet d'un tel, plutôt que de celui de tel autre ; il faut inviter le Parlement à s'en occuper immédiatement et mener de front la solution de cette question avec celle du cléricalisme. »

Sans aller plus loin, remarquons que le F.·. de Serres n'est pas trop rassuré snr l'avenir des institutions républicaines. Le fait est que si tous les catholiques, qui ont certes le droit d'être mécontents, savaient se réunir ou plutôt s'unir, et prendre pour plate forme de leur action, de leurs élections municipales et législatives, ces deux noms : *Catholiques* et *Francs-Maçons*, étant le nombre, ils triompheraient. Chose certaine, c'est que les maçons sont groupés et marchent sous la bannière maçonnique : pour

quoi ne pas arborer la nôtre? Entrés au Parlement en majorité, les catholiques commanderaient : c'est leur droit.

Décidément, le F.·. de Serres a de l'expérience. Profitons-en pour savoir agir, sans nous diviser. *Syndiquons-nous* sous la présidence du vaillant archevêque d'Aix et prenons pour ligne de conduite sa déclaration à ses juges ; elle est sage, loyale, vraiment française.

Faut-il revenir sur la déclaration du F.·. de Vidau et lui demander s'il sait que le traitement actuel du clergé catholique n'est pas autre chose qu'une dette contractée et reconnue par l'Etat ; je ne dis pas une dette d'honneur, mais une dette sacrée? la Maçonnerie a-t-elle quelque chose de semblable à réclamer? Où a-t-elle été volée? Ah! si le bien mal acquis profitait, elle serait riche depuis un siècle. — C'est vrai, le F.·. de Vidau prétend qu'elle moralise le peuple ; avec quoi? Avec la morale indépendante? Mais, qui dit morale, dit *loi morale*. Or, la secte ne reconnaît point de législateur divin ; partant, pas de loi ni de sanction divine ; donc pas de morale obligatoire. C'est pourquoi la sienne est indépendante. Les francs-maçons sont donc des libres penseurs et des libres faiseurs. Voilà comment ils moralisent le peuple. C'est une besogne qui mériterait d'être autrement payée qu'au moyen d'un traitement. Jésus-Christ maudissait de pareils moralisateurs : les Scribes et les Pharisiens, qui scandalisaient les enfants, entraînaient le peuple juif à l'impénitence et à une ruine effroyable.

Le F.·. Président donne lecture à nouveau de la proposition du F.·. de Vidau. Le F.·. Or.·. conclut au rejet de cette proposition. Une demande de scrutin est demandée.

Votants................................	187
Majorité absolue........................	94
Pour les conclusions de l'orateur........	13
Contre................................	174

Ont voté pour la proposition de Vidau : 174. — 13 contre.

Attendons-nous à voir le Parlement faire écho, comme toujours, à l'Assemblée du Grand-Orient, en votant la proposition de Vi-



dau. On devrait invalider de tels votes, et récuser de tels législateurs, parce qu'ils ne sont pas libres. Quand on y réfléchit, on comprend cette parole du ministre anglais d'Israëli : «Le monde est gouverné par quelques personnages inconnus ; quatre ou cinq. » Oui, quatre ou cinq, qui mènent le Conseil de l'Ordre, en France, et dont le président est M. Fontainas.

Vœux divers contre le Catholicisme

Lorsque Caïphe eut entendu Jésus-Christ affirmer nettement qu'il était le Christ, fils du Dieu vivant, et qu'un jour il viendrait sur les nuées pour juger les hommes, il s'écria en se déchirant les vêtements : « *Il a blasphémé... il est digne de mort !* » Et aussitôt une bande d'assassins, composée de toutes les classes de la société, se rua sur notre divin Sauveur, le frappa, lui cracha au visage, le souffleta, lui arracha les cheveux et la barbe, le couvrit de blessures et de sang.

On ne peut s'empêcher de se rappeler cette scène infernale, quand on lit au compte rendu du Convent de 1891, ce qui s'est passé aussitôt qu'eut été adoptée la proposition de Vidau. Je n'ai pas à inventer pour le prouver ; il suffit que je copie les vœux énoncés alors par le F.·. Nicolas, président de la Commission des vœux. Ecoutez, et jugez.

Le F.·. Nicolas, président de la Commission. — « MM.·. FF.·., nous avons reçu communication de la proposition du 4e bureau, qui a délégué le F.·. Constans pour la soutenir telle qu'elle avait été formulée. Bien que notre F.·. Constans nous ait déclaré que le 4e bureau se ralliait à la proposition beaucoup plus large du F.·. de Vidau, je dois vous dire que la Commission est d'avis d'employer tous les moyens pour combattre la ligue à la tête de laquelle se trouve le Pape. » (*Applaudissements.*)



Le F.·. Nicolas. — « MM.·. FF.·., la L.·. l'*Equerre*, de Moulins, a émis le vœu que les FF.·. membres du Parlement s'entendent pour déposer un projet de loi prononçant l'abolition du serment religieux en justice. »



Le F.·. Guibal, représentant la L.·. l'*Union de Tlemcen.* — « Dans sa tenue ordinaire du 12 juin dernier, notre at.·. a décidé d'appuyer la motion, présentée par une Loge de la Fédération, de supprimer, dans la formule du serment juridique, l'expression de « Dieu » qui peut gêner la conscience de certains hommes honnêtes qui n'admettent pas cette croyance et de la remplacer par un serment sur l'honneur et sur la conscience. »

Le *F.·. Dequaire.* — « Appuyé à la condition qu'on remplace le mot « serment » par le mot « promesse ».

La proposition de la Commission est adoptée. Acte est donné au F.·. Guibal de sa communication.

Voilà comment la Maçonnerie moralise le peuple.



Le F.·. Nicolas. — Au nom des LL.·. ayant participé au Congrès des LL.·. du Midi et spécialement au nom des LL.·. *les Amis du Travail,* O.·. de Marseille, *la Parfaite Union,* O.·. de Rodez, ainsi qu'au nom des délégués appartenant à un bureau qui n'est pas indiqué dans la proposition, la Commission vous prie de vouloir bien donner un avis à « *la Séparation des Eglises et de l'Etat,* et pour y parvenir, d'abord à *la suppression du budget des cultes.* Je termine en vous disant que la Commission a donné un avis conforme à celui manifesté par les LL.·., et que nous devrions commencer nous-mêmes par procéder à cette suppression. « (*Applaudissements.*)— Adopté.Nouveau soufflet au Catholicisme.



Le F.·. Nicolas. — « Au nom toujours du Congrès des LL.·. du Midi, je vous demande de vouloir bien sanctionner l'avis favorable qui a été donné à l'adhésion des LL.·. maçonniques de la Fédération, aux groupes de la libre pensée, afin de les aider dans leur action anticléricale. » (*Applaudissements.*)

Le F.·. Bergère. « — MM.·. FF.·., il s'est produit à la Commission un double emploi. Le Président vient de rapporter ce vœu que j'avais préparé également ; je vous demanderai de vous communiquer l'avis de la Commission, afin d'éviter d'y revenir. Le

vœu a pour but d'augmenter l'action des LL.·. dans les questions de libre pensée et de recommander aux LL.·. de donner leur adhésion à la Fédération française des groupes de libre pensée. Voici le vœu :

« Au moment où nous cherchons nous-mêmes des moyens d'agir contre le cléricalisme, il paraît bon de recommander aux Loges d'aider l'action des groupes de la libre pensée.

« La libre pensée française compte six cents groupes dont la formation est due pour la plus grande partie à la F.·.-Mac.·. Ces groupes se sont généralement constitués dans les centres de populations de médiocre effectif ou dans les régions trop pauvres pour permettre l'établissement des LL.·. Mac.·. ; leurs frais d'organisation sont, en effet, des plus sommaires, mais leur influence est considérable ; leur initiative est souvent victorieuse des préjugés les mieux enracinés. Ils font pénétrer dans les couches les plus humbles des populations, les idées de lutte contre la puissance cléricale et ils pratiquent les principes de liberté de conscience avec une rigueur toute particulière.

« C'est par eux que les cérémonies civiles, inhumations, mariages, baptêmes, etc., se substituent aux cérémonies religieuses correspondantes dans les familles pauvres et dans les pays reculés. C'est par eux aussi que beaucoup d'esprits désabusés apprennent à secouer le joug réactionnaire.

« C'est par eux encore que dans les localités où la F.·.-M.·. ne pourrait exercer directement aucune action efficace, en raison de leur éloignement des Loges et de tout centre intellectuel, des secours peuvent être distribués aux malheureux que guette le clergé pour acheter leurs votes aux époques d'élections politiques.

« Chaque ville en possession d'une L.·. Maç.·. pourrait donc créer ainsi dans les centres secondaires de populations l'avoisinant des groupes agissant comme des succursales, comme des satellites de la Loge et portant le principe de la lutte jusque dans les campagnes les plus reculées, où sévit le plus cruellement le despotisme clérical.

« Cette œuvre aura pour résultat de donner à la lutte qui s'impose aujourd'hui plus que jamais contre les empiétements cléri-

caux, le caractère d'union et d'entente qui peut seul lui donner quelques chances d'efficacité. »

Les conclusions favorables du F.·. Orat.·. à l'adoption de ces deux vœux sont votées par l'Assemblée.

Le Juif a crucifié Jésus-Christ et le poursuit de sa haine, parmi nous, s'il ne se convertit pas. — Le Protestant nie la divine autorité enseignante de l'Eglise catholique et la combat. — Le Franc-Maçon, parfois juif ou protestant, devenu libre penseur, brutalise la raison elle-même, par haine de la foi et du bon sens, sinon il se dirait : Le catholique est libre de penser comme moi, quand il pense que sa religion est bonne ; sa religion le console dans ses peines et lui met au cœur d'éternelles espérances ; elle lui permet d'élever ses enfants dans de bons principes et dans l'honneur, tandis que moi, libre penseur, je ne crois pas en Dieu, je n'ai aucune espérance par delà la vie, et point de principes. Le travail que je fais est donc mauvais, cruel, satanique ! Je n'ai au cœur que la haine et la révolte, et je m'épuise à les inoculer dans le cœur de mes semblables ! Je tue en eux l'espérance et l'amour, et j'en fais des scélérats comme moi et mes compagnons de haine.!

Libres penseurs maçons, je vous comprendrais un peu si vous ne deviez pas mourir... mais il faut mourir, et alors peut-être vous imiterez vos frères que citait plus haut le F.·. Thulié : Dalsace, Depeaux et Moreau, qui furent enterrés en chrétiens, sans doute après être morts en chrétiens.

Libres penseurs maçons, ayez pitié de vous, des âmes immortelles que vous égarez, que vous rendez malheureuses ; de vos enfants et des leurs, sur lesquels vous attirez la malédiction du ciel.

Le F.·. Nicolas. — « Voici un vœu relatif aux congrégations religieuses sur lequel la Commission a donné un avis favorable :

« En présence des difficultés et des embarras que crée au Parlement la situation du monachisme en général vis-à-vis de la liberté d'association ;

« Considérant que l'existence des congrégations religieuses, sous toutes leurs formes, est une violation absolue du droit com-

mun en ce que les individus des deux sexes qui les composent contractent en y entrant l'engagement de violer la loi naturelle du mariage que la Société a le devoir de défendre et faire respecter ;

« Considérant, d'autre part, que l'existence des congrégations est un danger pour la République et la sécurité publique,

« Les FF.·. du 2e bureau émettent le vœu que le Convent, par une décision solennelle, invite tous les FF.·. délégués à poursuivre chacun, dans leurs orients respectifs, une campagne dans l'opinion publique, en faveur de la suppression des congrégations religieuses, et invite les FF.·. faisant partie du Parlement à mettre le Gouvernement en demeure d'appliquer la loi de 1792, qui n'est pas abrogée et interdit d'une façon absolue toutes les congrégations d'hommes ou de femmes. »

Les conclusions du F.·. Orateur, défavorables à l'adoption du vœu, sont repoussées. *Le vœu est adopté.*

Que dire ? C'est absurde ! Mais le peuple s'y laisse prendre.

Un jour, F.·. Nicolas, un religieux se trouvait en diligence avec un Monsieur qui frisait la cinquantaine et une dame jeune encore, qu'il venait d'épouser. Ce Monsieur s'estimait heureux d'avoir trouvé une compagne selon ses désirs, et bientôt se prit à parler contre le célibat des prêtres. Le religieux laissa dire, et finit par interroger son compagnon en ces termes : Vous dites, Monsieur, qu'un homme ne peut rester chaste à vingt ans, s'il ne se marie pas ; et vous, Monsieur, vous venez de vous marier pour la première fois, et vous en avez près de cinquante !!! Et se tournant vers la dame : Vous entendez, Madame... Le nouveau marié comprit et regarda par la portière.

Avec votre système maçonnique, F.·. Nicolas, on devrait arrêter les veufs et les veuves, tous les célibataires quelconques, comme des êtres immoraux. Tenez, l'orateur qui était défavorable à la proposition que vous avez jugée digne d'être présentée au Convent, avait plus d'esprit que vous tous ensemble. Il sait sans doute que Dieu nous aide à rester chastes, quand nous le prions avec foi.

La loi de 1792 ! Mais vous oubliez qu'elle date d'un siècle et



que les congrégations religieuses ont droit de cité en France, ne fût-ce qu'en vertu de l'art. 1er du Concordat, qui assure à l'Eglise catholique le libre exercice de son culte. Or, vous savez la date du Concordat ; plus vieux que la plupart des plus vieux Français. Laissez donc là cette loi de 1792, et prenez-vous-en au Concordat lui-même. Cela épargnera probablement aux membres maçons du Parlement et au Gouvernement lui-même, cette vilaine besogne que vous leur créez, et tous ces crimes de *lèse-nation* que vous les invitez à perpétrer avec vous.

Enfin ! voici le bouquet de ce feu d'artifice de vœux et d'aveux :

1° « Que les pouvoirs publics fassent tout le possible pour que la laïcisation des écoles soit rendue complète au plus tôt. » *Les Amis du Travail*, O.·. de Marseille. » — *Adopté.*

2° « Que le Convent prenne une délibération tendant à charger le Conseil de l'Ordre de faire des démarches auprès de chaque ministère à l'effet de mettre tous les agents ou fonctionnaires qui émargent au budget de l'Etat en demeure de placer leurs enfants, c'est-à-dire de leur faire donner l'instruction dans les établissements laïques »... (*Applaudissements.*)

Le F.·. Constans appuie...

Le F.·. Dacosta aîné veut qu'on ajoute à Fonctionnaires, Francs-Maçons.

Le F.·. Nicolas opine avec le F.·. Dacosta.

Le F.·. Girod ajoute : « Dans la ville que j'habite et où se trouve une garnison nombreuse, il n'y a que quelques fils d'officiers, cinq, qui suivent les cours du Lycée de Clermont-Ferrand. Ce que je dis des officiers s'applique à la plupart des fonctionnaires. Je juge par Clermont de ce qui se passe dans le reste de la France. On prétend que nous sommes dans une ville essentiellement réactionnaire : si les environs de Clermont sont essentiellement réactionnaires, la ville ne l'est pas. Il est regrettable de voir que des fonctionnaires qui devraient avoir à cœur de défendre nos institutions, en arrivent à nourrir le Petit Séminaire d'une ville aussi importante que la nôtre contre un Lycée et les établissements



qui en dépendent. C'est odieux et je m'associe de tout cœur à la détermination qui vous est proposée. »

Le F.·. Dequaire. — « MM.·. FF.·., permettez-moi de vous donner un dernier détail sur cette question : Le recteur de Grenoble a été obligé d'adresser aux proviseurs de l'Université une circulaire très récente les invitant à ne pas mettre leurs enfants dans les établissements rivaux de celui où ils professent. Voilà ce qui se passe, cela implique l'urgence absolue de la mesure qui vous est proposée. »

« Les conclusions conformes du F.·. Orat.·. sont adoptées à l'unanimité. »

Donc le Conseil de l'Ordre aura à se rendre auprès de chaque ministère, de par le tout-puissant Convent, et à exiger de chacun d'eux un commandement tyrannique contre les fonctionnaires, pères de famille, pour leur enjoindre de confier leurs enfants aux écoles sans Dieu, telles que l'entendent les francs-maçons libres penseurs. Est-ce là chose juste, en conscience ? Est-ce de la neutralité ? Pas même. Avec le F.·. Girod, nous dirons en nous servant de son expression : « C'est odieux. » La Franc-Maçonnerie avilit le caractère français, de sa nature loyal ; discrédite la République, *dont elle* fait une esclave de la secte, et réduit les Ministres au rôle de valets et de bourreaux, s'il sont assez oublieux de leur devoir pour écouter les *desiderata* perfides et honteux de la tourbe maçonnique.



La L.·. *les Vrais Amis réunis*, à l'Or.·. de Toulouse, a appris que dans certains établissements de l'Etat, on a recommandé aux maîtres, qui accompagnent les élèves, de suivre les mouvements prévus par le rituel ecclésiastique, comme de s'agenouiller au moment de la consécration, et *ces Vrais Amis réunis* s'indignent et trouvent que c'est une atteinte à la liberté de penser et une violation de la neutralité religieuse que le Gouvernement doit observer ; en foi de quoi, le vœu suivant :

« 1° Qu'une circulaire ministérielle rappelle en termes formels aux recteurs, inspecteurs d'Académie, proviseurs, directeurs d'école que

nulle contrainte ne saurait être exercée sur les fonctionnaires de l'Université, quel que soit leur rang et quelles que soient leurs fonctions, à propos des exercices religieux ;

« 2° Que le ministre de l'Instruction publique n'hésite pas à sévir contre tout chef de service qui, même d'une façon indirecte, porterait atteinte à l'indépendance religieuse de ses subordonnés. »

La Commission des vœux donne un avis complètement favorable... La proposition est adoptée. »

Avis à M. le Ministre de l'Instruction publique de ne pas hésiter à sévïr, sinon...

Il nous souvient qu'un jour, à Livourne, entrant dans une synagogue juive, nous ôtâmes notre couvre-chef. Aussitôt injonction par le maître des cérémonies de nous couvrir.— Quand nous nous présentions à Zanzibar, devant le Sultan, le Consul français nous faisait observer de point en point le cérémonial... C'est de la simple politesse. — Quand vous vous tenez debout, libres penseurs, à l'église, alors que les catholiques s'agenouillent, vous blessez leur liberté de conscience, et ils seraient logiques s'ils supprimaient votre présence à leurs offices, comme vous supprimez leurs processions dans les rues. La haine vous égare, Messieurs. Si la foi vous manque, gardez donc un peu de bon sens et quelque urbanité, ou bien ne venez pas insulter à notre foi et à Dieu.



Le F.·. Nicolas. — « Le F.·. Delpech exprime le vœu que les universitaires francs-maçons soient plus suffisamment protégés contre les cléricaux, « trop puissants au ministère, » et demande « qu'on fasse cesser les persécutions dont quelques-uns de nos « FF.·. ont été les victimes ». MM.·. FF.·., vous avez adopté, par la proposition Pochon, la plus grande partie de ce vœu, et je vous prie de le joindre au vœu Pochon. »

Sur les conclusions conformes du F.·. Orat.·., les conclusions de la Commission sont adoptées.

Ce vœu nous fait plaisir, et nous prouve qu'au ministère, on doit quelquefois être ennuyé par tous ces maçons, chargés de relancer les ministres et les directeurs, et que parfois on les

éconduit. Ils appellent sans doute cela de la *persécution*... Nous, nous adoptons cette manière de faire. F.·. Pochon, en tout cas, leur fera rendre justice.

Le F.·. Poulle, à la page 609, me fournit un surcroît de preuves à l'appui de ma thèse de tout à l'heure, en fait de respect du Rituel.

Voici comment il console ses pauvres affligés : « Moi qui suis vice-président du Conseil de l'Ordre, j'ai été obligé, en vertu du décret de messidor an XII, à la tête d'une députation de la Cour en robe rouge, escortée de quarante artilleurs, d'aller saluer le nouvel évêque de Poitiers. » Malgré sa libre pensée, il s'est exécuté ; exécutez-vous donc, MM.·. FF.·.

La secte ne se contente pas de poursuivre le catholicisme sur terre, la voici qui monte à bord de nos vaisseaux et qui s'indigne d'y voir célébrer le service divin. Ecoutez :

Le F.·. Nicolas. — « La L.·. *l'Union sénégalaise*, au sujet du règlement sur le service intérieur à bord des bâtiments de la flotte, et notamment du chapitre II, intitulé : « *Du service divin* », a émis le vœu suivant : « Qu'il y a lieu de poursuivre par tous les moyens légaux la revision de ce décret et d'en supprimer tous les articles qui violent le principe de la liberté de conscience. Il faut au minimum obtenir la suppression du paragraphe 2 de l'article 567, dont les termes rigoureux sont un instrument d'oppression entre les mains d'un commandant clérical. »

Renvoyé au Conseil de l'Ordre.

Nous invitons le Conseil de l'Ordre à laisser les marins s'occuper de leurs affaires et à ne pas écouter la Sénégalaise, que cela ne regarde pas. Les marins ne sont pas des renégats, le matelot est catholique et Français. Il assiste à d'autres spectacles qu'aux farces maçonniques ; et le tonnerre qui gronde sur sa tête, et le cyclone qui démâte son vaisseau, et les hurlements de la tempête, ne sont pas choses pour rire. Lui, il se souvient de Dieu, en face des éléments déchaînés, il le prie en songeant à sa famille, au loin. La nature parle et il s'écrie : Mon Dieu ! Mon Dieu ! ayez pitié de ma femme et de mes enfants ; conservez-moi en vie.

La libre pensée ! la liberté de conscience ! Je ne me suis jamais



habitué à prononcer ces locutions sans éprouver quelque répugnance. Quand je pense que l'on doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César, suis-je libre de penser le contraire ? Cette doctrine est bonne pour les révolutionnaires.

Quand ma conscience me dit qu'il est défendu de voler, de se parjurer, d'insulter son père, son Dieu, sa religion, est-elle libre de me dire le contraire ? Non, puisque la conscience est un juge que Dieu a établi en moi, pour me dire ce qui est bien, ce qui est mal.

Au demeurant, la conscience maçonnique n'est pas faite comme celle d'un chrétien, et les Loges ont tort de l'invoquer pour extorquer des lois à leur profit, et à l'encontre de la conscience catholique. La conscience d'un libre penseur occupe, dans l'espèce, le dernier degré de la conscience, considérée comme règle morale. Pourquoi ? Parce que le libre penseur manque de principes fixes, ne reconnaît aucune autorité et ressemble à un navire lancé en pleine mer, sans gouvernail.

Mais hâtons-nous d'en finir avec le grand Convent de septembre 1891, et avec notre seconde partie, savoir : que la Maçonnerie veut la ruine complète du Catholicisme.

***

Discours et Toasts

Ce Convent a pris fin par un discours du F.·. Girod, orateur de l'Assemblée, puis par des toasts.

Discours

Le F.·. Girod est enchanté d'être maçon et orateur de l'Assemblée. Il estime que l'Ordre est en voie de prospérité. « Mais, dit-il, nous serrons les rangs et nous frémissons pour repousser ceux-là qui viennent, aujourd'hui, abrités sous l'obscur drapeau du cléricalisme, frapper à la porte et dire qu'eux aussi ont travaillé et demandent leur part. Nous assistons, en effet, MM.·. FF.·., à

un événement d'une grande importance : les bataillons noirs, évêques en tête, au nom de la conciliation et de la liberté, s'apprêtent à se rallier au gouvernement républicain. Le pape a parlé, les évêques ont appelé les fidèles à cette évolution inattendue, les prêtres ont fait adhésion au programme tracé ; c'est le commencement d'une lutte sans merci, et le crépitement de la fusillade doit donner l'éveil aux moins alarmistes. »

F.·. Orateur, la République, c'est la France constituée en République, c'est le peuple français. Mettons qu'il y ait 35 millions de Français, presque tous catholiques, sur lesquels vous êtes 25,000 francs-maçons, en ayant perdu 3,000 cette année. Eh bien, vous dites que République et Maçonnerie c'est tout un. Expliquez-nous donc cette prétention. Vous parlez ainsi parce que vous êtes, la plupart, libres penseurs ; — parce que la République est libre penseuse aussi — tout en étant catholique. Et quand nous disons : Nous voulons une République chrétienne ; car, dit Bossuet, ce qui fait le vrai chrétien fait aussi le catholique ; vous dites que nous vous déclarons la guerre. Mais, c'est vous, qui, formant une poignée de francs-maçons, êtes chez nous. Vous avez mis la main sur le gouvernail. Vous nous tyrannisez, nous les 30 millions de catholiques, assez naïfs pour vous supporter. Oui, nous sommes trop bénêts ; il faut que cela cesse. Attendez-vous à *un bon syndicat catholique du peuple français*. Vous l'avez trompé ; vous avez voulu l'abrutir avec votre libre pensée, qui fait des êtres sans Dieu et sans autel. Il sent, le peuple, que la religion catholique l'élèvera à la puissance d'un quatrième état chrétien, respectable et respecté, tandis que vous, vous n'avez rien à lui donner ; rien, rien... si ce n'est la haine de Dieu, la haine de la Société, de la vertu et de l'ordre, avec une existence sans idéal et le sépulcre, le froid et ténébreux sépulcre, pour fin de toutes choses. Voyez, le peuple est avec nous, il nous confie ses enfants, et quand il est malade, c'est nous qu'il appelle et non pas vous... Continuez.

« Parmi toutes les idées que l'homme porte en lui, vagues et indécises, l'idée religieuse est des plus redoutables. L'esprit qui la possède a, en effet, une tendance exagérée à ne point se contenter de ses propres conceptions et à demander aux autres des

conseils et une direction, dont les audacieux savent profiter pour le dominer et le soumettre. C'est là l'origine de cette caste puissante qui, dans tous les temps et sur la terre entière, qu'il s'agisse d'empires, de royaumes ou de républiques, a cherché à étreindre dans sa large main le cerveau des faibles et la bourse des convaincus... » Cela est peu courtois, F.·. Orateur, et guère correct.

Vous auriez pu dire : l'homme porte en soi le sens religieux, et c'est un être enseigné qui a besoin de tout apprendre d'autrui. Dieu l'a fait tel, et une preuve qu'il en est ainsi, c'est que l'homme est partout le même, et qu'il y a toujours eu des prêtres pour enseigner la Religion aux hommes, comme des professeurs pour leur apprendre les lettres, les sciences, la musique, la peinture, etc. Mais, F.·. Girod, vous ne croyez pas en Dieu. Vous dites, en effet, ceci : « Ah ! MM.·. FF.·., pourquoi notre organe cérébral, formé primitivement de cellules indifférentes, aptes à fixer les empreintes que l'hérédité devait transmettre, pourquoi, dis-je, le cerveau s'est-il laissé impressionner par la pensée d'un être surnaturel et tout-puissant, dirigeant les actions humaines, dispensateur des félicités et des malheurs éternels ? Le jour où l'homme, insouciant encore touchant son passé et son avenir, pensa pour la première fois à ce futur Dieu d'Israël, il prépara pour ses descendants l'irrémédiable conséquence de cette pensée nouvelle : l'avènement de la domination cléricale. » (*Assentiment.*) Le Convent a compris et il le marque par son assentiment. A sa place, j'aurais protesté et dit au F.·. Girod : Votre théorie sur les cellules indifférentes du cerveau est bien profonde, mais peu claire ; et puis comment le cerveau pouvait-il penser à ce futur Dieu d'Israël, si quelqu'un qui sait l'avenir ne lui en avait pas donné la connaissance ? Or, il n'y a que Dieu qui sache l'avenir et connaisse les hommes par leur nom, avant qu'ils existent.

On voit que Jésus-Christ préoccupe quelque cellule du cerveau de l'Orateur, et nous l'en félicitons. Cela pourra lui porter bonheur.

Nous ne lui tiendrons pas rigueur de nous dire des choses peu aimables, comme celles-ci : « Ce sont des réformes faites et à faire qui ont porté et portent le coup fatal à l'organisme cléri-

cal. C'est contre elles que les évêques dressent leurs crosses impuissantes, c'est contre elles qu'ils se sont révoltés pendant de longues années ; c'est pour les saper dans l'ombre qu'ils feignent aujourd'hui une soumission à la République. Ils savent que nous avons toujours été à l'avant-garde pour la réalisation de ce vaste plan d'émancipation et de liberté. Aussi c'est sur nous que tombent leurs anathèmes. Plus de République de francs-maçons! disent-ils. Nous acceptons le défi et nous répondons : Pas de République des curés ! » (*Applaudissements.*)

F.·. Girod, quand nous voulons éloigner les francs-maçons du Gouvernement de la République française, c'est-à-dire du Gouvernement de la France, nous en avons le droit, et c'est là pour nous, catholiques et Français, un devoir. Vous livrer à vous maçons notre patrie, sans combattre, ne serait-ce pas une lâcheté et une apostasie impardonnables, honteuses, criminelles ? Mais vous, quand vous repoussiez de notre pays le Christ, le Pape, les Evêques, les Prêtres, les Congrégations religieuses, les Catholiques, qui sont en possession du droit de cité en France, et l'ont faite ce qu'elle était quand vous avez décrété la mort de Louis XVI et dressé la guillotine, où vous l'avez immolé contre tout droit, avec une rage satanique, dites, au nom de qui venez-vous nous signifier de vider les lieux et de disparaître ?

(A suivre).

Nota. — On trouve le travail de Mgr Fava en brochure séparée, chez MM. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 1 fr. Nous en recommandons la propagande à nos abonnés.

Le Gérant : J. COTTIN.

6562. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.



LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

Nouvelles déclarations de guerre

PAR

LES FRANCS-MAÇONS AUX CATHOLIQUES

(Suite et fin)

Qu'avez-vous fait pour le peuple ? Quel service avez-vous rendu aux enfants du peuple ? Vous les avez privés du pain de l'intelligence, qui est avant tout l'instruction religieuse, et du pain de la volonté, qui est l'amour du bien et de la vertu. Vous prétendez leur donner *la science*. C'est encore là une locution maçonnique inventée par l'esprit de mensonge qui disait à Eve : « Vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. » La science ! Nous aussi nous la donnons, en termes clairs, philosophiques, théologiques, en bon français. Où sont les hôpitaux que vous avez fondés, les malades que vous avez visités, les lépreux que vous avez touchés de vos mains et consolés ? Nous avons fait tout cela, nous catholiques, et la France est couverte de nos œuvres, dans lesquelles vous êtes entrés. Voilà quinze siècles que nous servons la France, à genoux, priant Dieu pour elle et lavant les pieds à ses pauvres : pour lequel de ces bienfaits voulez-vous nous chasser ?

F.·. Girod, votre discours est plein de choses. J'ai le regret de

ne pouvoir les combattre une à une. Vous êtes panthéiste à la façon des philosophes allemands, qui sont eux-mêmes disciples, l'ignorant peut-être, de Simon le Mage, le père de l'erreur moderne, d'après les Philosophumena, découverte récente. Vous croyez à l'être, *qui nititur fieri*, qui s'efforce d'être, l'*animal universale*, comme disait l'ancienne philosophie. Vous nous avez donné votre profession de foi, en versant un pleur sur notre mort prochaine. La voici :

« Oui, MM.·. FF.·., malgré ce mouvement convulsif du cléricalisme agonisant, nous pouvons constater la marche en avant vers un affranchissement de l'esprit humain et nous pouvons saluer l'aurore de la réalisation de nos vœux si beaux et si grands ! Rappelons-nous l'immensité des siècles qu'a mis la matière pour passer par les formes successives que nous révèle l'histoire des couches de la terre, et pour atteindre à l'être perfectionné que nous sommes aujourd'hui. L'être humain n'est point fait pour demeurer stationnaire, il se modifie tous les jours, adaptant son corps et son esprit aux transformations extérieures de son génie inventif multiplié autour de lui. Que de conquêtes sur ce monde jadis si inclément pour nos antiques aïeux !

« L'homme se transformera, il chassera de son cerveau la superstition et s'arrachera à l'hystérie cléricale ; alors, sans préoccupation d'un avenir hanté par les rêves et les chimères de nos religions disparues, il pourra se donner tout entier à faire le bien, à aimer ses semblables, à mettre son intelligence au service de la science, de la justice et de la liberté... et quand il regardera en arrière, il se souviendra que là-bas, dans les temples maçonniques, se réunissaient de modestes travailleurs qui avaient inscrit sur le fronton triangulaire, la formule magique qui devait éclairer de son flamboiement la vieille route de l'humanité. » (*Applaudissements prolongés.*)

Le F.·. Fontainas, président du Convent. — « MM.·. FF.·., je ne veux pas résumer ce discours, je veux vous laisser sous le charme de la parole éloquente, élevée et vraie de N.·. Orat.·. Je veux vous prier seulement de vous joindre à moi pour tirer une triple et chaleureuse batterie en l'honneur de N.·. F.·. Or.·., et je crois être

votre interprète en proposant l'impression de ce discours et sa publication. » (*Applaudissements.*)

La batterie fut tirée, le discours imprimé. — Et voilà comment nous le possédons. Nous rendons grâces au F.·. Fontainas de nous l'avoir, de cette manière, fait lire. — *C'est vrai,* dit le F.·. président.—Et saint Thomas, qui écrasa le panthéïste Averroës, dit: *C'est faux.*

Nous disons au F.·. Girod : *Au revoir !* Et un jour, nous l'espérons, « quand il regardera en arrière », il dira : *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait !* Mais : *Scripta manent.* F.·. Girod, vous comprenez le latin.

Toasts

Le F.·. Fontainas, président, a porté un toast à la Patrie et à la République... au Conseil de l'Ordre, « dépositaire de l'autorité qui nous a été confiée pendant huit jours », et au F.·. Thulié, président..., aux autorités maçonniques françaises représentées à ce banquet.

Cinq autres toasts ont ensuite été portés. Nous nous contentons de rapporter ici celui du F.·. Thulié. Son langage est bien celui du sectaire, que la passion aveugle ; qui ne permet pas au Clergé de défendre ses droits ; qui lui reproche d'adhérer au gouvernement que s'est donné la nation, quand ce n'a pas été la République ; qui ne sait pas respecter un Cardinal français, et qui se sert de mots facétieux, même envers Léon XIII, que le monde entier vénère : voilà le Président du Conseil de l'Ordre.

Après l'avoir entendu, chacun pourra savoir ce qu'il faut penser de la Franc-Maçonnerie ; du but qu'elle se propose et par quels moyens elle veut l'atteindre. Son but est la destruction du Catholicisme partout, surtout en France ; et ses moyens sont ceux qu'emploient l'erreur, l'injustice, la passion dévoyée et la haine satanique. Tout cela se sent dans le toast-discours du F.·. Thulié, que voici :

Toast du F.·. Thulié

« MM.·. TT.·. CC.·. FF.·., ...

« Je vous demande la permission de porter succinctement un toast aux représentants de ces républicains dévoués, de ces libres penseurs convaincus qui sont répandus sur toute notre patrie et qui ont si fort contribué à maintenir l'idée républicaine en France; à cette Assemblée maçonnique qui, par ses votes, par ses discussions, par son impressionnabilité même, a démontré clairement qu'elle aperçoit le danger qui s'avance et qu'elle est décidée à le combattre énergiquement. *(Vifs applaudissements.)*

«Je bois à ces hommes, enfin, qui sont toujours disposés à répéter ce cri qu'on pourrait inscrire sur le drapeau des hommes de liberté : « L'ennemi, c'est le cléricalisme ! » *(Nouveaux applaudissements.)*

« Le cléricalisme a soutenu tous les prétendants qui voulaient tuer la République ; il a soutenu la légitimité, il a soutenu l'orléanisme, il a soutenu les Bonaparte, puis enfin ce fantoche qui entretenait sa politique avec ses amours. Le cléricalisme a porté tour à tour sur le pavoi les fleurs de lys, le coq, l'aigle, et peut-être, quoiqu'il soit un peu lourd, eût-il essayé d'y élever le cheval noir ! Aujourd'hui même se fait une tentative d'embauchage considérable : au moment où je vous parle — la cérémonie est peut-être faite au Vatican, un évêque ingénieux, qu'on appelle Monseigneur Langénieux, présente à Sa soi-disant Sainteté les ouvriers socialistes catholiques. — Ce socialisme-là n'est certainement pas le nôtre. Le Pape nous a dit en son Encyclique ce qu'il était : il est le retour aux mœurs de l'ancien régime, c'est le rétablissement des corporations, et, de corporation en corporation, on va loin ! Les corporations établies, nous aurions bientôt le tiers état, le clergé, la noblesse ; c'est tout le passé qui revivrait; c'est ainsi que nos ennemis tentent de remonter le courant de la civilisation moderne.

« Eh bien, MM.·. FF.·., nous ne nous laisserons pas prendre à

ces baisers Lamourette. Il est certain que le cléricalisme cherche à planter son fanion dans notre camp pour mieux et plus facilement étrangler la République ; mais, comme en 1877 et comme en 1889, la Maçonnerie se lèvera tout entière, et elle dira : Nous sommes là, vous n'irez pas plus loin !

« MM.·. TT.·. CC.·. FF.·., je bois à l'Assemblée, qui a manifesté par ses discussions ardentes, répondant aux hypocrites tentatives d'envahissement de la République par les cléricaux, que tous ses membres se lèveront et défendront les idées républicaines au moment du danger. Je bois au Convent de 1891 ! *(Vifs applaudissements.)*

« Je bois aussi au ferme républicain, au jurisconsulte érudit qui a rendu au G.·.-O.·. de si grands services, je bois au libre penseur, je bois au parfait Maçon Président de cette Assemblée, je bois au F.·. Fontainas ! » *(Applaudissements prolongés.)*

TROISIÈME QUESTION

Quels malheurs attendent la France, si le projet anticatholique des Francs-Maçons se réalise parmi nous ?

Pour répondre à cette question, suivons rapidement la Franc-Maçonnerie dans sa marche à travers les nations où elle s'est établie, et demandons aux auteurs qui en ont parlé avec connaissance de cause leurs révélations. Nous savons que les sectaires ont pour système de toujours nier ce qui leur déplaît ou les discrédite, mais ces négations ne sauraient empêcher la vérité d'être la vérité.

La Franc-Maçonnerie en Pologne

Dans la préface d'un ouvrage intitulé : *Le Voile levé pour les curieux* ou *Histoire de la Franc-Maçonnerie,* depuis son origine jusqu'à nos jours, par l'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes de Caen, tombé sous la hache des assassins à Paris, le 2 septembre 1792, ouvrage imprimé à Liège en 1826, nous lisons : « De cette

foule d'ouvrages, on doit distinguer celui de M. Lefranc. Philosophe profond, historien habile, c'est sous son pinceau que se présente, dans tout son jour et sous les couleurs qui lui conviennent, l'Histoire de la Franc-Maçonnerie, qui de son temps opéra la révolution de France ; de nos jours, les troubles de la Russie et les malheurs de presque touté l'Europe. »

Que dit donc l'abbé Lefranc de la secte maçonnique ?

« Il faut remonter plus haut, dit-il, pour avoir la première et la vraie origine de la Franç-Maçonnerie.— Vicence fut le berceau de la Maçonnerie en 1546. Ce fut dans la Société des athées et des déistes, qui s'y étaient assemblés pour conférer ensemble sur les matières de la Religion, qui divisaient l'Allemagne en un grand nombre de sectes et de partis, que furent jetés les fondements de la Maçonnerie : ce fut dans cette académie célèbre que l'on regarda les difficultés qui concernaient les mystères de la Religion chrétienne, comme des points de doctrine qui appartenaient à la philosophie des Grecs et non à la foi. »

La République de Venise fit arrêter et condamner quelques-uns de ces auteurs, les autres prirent la fuite.

Parmi eux se trouvait Lélius Socin, hérésiarque connu comme niant la divinité de Jésus-Christ. Il mourut à Zurich. Son neveu, Fauste Socin, devint l'héritier de ses manuscrits et de ses erreurs. En 1579, il passa en Transylvanie et de là en Pologne, où il fonda la Franc-Maçonnerie. Nous avons exposé ces choses dans un ouvrage institulé : *Le Secret de la Franc-Maçonnerie*, et notre savant ami Claudio Jannet a composé un opuscule où il déclare adopter nos idées ; répond aux objections soulevées sur l'Académie de Vicence, et déclare qu'à son avis aussi la Maçonnerie est d'origine socinienne. Il ajoute qu'ayant étudié avec soin les siècles qui séparent la condamnation des Templiers de l'apparition des Francs-Maçons proprement dits, c'est-à-dire de 1312 et de 1546, il n'a pas rencontré une seule fois trace de la Société maçonnique. (*Les Précurseurs de la Franc-Maçonnerie*.)

Si nous rappelons ces choses, c'est parce qu'une fois reconnue d'origine socinienne, la Franc-Maçonnerie devient, aux yeux de tout homme instruit, une hérésie, qui nie la divinité de Jésus-

Christ, et renverse jusqu'aux fondements le christianisme, pour ressusciter et ramener en triomphe le Paganisme, avec tous les systèmes dont Simon le Mage a composé sa grande synthèse, l'erreur des erreurs.

« Quand Socin mourut, dit l'abbé Lefranc, en 1604, sa secte était si bien établie, qu'elle obtint, dans les diètes de Pologne, *la liberté de conscience.* »

Fauste Socin, dit César Cantus, fut un hérésiarque, un hérésiarque bien caractérisé, puisque, en proclamant les droits de la raison, il n'a respecté aucune limite. Luther et les autres avaient sécularisé la religion. — Nous disons aujourd'hui *laïcisé.* — Lui sécularise Dieu; s'il n'osa pas bannir le supra-sensible, il nia tous les dogmes, il conduisit à l'incrédulité et fut le père du rationalisme qui est l'hérésie de notre temps. Fauste Socin enseignait même des erreurs sociales : en exagérant la doctrine de la mansuétude évangélique et celle du pardon, il niait non seulement la légitimité de la guerre, mais encore celle de toute autorité répressive... Cette doctrine fut soutenue par ses disciples qui en étendirent les conséquences jusqu'à nier le droit pénal et principalement la peine de mort. » (*Hérétiques d'Italie*, t. III.) Telle nous apparaît la secte maçonnique.

Ces doctrines,qui sont absolument celles de nos francs-maçons libres penseurs, bouleversèrent la Pologne. « Socin tira un grand avantage, dit l'abbé Lefranc, de la réunion de toutes les sectes des Anabaptistes, des Unitaires et des Trinitaires, qu'il sut ménager. Il se vit maître de tous les établissements qui appartenaient à ces sectaires ; il eut permission de prêcher et d'écrire sa doctrine, il fit des catéchismes et des livres ; il serait venu à bout de pervertir, en peu de temps, tous les catholiques de Pologne, si la diète de Varsovie n'y avait pas mis obstacle. En effet, jamais doctrine ne fut plus opposée au dogme catholique que celle de Socin. »

C'était sous Sigismond Auguste, qui avait succédé à Sigismond Ier, son père, que ces choses se passaient. « Dans la suite, dit Feller, son zèle se réveilla. Il travailla à faire cesser les troubles causés par l'hérésie, mais il n'opéra pas de grands fruits. »



« Il est bien plus aisé, dit un politique chrétien, de prévenir ces sortes de maux que de les réparer, ou d'en circonscrire les effets: une prudence active suffit pour arrêter l'erreur dans ses commencements, le courage uni à la puissance ne suffit pas toujours à la réprimer, quand elle a pris son essor. » (Art. Sigismond Auguste.)

Le mal fait à la Pologne fut profond et s'étendit, comme toujours, de génération en génération. Dieu vengea sur la nation, son Fils outragé par l'apostasie de la noblesse. Car après la mort de Fauste Socin, qui eut lieu en 1604, dans le village de Luclavie, près de Cracovie, la secte socinienne, « bien loin de mourir, dit Feller, ou de s'affaiblir par la mort de son chef, devint considérable par le grand nombre de personnes de qualité et de savants qui en adoptèrent les principes. » (Art. Fauste Socin.)

Remarquons ici que Dieu ne punit pas toujours sur la terre les pécheurs qui renient le Christ, son Fils, parce que les hommes ont une autre vie, la vie d'outre-tombe; mais les nations n'ont pas d'autre existence que celle d'ici-bas; c'est pourquoi Dieu les récompense ou les punit selon qu'elles rendent gloire ou la dénient à Jésus-Christ, son Fils, à qui il a donné toutes les nations en héritage. Et qui osera affirmer que la Pologne ne doit pas à son apostasie, hélas ! les malheurs qui l'ont frappée ?

Elle comprit sans doute son crime; car elle ne tarda pas à se venger du mal que lui avaient fait les Sociniens, et ils furent chassés de Pologne en 1658, par suite de leurs excès contre la religion et l'Etat. « Les cendres de Socin furent déterrées, menées sur la frontière de la petite Tartarie, et mises dans un canon qui les envoya au pays des infidèles. » (Feller.)

A l'article : Ochin, moine apostat, le même auteur dit qu'il était membre de l'Académie de Vicence et compagnon de Lélius Socin.

« Il se sauva avec les autres. La Société ainsi dispersée ne devint que plus dangereuse ; et c'est celle que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Francs-Maçons, comme le prouve l'auteur des ouvrages que nous venons de citer. » Or, il avait cité : *Le Voile levé pour les curieux,* de l'Abbé Lefranc, etc.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier à fond les malheurs de la Po-

logne, provoqués par l'impiété maçonnique, ni les espérances que sa foi et ses souffrances peuvent inspirer à ses amis, comme à elle-même. Qu'elle élève vers le ciel ses mains enchaînées et sa prière ardente, Dieu aura pitié d'elle, au jour où les nations reviendront en masse à Jésus-Christ et à son Eglise. « Car, dit saint Paul, il faut que le Christ règne, jusqu'à ce que le Père lui mette tous ses ennemis sous les pieds. » (Cov. XV, 25.)

La Franc-Maçonnerie en Angleterre

Chassés de Pologne, les francs-maçons vinrent rejoindre leurs frères, déjà arrivés en Angleterre pour y faire du posélytisme. Ils y furent connus sous le nom de *Sociniens* (nom devenu commun à tous les sectaires qui nient la divinité de Jésus-Christ), dit Bergier.

On doit remarquer que ce sont des prêtres qui, les premiers, ont compris la Maçonnerie et en ont écrit. La raison en est que cette Société a pour doctrine une hérésie, et la pire : la négation de la divinité de Jésus-Christ, dont elle ne souffre pas même l'image : le Crucifix. Or, qui s'occupe de cette question, sinon les prêtres, avant les laïcs ?

« C'est de l'Angleterre, dit l'abbé Lefranc, que les francs-maçons de France prétendent tirer leur origine ; c'est donc chez nos voisins qu'il faut examiner les progrès de la Maçonnerie. Il n'y était pas question d'eux au commencement du XII[e] siècle. Ce ne fut que vers le milieu qu'ils y furent soufferts, sous le règne de Cromwel, parce qu'ils s'incorporèrent avec les indépendants, qui formaient alors un grand parti. »

L'abbé Larudan, dans son ouvrage : *Les Francs-Maçons écrasés*, imprimé à Amsterdam en 1747, expose les faits et gestes de Cromwel, gagné à la Maçonnerie, et devenu lui-même en quelque sorte le fondateur de la secte en Angleterre.

Il faut lire l'ouvrage précité de l'abbé Larudan, et les ouvrages historiques, pour savoir comment Cromwel, avec ses maçons, a démoli le trône royal en Angleterre, établi la République, fait le procès à Charles I[er], alors souverain, qui fut condamné à mort,

et puis exécuté cruellement. *A bas le trône et l'autel!* Voilà le cri de la secte, traduit de nos jours en France par cet autre cri : *Ni Dieu, ni Maître!* Bossuet, en traçant le portrait de Cromwel, a peint un franc-maçon de haute école.

Mort en 1658, Cromwel fnt enterré avec une pompe infinie, comme l'a été en France, naguère, Gambetta. « Son cadavre, dit Feller, fut embaumé et placé dans la sépulture des rois, avec beaucoup de magnificence, mais exhumé en 1660, au commencement du règne de Charles II, traîné sur la claie, pendu et enseveli au pied du gibet. » C'est ainsi que le fils de Charles Ier vengeait son père sur celui qu'on appelait *le Protecteur de l'Angleterre.*

Les Francs-Maçons, effrayés, se cachèrent, mais peu à peu ils reparurent, et c'est en 1717, qu'on peut les voir, agissant à découvert et continuant de professer la doctrine socinienne, à la répandre en tous lieux, gardant le titre de sociniens ou bien celui de libres penseurs. Lorsque Voltaire, chassé de France et exilé en Angleterre, y arriva en 1726 ; c'est aux sociniens maçons ou libres penseurs qu'il s'affilia. En les quittant, il leur promit, il leur jura de détruire l'infâme. Il appelait de ce nom Jésus-Christ, objet de la haine des sociniens et de la sienne, objet de notre ardent amour et de nos adorations.

Un jour, on comprendra les maux de tout genre causés à l'Angleterre, et par elle au monde, au moyen de la diffusion de l'erreur socinienne ou maçonnique. En examinant d'ailleurs le système de Luther, système du *Libre Examen*, Socin a suivi Calvin. Celui-ci, en s'appuyant sur ce système, a nié la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et Socin a poussé plus loin : il a nié la diviniié de Jésus-Christ. Les protestants anglais sont presque tous francs-maçons, admettant toutefois les vérités de raison : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Mais en leur double qualité de protestants et de maçons, ils cherchent la destruction du Catholicisme. Nous les avons souvent rencontrés dans nos missions, et ils furent nos pires ennemis, comme à Madagascar aujourd'hui. Nous le répétons : la Franc-Maçonnerie anglaise a tué la foi en Angleterre et partout où elle s'est



établie, c'est-à-dire en France et dans le monde entier, elle l'a affaiblie.

Au profit de qui ? de Satan..., et pour le malheur du monde.

La Franc-Maçonnerie en France

Toland, dont l'impiété fut condamnée en Angleterre ; Chubb, socinien renforcé ; Switz, le Rabelais anglais ; Wolston, l'évêque Tailor, Bolingbrock, Toland, l'ami des *Free-Thinckers* ou Libres Penseurs, avaient admis Voltaire dans leur intimité, ainsi que le baron d'Holbac, qui disait : « *Tout s'anéantit à l'heure de la mort.* » Aussi était-il, à son retour en France, gâté jusqu'à la moelle des os. Son orgueil s'élevait comme celui de Lucifer, et, dans sa superbe, il s'écriait : « Je suis las d'entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le Christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire. »

Uni aux philosophes de son temps, il se mit à l'œuvre. Les autres étaient francs-maçons français ; lui s'était fait affilier en Angleterre. Cependant, devenu vieux, il se donna le vaniteux spectacle de se faire recevoir splendidement maçon, en loge.

Condorcet écrivant de Voltaire a pu dire de lui : « Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. Les observateurs éclairés prouveront à ceux qui savent réfléchir que le premier auteur de cette grande révolution est sans contredit Voltaire ! » Voltaire le franc-maçon. Nous serions infini, si nous voulions montrer le mal que la secte maçonnique a causé à la France, depuis Voltaire jusqu'à nos jours. Avec les larmes et le sang qu'elle a fait verser, on formerait une mer où pourraient nir.
flotter les vaisseaux de toutes les nations. Nous pourrons y reve-

Et voilà la Maçonnerie qui entend, de nos jours, gouverner la République française et l'univers entier, dont le but suprême est la destruction du Catholicisme, parmi nous, et chez toutes les nations ; dont l'orgueil redit avec audace, en visant Jésus-Christ : *le Cléricalisme, voilà l'ennemi ! A bas l'infâme !* Voilà cette Maçonnerie, qui se joue des intérêts sacrés de nos âmes catholiques ;



qui empoisonne la France de son socianisme, qui nous sature de sa libre pensée idiote ! la voilà, arrachant les enfants du pauvre peuple pour les jeter dans des écoles sans Dieu et en faire des hommes sans foi, ni loi ! La voilà, cette secte, telle qu'une meute acharnée sur sa proie, qu'elle déchire, qu'elle traîne, qu'elle veut dévorer, tandis que ses piqueurs prétendent sonner l'hallali de la victime aux abois!

Catholiques, mes Frères, disons aux Francs-Maçons : Nous ne sommes pas les fils de Voltaire, nous sommes les descendants des Croisés.... Nous avons renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.... Nous nous sommes attachés à Jésus-Christ pour toujours... et puisqu'aujourd'hui, il faut être *catholique* ou *franc-maçon*, ***déployons notre bannière*** et marchons au combat, à la lumière de la Croix, qui nous guidera au triomphe et à la victoire.

Poussons un cri, un cri vainqueur comme celui du Christ mourant, qui ébranle le monde entier ; qui réveille l'Italie, l'Espagne, nos sœurs, que la secte essaye d'enchaîner aussi et qu'elle ruine ; un cri qui ressuscite les peuples morts à la foi et les ramène aux pieds du Pontife-Roi, prisonnier Lui aussi des Sociniens modernes; de Léon XIII, Vicaire du Christ Sauveur de l'humanité ; de Léon XIII, notre Pontife bien-aimé.

† AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

Grenoble, 8 décembre, en la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie.

Nota. — On trouve le travail de Mgr Fava en brochure séparée, chez MM. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 1 fr. Nous en recommandons la propagande à nos abonnés.



Les Paroles et les Actes

Nous terminons la publication de la dernière brochure de Mgr Fava : *Nouvelles declarations de guerre par les francs-maçons aux catholiques.* Jamais la haine maçonnique contre l'Eglise ne s'est plus cyniquement affirmée. Comme on voit que les apostats abondent dans les loges, et de combien d'entre eux l'on pourrait dire comme Racine de Mathan :

Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Mais ces nouvelles déclarations de guerre ne sont-elles pas, au moins en partie, de vaines paroles ? Les orateurs se grisent en parlant comme les ivrognes en buvant, et ils finissent par dire des choses qu'ils ne pensent pas et qu'ils regrettent, sans oser l'avouer. Il y a des fanfarons de haine comme des fanfarons de vices et de crimes, et les francs-maçons, dans leurs violentes déclarations de guerre, sont peut-être des fanfarons de haine religieuse dont il ne faut pas prendre les paroles trop au tragique. Qui sait si ces violents déclamateurs ne reculeraient pas devant l'action ?

Voilà l'objection telle que nous l'avons entendu présenter parfois par de bonnes âmes qui, ne pouvant croire à cette haine vraiment satanique de la Religion et de l'Eglise, cherchaient des explications, des atténuations. Seulement, ces bonnes âmes oubliaient bénévolement les faits qui sont là et qui suivent trop souvent les paroles. On dit : rien de brutal comme un fait.

Or, il est facile, trop facile malheureusement, de prouver que les actes des loges à l'égard de l'Eglise ne répondent que trop aux faits ; la haine maçonnique ne s'exhale pas en vaines paroles ; si elle parle, elle agit aussi. Alors que, dans l'intérêt même de leur idole, les républicains devraient chercher à s'accommoder avec l'Eglise, pour rallier à la République le clergé et les fidèles,



dont l'immense majorité ne demande que la liberté et même la tolérance, la persécution religieuse se poursuit, ouverte ou latente. Toute apparence d'apaisement est bientôt suivie d'un retour offensif. Les derniers mois nous en apportent encore une nouvelle preuve. Les « nouvelles déclarations de guerre » datent du dernier Convent tenu au mois de septembre ; que de faits de persécution depuis ; ils sont si nombreux que nous ne pourrions les énumérer tous, même sommairement, sans donner à cette étude des proportions démesurées, et nous devons nous borner à quelques-uns, du reste suffisants pour justifier notre thèse.

Le grand Convent maçonnique de 1891, n'était pas terminé qu'avaient lieu les pèlerinages à Rome des ouvrières et de la jeunesse catholique. Les pélerins étaient incontestablement dans leur droit. Ils allaient à Rome affirmer leur dévoûment et apporter des consolations au Vicaire de Jésus-Christ captif. Rien de plus licite, de plus naturel. Le grand principe de la tolérance comme les prescriptions formelles du statut italien faisaient un devoir aux partisans de l'Italie-une, de respecter les pèlerins.

Mais les loges veillaient qui n'attendaient qu'un prétexte pour se venger d'un seul coup des pèlerins et du Pape ; elles avaient tant répété que la Papauté était morte, et voilà que des milliers d'ouvriers français venaient acclamer le « Pape des ouvriers », des milliers de jeunes étudiants le « Pape des jeunes gens ». Cela ne pouvait se tolérer. Dans les loges, on réclame la tolérance quand on est faible, mais on se garde bien de la pratiquer lorsqu'on est ou se croit fort.

Donc on attendait un prétexte pour attaquer le Pape, les pèlerins et aussi la France qui les avait envoyés. Car, en dépit de la Révolution dont elle s'est faite trop souvent le séide, la France reste la bête noire des révolutionnaires qui semblent comprendre qu'elle ne leur appartiendra jamais complètement. Une nation née d'un acte de foi sur un champ de bataille, lentement formée par l'Eglise et qui a été pendant des siècles le « soldat de Dieu », peut être momentanément infidèle à sa haute mission ; mais si infatuée qu'elle soit de principes trompeurs, il lui reste au fond du cœur quelque chose de sa vieille foi, et vienne une circon-

stance, elle se retrouve et reprend sa haute mission. N'est-ce pas la France qui, longtemps après la Révolution, a mis fin à la piraterie barbaresque par la prise d'Alger ? N'est-ce pas elle qui, en 1849, a rétabli Pie IX, de sainte mémoire ? N'est-ce pas elle qui fournit abondamment pour les missions de l'or, des prêtres et des religieuses ? Aussi, sous l'ancien Testament, Israël, malgré ses fautes, restait le « peuple de Dieu » et, éclairé par le châtiment, revenait à sa grande mission.

Il fallait interrompre les pèlerinages qui montraient éloquemment que l'Italie révolutionnaire n'avait pas enterré la « question romaine » ; mais les pèlerins ne donnaient pas le moindre prétexte ; ouvriers et jeunes gens, en dépit de la légèreté française, faisaient preuve de la plus grande prudence. Alors se produisit le bruyant incident du Panthéon le 2 octobre. *On* avait écrit sur un registre : Vive le Pape-Roi ! car tout s'est borné à cette inscription dont l'auteur n'a jamais été retrouvé ; trois pèlerins, brutalement arrêtés, ont été successivement remis en liberté, la justice italienne renonçant à les condamner pour un délit imaginaire.

On connaît la suite : immédiatement, non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie, ce qui implique bien l'existence d'un mot d'ordre donné à l'avance, des manifestations violentes se produisent. A Rome, les pèlerins sont insultés, maltraités ; les femmes mêmes ne sont pas épargnées ; la police laisse faire. L'Ambassade française près du Quirinal, c'est-à-dire près du roi Humbert, est menacée ; alors seulement la police intervient. On crie *à bas le Pape !* mais surtout *à bas la France* et *vive Sedan !* les cris contre la Papauté finissent même par disparaître presque complètement, pendant que ceux contre la France redoublent. Les pèlerins ne peuvent s'embarquer que pendant la nuit ; ils sont insultés, menacés sur toute la route, sans qu'on prenne les précautions les plus élémentaires pour les protéger.

Voilà les faits, maintenant bien établis. Si, même au plus fort du kulturkamppf, pareilles attaques s'étaient produites contre des pèlerins allemands, si l'on avait crié : *A bas la Prusse !* et *vive Iéna !* certainement M. de Bismark aurait protesté ; il aurait exigé des satisfactions que le Gouvernement italien se serait em-

pressé de donner. De même, si des pèlerins autrichiens avaient été insultés, menacés, aux cris de *à bas l'Autriche ! vive Sadowa !* en dépit de la Triple Alliance, le comte Kalnoky aurait demandé et obtenu satisfaction. A plus forte raison, le Gouvernement français, qui n'avait aucune raison de ménager l'Italie, devait parler haut et ferme :

Mais, on l'a dit et l'on ne saurait trop le répéter, nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie, et deux sentiments dominent dans la Franc-Maçonnerie : la haine de l'Eglise et le dédain du patriotisme, préjugé du bon vieux temps. En protégeant les pèlerins, si l'on sauvegardait l'honneur national, on appuyait ou au moins paraissait appuyer la Papauté. Les loges ne pouvaient permettre cela ; les pèlerins furent sacrifiés ; et la dignité de la France était sacrifiée en même temps, mais les haines anticléricales étaient satisfaites. Cela ne faisait-il pas largement compensation ?

Sans même attendre des informations précises sur les faits, sachant que, de lui-même, et d'accord avec le Pape, le Comité des pèlerinages avait suspendu le départ des convois de pèlerins annoncés, le ministre des cultes, en même temps qu'il adressait, des excuses au gouvernement italien, fort étonné sans doute de les recevoir, interdisait aux évêques de prendre part aux pèlerinages qui ne devaient plus avoir lieu. La lettre ministérielle est assez courte pour que nous puissions la reproduire ici.

« Paris, le 4 octobre 1891,

Monsieur l'Evêque,

« Vous connaissez les regrettables incidents qui viennent de se produire à Rome au cours des pèlerinages dits « des ouvriers français ».

« Vous avez trop le sentiment des intérêts de la nation pour ne pas penser, comme moi, que toutes les autorités du pays doivent éviter d'être compromises dans des manifestations qui peuvent perdre facilement leur caractère religieux.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous inviter à vous abstenir, pour le moment, de toute participation à ces pèlerinages.

« A. Fallières. »

Comment ! les « incidents » sont du 2 octobre, et le ministre écrit le 4 une lettre impertinente, sans même attendre d'être renseigné ? Il sait, par les dépêches, que les pèlerinages sont suspendus, et il « invite les évêques à s'abstenir pour le moment de toute participation à ces pélerinages » ? La France vient d'être insultée, il se dispose à sacrifier la dignité du pays, et il ose parler « du sentiment des intérêts du pays » ! Mais, si on découvrait une semblable lettre dans des mémoires inédits, on la déclarerait immédiatement apocryphe.

A cette lettre blessante, de fermes réponses furent faites par divers évêques. L'un d'eux, Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, avait lui-même conduit « le pèlerinage provençal » ; à ce titre, il se « crut directement désigné », et il répondit en conséquence. Sa lettre si digne a été lue par tout le monde ; il suffira donc d'en faire une brève analyse, avec quelques courtes citations. Le vénérable Prélat commençait par justifier « ses 541 compagnons de route » qui, du reste, avaient quitté Rome « la veille du complot ». Il affirmait le caractère religieux des pèlerinages qui ne l'avaient pas perdu par la faute des pèlerins, il repoussait fortement l'invitation ministérielle. « Nous n'avions besoin de votre invitation, disait-il, ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenir. Du reste, nous savons nous conduire. Le Comité organisateur a suspendu les pèlerinages ; quand ils se rétabliront, je ferai ce que je voudrai dans l'intérêt de mon diocèse. Votre lettre était inutile. L'incident du Panthéon est un coup monté contre la France, à l'occasion des pèlerins ; les scènes sauvages et les cris féroces contre les Français dans la plupart des villes italiennes, à la même heure, en sont une preuve incontestable. Vous aviez mieux à faire que de vous presser de nous écrire une lettre qui devient un odieux contresens. » Après avoir discuté le fait douteux d'une inscription inoffensive, Mgr Gouthe-Soulard disait : « Il aurait bien fallu

qu'on insultât un pèlerin anglais ! La pénitence serait déjà faite. » C'est l'hypothèse que nous évoquions plus haut pour les Allemands ou les Autrichiens. Enfin, après avoir montré que nous ne devions « ni excuses, ni remerciments », et insisté sur l'attitude si calme des pèlerins, il concluait ainsi :

« Oui, nous avons *le sentiment des intérêts de la nation.....*, et voilà pourquoi nous sommes humiliés des lamentables événements qui se passent en Italie et en France, où les maîtres du jour ne manquent aucune occasion d'attaquer et d'insulter cette religion catholique qui a fait l'Italie et la France. La paix est quelquefois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans les actes, parce que la Franc-maçonnerie, cette fille aînée de Satan, gouverne et commande. Mille fois aveugle volontaire qui ne le voit pas. Je fais les parts : pour les Italiens, c'étaient avant tout des Français insultés ; pour la République des francs-maçons, c'étaient des catholiques et des cléricaux à laisser insulter. Quant à moi, je suis vivement blessé dans ma dignité de Français, de catholique et d'évêque. »

Certes, la leçon était dure, mais qui prétendra qu'elle n'était pas méritée ? Qui niera que dans les pèlerins français, les francs-maçons et le Gouvernement, trop obéissants, « n'aient vu des catholiques et des cléricaux à laisser insulter » ? Il semble que le gouvernement lui-même ait compris que, dans sa forme peut-être un peu vive, la protestation du vénérable prélat était juste, car au début il ne fit rien. On parlait bien de mesures de rigueur et notamment d'une poursuite comme d'abus devant le Conseil d'Etat ; mais rien ne venait ; ce fut seulement après douze jours de réflexion, que M. Fallière, de plus ou moins bon gré, se décida à faire poursuivre Mgr Gouthe-Soulard devant la Cour d'appel de Paris, pour « outrage non public » à un magistrat. Or, un ministre n'est pas un magistrat, et la leçon de l'archevêque d'Aix, communiquée par lui-même à certains journaux, avait été publiée par tous. Mais on ne se contentait plus du Conseil d'Etat et on craignait la Cour d'assises où un jury indépendant aurait certainement donné raison à l'évêque ; la magistrature épurée devait être plus complaisante.

Une explication a été donnée des poursuites tardives, que nous ne pouvons passer sous silence : le ministère s'était décidé à ne pas poursuivre ou tout au moins à se contenter d'une condamnation comme d'abus du Conseil d'Etat; mais une invitation très raide serait venue, sur l'initiative d'une loge de Toulouse, de déférer l'archevêque d'Aix à la Cour d'appel, et le Gouvernement se serait empressé d'obéir. Ce fait, qui n'a rien d'invraisemblable, a été affirmé par un journal de Toulouse et répété par nombre de journaux, sans qu'on l'ait carrément démenti. Ce qui pourrait l'appuyer, c'est l'attitude de plusieurs ministres qui, comme MM. Constans, Rouvier, Fallières lui-même (1), se sont montrés fort tièdes à l'égard des ponrsuites, dont les auteurs auraient été MM. de Freycinet et Ribot. Ceux-ci cependant ne sont pas francs-maçons, mais ils sont d'une faiblesse qui les rend incapables de résister à une pression des loges.

Nous passons sur l'effet produit par les poursuites, sur les marques d'adhésion dont Mgr Gouthe-Soulard fut l'objet, pour arriver à la comparution du prélat devant la Cour, le 24 novembre. Dans l'intervalle, on avait fait faire des démarches auprès de l'archevêque pour l'amener, sinon à retirer, au moins à expliquer sa lettre ; on aurait voulu qu'en ayant l'air de reculer il fournit l'occasion au Gouvernement de mettre fin au procès en disant que force lui était restée puisque soumission avait été faite. Mgr Gouthe-Soulard s'y refusa absolument. Lorsqu'il se présenta devant la Cour, ce fut en évêque assuré de son droit et décidé à remplir son devoir. Au président qui lui demandait s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, il répondit qu'il avait préparé des notes, et il donne lecture de la fière déclaration qne toute la France a acclamée, et qu'il serait en conséquence inutile de reproduire entièrement.

---

(1) Dans son beau plaidoyer pour Mgr Gouthe-Soulard, M. Boissard a dit : « Comment rendre M. Fallières responsable d'un acte délibéré par le Gouvernement tout entier, d'une décision à laquelle M. Fallières n'avait pas contribué puisqu'il n'assistait pas ce jour-là au Conseil, d'un acte qu'il désapprouvait peut-être en signant ? »



Au délit d'outrages l'éminent prélat répondait : « On a feint de trouver dans ma lettre un délit méprisable qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve. Me défendrai-je contre le délit méprisable ? M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé à outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières ? Non, je ne le ferai pas. Il n'y a ici d'outragé que moi à qui on prête une intention basse contre laquelle protestent et mon caractère, et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage contre qui que ce soit, grand ou petit. Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle ; il était dans mon droit et mon devoir. Si cela vaut un châtiment, vous pouvez me l'infliger, je le mérite. » Et après avoir ainsi revendiqué son droit et affirmé son devoir, Mgr Gouthe-Soulard concluait : Je suis accusé parce que j'ai défendu ma religion outragée dans son premier représentant par le cri : *A bas le Pape* ! Je suis accusé parce que j'ai défendu mon pays outragé dans mes diocésains, mes amis, mes compatriotes, par les cris : *Vive Sedan* ! *mort aux Français* ! Ma lettre, très française et très épiscopale, et ces poursuites, très peu françaises, m'attirent un honneur qne je ne mérite nullement et dont mes vénérés collègues dans l'épiscopat sont saintement jaloux, l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi, et un Français confesseur de son patriotisme. »

Ce langage n'était pour apaiser ni les juges, ni le Gouvernement, ni surtout les loges. L'avocat, M. Boissard, fut digne de son client, il ne voulut pas, lui non plus, discuter un délit qui n'existait pas, mais il montra dans la conduite du Gouvernement, l'action de la Franc-Maçonnerie. Après avoir rappelé les faits qui s'étaient passés à Rome, il expliquait ainsi la conduite du Gouvernement : « Quand votre ambassadeur a appris que dans les rues de Rome nos pèlerins étaient arrêtés, violentés, notre drapeau foulé aux pieds, et que de toutes parts on criait : mort aux Français ! Vive Sedan ! il n'a eu qu'une pensée : ce sont des catholiques, c'est bien fait ! Et quand vous avez vu rentrer en France nos pèlerins humiliés, comblés d'outrages, vous n'avez trouvé qu'une chose à leur dire : c'est votre faute, tant pis pour vous, n'y revenez pas. L'aveu n'en échappait-il pas, il y a quel-

ques jours, à un de vos amis qui s'écriait à la Chambre : « Ils ne l'ont pas volé ! » La vérité c'est que, chez les hommes qui nous gouvernent, il y a un sentiment qui domine tous les autres : la soumission aux ordres de la Franc-Maçonnerie. La vérité, c'est que chez eux la haine des catholiques passe avant tout, même avant l'amour de la patrie ! »

On sait la fin : Mgr Gouthe-Soulard fut condamné à 5,000 francs d'amende ; mais il avait les honneurs de la journée, et S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui lui avait offert l'hospitalité, pouvait lui dire : « Quelle belle journée pour l'Eglise ! » Le prélat lui-même télégraphiait au cardinal Rampolla : « Veuillez dire au Saint-Père, qu'aujourd'hui, devant les juges, Jésus-Christ, la Papauté, les libertés de l'Eglise ont été victorieusement défendues. »

C'était en somme une défaite pour le Gouvernement et pour la Franc-Maçonnerie ; on le comprit dans les loges, d'autant que de nouvelles et imposantes manifestations se produisirent en l'honneur de Monseigneur Gouthe-Soulard ; aussi demandait-on de nouvelles mesures. Mais lesquelles ? Un journal connu par ses attaches maçonniques proposa bien de destituer et d'expulser l'archevêque d'Aix. Il oubliait que l'Etat est impuissant pour donner comme pour ôter les pouvoirs d'un évêque, d'un prêtre, et qu'un Français ne s'expulse pas ainsi.

Cette première campagne avait échoué, mais les loges ne désarmèrent pas. Après l'affaire de l'archevêque d'Aix, on eut celle de Mgr l'évêque de Mende. M. le Ministre des Cultes somma Mgr Baptifolier de déplacer avant le 15 décembre six prêtres accusés de divers méfaits. Si, à cette époque, les prêtres n'étaient pas déplacés, leurs traitements seraient suspendus et ce serait l'évêque qui en serait responsable. Or, qu'avaient fait ces prêtres ? Les uns avaient répandu un livre approuvé par l'évêque lui-même et qui reproduisait l'enseignement de l'Eglise relative aux écoles ; les autres avaient signalé les dangers des écoles sans Dieu. A un seul on reprochait un fait précis, mais c'était sur le témoignage sans valeur d'un enfant, dont une enquête sérieuse aurait démontré l'inanité. Mgr Baptifolier refusa donc de dé-

placer des prêtres qui n'avaient pas démérité, et comme ils allaient perdre leurs traitements, il fit appel à son clergé par une lettre où il disait :

« Par une lettre du 30 novembre, M. le Ministre des cultes m'annonce qu'à dater du 15 décembre six de mes prêtres seront privés de leur traitement. A savoir :

« M. Bouniol, curé de Mende ; M. Poudevigne, curé de Grandieu ; M. Reversat, curé d'Ispagnac, avec M. Albaret, son vicaire ; M. Alméras, curé de Luc, et M. Grousset, curé de Laval-du-Tarn.

« Cette mesure nous atteint tous, parce que l'apôtre saint Paul dit : *Si quid patitur unum membrum compatiuntur omnia membra* (I. C. 12 et 26). Mais il y a mieux à faire que de gémir avec ceux qui souffrent, il faut venir à leur aide.

« Voici donc ce que je propose à mon clergé. Tout prêtre du diocèse est prié de donner chaque mois quelque chose ; un franc, s'il le peut, pour ceux de ses confrères qui ont été privés de leur traitement.

« Je n'ignore pas que mes prêtres sont pauvres, surtout depuis qu'il leur faut soutenir des écoles libres, qu'ils ont de plus des pauvres nombreux à secourir. Mais, si je n'ai pas cru devoir ordonner une quête dans toutes nos églises, je ne vois aucun inconvénient à ce que mes curés fassent part de cette situation à quelques personnes plus intelligentes et plus fortunées, qui pourront par leur offrande diminuer leur contribution, peut-être la prendre entièrement à leur charge. »

Les dénonciations auxquelles M. le Ministre des cultes avait si promptement ajouté foi partaient certainement des maçons de la Lozère, d'autant plus furieux qu'il a été créé dans ce département un supplément de la *Croix* qui s'est rapidement répandu. Ils pensaient sans doute, par la menace de la suspension des traitements dans un pays pauvre, faire reculer l'évêque et le clergé ; leurs calculs avaient échoué.

C'est encore une dénonciation maçonnique que nous trouvons au diocèse de Carcassonne. Mgr. Billiard, comme d'autres évê-

ques, était allé à Rome ; une loge signala le fait au ministre en demandant une punition ; elle fut immédiatement obéi. Le 30 décembre, Mgr Billiard recevait une lettre où il était dit :

« Comme, au cours de ce trimestre, vous avez quitté votre diocèse pour vous rendre hors de France sans autorisation, j'ai dû, sous réserve de toutes autres observations, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours pendant lesquels vous avez enfreint l'article 20 de la loi du 18 germinal an X. »

C'était l'application, pour la première fois peut-être, d'un des plus mauvais parmi les fameux articles organiques ; or, ces articles, contre lesquels les papes ont protesté, n'ont aucune valeur, même légale, et leur application est un odieux abus d'autorité. La réponse de l'évêque fut ce qu'elle devait être :

« Carcassonne, 31 décembre 1891

ÉVÊCHÉ
DE
CARCASSONNE
—

« Monsieur le Ministre,

« En m'adressant le mandat du traitement qui m'est dû pour le quatrième trimestre de l'exercice 1891, vous me faites l'honneur de m'informer que, comme au cours de ce trimestre j'ai quitté mon diocèse pour me rendre hors de France sans autorisation, vous avez cru devoir, en visant l'article 20 de la loi du 18 germinal an X, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours d'absence.

« J'aurais le droit de protester contre cette mesure, j'aime mieux me borner à vous accuser réception de votre lettre.

« A quoi me servirait-il de vous dire qu'en allant à Rome, je n'ai fait que m'acquitter d'un des devoirs les plus sacrés de ma charge ? Au jour de leur sacre, les évêques que vous nommez s'engagent devant Dieu par serment à aller, à des époques périodiques et fixées par l'Eglise, rendre compte de l'administration



spirituelle de leur diocèse au Souverain Pontife. J'ai toujours rempli cette obligation de conscience sans en demander par avance la permission ; jusqu'alors, je n'avais encouru aucun blâme du pouvoir civil : aujourd'hui il vous plaît de me frapper en m'infligeant par voie administrative une amende prélevée d'office sur le traitement qui m'est dû ; je ne me plains pas : pour un évêque, mieux vaut un peu moins d'argent et plus d'honneur.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« FÉLIX ARSÈNE,
« *évêque de Carcassonne.* »

Comme le disait Mgr Billiard, si le ministre gardait l'argent, l'évêque gardait l'honneur. Mais que penser d'un gouvernement qui, sur une dénonciation maçonnique, s'abaisse à de si ridicules mesures ?

Nous ne devons pas oublier de mentionner ce fait que des journaux, plus ou moins maçonniques, réclamèrent des poursuites et contre Mgr Baptifolier et contre Mgr Billiard. N'avaient-ils pas « outragé » M. Fallières ? On ne leur a pas encore obéi.

Nous terminerons, car il faut se borner, par un acte maçonnique digne de figurer après les *Nouvelles déclarations de guerre* signalées par Mgr Fava. Voici, textuellement, la résolution récemment votée par une loge de Toulouse, qui est en rapports directs avec M. Constans et à laquelle M. Carnot a adressé des compliments lors de son voyage dans le Sud-Ouest :

« La R.·. L.·. Ch.·. l'*Encyclopédique*, O.·. de Toulouse, considérant que le cléricalisme, qui plus que jamais relève audacieusement la tête, constitue un véritable danger public et social, émet le vœu que toutes les LL.·. de France se joignent à elle pour demander au G... C.·. de l'O.·. de faire le nécessaire afin d'obtenir du parlement que les lois régissant les associations religieuses soient appliquées, édifiées ou modifiées conformément aux desiderata suivants :

« Art 1er. — Toutes les congrégations, communautés et asso-



ciations religieuses quelconques d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, actuellement existantes, seront dissoutes et leurs biens, meubles et immeubles, feront retour à l'assistance publique.

« Art. 2. — Aucun association religieuse, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra se former ni en fait ni en droit dans toute l'étendue du territoire français.

« Art. 3. — Tout citoyen français qui se déclarerait propriétaire des couvents, maisons, chappelles, terres, biens, meubles et immeubles servant à des congrégations ou associations religieuses devra, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la nonvelle loi : 1° faire valoir ses titres de propriété sous peine de voir lesdits biens revenir à l'Etat pour être reversés à l'assistance publique ; 2° expulser des locaux et biens susdits les membres des congrégations dissoutes qui déclareraient vouloir y habiter individuellement ou non. Par le fait de la présence des ex-congréganistes dans ces mêmes locaux et biens, lesdits biens et locaux seraient réputés propriété des congrégations dissoutes et confisqués comme tels.

« Art. 4. — Toute fraude relative aux titres de propriété que l'on ferait valoir en vertu de l'article précédent, fraude ayant pour but de conserver ou de faire passer aux congrégations dissoutes en France, mais existant encore à l'étranger, la propriété des biens et locaux énoncés à l'article 3, serait punie de la perte desdits biens, indépendamment des peines édictées par la nouvelle loi, qui seraient également appliquées à tous auteurs de tentative de fraude.

« Art. 5. — Tout propriétaire étranger qui ne se conformerait pas aux prescriptions de l'article 3 serait, en outre, immédiatement expulsé du territoire français.

Art. 6. — Ne peuvent porter un costume religieux que les évêques, prêtres et vicaires, pasteurs ou rabbins qui sont payés par le budget des cultes et seulement dans l'exercice du culte.

« Art. 7. — Tout laïque, tous séminaristes, prêtres libres, moines, frères et sœurs, vivant ou non en commun, qui porteraient

un costume religieux, seront punis de la prison et de la perte de leurs droits civils et politiques.

« Art. 8. — Sont également punis de la perte de leurs droits civils et politiques tous ceux qui, directement ou indirectement, chercheraient à favoriser le rétablissement clandestin ou au grand jour des congrégations, ou qui tenteraient de faire revivre sous quelque forme que ce soit les pratiques ou les règles de la vie monastique ou congréganiste.

« Art. 9. — Les contrevenants aux dispositions des articles précédents seront punis de 100 à 10,000 francs d'amende et de.... à... de prison. »

C'est un peu long, mais intéressant. Les francs-maçons toulousains, sans doute au nom de la liberté, réclament la proscription et la spoliation des congrégations religieuses ; s'ils tolèrent encore le costume religieux dans « l'exercice du culte », ils le défendent ailleurs. Encore ne le permettent-ils, même dans l'exercice du culte, qu'aux « évêques, prêtres et vicaires qui sont payés par le budget des cultes », et comme d'autre part les loges poursuivent la suppression du budget des cultes, le moment arriverait bientôt où tout costume religieux serait interdit. La loge toulousaine ne demande encore contre les contrevenants, après qu'on leur aura volé leurs biens, que la prison, l'amende, la perte des droits civils et politiques, mais que la Franc-Maçonnerie soit la maîtresse, et bientôt la peine de mort reparaîtrait comme aux beaux jours de la Terreur.

Et maintenant concluons. Nous disions en commençant qu'il était facile de prouver que, dans leurs *Nouvelles déclarations de guerre* contre les catholiques, les francs-maçons n'étaient pas simplement des « fanfarons de haine » ; que ce qu'ils annonçaient, ils le réaliseraient s'ils le pouvaient ; que même déjà, ils pesaient sur le Gouvernement pour le forcer à persécuter les catholiques ; nous croyons l'avoir prouvé, et encore avons-nous dû nous borner à quelques faits. Donc Mgr Gouthe-Soulard, le glorieux condamné du 24 novembre, avait raison de dire que nous n'étions pas en République, mais bien en Franc-Maçonnerie.

A. Rastoul.



Le Maçonnisme, c'est l'Ennemi !

La constitution du Grand-Orient de France, (Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises), les règlements généraux ou statuts de l'Ordre, quelques règlements particuliers, les cahiers des grades, où les Présidents des Ateliers trouvent les textes des initiations, les manuels, où les Frères Orateurs et les Chevaliers d'Eloquence prennent les formules de leurs discours doctrinaux, les cinq cathéchismes de l'Apprenti, du Compagnon, du Maître, du Rose-Croix et du Kadosch, tous ouvrages imprimés et fournis, moyennant finances, aux Loges et Arrière-Loges par le Grand-Orient, telles sont les sources officielles d'où ont été très scrupuleusement extraites toutes les citations suivantes, qui rendront ma démonstration d'autant plus persuasive, je l'espère, qu'elle sera purement documentaire et sans artifice de style ni de mise en scène.

OBJET ET PRINCIPES AVOUÉS DE LA FRANC-MAÇONNERIE. — Jusqu'à 1877, l'article 1er de la constitution maçonnique fut ainsi conçu : « La Franc-Maçonnerie, institution essen-
« tiellement philanthropique, philosophique etprogressive, a pour
« objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle,
« des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance. —
« Elle a pour principes *l'existence de Dieu*, *l'immortalité de*
« *l'âme* et la solidarité humaine. — Elle regarde la liberté de
« conscience comme un droit propre à chaque homme et *n'ex-*
« *clut personne pour ses croyances.* »

En 1877, lorsqu'à la suite du 16 Mai, les Maçons se furent emparé de la République, la suppression de la déclaration de principes, relative à l'existence de Dieu et à l'immortalité de

l'âme, fut proposée au Convent (1) et, malgré l'opposition des Maçons d'expérience, des *malins*, des *vieux renards*, qui soutenaient qu'on éloignerait de la sorte beaucoup de gens, ne craignant pas de venir aux Loges à cause de leurs *apparences* déistes et spiritualistes, la suppression fut votée et la déclaration ainsi modifiée : « La Maçonnerie a pour principes la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. »

Mais le nombre des adhérents ne tarda pas à tant diminuer qu'en septembre 1884, le Convent jugea prudent d'atténuer son précédent vote et, à l'heure qu'il est, la déclaration est celle-ci : « La Maçonnerie a pour principes la tolérance mutuelle, le « respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de « conscience. *Considérant les conceptions métaphysiques comme « étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses « membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.* — « Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité. »

De ce refus de toute affirmation dogmatique sont nées les écoles *sans Dieu*, mais *avec morale civique*, sous prétexte de neutralité entre 35 millions de catholiques, 1,500 mille protestants et 150 mille juifs, ce qui, sous un régime de suffrage universel où le nombre prévaut, est une criante partialité, qui a ce bon résultat heureusement de raviver la foi, de provoquer partout la création d'écoles chrétiennes, d'opposer la piété à l'impiété et de susciter à l'Université, entachée de maçonnisme, une concurrence qui tourne de plus en plus à son désavantage, ce dont nos gouvernants enragent.

---

(1) Le Convent est l'assemblée générale, au siège du Grand-Orient, à Paris, de tous les délégués des Loges. Il exerce le pouvoir constituant et législatif, se réunit une fois par an et élit tous les ans un tiers du Conseil de l'Ordre, composé de 33 membres et chargé, d'une session à l'autre, du gouvernement maçonnique. Mais ce n'est qu'une apparence, car, en réalité, la puissance maçonnique est détenue *d'une façon occulte*, par le Grand Collège des Rites (Suprême Conseil aussi pour la France et les possessions françaises), composé de quinze 33••, nommés par les *seuls* Maçons de ce grade. L'art. 5 de la Constitution, portant que « la souveraineté maçonnique appartient à *l'universalité* des Maçons », est donc un leurre.

Donc, double succès !

LIBERTÉ. — La Franc-Maçonnerie, qui a la prétention d'universaliser la liberté, en sa qualité de Société cosmopolite, c'est-à-dire sans patrie et par conséquent sans patriotisme, devrait bien commencer par l'établir dans ses propres ateliers, où elle réduit ses adeptes, despotiquement disciplinés, à une véritable servitude graduelle. Tous les serments, et ils sont très nombreux, qu'elle leur fait prêter, insistent très impérativement et même en termes comminatoires, sur leur soumission aveugle, passive, et, plus ils montent en grade, plus leur chaîne se resserre.

Par exemple, le Très Parfait Président déclare ceci au Kadosch (30e grade), examiné pour le noviciat de Juge Philosophe : « Dès « que vous aurez prononcé votre nouvelle obligation (serment), « mon Frère, *vous cesserez de vous appartenir ; votre vie même « sera devenue la propriété de l'Ordre.* L'obéissance la plus « absolue, l'*entière abnégation de vos volontés,* l'exécution prompte « et *sans réflexion* des ordres qui vous seront transmis, tels « seront vos principaux devoirs. Les châtiments les plus terribles « sont réservés aux parjures. Et qu'est-ce qu'un parjure aux « yeux de l'Ordre? Celui qui, *dans les choses même les plus légè- « res,* enfreint les ordres qu'il a reçus de son chef ou *refuse de « les exécuter,* car rien n'est indifférent dans la Maçonnerie. »

Puis, le récipiendaire jure : « *de faire, de dire et d'écrire en « tous temps, en tous lieux, à toute heure, ce qui lui sera prescrit,* « et de ne reconnaître et respecter, comme chefs suprêmes de « l'Ordre, que les Souverains Grands Inspecteurs Généraux, 33e « degré de la Maçonnerie, et *notamment* ceux d'entre eux compo- « sant le Grand Collège des Rites, Suprême Conseil pour la France « et les possessions françaises » (1).

Drôle de liberté que la liberté maçonnique !

---

(1) Ainsi, comme il a été dit plus haut, il y a une direction suprême occulte de la Franc-Maçonnerie, et c'est le Grand Collège des Rites qui l'exerce, en violation de l'art. 185 de la constitution maçonnique, qui porte : « Le Grand Collège des Rites ne peut s'immiscer en rien dans ce qui a rapport au gouvernement et à l'administration de l'Ordre. »



La Franc-Maçonnerie est le despotisme organisé, une école d'asservissement, une fabrique de pantins, dont une oligarchie tire les ficelles.

EGALITÉ. — L'égalité maçonnique est aussi sincère que la liberté. On sait que c'est « la domination tyrannique, altière et malveillante des hauts grades », qui a donné lieu à la scission, d'où est né le Rite des Ecossais dissidents. Ces hauts grades traitent avec le plus aristocratique dédain les bas grades, qu'ils appellent « le vulgaire des Maçons », ou encore « de grands enfants condamnés par les chefs suprêmes à végéter sur les banquettes dorées d'une Maçonnerie, qui ne l'est que de nom ». *(Même discours du Très Parfait Président.)*

La Maçonnerie est trop puissamment hiérarchisée, elle a trop d'insignes et de titres pour comprendre, pratiquer et réaliser l'égalité.

Monsieur Joseph Prudhomme, qui a dû être Maçon maçonnisant et des plus solennels, disait : « Tous les hommes sont égaux, il n'y a de différence entre eux... que la distance qui les sépare ! Aussi, suis-je, moi, pour l'égalité... tant que j'en profite ! » Si vous fréquentez des Frères Trois Points......

— Non, certes, jamais !

— Je vous en fais mon compliment.... Si vous en aviez connu, je vous aurais engagé à les étudier (à distance, car, vous savez, ils mouchardent !) et vous n'auriez pas tardé à reconnaître combien ces réflexions prudhommesques sont foncièrement francs-maçonnes.

L'Egalité, d'ailleurs, n'est une vérité que dans l'Evangile !

FRATERNITÉ. — La fraternité maçonnique n'existe pas plus que la liberté et l'égalité et, si les hauts grades dédaignent les bas grades, « le vulgaire des maçons », ceux-ci le leur rendent rudement et avec usure :

« Le grade de Maître, dit le Vénérable au candidat qu'il vient de « recevoir, est, dans tous les rites réguliers, le dernier mot de « l'initiation, héritage précieux que nous a laissé la vénérable « antiquité (?). Au delà, vous ne trouverez que *vanité*, *déraison* et « *mensonge*. Les prétendus hauts grades ne sont que d'inutiles

« réduplications de la Maîtrise, que des compositions dans « lesquelles *le ridicule le dispute à l'absurde*. Les doctrines « *les plus décriées* en font généralement la base ; on y enseigne, « sous le voile *d'indigestes allégories*, la théosophie (1), la *magie*, « l'art de faire de l'or (?); en un mot, on y professe les *sciences* « *occultes*, exactement nommées, il faut le reconnaître, car elles « sont si bien cachées que ceux-là mêmes qui les enseignent ne « sauraient les définir... Je ne vous décrirai pas le cérémonial « qui en accompagne l'initiation. Si ceux de nos Frères, qui ont « eu la vaniteuse faiblesse d'en ambitionner les rubans et les « croix, osaient se rappeler les formalités auxquelles il leur a « fallu se plier lors de leur réception, *ils rougiraient de ce* « *qu'elles offrent de dégradant pour la dignité et l'intelligence* « *humaines* ! »

Bravo, Vénérable, vous parlez d'or et frappez juste ; mais, vous n'ignorez pas que le cérémonial des arrière-loges n'est pas plus « dégradant pour l'intelligence humaine » que celui de vos Ateliers symboliques ; puis vous savez aussi bien, et même sans doute mieux encore que moi, que la Maçonnerie réside tout entière dans les hauts grades et que vos Apprentis et Compagnons ne sont que des Nigaudinos, des Ratons, qui tirent les marrons du feu pour les Floquet, les Brisson, les Lombard, les Saint-Romme et autres fieffés Bertrands, faisant commerce de la politique.

Votre *speech*, avouez-le, a pour but de les retenir dans vos Loges, car ils sont le nombre, l'immense majorité de la secte, et ils ne tarderaient pas à se décourager sur « leurs banquettes dorées » et à vous brûler la politesse, si on ne les flattait pas, si on ne les faisait pas croire à leur importance.

Quoi qu'il en soit, machiavélique Vénérable, vos coups de langue donnent une fichue idée de votre fraternité maçonnique en général et de vos haut-gradés en particulier, puisque

---

(1) Spéculation de certains illuminés, qui prétendent se mettre en communication avec la Divinité, qui ici est Satan.

vous les traitez vous-même de théosophes, de magiciens et d'alchimistes, ce qui équivaut, j'en prends note, à les accuser de sorcellerie !

En voilà un progrès !!

BIENFAISANCE. — Nous connaissons l'article 1er de la constitution ; il proclame que la Franc-Maçonnerie est une institution essentiellement philanthropique et il reproclame un peu plus loin qu'elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance. Boum ! Boum !!

Donc, le 15 février 1840, elle a fondé une « Maison de secours » ; c'est du moins ce que rereproclame la section II du chapitre III du titre IV de ses statuts, intitulée pompeusement : « De l'Assistance Maçonnique ; » mais... il faut croire que les architectes et entrepreneurs ont fait défaut à nos philanthropes, car.... leur Maison de Secours, fondée le 15 février 1840, n'existe encore que sur le papier !!!

La persistance de cette bienfaisance *platonique* ayant fini par tourner au scandale, le Grand-Orient s'est décidé, il y quelque temps, à pourvoir, sous le titre non moins pompeux d'Orphelinat, à l'éducation de quelques orphelins de Frères, soit au moyen de bourses obtenues des municipalités sectaires, soit avec des fonds provenant de loteries, recommandées par les fonctionnaires affiliés, soit à ses frais *quand il ne peut pas faire autrement*, en les plaçant, à des prix dérisoires, chez des instituteurs et des institutrices archilaïques et ces « louveteaux » et ces « louvetonnes », comme on les appelle, sont élevés de façon à devenir à leur majorité des Apprentis et des Sœurs maçonnes... à moins qu'ils ne deviennent des chenapans et des drôlesses !

La bienfaisance maçonnique est donc une mystification ; le titre de Commissaire de l'Assistance Maçonnique est une sinécure ; le « Tronc de la Veuve », boite qui circule à la fin de chaque « tenue » pour recueillir les offrandes (1), ne sert guère que

(1) Offrandes obligatoires, car une des attributions statutaires du Frère Hospitalier est de « veiller à ce qu'aucun Frère ne se retire sans avoir déposé son offrande au tronc de bienfaisance ». La Maçonnaille n'en crie pas moins contre les quêtes faites dans les églises !

pour la propagande et les 33mes disposent des fonds centralisés *sans surveillance ni contrôle*, ce qui ne les ont pas empêché de pousser le Gouvernement à soumettre les caisses des fabriques à la surveillance des Inspecteurs des finances et leur comptabilité au contrôle de la Cour des comptes !

Au reste, voici un extrait caractéristique d'un discours que le Frère Ragon, dont les Maçons ont fait leur auteur sacré, a prononcé, à Paris, le 1er juin 1858, au Chapitre de Rose-Croix *Les Trinosophes de Bercy*: « Rappelons-nous, mes Frères, que la « Maçonnerie n'a pas constitué un corps d'individus vivant aux « dépens des autres. Ces mendiants, qui font de leur misère un « métier, oseraient-ils avouer dans quel but ils se sont fait rece- « voir ? Cette lèpre hideuse de la Maçonnerie, en France, dé- « montre la coupable négligence des Loges et surtout de celles « de Paris. *Ne présentez jamais dans l'Ordre*, disait avec raison « le Frère Beurnonville au Frère Roëttiers de Montaleau, *que des « hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la « tendre.* »

Voilà bien ces prétendus humanitaires, dédaigneux du prolétaire, ennemis du pauvre, qui repoussent la charité chrétienne, par cette raison... économique que l'aumône est dégradante !

E. Teste-Lebeau.

(A suivre).

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

Veut-on avoir une idée de la liberté que les grands Maîtres de la Franc-Maçonnerie veulent laisser aux députés qui ont le malheur d'être francs-maçons ? Voici ce qui a été arrêté au dernier convent maçonnique, sur la motion du F.·. Blatin :

« Le Conseil maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convo-



« quer à l'hôtel du G.·.-O.·., *chaque fois que cela lui semblera*
« *nécessaire*, tous les membres du Parlement qui appartiennent
« à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la
« généralité des maçons ainsi que l'orientation politique de la
« Fédération. »

Voilà donc le Conseil secret, le Comité de salut public, voilà donc la Sainte-Vehme constitués ! Dira-t-on encore que nous exagérons quand nous disons que la Maçonnerie est au pouvoir, que la Maçonnerie fait mouvoir les fils des pantins politiques, qui exécutent de si singulières danses de saint Guy ? Dira-t-on encore que nous exagérons quand nous disons que nous ne sommes pas en République, mais en maçonnerie. C'est une vérité plus claire que le jour, plus claire que le soleil.

« Après chacune de ces réunions, continue le *Bulletin* maçon-
« nique qui nous fait ses confidences, le *Bulletin* publiera la
« liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil
« de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui
« auront laissé l'invitation sans réponse !... »

Tels sont les moyens pratiques d'entretenir dans les rangs maçonniques l'ordre et la discipline nécessaires à la poursuite du Grand Œuvre. Encourager la bonne conduite et l'assiduité des maçons militants, gourmander la paresse et l'indifférence des traînards, livrer à l'indignation des FF.·. la lâcheté des transfuges, telle sera désormais la tactique employée par la force occulte qui mène tout. Pris dans cet engrenage, les indécis, les prudents devront marcher quand même, marcher toujours.

« Le Conseil de l'Ordre demandera aux membres maçons du
« Parlement à s'associer a toute interpellation parlementaire qui
« devrait être suivie d'un ordre du jour invitant le Gouvernement
« à ne choisir désormais ses jeunes fonctionnaires que parmi les
« candidats élevés dans les établissements de l'Etat, à faire
« néanmoins une enquête scrupuleuse sur l'attitude politique de
« ces candidats, etc. »

Il ressort de tous ces détails que la Franc-Maçonnerie serre son jeu : elle se recueille et se prépare, pour la lutte suprême et dernière. Elle rappelle le ban et l'arrière-ban, enrégimente de

nouvelles recrues, rallie ses dernières troupes, les harangue, emploie la méthode d'intimidation. Elle rassemble des « fonds desti-
« nés à combattre par la parole et par l'action l'accession aux
« fonctions parlementaires de tout franc-maçon dont l'adhésion et
« le concours ne seront pas acquis à la ligne pour la suppression
« du budget des cultes.

« La Franc-maçonnerie reconnaîtra dans cette campagne né-
« cessaire, ses véritables serviteurs. »

Il est bon de faire jouer sous les yeux du lecteur le mécanisme du complot maçonnique, de faire toucher du doigt *l'a-priori* des programmes arrêtés longtemps d'avance dans les loges.

Le F.·. de Vidau, délégué de la loge *les Amis triomphants*, est un des organisateurs de la lutte. Il faut, à toute force, créer à travers la France une agitation factice. Le Conseil de l'Ordre est invité à « provoquer des réunions de tous les franc-maçons,
« savoir :

« 1° A Paris, les membres du Parlement et de la Presse ;

« 2° Dans les départements et par régions qui seront déter-
« minées, les membres dss corps élus, conseils généranx, muni-
« cipaux, etc.

« L'ordre du jour fixé d'avance sera : adhésion à la réforme de
« la suppression du budget des cultes.

« Les délibérations de ces réunions seront centralisées entre
« les mains d'une Commission composée de membres du Parle-
« ment » (1).

Est-ce assez savant ? La trame est-elle assez bien ourdie ? Rien n'est négligé. Ecoutez plutôt :

L'argent est, on le sait, le nerf de la guerre.

L'Assemblée générale de 1891 décide :

« 1° Des listes de souscription seront adressées dans les trois
« derniers mois de chaque année à toutes les loges de la Fédéra-
« tion par les soins du Conseil de l'Ordre ;

---

(1) Tous ces détails et les suivants sont tirés du *Bulletin maçonnique* de novembre.



« 2° Les fonds seront centralisés au Grand-Orient de France « sous la rubrique :

« *Ligue pour la suppression du budget des cultes*, etc. »

Voilà donc le moment des grandes batailles, des luttes à outrance. Les Francs-Maçons le comprennent : ils ne sont qu'une poignée ; mais pour suppléer à l'insuffisance du nombre, ils comptent sur l'ordre, sur la discipline, sur l'argent. Un de leurs théoriciens, le F.·. Girod, a prononcé à la clôture du Convent, un discours sur l'*Affiliation maçonnique*, qui mérite d'être remarqué. La Franc-Maçonnerie restera une société fermée, bourgeoise, oligarchique : elle ne baissera pas ses prix ; mais elle tâchera de recruter des troupes auxiliaires plus nombreuses encore.

« Il est certain, dit le F.·. Girod, que nous possédons la seule « force disciplinée et hiérarchiquement organisée de la démocra- « tie... Notre Maçonnerie actuelle est, en fait, fermée à certai- « nes catégories de vaillants républicains. Les cotisations sont « élevées et les dépenses annuelles de chaque membre d'un ate- « lier se chiffrent par un total qui, pour beaucoup, est excessif. « Plusieurs loges s'étaient émues de cet état de choses et avaient « demandé une réduction de frais, désirant donner un accès plus « facile à tous ceux qui veulent marcher avec nous. Ce vœu n'a « pu trouver sa réalisation, parce que les dépenses imposées « sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Association. « Mais, dans ces conditions, nous laissons à la porte de nos tem- « ples des aides précieux et des soldats fidèles. Ne serait-il pas « possible d'utiliser ces forces vives et de les attacher à la Ma- « çonnerie dans la plus large mesure ? »

Bien des personnes, sachant que nous nous occupons de choses maçonniques, nous ont souvent questionné : « Pensez-vous que « tel cafetier, tel maire de campagne, tel radical de village, « soient francs-maçons ? » — Nous avons invariablement ré- « pondu : « Croyez-vous que les gens dont vous me parlez puis- « sent payer des droits d'entrée de quelques cents francs et une « cotisation maçonnique annuelle assez considérable ? Dans ce « cas, il y a probabilité qu'ils sont affiliés ; sinon, ils peuvent

« recevoir, subir le mot d'ordre de la Maçonnerie; mais tout « porte à croire qu'ils ne sont pas francs-maçons réguliers. »

Le F.·. Girod estime que le moment est venu de grouper, de serrer de plus près, de discipliner ces forces éparses, dont la Maçonnerie peut tirer un si précieux secours. Les cléricaux, d'après son langage, font « une propagande effrénée parmi les mas« ses ouvrières, couvrant la France de cercles catholiques et « d'associations ouvrières. Nous avons répondu dans une large « mesure, et beaucoup d'entre nous appartiennent à des comités « radicaux, à des sociétés groupées sous le drapeau de la Libre « Pensée (1), mais ces associations ne sont pas maçonniques, et « sont la plupart du temps éphémères. Provoquées par nous, elles « laissent sans attaches avec la Maçonnerie les nombreux soldats « qui luttent à nos côtés, dans la même pensée et pour la même « cause.

« Or, MM.·. FF.·., à notre époque, où le nombre joue un si « grand rôle, parce que le bulletin de vote est la grande force « légale, il est nécessaire de former une fédération homogène de « tout ce qui aspire au triomphe d'une république anticléricale. « L'union fait la force ; unissons-nous. »

Préparons-nous donc à constater les efforts de la Franc-Maçonnerie pour s'étendre, se répandre dans les campagnes les plus religieuses. Son but est de faire le plus de dupes possible, et le F.·. Girod le dit en mots à peine couverts: « La Maçonnerie doit res« ter ce qu'elle est, conserver sa constitution, ses rites, son or« ganisation actuelle, parce que la tradition lui donne sa toute« puisssance. Aucune concession ne peut être faite de ce côté :

(1) L'accord est loin d'être parfait entre les sociétés de la *Libre-Pensée* et la Franc-Maçonnerie. Voici ce que nous lisons dans une brochure intitulée: *Où est le danger?* par la *Libre-Pensée* de Grenoble: « La Franc-Maçonnerie qui compte parmi ses membres des princes, « des bourgeois, des prêtres (?) quelques rares ouvriers, consciemment « ou inconsciemment, marche de pair avec les autres religions ; impo« sant la croyance d'un Dieu, elle a aussi ses rites. Les francs-maçons « ont été qualifiés de *Jésuites rouges* : ils n'ont que trop justifié cette « qualification. » Il est bon de savoir ce que pense la classe ouvrière de nos francs-maçons bourgeois.

« nous devons rester ce que nous sommes, et seuls conserver nos « vieux symboles dans nos temples fermés aux profanes. Mais, « ne serait-il pas possible d'ouvrir les parvis de nos temples à « des affiliés, troupeau de fidèles dévoués qui puiseraient au con- « tact des véritables initiés, les principes maçonniques et se rat « tacheraient ainsi à notre grande famille ° Dans toutes les reli- « gions, les prêtres forment une caste qui sait fixer autour d'elle « la foule avide. »

Cela veut dire en langage profane : Le peuple votera pour nous, se laissera mener par le bout du nez : il tirera ies marrons du feu et nous les croquerons. — Eh bien, nous persistons à croire qu'à ces pontifes d'un nouveau genre, le peuple français aura le bons sens de préférer ses prêtres catholiques; qu'aux parvis des temples maçonniques, à la porte desquels on veut les laisser, il préférera le parvis des temples chrétiens, dans lesquels il entre du reste. Mais il est bon de connaître les visées maçonniques et de prémunir les populations catholiques contre les calculs et les prétentions des Loges.

On le voit : le projet du F. Girod est de créer ce qu'on pourrait appeler une demi-maçonnerie, une demi-affiliation, des néophytes en maçonnerie, qui resteraient à la porte du temple. Il attend de grandes choses de la réalisation de son idée. « Les affiliés seraient « nombreux et notre fréquentation les entrainerait dans le cou- « rant dont nous sommes la source vive, groupant autour de « l'Atelier les forces qui partagent notre confiance absolue dans « le triomphe de notre cause. Ils constitueraient l'armée qui, par « sa propagande directe et ses bulletins de vote, nous fournirait « le moyen légal de résister et de vaincre. »

Tel est le projet de maçonnisation du peuple. L'auteur maçonnique continue : « Que font nos adversaires, d'où vient leur force ? « Les prêtres, par eux-mêmes, forment une caste peu nombreuse ; ce sont les fidèles groupés autour du clocher qui leur « donnent la puissance par la multitude. »

Comment singer l'Eglise ? Comment, à son exemple, établir l'influence de la Franc-maçonnirie jusque dans les campagnes





les plus reculées? Par des affiliations par des demi-affiliations gratuites.

« ... Lorsque l'éloignement de l'Atelier doit être considérable, « de nombreux adeptes reculent devant la dépense d'une initia- « tion qui ne peut permettre de s'associer aux travaux de tous, « et nos campagnes perdent ainsi l'occasion de joindre la force « qu'elles puiseraient dans l'esprit maçonnique à nos efforts com- « muns. Nous avons de ce côté un vaste champ où doit mûrir la « bonne moisson et je crois que l'idée que je vous soumets peut « nous donner une action puissante sur l'élément rural qui nous « attend. Je suis persuadé que ces maçons en puissance, qui, « à chaque élection, représentent l'élément démocratique du vil- « lage, seraient heureux d'accepter une affiliation qui n'entraîne- « rait aucune dépense sérieuse, et qui les fixerait, en leur « donnant une autorité suffisante pour faire autour d'eux des « prosélytes sérieux! »

L'exécution de ce programme n'est-elle pas commencée partout? Est-ce que, partout, la Franc-Maçonnerie n'essaye pas de s'emparer des sociétés de secours mutuels, de gymnastique, des orphéons, etc., etc.? Certainement, tous les membres de ces sociétés ne sont pas francs-maçons; mais ils subissent trop souvent la direction de la Franc-Maçonnerie et reçoivent d'elle les mots d'ordre. La Franc-Maçonnerie n'a-t-elle pas déjà à sa dévotion un très grand nombre d'instituteurs?

« Je crois, continue le F.·. Girod, qu'ainsi comprise, cette créa- « tion d'affiliés aurait d'immenses avantages que je résume ainsi : « groupement autour de la Loge-mère d'un nombre considérable « d'associations fédérées, pratiquant à notre égard et entre elles « les grands principes de la Maçonnerie, formation dans nos « campagnes de centres d'affiliés placés sous la direction de la « Loge régionale; dissémination des idées maçonniques et « triomphe de nos principes de liberté... Ce que nous voulons, « c'est avoir à notre portée les masses sur lesquelles on peut agir « activement. Cette organisation sera le promoteur de notre orga- « nisation sociale ; elle nous donnera le *nombre et la discipline*. « Nos affiliés s'imprégneront de nos grands principes et porteront

« jusqu'au fond des campagnes les éléments qui nous donneront « le triomphe dans la lutte contre le cléricalisme. De la lumière, « de la lumière. Place aux idées larges et généreuses ! Le retour « en arrière est impossible, et le clairon de l'évêque Fava n'an- « nonce pas la fin du monde éclairé et libéral, c'est le dernier « écho d'un monde qui s'en va pour le grand honneur de l'huma- « nité. »

Il faut donc nous attendre à une recrudescence de propagande maçonnique dans la France entière, dans les grandes villes, dans les bourgs, partout dans les villages. Nous répétons que l'heure de la bataille définitive approche. Le moment sera solennel : mais nous ne sommes pas inquiets au sujet de la victoire.

Sur la proposition du F∴ Edgar Monteil, la R∴ Loge *la Clémente Amitié* a adopté un projet de résolution tendant à « inviter « le Gouvernement à la politique anticléricale qui a toujours été « celle du parti républicain et qui lui a constamment assuré la « victoire. » Et en guise de conclusion, l'auteur maçonnique ajoute : « Organisons dans le monde profane une propagande « suivie en faveur de nos principes. Faisons aux prêtres une « concurrence directe. »

Nous avons parlé, il y a quelque temps, du bureau de placement et d'avancement mutuels fondé par les Loges de Lyon. Ce bureau, paraît-il, fonctionne à merveille.

La Commission du Conseil de patronage compte à ce jour 75 délégués pour les 15 loges lyonnaises et 18 délégués pour 9 loges extérieures affiliées au patronage.

Elle a reçu depuis le 13 février 1891, époque de sa fondation, 90 demandes d'emplois divers. Elle a été assez heureuse pour en faire aboutir 68.

« Notre entreprise, ajoute le *Bulletin*, à la fois philanthropique « et républicaine, est une digue au mal et au préjudice causés à la « Maçonnerie par ses adversaires. »

Pour indiquer les préoccupations d'une partie de la Maçonnerie, signalons une conférence faite à la Loge la *Libre-Pensée* d'Aurillac, par le F∴ Bourne, sur l'*Immoralité de la confession*. Le F∴ Bourne prédit, à brève échéance, la disparition « de cette pratique

« qui n'est plus de notre temps. » Que le F.·. Bourne se rassure ! La confession lui survivra. Espérons que, touché par la grâce, il en usera lui-même avant sa mort. Il ne serait pas le premier ennemi de la confession à qui la chose arriverait.

Veut-on avoir une idée de la tolérance maçonnique ? Voici ce qu'un F.·. Minot propose de voter ; pour être libérale, la mesure est libérale :

« Tout F.·., actif ou non, convaincu d'avoir participé, par une « démonstration personnelle quelconque ayant un caractère de « solennité publique ou intime, à une cérémonie de baptême, « circoncision, initiation ou communion sur le territoire de la « France continentale, sera passible de la peine de la suspension.

« La récidive entraîne l'expulsion définitive. »

Et les francs-maçons n'auront pas assez de colères contre les foudres de l'excommunication ecclésiastique ! Et pourtant, l'Eglise, en lançant l'excommunication est conséquente avec elle-même, tandis que la Franc-Maçonnerie, qui est censée faire profession de liberté absolue de penser, va contre ses propres principes.

Enregistrons la théorie du fameux F.·. Friquet : « On prétend « que la Maçonnerie ne doit pas faire de politique ; il faut enten- « dre la politique personnelle ; mais elle doit faire de la politique « générale et sociale. Or, la lutte sur le terrain clérical est une « question éminemment maçonnique.

« La parole de Gambetta : Le cléricalisme, voilà l'ennemi, est « toujours juste tant que nous ne l'aurons pas réduit au silence. »

La Franc-Maçonnerie en est pour les pétitionnements. Pétitionnement pour le vote de la loi Pochon et Cucula ; pétitionnement pour la suppression du budget des cultes ; pétitionnement pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est ainsi que la Franc-Maçonnerie compte créer l'agitation factice dont nous parlions tout à l'heure, et à la faveur de laquelle elle espère escamoter la liberté des catholiques. Par le pétitionnement à propos de tout, elle espère faire pression sur les membres du Parlement qui lui ont donné des gages :

« Il faut faire impression sur les membres du Parlement eux-

« mêmes. Il faudrait appeler les membres du Parlement qui sont « F.·.-M.·. et les mettre au pied du mur en les tenant par leur « propre intérêt. Alors ce n'est plus un pétitionnement, c'est une « communication faite aux gens intéressés, leur promettant de les « combattre s'ils ne font pas leur devoir. »

C'est ce que Mgr Fava appelle spirituellement : envoyer le cordon aux députés récalcitrants.

« Le F.·. Quentin pense que la pétition serait une agitation sté- « rile. D'après lui, les 600 Loges et les 400,000 (?) Maçons peuvent « agir d'une façon plus efficace sur les députés. »

« Le F.·. Rosenwald... pense que l'on hésite trop souvent à « donner sa signature et demande que l'on fasse une propagande « très étendue au moyen des comités électoraux où l'on verrait « les maçons jouant le rôle de citoyens militants, répandre alors « les idées que nous leur communiquons. »

Voilà donc cette formidable puissance maçonnique en campagne ! Le F.·. Quentin nous dit qu'ils sont quatre cent mille ! Si l'on compte les demi-affiliés, les membres de la Libre-Pensée, les Sociétés de gymnastique, les orphéons régulièrement inféodés, ils sont peut-être plus nombreux encore. Toute cette armée, corps réguliers et corps francs, va marcher à l'assaut du cléricalisme, c'est-à-dire de la religion.

Nous verrons encore une fois à qui restera la victoire. En ligne, francs-maçons, instituteurs, cafetiers inféodés, commis-voyageurs, colporteurs des idées maçonniques, de tout genre et de tout acabit, en ligne ! Messieurs les Anglais, tirez les premiers !

J. des Aperts.

***

ITALIE

(De notre correspondant spécial)

La Campana del Mezzodi vient de publier divers articles sur la loi des Garanties, pour démontrer qu'elle n'a pour but de garantir qu'une seule chose, la liberté du Gouvernement Italien vis-



à-vis de l'Europe, qni ne demande qu'à être endormie au sujet de l'indépendance de la Papauté. Nous sommes loin du temps où l'Europe s'appelait glorieusement la Chrétienté. La loi des Garanties eut pour rapporteur le sectaire Ruggiero Bonghi, qui se donne tant de mouvement inutile pour les congrès de la paix. En réalité, ce n'est qu'une promesse révocable, qui substitue l'ombre à la substance.

La F.·.-M.·. applaudit à cette loi en 1870 et peut être même l'inspira. Sa puissance a grandi, et aujourd'hui elle l'attaque, se croyant assurée du silence des Puissances. Elle veut pouvoir mettre la main sur le Vicaire du Christ, entraver son action sur l'Eglise, et le traîner devant les tribunaux comme un simple Evêque.

L'agitation contre les Garanties est l'œuvre du Grand-Orient Adrien Lemmi, de Menotti Garibaldi, que le Ministère français a supplié d'accepter la commande de la Légion d'honneur lors des fêtes garibaldiennes de Nice, et du parti Crispinien. Le Gouvernement Italien est opposé à son abrogation, parce qu'elle ne le gêne en rien ; il ne l'observe point, et il craint que cette abrogation ne remette sur le tapis la question pontificale.

La Perseveranza, un des organes les plus autorisés des libéraux monarchiques, a mis à nu, dans les lignes suivantes, la pensée intime de son parti : « Certainement le Souverain Pontife rend notre œuvre difficile ; il fait tout ce qui dépend de lui pour nous faire sortir des gonds et nous faire perdre la prudence. L'honorable Président du Conseil l'a fait observer, bien qu'il l'ait dit en termes courtois ; mais les radicaux, qui se posent en ennemis du Pape, devraient conclure de là que, puisque leur adversaire s'efforce de leur faire perdre la tramontane, le meilleur tour qu'ils puissent lui jouer, c'est de ne pas tomber dans ce piège. »

Quelle insolence ! Aussi la *Campana del Mezzodi* en conclut que la loi des Garanties est la corde au cou de la Papauté, avec laquelle les libéraux voudraient l'étrangler et la jeter à la mer. Elle transforme le Pape en sujet du Roi, et la Papauté en un décastère de l'Administration du royaume d'Italie.

La Civitta Cattolica a publié un article très intéressant sur l'organisation maçonnique. Le Pape des Maçons du rite Ecossais est le général Pike, qui réside à Charleston (Etats-Unis.) Il est le dépositaire des traditions sacrées de la secte, le Grand Lama, l'Anti-Pape et le Souverain Pontife de la Maçonnerie universelle. Le Conseil Suprême, chargé de diriger les Loges, se compose de sept membres, pris à tour de rôle parmi les Grands-Orients des divers pays. Ceux qui sont désignés pour faire partie de ce directoire simulent un voyage scientifique ou de plaisir, et vont ourdir les trames maçonniques. Le siège du Directeur Suprême est à Berlin, et il a sous sa dépendance les quatre chefs des grands centres, qui résident à Naples pour l'Europe, à Calcutta pour l'Asie et l'Afrique, à Washington pour l'Amérique du Nord, et à Montevideo pour l'Amérique du Sud. La politique, avec la surveillance spéciale du Vatican, dans le but de précipiter les événements funestes pour la Religion, est confiée à Adrien Lemmi, et nous l'avons vu à l'œuvre le 2 octobre, au Panthéon.

— Quelle race de pacificateurs représentent les congressistes de la Paix, qui se sont réunis à Rome et ont banqueté en diverses villes? Après avoir lancé le cri de guerre contre la Papauté et avoir dénaturé l'histoire du christianisme, ils ont jeté un défi aux catholiques dans leur promenade à Pompeï. Ils visitèrent les ruines de la cité détruite par le Vésuve; puis ils se rendirent au sanctuaire du Rosaire, noyau d'une ville naissante, et quel fut leur salut à la Madone et à son divin Fils? *Viva Giordano Bruno!*

Un proverbe italien assure que le loup change son poil, mais non sa nature vicieuse: *Il lupo cambia pelo, ma non vizio.* D'où vient que la F∴-M∴, après avoir mis la main dans tous les complots qui ont bouleversé l'Europe et avoir applaudi à toutes les révolutions, s'est éprise d'un bel amour de la paix? Elle sait que le sang purifie les peuples, et leur rend l'énergie noyée dans la mollesse de la tranquillité et du luxe. Elle sait aussi que les vices rendent les âmes aveugles et malléables, tandis que la vertu forme des cœurs généreux et indomptables. Elle redoute donc les conséquences d'une guerre, qui serait terrible avec les

nouveaux engins de destruction, et qui aurait pour conséquence de soulever vers le Ciel ceux qui verraient la terre trembler sous leurs pas. C'est là une pensée qu'on ne saurait trop exprimer et inculquer aux masses.

— On lit dans l'*Emancipazione*, journal radical :

« Dans une lettre adressée par Adrien Lemmi aux Loges italiennes pour les exciter à prendre part à l'agitation contre les Garanties, il est question de *l'insulte faite à la tombe du Roi, qui réunit Rome à la Patrie.* Qu'Adrien Lemmi, — qui, par parenthèse, sait mieux que personne comment les faits se sont passés, — nous permette, au nom de Mazzini, Garibaldi, Cattaneo, Bertani, A. Mario et de lui-même, A. Lemmi, — de protester contre cette affirmation, *historiquement fausse.* Que nos amis, restés encore FF.·., prennent note de cette protestation. Le Grand Architecte de l'Univers a donné aux hommes et aux femmes des yeux pour lire et la mémoire pour se souvenir, et non pas pour être aveugles et oublieux. »

— *Il Secolo*, radical et anticlérical, très répandu de Milan à Rome, dit au sujet de cette même circulaire : « L'agitation provoquée par Lemmi laisse supposer une nouvelle tentative de Crispi pour ressaisir le pouvoir à la faveur de nouvelles difficultés entre l'Italie d'une part, et de l'autre, la France et les puissances catholiques, alliées ou non. Pour justifier cette supposition, ne suffit-il pas de se rappeler que Lemmi, pour servir son ami Crispi, se prêta à écrire une lettre gallophobe, lorsque l'ex-grand homme était au pouvoir ? »

— Que d'hypocrisie à rebours dans l'impiété des coryphées de la Révolution ? Marianna Salonia, veuve Barbagallo, mère de dona Lina Crispi, vient de mourir à Naples. Le R. P. Telone, dominicain, fut appelé directement par le signor Crispi, près de sa belle-mère *civile*, et ce religieux se rendit au *villino Crispi*, où il administra tous les sacrements à la malade, et l'assista jusqu'à la mort. L'ex-ministre se tint constamment près du lit pendant l'agonie, et, à peine Mme Barbagallo eut-elle rendu le dernier soupir, qu'il dit au Père en pleurant : « C'est ainsi qu'on



meurt! » *Cosi si muore!* Et le P. Telone fut prié de célébrer plusieurs messes pour la défunte.

— La discussion de l'interpellation sur les Garanties au Parlement de Rome n'a mis en évidence qu'une seule chose: l'incohérence du Ministre marquis di Rudini, qui pense en conservateur et parle en démagogue pour ménager la chèvre et le chou, mais surtout la chèvre, de sorte qu'avec lui, aussi bien qu'avec Crispi, ce sera toujours le pauvre chou qui sera mangé. Qu'on le veuille ou non, la question romaine s'impose d'elle-même.

Dans un article publié le 7 décembre, dans le *Corriere di Napoli*, le député sectaire Arbib prétendait que la question romaine est enterrée et que Rome est reconnue partout comme capitale intangible de l'Italie unifiée; mais il reconnaissait qu'il existe une question pontificale au sujet de la liberté nécessaire au Souverain Pontife. Or, comme il n'y a dans le monde que des souverains et des sujets, le Pape doit être souverain pour être libre, et étant donné sa qualité de Chef de l'Eglise Romaine et d'Evêque de Rome, la conclusion pratique est facile à tirer de ces prémisses.

LISTES MAÇONNIQUES

HAUTE-SAONE *(Suite)*

Déchanet, loge de Gray. — Doublot, Gray. — Devillard, rue Vannoise, id. — Durand, négociant, Lyaumont.

Frilley père, marchand de vins, Arc-les-Gray. — François Frilley, négociant, id.

Garnier, commis-négociant, Grand'Rue, Gray.

Hérard, limonadier au Port, Gray.

Jobard, sénateur de la Haute-Saône. — Jacquin, loge de Gray. — Jung, propriétaire, grange des Carmes, Gray. — Jettot, loge de Vesoul.

Lencept, employé du chemin de fer, Gray.

Mairot, loge de Gray. — Maire, comptable, rue Malcouverte,



Gray. — Maupin, marchand de bois, Fayl-Billot. — Mariez, agent voyer, Varennes. — Jean-Gaston Marquiset, substitut sous l'Empire, conseiller général et député de la Haute-Saône. — Michouilly, marchand de bois, quai Marin, Gray. — Cyprien Merlin, docteur-médecin, Grand'Rue, id. — Métrier, docteur-médecin, Ranevonnière.

BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre de *Bibliothèque des Petits Polémistes*, et pour répondre à quelques questions sociales qui ne trouvent peut-être pas toute leur place dans les colonnes forcément restreintes des journaux, M. Boyer d'Agen se propose de publier périodiquement, selon les exigences de l'actualité, une série de volumes spéciaux et signés des noms des polémistes les plus autorisés de France et de l'Etranger, comme ceux de Manning, Didon, d'Hulst, Drumont, Jules Simon, etc...

La première série de ces volumes populaires débute aujourd'hui, par les *Héros de la Cornette et du Tricorne*, un livre ferme et franc que les laïcisateurs à outrance des hôpitaux et des écoles liront avec profit.

Prix de chaque volume illustré, de 112 pages au moins : **0,60** centimes, *franco* **0,75**.

TOLRA, éditeur, Paris, 112 *bis*, rue de Rennes.

La Paroisse chrétienne. — Sous ce titre, M. l'abbé Pailler, curé de Saint-Roch, à Saint-Amand (Cher), commence la publication d'une Revue hebdomadaire (40 pages) spécialement destinée au clergé, qui nous paraît appelée à faire beaucoup de bien en ranimant l'esprit paroissial.

Elle paraît sous le patronage et avec la collaboration de M. l'abbé Garnier. Plus de quarante prêtres ou religieux éminents lui ont déjà assuré leur collaboration.

Nous lui souhaitons la bienvenue et faisons des vœux ardents pour sa prompte diffusion.



Sommaire du numéro 1. — *La Paroisse chrétienne.* — I La Paroisse, centre de l'action catholique. L'ABBÉ GARNIER. — II. La Prédication d'après les Pères, les Docteurs et les Saints : Homélie pour l'Epiphanie. SAINT GRÉGOIRE LE GRAND. — III. Revue de la Semaine. JULES D'ORVAL. — IV. Echos du monde catholique. L'ABBÉ J. PAILLER. — V. Nos maîtres et nos modèles : l'*abbé Combalot*, d'après MGR RICARD. — VI. Récréations utiles pour tous : *Mosaïque*. L'ABBÉ PETITJEAN. — VII. Etudes contemporaines : *le Dieu Hugo et son Dieu.* L'ABBÉ BASCOUL. — VIII. Esprit de la semaine et recettes de la huitaine.

Roses de Marie. — I. Hommage des siècles à Marie : *Psautier de Marie.* SAINT BONAVENTURE. — II. Confiance en Marie. — III. Archiconfrérie de Notre-Dame des Enfants. — IV. Variété. Une Eclipse de lune et la Sainte Vierge.

Revue des catéchismes. — Catéchisme des petits, d'*après* l'*abbé Garnier.* — Catéchisme de Persévérance : Cours d'histoire de l'Eglise. L'ABBÉ J. PAILLER.

Journal des Saints. — Année des Docteurs et des Pères : janvier : SAINT FRANÇOIS DE SALES : *De l'Amour de Dieu.*

Récits de la semaine. — I. Les Préférences du petit Jésus. — II. Le Jongleur de la Vierge. — III. Noëls.

Théâtre chrétien. — I. Noël, en trois actes, avec les vieux chants de Noël ; Pastorale pour jeunes filles. L'ABBÉ J.-J. MORET. — II. Dieu donne force, superbe drame en trois actes pour jeunes gens. M. MARCEL CELLIER (Répertoire des Œuvres Catholiques d'Angers).

Abonnements : France, un an 18 fr., six mois, 10 fr. : Pays compris dans l'*Union postale* : un an, 20 fr. ; 12 fr.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste de France, dans les principales librairies catholiques, ou en envoyant le montant de l'abonnement à M. le directeur de *La Paroisse Chrétienne,* à Saint-Amand (Cher).

Le Gérant : J. COTTIN.

6710. — Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

LA

FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

ENCOURAGEMENTS A MGR FAVA

et à la Revue

Nous publions ci-après deux documents qui sont pour Mgr l'Evêque de Grenoble et pour nous qui travaillons sous ses yeux de précieux encouragements.

Le premier est une lettre adressée par Son Eminence le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, au nom de Sa Sainteté Léon XIII, à notre vaillant fondateur, à l'occasion de sa dernière brochure sur la Franc-Maçonnerie italienne. Nos abonnés en recevront un exemplaire que nous leur offrons en supplément au présent numéro de la Revue. Elle est intitulée : *Sept paroles de N. T. S. P. le Pape Léon XIII* (1). La lettre que nous allons donner en sera la meilleure appréciation.

« Rome, 6 février 1892.

A Mgr Amand-Joseph Fava, évêque de Grenoble.

« Le Saint-Père me charge de faire connaître à V. S. Illme et Rme sa vive satisfaction pour le livre que vous venez de lui envoyer et pour les sentiments nobles et dévoués contenus dans

---

(1) On la trouve, ainsi que celle du mois de décembre que nous avons publiée dans la Revue, chez MM. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix des deux : 1 fr. 50.

la lettre qui l'accompagnait. En m'acquittant de cette commission je suis heureux de pouvoir ajouter que le Saint-Père a été très satisfait d'apprendre que V. S., dans la composition de ce travail, s'est inspirée des enseignements de Sa Sainteté. Confiant dès lors que ce livre sera d'une grande utilité pour les intérêts de l'Eglise, l'auguste Pontife vous en remercie par mon intermédiaire et vous envoie de tout cœur la bénédiction apostolique.

« Je vous prie d'agréer aussi mes plus sincères remerciements pour l'exemplaire de ce livre que vous avez bien voulu m'adresser et je suis heureux de me dire avec les sentiments de la plus profonde estime,

« De V. S. Illme et Rme

« *Le serviteur,*

« M. cardinal RAMPOLLA. »

Le second document est la *Déclaration de nos Eminents cardinaux français*. Nous ne la donnerons pas en entier : nos abonnés ont certainement lu ailleurs ce magnifique monument. Nous n'en citerons que les passages ayant trait à la Franc-Maçonnerie, parce qu'ils sont une confirmation de l'œuvre que nous poursuivons dans cette Revue depuis 1884, et que son Fondateur avait entreprise et menée vivement déjà bien avant.

Les Cardinaux français attribuent la persécution de l'Eglise en France à un complot tramé par les loges et imposé par elles au Gouvernement :

« Ce qui est malheureusement vrai, c'est que depuis douze ans, le Gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique ; il a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique, et il a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri, et autant que possible détruit....

« Si nous élevons la voix, c'est pour demander que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le

gouvernement républicain, et de faire, d'un ensemble de lois anti-religieuses, la constitution essentielle de la République. »

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un portrait de la Franc-Maçonnerie qui, pour avoir été fait en 1875, n'en reste pas moins ressemblant et plein d'actualité, parce que son auteur avait dès longtemps compris la secte dans son essence; or, les essences ne changent pas (1).

« Il existe de nos jours une association vaste comme l'univers, dont les membres, nombreux à l'infini, occupent tous les rangs de la société, depuis le dernier jusqu'au premier ; une association dont la tête se cache, comme celle du serpent, tandis que ses longs anneaux se déroulent au loin à tous les yeux; une association chez qui l'unité d'action implique l'unité du commandement; qui se dépouille chaque jour davantage de sa peau de brebis; qui se révèle par ses actes aux yeux les moins clairvoyants; eh bien, cette association (qu'on l'appelle *Sociétés secrètes*, *Révolution*, *Radicalisme*, de tel nom qu'on voudra), son caractère, au fond, *c'est la haine*.

« Saint Thomas d'Acquin, en sa *Somme théologique*, explique admirablement comment, en aimant Dieu, on aime aussi tout ce que Dieu aime lui-même : son Christ, sa Mère, l'Eglise, le Pontife romain, les Evêques, les Prêtres, les hommes en général, les pauvres, les faibles, tout ce qui est marqué du cachet divin, comme enfants de Dieu.

« Au contraire, celui qui n'aime pas Dieu, n'aime rien de ce que Dieu aime. C'est ainsi que de nos jours, les chefs surtout de l'association que j'ai nommée, s'efforcent de remplacer, dans les âmes, le Dieu-Trine que Jésus-Christ nous a fait connaître, par le Dieu des panthéistes, qui n'est autre qu'un composé de matière et de raison humaine, fabriqué par l'orgueil du philosophisme en délire. De là vient cette haine qui s'allume, en tous lieux, contre le Christ, son Eglise, le Pape, les Evêques, le Clergé régulier et

---

(1) Mandement de Mgr l'Evêque de la Martinique pour le carême de 1875, sur son *pèlerinage à Lourdes, à Rome et à Jérusalem.*



séculier, le culte religieux et les pratiques les plus sacrées. Partout où est apposé le cachet divin, les coups ennemis y tombent. L'autorité, l'ordre, la famille, la propriété, ce qui est noble, ce qui est grand, ce qui est pur, toutes ces choses divines deviennent pour l'âme de l'association un objet de haine. Elle aspire au désordre ; elle appelle le trouble ; elle rêve une liquidation de la vieille société, parce qu'elle est surtout la société chrétienne. Quand ils sont sincères et audacieux, ses chefs disent hautement qu'ils attendent le jour où ils pourront célébrer avec tous leurs amis un banquet universel sur les cendres déjà froides du christianisme.

« Par ses tendances, par les résultats qu'elle obtient en Orient comme en Occident, par l'espèce d'unité qu'elle conquiert de jour en jour, par la conscience du mal qu'elle fait et qu'elle veut faire encore et toujours, cette association est visiblement marquée du signe de la haine. Elle a certes bien mérité, et au delà, les condamnations sans cesse renouvelées des Pontifes romains, gardiens vigilants des intérêts sacrés de la société religieuse, intérêts toujours intimement unis à ceux de la société civile. Ceux-là seulement qui ne voyagent pas, qui ne lisent pas, ou qui ferment obstinément les yeux pour ne pas voir, ne comprendront pas nos paroles.

« Pour nous, hélas ! nous venons de nous convaincre, mieux encore que par le passé, du danger sérieux qui s'attache à l'action universelle de cette association, et pour le salut des âmes et pour la paix sociale. Nous venons de visiter les diverses plages de la Méditerranée. Partout où nous avons abordé, en Egypte, en Syrie, en Turquie, dans les iles de Grèce, nous avons demandé des nouvelles de la fameuse *société*. La réponse a été la même partout. L'Orient est d'accord avec l'Occident. « Elle existe parmi nous, disait-on. En apparence, et pour certains elle est inoffensive ; même elle fait quelque bien ; mais au fond elle est ennemie du catholicisme, qu'elle persécute, tantôt sourdement, tantôt à ciel ouvert. — Elle cherche à faire le vide dans les âmes, à façonner des hommes sans Dieu. — Elle détourne de la pratique des sacrements. — Elle sape par sa base l'influence de la religion au sein

des sociétés, ainsi que le prestige de la France, comme nation catholique. — Elle fait de la philanthropie pour amoindrir l'action de la charité chrétienne et ses heureux résultats en faveur de la vérité. »

« Il serait trop long de citer ici ces dépositions à charge que nous avons entendues de la bouche de personnes bien placées, dans la société civile et dans le clergé, pour voir et juger les peuples. »

Partout où est apposé le cachet divin, les coups ennemis y tombent. Nous venons de lire, dix-sept ans après que ces paroles furent prononcées, la magnifique et triste énumération de ces coups dans la Déclaration de nos Cardinaux. Ces coups étaient prévus par la publication des programmes maçonniques, notamment par celui de 1879, donné dans le *Secret de la Franc-Maçonnerie* en 1883, et où il est dit : « Déchristianiser la France et le Nord par tous les moyens, mais surtout en étranglant le catholicisme peu à peu, chaque année, par des lois nouvelles contre le clergé. Arriver enfin la fermeture des Eglises. Aller avec prudence et marcher toujours. »

Ces coups étaient prévus bien avant par la simple logique puisque, dans le portrait de la Franc-Maçonnerie que nous venons de voir on lisait : « *Celui qui n'aime pas Dieu, n'aime rien de ce que Dieu aime... De là vient cette haine qui s'allume en tous lieux contre le Christ, son Eglise, le Pape, les Evêques, le clergé régulier et séculier, le culte religieux et les pratiques les plus sacrées.* »

Le Gouvernement va maintenant proposer, sous le titre de *Loi sur les Associations,* une loi pour l'étranglement des congrégations religieuses... C'est en exécution d'un de ces vœux maçonniques qu'on a eu tant de peine jusqu'ici à prendre au sérieux, et que nos lecteurs peuvent relire aux pages 471 et 472 du numéro de décembre 1891 de la Revue, avec le commentaire qu'il mérite.

Nous nous réjouissons de voir la grande ennemie de l'Eglise de France, signalée par les chefs de l'Eglise de France et nous espérons que leur déclaration servira de base, de point d'appui pour un mouvement sauveur.

M. du Forest.

A travers le « Bulletin du Grand-Orient »

Nous avons sous la main le numéro de novembre du *Bulletin du Grand-Orient de France*, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises, journal officiel de la Fédération. Ce numéro, qui a paru tardivement, — le Grand-Orient ne se pique pas d'exactitude, — est court mais instructif ; il nous semble qu'il peut nous fournir un utile complément aux récentes révélations de Mgr Fava sur les projets de la Franc-Maçonnerie, révélations qui ont à juste titre ému l'opinion, en dépit du silence commandé des nombreux journaux recevant plus ou moins directement l'inspiration des loges. Ce *Bulletin du Grand-Orient*, ce journal officiel de la Fédération, en nous donnant les « travaux du Conseil de l'Ordre », nous renseigne peut-être encore plus sur les tendances et les agissements de la Franc-Maçonnerie que le Grand Convent annuel. Dans cette dernière assemblée, il est possible que tel discours à effet, telle proposition violente viennent d'un F.·. désireux de se faire remarquer et d'arriver ainsi promptement à une situation politique, et les maçons réunis peuvent avoir été atteints de cette espèce de maladie que le docteur Després, parlant du Conseil municipal de Paris, où les loges sont si largement représentées, appelait les « folies en commun » ; mais avec le Conseil de l'Ordre, rien de semblable. Là, on ne pose pas pour la galerie ; on s'occupe en famille des affaires de la Franc-Maçonnerie, et chacun laisse voir ce qu'il a réellement dans le cœur. Hélas ! quand il s'agit des francs-maçons, c'est toujours la haine de la religion qui se montre, soit ouverte et violente, soit perfide et doucereuse.

En parcourant ce numéro de novembre, nous avons été frappé par bien des choses qui ne sont pas dénuées d'importance, et qui font vraiment la lumière sur la Franc-Maçonnerie ; nous avons





cru utile de les enregistrer un peu au hasard de la plume ; nous n'avons pas tout pris, cela nous aurait entraîné trop loin, mais ce que nous avons relevé, dans une lecture un peu hâtive, intéressera et éclairera, croyons-nous, nos lecteurs. Nous avons cité textuellement, pour qu'on ne puisse pas nous accuser de forcer la note, nous bornant à accompagner nos instructives citations de quelques notes rapides.

Le *Bulletin* s'ouvre par un avis qui nous semble témoigner certain embarras chez les membres du Conseil de l'Ordre, en dépit de leurs rodomontades habituelles. Voici la note que nous trouvons à la première page, non pas dans le compte rendu d'une séance, où cela pourrait être l'opinion isolée d'un membre du Conseil, mais dans la partie officielle, avec ce titre en gros caractère : **Avis**.

« Le Conseil de l'Ordre,

« En présence de la recrudescence des audaces et des exigences du parti clérical, qui abrite sous le manteau de la religion ses manœuvres en vue de la domination politique du pays, croit devoir rappeler à tous les Présidents des Ateliers du Grand-Orient de France qu'au Conseil de l'Ordre seul appartient statutairement le Pouvoir exécutif de la Fédération du Grand-Orient ;

« Qu'en conséquence, il a seul qualité pour engager la responsabilité de l'Ordre maçonnique et pour exercer son action au regard du monde extérieur ; il invite les Loges, qui croiraient avoir à lui signaler des mesures ou des initiatives utiles, à user de ce droit dans des formes compatibles avec le secret maç.·. et à s'abstenir de tout mode de publicité pouvant offrir aux adversaires de l'Ordre des prétextes pour en dénaturer la portée ou le caractère. »

Ou cet « avis », d'allure un peu sybillaire, ne veut rien dire, ou il signifie que les membres du Conseil ont été un peu embarrassés du bruit qui s'est fait autour de certaines discussions et décisions des loges. Comme l'opinion, justement indignée, a mal accueilli divers projets, qui ne s'inspiraient guère de l'amour de



la liberté, ni de l'esprit de tolérance, le Conseil recommande la prudence. Il ne blâme pas les décisions, si tyranniques qu'elles puissent être ; il regrette seulement la publicité qu'elles ont reçue, non pas parce qu'on en a « dénaturé la portée ou le caractère », mais au contraire parce que le public a trop bien compris. Tel est, par exemple, le fameux vœu Pochon, repoussé par une partie même de la presse républicaine. Le Conseil de l'Ordre se soucie peu, au fond, que ce vœu soit tyrannique, mais il craint qu'il ne contribue à faire la lumière sur la Franc-Maçonnerie. Ces « enfants de lumière » aiment fort à agir dans les ténèbres.

Cette préoccupation d'éviter la lumière se retrouve dans une pl.·. lue à la séance du 23 novembre. « Une pl.·. de la R.·. L.·. *les Enfants de Gergovie,* O.·. de Clermont-Ferrand, demande si l'At.·., dans un but de propagande, peut répandre dans le monde prof.·. des travaux étudiés en Loge, mais ne présentant qu'un intérêt prof.·. et ne pouvant en aucune façon compromettre les principes maç.·.. Le Conseil charge ses secrétaires de répondre qu'il ne voit aucun empêchement à cette propagande, mais en faisant observer que la publication des travaux ne doit pas revêtir un caractère ou une forme maçonnique. »

On n'est pas plus prudent. De cette manière, la Franc-Maçonnerie évite toute responsabilité, tout en bénéficiant de la propagande faite par les ateliers sans lui donner une forme maçonnique ; elle peut même, le cas échéant, désavouer le maçon trop ardent qui la compromettrait. Ce ne serait pas la première fois.

* * *

Dans la séance du 8 novembre, le F.·. Thulié, qui est le président du Conseil, lui a donné lecture de sa correspondance avec le F.·. Lemmi, Grand Maître de la Maçonnerie italienne : ces lettres sont connues des lecteurs de la *Revue* et je n'en parlerais pas si je ne tenais à signaler une phrase du *Bulletin* à ce sujet... La voici : « Le F.·. Thulié informe ses collègues qu'en apprenant les faits *abominables* par lesquels des pèlerins français ont marqué leur séjour à Rome, il avait pensé que le Grand Orient de France ne



pouvait rester silencieux. » Les faits *abominables* ! Et c'est le 8 novembre, alors que la pleine lumière était faite sur l'incident du Panthéon et sur les faits qui l'ont suivi, que le F.·. Thulié parlait ainsi. N'est-ce pas odieux ? Ne faut-il pas avoir perdu, non seulement tout patriotisme, mais même tout sens commun ?

De l'aveu même du gouvernement italien, qui a dû renvoyer indemnes les trois pèlerins d'abord arrêtés, tout s'est borné à une inscription inoffensive : Vive le Pape-Roi ! dont l'auteur est resté inconnu. Etait-ce un pèlerin ? N'était-ce pas quelque agent provocateur chargé de fournir un prétexte aux libéraux et révolutionnaires italiens pour attaquer les pèlerins français et insulter le Pape et surtout la France ? Il ne faut pas l'oublier, les cris qui ont dominé ont été ceux-ci : A bas la France ! Vive Sedan !

Les « faits abominables » sont à la charge, non des pèlerins français qui ont fait preuve d'une modération singulièrement méritoire, mais des Italiens, d'autant plus vaillants dans cette circonstance qu'ils savaient n'avoir rien à craindre. N'avaient-ils pas l'appui de l'Allemagne ? Ne pouvaient-ils pas compter sur la complaisance de nos gouvernants asservis aux loges ?

En dépit de son infatuation, le F.·. Thulié a dû s'apercevoir que sa lettre odieuse et antipatriotique au F.·. Lemmi avait produit une étrange impression ; il a essayé de se justifier.

« Le F.·. *Thulié*, dit le procès-verbal de la séance du 23 novembre, fait connaître à ses collègues que la protestation du Grand-Orient de France contre la manifestation coupable des pèlerins français à Rome a soulevé les colères cléricales et tous les journaux à la dévotion de l'Eglise catholique en ont pris acte pour accuser la Franc-Maçonnerie de manquer de patriotisme.

« Comme c'était principalement la presse départementale qui avait propagé cette odieuse calomnie et qu'il y avait urgence à donner aux Loges les moyens de répondre à cette nouvelle attaque et de dévoiler cette manœuvre, le F.·. Thulié a adressé, à ses frais personnels, aux Ateliers de la Fédération, une circulaire renfermant la pl.·. qu'au nom du Grand-Orient de France, il a envoyée au T.·. Ill.·. Fr.·. Lemmi, G.·. M.·. du Grand-Orient

d'Italie, en réponse à l'invitation de prendre part au Congrès de de la paix.

« Le Conseil approuve unanimement l'initiative de son Président, et l'en remercie. »

Il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes pour voir que le F.·. Thulié était fort embarrassé de sa lettre au F.·. Lemmi, lettre qu'un Français n'aurait jamais dû écrire. S'il n'y avait eu que des « colères cléricales » et si les « journaux à la dévotion de l'Eglise » avaient été seuls à « accuser la Franc-Maçonnerie de manquer de patriotisme », on ne s'en serait pas beaucoup inquiété dans les loges, mais même des journaux républicains, qui ne sont pas inféodés à la Franc-Maçonnerie, s'étaient indignés. Quant à la deuxième lettre au F.·. Lemmi, elle ne rachetait que fort imparfaitement la première.

Voici, du reste, un fait significatif: le F.·. Thulié n'a reçu qu'une approbation au sujet de ses deux lettres ; elle est ainsi signalée dans le compte rendu de la séance du 23 novembre:

« Un extrait du procès-verbal de la tenue du 20 novembre 1891, de la R.·. L.·. *Sincérité, Parfaite Union et Sincère Amitié réunies*, O.·. de Besançon, approuve l'attitude du F.·. Thulié dans l'affaire des pèlerins français à Rome, et au sujet du Congrès pour la paix. »

Il semble que la leçon aurait dû éclairer les membres du Conseil de l'Ordre et les guérir de leurs platitudes pour l'Italie, qui est certainement l'ennemie la plus décidée de la France en ce moment; il n'en a rien été. On lit dans le procès-verbal de la même séance :

« Le F.·. *Fernand Maurice* expose l'idée de l'organisation d'une manifestation démocratique française, qui aurait lieu à Rome, le 20 septembre 1892 (E.·. V.·.), pour reconnaître par un acte public le principe de la suppression du pouvoir temporel du pape et affirmer par cette démarche les sympathies de la France républicaine pour la nation italienne. Il montre la nécessité de dissiper dans l'esprit de ce peuple, qui ne connaît de la République française que les manifestations cléricales des pèlerins en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, les défiances et les doutes

qu'il peut avoir conservés sur les véritables sentiments de la nation française à son égard.

« Le F.·. *Fernand Maurice* développe le plan d'organisation de cette manifestation et donne les détails d'exécution.

« Le Conseil renvoie l'examen de la proposition à une commission composée des FF.·. Viguier, Fernand Maurice et Lepelletier. »

Or, personne ne peut ignorer que la France, qu'elle soit républicaine ou monarchique, cléricale ou libre-penseuse, n'a rien à espérer de l'Italie; outre que les Italiens ne nous pardonnent pas les services que nous leur avons rendus en 1859, alors que l'empereur, bien mal inspiré, prodiguait pour eux le sang et l'argent français, ils nous jalousent forcément ; Gênes et Livourne aspirent à supplanter, sinon à détruire, Marseille et Toulon. L'Italie ne nous supporte pas à Tunis ; elle revendique même la patrie de son triste héros Garibaldi, et la Corse. Elle est si bien notre ennemie, que, par haine de la France, elle est entrée dans la triple alliance avec l'Autriche, jadis si haïe et à laquelle elle voudrait cependant reprendre le Trentin et l'Istrie. Dans la triple alliance, elle aurait même, d'après des bruits très sérieux, accepté de provoquer le conflit que désirait M. de Bismarck. Enfin, nous rappelions tout à l'heure les cris de : A bas la France ! *Vive Sedan* ! plus nombreux que ceux de : *A bas le Pape !*

Comment donc, après cela, peut-on « affirmer les sympathies de la France républicaine pour la nation italienne » ? C'est que, chez nos francs-maçons, la haine de l'Eglise l'emporte sur l'amour de la France au point de le tuer. Il y a une vingtaine d'années, le F.·. de Pompery, dans une brochure aujourd'hui oubliée, mais qui fit alors scandale, disait merci à Bismarck qui avait délivré la France de l'Empire et du cléricalisme. Cela nous coûtait deux provinces, mais pour ce digne maçon, ce n'était pas trop cher. Les francs-maçons n'ont pas changé.

*
* *

Voici maintenant une délation contre une congrégation religieuse :

« Une pl.·. de la R.·. L.·. *l'Humanité*, O.·. de Lisieux, renferme le vœu suivant qu'elle a communiqué aux At.·. de la Fédération:

« La L.·. *l'Humanité*,

« Considérant qu'au mépris des lois, un grand nombre de congrégations non autorisées, notamment les rédemptoristes, à Argentan, sont rentrées dans leurs établissements, dont elles avaient été expulsées en vertu des décrets des 29 mars et 3 avril 1880 ;

« Appelle respectueusement l'attention du Gouvernement sur cet état de choses dangereux pour la République et le prie d'appliquer strictement la loi ;

« Prie les LL.·. françaises de la Fédération d'appuyer cet ordre du jour et d'aider, chacune selon ses moyens, à la réalisation de ce vœu. »

« Le Conseil approuve la motion de la R.·. L.·. *l'Humanité*. »

Ainsi, dans leur haine de la religion, les francs-maçons ne reculent pas devant les plus honteuses dénonciations, et ils font appel à la persécution. Voilà comment ils pratiquent la tolérance et respectent la liberté.

***

Enregistrons encore ce témoignage de la rage antireligieuse des loges :

« Une pl.·. du F.·. Bergère demande la distribution à tous les FF.·.-MM.·. de formules de déclarations concernant leurs funérailles.

« Le Conseil décide qu'il sera répondu à ce F.·. que des formules auraient déjà été mises à la disposition des loges, si la situation des crédits pour dépenses d'impression l'avait permis.

« Le F.·. *Edmond Lepelletier* estime qu'il y aurait lieu de bien indiquer dans les formules que, pour éviter toute contestation pouvant entraver l'exécution des dernières volontés des FF.·. défunts, on doit se garder d'y introduire des dispositions financières quelconques. La formule la plus simple consiste en ceci :

« Je, soussigné, etc...., déclare vouloir que mes funérailles soient purement civiles. Je charge MM. un tel..., un tel... de faire respecter mes dernières volontés. »

« Le F.·. *Lagrange* ajoute qu'il n'est pas nécessaire que la déclaration soit faite sur timbre, la loi sur la liberté des funérailles contient à ce sujet une disposition explicite. Mais il est prudent d'écrire cette déclaration en plusieurs exemplaires que l'intéréssé aura le soin de confier à diverses personnes.

« Le F.·. *Lepelletier* fait observer que, si la déclaration renferme quelque clause testamentaire, elle doit être faite néanmoins sur timbre, afin d'éviter l'amende.

Est-ce que la haine n'éclate pas dans ces mesures pour multiplier les enfouissements civils, sans souci des familles blessées dans leurs plus intimes affections ? La tolérance commanderait de laisser chacun libre pour ce moment suprême de la mort ; mais on sait que la tolérance n'est pour les francs-maçons qu'une étiquette destinée à tromper les naïfs. D'ailleurs ces précautions sont un aveu d'autant plus significatif qu'il est involontaire. Parmi ceux qui se laissent arracher, alors qu'ils sont en bonne santé et que la mort leur paraît loin, un engagement de mourir et de se faire enterrer en solidaire, beaucoup reviennent à des sentiments tout différents. On voit plus clair lorsqu'on est au seuil de l'éternité. Les sectaires le comprennent et ils veulent prendre leurs précautions. Le mois dernier, en Vendée, un vieillard mourait, qui avait eu le malheur de se laisser, par faiblesse, affilier à une loge et de déclarer qu'il voulait un enterremeut civil. Il mourut en chrétien, après avoir signé une pièce par laquelle il retirait sa précédente déclaration. Ne pouvant imposer, contre la volonté du défunt et de sa famille, un enterrement civil, les francs-maçons glissèrent subrepticement sur le cercueil une couronne avec les emblèmes maçonniques, et l'un d'eux prétendit même au cimetière prononcer un discours où il aurait revendiqué le défunt pour la Franc-Maçonnerie ; mais son neveu, qui était prêtre, empêcha ce scandale. Voilà comment procèdent ces francs-maçons.

*
* *

Volontiers, on reproche aux hommes politiques qui se disent hautement catholiques, de ne pas conserver leur pleine liberté d'action, puisqu'ils doivent se soumettre à l'Eglise. Avant de ré-

péter ce reproche ridicule, les députés et sénateurs, qui appartiennent aux loges, devraient examiner leur propre situation. Pendant que le catholique reste pleinement libre, en vertu même de l'axiome bien connu : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus veritas*, les adeptes des loges sont tenus de se soumettre à des ordres parfois durement exprimés. On n'a pas oublié l'aventure de M. Andrieux, qui prétendait agir librement et qui finit par être rayé de la Franc-Maçonnerie. Plus récemment, les maçons qui avaient pris part à la campagne boulangiste, et notamment les FF.·. Laguerre et Cinqualbre, ont été également frappés. Voici un nouveau témoignage de la liberté maçonnique : Le F.·. de Vidau, Vén.·. de la L.·. *les Amis triomphants*, O.·. de Paris, a adressé au Conseil la pl.·. suivante :

« TT.·. RR.·. Maîtres,

« Je viens très respectueusement appeler votre frat.·. attention sur la décision prise, sur ma proposition, par le Convent dans sa séance du 29 septembre dernier.

« Cette décision comporte des mesures à prendre par le Conseil, dès cette année, avant le 31 décembre, notamment l'envoi aux LL.·. des listes de souscription pour la constitution d'un fonds de propagande avec affectation spéciale.

« Nul plus que moi n'apprécie le soin qu'apporte le Conseil à faire exécuter les décisions de l'Assemblée ; aussi la présente lettre me paraîtrait superflue si elle n'avait principalement pour objet de signaler l'attitude politique de deux membres du Conseil qui, en se séparant de leur collègue, le F.·. Lagrange, ont cru devoir, au Parlement, voter le budget des cultes, malgré la signification donnée à ce vote, avant l'ouverture du scrutin, par la déclaration de M. Leydet et par celle du F.·. Floquet, président de la Chambre. (Voir le *Journal officiel* du 28 octobre.)

« Ayant l'intention de porter le fait à la tribune du prochain Convent et, au besoin, à celle des réunions maç.·. de divers O.·., je tiens à en informer le Conseil dès aujourd'hui, afin de mettre ceux de ses membres pour lesquels je professe le plus profond respect à l'abri de toute surprise. »

« Le Conseil donne acte de la communication et charge ses Secrétaires de répondre au F.·. de Vidau qu'il s'occupe de donner aux décisions de l'Assemblée générale la suite indiquée, pour le cas où l'initiative spontanée des Loges du G.·.-O.·. ne rendrait pas une telle circulaire inutile. Mais il apppelle l'attention du F.·. de Vidau sur le caractère de discrétion que comportent les initiatives maç.·. »

Autre incident de la même séance :

« Le Conseil fixe au mercredi 16 décembre la réunion au Grand-Orient des FF.·. MM.·., membres du Parlement. Il laisse à son Bureau le soin de désigner le temple dans lequel se tiendra la réunion et invite la Commission des finances à mettre à sa disposition un crédit pour faire face aux dépenses de convocation et de réception qu'occasionnera cette réunion courtoise et frat.·..

« Le Conseil décide, en outre, de faire la tenue plénière de janvier à la même époque, c'est-à-dire le lundi 14, en avertissant de la réunion parlementaire les membres du Conseil habitant les départements qui accepteront les conditions proposées par la Commission des finances pour la répartition réduite du crédit de 1,000 fr. au prorata de l'indemnité kilométrique revenant aux ayants droit.

« Il est convenu que la réunion aura lieu sans aucun formalisme rituélique, mais avec le caractère cordial et amical, d'une réception par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, des FF.·., membres du Parlement, convoqués pour s'entendre sur l'attitude à observer dans l'intérêt supérieur de la République et de la Franc-Maçonnerie. »

Et dans « l'intérêt supérieur de la République et de la Franc-Maçonnerie », les sénateurs et députés maçons ne peuvent pas voter, suivant leur conscience, sans s'exposer à se voir reprocher leur conduite par quelque F.·. de Vidau. Comme ils sont bienvenu à dire aux catholiques qu'ils ne sont pas libres.

***

Nous terminerons cette excursion à travers le journal officiel

de la Fédération maçonnique par deux petites citations, qui semblent ne rien dire et qui sont, en réalité, bien importantes. Voici la première :

« Une pl.·. du F.·. Jean-Paul Cée, parle d'un ouvrage de morale, résumé des doctrines de la Libre-pensée, actuellement en voie d'impression, et qu'il se propose de soumettre au Grand-Orient.

« Le Conseil prend acte de la communication. Il estime qu'il ne peut que réserver son opinion jusqu'à ce qu'il ait examiné l'ouvrage dont il s'agit. »

Voici la seconde :

« Le Conseil charge le F.·. Fernand Maurice d'examiner le livre des principes de morale et d'éducation laïques, qui était annoncé comme devant être publié par le Comité d'études morales et de lui présenter un rapport sur la question. »

Il y a longtemps qu'on cherche un livre de morale indépendante qu'on puisse substituer à cet admirable petit livre qu'on appelle le *catéchisme*, que peut comprendre la faible intelligence de l'enfant et qui ravirait Platon et Aristote s'ils revenaient au monde. Souvent dans les grands convents maçonniques, comme dans les séances du Conseil, il a été dit qu'il fallait faire ce traité de morale laïque. En apparence, rien ne semblait plus facile ; ne suffisait-il pas de réunir les règles acceptées par les divers peuples aux diverses époques ? Quand on veut passer à l'exécution, on se heurte à une première difficulté ; on s'aperçoit que, chez tous les peuples, la morale sort naturellement de la religion ; c'est une loi imposée par la divinité. Or, le naturalisme, qui est le dernier mot des doctrines maçonniques, ne peut accepter cette morale divine. Mais comment alors faire un traité de morale ? Ce n'est plus qu'une loi sans sanction. Jusqu'ici les maçons se sont trouvés impuissants. Ils le comprennent, et c'est pour cela que lorsque le F.·. Jean Paul a proposé son « ouvrage de morale, résumé des doctrines de la libre pensée », au lieu d'accepter avec empressement, le Conseil « réserve son opinion, jusqu'à ce qu'il ait examiné l'ouvrage » ; il a des doutes sur cette morale, issue

de la libre pensée. Le « Comité d'études morales », quoiqu'il ait reçu mission officielle de préparer « le livre des principes de morale et d'éducation laïques », n'inspire pas beaucoup plus de confiance ; son œuvre est renvoyée à l'examen d'un frère qui fera son rapport. N'est-ce pas un double aveu d'impuissance ?

A. Rastoul.

Le Maçonnisme, c'est l'Ennemi !

(Suite et fin)

SOLIDARITÉ. — Des nombreuses mystifications maçonniques, celle-là est peut-être la mieux réussie.

Songez-donc, grâce à un simple signe, avoir, dans n'importe quel pays, sans distinction ni d'opinions, ni de croyances, ni de races, le pouvoir, le moyen de se faire aider et secourir ! Voilà qui frappe l'imagination populaire et les légendes d'aller leur train !

Un bon campagnard m'a assuré que le commandant d'un navire, échoué pendant une épouvantable tempête sur les côtes d'une île habitée par des anthropophages, avait dû son salut et celui de son équipage à ce fameux signe, connu du chef des insulaires, et que même il avait fini par devenir roi de l'île ! Un autre m'a conté qu'il y avait une fois un empereur de Grèce !!... Mais, passons, les signes et mots maçonniques ne sont plus un secret depuis les publications documentaires de Léo Taxil et ils pourraient, au besoin, sauvegarder même les indignes Profanes, qui, m'a-t-on dit, s'en amusent parfois, en se faisant facilement passer pour des initiés au grade d'Apprenti.

La solidarité maçonnique fait des Loges une camarilla, une coterie, un bureau de lançage et de placement, un débouché commercial. Quand on lit les listes publiées de leurs membres, qu'y voit-on ? Toutes sortes de gens ayant besoin d'une clientèle.

Le jour où les catholiques se décideront *enfin* à prendre, eux aussi, la résolution de n'avoir affaire qu'à leurs coreligionnaires, ô Grand Architecte de l'Univers, comme tu compteras des rénégats !

LIBERTÉ ABSOLUE DE CONSCIENCE. — Absolue, vous avez bien lu ? Encore une mystification ! Les Maçons violent sans vergogne ce principe primordial, qui fait partie essentielle, non seulement de leur constitution, mais encore de notre Droit public depuis 1789.

Dans leur dernier et récent Convent, on ne saurait trop le rappeler, ils ont voté : « Qu'on n'admette plus *au concours*, pour « toutes les grandes écoles *civiles* ou *militaires*, que ceux qui « auront passé au moins leurs deux dernières années d'étude « dans un Collège de l'Etat ou dans un Etablissement assimilé ; « *que quiconque aura été élevé dans une maison religieuse soit exclu* « *des fonctions publiques* et que les membres Maçons du Parle- « ment soient invités par le Conseil de l'Ordre à s'associer éner- « giquement à toutes les mesures qui tendraient à la *suppression* « *de ces maisons religieuses.* »

Est-ce assez violent ? Est-ce assez inique ? Tant mieux, tant mieux !

Le clergé prêche si bien l'indestructibilité de l'Eglise que généralement on se borne à s'indigner des attaques dont elle est l'objet. Que de fois j'ai entendu dire : « Le serpent se prend à plus dur que lui ; laissons-le faire ; il s'y rompra les dents ! » Mais, dès que la Maçonnerie portera atteinte aux INTÉRÊTS, et ici ce sont des intérêts de famille très graves qui sont menacés, quel *tolle* ce sera dans le camp des parias !

Allez donc de l'avant, Messieurs les Maçons, continuez à violer votre constitution : une Société, dont les règlements sont ainsi

méprisés, est bien malade moralement et ne saurait régenter longtemps !

PAPISME ET CATHOLICISME. — C'est-à-dire le catholicisme romain et, en sous-entendus maçonniques, « le fanatisme et la superstition », deux mots qui reviennent sans cesse dans la logomachie des Loges et des Arrière-Loges, où l'antipapisme et, comme conséquence, l'anticatholicisme sont incessamment à l'ordre du jour. *Delenda Carthago!*

Ouvrez le *Catéchisme du Kadosch* et vous y lirez : « *Je foule aux* « *pieds la tiare pontificale et papale* comme emblème de l'ambi- « tion hautaine et de l'imposture pervertie, qui asservissent « l'homme par la crainte et l'abrutissent par la superstition, qui « protègent l'ignorance et sont les fidèles alliées du despotisme. « Je hais l'intolérance, l'hypocrisie, l'arrogance et l'*usurpation du* « *clergé*. Je méprise le charlatanisme et les impostures des pro- « phétiseurs, des *prêtres* !... »

Ecoutez maintenant ce discours du Souverain Grand Commandeur au candidat au grade de 33me : « Vous vous êtes solennelle- « ment *engagé*, mon Frère, à *détruire* un ordre d'hommes pour « les crimes qu'il a commis depuis plusieurs siècles !... Il faut « venger l'abolition de l'Ordre des Templiers par le pape, EN « EXTERMINANT LE CLERGÉ CATHOLIQUE !... » Cette épée, « que je vous remets, *vous vous en servirez* contre les ennemis de « notre Ordre ! »

Remarquons, en passant, qu'au XIIIe siècle, pour les Albigeois, « le catholicisme était aussi un amas d'erreurs et de *superstitions*, l'empire des papes une *usurpation* et leur autorité une *tyrannie* et qu'il fallait non moins *exterminer* les pasteurs de l'Eglise comme des loups ravissants ! » Cela prouve que, de même qu'il n'y a pas deux manières de gouverner, de même il n'y a qu'une façon de faire de l'opposition : les pouvoirs attaqués ont toujours tous les défauts et tous les torts et leurs qualités elles-mêmes leur sont imputées à crime par ceux qu'elles gênent, dans des termes presque identiques, même à plusieurs siècles de distance. On mène les masses avec un certain nombre de mots, qui ne varient guère.

Les catholiques, qui se croisèrent avec succès contre les Albigeois du XIII[e] siècle, ne feront-ils rien pour avoir raison de ceux du XIX[e] ? D'après le dernier recensement, il y a, en France, 55,540 prêtres séculiers ; il y a aussi sans doute autant de prêtres réguliers et autant de religieux : comment cette armée de 150,000 hommes, sans compter les religieuses, se laisse-t-elle tenir en échec par une poignée de 16,542 Maçons, car ils ne sont pas davantage, en France, à l'Etat d'activité (1) ?

Faute de s'entendre et d'avoir une direction générale !

Or, l'Evangile dit : « Tout royaume, divisé contre lui-même, sera détruit ; toute maison, divisée contre elle-même, tombera en ruine » et, dans une excellente brochure, « *Le Concordat, par un laïc* » (ce laïc est évidemment un ecclésiastique d'un réel mérite) j'ai lu : « L'Eglise *en général* a des promesses d'immortalité ; les églises « *particulières* n'en ont pas. Le soleil de la vérité ne saurait « s'éteindre ; mais *il se déplace*. La barque de Saint-Pierre, il est « vrai, défie les orages ; elle est insubmersible ; oui, mais la « France ? Voilà l'objet de nos alarmes. »

Unissons-nous donc en un seul et puissant faisceau et hâtons-nous, car les événements marchent, marchent, et ils pourraient bien nous prendre au dépourvu.

CHRISTIANISME. — Au 2[me] grade, les Maçons daignent reconnaître que « Le Christ, adoré comme Dieu par les chrétiens, doit « être respecté comme un sage par les philosophes » ; mais comme leur impiété se rattrape au 18[e], dans les chapitres de Rose-Croix !

La Cène y est parodiée de la façon la plus infâme (nous dirons un jour les détails de ce sacrilège) ; la croix, notre sainte Croix, aimée, adorée, n'y est plus qu'un symbole de luxure (impossible d'en dire davantage) et .... (me croira-t-on ?) ... le Christ y devient « le *symbole du soleil et ses miracles et les faits de sa « vie doivent être expliqués par des apparences solaires !* »...

---

(1) Sans compter l'Algérie et les colonies ; en les comprenant, le rite français arrive au chiffre de 18,000, et tous les rites réunis à celui de 26,500. (*Recensement officiel de 1885.*)



Et encore (car l'ignoble farce n'est pas finie) : « *Ainsi que Jésus,*
« *figure du soleil nouveau, naissant au solstice d'hiver, le Verbe,*
« *Parole Maçonnique, civilisatrice du genre humain, est l'Agneau*
« *qui efface les péchés du monde, c'est-à-dire qui dissipe les*
« *brumes hivernales.* »

Voyons, si j'ai l'honneur d'avoir un médecin parmi mes lecteurs, ne conviendra-t-il pas que des malades, lui tenant un pareil langage, seraient par lui diagnostiqués comme.... déséquilibrés et envoyés tout de suite, mais tout de suite, dans une maison de santé?

Eh bien, voilà quinze ans que des déséquilibrés gouvernent la France !

DÉISME. — Le Vénérable en donne cette explication au candidat au grade d'Apprenti, qui s'engage, le malheureux, dans l'engrenage maçonnique :

« Le Déisme, Monsieur, est la croyance à l'existence de Dieu
« sans révélation ni culte. C'est la religion de la raison, celle
« des grands esprits de tous les temps, de tous les lieux, celle que
« professeront tous les peuples de la terre, *quand ils ne for-*
« *meront plus qu'une même nation et une même famille.* De
« toutes les religions, Monsieur, le Déisme est, même à cette
« heure, la plus répandue ; elle est la religion dominante en Chine ;
« c'est la secte des sages chez les Mahométans et, sur dix phi-
« losophes, il y en a huit de cette opinion (?). Elle a pénétré
« jusque dans les écoles de théologie, dans les cloîtres et dans le
« conclave (?) ; c'est une espèce de secte sans association, sans cul-
« te, sans cérémonies, sans disputes et sans zèle, répandue dans
« l'univers sans avoir été prêchée ... Il n'y a point de pays en Eu-
« rope où il y ait plus de déistes qu'en Angleterre. On n'a jamais vu
« de déistes qui aient cabalé ou intrigué dans aucun Etat (?).
« En un mot, Monsieur, le Déisme est la religion universelle de
« l'avenir ; *elle est destinée à remplacer les cultes si nombreux,*
« *qui défigurent la Divinité, sur tous les points du globe.* »

Cette tirade, déjà si erronée à plusieurs points de vue, est ainsi aggravée dans la suite :

Au 17e degré, le Très Sage dit : « L'unité de Dieu *a été* un

« dogme, que l'humanité a longtemps *cru incontestable, parce* « *qu'il était alors incontesté*, et ses idées religieuses ne sont que « des *excès d'amour* envers celui, qui, *à ce qu'elle pense*, lui « a ouvert la vie éternelle. »

Au 18° degré, le Chevalier d'Eloquence enseigne « *qu'en fait* « *de culte, celui du Soleil est le seul raisonnable et scientifique.* »

Au 32°, le Prince du Royal Secret prononce le serment suivant :

« Je jure d'être toujours et de me montrer toujours *l'ennemi* « *acharné et le plus implacable de la tyrannie spirituelle*, qui essaye « de s'imposer aux consciences des hommes. Je jure d'empê- « cher, par tous les moyens, *quels qu'ils soient*, toute tentative « de *l'Eglise, du Temple, de la Synagogue* ou *de la Mosquée*, de « s'imposer à la liberté de conscience, de rendre la pensée et « l'opinion ses esclaves et de prétendre obliger les hommes à « croire ce que les religions veulent bien prescrire. Je jure de « combattre, sur tous les terrains, la superstition par la *Raison*, « l'Hypocrisie et le Fanatisme par la *Vérité*, remplissant ainsi « le plus *sacré* de mes devoirs maçonniques. »

Donc, plus de culte, si ce n'est (ô bon sens !) celui du Soleil, le seul (ô dérision !) raisonnable et scientifique ; pas plus de Temple et de Synagogue que d'Eglise (que les protestants et les juifs se tiennent pour avertis) et, de par les 32mes, il sera défendu de croire à ce que les religions veulent bien prescrire !

Combien le Vénérable a raison, au degré de Maître, lorsqu'il dit que « les degrés supérieurs dégradent la dignité et l'intelligence humaines ! »

PANTHÉISME, TRANSFORMISME, MATÉRIALISME. — Après leur réception, les Rose-Croix néophytes s'étant assis en tête de la « Vallée du Midi », le Très Sage leur dit : « Vous voilà parvenus « au grade où un horizon plus vaste s'ouvre à votre esprit devant « les devoirs nouveaux que vous aurez à remplir. Le but que « nous nous proposons dans ce grade, c'est de former des maçons « qui se dévouent fermement et activement à la propagation de la « *Vérité* et des principes qui nous régissent... »

Le Chevalier d'Eloquence résume ensuite cette *Vérité* en ces termes : « *Dieu et l'Univers sont identiques ;* tout au plus, doit-on

« considérer la Divinité comme l'âme du monde et le monde « comme le corps de la Divinité. *La matière est éternelle ; la géné- « ration est tout ; la création n'est que l'induction de la génération. « Rien ne meurt en réalité, rien ne se crée non plus, les êtres ma- « tériels ne font que se transformer*. Ainsi, la putréfaction, la fer- « mentation, qui paraissent des signes de mort, ne sont au con- « traire que des signes de régénération, de transformation. En « résumé, immortalité de l'homme comme espèce; immortalité de « la famille humaine, grâce à la succession des générations que « rien ne saurait interrompre ; immortalité du grand ensemble « qui existe. *C'est pour cela que la Franc-Maçonnerie divinise la « nature et, par ses cérémonies symboliques, rend hommage au « Grand Tout.* »

Voilà qui est clair : ni Dieu, ni âme, tout n'est que matière ; Garibaldi, on s'en souvient, en a fait le serment, et c'est cette thèse ultra-matérialiste, que le ministre de l'instruction publique, Grand Maître de l'Université, le franc-maçon Bourgeois, a développée à la Sorbonne, en présence des lauréats parisiens du concours général, le jour de la distribution des prix !

Et c'est avec cette doctrine dissolvante que l'Université s'imagine qu'elle formera des générations viriles, courageuses, patriotes, probes, dévouées?

« Zut, penseront ses élèves, car à quoi bon nous priver ici-bas, si, à la mort, tout est fini? On a besoin d'argent, on vole ; une personne vous gêne, on la tue ; il suffit d'éviter le gendarme et qui se laisse pincer n'est qu'un maladroit ! »

C'est canaille, mais logique.

Il n'y a pas de morale sans Dieu ; c'est l'A, B, C de la philosophie et, là où Epicure et Lucrèce ont échoué avant le christianisme, la Franc-Maçonnerie ne peut recueillir que honte, en reprenant leurs principes en sous-œuvre et en pleine civilisation chrétienne!

SCIENCES OCCULTES. — Les naïfs des deux premiers grades, que d'autres appellent imbéciles, glapissent avec indignation qu'on calomnie les Loges, en les accusant de se livrer aux sciences occultes, c'est-à-dire à la magie.

Ils auront beau crier, rien n'est plus vrai.

Il est incontestable que ces sciences sont successivement expliquées aux 21e, 22e, 24e et 28e grades pour être pratiquées au 30e, c'est-à-dire au grade de Kadosch, Parfait Initié.

Pour s'en convaincre d'ailleurs, on n'a qu'à prendre connaissance de l'ouvrage de l'auteur sacré de la Secte, Ragon, ouvrage intitulé: *La Maçonnerie occulte*, ou du *Rituel de la Magie noire*, ou mieux encore du *Manuel cabalistique* du Frère Constant, 30e, et, afin de bien préciser mon affirmation, voici, textuellement extrait du second volume de ce dernier ouvrage, le texte de la Grande et Suprême Evocation, adressée par les Kadoschs à l'Esprit des Ténèbres et écrite en caractères hiéroglyphiques, dont le sens est aujourd'hui connu, ce qui a permis de la déchiffrer :

« Hémen-Etan ! Hémen-Etan ! Hémen-Etan !.. El-Ati !... « Titeip !... Azia !... Hin ! Teu ! Minosel !... Achadon !... « Vaï ! vaa ! Eyé !... Aaà !... Eyé ! Exe !... A !... El !... El !... « El !... A !... Hy !... Hau !... Hau !... Hau !... Hau !... Va !... « va ! va ! va ! Chavajoth !... Aïe Saraye ! Aïe Saraye ! Aïe « Saraye !... Per Eiohim, Archima, Rabur !... Bathas su- « per Abrac !... Ruens superveniens Abeor !... Super « Abérer !... Chavojoth ! Chavajoth ! Chavajoth !... Impero « tibi per clavem Salomonis et nomen magnum !... « Schem-Hamm-Phorasch ! »

Cette formule fait partie du grand secret de la Franc-Maçonnerie, que les Kadoschs possèdent.

LE GRAND SECRET. — Outre le mystère des tenues, des signes, des attouchements, des mots et les mystères des cérémonies, il y a donc un grand secret de la Franc-Maçonnerie?

— Certainement.

— Il est terrible ?

— Non, odieux.

Selon le *Catéchisme du Maître*, « ce secret est par sa nature « inviolable, parce que le Maçon qui le connaît ne peut que l'avoir « *deviné*. Il l'a découvert en fréquentant des Loges *instruites*, en « observant, en comprenant, en jugeant. Une fois parvenu à la dé- « couverte de ce secret, il le gardera à coup sûr pour lui-même et

« ne le communiquera pas même à celui de ses Frères en qui il « avait le plus de confiance, car, dès que celui-ci n'a pas été ca- « pable de faire cette découverte, il est aussi incapable de *tirer* « *parti* du Secret, s'il le recevait oralement. »

Voici ce qu'en dit aussi le Très Parfait Président au novice Sage Philosophe : « Si vous avez quelquefois réfléchi sur la diver- « gence qui règne dans la foule des degrés inférieurs, vous au- « rez remarqué sans doute que le but général de l'Ordre est de « *faire prendre le change à la multitude ignorante, de déconcerter* « *les Profanes curieux* et de purifier pour ainsi dire au creuzet de « la coupelle les *véritables* Maçons, en les préparant à ce que le « SECRET ESSENTIEL DE l'ASSOCIATION, ce secret qu'ils ont « entrevu, puisse leur être confié pleinement et sans danger, et « même à recevoir la garde de ce *dépôt sacré*, qui doit se trans- « mettre d'âge en âge *jusqu'au moment où la Divine Trinité Or-* « *donnera l'accomplissement du Grand Œuvre.* »

— Dépôt sacré, Divine Trinité, Grand Œuvre, voilà, savez-vous, qui pique singulièrement ma curiosité ? Ce grand secret serait-il donc l'énigme du Sphinx ?

— Non, tant s'en faut ! Les francs-maçons font des embarras à propos de tout ce qui les regarde : leur institution est sublime ! leurs mystères sont impénétrables !! et, aujourd'hui, leur grrrand secret est, comme tout le reste, le secret de polichinelle !!!

— Mais enfin quel est-il ?

— Vous tenez donc bien à le savoir ?

— Mais oui, que diable !

— Eh bien, vous venez d'en dire vous-même le mot, car ce secret, c'est le Diable ! C'est le SATINISME et le CAINISME ! C'est le règne de Satan ou Lucifer, l'Ange de Lumière déchu, victime du pouvoir despotique de Dieu, et la glorification de Caïn, fils, non d'Adam, mais de Lucifer, serpent tentateur et victime du même pouvoir despotique !

— Vous plaisantez, bien sûr.

— Pas le moins du monde ; je parle au contraire très sérieusement et je m'engage même à expliquer péremptoirement ce

système infernal, dont du reste la Divine Trinité, signalée par le Parfait Président, vient de vous donner un avant-goût, car elle n'est autre, cette Divine Trinité, que Satan, non en trois personnes, mais sous trois aspects : Génie du Feu au centre de la terre, Soleil ou Lucifer dans le ciel, Principe du bien dans les régions immatérielles !!!

— Je prends acte de votre promesse et, en attendant son exécution, je déclare que votre démonstration est absolument convaincante, parce qu'en conformité de votre engagement initial, elle a été purement documentaire et qu'elle s'appuie sur des textes qui équivalent à des aveux et, en tous cas, sont indéniables.

La Franc-Maçonnerie fulmine contre l'hypocrisie et on la surprend, à chaque instant, à émettre des principes intentionnellement contradictoires, qui servent de voile hypocrite à sa véritable pensée, et ne sait-on pas d'ailleurs que cet axiome « qu'il faut dire une chose et en penser une autre » domine dans les Loges ?

La Franc-Maçonnerie fulmine contre la superstition et son culte du Soleil, Dieu-Lumière, est à ce point supersticieux qu'on est en droit de le qualifier de barbaresque.

La Franc-Maçonnerie fulmine contre le fanatisme et, en faisant prêter à ses adeptes le serment d'exterminer le clergé catholique et de recourir à tous les moyens, quels qu'ils soient, pour détruire toutes les religions, elle se montre fanatique jusqu'au crime !

Il est impossible à un homme de bonne foi de ne pas avouer qu'elle est une institution d'incrédulité, de désespérance, de dépravation, et que c'est avec infiniment de raison qu'on a dit d'elle qu'elle est la progression perfide dans le mal.

En résumé, athée, matérialiste, immorale en conséquence et se vantant d'être « la révolution en permanance », elle est, de toute évidence, un péril social.

Donc, l'ennemi à combattre, ce n'est pas, bien loin de là, le cléricalisme, ainsi que la meute franc-maçonne l'aboie à pleines gueules pour motiver l'œuvre de destruction, car le cléricalisme n'a rien, certes, de subversif ni même de simplement malfaisant.

L'ennemi, c'est le maçonnisme, qui synthétise, lui, et la théorie

dissolvante et la pratique perverse de l'abominable doctrine maçonnique, si abominable cette doctrine (les instructions officielles, ci-dessus produites, n'en font-elles pas foi?), qu'il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire qu'elle soulèvera l'indignation générale, le jour où elle sera généralement connue.

Malheureusement, faire pénétrer cette connaissance dans les couches profondes du suffrage universel,ce n'est pas chose facile, et un de mes étonnements incessants, c'est qu'en notre chevaleresque pays des croisades, puisque nous ne pouvons compter sur nos gouvernants ni sur nos fonctionnaires, qui sont presque tous francs-maçons, l'initiative privée ne fonde point une vaste organisation à cet effet, la ligue antimaçonnique.

Les cœurs patriotes ne manquent pas plus que les bourses généreuses.

Au reste, sous peine de devenir la proie de LA TRIPLE ALLIANCE FRANC-MAÇONNE (le Grand Collège des Rites de Paris étant commandé par la Loge européenne de **Naples**, laquelle est commandée par la Loge universelle de **Berlin**), il faudra bien qu'on en vienne là, car, qu'on le sache, c'est l'exacte vérité, *cette triple alliance* est peut-être plus dangereuse que *l'autre* par cette seule raison que le sacrifice de la patrie au cosmopolitisme est une œuvre pie pour tout vrai franc-maçon !

E. Teste-Lebeau.

Quand la presse judaïco-maçonnique garde-t-elle le silence ?

Quand, armé des documents authentiques, des vieux parchemins échappés, il y a cent ans, au pillage et à l'incendie parfaitement organisés de nos bibliothèques, ou muni des travaux histo-



riques d'hommes manquant de foi, mais honnêtes, sincères et d'une compétence indéniable, l'on fait ressortir sans ambages les mensonges, les fourberies, les malpropretés hypocrites que cette presse débite depuis un siècle pour tromper les populations, et l'on crie hardiment à ses énergumènes salariés : « *Vous êtes des menteurs !* »

Le 4 février dernier, à la cathédrale de Grenoble, le R. P .Monsabré, parlant en faveur des écoles libres, a prononcé un discours magistral sur l'enseignement donné par l'Eglise dans le passé et à l'heure actuelle.

Pour montrer de quelle manière le paganisme traitait l'enfance, le savant orateur cita les textes des lois et les paroles mêmes des hommes qui sont l'incarnation de la science et de la sagesse antiques : Socrate, Platon, etc., et fit une effrayante révélation de ce qui se passait alors dans les familles et chez les peuples les plus civilisés du monde païen. Il prouva ensuite, avec textes à l'appui, que l'enfance n'a cessé d'être considérée comme un amas de chair et d'os se mesurant aux services que l'on pouvait en attendre ; que le jour où Jésus-Christ est venu sauver le monde et marquer la protection spéciale qu'il donnait à l'enfance par ces mots : « *Sinite parvulos venire ad me.* » Il montra l'Eglise recueillant le précieux héritage laissé par le divin Maître en ce qui concerne la protection et l'éducation de l'enfant et n'étant jamais infidèle à cette mission sacrée, même au milieu des invasions des barbares, de l'écroulement des empires et du chaos du moyen âge qui en fut la conséquence. Il prouva enfin que c'est à l'église et à l'église seule qu'est due la renaissance de l'enseignement populaire par l'initiative et le dévoûment d'un de ses prêtres, J.-B. de la Salle, le fondateur de la célèbre congrégation des Frères des écoles chrétiennes, modèle de toutes les autres, laquelle, grâce à sa sainte et puissante organisation, couvrait le sol français, avant la Révolution, de ses pieux maîtres d'école, amis dévoués du peuple et des petits ; que cet enseignement était gratuit et que les contribuables n'avaient rien à payer, tous les frais étant couverts par les revenus des biens du clergé et les donations particulières.

Le P. Monsabré protesta avec indignation contre les perfides allégations de la presse moderne qui tendraient à faire croire qu'avant la Révolution de 89 le peuple n'était pas instruit et que l'Eglise tenait la France entière esclave de l'ignorance et de la superstition. Prenant à témoin l'impartiale histoire et les travaux faits à ce sujet par des savants qui sont loin de partager nos croyances, mais sont de vrais savants et ont tenu à honneur de faire resplendir la vérité, le P. Monsabré fit bonne justice de ces odieuses et hypocrites insinuations en donnant du haut de la chaire à leurs auteurs, avec les preuves les plus écrasantes, le démenti le plus formel.

Il cita enfin textuellement une page de M. Taine où cet écrivain de valeur, qui se dit libre penseur, rend un magnifique hommage à l'action intelligente de l'Eglise et avoue qu'avant la Révolution les écoles primaires étaient au moins aussi nombreuses qu'aujourd'hui.

Quelle riposte a faite à ce coup droit et bien appliqué la presse maçonnique de la région ? Aucune. — Elle a gardé le silence le plus complet. Elle était cependant représentée dans l'auditoire. J'y ai reconnu de ses correspondants et de ses rédacteurs.

Bien mieux, trois jours après, le *Réveil du Dauphiné*, mis en demeure de s'expliquer sur ce silence par un de ses abonnés, s'est contenté de répondre que, n'ayant pas été invité à la cérémonie, il n'avait pu prendre connaissance de ce qui y avait été dit. Quelle triste défaite ! Tout le monde y était invité, moyennant le prix de sa place, puisqu'il s'agissait de venir en aide, par ce moyen, aux écoles libres.

Est-ce qu'on invite davantage la presse maçonnique aux sermons qu'elle exploite tapageusement en dénonçant leurs auteurs aux pouvoirs publics ?

Quelle tartuferie et comme cela peint bien l'outrecuidance et la lâcheté du youtre-maçon qui s'insinue partout, espionne, exploite et se contente de dire, lorsqu'il a été vertement exécuté par ceux-là même auxquels il avait l'intention de jouer un mauvais tour : « Je n'y étais pas, je n'ai pas été invité. »

Instruits par cet exemple, démasquons, démasquons sans cesse

nos ennemis, non seulement avec des arguments spéculatifs, mais avec des vérités historiques indéniables, avec la vraie science dont ils se prétendent bourrés, qu'ils nous opposent à tout bout de champ et dont ils n'ont que le semblant, le vernis.

Démasquons-les enfin, sans trêve ni merci, à l'exemple du vaillant évêque de Grenoble, dont les efforts sont couronnés d'un plein succès, avec leurs propres discours, leurs propres écrits, leurs propres actes. Dépouillés de leurs oripeaux, mis à nu, ils seront jugés comme ils le méritent et leur déconfiture ne se fera pas attendre. Il y a lieu de croire qu'elle commence déjà.

MILES.

REVUE DES REVUES MAÇONNIQUES

La Franc-Maçonnerie se préoccupe sérieusement d'organiser un culte maçonnique. Il est vrai que ce culte comporte de singulières cérémonies. Les cérémonies solsticiales sont généralement suivies d'un coucert, d'un banquet et d'un bal. N'oublions pas que la danse faisait partie des rites antiques. Quoi qu'il en soit, la Franc-Maçonnerie s'applaudit du succès de ses essais en ce genre ; à l'en croire, elle serait obligée de refuser du monde à la porte des temples. « Cela prouve, dit modestement le *Bulletin maçonnique* de « novembre, que si la F.·.-M.·. avait à sa disposition des monu- « ments appropriés (vous verrez que ces gens-là tôt ou tard nous « escamoteront nos cathédrales) et qu'elle voulût entreprendre « d'attirer vers elle la foule à l'instar des cultes officiels, elle ne « tarderait pas de grouper autour de sa bannière l'immense majo- « rité de nos concitoyens. »

A notre humble avis, les francs-maçons s'exagèrent quelque peu les séductions de leur nouveau culte : il est trop sec, trop

peu majestueux pour entrer jamais bien profondément dans l'âme du peuple ; il prête au ridicule. Là n'est donc pas le danger sérieux. Il est bon cependant de faire connaitre les visées, les prétentions des bonzes de la Franc-Maçonnerie. Nous accorderions à l'auteur maçonnique « que les religions dogmatiques ont visi-« blement fait leur temps, et que l'esprit humain cherche des « formes nouvelles auxquelles il puisse rattacher sa pensée éman-« cipée », qu'il ne s'ensuivrait nullement que l'humanité, prise dans son ensemble, ait jamais des velléités de prendre au sérieux les jongleries et les gambades maçonniques. Les francs-maçons en seront donc pour leurs frais de réclames.

Ils ont beau nous dire qu'au concert de la fête solsticiale du 15 novembre, « on admira surtout la voix vraiment remarquable de « Mme Wilka... la diction énergique de Mlle Renée Dreyfus », ils ont vraiment l'espérance robuste, s'ils espèrent sérieusement remplacer nos cérémonies religieuses, s'ils croient vraiment que *ceci tuera cela.*

Le grand prêtre de cette nouvelle religion est un F.·. Blatin qui ne perd pas une occasion de faire ressortir la supériorité du symbolisme maçonnique sur le symbolisme des autres religions. « En « fréquentant ainsi nos cérémonies publiques, disait-il naguère « aux profanes qui assistaient à un mariage maçonnique, les « personnes étrangères comprendront de mieux en mieux l'im-« portance des formes symboliques dont nous avons coutume « d'entourer, lorsque nous les célébrons, toutes les grandes « circonstances de la vie des individus ou de l'existence des « sociétés. La naissance, l'adolescence, le mariage, les grands « événements nationaux, seront toujours chez les hommes des « occasions d'émotions aussi vives qu'imprévues et fugaces dont « nous pensons qu'il y a un sérieux intérêt social à préciser et à « rendre durables les hauts enseignements, en les matérialisant « en quelque sorte sous des images emblématiques. »

Naturellement, le baptême catholique, la première communion, le mariage religieux ne valent rien, ne répondent en rien à ce besoin de l'humanité : il faut faire mieux ; il faut changer tout

cela pour répondre au besoin de « l'universelle mimique dont « l'humanité s'est servie de tous temps ».

Nous donnons ces détails comme symptômes des tendances de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie n'est d'ailleurs que trop puissante dans les conseils de l'Etat, dans les mairies, dans les préfectures. Des tentatives ont déjà été faites, en bien des lieux, pour remplacer les solennités religieuses par des solennités laïques ; et il serait bien facile d'établir que la Franc Maçonnerie n'y a pas été étrangère. Nous n'avons pas à examiner si ces tentatives ont échoué dans le ridicule. Nous nous contentons de les constater. Voilà pourquoi nous croyons utile de signaler des vœux maçonniques de ce genre :

« *De la solennité qu'il y aurait lieu d'apporter dans les actes de « l'Etat civil.* — La R.·. L.·. *L'Esprit moderne et les Amis du Pro- « grès* soumet à l'examen des Loges un projet de loi élaboré par « le F.·. René Gamain, docteur en droit, qui voudrait remédier à « à la sécheresse des formalités prescrites par le Code civil, en « les entourant d'un cérémonial plus imposant, propre à les faire « accepter en remplacement de la série des sacrements supers- « titieux. La question est de la plus haute importance et mérite « une étude approfondie. »

On sait le *fiasco*, pour ne rien dire de plus, des cérémonies du mariage purement civil de la petite fille de V. Hugo.

Nous serions curieux de savoir comment la Franc-Maçonnerie s'y prendra « pour remédier à la sécheresse des formalités pres- « crites par le Code civil », sans côtoyer le ridicule. Quand le père de famille ira faire, à la Mairie, la déclaration d'un nouveau-né, le fera-t-elle précéder de fifres et de tambours ? Tous les essais tentés pour donner de la solennité aux mariages civils se sont abîmés sous les rires et les sifflets. Il est même rare que les enfouissements civils n'offrent pas quelque côté comique. — Rien de moins imposant qu'un commissaire ou un maire, même ceints de leur écharpe !

Revenons à notre revue et relevons dans le *Bulletin maçonnique* de janvier cette note qui sent son cosmopolitisme d'une lieue. La scène se passe à la Loge *Alsace-Lorraine*. Le F.·. Dussaud

fait une magnifique conférence sur Léon Gambetta. « L'assistance « fut vivement émue par un discours *brûlant de patriotisme bien « compris*. Car il est remarquable qu'aucune excitation à la « haine ne s'est glissée parmi les hommages rendus à la mémoire « de celui qui se voua tout entier au culte de la patrie et de la « République. On peut être patriote fervent, sans oublier qu'on « appartient à une institution qui a pour principe suprême la fra- « ternité universelle ».

On se souvient l'émotion, le *tolle*, qui se produisit, il y a quelque temps, quand un frère osa, dans une loge de Vincennes, développer les raisons qui militaient en faveur de la conservation de nos chères provinces par la Prusse. Le Frère reçut un blâme timide, un de ces blâmes pour la galerie qui ne trompent personne. N'avait-il pas la logique pour lui ? En prêchant des doctrines antipatriotiques, n'était-il pas dans les plus pures traditions du cosmopolitisme maçon ?

Et n'est-ce pas cela qu'on appelle le *patriotisme bien compris ?*

Nous lisons dans le *Bulletin maçonnique* de janvier, et sous la rubrique : « *De l'admission des étrangers et en particulier des* « ALLEMANDS *dans la Maçonnerie française*. Cette question a été « discutée dans la R.·. L.·. *Travail et Vrais Amis fidèles*, après « avoir été fort bien présentée par le F.·. Palombo.

« Il a été décidé qu'il y avait lieu de réagir contre les tendan- « ces que manifestent certaines loges de ne recevoir à l'initia- « tion que des profanes de nationalité française. *La Franc- « Maç.·. doit être universelle avant tout ; car c'est dans son uni- « versalité que réside sa raison d'être*. Une Maçonnerie exclusi- « vement française n'est plus la Franc-Maçonnerie... » Que devient, encore une fois, la patrie avec cette belle manière de raisonner ? N'est-ce pas avec raison qu'en temps de guerre on tient les francs-maçons pour suspects ? Patriotisme et cosmopolitisme font deux.

L'accord des doctrines est pourtant loin d'être parfait entre l'obédience française et l'obédience allemande. Un article publié dans le *Bulletin maçonnique* de décembre a mis le feu aux pou-

dres et montré combien cette pauvre Maçonnerie allemande est arriérée.

Le F.·. O. Wirth, dans cet article intitulé : *La Maçonnerie universelle* faisait appel aux sentiments cosmopolites de la Maçonnerie allemande et citait ces belles paroles du F.·. Albert Wittstock de Leipsig : « Pourquoi ne point se tendre une main frater- « nelle par-dessus des frontières que l'on aspire de part et d'au- « tre à voir disparaître ? » Déjà, dans son âme ingénue, le F.·. O. Wirth allongeait sa main par-dessus les frontières ; il a fallu la retirer vivement. Car, au lieu de la poignée de main allemande et de l'attouchement maçonnique vivement convoités, il ne s'est attiré qu'une réplique assez rogue. Le F.·. O. Wirth n'était-il pas allé dire : « Nous plaignons nos FF.·. allemands qui « plient encore sous le joug féodal, et volontiers nous leur ten- « drions la main pour les aider à devenir libres. »

Volontiers, s'il avait connu son La Fontaine, le maçon allemand aurait répondu :

> Votre compassion part d'un bon naturel ;
> Mais quittez ce souci.

« Il faut que vous sachiez, riposte le F.·. Albert Wittstock de « Leipsig, que nous, maçons allemands, sommes des patriotes « allemands, qui, à l'occasion de toutes les fêtes maçonniques, « portent le premier toast à l'empereur et à l'Empire. Il n'est « question, chez nous, ni de *despotisme*, ni de tyrannie, et, à « l'exception de quelques démocrates socialistes excentriques, « personne, en Allemagne, ne désire voir l'Empire allemand « transformé en une République. »

Le F.·. de l'obédience française se livre là-dessus à des réflexions assez singulières. L'aveu d'hypocrisie est précieux à enregistrer. « Cela nous rappelle, dit le F.·. Oswald Wirth, le « temps où, nous aussi, en France, étions obligés dans nos ban- « quets symboliques de boire à la santé du « *Souverain* ». Mais, « à nos yeux, la souveraineté véritable résidait dans le *peuple*. « C'est donc en l'honneur du triomphe de la démocratie que nous « levions jadis nos verres avec un enthousiasme *sombre* qui dé- « notait personne. »

Pauvres frères Allemands ! Comme on vous plaint d'en être encore à la période de l'hypocrisie et de l'enthousiasme sombre ! « Mais ne scandalisons ici personne, ajoute le F.·. Wirth. « On saura certainement nous comprendre. »

Oh oui ! F.·. Wirth, nous comprenons parfaitement. Il y a longtemps que nous avions dit que la Franc-Maçonnerie se plie à tous les régimes, se fait royaliste sous la royauté, impérialiste sous l'Empire, sauf à travailler consciencieusement à étrangler l'Empire ou la monarchie. Mais nous aimons à l'entendre de votre bouche : « Nous savons, nous dites-vous (oui, nous le sa- « vons) que la Franc-Maçonnerie est dans chaque pays *ce qu'elle « peut y être*. Partout elle s'adapte aux conditions du milieu pour « remplir sa mission qui est invariablement la même sur tous les « points de la planète » (1).

La voilà, cette fois, peinte par elle, cette institution multéiforme, protéiforme qui possède, selon les cas, tout un attirail de subtiles distinctions qu'elle prête calomnieusement aux disciples de Loyola : monarchique en Allemagne, démocratique chez nous, antichrétienne partout. La Maçonnerie a le triangle pour emblème ; nous lui conseillons d'y adjoindre le caméléon.

Cet attachement de la Franc-Maçonnerie allemande pour l'empereur et l'Empire soulèverait une question qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui. L'attitude de la Franc-Maçonnerie à l'endroit des pouvoirs protestants est bien différente de son attitude envers les puissances catholiques. La lutte contre le catholicisme étant l'essence de la Maçonnerie, celle-ci flaire d'instinct une alliée dans toute puissance protestante. Mais laissons pour le moment cette question de haute critique historique.

Le J. Prudhomme maçonnique qui a fait à la Franc-Maçonnerie allemande mille chatteries et mille avances, en a donc été pour ses frais : « Nous n'avons, disait-il, aucune haine contre le *peuple* « allemand. Nous ne faisons pas retomber sur lui la responsa- « bilité des actes qu'il subit. Nous sommes peinés de voir l'une

(1) *Bulletin maçonnique*, janvier 1892.

« des nations du monde qui brille au premier rang par sa culture « intellectuelle se trouver en retard d'un siècle sous le rapport de « ses institutions politiques. »

Toutes ces avances faites à la Maçonnerie prussienne ont attiré au F.·. Oswald Wirth la vigoureuse et amusante rebuffade tudesque que nous venons de raconter. Le pauvre F.·. Wirth conclut assez mélancoliquement : « Il ne faut pas s'offusquer outre mesure « de certaines divergences plus apparentes que réelles ; car, au « fond, il n'y a qu'une seule Maçonnerie dans le monde, et elle « ne comporte ni schismes ni divisions.

« Cette Maçonnerie, il est vrai, n'existe guère que dans les cœurs des maçons ; mais c'est là aussi qu'il faut la chercher » (1).

La Maçonnerie dans les cœurs, c'est une loge que nous ne connaissions pas encore : Il n'y a que les francs-maçons pour trouver ces détails d'un charme exquis.

Il n'y a qu'eux aussi pour traiter certaines questions. Le F.·. Baucheron a trouvé un remède à la plaie nationale de la dépopulation. Nous n'inventons pas et nous demandons pardon à nos lecteurs de cette citation ; mais il faut qu'ils sachent de plus en plus combien les francs-maçons sont odieux et grotesques. Voici ce que nous lisons à la page 252 du *Bulletin maçonnique* : « Les « causes générales (de la dépopulation) sont nombreuses : le « défaut d'une éducation spéciale indiquant à la jeunesse à quoi « doivent servir les organes génitaux et aussi à quoi ils ne doi- « vent pas servir »... Ces consciencieuses leçons de choses seront sans doute données aux lowtons de l'avenir. A notre humble avis, un petit brin de catéchisme et de crainte de Dieu produirait de meilleurs résultats.

La lutte anticléricale suit son cours : de toutes les loges de province arrivent d'ardentes invitations à persécuter de plus en plus la religion. La *Fraternité Bugeyzienne* de Saint-Sorlin (Ain) adhère entièrement au projet de loi de son compatriote Pochon.

---

(1) Tous ces détails sont extraits des *Bulletins maçonniques* de décembre et de janvier.

Mais cela ne va pas assez vite au gré des loges. Nous cueillons dans le *Bulletin maçonnique* des aménités de ce genre : « Ce qui « est enrageant, c'est de voir tout un groupe du parti républicain « toujours prêt à soutenir l'élément soutane, et ce groupe s'ap- « pelle opportuniste, probablement parce qu'il ne juge jamais le « moment opportun d'agir. » Et plus bas : « Votre Concordat, « c'est le mannequin. Brûlez-le donc ; vous pourrez vous chauffer. « Ce sera autant de gagné. »

On n'est pas plus tolérant que cela ! Le Concordat vous gêne ; vite un auto-da-fé !

Il a été, de nouveau, décidé en loge d'envoyer une circulaire à tous les francs-maçons français, à toutes les sociétés et à tous les comités électoraux démocratiques pour les inviter « à imposer à « leurs mandataires politiques l'application de tout ou partie « d'une déclaration de principes destinée à combattre la nouvelle « stratégie politique des cléricaux...

« Imposez-leur donc énergiquement d'exécuter sans retard vos « volontés. Dites-leur bien haut que le renouvellement de leur « mandat en dépend.

« En un mot, dites-leur bien que, s'ils veulent que la Maçonnerie « les soutienne, ils doivent marcher d'accord avec elle. Dites-leur « bien que, s'ils ne veulent plus être avec leurs commettants, « ceux-ci ne seront plus avec eux, et se retourneront contre eux. »

Voilà la liberté que les loges laissent aux députés, aux sénateurs, aux ministres qui ont pris des engagements avec elles ! Tout commentaire est superflu !

Les adhésions à cette ligne de conduite arrivent de tous les points de la France. Citons, entre autres, la loge *Les Amis de Sully*, de Brest, qui déclare approuver à l'unanimité la décision prise, « invitant le Gouvernement à revenir à la politique anticléricale « qui a toujours été celle du parti républicain qui lui a constam- « ment assuré la victoire. »

Voici une pièce officielle qui ne manque pas d'intérêt :

« A notre T.·. C.·. F.·. Floquet,
Vén.·. d'honneur de la R.·. L.·. n° 3 *La Justice*,
Président de la Chambre des députés.

« T.·. C.·. F.·.,

« L'assemblée des députés de la Grande Loge Symbolique Ecossaise, dans sa tenue de ce jour, a décidé, à l'unanimité, de vous adresser ses fraternelles félicitations pour n'avoir pas craint de revendiquer, du haut du fauteuil du Président, dans une Chambre française, votré qualité de franc-maçon...

« *Le Président de la G.·. L.·. Symbolique*,
« Signé : Mamelle.

« Orient de Paris, le 14 décembre 1891. »

Nous doutons néanmoins que l'héroïque courage du F.·. Floquet trouve beaucoup d'imitateurs.

Le *Bulletin* de janvier cite une pièce, qu'il a d'ailleurs la loyauté de déclarer à peu près apocryphe, d'après laquelle Pie IX aurait été reçu franc-maçon à Palerme. Une preuve du faux, c'est l'absence de la mention du grade maçonnique de Mastaï Ferreti. Fut-il reçu apprenti, compagnon, maître ? La pièce ne le dit pas. Or, les pièces authentiques le mentionnent toujours.

Cette pièce nous vient d'ailleurs de Nuremberg, le pays des joujous. « Nos FF.·. de Nuremberg, dit le *Bulletin*, nous ren-
« draient service en nous fournissant quelques renseignements
« sur l'original de « cet acte d'initiation » qu'ils doivent posséder
« dans leurs archives sous le n° 13715. Car jusqu'à plus ample
« information, notre conviction est loin d'être faite relativement à
« la qualité maçonnique de Pie IX. »

L'auteur maçonnique, assez dépité, ajoute : « En tous les cas,
« nous nous sentirions plutôt humiliés qu'honorés d'avoir eu à
« compter parmi les nôtres un calomniateur aussi vil que le futur
« auteur du Syllabus. » Nous nous permettrons de n'en rien croire : on se console comme on peut : le renard normand nous en est un bel exemple.

Citons, à titre de curiosité, l'affirmation d'un journal franc-ma-

çon allemand, *La Freimaurer Zeitung*, qui prétend que l'illustre Mozart fut maçon très avancé. Le fait historique est-il exact? Mozart se laissa-t-il entraîner, ainsi que Lening et Gœthe, par l'engouement d'une certaine partie de la haute société pour la Maçonnerie, vers la fin du XVIIIe siècle? La Franc-Maçonnerie essaye-t-elle d'enrôler parmi ses ancêtres le légendaire Mozart, comme elle essaye de faire croire qu'elle compte Pie IX au nombre de ses membres et Fénelon au nombre de ses fondateurs? Nous l'ignorons. Mozart aurait composé plusieurs cantates en l'honneur de la Franc-Maçonnerie.

Mentionnons, en fait de curiosités maçonniques, un passage du serment que prête encore le Grand Maître de la Grande Loge d'Allemagne, en prenant possession de sa charge: « Je promets d'ob-
« server et de faire observer que la sainte doctrine du Christ et de
« ses apôtres soit et reste la base fondamentale de tous nos tra-
« vaux et de tous les enseignements dans les Loges symboliques. »

Cela nous transporte bien loin du radicalisme de doctrines et de l'athéisme de la Franc-Maçonnerie des races latines au beau temps de Mme de Krüdener, où florissait l'illuminisme, cher à l'empereur Alexandre de Russie, où les traités d'alliance entre souverains débutaient par des formules illuminées. On comprend que le F.·. Wittstock, dont nous parlions tout à l'heure, ait écrit au F.·. Wirth: « Notre programme, à nous, francs-maçons allemands, est « la foi en Dieu, l'honnêteté et la philanthropie. »

Cette profession de foi inspire à la *Revue maç.·. italienne* les réflexions suivantes : « Il paraît que, depuis l'époque où le pauvre
« Frédéric-Guillaume, prince impérial, a cessé d'être le chef de la
« Grande Loge, on n'a fait dans cette Grande Loge que peu ou
« point de progrès au point de vue des doctrines ou de certaines
« traditions. Il semblerait donc que les chrétiens seuls pourraient
« y être admis ; et, dans ce cas, que devient la théorie maçonni-
« que de la tolérance ??? en matière religieuse ?...

Que devient, en France, la théorie maçonnique de la tolérance en matière religieuse ?

J. DES APERTS.

***



ITALIE

(*De notre correspondant spécial*)

— On lit dans la *Stella Cattolica* de Florence :

« Nos lecteurs se rappellent les pathétiques et tragiques descriptions des journaux sur les meurtres d'Abyssiniens, prisonniers ou domiciliés dans notre colonie d'Afrique, meurtres commis par Cagnassi et Livraghi, et ils n'ont pas oublié la fuite de celui-ci et les longues négociations diplomatiques pour obtenir son extradition. Le Tribunal de Massoua a renvoyé absous Livraghi, qui avait confessé d'avoir commis deux meurtres sans en avoir reçu l'ordre. La F.·.M.·. ne pouvait pas ne pas vouloir l'absolution de ses agents, et elle l'a obtenue. Si, pour libérer ses frères.·. du joug des Bourbons de Naples, elle ne recula pas devant l'incendie de villages entiers, et fit fusiller femmes et enfants, pourquoi n'aurait-elle pas suivi le même système pour civiliser les nègres ? Mais alors, c'était le moment de son triomphe ; aujourd'hui son étoile pâlit dans l'opinion publique, et cette absolution a été accueillie par un murmure de désapprobation, qui finit en un cri d'exécration. Il est à craindre que les Arabes, d'après la pente de leur nature, ne se préparent à la vengeance. Qu'on ne m'objecte pas l'entrevue récente du général Gandolfi avec Raz Mangascià et Ras Alula, et leurs pactes d'amitié. Le cardinal Massaia, l'Apôtre de l'Abyssinie, a écrit : « Lorsque les Abyssiniens vous jurent amitié et vous donnent des marques de bienveillance, c'est qu'ils vous préparent une trahison. » La F.·.-M.·. a répété à satiété qu'elle allait porter la civilisation en Afrique. Quels sont ses moyens ? Des canons, des fusils, des vols et des meurtres. »

— La haine de la F.·.-M.·. se déchaîne contre la Papauté avec une fureur qui ne recule devant aucun mensonge. Un journal

de Rome, moitié sérieux, moitié bouffon, publie, le dimanche, un supplément illustré sur papier satiné. Il a employé un des suppléments de décembre à la louange et à des extraits scandaleux d'un livre contre la Rome pontificale par un sectaire renégat de la foi religieuse et politique de sa famille, et mort impénitent; puis ce supplément a été répandu gratis dans les grandes villes comme prospectus de cet ouvrage malsain, que je me garde de nommer pour ne pas lui faire de réclame.

—La *Liberta cattolica* se demande d'où provient la corruption de la jeunesse et elle répond sans hésiter: de l'école! Ouvrez un livre d'histoire, de lecture, même de grammaire, et vous verrez quelle est la science de l'Italie moderne. L'éditeur ministériel par excellence vient de publier un livre de lecture pour les classes élémentaires et on y trouve une notice sur Notre Seigneur Jésus-Christ commençant ainsi: « En telle année, naissait à Bethléem, *d'un pauvre charpentier*, Jésus-Christ, qui devait renouveler le monde avec son Evangile? » Voilà pour les enfants de six ans. Dans les lycées, l'histoire ministérielle du professeur de Angelis répète à toutes les pages que l'Italie a été ruinée par les papes.

— La *Stella cattolica* démontre que Crispi ne s'endort pas, mais s'efforce de remonter au ministère avec l'aide du Grand-Orient Adrien Lemmi, qui a destiné une forte somme à cette campagne ministérielle, bien certain de se la faire rendre au décuple, s'il réussit. De quelle effronterie a fait preuve ce Lemmi, au sujet de l'incident Floquet, lorsque, obligé de reconnaître que jamais Pie IX n'avait appartenu à la secte diabolique, il a terminé un communiqué à la *Tribuna* par ces mots: « Ainsi tombent toutes les insinuations des cléricaux et des renégats. » Floquet, un clérical! Ou bien est-ce à dire que les cléricaux revendiquaient pour l'auguste Pie IX l'*honneur* d'avoir été franc-maçon!!!

— A propos des traités de commerce de la triple alliance, ce n'est pas un journal réactionnaire, mais bien le *Corriere di Napoli*, feuille gouvernementale, qui trace ce tableau de l'Italie: « Il faut enfin que le découragement, l'indolence, la défiance et le cynisme, qui composent en si grande partie notre existence, cè-



dent la place à cette ardeur, à cette confiance et à cet enthousiasme qui, en d'autres temps moins glorieux pour l'Italie, nous rendirent les arbitres du commerce universel. »

— Les Marches et la Romagne sont la terre promise des sectes. Le Pape avait demandé à Mgr Fegatelli, évêque de Rimini, des renseignements précis sur la représentation au Théâtre de cette ville du drame *Il Nazzareno,* qui avait donné lieu à des insultes publiques contre la Religion et le Souverain-Pontife. A la réception du rapport épiscopal, Sa Sainteté ordonna un triduum de réparation au *Gesu* de Rome.

— Le médecin Agostino Casini, député calabrais au Parlement, mourut à Naples, jeune encore, le 10 janvier, sans accepter les secours de la Religion. Ses obsèques solennelles, auxquelles prirent part les autorités, furent un scandale dans une ville si profondément catholique. La Maçonnerie y parut avec tous ses insignes, et le cercueil fut recouvert du drap mortuaire maçonnique. Comment s'étonner, après de tels défis lancés contre le Ciel, que la colère divine nous menace de ses coups.

— D'ordinaire le miracle de saint Janvier n'a lieu qu'en ses deux fêtes principales du premier dimanche de mai et du 19 septembre Lorsqu'il s'opère, par extraordinaire et sans les prières accoutumées, le 16 décembre, jour de son Patronage, c'est regardé comme de mauvais augure. Or, le miracle s'est produit en cette fête, et le Sang vénéré est resté très noir avec un globule insoluble. D'après les six distiques du savant chanoine Mazzocchi sur les différents modes de liquéfaction de ce sang et sur leurs significations respectives, ce miracle annonçait de grands fléaux.

...Si nigricat, subito et mors mihi tela parat...
Cum globus adparet liquefacto in Sanguine, heu me!
Quot mihi, ceu montes, sunt superanda mala!

La crise commerciale, une misère effrayante, des tremblements de terre, l'*Influenza,* et que sais-je encore, ne sont-ce pas autant de châtiments célestes? L'incertitude du lendemain et la perspective d'une guerre d'extermination, dont les préparatifs ruinent les budgets depuis de si longues années, suffiraient à elles

seules pour démontrer que la protection de Dieu s'est retirée de la terre, livrée à l'influence satanique par sa propre volonté.

Le Parlement italien proclame que les impôts sont si écrasants qu'on ne peut plus les augmenter; et néanmoins, chaque année, gouvernement, provinces et municipes imaginent de nouvelles charges sans parvenir à équilibrer leurs budgets. Les sectaires, qui ont partout les mains dans les caisses, ne songent qu'à leurs propres intérêts; les électeurs naïfs,mais éblouis par des protestations mensongères,ne cessent pas de voter pour de faux libéraux, tout en constatant que les élus dans les fonctions politiques et administratives gratuites, y arrivent pauvres ou ruinés, puis ne tardent pas à rouler carrosse et à avoir de beaux biens au soleil.

La loi de spoliation des œuvres pies d'il y a deux ans, votée au mépris des dernières volontés des donateurs, devait, au dire de Crispi, venir en aide aux finances publiques. Elle a appauvri les congrégations et ceux qu'elles secouraient sans aucune compensation: tant il est vrai que les biens d'Eglise sont un patrimoine sacré, sur lequel on ne peut mettre la main avec profit! « La farine du diable s'en va en son »,disent les Toscans. « *La farina del diavolo se ne va in crusca.* » La *Stella eattolica* rapporte que plusieurs familles très pauvres ont vu leurs suppliques repoussées par une des congrégations de charité qui fonctionnent en vertu de la nouvelle loi, sous le prétexte que, parmi leurs membres, il n'y avait pas de jeunes filles. Ce journal se demande si ces administrateurs, non contents de dévorer en grande partie les rentes des pauvres, prétendent encore s'en servir pour démoraliser les femmes du peuple ?

— La secte crie sans cesse contre l'obscurantisme clérical, et néanmoins elle fait donner, par le Ministère de l'Instruction publique, des chaires de professeurs à tous les prêtres apostats. Le chevalier Fabio Cerboni, de Florence, directeur de l'Ecole Royale Technique de Cortone, était un prêtre marié civilement. Frappé de l'*influenza* dégénérée en pneumonie, il a reconnu ses égarements et il est mort d'une manière édifiante. Par contre, un jeune prêtre de l'Archidiocèse de Naples a renvoyé au Cardinal-Archevêque son *celebret* déchiré en deux, et a contracté une union ci-

vile. — « Que va-t-il devenir ? » ai-je demandé à la personne qui me racontait ce scandale : — « En doutez-vous, m'a-t elle « répondu ; les FF.·. vont le faire nommer professeur par le Mi-« nistre. »

LISTES MAÇONNIQUES

HAUTE-SAONE *(Suite)*

Alphonse-Xavier Noirot, avocat, conseiller général et député de la Haute-Saône, sous-secrétaire de l'Etat.

Pidancet, ferblantier, rue du Marché, Gray. — Perret, employé au chemin de fer, Porte-Haute, id. — Poizot, négociant en vins, id. — Aimé-François Perrot, imprimeur, rue des Casernes, id. — Picard, huissier, Grand'Rue, id. — Poullemat, sellier-carrossier, rue Vannoise, id. — Jean Pyard, marchand de vins, chaussée d'Arc, id.

Querm, Gray. — Qarerin, lithographe et papetier, rue du Marché, id.

Ralosal, voiturier, quai Marin, Gray. — Renaud, constructeur de machines, Saint-Loup-sur-Semouse. — Raynaud, loge de Toulouse.

Louis Sauce, maître d'escrime au 14ᵉ d'artillerie, Tarbes. — Signard, loge de Gray, Limoges.

Léopold Turck, docteur-médecin, Gray.

Agapit-Claude-Mary Versigny, avocat, député de la Haute-Saône.

HAUTE-VIENNE

LIMOGES. — Loge : *Les Artistes réunis*. Rne Gaignolles, 20. — Tenue : les 2e et dernier mercredis de chaque mois. — (G.-O.)

Loge : *L'Etoile Limousine*. — Rue du Consulat, 11. — Tenue : le mardi, tous les quinze jours. — (S.-C.)

Arthaud, Limoges. — Aucouturier, id. — Authenin, facteur à la Criée, place des Bancs, 3, id.

Barbe, Limoges. — Beau, employé, rue de Paris, 14, id. — Beau, bonnetier, rue de Paris, 15, id. — Joseph-Alexandre Beau, id. — Joseph-Ernest Beau, id. — Barétaud, avoué, rue Basse-Croix-Neuve, 1, id. — Blampied, rue Parnet, 15, id. — Breuil, place de l'Allée, id.

Cadet-Cadouillac, Limoges.

Léopold Darlut, Limoges. — Martial Darlut, voyageur, chemin de Ruchoux, id. — Antoine Debort, id. — Gustave Debort, avenue du Crucifix, id.

Codet, député, Limoges. — Couadou, employé maçon, id. — Champagne, charpentier, rue Pétigno-Paupérat, id. — Constantien, percepteur, à Bellac.

Delaurent, route de Paris, 32, Limoges. — Dodomonico, rue du Clocher, id. — Donné, id. — Dumoulin, directeur de la fabrique Jourde, faubourg Monjoirs, id. — Adrien Durand, rue Bonnard, 9, Colombes. — Duchâtelet, fabricant de porcelaines, faubourg du Pont-Neuf, 56, Limoges.

Esquiron, propriétaire, Ladinhac. — Fizot-Lavergne, avoué, Limoges. — Fougeras, chef de bataillon de la garde mobilisée, Rochechouart.

Gadaffre, négociant, route de Paris, 46, Limoges. — Georges, employé des contributions indirectes, Saint-Junien. — Guérin, gérant de la maison des 100,000 paletots.

Labadin, artiste dramatique, à Limoges. — Lévy, id. — Georges Lucat, Toulouse.

Adrien Marchand, sous-chef de bureau au chemin de fer de l'Etat, Bellac. — François Moreaux, marchand de fer, id.

Jean-Baptiste Ninard, député, Limoges.

François-Edouard Planteau, traducteur et agent d'affaires, député, id. — Pétiniaud fils aîné, propriétaire, id. — Réné Pénicaud, avocat, rué Manigues, id. — Auguste Périchon, avoué, boulevard de la Poste-aux-Chevaux, 110, id.

Gabriel Rason, négociant, maire de Limoges, député, Limoges.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Récentes publications de Mgr Fava sur la Franc-Maçonnerie :

1° *Nouvelles déclarations de guerre par les Francs-Maçons aux Catholiques ;*

2° *Sept paroles de N. T. S. P. le Pape Léon XIII.*

La première de ces deux brochures nous fait assister à l'élaboration par les Loges des lois antichrétiennes et antisociales que le Gouvernement français est ensuite chargé de voter. On a là comme une photographie de la *Franc-Maçonnerie française* en 1891, avec les noms de tous les délégués des Loges de France au Grand Convent de septembre 1891 (plus de 400).

La seconde nous fait connaître la *Franc-Maçonnerie italienne* actuelle. Il faut l'avoir lue pour se faire une idée exacte de la rage des francs-maçons italiens contre l'Eglise et le Pape. Les Loges, surtout en Italie, sont vraiment les soupiraux de l'enfer, et les francs-maçons des démons incarnés. On les entendra, dans

cette brochure, faire des invocations passionnées à Satan-le-Grand !

Dans l'une comme dans l'autre de ces publications, on entend parler et on voit agir les francs-maçons eux-mêmes, comme cela convient. On y voit circuler avec un souffle d'apôtre une compassion pour les malheureux égarés, pareille à celle du Sauveur pour ses bourreaux. Le style, pour la précision, la vivacité, est celui de la meilleure polémique.

On ne pourrait rien trouver de mieux pour faire connaître et détester comme elles le méritent la Franc-Maçonnerie française et italienne.

Chez MM. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. La première, 1 fr.; la seconde, 0 fr. 50.

*
* *

PIE IX FRANC-MAÇON, par Léo Taxil, un volume in-8° de 144 pages, avec gravures hors texte, prix : *1 fr. 50.*

Personne n'a oublié la récente sortie, si intempestive, de M. le Président Floquet, qualifiant de franc-maçon le feu pape Pie IX, au cours d'une discussion à la Chambre. On sait quelle avalanche de démentis cette assertion calomnieuse valut à M. Floquet, de la part de la droite et de la presse catholique. Un certain nombre de journaux libéraux ont reconnu, du reste, loyalement, que le racontar dont le président de la Chambre s'était fait si étourdiment l'écho ne repose sur aucun fondement ; mais la plupart des feuilles radicales, qui comptent des francs-maçons parmi leurs rédacteurs, ont tenu bon et ont profité de la circonstance pour tenter de nouveau de propager cette légende inepte, qui est, sans contredit, une des plus audacieuses mystifications de ce siècle.

Plus qu'à tout autre, il appartenait à M. Léo Taxil, dont la compétence dans les questions maçonniques est incontestée, de faire la plus complète lumière sur ce point, que la mauvaise foi sec-

taire, spéculant sur l'ignorance de la multitude, s'efforçait de rendre obscur. Après avoir contraint le grand-maître de la Maçonnerie italienne d'avouer qu'aucun document n'existait pour prouver l'initiation de Pie IX à une loge quelconque, M. Léo Taxil vient de publier, chez l'éditeur Téqui, un volume des plus intéressants, dans lequel est exposée, avec mille détails circonstanciés, toute l'histoire de ce formidable mensonge. M. Léo Taxil, qui, à l'époque où il était franc-maçon, a eu pour Vénérable un des créateurs de la légende, divulgue sans pitié les noms des inventeurs de cette calomnie ; il la suit, pas à pas, dès son origine ; il montre comment et pourquoi elle a été imaginée, quelles sont les modifications successives que les loges lui ont fait subir pour mieux l'accréditer. Et chaque version de cette impudente fable est par lui démentie, avec les preuves les plus concluantes. La fausseté matérielle des documents produits par les francs-maçons est, en un mot, démontrée par Léo Taxil, sans réplique possible.

Pie IX franc-maçon? est en vente chez les principaux libraires, au prix modique d'*un franc cinquante*. On peut, pour le recevoir *franco* par la poste, s'adresser directement à l'éditeur Téqui, rue de Rennes, 85, à Paris, en lui envoyant un mandat-poste.

Le Gérant : J. COTTIN.

6857. - Grenoble, imp. E. Vallier et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

8e année de la FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

(Du 19 Mars 1891 au 19 Mars 1892)

Nota. — Pour les trois premiers mois de cette 8e année (mars, avril et mai), nous avons continué, par oubli, la pagination de la 7e année. — Nous avons repris la pagination telle qu'elle devait être, à partir de juin.

N° 85. — 19 Mars 1891

N° 86. — 19 Avril 1891

La **Franc-Maçonnerie démasquée,** revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, parait tous les mois depuis le 19 mars 1884, par livraison de trois feuilles in-8°; elle forme chaque année un beau volume de près de 600 pages. Prix : **6** francs; **6** fr. **50** *franco.*

Pour faciliter la propagande et étendre l'action de la Revue, le prix de l'abonnement a été fixé aussi bas que possible.

Pour la France, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine : un an, **6** fr.; six mois, **4** fr.

Pour les colonies et l'étranger : un an, **7** fr.; six mois, **5** fr.

Les abonnements sont payables d'avance, de préférence en mandats sur la poste. Il est ajouté 50 centimes pour frais de recouvrement à tout abonnement recouvré par la poste. Les abonnements partent de chaque mois.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, contre l'envoi de 0,50 centimes.

Adresser toutes les communications relatives à la Rédaction, à l'Imprimerie E. VALLIER ET Cie, 1, boulevard de Bonne, Grenoble.

On s'abonne à l'Imprimerie E. VALLIER ET Cie, 1, boulevard de Bonne, à Grenoble.

Les abonnements sont également reçus à la Librairie catholique internationale de l'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, 6, rue Cassette, à Paris.

Comme la Revue est essentiellement une œuvre de propagande, loin de s'opposer à la reproduction des articles qu'elle publie, elle donne à cet égard toutes les autorisations nécessaires.

La Revue ne répond pas des manuscrits qui lui sont envoyés.

